UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT
LOS ANGELES
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/untemoinignorede00mous

UN TÉMOIN IGNORÉ

DE LA

RÉVOLUTION

LE COMTE DE FERNAN NUÑEZ

DU MÊME AUTEUR :

OUVRAGES RELATIFS A LA FRANCE

Dix Promenades dans Paris, en collaboration avec Georges MAZERAN pr éface de Frantz FUNCK-BRENTANO, Paris, 1913, in-16.

Documents pour servir à l'Histoire de la Maison de Kergorlay en Bretagne, librairie Champion, 1921, CV-550 pages grand in-4°.

OUVRAGES RELATIFS A L'ESPAGNE

Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue, préface du marquis de BEAUCHESNE, Paris, librairie Champion, 1908, in-8°.

Les Archives du Consulat de la Mer à Bilbao, Paris et Bilbao, 1912, in-4°.

Dépêches diplomatiques de M. de Longlée, résident de France en Espagne, Paris, 1912, in-8° ; ouvrage publié par les soins de la Société d'histoire diplomatique et couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Francia y España : relaciones diplomaticas en el siglo XX, préface de Melquiades ALVAREZ, député aux Cortes, Madrid, 1917, in-8°.

La Politica exterior de España de 1873 à 1918, préface du Comte de ROMANONES, Madrid, 1918, in-16.

Eléments d'une bibliographie des ouvrages relatifs à la guerre européenne publiés ou imprimés en Espagne de 1914 à 1918, Paris et Madrid, 1919, in-16.

L'Espagne dans la Politique Mondiale, Paris, Edition Bossard, 1923, in-8°.

OUVRAGES RELATIFS A L'EUROPE ORIENTALE

Belgrade capitale du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Paris, Editions Bossard, 1921, in-16.

Le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Paris, Editions Bossard, 1921, 316 pages in-8°

La Petite Entente, préface de Jean BRUHNES, professeur au Collège de France, Paris, Editions Bossard, 1923.

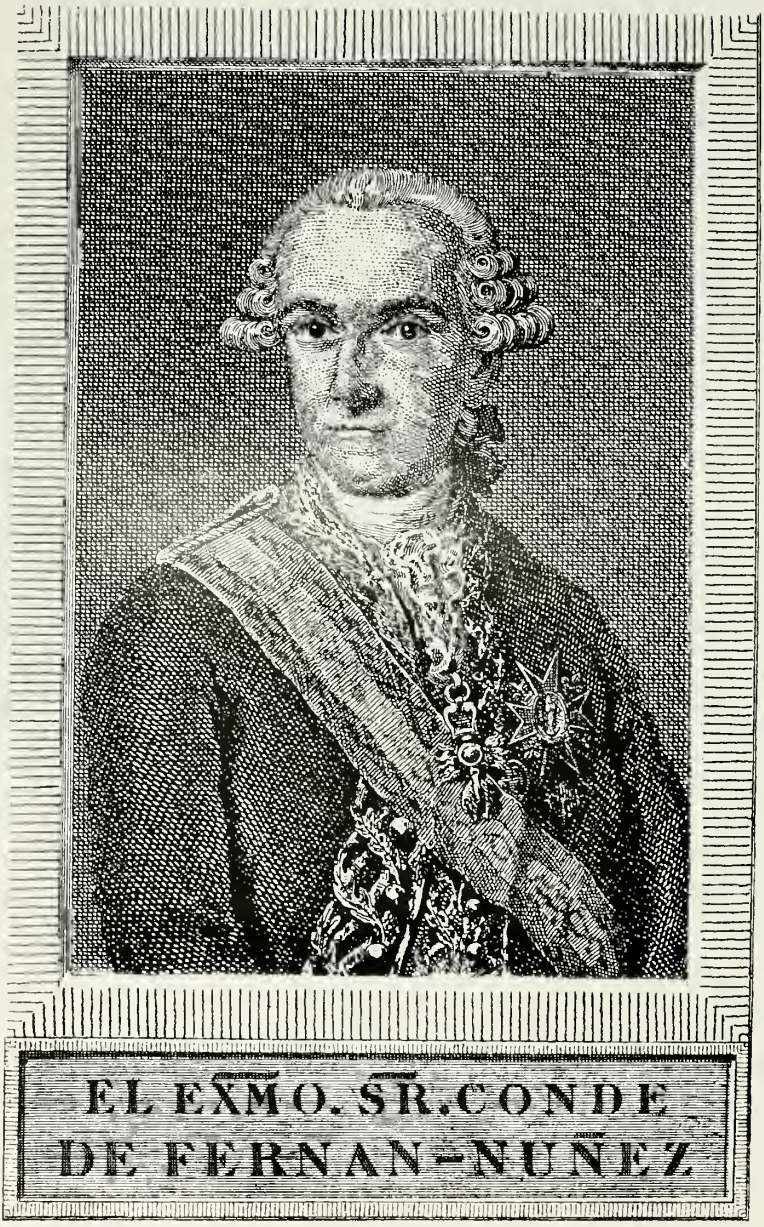

E. LEMUS G.º

Albert MOUSSET

UN TÉMOIN IGNORÉ

DE LA

RÉVOLUTION

LE COMTE DE FERNAN NUÑEZ

AMBASSADEUR D'ESPAGNE A PARIS (1787-1791)

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ET DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES

5, QUAI MALAQUAIS

1924

Tous droits réservés

104091

IP
200.8
F39M8
1-5-33

A MA MÈRE

Je dédie ce livre qui lui doit beaucoup.

A. M.

AVERTISSEMENT

Il ne pouvait être question de faire entrer dans ce volume la totalité des dépêches de Fernan Nuñez, qui en représenterait quatre ou cinq fois les dimensions. J'ai dû faire un choix, en élaguant les répétitions et les longueurs et en groupant les citations de façon à permettre au lecteur de suivre sans fatigue les principaux épisodes révolutionnaires ou d'embrasser les différentes phases d'une même question (politique extérieure, crise religieuse, immunités diplomatiques, etc..)

La traduction est aussi littérale que le permet un texte dont la hâtive rédaction abonde en redites, en inadvertances et en lapsus. J'ai évité à peu près complètement l'artifice cher aux traducteurs qui consiste à transcrire des mots étrangers, voire des phrases entières, pour se dispenser de les traduire. Les propos mis par Fernan Nuñez dans la bouche de personnages français et rapportés ici en italiques sont toujours en français dans le texte original.

Les commentaires sont réduits au minimum et le plus souvent inspirés par la partie non publiée de la correspondance. Les faits dont il s'agit sont trop connus pour appeler une explication ou une présentation. Ce qui intéresse le lecteur, c'est le détail inédit que Fernan Nuñez en rapporte et l'angle visuel sous lequel il les a observés.

*Les liasses auxquelles appartiennent les dépêches de Fernan Nuñez sont classées assez arbitrairement, à l'*Archivo historico nacional, *sous les numéros suivants du Fonds d'Etat :* 3702, 3782, 3942, 3956, 3959, 3960, 3968, 3969, 3970, 3971, 3982, 3983, 3984, 3986, 3991, 3992, 3995, 4000, 4001, 4006, 4011, 4015, 4021, 4023, 4038, 4088, 4095, 4099.

*Je manquerais aussi bien à la tradition qu'à un devoir de gratitude si je ne rendais pas ici hommage à la courtoise et obligeante érudition du chef de la Section d'Etat de l'*Archivo historico, *M. Gomez del Campillo, et à mon aimable et éminent confrère, M. Rigault, qui dirige le service des archives au Ministère des Affaires étrangères à Paris.*

AVANT-PROPOS

La correspondance diplomatique est encore loin d'occuper, dans les travaux d'histoire moderne, la place à laquelle elle a droit.

On peut s'étonner, par exemple, que nul chercheur n'ait encore sorti de l'ombre un ensemble de documents aussi important que les dépêches échangées entre la Cour d'Espagne et son représentant à Paris pendant la Révolution, représentant qui était le trait d'union entre les deux principales branches régnantes de la Maison de Bourbon (1).

Il y a là, cependant, près de deux mille dépêches, minutes ou originaux (y compris des autographes de Marie-Antoinette), qui contiennent des détails à peu près inédits sur divers épisodes révolutionnaires et qui jettent une lumière décisive sur l'attitude du Cabinet espagnol ainsi que sur les secrètes ouvertures de la famille royale de France à Charles IV en vue de sauver, avec la dynastie, la liberté et la vie des souverains.

Ces dépêches ont été longtemps conservées dans les papiers de la Seccion de Estado *aux archives modernes du Royaume à Alcala de Henares ; elles ont été transférées il y a quelques années à l'*Archivo historico nacional *à Madrid, où l'obligeance éclairée de M. Santiago Alba, alors ministre de l'Instruction publique, m'a autorisé à les consulter.*

Pendant quatre années, mettant à profit les loisirs que me laissaient d'occasionnelles fonctions diplomatiques, j'ai pu dépouiller, copier et traduire ces volumineuses liasses, dont la plupart n'avaient jamais été explorées depuis le XVIIIe siècle.

---

(1) M. Flammermont, dans sa *Correspondance diplomatique avec l'étranger pendant la Révolution* (Paris, 1896), est passé à côté de cette documentation comme en témoigne sa remarque : « Je n'ai pu voir que quinze mois, d'octobre 1787 à décembre 1788, de cette correspondance, qui n'est pas très intéressante, du moins pour cette période. Les dépêches de Fernan Nuñez sont d'ordinaire courtes et sèches ; il n'y a rien ou presque rien à en tirer ».

C'est le fruit de ce patient travail que je présente aujourd'hui au public (1).

*
* *

D. Carlos Gutierrez de los Rios y Rohan Chabot, sixième comte de Fernan Nuñez, est né à Carthagène, le 11 juillet 1742, de D. José, général des galères, et Marie-Armande de Rohan Chabot, fille de Louis Bretagne Alain, duc de Rohan (2).

Orphelin à huit ans, il fut élevé, sur l'ordre de Ferdinand VI, au séminaire royal des nobles. Nommé le 18 avril 1758 enseigne aux Gardes royales espagnoles, il fit carrière dans l'armée et devint colonel du régiment de Castille, plus tard Immémorial du Roi. *Il fut promu brigadier en juillet 1767.*

En 1772, il entreprit un voyage en Europe qui devait durer plusieurs années : on le retrouve à Naples, à Turin, à la Cour de Vienne, où il a une audience de Marie-Thérèse, à Neisse en Silésie, où il est présenté à Frédéric, à Varsovie, à Berlin, à Strasbourg, à Paris, où les Rohan l'introduisent dans la société, à Londres. Il projetait de se rendre en Hollande puis en Russie, lorsqu'en 1775 la menace de guerre entre l'Espagne et les Etats barbaresques le rappela à son poste de combat. Il prit part à l'expédition aussi courte que malheureuse conduite par O'Reilly en juillet 1775 contre Alger, et obtint en mars de l'année suivante le grade de maréchal de camp.

En octobre 1777, il mit fin à une liaison irrégulière dont parlent ses lettres et fit un honnête et médiocre mariage en épousant Maria de la Esclavitud Sarmiento de Silva Saavedra y Fuentemayor, marquise de Castel Moncayo. « Ce n'est pas,

---

(1) M. Juan Pérez de Guzman a publié au tome XII (1910) des *Memorias de la Real academia de la Historia* un discours prononcé devant cette compagnie sous le titre *Embajada del conde de Fernan Nuñez en Paris a los comienzos de la Revolucion francesa.* Il y reproduit quelques pièces extraites de l'Archivo historico, mais reconnaît n'avoir pu consacrer que trois semaines à ce travail, ce qui explique le peu de discernement qui a présidé au choix des documents reproduits, les fautes de lecture qui y abondent, ainsi que d'assez graves erreurs d'interprétation (le Palais-Royal, par exemple, est pris pour le Palais du Roi). M. Perez de Guzman a toutefois le mérite d'avoir aperçu le premier l'intérêt historique de ces documents.

(2) J'emprunte ces détails, partie à la correspondance de l'ambassadeur, partie à une excellente monographie de M. Morel-Fatio, *Grands d'Espagne et petits princes allemands au* XVIIIe *siècle, d'après la correspondance inédite du comte de Fernan Nuñez avec le prince Emmanuel de Salm Salm et la duchesse de Béjar*, Etudes sur l'Espagne, Deuxième série, Paris, 1906.

dit-il, une beauté romaine, mais une Espagnole et fort piquante. Elle a une dent noire et une autre qui sort du rang, comme les officiers à la parade, mais cela ne l'enlaidit point. Son caractère est docile, son air noble et elle danse bien. Ses parents sont de braves gens, pas très intelligents, mais bonasses et honnêtes ».

Comme on le verra plus loin, cette épouse de qualités moyennes exercera sur lui une profonde influence, qui s'immiscera parfois dans les obligations de sa carrière diplomatique.

En 1778, en effet, l'état peu florissant de sa fortune obligea D. Carlos à accepter de représenter l'Espagne à Lisbonne. Il y mena, dit-il, une vie d' « ambassadeur semi-bourgeois », plus préoccupé de faire l'éducation mondaine de sa femme que son propre apprentissage diplomatique. C'est en cette qualité qu'il présida à la célébration du double mariage de 1785 par lequel les Maisons de Bourbon et de Bragance scellèrent leur bonne entente.

Enfin, en 1787, il fut nommé ambassadeur à Paris, après avoir refusé Vienne et manqué Londres. Il prit possession de ses nouvelles fonctions en octobre 1787. Il avait quarante-cinq ans.

*
* *

Fernan Nuñez alliait une instruction plus brillante que solide avec ce scepticisme aimable et mondain qui fit, jusqu'à une époque pas très éloignée de la nôtre, les diplomates de grand style.

Son vif sentiment de la tradition, son humeur de gentilhomme et ses attaches avec la meilleure aristocratie française le préservèrent des séductions du « siècle éclairé » et de la « philosophie des lumières ». Mais ils ne l'entraînèrent jamais dans des entêtements irréfléchis. Son sens des réalités et, plus encore, ses habitudes de pondération le guidèrent avec assez de sûreté dans l'accomplissement d'une mission aussi épineuse que celle d'un « ambassadeur de Famille » — tel était le titre des représentants des Puissances du Pacte de Famille — dans la tempête révolutionnaire.

Ambassadeur de Famille, Fernan Nuñez le fut au sens le plus élevé du mot. Ses relations intimes avec la Cour, la confiance dont l'honorait Marie-Antoinette, sa conception d'une

solidarité suprapolitique entre les Bourbons de France et les Bourbons d'Espagne ou, si l'on préfère, son « loyalisme de Famille », influèrent d'une façon décisive sur toutes ses initiatives et allèrent jusqu'à le mettre en contradiction avec ses instructions.

On ne s'étonnera point qu'il ait été à plus d'une reprise désavoué par le Cabinet de Madrid. Son départ eut toutes les apparences d'une disgrâce. Floridablanca l'a formellement désapprouvé quand il a mis en avant la candidature du marquis de Pons pour remplacer La Vauguyon à Madrid ; quand il a mitigé les termes de la note espagnole du 4 juin 1790 sur l'exécution du Pacte de Famille ; quand il a, de son chef, altéré la communication de son gouvernement sur la fuite de Louis XVI...

Convenons que Fernan Nuñez a toujours interprété latissimo sensu *les ordres de sa Cour. Il tint sans doute, en certaines occasions, un langage assez roide à Montmorin et même à Marie-Antoinette : par exemple à propos de l'admission du Corps diplomatique à la Fête de la Fédération ou au sujet de l'attitude de la France lors de la tension anglo-espagnole. Mais il ne se gêna pas par contre pour prendre sur lui de déférer aux instances des souverains français alors que les ordres reçus ne lui laissaient aucune latitude à cet égard. C'est ainsi qu'invité depuis le mois de juillet à « partir de Paris sans délai », il céda à la prière de Marie-Antoinette et retarda son départ de sept semaines.*

Il ne faut pas toujours voir dans ces écarts les seules impulsions d'un naturel conciliant. Comme tous les diplomates vis-à-vis de leur gouvernement, il s'inspirait du contact direct des réalités et ne tenait en mains qu'un fil de la trame où s'enchevêtraient les intérêts européens de la chancellerie madrilène. Il voyait les gens et les événements de plus près et de moins haut que ceux dont il recevait les directions ; il a été souvent tenté de faire plus de cas de son expérience que de leur « système ».

Les informations de Fernan Nuñez ont d'autant plus de prix qu'il a été le confident des inquiétudes de la famille royale, l'ami du ministre des Affaires étrangères, Montmorin, et le témoin oculaire de presque toutes les scènes de la rue. Sans avoir une très grande pénétration psychologique, il a su brosser

des tableaux émouvants (voir notamment la relation du retour de Louis XVI après Varennes) et discerner certains traits qui ont échappé aux protagonistes du drame révolutionnaire. Je pense ici à son insistance sur le caractère purement extérieur des désordres populaires, désordres qui masquent une rigoureuse discipline et une subordination parfaite à des puissances occultes. Je renvoie le lecteur aux divers passages où il a souligné cet apparent paradoxe : c'est là qu'il a donné la plus forte mesure de son intuition.

Il a vu du premier coup la ruine de la monarchie au bout de l'impasse où s'engageait Louis XVI. Il a essayé, dans les limites de son influence personnelle, qui ne fut point négligeable, d'éclairer les souverains sur les inéluctables conséquences d'une abdication initiale. En un temps où les gens d'ordre se payaient d'illusions et les autres de grandiloquence, il a replacé les individus et les faits sous leur véritable jour. Appuyés par une action intelligente et ferme du gouvernement espagnol, ses conseils auraient pu peser d'un grand poids. Malheureusement on n'était pas moins irrésolu à Madrid qu'à Paris et Fernan Nuñez parla plus souvent en ami qu'en diplomate.

*
* *

Le style de Fernan Nuñez est assez alerte, bien que ses dépêches se ressentent souvent de la hâte fébrile dans laquelle il lui a fallu rendre compte d'événements auxquels il venait de prendre part ou d'assister. Il aime l'anecdote et manie volontiers l'ironie :

« M. de Sartine, ancien intendant de police, a quitté le royaume avec un faux passeport à la suite de la découverte des papiers qu'il passait, selon la coutume établie, à la Bastille, pour qu'on exécute secrètement telle ou telle personne... Cette façon de procéder était arbitraire et diamétralement opposée à la manière de voir actuelle, en vertu de laquelle toute exécution d'une sentence barbare précède le procès » (1).

L'intérêt de ses dépêches est souvent alourdi par des réflexions touchantes mais peu discrètes sur ses embarras pécuniaires ou ses charges de famille. Les allusions aux grossesses

(1) A Floridablanca, du 16 août 1789, n° 473.

répétées de sa femme, « qu'il ne veut abandonner pour tout l'or du monde », encombrent sa correspondance politique. Il va jusqu'à envoyer à Floridablanca les devoirs de ses enfants pour montrer leurs progrès. On peut dire que, chez Fernan Nuñez, le père de famille nuit à l'ambassadeur (1)*: il étale gauchement ses misères domestiques et, s'il demande son maintien après avoir sollicité son rappel pour revenir quelques semaines plus tard à sa première requête, c'est sous l'influence un peu décousue de la Comtesse.*

Il est bon d'ajouter que la Cour n'a jamais prêté attention à ses convenances personnelles : si elle lui consent, en novembre 1789, une allocation complémentaire, elle spécifie que c'est en considération de l'accroissement de dépenses que peuvent lui occasionner les événements politiques.

*
* *

Que faut-il retenir des jugements portés par Fernan Nuñez sur les grands événements dont il a été le témoin, et plus que le témoin ?

Il n'a naturellement pas à apprécier l'attitude de sa Cour ; aussi bien était-il laissé dans l'ignorance d'affaires importantes, comme l'étaient, par exemple, les négociations avec le duc d'Havré et les émissaires des émigrés. Mais sa correspondance avec Floridablanca ne nous en éclaire pas moins sur le désarroi où les troubles de France avaient plongé le Cabinet espagnol. On a été assez long à Madrid à se faire une idée exacte de l'ampleur du mouvement révolutionnaire. En juillet 1789, ce mouvement n'y inspirait encore que « de la curiosité et de l'inquiétude », et Floridablanca demandait si une nouvelle campagne pour la suppression des Jésuites n'était pas en perspective !

Quand il aura enfin compris la situation, le ministère de Charles IV se débattra dans la perplexité et l'imprévision, ne voulant s'engager ni pour le Roi, ni pour les princes, ni pour la Révolution, ménageant tout le monde et gagnant du temps

(1) Fernan Nuñez laissa neuf enfants ; quatre étaient nés durant le temps de sa mission. Dans la préface de la lettre qu'il leur adresse pour leur gouvernement (*Carta de D. Carlos de los Rios... a sus hijos*, Paris, Didot, 1791), il déclare se voir obligé d'imprimer cette lettre, « car sa famille s'est accrue dans de telles proportions que le nombre des copies qu'il faudrait tirer de l'original manuscrit serait une cause d'erreurs ».

dans l'espoir que la rapidité du cours des événements le dispensera d'avoir à les prévenir.

Le mobile de l'Espagne était tout négatif : éviter la contagion, fût-ce au prix d'une défection dynastique ou d'une compromission. Mise en œuvre par la débilité de Charles IV et la changeante humeur de Floridablanca, une pareille politique donne, à distance, une impression d'incohérence ou de dissimulation.

Elle montre, en tout cas, qu'au nombre des erreurs mortelles de Louis XVI, il y eut celle de compter sur la branche espagnole des Bourbons. C'est une question de savoir si Charles IV pouvait ou non faire quelque chose pour la Maison de France. Je ne suis pas convaincu, pour ma part, par l'argumentation de Baumgarten qui prétend que le manque d'argent fut la cause essentielle de la carence de la Cour madrilène. Celle-ci était prête, en 1790, à entrer en guerre avec l'Angleterre, et il lui en eût coûté terriblement cher.

Mais il fallait une entente entre les Cours européennes. De nombreux historiens, MM. Sorel et Madelin entre autres, ont expliqué pourquoi l'Europe monarchique n'a pas étouffé l'œuf révolutionnaire. L'Europe désirait l'affaiblissement de la France: ce désir l'emportait sur le sentiment de la solidarité des trônes ; il a inspiré sa conduite jusqu'au jour où l'effroyable force d'expansion des idées révolutionnaires lui est apparue. D'ailleurs, s'il y a eu, jusqu'au XVIe siècle, une « Chrétienté », avec un fond commun d'idéals et de répulsions, il n'y a jamais eu une Europe au sens d'une collectivité morale à intérêts solidaires.

Dans le cadre de ce volume, le problème est autre. Ce n'est pas d'avoir refusé son appui matériel à la cause des Bourbons qu'on fera grief au gouvernement de Charles IV, mais de n'avoir jamais eu la franchise d'éclairer le Roi, ses frères ou ses ministres sur ses véritables intentions. Rien de plus significatif et de plus attristant à cet égard que la négociation secrète dont on trouvera toute la trame au chapitre XII. Aux sollicitations éplorées de Marie-Antoinette la Cour de Madrid répond d'une façon tellement évasive que la malheureuse souveraine trouve, au lieu des conseils positifs et du concours moral attendus, de nouveaux motifs de désespoir.

Il y a plus, Charles IV et Floridablanca (sans vouloir

identifier, bien loin de là, leur sentiment au regard des affaires de France) connaissaient par Fernan Nuñez les appréhensions de Louis XVI quant aux projets des princes, dont la réalisation risquait de le faire passer, du rang d'otage, à celui de prisonnier de la Révolution. Ils n'en commirent pas moins la funeste imprudence d'entretenir les espérances des émigrés et de laisser sans réponse les demandes d'éclaircissement de Marie-Antoinette, créant ainsi la plus périlleuse des équivoques. Sans doute, l'Empereur n'avait pas fait autrement ; mais sa responsabilité est-elle, moralement, sur le même plan que celle des Bourbons d'Espagne ? Le jour où la Reine apprit que les princes se targuaient de l'appui de Charles IV, elle crut saisir la signification du mutisme du Cabinet espagnol : c'était au plan d'invasion du comte d'Artois et non à son projet de fuite, accompagnée d'une simple démonstration des Puissances amies, que ce Cabinet avait prêté l'oreille. L'éventualité qu'elle redoutait par dessus tout, l'invasion, était donc à la veille de se produire ; il ne restait plus qu'à la prévenir...

Or, deux jours avant la fuite, Floridablanca se décidait enfin à faire connaître que la manière de voir de son maître était « tellement conforme à celle de la Reine qu'on allait envoyer à celle-ci un plan ou une instruction ». Il était trop tard : le courrier n'était point parti d'Aranjuez que déjà la famille royale fuyait sur Varennes.

« Mieux vaut contrarier un ami que de le perdre », avait dit Fernan Nuñez. Pour n'avoir voulu contrarier ni le Roi ni les princes, la Cour d'Espagne venait de contracter devant l'Histoire sa part de responsabilité dans le drame du 20 juin. Elle avait aggravé de tout le poids de sa défaillance l'irrésolution du débonnaire monarque qui avait fait, par une sorte de testament politique (la lettre du 12 octobre 1789), son parent et allié, Charles IV, le dépositaire de sa pensée authentique et le confident de son impuissance. S'il avait la faiblesse de l'héritier de Philippe V, du moins le Roi de France avait-il parlé à cœur ouvert.

*
* *

On retrouve, sous des couleurs trop exactes, dans la correspondance de Fernan Nuñez, la pitoyable bonhomie de

Louis XVI, la fébrilité et les inconséquences de Marie-Antoinette. L'ambassadeur ne déplore pas moins la mollesse dont le monarque a fait preuve vis-à-vis de ses vassaux séditieux que les affligeantes tergiversations par lesquelles il cherchera à révoquer ses condescendances. Rien ne blesse son loyalisme comme ce manque apparent de droiture. L'opinion qu'il a donnée du souverain à sa Cour fut certainement pour beaucoup dans le peu de cas que celle-ci fit des projets et des appels de la famille royale. « Si le Roi était un Frédéric II, ou même un Joseph II — écrit-il à Floridablanca — et la Reine une Catherine II, on pourrait compter sur quelque chose. Mais Votre Excellence dira ce que je tais ».

Quant à la Révolution, Fernan Nuñez l'a plutôt vue par ses côtés épisodiques, faute de recul, et comme un homme qui en a vécu les péripéties au jour le jour. Mais il a, çà et là, de brusques aperçus en perspective. J'ai noté plus haut ce caractère de conjuration permanente qu'il a su discerner sous le tumulte d'une apparente anarchie. Il a bien saisi l'enchaînement des faits, le « glissement » de la monarchie, le cheminement des intérêts particuliers et des ambitions personnelles à travers la crise morale et politique qui emportait l'ancienne France. Il n'a cessé de dénoncer la maladresse collective des gens « bien intentionnés », dont les illusions, la candeur ou l'inconstance accélérèrent le mouvement et firent ce que n'auraient point fait, à eux seuls, les deux grands ressorts révolutionnaires : l'intimidation et le prosélytisme, — ce qu'il appelait « les deux p » : la peur et la plume.

Si une impression se dégage de cet imposant témoignage, dont on peut contester l'objectivité, mais non la mesure, c'est que l'ancien régime a succombé beaucoup moins à ses abus qu'à une crise de volonté.

Un Témoin ignoré de la Révolution
Le Comte de Fernan Nuñez

CHAPITRE PREMIER

Fernan Nuñez et la Cour.

Versailles à la veille de la Révolution.

Les débuts de l'ambassadeur à la Cour : une ambiance de cordialité. — Fernan Nuñez et Marie Antoinette. — Maladie et mort du Dauphin. — Les mésalliances et la grandesse. — Une visite à la comtesse Horsy. — Incidents suspects à Versailles. — Louis XVI échappe à un accident mortel. — Une « turquerie » : les ambassadeurs du roi de Mysore à la Cour. — Mort de Charles III ; condoléances officielles. — Une ambassade ruineuse et un ménage prolifique.

« Le Roi d'Espagne ne nous envoie pas un ambassadeur mais un ami », dit Marie-Antoinette lorsqu'elle apprit la décision qui transférait Fernan Nuñez de Lisbonne à Paris, où il allait remplacer le comte d'Aranda, épuisé par les prodigalités de ses quatorze années de mission diplomatique.

Le nouvel ambassadeur présenta ses lettres de créance le 14 octobre 1787. Louis XVI écrivit le lendemain à son « frère et oncle » Charles III pour le remercier des sentiments d'amitié dont Fernan Nuñez l'avait assuré de la part du Roi Catholique, ainsi que des ordres donnés par le Cabinet espagnol pour l'armement de vaisseaux de guerre. « Le vœu de Votre Majesté comme le mien sera toujours pour la paix, et c'est une manière plus certaine de se l'assurer que de se préparer à la guerre et de montrer à l'Europe le concert intime d'amitié et d'entente qui anime indissolublement nos deux royaumes. Ce sera toujours avec plaisir que j'entendrai le comte de Fernan Nuñez lorsqu'il me parlera de la part de Votre Majesté de tout ce qui peut l'in-

téresser, et Elle doit être assurée de la réciprocité de mes sentiments ».

Les premières dépêches de D. Carlos le montrent progressant rapidement dans l'intimité des souverains, malgré les froides exigences de l'étiquette et les indiscrétions de l'opinion. Les ambassadeurs de famille ont déjà une situation à part dans le corps diplomatique ; mais parmi eux Fernan Nuñez jouit d'un traitement de faveur. C'est ainsi qu'ils sont admis à aller à Saint-Cloud pour faire leur cour, ils ne sont habituellement retenus ni à dîner ni à souper ; aussi sont-ils dispensés de porter l'uniforme vert à galon d'or. « Ces souverains, dit l'ambassadeur, ont eu la bonté de faire une exception pour moi en m'invitant à diverses reprises à leur table » (1).

La Reine, surtout, l'honore d'une confiance et d'une affection particulières. « En toutes occasions cette souveraine nous prodigue les marques de sa bonté » (2). Fernan Nuñez rapporte une visite qu'il fit à la Cour avec l'ambassadeur de Naples le 1er juin 1788 : « Sa Majesté était en toilette d'intérieur, entourée de ses dames, sur un balcon par lequel nous devions naturellement passer. Elle vint aussitôt nous parler et nous dit qu'elle nous avait attendus là exprès parce que le dimanche précédent on ne nous avait pas conduits à ses appartements. Elle eut la bonté de nous mener à l'appartement du duc de Normandie, qui mangeait de fort bon appétit... Puis elle nous fit visiter ses appartements jusqu'aux pièces les plus intimes, nous donnant les témoignages les plus distingués de sa bienveillance et de sa confiance. De là nous allâmes au palais de Meudon où se trouve le Dauphin qui va un peu mieux ; mais la fièvre ne le quitte point et le pouls est toujours désordonné » (3).

La santé des enfants royaux tiendra pendant dix-huit mois une large place dans la correspondance diplomatique. Le duc de Normandie — le futur Louis XVII — est sujet à des convulsions et à des syncopes, malaises qu'on attribua d'abord à la présence de vers intestinaux. « Il ne semble pas, dit Fernan Nuñez, qu'ils proviennent de vers, dont il n'y a pas de trace, ni des dents, qui ont toutes percé. Une des dames qui

(1) A Floridablanca, du 26 mai 1788, n° 175.
(2) A Floridablanca, du 4 février 1788, n° 88.
(3) A Floridablanca, du 2 juin 1788, n° 178.

servent le jeune prince m'a déclaré que le Roi avait souffert des mêmes convulsions quand il avait son âge » (1).

Quant au Dauphin, son mal est plus grave. « Hier (13 février) a eu lieu une consultation entre les meilleurs médecins et anatomistes. Ils ont été d'avis que tous les troubles de sa santé venaient de la seconde dentition qui avait peine à percer. Le percement n'avait eu lieu que d'un côté, encore que de l'autre on vît déjà poindre les dents. Quant au dénivellement des hanches, il résulte en grande partie d'une manière de se tenir défectueuse et d'un peu de faiblesse. De ces observations ils ont conclu qu'ils comptaient le voir se rétablir s'il changeait d'air et prenait de l'exercice. On l'enverra à cet effet à la maison de campagne de Meudon » (2).

Le 11 avril 1788 : « Je viens de voir le Dauphin qui est visiblement rétabli, de bonne humeur, de bonnes couleurs et dans l'état normal où je l'ai trouvé à mon arrivée, sauf qu'il est encore faible et que l'effondrement des épaules persiste » (3).

Une nouvelle consultation a lieu, qui aboutit au même résultat que la précédente ; mais cette fois le Dauphin y gagne un refroidissement.

Le 9 mai l'ambassadeur écrit : « La fièvre lente le fait fréquemment souffrir. Pour détruire l'humeur qu'elle peut engendrer et adoucir le sang, on a remplacé le sirop qu'on lui faisait prendre par du lait d'ânesse. Aujourd'hui on lui a mis un vésicatoire dans le dos » (4).

Le 12 septembre : « J'ai eu l'honneur de faire aujourd'hui ma cour au Dauphin. Bien qu'il dorme mieux qu'avant et n'ait plus de fièvre, il est d'une extrême faiblesse ; il se voûte chaque jour davantage et sa poitrine se creuse, en sorte que, même s'il se rétablit, son existence sera toujours pénible. Il porte dans le dos deux plaies ouvertes par ses vésicatoires qui le font beaucoup souffrir et contribuent sans doute à le débiliter. On dit que ses jours ne sont pas en danger, mais il fait pitié à voir et ses augustes parents m'ont parlé de lui en termes bien désolés » (5).

---

(1) A Floridablanca, du 7 janvier 1788, n° 71.
(2) A Floridablanca, du 14 février 1788, n° 104.
(3) A Floridablanca, n° 130.
(4) A Floridablanca, n° 163.
(5) A Floridablanca, n° 265.

Le 9 mars 1789 : « On craint que le dénouement fatal ait lieu plus tôt qu'on ne le pensait » (1).

Le 15 mai : « Je suis allé à Meudon voir le Dauphin qui est dans un état d'incroyable faiblesse, car il peut à peine se mouvoir aidé de deux personnes et la plupart du temps il est porté dans les bras. Néanmoins ceux qui vivent près de lui disent qu'il dort et mange mieux, mais les effets de cette amélioration ne se manifestent pas comme on devrait s'y attendre. A la vérité, cela fend le cœur de le voir souffrir continuellement avec une résignation et une constance qui lui inspirent des réflexions et des réponses étonnantes de la part d'un enfant de son âge » (2).

Le 6 juin : « Le Dauphin a finalement achevé sa brève existence dans la nuit du 3 au 4, à une heure et demie du matin. Aujourd'hui, on l'a embaumé et il restera exposé à Meudon jusqu'à samedi dans ce qu'on appelle ici la chapelle ardente » (3).

Le 8 juin : « Les souverains sont pénétrés de la plus vive douleur pour la perte prématurée du Dauphin. Ce prince a dû souffrir le martyre depuis un an, car, quand on l'a ouvert, on lui a trouvé huit vertèbres cariées et les côtes presque entièrement détachées d'un côté de la colonne vertébrale. On voit maintenant combien étaient justifiées ses douloureuses plaintes dès qu'on le touchait. On dit que le mal provient d'une chute qu'il fit à l'âge de dix-huit mois, mais je crois que le vésicatoire qu'il a gardé durant une année entière n'a pas peu contribué à ce que l'humeur s'accumulât au même endroit et produisît ces ravages » (4).

*
* *

Les « potins » de Cour ne retiennent qu'assez rarement l'austère attention de Fernan Nuñez. Il ne les relate guère que dans la mesure où ils caractérisent un relâchement de mœurs ou une dérogation de caste. « Samedi matin, le comte d'Egmont s'est marié avec Mademoiselle Favoli, demoiselle irlandaise,

(1) A Floridablanca, n° 398.
(2) A Floridablanca, n° 427.
(3) A Floridablanca, n° 439.
(4) A Floridablanca, n° 440.

selon la lettre qui en fait part à son cousin, Don Juan Pignatelli, mais qui n'a jusqu'ici passé que pour ce qu'elle paraissait, c'est-à-dire pour la fille d'un invalide et d'une vivandière. Cette petite s'est introduite dans la maison par sa vivacité, qui lui a conquis le cœur du comte. Bien qu'elle soit âgée de plus de quarante ans et n'ait rien de joli, il a eu la faiblesse de l'épouser, ruinant en un moment l'idée que se faisaient généralement de lui ceux qui le connaissaient et ses espérances justifiées de succéder au maréchal de Biron dans le régiment des gardes françaises et de passer maréchal de France à la première promotion. Tout le monde déplore sa défaillance » (1).

Ce genre de mariages préoccupe l'ambassadeur à un autre point de vue que celui du decorum des vieilles maisons. « Je ne puis laisser, écrit-il à Floridablanca (2), de vous représenter que, si Sa Majesté veut que la première dignité de sa monarchie — la grandesse — garde le prestige qui convient... il est nécessaire, non seulement de limiter cette faveur, mais encore de l'octroyer sous la condition expresse que les descendants des bénéficiaires n'en jouiront pas si, avant de contracter mariage, ils n'ont pas avisé Sa Majesté et n'en ont pas reçu un consentement formel par le canal de l'ambassade, à laquelle des renseignements seront préalablement demandés sur la condition de la future.

« Votre Excellence sait que le luxe excessif de ce pays a donné lieu, depuis des années, à des unions inégales qu'on appelle ici *mésalliances*, en sorte que bien peu nombreuses sont les maisons qui n'en comptent point et ne doivent pas leur situation actuelle à la fille d'un riche fermier, aux parents de laquelle on tourne le dos du jour où on leur a fait l'honneur de conjurer, grâce à leur fortune, la ruine de la famille.

« Avec de pareils principes, les nobles ne sollicitent la grandesse que pour séduire, grâce à elle, la vanité de cette classe de gens riches, en faisant miroiter la perspective de conduire leurs femmes au Palais. Ils calculent sans aucune discrétion ce dont ils peuvent enrichir leur maison, à chaque génération, avec cette sorte d'alliances ».

---

(1) A Floridablanca, du 2 juin 1788, n° 178.
(2) A Floridablanca, du 8 août 1788, n° 246, confidentielle.

Pour couper court à ces abus, Fernan Nuñez propose (1) les mesures suivantes :

1° Pour que les grands d'Espagne ou leurs femmes jouissent en France des prérogatives de leur qualité, il sera indispensable qu'ils se soient couverts en Espagne, aient acquitté les droits requis et présenté la justification correspondante à l'ambassadeur d'Espagne à Paris ;

2° Les grandesses ne seront accordées que pour quatre générations, au terme desquelles le renouvellement devra en être sollicité du roi d'Espagne, comme cela se fait pour les majorats et préséances des ducs et pairs de France ;

3° La grandesse ne pourra jamais retomber sur une femme : on évitera par là l'inconvénient de la voir accolée à des noms indignes, à la faveur d'un mariage d'argent ;

4° Tous les grands seront obligés à user de leur titre et il leur sera interdit de le transférer à aucun parent ou étranger sans autorisation ou grâce nouvelle du Roi d'Espagne. On exigera la possession et l'inaliénabilité d'un fief auquel la grandesse devra toujours rester attachée, pour garantir le maintien de son prestige.

« Ainsi, conclut l'ambassadeur, ma modération et ma prudence ne seront plus mises à l'épreuve comme elles le furent le jour où j'entendis une personne qui a été en Espagne me dire qu'ayant pu solliciter la grandesse, elle n'a pas voulu le faire parce que cette distinction était trop vulgaire ».

Le Roi Catholique, sans entrer dans les sévères restrictions que lui suggère son ministre, dispose (2) néanmoins que les grandesses ne seront concédées à l'avenir que pour le bénéficiaire et sa descendance mâle légitime. Quant à celles qui ont déjà été accordées, Fernan Nuñez devra se concerter avec la Cour de Versailles pour qu'on n'admette aux honneurs de grandesse, au Palais ou ailleurs, que les hommes ou femmes qui auront produit, par l'intermédiaire de l'ambassadeur, la cédule de succession et le permis de mariage, lequel sera délivré après enquête confidentielle sur la condition des intéressés ».

---

(1) A Floridablanca, du 20 décembre 1788, n° 345.
(2) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 16 janvier 1789.

*
* *

Le trait de mœurs ou d'observation psychologique se trouve assez rarement sous la plume de Fernan Nuñez. Mais le goût de l'anecdote et des réminiscences historiques apparaît volontiers dans sa correspondance. « J'ai eu le plaisir, note-t-il (1), de visiter la comtesse Horsy, qui a quatre-vingt-dix ans révolus et a été gouvernante du Roi et de six autres personnes royales, en sorte que, comme en France on alloue pour chacune 20.000 réaux de pension, elle jouit d'une rente de 140.000 réaux de ce seul chef. Cette dame est bien portante et aussi alerte que possible ; son extérieur est agréable au point de ne pas lui faire paraître plus de soixante ans... Elle reçoit le monde et fait sa partie tous les soirs sans lunettes ni rien qui trahisse son âge. C'est la même femme dont il est fait mention sous le nom de Jeannette dans les lettres de la fameuse Madame de Maintenon, qui l'éléva et la recommanda à Louis XIV, lequel l'avait toujours avec lui ; toutes circonstances qui la font fort respectable et singulière et digne d'être connue ».

Les incidents qui touchent à la personne du Roi sont naturellement rapportés à titre confidentiel et dans tous leurs détails.

« On ne put qu'à grand peine la lui enlever et le maîtriser, dans l'église du château de Versailles. Il se dirigea comme un furieux vers l'autel auprès duquel se trouvait la croix paroissiale, avec laquelle il se mit à frapper à tort et à travers tous ceux qui étaient à sa portée.

« On ne put qu'à grand peine la lui enlever et le maîtriser, non sans qu'il ait mis à mal quelques assistants. Conduit en prison, il a été fouillé et aurait été trouvé porteur d'un ou deux pistolets chargés à balles.

« On m'assura qu'il y a un mois environ, on arrêta un autre individu dans la cour sur laquelle donnent les fenêtres intérieures de l'appartement du roi. Il s'y promenait et refusa de s'éloigner jusqu'à ce qu'on l'ait emmené de force. On le fouilla au corps de garde et on trouva sur lui aussi des pistolets chargés. On ignore ce qui en est advenu.

« L'année passée, on a également découvert dans le bois

(1) A Floridablanca, du 13 juin 1788, n° 182.

du parc de Trianon, où la reine se trouve actuellement. un homme qui semblait dormir mais dont le trouble parut suspect et qui, fouillé, fut trouvé porteur d'armes.

« Bien que je ne crois pas qu'ils indiquent clairement le dessein d'attenter à la vie de ces souverains, il me semble qu'il est de mon devoir de porter ces faits à votre connaissance » (1).

Un événement plus grave et moins connu est consigné dans une lettre confidentielle du 3 avril 1789 (2).

« La divine Providence vient de préserver ce royaume des conséquences du plus malheureux des hasards, conséquences qui auraient été désastreuses dans les circonstances délicates qu'il traverse présentement. Le Roi a, à Versailles, au-dessus de son appartement, divers cabinets où il range les livres, les plans et les machines dont il tire un divertissement utile et agréable dans ses moments de loisir. Ces cabinets occupent divers étages et arrivent jusqu'au toit où ils donnent accès. Comme ils sont terminés par une balustrade, on peut s'y promener commodément comme sur une terrasse et y jouir de la vue agréable que ménage leur grande hauteur.

« Dans les derniers jours du mois passé, Sa Majesté alla voir des travaux qu'on était en train d'exécuter et monta, pour mieux les reconnaître, sur une échelle qui était appuyée contre la balustrade. L'échelle glissa lorsque Sa Majesté se trouvait dessus et, s'il n'y avait pas eu à côté un ouvrier qui eût la présence d'esprit de la tirer en dedans de la balustrade au moment où elle était déjà partiellement engagée au dehors, la chute que le Roi fit sur le toit aurait infailliblement mis fin à ses jours car il se serait écrasé dans la Cour de marbre où il aurait été précipité. Je tremble d'horreur en relatant cet accident et en songeant combien près nous avons été du comble de désordres où nous aurait mis ce malheur dans l'état général de l'Europe et dans la situation particulière de ce royaume... Sa Majesté a assigné une pension de 1200 livres à l'ouvrier, qui la mérite bien. Encore que le fait soit exact et public, on en parle le moins possible ».

---

(1) A Floridablanca, 28 juillet 1788, n° 243.
(2) A Floridablanca, n° 407.

*
* *

L'arrivée à Paris de trois ambassadeurs du souverain de Mysore, Tippou-Sahib, le Frédéric II de l'Orient, intéressa vivement notre diplomate, dont la correspondance abonde en détails sur le cérémonial de leur mission (1). « Ces messieurs sont d'une couleur plombée qui est déplaisante ; leurs yeux et leurs traits ont quelque chose de chinois et leurs dents sont noires et mauvaises. Aucun d'eux ne parle français ; les deux enfants de l'un deux arrivent à se faire comprendre, mais les autres ne parlent que l'arabe et le persan. Ils sont vêtus d'une robe talaire de mousseline avec une aube serrée par une ceinture et portent un petit turban. Ils professent la religion mahométane ; ils ne boivent pas de vin et ne mangent pas d'autre viande que celle des animaux qu'ils ont tués. Le ministre de la marine leur a proposé de faire venir chez lui leurs serviteurs pour préparer la viande, mais ils s'y sont refusés et l'ont mangée chez eux avant d'aller déjeuner. Ils ne s'en sont pas moins mis à table comme s'ils étaient à jeun et ils ont mangé des fruits, du laitage, des légumes et des glaces, qu'ils ont trouvées trop froides pour leur goût... Ils ont offert au ministre de la marine plusieurs mousselines et gazes de leur pays, mais rien de bien précieux. On avait d'abord dit qu'ils apportaient des présents considérables pour le Roi, mais la nouvelle ne paraît pas confirmée » (2).

« Hier, Sa Majesté a reçu les trois ambassadeurs, qui s'étaient rendus la veille à Versailles, où on les a logés au grand Trianon... Ils entrèrent par les appartements de la Reine et passèrent par la grande galerie, puis par les autres pièces, remplies de spectateurs assis derrière les balustrades. Le passage qui leur était réservé au milieu était couvert de riches tapis de la manufacture des Gobelins. Le trône était installé dans le salon d'Hercule et, pour arriver à la plate-forme sur

---

(1) Quelques mois auparavant était venu le fils du prince de Cochinchine pour conclure un traité de commerce avec la France. Floridablanca écrivit à ce propos à Fernan Nuñez : « Le Roi vous prie de laisser tomber à l'occasion quelque réflexion sur les difficultés et désaccords où cette entreprise peut mettre la France vis-à-vis de sa rivale, vu la défiance qu'inspire aux Anglais toute poussée française aux Indes. La France peut être par elle seule une source de richesses si elle se gouverne bien à l'intérieur et si elle n'embrasse pas des idées trop vastes et aventureuses » (19 janvier 1788).

(2) A Floridablanca, du 1er août 1788, n° 240.

laquelle il se trouvait, il fallait monter dix degrés. A droite et à gauche étaient deux tribunes ou balcons découverts où se tenaient, à gauche, la Reine, Madame, le duc de Normandie, et Madame fille de la Reine ; à droite, la comtesse d'Artois, Madame Elisabeth et le second fils du comte d'Artois. Au pied des degrés du baldaquin, à droite, se trouvaient des bancs destinés, ceux de devant aux ambassadeurs et ceux de derrière aux ministres et autres membres du corps diplomatique. Le reste de la pièce était couvert de gradins pour les dames et les spectateurs.

« Sur le coup d'une heure moins le quart, Sa Majesté arriva accompagné de ses deux frères et des princes du sang, qui occupèrent leur place respective, debouts à droite et à gauche du trône. Les ministres et les courtisans se répartirent des deux côtés sur la plate-forme où se trouvait le baldaquin...

« Sa Majesté se leva pour recevoir ses hôtes. Ils firent leurs trois révérences en portant la main au turban, la première à l'entrée, la seconde au milieu de la salle et la troisième en approchant de Sa Majesté. Ils lui remirent leurs lettres de créance qui étaient placées dans une bourse tissée d'or. Sa Majesté, en signe d'amitié, toucha les monnaies d'or qu'ils tenaient à la main dans un mouchoir, cette cérémonie étant chez eux un symbole d'affection et d'alliance.

« Ils reculèrent sans tourner le dos jusqu'au bord du premier degré et prononcèrent un court discours dans leur langue, qui fut répété en français par l'interprète... Puis ils se retirèrent en faisant le même nombre de révérences qu'à l'entrée sans tourner le dos ; quand ils eurent achevé la dernière, ils sollicitèrent de Sa Majesté la permission de rester là un moment pour observer le spectacle. Cette permission obtenue, ils se mirent à tout regarder et à parler avec assez d'animation entre eux.

« En sortant, ils demandèrent la même autorisation pour leur suite. Alors entrèrent sept cipayes qui étaient habillés comme les troupes européennes, mais avec des bottes et des chapeaux ronds assujettis par un ruban. Ils étaient suivis d'une vingtaine de serviteurs vêtus presque à la chinoise. S'étant placés sur deux rangs, ils firent leur révérence en touchant trois fois le sol avec la main puis en la baisant. Après

être restés là un moment, ils répétèrent le même salut et se retirèrent... Dans l'après-midi ils ont assisté aux grandes eaux dans les jardins » (1).

*
* *

Les premiers temps de la mission de Fernan Nuñez furent assombris par les nouvelles relatives à la maladie et à la mort de Charles III. Floridablanca lui écrivit le 14 décembre 1788 : « Le dimanche 7, le Roi s'est réveillé avec un certain déréglement du pouls, qui dégénéra en fièvre catharrale et l'obligea à garder le lit. La nuit, il eut un accès et souffrit les jours suivants d'une extrême oppression, qui s'aggrava notablement dans la soirée du vendredi 12. On a dû administrer à Sa Majesté le saint viatique hier, 13, dans la matinée. Sa Majesté l'a reçu avec une fermeté digne de la vertu et de la piété dont Elle a toujours été le vivant exemple et Elle a spontanément demandé l'extrême-onction dans l'après-midi. Après quoi, la dépression alla croissant et Sa Majesté, après avoir remis entre mes mains son testament fermé, rendit le soir son âme au Créateur. Elle laisse tout le pays dans la plus grande désolation pour la perte d'un roi si juste, si bienfaisant et si aimable. Je communique à Votre Excellence cette très funeste nouvelle, adoucie dans une certaine mesure par le fait que le nouveau Roi, la Reine et les autres membres de la famille royale sont en bonne santé, bien qu'avec la peine que l'on peut s'imaginer ».

Et D. Carlos de répondre :

« Même si j'avais été préparé d'avance à cette fatale nouvelle, mon cœur n'en aurait pas moins été pénétré de douleur en apprenant la fin d'un monarque que j'ai servi toute ma vie, dont j'ai tant de fois admiré les vertus et dont les bienfaits répétés excèdent les courtes limites de toute ma gratitude. Quoi d'étonnant à ce que j'éprouve ce sentiment lorsque je vois ici, chez les nationaux comme chez les étrangers, un regret si unanime que notre seule consolation, ou, pour mieux dire,

(1) A Floridablanca, du 11 août 1788, n° 248.

notre seule satisfaction est de constater l'opinion générale que sa probité et ses vertus lui avaient value dans toute l'Europe, où l'on considérait sa parole comme aussi sûre que le cours du soleil ?... Aussitôt que j'eus reçu la triste nouvelle, je me rendis à Versailles pour la communiquer à Sa Majesté et lui remettre la lettre du Roi. J'eus la satisfaction de ne pas être le premier à la lui donner, car une heure avant était arrivé le courrier français, qui, sans passer par Paris, était allé directement à Versailles. Dès que j'entrai dans son appartement, Sa Majesté vint vers moi. Je lui remis la lettre du Roi. Elle ne me dit que quelques mots, mais ses yeux exprimèrent ce que ne put me dire sa bouche. Le Roi se rendit à la messe et, au retour, s'approcha deux ou trois fois pour me parler, mais se retira chaque fois en se rendant compte qu'il ne pouvait le faire, ni moi lui répondre. Après cela, je me crois dispensé de parler de l'effet que la nouvelle a produit sur Sa Majesté » (1).

La Cour de France prit le deuil pour vingt-huit jours. « Bien que les deuils de ce genre ne comportent ici ni les boucles ni l'épée noire, le Roi a voulu qu'on déroge à la coutume et il a adopté pour lui le violet, qui est de grand deuil. Il a également prescrit qu'à la cérémonie annuelle de l'ordre du Saint-Esprit, le 1er janvier, contrairement à l'usage, on ne quitterait pas le deuil pour prendre l'uniforme, donnant par là un témoignage exceptionnel de son affliction ». Les grands d'Espagne prennent le deuil d'après les prescriptions de la Cour d'Espagne : aussi s'empressent-ils de se renseigner à ce sujet auprès de Fernan Nuñez, qui les trouve « plus questionneurs et moins patients que les gens du Midi » (2).

La représentation officielle diplomatique de Fernan Nuñez fut suspendue de ce fait pendant quelques jours, mais il n'en continua pas moins à faire avec la même fréquence qu'auparavant sa cour particulière au Roi. Il remit le 13 janvier 1789 ses nouvelles lettres de créance (3). « Je les ai présentées à Sa Majesté en audience privée, qui m'a été accordée, selon l'usage,

(1) A Floridablanca, du 24 décembre 1788, n° 346.
(2) A Floridablanca, du 29 décembre 1788, n° 357.
(3) Elles étaient datées de Madrid, le 21 décembre 1788.

dans le Cabinet du Roi, seul avec le comte de Montmorin... Le souverain les a reçues avec la plus grande affabilité, exprimant avec la sincérité la plus vive son constant désir de rendre permanent entre les deux nations le système d'union et de réciproque confiance qu'il juge aussi profitable à leur félicité intérieure qu'à leur prestige extérieur » (1).

*
* *

Fernan Nuñez eut, pendant son séjour à Paris, des difficultés pécuniaires auxquelles ses dépêches font de fréquentes et pressantes allusions. Il rappela à sa Cour qu'il avait déjà englouti l'héritage de sa sœur dans le règlement des découverts que lui avait occasionnés son ambassade à Lisbonne et qu'il lui avait même fallu se défaire de son mobilier, de sa vaisselle d'argent et des diamants d'un portrait dont la reine de Portugal lui avait fait présent à l'occasion du mariage des Infants (2). Depuis son transfert, sa situation n'avait qu'empiré. Du 1er avril 1787 au 1er avril de l'année suivante, il avait dépensé, en voyages et frais de maison, plus de 2,456.000 réaux. Or, son traitement d'ambassadeur (720.000 réaux) et ses gratifications, avec sa commanderie, avaient représenté, dans la même période, un total de 1,019.936 réaux, soit un déficit de 1,436.064. Le comte d'Aranda n'avait jamais dépensé, dans le même poste, moins de 30.000 pesetas (120.000 réaux) par mois. Il estimait qu'avec une femme et cinq enfants, il ne pourrait, en menant un train plus modeste, abaisser cette dépense au-dessous de 25 à 26.000 pesetas. « Si mes enfants, dit-il, étaient moins nombreux et mes rentes plus élevées, je ruinerais avec plaisir ma maison au service de Sa Majesté pour maintenir le décorum dû à la charge dont m'a honoré sa confiance. Mais je ne crois pas que cela puisse répondre aux intentions du

(1) A Floridablanca, du 16 janvier 1789, n° 367.

(2) En 1785, l'Infant D. Gabriel, troisième fils de Charles III, épousa Maria-Ana-Victoria, fille aînée des souverains de Portugal, et l'Infant D. Joao, frère de la princesse portugaise, épousa Carlota-Joaquina, fille aînée du prince des Asturies. Fernan Nuñez avait présidé à la célébration des mariages comme ambassadeur plénipotentiaire et y avait représenté le Roi Catholique.

Roi, non plus que de me voir vivre ici d'un crédit imaginaire ou jouer un rôle obscur et effacé afin d'éviter les frais (1) ».

Il sollicitait en conséquence qu'on lui maintînt ses émoluments de conseiller d'Etat. Mais, à Madrid, le vent était aux économies. « Je n'ai pas réussi à obtenir la faveur que vous sollicitez, lui mande Floridablanca. Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle ne peut donner cet exemple, ayant prescrit, il y a peu de temps, à toutes les chancelleries de ne plus allouer aux agents des ambassades et des ministères d'autres émoluments que ceux de leurs fonctions effectives » (2).

« Je vis dans la confiance et l'espoir de la bienveillance de Sa Majesté, réplique D. Carlos avec une résignation de circonstance (3). Mais, toutes mes ressources étant aujourd'hui épuisées, ainsi que je l'ai exposé, pour faire face comme il convient aux obligations inhérentes à ma charge, et non à mes besoins personnels, moins encore à mes fantaisies, force me sera de négliger l'avenir de mes enfants pour servir avec décence le Roi, comme l'ont fait tous mes ancêtres, qui se sont dépouillés de leur fortune, plutôt que de permettre que le public critique les économies ou la conduite de son ambassadeur ».

Cette emphatique dignité ne l'empêchera pas, d'ailleurs, de revenir maintes fois, dans sa correspondance, sur les misères de sa situation matérielle.

D'aîlleurs, à peine l'amertume de cette déception était-elle dissipée que les charges de Fernan Nuñez s'accroissaient dans une proportion imprévue. « Ma femme a donné heureusement le jour, hier après-midi, à deux robustes enfants en trois heures de temps, trois quarts d'heure seulement séparant la naissance de l'un de celle de l'autre. Je prie Votre Excellence de mettre aux pieds de Sa Majesté ces nouveaux vassaux qui, comme tous ceux de leur famille, sauront se sacrifier à leur roi et à leur patrie » (4).

Marie-Antoinette avait fait allusion, devant l'ambassa-

---

(1) A Floridablanca, du 8 avril 1788, n° 141.

(2) 11 juin 1788.

(3) A Floridablanca, fin juin 1788, n° 206.

(4) A Floridablanca, du 25 août 1788, n° 253.

deur, à une coutume d'après laquelle les souverains étaient parrains des enfants qu'avaient les représentants étrangers durant leur résidence à Paris. Fernan Nuñez s'enquit auprès de l'ambassadeur de Portugal, qui lui confirma l'existence de cette coutume. Il demanda aussitôt à sa Cour de l'autoriser à s'y conformer ; mais, ayant appris par la suite que son prédécesseur médiat, le comte de Fuentes, n'avait pas joui de cette faveur, il annonça que, nonobstant la permission reçue, il tâcherait de s'y soustraire. Il n'y réussit point : les souverains lui donnèrent presque malgré lui une nouvelle marque d'estime en présidant en grand apparât au baptême des deux enfants le 29 août (1).

---

(1) M. Perez de Guzman (*Memorias de la Real Academia de la Historia*, tome XII, page 26) attribue à une indication de Floridablanca l'intention de Fernan Nuñez de renoncer à l'offre que lui avaient faite les souverains avec une si affectueuse insistance. Cette supposition est erronée, comme le démontre la dépêche de Fernan Nuñez du 9 juillet 1788, n° 213.

CHAPITRE II

Origines et gens de la Révolution.

Un jugement sur le caractère français. — La fausse philosophie et le siècle des lumières. — Le *Compte rendu* de Necker et l'évolution de l'esprit public en France. — La main de l'Angleterre dans la Révolution. — Fernan Nuñez et Montmorin. — L'instabilité des ministères ; comparaison entre la France et l'Espagne. — Necker et l'Inquisition espagnole. — Les foyers du mouvement révolutionnaire : clubs, cafés et guinguettes. — Origine et rôle des principaux Clubs. — Mirabeau : son caractère et ses derniers moments. — Talleyrand. — La Fayette : une mésaventure burlesque. — Le duc d'Orléans et ses intrigues. — La question des droits éventuels des Bourbons d'Espagne à la Couronne de France : un décret de l'Assemblée nationale.

Quand il prit possession de ses fonctions, Fernan Nuñez apportait en France une éducation et des goûts qui le prédisposaient peu à comprendre et encore moins à accueillir les manifestations de l'esprit nouveau.

Aussi figure-t-il, dans le procès historique de la Révolution, parmi les témoins de l'accusation.

On notera d'abord que, pour être ami de la France, il ne la jugeait pas moins avec une sévérité empreinte de préventions :

« Le caractère français, écrit-il dans sa *Vie de Charles III*, est de sa nature léger, inquiet, ambitieux et dominateur. Bien rares sont les Français qui ne montrent pas ces défauts dans les pays étrangers où ils veulent toujours donner le ton et faire la loi ».

Retenons ce jugement. Il éclairera la position du diplomate, surtout si on le complète par le sentiment que lui inspirait l'évolution des idées qui « illustra » son siècle.

« L'esprit de la fausse philosophie domine par toute l'Europe. Rien n'est plus respectable qu'un vrai philosophe... Mais si cette catégorie, peu nombreuse, mérite toute notre vénération, il n'en est pas de même de la masse innombrable des faux philosophes qui, par leurs légèretés, leurs extravagances et leur esprit d'irréligion et de désordre, prétendent, sous ce nom

qu'on ne peut leur donner que par dérision, dissimuler leur ignorance » (1).

On comprend le mélange d'inquiétude et de stupeur avec lequel le nouvel ambassadeur enregistra les prodromes de la tourmente qui allait emporter sous ses yeux le trône le plus élevé de l'Europe. Il en cherche d'abord les causes dans le malaise économique de la France. « Le compte général — dit-il — que, sous le titre de *Compte rendu*, M. Necker publia en 1781 fut le premier que le public avait vu dans ce genre. Aveuglé jusque-là par son antique gloire et par la constante supériorité de son commerce, le pays jouissait tranquillement de ces deux avantages. Les gentilshommes et les favoris s'enrichissaient aux dépens de l'Etat, les fermiers qui avançaient des fonds à celui-ci moyennant un intérêt usuraire faisaient la même chose, le public s'amusait et chacun se procurait les satisfactions et les pensions que lui valaient la faveur, la protection ou l'intrigue, sans que personne s'avisât à aucun moment des conséquences du désordre qui le faisait vivre, car on se disait *que les ressources de la France étaient inépuisables*.

« Le compte de M. Necker prouva le contraire et les Français commencèrent à ouvrir les yeux sur un sujet aussi important. La convocation d'Assemblées provinciales décidée par ce ministre pour jeter les bases d'une assemblée générale de représentants dignes et éclairés de la nation donna une impulsion nouvelle à l'esprit public, qui se passionna dès lors pour des questions dont il s'était jusque-là tout-à-fait désintéressé. Il y a fait de rapides progrès, renonçant même à sa légèreté naturelle pour se consacrer, avec l'ardeur et l'enthousiasme qui lui sont propres, aux affaires publiques d'administration et de gouvernement. Cette époque peut être considérée comme l'origine de toutes les graves innovations dont nous sommes témoins..., innovations dont les conséquences ne peuvent laisser d'être de la plus haute importance pour ce pays et d'un enseignement profitable pour les autres » (2).

L'influence anglaise sur les progrès de l'idée révolution-

---

(1) *Carta de D. Carlos de los Rios....conde de Fernan Nuñez a sus hijos*, Paris, 1791, in-16, page 116. Confer Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, 2e série, pages 325 et suiv.

(2) A Floridablanca, du 16 février 1789, n° 388.

naire est un thème sur lequel il aime revenir. Il dénonce « l'esprit d'indépendance et l'anglicanisme dont est animée une partie — la plus active sinon la plus grande — de la nation française ». Mais l'anglomanie ne serait rien, ou peu de chose, si elle n'était exploitée du dehors par une politique envieuse et prévoyante. En rendant compte des journées d'octobre à son gouvernement, Fernan Nuñez ajoute : « Lundi, alors que personne ne sortait de Paris, je sais qu'un Anglais, accompagné de trois femmes, l'une sur le siège, la seconde sur le toit de la voiture et la troisième derrière lui, a pu quitter la capitale. Quand les femmes du peuple arrêtèrent le fils de la duchesse de l'Infantado, elles lui demandèrent s'il était Anglais. Il répondit que non et elles crièrent aussitôt : « Alors, à la lanterne ! » Ces petits faits, et d'autres plus graves, décèlent la part que l'Angleterre peut avoir dans ces événements... Elle semble poursuivre un but que l'on n'aperçoit point et qui dépasse les maux dont nous sommes témoins... Mettre la France dans cet état d'agitation et de stagnation commerciale et lui faire élaborer puis adopter presque de force une Constitution arbitraire, ce serait là un objet assez intéressant pour que la politique anglaise y vît le moyen de se venger de la perte de ses colonies américaines. Pareille Constitution serait précisément une source certaine de troubles et de désunion, pour l'avenir, entre les provinces privilégiées et les autres ; elle pourrait provoquer des réclamations et même une guerre terrestre à la France, en raison de l'atteinte portée aux privilèges et capitulations des provinces conquises, dans lesquelles plusieurs princes de l'Empire ont des possessions sous la garantie d'autres souverains. Cette vengeance serait même plus redoutable pour la France que ne l'a été le préjudice porté par celle-ci à l'Angleterre du fait de l'indépendance américaine. La Grande-Bretagne, dont le principal intérêt est de pousser la France à une guerre continentale pour affaiblir ses forces maritimes, aurait ainsi en mains, pour longtemps, si ce n'est pour toujours, un instrument puissant dont elle pourrait user avec plus de profit et moins de frais qu'elle ne le ferait d'une guerre » (1).

---

(1) A Floridablanca, du 9 octobre 1789, n° 504.

*
* *

Fernan Nuñez est sévère dans ses jugements sur les ministres. Seul, Montmorin lui paraît dégagé des bassesses et compromissions ambiantes. « Ce ministre, écrit-il, est d'un naturel excellent et souverainement désintéressé : il ne s'attache à rien qui puisse le séduire ou le flatter, car il préfère à tout sa tranquillité et ses études. » Un épisode met ses qualités en relief et l'ambassadeur le souligne avec complaisance. On sait que le baron de Breteuil avait réussi, le 11 juillet 1789, à amener ses créatures au pouvoir. Le duc de La Vauguyon, notre ministre en Espagne, son intime et son parent, le secondait de toutes ses forces ; il avait remplacé Montmorin aux Affaires Etrangères et décidé d'envoyer le marquis de Noailles à Madrid, Choiseul à Vienne et Bombelles à Constantinople. Il ne garda son portefeuille que cinq jours et dut s'enfuir après la prise de la Bastille. « Si Montmorin ne s'était pas piqué d'honneur, observe Fernan Nuñez, il n'aurait pas gardé ici cet ennemi et aurait privé Breteuil de son concours... Mais il est au-dessus de l'intrigue et la méprise. Avant que La Vauguyon vienne ici, sa femme parla de son congé à Montmorin, qui répliqua que, pendant la session des Etats, on avait jugé nécessaire d'ordonner à tous les ambassadeurs de rejoindre leur poste. La duchesse riposta avec autant d'humeur que d'indiscrétion que le ministre craignait d'avoir son mari près de lui. Notre comte se regimba et, piqué au vif, lui dit : « Madame, vous m'avez forcé à servir votre mari et vous pouvez être sûre que je ne quitterai pas le Roi sans qu'il m'accorde le congé de M. de La Vauguyon ». Sans cela il eût été naturel qu'il ne l'obtînt pas... Je ne sais si La Vauguyon retournera en Espagne, mais je crois qu'il n'a pas meilleur parti à prendre pour s'assurer la tranquillité. Montmorin ne lui fera certainement aucun obstacle, car son cœur ignore l'intrigue, la vilenie et la vengeance » (1).

La Vauguyon n'eut point cette sagesse. Il prit un passeport d'emprunt au nom de Chevalier, pour se rendre à Contrexéville. Au Hâvre, son fils, qui n'avait pas de passeport, fut empêché de continuer le voyage. Le duc offrit vingt-cinq louis à un batelier

(1) A Floridablanca, du 20 juillet 1789, particulière, et du 25 juillet 1789, n° 465.

pour qu'il le fît passer sur un paquebot anglais ; mais le batelier, mis en garde par cette générosité, le fit arrêter. Le voyage de La Vauguyon était d'autant plus suspect qu'indépendamment du faux passeport, il devait conduire le duc aux Pays-Bas où étaient déjà réfugiés le baron de Breteuil et d'autres personnages du ministère du 11 juillet. Montmorin le fit élargir et lui envoya des passeports. « Sans cette intervention, écrit Fernan Nuñez, son sort eût été bien différent ; Montmorin a pris pour le sauver une responsabilité qui fait le plus grand honneur à sa droiture et qui n'est pas sans risques pour lui en d'aussi critiques circonstances » (1).

Les relations personnelles de Fernan Nuñez et de Montmorin donnèrent aux négociations les plus épineuses un tour de confiance et de cordialité. C'est ainsi, par exemple, que pour mettre un terme au long et fastidieux démêlé de Choiseul-Gouffier, notre ambassadeur à Constantinople, avec son collègue espagnol, M. de Bouligny, Fernan Nuñez fut invité à faire une démarche auprès de Montmorin en lui représentant que le ton habituel de condescendance des agents français, surtout à l'égard d'un ambassadeur de Famille, avait quelque chose de blessant. Le ministre déclara avec une grande loyauté que, dans l'affaire Choiseul-Bouligny, l'attitude de son prédécesseur, M. de Vergennes, à l'égard de l'Espagne, n'avait pas été ce qu'elle aurait dû être (2).

Montmorin s'exprime d'ailleurs avec ses amis espagnols sur un ton de franchise qui exclut volontiers les circonlocutions diplomatiques. « Nos affaires intérieures, écrit-il à Floridablanca, sont dans une position bien difficile ; c'est une suite de fautes depuis vingt ans qui nous a conduits au point où nous sommes, et le chemin à suivre pour nous en tirer est rempli d'écueils. La moindre faute peut avoir les conséquences les plus fâcheuses ; on est forcé d'hésiter, et peut-être l'hésitation est-elle déjà une faute. Toute la nation est en mouvement ; la liberté de penser et surtout celle d'écrire, que depuis longtemps on laisse sans frein, dirigent aujourd'hui le grand mouvement. Il y a quelques gens bien intentionnés, d'autres qui le sont fort mal et le plus grand nombre n'a d'autre objet que de faire du

(1) A Floridablanca, du 7 août 1789, n° 470.
(2) A Floridablanca, du 23 juin 1788, n° 208.

bruit et de paraître jouer un rôle. Au milieu de tout ce chaos, l'administration est bien embarrassée ; les fautes précédentes lui ont été les moyens dont elle pourrait se servir avec avantage. Je suis loin cependant du découragement et j'espère que nous nous tirerons d'affaire ; il nous faut encore deux ou trois mois pour y voir clair et si, comme je m'en flatte, la crise est heureuse, nous serons mieux que jamais, car, dans le fait, tout est sain dans l'Etat ; jamais la France n'a été ni plus riche, ni plus peuplée, ni mieux cultivée. Que nous faut-il donc ? des têtes mieux ordonnées et un gouvernement plus ferme. Il faut convenir que je suis arrivé au ministère à une époque fâcheuse : je vous jure que je regrette bien souvent le temps où j'étais en Espagne ; et, si j'y étais encore, tout ce que je demanderais serait qu'on m'y laissât... Il me semble que vous êtes mieux à présent avec la Cour de Naples. Je souhaite que cela dure, mais, d'après tout ce qui me revient, c'est un pauvre tripot que cette Cour... » (1).

*
* *

Fernan Nuñez tient pour le pire des maux politiques l'instabilité ministérielle dont la France offre le fâcheux exemple. « La Cour, dit-il, a fort peu de confiance dans le Ministère, dont elle ne suit les avis que sous l'empire de la nécessité. Madame Elisabeth m'honorant, l'autre soir, d'un entretien, comme à l'ordinaire, amena la conversation sur les affaires du jour et s'exprima nettement au sujet de cette défiance. Je lui dis ce qui me parut convenir sur la nécessité absolue de la confiance, surtout dans les circonstances actuelles. Et je ne pus me dispenser d'ajouter, puisqu'elle m'y autorisait, qu'une des causes de la ruine de ce royaume résidait, à mon sens, dans les intrigues du grand nombre de gens qui briguent le ministère et dans les avantages de la retraite qu'obtient quiconque a réussi à en faire partie, pour si peu de temps que ce soit. Il résulte de là qu'en France la confiance va bien plus au ministère de demain qu'au ministère actuel ; d'où un perpétuel changement de ministres et une absence de sérieux et de décision dans les programmes. J'en suis plus frappé que d'autres, car, dans mes trente et une

(1) 25 mai 1789.

années de vie publique, je n'ai vu en Espagne que onze ministres (sans parler de ceux qui sont présentement en fonctions), dont huit sont morts au ministère, et les autres, à l'exception d'un (Squilache), ont demandé volontairement leur retraite. Or, en vingt-six mois passés en France, j'ai déjà vu dix-sept ministres, sans parler de ceux d'aujourd'hui, tous vivants et pensionnés. Dans ce même laps de trente et une années, il y a eu ici cinquante ministres, dont trois seulement sont morts en fonction » (1).

L'ambassadeur catholique loue fort Necker d'avoir su accorder ses vertus et sa conduite avec ses maximes « contraires à l'esprit de philosophie ». Il envoie à Madrid son livre sur l'*Importance des opinions religieuses*. « La traduction, avec très peu de changements ou réserves, pourrait nous être très utile pour combattre à temps, par la bouche d'un protestant, l'esprit de philosophie qui se généralise, ou, tout au moins, pour le contenir dans des limites telles qu'il ne nuise ni à l'Etat ni au bien public. Le livre est écrit avec vigueur et abonde en pensées charitables, susceptibles de faire aimer la religion comme de convaincre qu'elle est nécessaire, même pour assurer notre félicité temporelle ».

L'Inquisition en jugea assez différemment, car elle mit aussitôt l'ouvrage à l'index. Un jour qu'ils déjeunent ensemble, le Genevois lui en fait le reproche sur un ton de franchise et de plaisanterie. Fernan Nuñez se tire élégamment d'affaire : « *Oui Monsieur, c'est vrai, on vous a mis en Espagne sur une liste de proscrits, mais avec tous les honneurs de la guerre qui vous étaient dûs, puisqu'on vous a placé à la tête de tous les autres.* Entre nous, dans un pays où tant de gens doutent de l'existence de Dieu, un ouvrage qui démontre cette existence peut certes avoir son utilité. Mais là où personne ne la met en doute et où, par principe, on conserve heureusement l'unité religieuse, c'est chose inutile, sinon dangereuse » (2).

Soit que son éducation initiale l'ait entouré d'insurmontables préjugés, soit que le cycle de ses relations mondaines ait limité arbitrairement — comme c'est souvent le cas chez les diplomates — le champ de ses observations, Fernan Nuñez n'a pas pénétré très avant dans la psychologie révolutionnaire.

---

(1) A Floridablanca, du 29 novembre 1789, n° 527.
(2) A Floridablanca, du 29 janvier 1790, n° 555.

Pour lui, le peuple français est aveugle, indifférent ou dupe. Rien n'éclaire mieux son jugement qu'une lettre adressée par lui à son ministre, Floridablanca, le 4 janvier 1791, pour lui donner ce qu'il croit être un aperçu historique de la Révolution ; c'est, dans sa correspondance, un morceau capital :

« Les clubs, les cafés, les tavernes et les guinguettes ont été le berceau où, avec le concours de toutes les classes de la nation, cette singulière Révolution, conçue il y a bien des années, a pris naissance et s'est fortifiée. Et ceci n'a rien d'étonnant pour ceux qui réfléchissent à l'insouciance avec laquelle on a toujours envisagé ici les causes qui ne pouvaient manquer, tôt ou tard, de l'engendrer. Par l'intermédiaire des jeunes officiers qui sont allés en Amérique, la dernière guerre a introduit en France, avec les modes, les mœurs et même la langue anglaise, la coutume des clubs. Les hommes et surtout les jeunes gens, n'y ayant pas la compagnie des femmes, firent du frac l'abus que nous fîmes naguère de la *capa :* ils trouvèrent chaque jour plus agréable la commodité de ne point s'habiller et de se libérer des conventions auxquelles obligent la bonne société et le commerce des dames. La jeunesse est continuellement en frac et même en bottes ; elle se présente partout dans cette tenue. Elle va toujours à cheval ou dans un de ces cabriolets qu'on conduit soi-même, tombant dans le travers que l'on reprochait à quelques jeunes gens de chez nous qui ne vivaient plus qu'entre leurs cochers et leurs mules. Il en est résulté que le nombre des clubs est allé croissant et que ces sociétés, qui auraient pu être profitables, instructives et commodes pour ceux qui n'en abusaient pas, sont devenues, pour la jeunesse aristocratique, ce qu'étaient les cafés pour la classe moyenne, les tavernes et les guinguettes pour les gens du commun... Le baron de Breteuil a vu le danger et, pour l'éviter, il a ordonné la fermeture de tous ces clubs, bien que des personnes de premier rang y figurassent ; ils ne se rouvrirent qu'en août 1788, lorsque ce ministre se retira.

« Depuis, ce genre de sociétés s'est multiplié à l'infini, sous différentes formes ou appellations, non seulement à Paris, mais dans tout le royaume, et la direction des affaires de gouvernement au gré de leur caprice a été leur principal but. Les cafés se sont empreints du même esprit, qui a pénétré encore plus visiblement dans les tavernes et les guinguettes à force d'argent.

« Dans le fameux Palais-Royal se trouvent réunis un grand nombre de clubs et de cafés, dont la tactique a été imitée par les autres. Les cafés de *Foix* et du *Caveau* ont été les premiers à lever la tête, au Palais-Royal, en prenant ouvertement position dans les affaires publiques. Lorsque l'Assemblée était encore à Versailles, ils instituèrent des courriers quotidiens — aux frais de la main invisible qui dépense tant d'argent — afin d'être les premiers informés de ce qui se décidait dans l'Assemblée ; ils augmentèrent par là leur crédit et le nombre de leurs adhérents. Ils envoyèrent plusieurs députations en règle à l'Assemblée nationale et, comme leur inspiration venait du sein même de celle-ci, le parti qui y prédomine leur donnait le plus souvent audience sans leur montrer, ainsi qu'il aurait dû le faire, leur incorrection et les fâcheuses conséquences qui pouvaient en résulter. Si bien que chacune de ces tumultueuses assemblées s'est crue une nouvelle Assemblée nationale et qu'obéissant à de secrètes instigations, elle s'est transformée en instrument propre à accroître le désordre au profit de vues particulières. Aussi existe-t-il toujours une communication ouverte entre les cafés du Palais-Royal et les membres qui dirigent le parti dominant de l'Assemblée ; dès que celle-ci aborde une question importante, ce parti, ayant besoin de recourir à l'intimidation et à la sédition populaire, qui a été et qui reste le principal facteur de la Révolution, fait rapidement aviser le Palais-Royal par les émissaires qui se tiennent en permanence à la porte de l'Assemblée. Aussitôt les gens d'accourir et de former des groupes autour de la salle des séances, groupes qui se renforcent et organisent le tumulte. Quand la discussion vient à l'ordre du jour de l'Assemblée, les uns se retirent, les autres se taisent, d'autres enfin, qui veulent parler, voient leur voix couverte par les vociférations des gens des tribunes qui sont d'accord avec les séditieux du dehors, étant payés comme eux par les membres de l'Assemblée. Il sort de là une décision qui est aussi libre qu'on peut se l'imaginer, mais qui répond toujours aux désirs des protecteurs de cette *liberté désintéressée*.

« Quand la Cour et l'Assemblée se transférèrent à Paris, les conciliabules secrets ne se tinrent plus, comme jusque-là, dans la maison de M. Jefferson, ministre des Etats-Unis d'Amérique, où se réunissaient depuis longtemps les principaux révolutionnaires et où furent jetées les bases de la Révolution... Les

réunions se firent à découvert chez les Jacobites, c'est-à-dire chez les Dominicains de la rue Saint-Honoré, d'où le nom de Club des Jacobins... Ce club entretint une correspondance suivie avec la province, où les principales villes eurent aussi leurs clubs qui, sous la dénomination d'*Amis de la Constitution*, s'affilièrent aux Jacobins, dont ils reçurent les ordres par des courriers publics ou secrets, pour réaliser dans tout le royaume une action concertée sous leur direction...

« Pour contrecarrer les principes exagérément démocratiques du Club des Jacobins, une autre société se forma, composée de gens d'idées exagérément aristocratiques. Le marquis de La Fayette et divers autres personnages ont tenu plusieurs conférences pour essayer de les réunir les uns aux autres, mais ils ont échoué et les Jacobins ont gardé la prépondérance, sans que les autres cessassent pour cela de fonctionner et de publier leur programme...

« N'ayant pu réconcilier les Impartiaux et les Jacobins et jugeant excessives les idées de ces derniers qui visent (encore qu'ils le nient) à chasser la Monarchie, alors qu'il la voudrait réformer à sa guise et fonde sur elle ses espérances, le marquis de La Fayette a cru devoir créer au Palais-Royal le *Club de 89* ou de *Propagande*... Il se proposait par ce moyen de faire connaître au public l'exagération des principes des Jacobins, afin de les discréditer et de se poser en même temps comme également attaché à la liberté publique et à un pouvoir modéré. Il se faisait ainsi regarder comme l'unique défenseur de l'une et de l'autre, engageant par là le public et la Cour à le considérer comme indispensable, à l'appuyer et à l'exalter. Si le marquis avait montré de la constance à soutenir ses idées, il aurait probablement atteint son but. Mais toujours hésitant entre son ambition pour l'avenir et sa crainte de perdre le présent, il a cherché la popularité quand il a vu qu'on commençait à le trouver trop attaché à la Cour, et *vice versa*. Dans sa continuelle indécision, il n'a paru appliqué qu'à se maintenir au jour le jour et à alimenter son ambition à force d'adresse, voire même au prix de quelques bassesses ridicules et déplacées chez un chef militaire, même n'aspirant pas au rôle de chef de parti.

« Ses ennemis les Jacobins font preuve de constance et de ténacité ; sans regarder aux moyens, ils ont continuellement

poursuivi leur but et exploité la faiblesse et les fautes de La Fayette, qu'ils ont discrédité, ainsi que son club... S'ils le laissent maintenant assez tranquille, c'est en considération de la décadence presque complète de ce club, dont une grande partie s'est détachée pour s'affilier aux Jacobins, et aussi parce qu'ils pensent qu'un homme de caractère et de fermeté les gênerait beaucoup plus que lui dans le poste qu'il occupe...

« Le Club des *Amis du Roi*, devenu par la suite *Club français*, se composait de ceux qu'on appelle les aristocrates à outrance, ennemis de toutes les réformes actuelles sans distinction. La majorité d'entre eux étaient des jeunes gens, dont la légèreté et les projets chimériques ne pouvaient que faire du tort aux projets sérieux, à supposer qu'il en ait existé. Ils ont résisté aux premiers assauts en invoquant le fait qu'ils se réunissaient avec toutes les autorisations voulues de la Municipalité et de son chef, M. Bailly. Mais ce dernier les invita lui-même à se retirer, dans l'intérêt de la tranquillité publique ; ce qu'ils firent en changeant de lieu de réunion. Ils ont continué à s'assembler, bien qu'en moindre nombre et sans se manifester au Palais-Royal. Cette société s'est dissoute depuis que le Roi a sanctionné le décret relatif au serment du clergé, déclarant que, puisque Sa Majesté abandonnait sa propre cause, il était impossible aux autres de la défendre.

« Un autre club, plus fréquenté que les précédents ou, pour mieux dire, ouvert à tout le monde, s'est installé au centre du Palais-Royal, dans l'emplacement appelé le Cirque. Son fondateur est l'abbé Fauchet et son but est une spéculation fondée sur l'intérêt et l'ambition. Ce prêtre, qui est un des prédicateurs du Roi, a autant de talent et d'esprit que d'inconduite. Il s'introduisit, en 1789, dans la Municipalité et y joua un rôle important. Les élections de l'année suivante l'en exclurent ; dépité de cet échec, il imagina de fonder un club ouvert chaque vendredi, où seraient accueillis tous les souscripteurs de son journal intitulé la *Bouche de fer* et ceux qui prendraient des billets, sans distinction de sexe. Ce local réunit ainsi toutes les personnes qui veulent y venir et qui y peuvent tenir : leur nombre dépasse parfois deux mille ; y parle qui veut, homme ou femme, sur les sujets d'actualité et sur ceux que propose le président. Au début, ces réunions donnaient de l'inquiétude ; mais leur composition même les a bientôt fait regarder comme une simple manifes-

tation de l'ambition de leur fondateur, lequel cherche à se procurer de l'argent et à se maintenir un parti dans le public. On dit dans cette société tout ce qui se peut imaginer, sans aucun égard pour la religion, pour ses ministres, pour le gouvernement ni pour le reste. Parlant l'autre jour de Jésus-Christ et des apôtres, l'abbé Fauchet a dit : *le sieur Jésus et les douze gredins de sa suite*. Voyez ce qu'on peut attendre d'une société aussi nombreuse, qu'on doit supposer composée en majorité de catholiques, lorsqu'un pareil propos n'y soulève aucune protestation.

« ... Dernièrement s'est constitué un autre Club dit « monarchique », à la tête duquel se trouve M. de Clermont-Tonnerre, qui fut au nombre des *Impartiaux* et eut au début beaucoup de crédit dans les assemblées électorales de Paris et à l'Assemblée nationale, qu'il présida à diverses reprises. De tous les clubs institués jusqu'à ce jour, c'est celui qui semble le plus à même de rendre des services en diminuant ou détruisant la prépondérance des Jacobins. Sa doctrine se réduit à se poser en défenseur du gouvernement monarchique et à dénoncer et poursuivre tous ceux qui y sont directement ou indirectement opposés. Il est ennemi des séditions populaires et des libellistes, à quelque parti qu'ils appartiennent. Il est partisan du maintien de l'ordre et adversaire de toute contre-révolution, comme de l'inobservance des décrets de l'Assemblée sanctionnés par le Roi... Cette attitude est la seule qui, observée avec fermeté et sans turbulence, peut faire échec à l'action inique des Jacobins et ramener l'opinion du public au sentiment de l'ordre et de la modération... Jusqu'à présent, les membres de ce Club manœuvrent bien, admettent des gens de toutes les sections de Paris, assistent à leurs assemblées et distribuent par leurs mains des aumônes de pain et non d'argent aux pauvres honnêtes et travailleurs. Je sais que le ministère appuie cette manière de voir et baille des fonds pour les secours ; il reconnaît que, s'il réussit à faire considérer les Jacobins par le public comme antimonarchistes et antireligieux, il les discréditera complètement et pourra profiter de leur discrédit, sinon pour la législature en cours, du moins pour les élections en vue de la prochaine assemblée...

« Reste à savoir si ceux qui dirigent cette société ne tomberont pas dans l'exaltation, comme il arrive habituellement ici

à tous les gens qui ont commencé par adopter une base et des principes excellents : ils finissent par ruiner tous leurs projets par faute de constance. Ce Club compte entre 3 et 400 membres. On dit qu'il aurait pu gagner tous les membres du Club français aujourd'hui dissous et une grande partie de ceux du Club de 89, qui constatent l'inaction de ce dernier. Mais il avance avec beaucoup de circonspection et veut éviter tout ce qui peut ressembler à de la réclame et à de l'agitation ; c'est l'unique manière de faire le bien. Les aristocrates ne lui font point de confiance, car ils ne veulent entendre parler que de l'ancien régime et nourrissent de chimériques espoirs sur sa résurrection. Ils prétendent que le Club monarchique poursuit des fins intéressées et, entre autres, l'établissement de deux Chambres, l'une perpétuelle, dont les membres seraient seuls regardés comme la noblesse du royaume. Je n'affirmerai pas qu'il n'y ait pas en effet là un calcul personnel, car rien ne se fait ici sans calcul. Mais je crois que ces idées seraient plus conciliables avec la Monarchie et la religion, comme avec l'ordre public, que celles du Club des Jacobins... » (1).

« De même qu'autrefois le Roi et ses ministres donnaient des ordres aux gouverneurs généraux et aux intendants, et ceux-ci à leurs sub-délégués, de même aujourd'hui la gauche de l'Assemblée et le Club des Jacobins commandent aux cinq cents clubs et sociétés affiliées qu'ils ont dans tout le royaume, et ces dernières aux cafés, aux guinguettes et aux folliculaires stipendiés. Tout se gouverne comme autrefois, à l'aide d'autres organes et avec cette différence qu'autrefois l'obéissance était lente et passive, alors qu'aujourd'hui elle est active et impétueuse, car, ne payant que ce qu'il veut, chacun se croit libre et s'imagine commander pour son bien, comme il obéit sans savoir à qui ni pourquoi, le plus souvent sous l'empire du vin et de l'argent. Hallucinés par leur erreur, ils se dirigent et se conduisent sans discernement et à contre-temps ; chaque pas qu'ils croient faire en avant les fait reculer de cent en arrière...

« Il ne faut pas s'y tromper : les principes d'irréligion et d'indépendance qui passent aujourd'hui pour nouveaux ont poussé depuis bien des années de profondes racines dans le cœur de ces

(1) A Floridablanca, du 4 janvier 1791, n° 779.

gens, et le gouvernement lui-même, qui eût dû les réprimer à l'origine, non seulement ne l'a pas fait à temps, mais encore encourageait en sous-main, lorsque je suis passé ici, en 1775, les imprimés qui les propageaient pour disposer les esprits à accepter avec enthousiasme la dernière guerre d'Amérique... On ne peut faire de meilleure comparaison que de rapprocher l'état actuel d'union et d'agitation où vivent ces gens de celui qui régnait dans le pays au temps des croisades : s'ils ont su alors abandonner leurs foyers et faire ce que nous savons à une si grande distance de chez eux, que ne feront-ils pas lorsque, leur imagination étant en proie à la même exaltation, il s'agira de défendre leurs foyers et d'améliorer, comme ils le croient, le sort de leur postérité ?...

« Je ne pense pas me tromper en disant que, sur les 26 millions d'habitants que peut compter le royaume, 19 ou 20 sont les esclaves de l'opinion que je donne pour prédominante : il en sera ainsi tant que dureront les assignats et que la misère ne les abattra pas... Ceux qui gagnaient autrefois leur vie d'une certaine façon s'ingénient à la gagner aujourd'hui d'une autre. Ils font des sabres, des fusils, des uniformes, des estampes et des imprimés dans le goût du jour. Ils habillent les enfants de trois ans en gardes nationaux, comme ils les habillaient en moines le siècle passé. D'aucuns, qui ne trouvent pas ou ne veulent pas trouver de travail, obtiennent une rémunération plus élevée auprès des agents des partis. Les fabriques travaillent plus qu'avant, car, le change favorisant les négociants étrangers, ceux-ci s'approvisionnent à bas prix de marchandises françaises ; ils espèrent pouvoir soutenir la concurrence dans l'avenir et peut-être même revendre ces marchandises en France à un prix plus élevé... Ainsi un mal en perspective sert lui-même aujourd'hui les desseins du nouveau gouvernement et la diffusion des idées mauvaises qui s'implantent dans tout le royaume. Celui-ci en est si généralement imbu qu'il est presque aussi difficile d'y entrer sans être gagné par la contagion que de tomber dans la mer sans se mouiller. Le temps et la prudence peuvent et doivent seuls remédier à ce mal, mais il y faudra des années » (1).

---

(1) A Floridablanca, du 26 juin 1791, n° 902.

*
* *

Quelques jugements de Fernan Nuñez sur les protagonistes de la Révolution méritent d'être retenus au passage.

Sur Mirabeau :

« Son abominable caractère, son ambition et sa conduite le font d'autant plus redoutable que sa nature ne connaît ni frein ni limites... Le parti des révolutionnaires lui est généralement attaché, car il les connaît mieux que personne et les dirige presque depuis le début ».

Après la disparition du tribun, Fernan Nuñez envoie à Madrid une relation détaillée de ses derniers moments :

« Il est mort en véritable esprit fort, sans recourir aux sacrements ; mais, dans l'état actuel des esprits, c'est plutôt ici un mérite qu'autre chose. Il a conservé sa tête jusqu'au dernier moment ; comme son serviteur préféré la lui tenait quelques instants avant de mourir, on conte qu'il se tourna vers lui et dit sur un ton enjoué : *Mon ami, je voudrais pouvoir vous la léguer....*

« Ainsi, cet homme, que sa conduite, il y a quinze ou seize ans, fut sur le point de faire monter sur l'échafaud, et qui passa le reste de sa vie dans des conditions qui ne laissaient guère présager qu'il l'achèverait paisiblement dans son lit, non seulement a terminé ses jours de la sorte mais encore a jeté la majeure partie de Paris dans la consternation et le regret. Pendant sa maladie, la rue était toujours remplie de gens de toutes conditions qui venaient s'informer de sa santé, et le bulletin qui en rendait compte deux ou trois fois par jour était imprimé et affiché sur les murs.

...« L'ouverture du cadavre s'est faite avec toutes les formalités requises, en présence d'un chirurgien de chacune des quarante-huit sections de Paris, car toutes voulaient s'assurer par elles-mêmes s'il était ou non mort empoisonné comme on le disait ; mais jusqu'à présent on n'a pas trouvé d'autres indices que ceux de la gangrène. La Municipalité a pris le deuil pour trois jours et il paraît que la rue où il est mort, la Chaussée d'Antin, s'appellera désormais rue de Mirabeau-le-Patriote. Un de ses secrétaires s'est donné trois ou quatre coups de poignard deux heures avant sa mort ; les uns disent qu'il a agi sous l'empire de la douleur, les autres qu'il craignait de voir

découvrir une infidélité qu'il avait commise dans la garde des papiers ou de l'argent; mais il ne s'est pas tué et on dit qu'il se remet de ses blessures » (1).

On ne saurait s'attendre, de la part de l'ambassadeur catholique, à une opinion indulgente pour Talleyrand. « L'évêque d'Autun, qui est le déshonneur de l'Eglise et celui de sa très illustre famille, a consacré à l'église de l'Oratoire les abbés d'Expilly et de Marolles, membres de l'Assemblée nationale, élus, selon le nouveau système, évêques de Quimper et de Soissons... C'est un homme qui a autant de talent que d'inconduite, et c'est tout dire » (2).

Comme on vient de le voir par la dépêche consacrée à l'activité des Clubs, La Fayette est, aux yeux du comte, l'un des artisans de la déchéance de la monarchie, non par conviction mais par ambition personnelle. « Le marquis de La Fayette, dira-t-il en juin 1790 à un de ses amis, a contribué à détrôner son roi : il ne lui reste plus d'autre moyen de sauver en quelque sorte son honneur aux yeux de la postérité que de déclarer ceci : « Si j'ai enlevé au Roi son antique couronne, ce n'a été que pour la nettoyer des vers qui la rongeaient et l'affaiblissaient, afin de l'affermir davantage sur son front. » S'il ne le fait pas, sa mémoire sera exécrée de la nation et honnie par l'histoire de France ». Et, ayant eu, pour la seconde fois de sa vie, l'occasion de parler à La Fayette, Fernan Nuñez lui tint le même discours : « Il ne put me dissimuler, ajoute l'ambassadeur, ni l'impression que cette réflexion lui fit, ni sa surprise en voyant la sérénité et la franchise avec lesquelles je m'exprimais » (3).

Fernan Nuñez rapporte complaisamment l'incident burlesque qui a marqué l'entrée de M. de Fleurieu au ministère de la Marine.

« Sa Majesté était convenu avec le marquis de La Fayette qu'Elle l'attendrait tel jour à 11 heures et demie, avec M. de Saint-Priest, pour décider la nomination du nouveau ministre. La Fayette destinait à cet emploi son ami M. de Bougainville. Celui-ci eût été nommé, comme l'ont été tous les autres can-

(1) A Floridablanca, du 4 avril 1791, n° 838.
(2) A Floridablanca, du 25 février 1791, n° 812.
(3) A Floridablanca, du 28 juin 1790, confidentielle.

didats qu'il a désignés et qui figurent aujourd'hui au Conseil, si un hasard n'y avait mis obstacle.

« La Fayette prend tous les matins un laxatif avant de sortir de chez lui. Quand cette médication ne produit pas son effet, il en prend un second, puis un troisième. La malchance de Bougainville voulut que, ce jour-là, il faille épuiser toutes les ressources, si bien que l'heure du rendez-vous passa. Ce que voyant, le général ordonna immédiatement une revue pour avoir un prétexte à invoquer dans l'après-midi auprès de Sa Majesté, dont il n'aurait jamais cru qu'Elle prendrait sur elle-même de résoudre cette affaire. Il se trompait : las de l'attendre, le monarque se souvint à ce moment qu'il l'était et manda, vers l'heure du déjeuner, à M. de Saint-Priest de porter le portefeuille de la Marine à M. de Fleurieu.

« Dans la soirée, La Fayette se présenta et déclara que des raisons de sécurité publique avaient exigé qu'il ne s'éloignât pas de Paris et passât une revue. Mais, quand il aborda la question du ministre de la Marine, Sa Majesté lui administra le quatrième et le plus inattendu des laxatifs en lui disant qu'Elle avait déjà nommé M. de Fleurieu... Je crois, que, de sa vie, le marquis n'a jamais autant regretté d'être obligé de recourir aux offices d'autrui. Et le fait est exact : quatre personnes dignes de foi me l'ont relaté identiquement » (1).

L'attitude du duc d'Orléans a toujours paru plus que suspecte à Fernan Nuñez. « Indépendamment de la préoccupation constante de la maison d'Orléans de se maintenir toujours un parti dans le public, le duc actuel s'est efforcé d'accroître sa popularité depuis son retour d'exil. Des largesses publiques, des secours distribués en abondance pendant le dernier hiver, son ascendant sur la jeunesse à la faveur de la vie désordonnée qu'il a toujours menée et mène encore, sa qualité de grand-maître de la franc-maçonnerie, un club qu'il a installé dernièrement sous son nom au Palais-Royal, à côté de sa demeure, tout cela a secondé ses desseins, et, sans qu'on sache comment, sans que sa conduite personnelle lui ait donné aucun droit nouveau au respect ou à la considération, sa popularité est allée chaque jour en augmentant... La quantité d'argent qu'on l'a vu distribuer, tant pendant la première émeute du faubourg

(1) A Floridablanca, du 4 janvier 1790, particulière.

Saint-Antoine que pendant les deux derniers soulèvements, a donné de justes raisons de soupçonner qu'il a fomenté et fomente ces troubles de ses propres deniers et aussi de ceux que lui fournit, dit-on, l'Angleterre pour le même objet. Il semble exister des indices fort clairs qui montrent qu'il a payé pour que les meuniers ne travaillent plus et pour que les gens qu'il paye achètent plus de pain qu'ils n'en ont besoin, afin que cet aliment vienne à manquer, de façon à exciter par tous les moyens le peuple à se révolter.

« Je sais de façon positive qu'il a donné cinquante mille pesetas, à titre de prêt (qu'il est difficile que l'intéressé rembourse), à un garçon que je connais, qui est criblé de dettes, mais que sa vivacité de caractère et sa loquacité ont poussé à épouser les idées fougueuses qui plaisent au duc. Ce dernier l'y a affermi de cette façon, sans même le connaître. Or, ce qu'il a fait avec celui-là sous une forme qui puisse l'attirer sans le choquer, il a naturellement dû le faire avec d'autres en recourant aux précautions que réclame le plus ou moins de délicatesse de chacun.

« Les plus modérés pensent que le seul but du duc d'Orléans est de se venger du Roi et de sa famille pour son dernier exil et pour divers autres ressentiments personnels. D'autres, et c'est la majorité, assurent que ses visées vont plus loin et qu'il cherche à faire déclarer le Roi imbécile et incapable de gouverner, pour être nommé régent ou lieutenant-général du royaume. On lui prête aussi un projet qui est le comble de l'atrocité et se fonde sur une série d'assassinats et de violences. Il s'agirait d'obtenir de la nation une déclaration déshéritant le comte d'Artois et ses deux fils comme émigrés, afin de lui permettre de monter sur le trône. La fuite du Roi, de Versailles, aurait été le premier pas (heureusement non effectué), qui aurait mis le duc en mesure d'engager et développer son action criminelle, fût-ce au prix de toutes les horreurs et de toutes les incertitudes d'une guerre civile, dans laquelle certaines puissances européennes ne pourraient manquer d'intervenir. Evidemment, c'est plutôt là un délire qu'un plan combiné et réalisable. Mais on a parlé de tout cela, et avec des affirmations indiquant qu'il peut y avoir pensé ».

« Ce qui est certain, c'est que le caractère personnel, la conduite et les mœurs dissolues de ce prince ne lui assurent

pas même les qualités requises pour être un infâme chef de parti, auquel la fortune ou le courage personnel tiendraient lieu de vertu, pour le plus grand malheur et le fléau de l'humanité » (1).

L'attitude du duc d'Orléans intéressait d'autant plus vivement l'ambassadeur que celui-ci pouvait, tout au moins au début de la Révolution, envisager l'éventualité d'une crise dynastique. Il aborde cette question dès le 8 juin 1789 dans une dépêche à Floridablanca, en se fondant, d'une part, sur la prétention des Etats à renouveler les bases de la monarchie, et, d'autre part, sur les efforts constants de la Maison d'Orléans pour faire passer ses droits à la couronne avant ceux de la Maison d'Espagne. Son sentiment est que l'opinion publique, qui méprise l'actuel duc d'Orléans, serait plus favorable à la branche espagnole ; mais le mieux serait évidemment que la question ne fût pas soulevée (2).

Fernan Nuñez avait entretenu de ses préoccupations plusieurs de ses amis. Ses conversations transpirèrent, car on put lire dans la *Gazette de Liège*, du 15 juin 1789, cette allusion directe :

« M. Fernan Nuñez, ambassadeur d'Espagne en France, paraît être chargé par ordre de D. Carlos IV son maître de protester contre tout ce que les Etats-Généraux pourraient délibérer d'attentatoire aux prétentions, aux privilèges et aux prérogatives de la Couronne de France, dont la Maison d'Espagne se trouverait héritière avant la Maison d'Orléans par sa descendance en ligne directe du duc d'Anjou, fils (*sic*) de Louis XIV et proclamé roi d'Espagne en 1701. Ces protestations ne sont dans le fond que de vaines formalités ».

L'ambassadeur s'émut et fit publier un démenti dans le même journal (3). « Les Etats-Généraux — était-il dit dans ce démenti — ont d'autres objets plus pressants à discuter et les bases de la succession à la Couronne de France sont trop reconnues et trop solidement sanctionnées pour pouvoir jamais les altérer ».

Charles IV approuva l'attitude circonspecte de son repré-

---

(1) A Floridablanca, du 18 octobre 1789, n° 509.
(2) A Floridablanca, n° 443.
(3) Du 15 juin 1789.

sentant : « Le Roi me mande, écrit Floridablanca, de vous remercier de votre zèle, ne doutant pas que vous serez très attentif à éviter, dans la mesure du possible, qu'on aborde la question et encore plus qu'on établisse rien qui porte atteinte à ses droits et intérêts et à ceux de ses successeurs ».

Ce qui n'empêcha pas cette question de surgir à l'improviste en septembre 1789, au cours du débat sur le veto suspensif. L'Assemblée décida que « la couronne serait héréditaire de branche en branche dans la race régnante par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leur descendance, sans entendre rien préjuger sur l'effet des renonciations ». En rendant compte de cette décision inattendue, Fernan Nuñez ajoute : « Tout le clergé et la majeure partie de la noblesse ainsi que du Tiers se sont prononcés pour la résolution favorable à la Maison d'Espagne ; les créatures du duc d'Orléans, les gens du Palais-Royal et quelques autres, pour celle qui favorisait la Maison d'Orléans. Par 698 voix contre 265, la majorité a tranché la question dans un sens encore plus avantageux pour nous que ne l'était la situation antérieure, puisque son vote présente à tout le pays comme douteuse et sujette à revision une renonciation qu'on ne pouvait auparavant regarder que comme complète et irrévocable...

« Ç'a été pour moi une vive satisfaction de voir qu'à Versailles comme à Paris on a généralement désapprouvé les Etats d'avoir abordé cette question, et on a donné à l'Espagne des marques d'égards, de reconnaissance et d'affection. Il est à souhaiter qu'on n'ait pas lieu d'appliquer cette décision, mais, si le cas se présentait au milieu d'une disposition aussi favorable des esprits, ce n'est pas la Maison d'Orléans qui aurait le dessus » (1).

Pendant les jours suivants, l'ambassadeur catholique fut l'objet de nombreuses félicitations, comme si le vote de l'Assemblée avait constitué pour lui un succès personnel. Il en reporta le bénéfice à son pays. « D'une manière générale, la nation française reconnaît l'utilité et même la nécessité de notre alliance, ainsi que les grands avantages qu'elle en a tirés et en tire ». Mais, au fond, la discussion des droits au trône était

(1) A Floridablanca, du 18 septembre 1789, n° 497.

purement théorique. Un article de Mirabeau en raviva pour quelques jours l'intérêt ; plusieurs députés s'en entretenaient dans le salon de l'Assemblée, et parmi eux se trouvait le duc d'Orléans. « Croyez-vous, dit l'un d'eux au duc, que le Roi d'Espagne ait envie de laisser un royaume tranquille et bien gouverné, comme l'est le sien, pour celui-ci, dans l'état auquel il est aujourd'hui réduit ? » La conversation se termina là-dessus : c'était le mot de la situation (1).

(1) A Floridablanca, du 26 septembre 1789, n° 500.

CHAPITRE III

Les Débuts de la Révolution.

De l'opposition des Parlements à la prise de la Bastille.

Les remontrances des Parlements et la campagne pour la convocation des Etats-Généraux. — Attitude turbulente des ordres privilégiés ; indifférence du peuple. — Connivence secrète entre le clergé protestataire et la Cour. — Longanimité du Roi. — Dispositions frondeuses de l'opinion ; progrès de l'idée républicaine. — La crise financière, la disette, le froid. — Croissante influence du Tiers-État. — Le retour de Necker : manifestation de joie populaire et désordres. — L'échauffourée du faubourg Saint-Antoine. — La première séance des Etats-généraux ; leur transformation en Assemblée nationale. — Conduite maladroite des ordres privilégiés. — Scènes d'indiscipline militaire. — Un paradoxe : la sécurité dans le désordre. — Impression produite par ces événements sur la Cour d'Espagne : une lettre de Floridablanca. — Départ de Necker et changement de ministère. — Soulèvement populaire et prise de la Bastille : origine du mouvement ; création et rôle de la garde nationale. — Aveuglement des ministres et indécision de la Cour. — Démarche courageuse du duc de Liancourt. — Le Roi à Paris. — Entretien de Louis XVI avec Montmorin et Saint-Priest. — Rumeurs alarmistes et désarroi de l'esprit public. — Bruits d'invasion espagnole : démarche rassurante de Fernan Nuñez.

La correspondance de Fernan Nuñez est assez sobre de commentaires sur la période des « innovations parlementaires » qui préluda à la Révolution. L'ambassadeur se borne à approuver les édits de mai 1788, imposés dans un lit de justice : il y voit la preuve de « l'humanité, la dignité et la fermeté du Roi, servies par un raisonnement clair, fondé et aussi concis que le peut être ce genre de documents ». Ce sont là des mesures « propres à contenir l'esprit d'indépendance et l'anglicisme dont est animée une grande partie, peut-être la plus importante, en tout cas la plus active de la nation » (1).

L'attitude des Parlements, se définit en peu de mots : « l'obéissance par contrainte, la résistance passive, déclarée,

---

(1) A Floridablanca, du 8 mai 1788, n° 164.

104091

uniforme et constante, par voie de représentations et de protestations légales ». Quant au Ministère, « il se montre rassuré, voyant que le public l'est matériellement. Il espère qu'après les édits et l'acceptation des grands bailliages... tout arrivera au point de perfection qu'on se propose, bien qu'au prix de quelques changements, ne portant pas atteinte au régime dans son essence. C'est une chose qui est à désirer dans tous les temps, mais encore plus dans les circonstances actuelles de l'Europe, pour affermir le crédit et la tranquillité du royaume, dont dépend son prestige extérieur et aussi le plus ou moins d'égards qu'il témoignera à ses voisins et alliés » (1).

Mais voici les premières représentations de la noblesse. Fernan Nuñez s'étend sur la démarche des députés de la noblesse de Bretagne réclamant la conservation de ses privilèges par la voix de son président, le vieux duc de Rohan, oncle de l'ambassadeur (2).

Puis celles du clergé, présentées par l'archevêque de Narbonne.

Les manifestations en faveur de la convocation des Etats-Généraux ne semblent pas encore devoir se généraliser. « Le peuple n'y prend pas l'intérêt que beaucoup de gens des classes privilégiées souhaiteraient lui voir témoigner. Et c'est une chance, dans les circonstances actuelles, où Votre Excellence ne peut se figurer à quels excès se portent les conversations et les écrits que l'on fait circuler. On ne respecte rien, on ne tient rien pour sacré ni pour secret, on exagère, on invente même tout ce qu'on estime de nature à troubler la tranquillité, avec la conviction qu'on réussira par là à intimider le gouvernement et à le faire revenir sur ses desseins » (3).

L'ardeur réformatrice du clergé semble à Fernan Nuñez quelque peu suspecte. « L'évêque de Blois, auteur de la proposition invitant l'Assemblée du clergé à faire des représentations au Roi sur les affaires du jour, est grand ami du comte de Montmorin, qu'il alla voir à Madrid durant son ambassade, sous le nom d'abbé de La Rigodière. Comme, d'autre part, c'est un homme de beaucoup de talent, dont la droiture et les bonnes

(1) A Floridablanca, du 16 mai 1788, n° 172.
(2) A Floridablanca, du 6 juin 1788, n° 180.
(3) A Floridablanca, du 17 juin 1788, n° 184.

intentions sont généralement reconnues, j'ai toujours été surpris de le voir prendre l'initiative d'une proposition qui semblait contraire à la façon de penser de la Cour et du ministère, et l'idée m'est venue qu'il n'avait agi de la sorte que sur les secrètes instigations de Montmorin. C'était une supposition toute personnelle, fondée sur les antécédents que je viens de rappeler. Elle semble devoir se confirmer. En effet, à la suite de sa proposition, le clergé a fait remettre dimanche à Sa Majesté ses représentations par l'archevêque de Narbonne ; or, ces représentations ont été rédigées par ce même évêque de Blois et posent pour principe que le pouvoir législatif réside exclusivement dans la personne du Roi, du moment où, après avoir entendu les représentations des intéressés et avoir été instruit par eux des inconvénients d'un décret, il n'en persiste pas moins dans sa publication. Ce principe étant en opposition avec la manière de voir des Parlements et en parfaite harmonie avec celle de la Cour, il n'a pu être posé par le respectable corps du clergé en ces circonstances sans une connivence occulte et préméditée, sous le couvert d'un zèle affecté pour les idées qui enthousiasment aujourd'hui le public... Ainsi, les représentations du clergé, tout en paraissant contraires aux vues du Roi et de ses ministres, sont indirectement et astucieusement dictées par ceux-ci, qui veulent avoir une base plus solide pour appuyer leur système et un argument leur permettant de changer ce qu'ils voudront touchant la Cour plénière sans paraître obligés à le faire par les Parlements et leurs partisans, dont la conduite séditieuse ne mérite pas d'égards. Ils auront l'air de s'inspirer des représentations justes et modérées du clergé, lequel se rend bien compte qu'en agissant de la sorte il assure à ses intérêts et prérogatives le maximum de ménagements » (1).

Quant au Roi, il s'est longtemps borné à prodiguer les appels au calme et les avertissements. « Connaissant assez le caractère de son peuple pour le laisser exhaler sa colère et pour voir si sa légèreté ne finirait pas par céder devant une tranquille fermeté, il a été déçu et a constaté que celle-ci ne suffisait point. Au contraire, imputée à faiblesse, elle avivait les espérances du public dans un revirement ou un recul du

(1) A Floridablanca, du 17 juin 1788, n° 189.

gouvernement. Il estime que le moment est venu de se montrer sous un jour contraire... S'il a toléré comme un bon père les excès d'une première ardeur, il saura aussi les réfréner comme un juge lorsqu'ils ne mériteront plus d'excuse. Mais il ne veut pas le faire sans une admonition préalable et formelle » (1).

Déjà, la personne royale n'est plus elle-même à l'abri de la malveillance. « Telle est la disposition des esprits que, la veille du jour où le Roi est allé aux Invalides, on lui reprochait de ne s'y être jamais rendu, et que, le lendemain, on a vu dans sa visite un geste affecté pour se ménager le bon vouloir de l'armée ».

Marie-Antoinette n'échappe pas davantage aux impertinences. « La participation de la Reine aux juntes ou comités où a été décidé l'embastillement des gentilshommes bretons qui ont essayé de porter leurs représentations au Roi... et la lettre qu'elle a écrite à Madame de Praslin pour lui enlever son emploi de dame, ont donné lieu à d'insolentes déclamations contre cette souveraine qu'ils adoraient il y a quatre jours ».

Les idées républicaines font leur chemin. « Les Etats-Généraux vont bientôt se réunir. Mais il n'en restera pas moins beaucoup à faire pour rétablir l'ordre et le crédit, comme pour calmer des esprits qui ne répudieront vraisemblablement pas les doctrines républicaines répandues depuis tant de temps à la faveur des écrits, des exemples et de l'anglomanie dans les modes et les mœurs » (2).

Le malaise moral s'aggrave, dans les derniers mois de 1788, de sérieuses difficultés matérielles : crise financière, disette, froid exceptionnel.

La crise financière : « Les actions baissent de jour en jour, car les payements s'effectuent avec la plus grande lenteur et seulement par très petites tranches. On dit que M. Necker a donné plus de deux millions de livres de sa fortune à 5 °/° ; les notaires parisiens, entre les mains desquels on dépose ici de gros capitaux, ont été contraints d'en fournir six autres au même taux, ce qui montre la peine que l'on éprouve à faire face, même mal, aux nécessités les plus pressantes » (3).

---

(1) A Floridablanca, du 18 juillet 1788, n° 230.
(2) Même dépêche.
(3) A Floridablanca, du 17 octobre 1788, n° 299.

La disette : « La rareté des grains est extrême ; je sais que M. Necker en est encore plus affligé et plus alarmé que des autres affaires intérieures et générales du royaume » (1).

Le froid : « Le froid et les neiges continuent avec une telle intensité que la Seine est aujourd'hui une promenade : mes enfants et moi l'avons traversée à pied voici cinq jours. Si ce temps continue sans dégel, nous aurons une année pénible » (2). Le dégel vient, mais suivi trois semaines plus tard d'un nouveau gel. « La misère est grande, en dépit des mesures nombreuses et bien ordonnées auxquelles recourt la charité publique et privée pour y porter remède... Il est à craindre qu'elle augmente et que l'année qui vient soit une année de calamité » (3).

*
* *

Fernan Nuñez souligne l'influence croissante du Tiers-Etat et pressent le rôle décisif qu'il va être appelé à jouer. « L'engouement pour les Parlements diminue. Un troisième parti s'élève, qui n'a que le mot *liberté* à la bouche et qui crie à s'assourdir lui-même. Il est à souhaiter que ce ne soit pas son point de vue qui domine. En Bretagne, il y a une certaine altération dans le mode de réunion des Etats, où le Tiers veut tenir plus de place qu'autrefois. Le moment présent et l'année qui vient peuvent être la période la plus heureuse ou la plus malheureuse de l'histoire de France, sans qu'on puisse prévoir, à mon avis, un moyen terme » (4).

Et encore : « Le public se déclare chaque jour davantage en faveur du Tiers-Etat et cette tendance s'accuse de plus en plus fortement dans les provinces » (5).

Désormais on va suivre pas à pas, dans la correspondance de l'ambassadeur, les étapes de la Révolution. Les premières effervescences dont il est le témoin sont celles que provoquent le départ de Lamoignon et le retour de Necker :

« Mardi matin, M. Necker s'est présenté au Roi et aux autres membres de la famille royale, qui l'ont reçu avec autant

(1) A Floridablanca, du 20 avril 1789, n° 415.
(2) A Floridablanca, du 8 décembre 1788, n° 335.
(3) A Floridablanca, du 29 décembre 1788, n° 357.
(4) A Floridablanca, du 10 novembre 1788, n° 318.
(5) A Floridablanca, du 28 novembre 1788, n° 329.

d'amabilité que de distinction. Comme il n'a pas obtenu l'agrément de la Reine, il aurait déclaré qu'il ne retournerait à la Cour que quand il en serait assuré. Sa Majesté lui aurait écrit de sa main un billet que lui remit l'ambassadeur de l'Empereur, comte de Mercy.

« Il y a eu, à Versailles comme à Paris, des démonstrations excessives de joie, des vivats au Roi et au ministre, des illuminations et des feux. Le même jour, tous les fonds ont accusé une hausse considérable. Mais hier soir quelques désordres se sont produits sur le Pont-Royal, qui ont fait deux ou trois victimes. On a jeté des pierres contre une patrouille qui voulait faire éteindre les illuminations : comme c'était le troisième et probablement le dernier jour où elles avaient lieu, on aurait à la vérité pu les tolérer comme on l'avait fait les jours précédents » (1).

Le lendemain, toutefois, les choses se gâtent.

« L'extrême allégresse du peuple a fini par sortir des limites de la raison. On a obligé tous les habitants de la Place Dauphine à illuminer leur demeure et on a lapidé les maisons de ceux qui s'y sont refusés » (2).

Le mois suivant ces scènes tumultueuses se reproduisent avec plus d'ampleur.

« Le peuple commence à donner libre cours à des manifestations de joie aussi immodérées que dangereuses. La foule a parcouru hier soir la rue de la Harpe avec des torches et des bâtons en criant vive le Parlement ! en buvant de l'eau-de-vie sans la payer, en brisant quelques vitres et en jetant des pétards dans les fiacres, les boutiques et les jupes des femmes au hasard des rencontres. Elle se porta également devant la maison de M. Necker et s'attroupa en face des casernes de gardes françaises, auxquelles elle cria que le Parlement avait déclaré que leur unique office était de défendre la Patrie, insultant leurs patrouilles et celles du guet ; si bien que ce dernier tua hier soir un individu dans la rue Saint-Martin, et que les gardes françaises en tuèrent un autre au Palais...

« Les femmes de la Halle ont jeté à la tête de la police des bouteilles et des pots. Si de sévères dispositions ne sont pas

(1) A Floridablanca, du 30 août 1788, n° 254.
(2) A Floridablanca, du 1er septembre 1788, n° 256.

promptement adoptées, il n'est pas aisé de calculer où s'arrêteront le désordre et le dérèglement total d'esprits qui ne savent pas même ce qu'ils veulent » (1).

Le 27 avril 1789, Fernan Nuñez écrit :

« Il y a en ce moment un grave soulèvement dans le faubourg Saint-Antoine où demeure un grand nombre d'artisans. L'origine du tumulte serait la réflexion d'un marchand de papier peint appelé Réveillon et d'un fabricant de salpêtre nommé Henriot, qui auraient dit dans une réunion populaire qu'à Paris un artisan pouvait vivre avec trois réaux par jour... Cette assertion, qui en réalité est fausse, a soulevé tous les travailleurs contre eux. Quelques-uns se sont réunis à l'Abbaye de Saint-Germain ; ils ont parcouru les rues avec un drapeau et en portant l'effigie de ces deux hommes, effigie qu'ils ont pendue et brûlée sur la place de Grève. Puis ils se sont rendus à la maison d'Henriot qu'ils ont mise à sac et dont ils ont détruit le mobilier dans un bûcher. Ils se disposent à faire la même chose de la maison de Réveillon. Mais, comme celui-ci se sait depuis quelques jours menacé par eux, il s'est mis en lieu sûr et a fait garder sa demeure par un fort détachement de gardes françaises. S'ils vont là-bas, il pourrait y avoir effusion de sang » (2).

On sait que les émeutiers revinrent le lendemain et mirent, après une sanglante collision avec la force armée, la maison de Réveillon au pillage. « Je viens de voir, écrit Fernan Nuñez, les deux maisons : elles sont réduites au plus misérable état de destruction ; l'une d'elles, celle de Réveillon, était parmi les plus jolies de son genre. Les miroirs et les vitres n'ont pas été brisés mais mis en poussière, et ainsi de tout le reste. Toutefois, comme la maison était très grande et qu'ils n'ont envahi que les pièces d'habitation, la plus grande partie des planches et du matériel de la fabrique n'a pas souffert. Dès que l'on le pourra, on y reprendra le travail ».

*
* *

Mais le grand événement, c'est l'ouverture des Etats. « Le corps diplomatique n'y assistera pas en cette qualité car,

(1) A Floridablanca, du 29 septembre 1788, n° 281.
(2) A Floridablanca, du 27 avril 1789, n° 419.

comme il s'agit d'une assemblée purement nationale, on a voulu montrer positivement qu'il n'a pas droit d'y prétendre une place. Néanmoins, on a délivré des billets d'entrée et indiqué un emplacement où les diplomates qui le voudront pourront assister, avec quelques étrangers, à cette auguste cérémonie. Je compte m'y trouver » (1).

Fernan Nuñez assista en effet à la procession du 4 mai et à la réunion inaugurale du 5. « Sa Majesté, dit-il, a joui pendant ces deux jours de toute la splendeur de sa souveraineté. Son cœur humain a eu toute la satisfaction que peut éprouver un Roi miséricordieux et un père affectueux de ses vassaux, qui n'apprécie son pouvoir que dans la mesure où il en retire les moyens de contribuer à leur plus grand bonheur. Les acclamations et les applaudissements ont été continuels et la conviction que chacun avait de la bonté et de la droiture d'intention de ce souverain s'est exprimée dans des ovations enthousiastes.

« Mais en même temps que ces ovations remplissaient de joie les spectateurs les plus indifférents, l'étonnement de ceux-ci croissait devant le contraste offert par le silence profond et général qui régnait au passage de la Reine. Quelques légèretés inhérentes ou à tout le moins pardonnables à sa jeunesse, à son bon cœur et à sa franchise lui ont fait dédaigner les prescriptions de l'étiquette royale et témoigner des complaisances à des gens qui ont abusé de la confiance et de la générosité dont elle les honorait. Naturellement, cette souveraine a souffert de ce jugement général du public, encore qu'il soit irréfléchi et peut-être immérité ; quand elle est arrivée au Palais, elle s'est sentie indisposée, alléguant que c'était l'effet de la chaleur et de la fatigue de la journée... Je crois que le Roi a beaucoup gagné ces jours-ci. Mais l'inconstance de ces gens est si grande qu'elle donnera beaucoup à réfléchir avant que l'on voie la conclusion de ce mémorable événement » (2).

Et cette réserve trouve, peu de jours après, sa justification. « L'attitude adoptée par le Tiers-Etat est arbitraire et indue, en dépit des acclamations de ses nombreux partisans, qui y voient le point de départ de la régénération tant prônée du royaume » (3).

---

(1) A Floridablanca, du 2 mai 1789, n° 421.
(2) A Floridablanca, du 5 mai 1789, n° 422.
(3) A Floridablanca, du 19 juin 1789, n° 446.

« Chaque jour les affaires publiques empirent, depuis l'initiative qu'a prise le Tiers-Etat, le mercredi 17, de se constituer indûment en Assemblée nationale ». L'ambassadeur rend compte de la scission qui s'est ouverte dans le clergé, dont une imposante fraction a voté la réunion au Tiers. « Les esprits étaient en proie à une extrême agitation et la réunion du lendemain ne se serait probablement pas bornée à offrir de l'animation ; elle aurait dégénéré en scandale politique et religieux, compromettant le prestige de la dignité épiscopale que certains prêtres ne respectent pas comme ils le devraient. Le cardinal président et l'archevêque de Paris en avertirent le Roi, qui donna ordre de supprimer la réunion du samedi sous prétexte qu'il fallait aménager les salles en vue de la séance royale annoncée par les rois d'armes pour le lundi suivant... Un détachement de gardes françaises fut posté devant ces salles pour en empêcher l'accès. La noblesse obéit à Sa Majesté ; le clergé fit généralement de même, encore que quelques partisans de la réunion avec le Tiers aient tenu une séance particulière et recueilli l'adhésion des évêques de Rodez et de Coutances. Le président du Tiers-Etat et deux secrétaires se dirigèrent vers les salles, bien que le maître de cérémonies eût signifié au premier la décision de Sa Majesté ; mais il agit intentionnellement de la sorte pour faire entendre qu'il ne devait obéir qu'aux ordres directs du Roi. L'officier leur barra le passage et ils prirent alors le parti de se réunir dans le jeu public de paume, où se tint la séance... C'est une conséquence de leur premier abus ; il est à souhaiter que d'autres plus graves ne s'ensuivent pas » (1).

...« Les suffrages populaires appuient le système de l'Assemblée nationale. Hier, à l'occasion de l'adhésion que lui donna le duc d'Orléans, il y a eu pendant la soirée, dans le jardin public du Palais-Royal où il habite, une foule énorme qui a fait illuminer de force toutes les fenêtres, a jeté des pétards et poussé des vivats en l'honneur de M. Necker, du Tiers-Etat et du duc d'Orléans, jusqu'à une heure et demie du matin. Il faut s'attendre à ce que cette scène se renouvelle pendant trois nuits, comme c'est l'usage, et il est à souhaiter qu'on n'ait pas plus de malheurs à déplorer que la nuit passée.

---

(1) A Floridablanca, du 5 mai 1789, n° 422.

« Tous ces jours-ci, il y a eu au Palais-Royal une affluence considérable, à tel point que l'on pouvait à peine y passer ; partout on voyait des groupes de gens qui écoutaient les discussions des uns ou les nouvelles que lisaient les autres montés sur des chaises ou des tables. Mais les partisans de l'Assemblée nationale et du Tiers-Etat étaient si nombreux que personne ne pouvait, sans s'exposer, émettre la moindre opinion qui parût en opposition avec leurs idées. C'est ainsi qu'ils ont expulsé du jardin deux individus à coups de pied et à coups de poing, et qu'un abbé qui voulut défendre, bien qu'en termes modérés, l'archevêque de Paris contre l'offense dont il a été l'objet, fut fouetté en règle sur une table ; on l'obligea à demander pardon, à se rétracter à genoux et à baiser les pieds d'un de ces savoyards qui servent dans les cafés.

« Ces excès de la populace provoqués par l'intérêt ou par l'opinion seraient moins redoutables si un autre incident ne s'était produit hier avec la troupe. Vers six heures du soir, des détachements de soldats du régiment des gardes françaises, au nombre de plus de cinquante, sans fusils mais le sabre dégaîné, ont fait leur apparition dans le Palais-Royal en criant : « Vive le Tiers-Etat ! Nous en sommes et nous ne tirerons jamais, si ce n'est pour le défendre et contre les ennemis de la nation ! »

« Ils passèrent toute la soirée à boire et à vociférer jusqu'à l'heure de la retraite ; alors ils retournèrent à leur caserne... Cet exemple d'insubordination, si difficile à réprimer dans de pareilles circonstances, est le plus alarmant de tous les maux du jour.

« Etant donné la peinture exacte que je fais à Votre Excellence de l'actuelle division où se trouvent les Etats, si la majorité de la noblesse et la minorité du clergé ne se rallient pas... à la majorité des députés, il ne pourra en résulter que des désordres et de stériles effusions de sang, avec les plus graves conséquences pour l'avenir. Maintenant qu'ils ont été assurés par le Roi du maintien de leur prééminence et de leurs droits qu'ils redoutaient de perdre,... les deux ordres privilégiés peuvent, sans se contredire, effectuer ce ralliement, vu que les circonstances qui les ont obligés à adopter leur attitude première se sont complètement modifiées. Voilà, selon moi et de l'avis de quelques ministres sensés avec lesquels je me suis entretenu, la manière de réconcilier les esprits et de ménager les

intérêts du Roi ainsi que ceux des deux premiers ordres. Mais, s'ils tardent à prendre ce parti, je crains qu'ils ne se décident trop tard et que les conséquences de ce contre-temps soient incalculables »... (1).

La réunion se fit, mais sur l'ordre du Roi et dans des conditions que Fernan Nuñez jugea déplorables. « La noblesse et le clergé, convaincus de l'inéluctable nécessité d'y accéder dans l'intérêt du bien public et de la tranquillité générale, auraient dû écrire au Roi pour lui exposer que de puissants motifs les obligeaient à désirer se joindre à l'Assemblée nationale, mais que, Sa Majesté ayant désapprouvé cette réunion dans la séance du 23 juin, ils n'osaient pas le faire sans sa permission, permission qu'ils sollicitaient sous l'empire des circonstances et par amour pour la paix. Ils auraient donné par là à Sa Majesté la plus haute preuve de leur loyauté et de leur soumission, en plaçant de nouveau entre les mains du souverain la défense des justes droits que celui-ci a daigné leur confirmer. Alors l'initiative eût été de leur côté et ils ne se seraient pas présentés à l'Assemblée comme contraints par le monarque en vue de garantir sa sécurité personnelle. Et Sa Majesté, conséquente avec ses propres résolutions, ne les aurait révoquées que sur les instances des deux premiers corps de l'Etat et dans le seul but de contribuer à leur tranquillité et à leur bonheur. Il ne manqua pas de gens pour suggérer à Versailles cette ligne de conduite aussi prudente que raisonnable. Mais je crois que l'état des esprits n'a pas permis de suivre ce conseil et on a dû recourir à un autre parti, beaucoup moins honorable pour tout le monde, en dépit des acclamations du public.

« La preuve en est que, même après avoir reçu la lettre de Sa Majesté dans la salle de la noblesse, celle-ci se mit à la discuter, alors qu'une obéissance unanime aurait dû en être le seul résultat. Il y eut une opposition de plus de soixante-dix voix. En cette occurrence arriva une nouvelle lettre du comte d'Artois, dans laquelle celui-ci disait à la noblesse qu'elle connaissait bien l'intérêt dont il avait fait preuve à l'égard de la défense de ses privilèges, mais que les circonstances présentes exigeaient qu'elle se réunît au Tiers, faute de quoi la vie du Roi serait en danger. Cette expression produisit l'effet

(1) A Floridablanca, du 26 juin 1789.

naturel, car à première vue elle fait trembler et ne peut qu'enflammer les cœurs les plus tièdes et les faisant passer par dessus tout intérêt particulier.

« Certains disent que le comte d'Artois l'a employée pour pousser à ses extrêmes limites le système de la noblesse dont il est partisan déclaré, en montrant l'atrocité des moyens dont se servent ses adversaires pour le combattre et en faisant voir que, sans la noblesse, Sa Majesté aurait été victime de leurs desseins. Mais mon sentiment est que le comte d'Artois s'est laissé emporter par son zèle en écrivant cette lettre. Quand il a parlé du danger que courait la vie du Roi, son intention était de souligner les conséquences qu'aurait sur la santé du monarque la prolongation des alarmes et des contrariétés qui ont été jusqu'ici l'unique récompense d'une bonté et d'un amour paternel sans exemples ».

Et, pendant ce temps, les algarades populaires se donnent libre cours :

« On continue, au Palais-Royal, à faire des feux de joie et à divaguer sans la moindre retenue sur les sujets les plus respectables et les plus sacrés. C'est un miracle incompréhensible qu'au milieu de cette anarchie il ne se produise ni le plus petit vol, ni le plus léger accident. Déjà accoutumés comme nous le sommes à cette pacifique confusion, nous avons l'impression que tout est tranquille lorsque ni la police ni la troupe ne s'aventurent à remplir leurs fonctions, chose qui leur sera chaque jour plus impossible si cette situation se prolonge » (1).

L'indiscipline militaire inspire à l'ambassadeur une réflexion analogue : « L'effervescence et le scandaleux esprit d'insubordination qui règnent dans la troupe ne l'empêchent pas de rentrer dans ses quartiers aux heures réglementaires et de faire régulièrement son service. Hier, plusieurs soldats des gardes se sont battus, les uns pour soutenir l'ordre, les autres pour défendre leur système, qui consiste à ne pas prendre les armes contre les civils » (2).

---

(1) A Floridablanca, du 29 juin 1789, n° 451.
(2) A Floridablanca, du 3 juillet 1789, n° 453.

*
* *

Le laconisme avec lequel la Cour d'Espagne accueille ces premières informations ne permet guère de juger de l'impression qu'elles y font. Il est toutefois évident qu'on a mis un certain temps, à Madrid, avant de se rendre compte du caractère franchement révolutionnaire des événements qui se déroulent en France. « Sa Majesté, écrit Floridablanca, reste dans la curiosité et l'inquiétude que justifient l'état dans lequel se trouvent les affaires de France et la situation où il voit son bien-aimé cousin, le Roi Très chrétien ». Et, le même jour, dans une lettre personnelle à l'ambassadeur, le ministre résume ainsi son sentiment : « Vous voilà dans de beaux draps avec vos Assemblées nationales ! Je redoute ces choses et je compâtis au bon Roi, à ses ministres, à ce peuple léger, inconstant et aventureux. On dit que le *siècle éclairé* a instruit l'homme de ses droits. Mais il lui a enlevé en même temps, avec le véritable bonheur, le repos, la sécurité de sa personne et celle de sa famille. Nous ne désirons pas ici tant de clarté ni ce qui en est la conséquence : l'insolence des actes, des paroles et des écrits contre les pouvoirs légitimes... Dites-nous s'il est exact que, parmi les extravagances de cette Assemblée anglo-française, il y a celle de vouloir ressusciter la campagne pour la suppression des Jésuites. Quelques personnes me l'assurent ; si le fait est exact, les artisans du despotisme se marieront à ceux de la liberté et il sortira de cette union un monstre semblable à l'Être de raison des péripatéticiens ».

Il s'agissait bien alors des Jésuites ! « Je ne pense pas que personne se souvienne d'eux, répond Fernan Nuñez. Je crois même pouvoir assurer qu'on a oublié qu'ils existent ! »

La séance royale du 23 juin marque l'étape critique du régime monarchique. « Il est aussi délicat, dans la situation présente, de prendre une attitude de condescendance que de recourir à des mesures de rigueur ; et, d'autre part, il est absolument impossible d'user d'un moyen terme. Je crois que, entre demain et la semaine prochaine, une solution devra nécessairement intervenir, qui décidera du bonheur ou du malheur de cette grande Monarchie » (1).

Le départ de Necker va orienter les événements. « M.

(1) A Floridablanca, du 10 juillet 1789, n° 455.

Necker a reçu samedi vers une heure une lettre de Sa Majesté dans laquelle le Roi lui disait qu'il n'était plus possible qu'il continuât son service dans les circonstances actuelles et qu'il pouvait en conséquence quitter le royaume... Le ministre ne parla de rien à personne, déjeuna avec les siens comme d'habitude et, après le repas, proposa à sa femme d'aller à une maison de campagne du maréchal Beauvau, son ami intime. De là il a pris le chemin de Genève, bien que d'autres assurent qu'il s'est rendu à Spa... Le comte de Montmorin, MM. de La Luzerne et Saint-Priest se sont également retirés ; j'ignore s'ils ont demandé leur retraite ou s'ils ont reçu un avis. Ce que je peux dire, c'est que Montmorin m'a déclaré vendredi que mardi serait le dernier jour où il déjeunerait avec le corps diplomatique, car il voyait qu'on avait discrédité, et même rendu suspects aux yeux du Roi, Necker et ceux qui adhéraient à ses idées parce qu'ils les jugeaient les plus conformes au bien public. Il devenait donc impossible de travailler dans l'intérêt du pays et, encore plus, de demeurer le témoin des maux qui surviendraient inévitablement si on recourait à la force, car les approbations que le public dispenserait aux ministres qui croient avoir suivi le meilleur chemin ne pourraient qu'augmenter leur peine en voyant les résolutions du Roi s'en écarter. Telle est la façon de penser de M. Montmorin, qui me l'a exposée à diverses reprises dans la plus intime confiance. Mais il conseillait en même temps à Necker de ne pas bouger, parce qu'il le croyait nécessaire et qu'il pensait qu'en préparant adroitement sa retraite personnelle dans le cas où les circonstances ne changeraient pas, il ôterait à celle-ci les conséquences d'ordre public qu'il voyait aujourd'hui inévitables... Le baron de Breteuil, intime et même parent du duc de La Vauguyon, avait cessé tous rapports avec la maison de Polignac depuis la rupture du mariage de sa petite-fille, très riche héritière, avec le fils aîné du duc de Polignac. Mais cette inimitié a pris fin il y a deux mois pour faire place à une entente en vue de réaliser le changement de ministère auquel nous venons d'assister...

« A la nouvelle de ce changement, tout le peuple s'est ameuté. Il a fait fermer les théâtres comme pour un jour de calamité publique ; il a obligé les armuriers à lui livrer les armes dont ils disposaient et, pêle-mêle avec les gardes fran-

çaises et des soldats de nombreux autres corps, il s'est mis en marche. Il ne fait de mal à personne, mais arrête les gens pour leur demander s'ils sont partisans du Tiers-Etat et voir s'ils sont armés. Hier, à deux reprises, on a arrêté mes deux fils qui venaient de la campagne en voiture avec Don Antolin de Villafañe ; on les a fait descendre, on les a fouillés pour voir s'ils portaient des armes et on leur a fait crier Vive le duc d'Orléans ! Quand ils ont dit qu'ils étaient mes enfants, on les a laissés passer et la foule a crié à son tour Vive l'ambassadeur d'Espagne ! Les deux garçons se sont comportés avec calme et bonne humeur. Ma femme, Don Domingo Yriarte et moi, les précédions dans une autre voiture, mais, bien que nous ayons rencontré des gens en armes, on ne nous a pas arrêtés » (1).

Le 14 juillet, l'ambassadeur projette d'aller faire sa cour à la famille royale. Mais les barrières sont occupées militairement et on ne laisse sortir personne qui n'ait été d'abord conduit à l'Hôtel de Ville ou à l'Abbaye de Saint-Germain pour y subir une fouille en règle. N'ayant pu obtenir l'assurance que son immunité serait respectée, Fernan Nuñez préfère ne pas sortir de chez lui ce jour-là. « Une partie des fenêtres de ma maison donnent sur une des rues qui conduisent aux Invalides. Bien que cette rue ne soit pas le chemin le plus court pour s'y rendre, elle nous a offert toute la journée le plus singulier spectacle qui puisse s'imaginer. Plusieurs corps de civils, bien vêtus et de tous âges, au nombre de 800 à 900 ou 1000, voire davantage, marchaient au son du tambour, mélangés avec des soldats de tous les régiments divisés par compagnies et escadrons. Les uns étaient armés de fusils, les autres d'épées et d'autres armes... Je vis également défiler l'artillerie et les munitions, escortées par la milice armée qui les encadrait de tous côtés, offrant l'apparence du train d'armée le plus complet et le plus discipliné et ayant à sa tête quelques officiers montés qui dirigeaient la marche et prenaient toutes les précautions requises sur le passage de la poudre.

« Il est vrai que la répartition des armes donna lieu à quelque confusion, que certains attribuèrent à l'imprévoyance ou à la milice du prévôt des marchands, dont on se défiait quelque peu ; ces défiances devaient, pour son malheur, pren-

(1) A Floridablanca, du 13 juillet 1789, n° 456.

dre corps dans le courant de l'après-midi du même jour. Cela fut cause que nombre d'enfants et de gens non enrôlés reçurent des armes. Mais le premier soin des patrouilles des milices urbaines, qui se trouvaient là en force, fut de les ôter à ceux qui ne les avaient pas déjà vendues, si bien que le lendemain mercredi ces milices étaient seules armées.

« La nécessité d'augmenter le nombre des armes et des munitions et aussi de s'assurer de toutes celles qui existaient à Paris obligea cette foule à s'approcher de l'arsenal et de la fameuse tour de la Bastille, dont le seul nom faisait naguère trembler toute la France et résonnait avec horreur aux oreilles de l'Europe entière.

« Le curé de Saint-Paul, église paroissiale du château, dont elle est voisine, entretenait des relations particulières d'amitié avec le gouverneur de la Bastille, M. de Launay. Il se dirigea à quatre heures de l'après-midi vers la forteresse, à la tête d'une députation et de troupes, pour faire connaître leur dessein au sujet des armes et des munitions, dessein qui était le même que celui qu'ils avaient mis à exécution aux Invalides, mais sans penser à se rendre maîtres de la forteresse. Le gouverneur reçut son ami avec cordialité et lui dit qu'il pouvait faire entrer un certain nombre de personnes pour prendre les armes. Puis il le pressa de se retirer, vu qu'il n'avait plus rien à attendre là ; ce que fit le curé. Aussitôt le gouverneur ordonna de lever le premier pont-levis et fit ouvrir le feu entre les deux premières murailles contre ceux qui étaient entrés, croyant par là intimider les autres. L'artillerie de la Bastille, qui est de très petit calibre, entra en action et fit feu à deux reprises, la seconde après que le drapeau blanc eût été déployé... Exaspérée du procédé déloyal du gouverneur, la milice urbaine entra dans une telle rage qu'elle se mit à mordre ses fusils et se prépara à mourir ou à s'emparer de la forteresse, antique objet de son horreur et de son épouvante. Elle approcha des portes deux pièces d'artillerie qui commencèrent à les battre de si près que, même en tirant à mitraille, elles les démolirent en peu de temps. On jeta des planches et des poutres pour remplacer le pont ; les émeutiers y passèrent à sang et à feu et escaladèrent la première muraille en se faisant la courte échelle. Moins d'une heure et demie après le moment où ils s'étaient présentés devant cette place que n'avait pu prendre Henri IV en d'autres

temps, elle était déjà entre leurs mains. Ils délivrèrent six ou sept prisonniers qui, au bout de dix-huit à vingt années d'une détention qu'ils croyaient devoir être perpétuelle, se virent libres sans savoir comment. Un grenadier des gardes françaises s'assura de la personne du gouverneur, qui fut conduit prisonnier à l'Hôtel de Ville pour être jugé. On promena le lendemain en triomphe ce grenadier dans un cabriolet à travers les rues ; il portait la croix de Saint-Louis du gouverneur et était suivi des drapeaux de la Bastille. Un autre officier du nom de Puget fut pendu sur place. Quant au gouverneur, après qu'il eût été mis en accusation et convaincu d'avoir agi d'une façon infâme, on lui coupa la tête à l'Hôtel de Ville. Les têtes des deux suppliciés furent promenées triomphalement au Palais-Royal où elles restèrent exposées en public pendant toute la nuit ; le lendemain, on les jeta aux ordures. On dit que M. de Lavoisier, membre de l'Académie des Sciences, connu par ses travaux, qui était directeur de la fabrique de salpêtre de l'arsenal, fut également pendu (1).

« Après cette exécution, on en fit d'autres qui étaient moins attendues. Dans les parages de la Bastille on arrêta un individu qui cherchait à y entrer comme pour prêter main forte aux émeutiers. Il parut suspect ; on le fouilla et on trouva sur lui un papier de la main de M. de Flesselles, ce même prévôt des marchands en qui ils avaient mis naguère toute leur confiance et sur la conduite duquel ils avaient maintenant quelques soupçons... Dans ce papier, que d'autres disent avoir été trouvé dans la poche du gouverneur, on invitait celui-ci à ne pas se rendre en lui assurant un secours de dix mille hommes et des canons. Il y a des gens qui ajoutent qu'on intercepta sur le prévôt une correspondance avec la Reine et avec le comte d'Artois que, comme le sait Votre Excellence, les émeutiers soupçonnent d'être leurs ennemis déclarés. Ce qui est certain c'est que, comme M. de Flesselles ne put répondre aux accusations dont il était l'objet, il fut assassiné, et on jeta sa tête coupée avec son corps dans ce même endroit où, 24 heures auparavant, il jouissait encore de toute leur confiance, confiance dont il avait abusé en les trahissant.

---

(1) Il est superflu de constater ici que le récit hâtif de Fernan Nuñez offre diverses inexactitudes de détail.

« Je rappellerai ici en peu de mots l'origine et les progrès d'une armée formée sous l'empire d'une nécessité commune, à la suite d'une série de dispositions compliquées et contradictoires, tandis que le gouvernement se débilitait par ses hésitations et faisait une abdication involontaire mais catégorique de sa légitime autorité.

« Au milieu de l'abandon où s'est trouvée cette capitale, livrée depuis la nuit de dimanche à la populace et au désordre,... tout le monde était en proie à la plus vive inquiétude et à l'effroi ; chacun en était réduit à compter sur la providence et sur les égards particuliers que l'habitude et la loi d'utilité réciproque inspirent aux individus dans l'intérêt de leur sécurité personnelle...

« La nécessité de prévenir le retour des excès commis par une foule déchaînée a groupé les honnêtes habitants, les propriétaires et les bourgeois de la ville dont l'intérêt coïncidait et elle a fait surgir à l'improviste une force de police très active, illégale en toute période de tranquillité, mais digne d'admiration et d'éloge dans les circonstances actuelles où la capitale aurait été, sans elle, un théâtre de désolation et d'horreurs....

« Quarante-huit heures à peine après sa formation, cette armée municipale était déjà pourvue de cinquante bouches à feu. Elle avait conquis une place qui aurait pu résister pendant de longs jours à un siège en règle et se rendre avec honneur après l'assaut. Elle a déjà commencé à la démolir et pousse ce travail avec la plus grande activité. La fabrication des cartouches et des balles se fait en différents endroits à toute hâte. A l'église Saint-Roch même, on célèbre la messe dans les chapelles, on tient une assemblée de quartier dans la nef et on a installé trois fonderies de balles sous le chœur.

« Convaincus que ces succès ne devaient pas les halluciner, mais au contraire les inciter à redoubler de précaution, et voulant prévenir, dans le cours de la nuit, une attaque ouverte ou une trahison qu'ils redoutaient, les soldats renforcèrent les mesures prises. Un des orateurs du Palais-Royal, qui fut, dit-on, le premier à préconiser la constitution de la milice urbaine, déploya toute son éloquence pour leur démontrer qu'ils n'avaient pas un moment à perdre. Il leur dit qu'ils devaient barrer les rues au moyen de tranchées, de charrettes et de ton-

neaux, placer les canons sur les ponts et les avenues, et surtout sur les hauteurs comme celle de Montmartre, multiplier les patrouilles, dépaver une partie des rues et monter les pavés chez eux pour les jeter sur la troupe si elle entrait ; bref prendre toutes les précautions que pourrait adopter une place menacée de surprise. Aussitôt, c'est-à-dire sur le coup de huit heures et demie, tous se mirent en route et, trois heures après, ces mesures étaient uniformément exécutées d'un bout à l'autre de Paris. Ils ordonnèrent d'allumer dans les maisons pour éclairer leurs travaux, puis, ceux-ci terminés, ils firent éteindre afin de les soustraire à la vue de l'ennemi.

« Dans cette nuit du 14 au 15, la milice donna plus que jamais la mesure de sa prévoyance et de sa cirsonspection à l'occasion de l'incident suivant, survenu sur la route de Sèvres. Elle vit approcher un parti important de hussards et de dragons, conduits par un officier et un civil qui semblait très fier de cette compagnie. Ce train parut suspect et la milice leur dit qu'ils devaient commencer par rendre leurs armes puis aller prêter serment à l'Hôtel de Ville. Ils refusèrent de le faire et de se disloquer, déclarant que ce serait un acte contraire à l'honneur et à la discipline, bien que leur intention fût de se rallier à la milice. On fit alors un vide dans les rangs des miliciens qui les entouraient et, découvrant un canon chargé à mitraille, on les avertit qu'on ouvrirait le feu sur eux s'ils ne repartaient pas immédiatement par où ils étaient venus sans faire le moindre geste. Cette prudente attitude a sauvé Paris, selon toutes les apparences, d'un carnage inutile et de ses fatales conséquences pour la capitale et pour tout le royaume. En effet, ce parti de hussards et de dragons était une fraction de la troupe installée à l'Ecole militaire, à côté du Champ-de-Mars où se trouvaient trois autres régiments suisses... Il est tout-à-fait probable que les officiers voulaient faire une dernière tentative pour éprouver la discipline de leurs corps et pour mettre à profit les avantages qu'offrent, dans une ruse de guerre, l'obscurité et la confusion de la nuit. Partant de ce principe, rien n'était plus naturel que de réunir ces deux détachements d'un corps qui se trouvait à l'Ecole militaire et était composé de dragons avec celui qui était à Sèvres et comprenait les hussards, puis d'essayer de s'introduire pour faire des reconnaissances et opérer. Au premier coup de feu, les Suisses et une partie des corps de Sè-

vres seraient sortis et auraient attaqué dans les ténèbres ; le carnage et l'horreur auraient consommé leur œuvre. Ce plan, dicté par la situation, peut n'être pas exact ; mais il est fort probable, et, s'il a existé, c'est à la prudence de la milice urbaine qu'il doit de ne pas avoir été mis à exécution.

« Ce qui vient confirmer cette supposition, c'est la retraite précipitée des trois régiments suisses et des hussards qui occupaient le Champ-de-Mars, lesquels quittèrent leur position avant le jour pour se rendre à Sèvres, abandonnant leurs tentes et une partie de leurs bagages, ce qui semble ne pouvoir être attribué qu'à la crainte d'un mouvement d'indiscipline pour le lendemain et au sentiment de l'échec de la tentative d'agression effectuée au cours de la nuit.

...« Le Champ-de-Mars étant complètement abandonné et l'Ecole militaire sous la garde d'un faible détachement, la milice urbaine s'en empara sans résistance. Comme elle craignait qu'un des projets de Versailles fût de réduire Paris par la faim, elle fit immédiatement transporter dans le magasin aux blés qui se trouve au centre de la ville la farine et le riz qui avaient été déposés à l'Ecole militaire, laquelle, étant isolée et hors la ville, restait à la merci d'un coup de main. A cet effet on réquisitionna les voitures dans les rues et à domicile. J'ai dû donner la mienne, car c'était le seul moyen de ne pas me compromettre ni m'exposer tout-à-fait. J'ai eu le plaisir de la voir passer, parmi les autres charrettes, attelée de quatre chevaux et chargée de farine ; deux soldats la montaient ».... (1).

A cette relation détaillée, Fernan Nuñez a joint un plan de l'attaque de la Bastille.

Il dégage la morale de l'événement dans une lettre particulière :

« Voilà deux années que l'on forge, en quelque sorte, cette Révolution, déjà préparée de longue main par les lumières de la philosophie et de l'illustration. On a voulu maintenant la conjurer au dernier moment, alors qu'elle avait déjà pris une consistance telle que s'y opposer, c'était risquer de perdre le reste. Effervescence sur effervescence, enchevêtrement d'intérêts privés et d'ambitions personnelles, inconséquence sur inconséquence, faiblesse sur faiblesse, temporisation continuelle, qu'en

(1) A Floridablanca, du 20 juillet 1789, n° 459.

pouvait-il advenir si ce n'est ce que nous avons vu ? Encore devons-nous rendre grâce à Dieu que les calamités qui nous menaçaient aient pu être évitées » (1).

*
* *

L'ambassadeur s'étend sur les circonstances et conséquences de la prise de la Bastille : « Les événements qui se sont déroulés dans la capitale les 12, 13 et 14 juillet ont inspiré l'inquiétude qui était à prévoir au Roi, aux Etats-Généraux, aux ministres et à tous les habitants de Versailles. L'appréhension était la même dans tous les esprits. Mais les intentions de ceux qui ne désiraient que la tranquillité et le bien public ne s'harmonisaient pas avec celles des gens qui n'avaient d'autre objectif que leur ambition ou leur intérêt, que contrariaient l'économie et le système de M. Necker. Il en résulta une lutte forcenée entre le parti de la violence et celui de la conciliation. Le choc, dans les conjonctures irrémédiables de l'heure présente, fut d'autant plus rude que les partis, ayant déjà épuisé tous les moyens, y virent la crise suprême.

« L'Assemblée nationale s'est réunie lundi matin et a tenu séance jusqu'à mercredi soir ; elle a donc siégé pendant soixante heures sans interruption. De Paris arrivaient continuellement des avis et des députations qui la tenaient au courant de ce qui se passait dans la capitale. L'Assemblée a multiplié les instances auprès du Roi en lui faisant voir la situation critique et pressante dans laquelle il se trouvait et en lui proposant de recourir aux seules mesures de salut, qui étaient le renvoi des ministres actuels, le retour de M. Necker, l'éloignement des troupes et la reconnaissance légale de la milice urbaine.

« Mais rien n'a réussi à obliger le parti de la force à reconnaître que celle-ci n'était déjà plus entre ses mains... Les réponses que le Roi a données aux Etats étaient insignifiantes et ne visaient qu'à gagner du temps pour frapper le coup d'autorité qu'il méditait depuis longtemps.

« A cette fin, on avait fait venir deux régiments qui furent cantonnés dans l'Orangerie, où le Roi, ses frères, la Reine, le Dauphin, M. de Polignac et d'autres courtisans allèrent les

(1) A Floridablanca, annexe à la précédente.

voir pour capter leur bon vouloir et s'en assurer. Il paraît que le coup devait être mis à exécution dans la nuit du 13 au 14 : il s'agissait d'arrêter un grand nombre de députés, parmi lesquels figurait, dit-on, le duc d'Orléans, et de renvoyer les Etats-généraux dont on n'avait plus besoin pour le moment, grâce aux cent millions qu'avait promis le baron de Breteuil.

« Il est incroyable qu'on ait pu s'aveugler à ce point et concevoir un projet aussi absurde, à moins d'être à mille lieues de ce qui se passe ici et des dispositions actuelles comme de la force de l'esprit public.

« Le maréchal de Broglie fit venir les chefs de corps étrangers, sur lesquels on comptait principalement, pour s'assurer d'abord de la discipline et de l'état d'esprit de leurs troupes. Ils furent unanimes à répondre que tous les officiers étaient prêts à obéir aux ordres du Roi, mais que, comme ils étaient à peu près certains que leurs troupes n'étaient pas dans les mêmes dispositions, ils ne s'aventureraient jamais à leur enjoindre de tirer, car ils préféraient mourir plutôt que de voir les soldats leur désobéir sans pouvoir empêcher le déshonneur qui résulterait pour eux d'un acte d'indiscipline de tout le corps. Cette réponse démontra l'impossibilité de mettre à exécution ce déraisonnable projet, et, à onze heures du soir, on fit repartir un détachement de hussards qui était resté en selle prêt à marcher à la première alerte.

« Les nouvelles du mardi 14 plongèrent la Cour et les Etats dans la plus profonde consternation. Toutefois, on n'arriva pas à prendre une résolution pour ruiner les ambitions de ceux qui maniaient les affaires et qui masquaient aux yeux du Roi l'horreur des événements, en même temps que leur impuissance à les contenir. L'entêtement et l'aveuglement étaient tels qu'on parla d'engager le Roi à transférer la Cour à Metz, à Lille ou à Strasbourg » (1).

...« Le duc de Liancourt, chef de la garde-robe, jeune homme plein de sens et de jugement, se décida à parler clair à Sa Majesté. Bien que son emploi ne lui permît pas de se trouver présent à l'heure à laquelle le Roi se met au lit... il entra dans l'alcôve de Sa Majesté et lui dit : « Sire, je viens offrir ma tête à Votre Majesté pour sauver la sienne ». Il parla au Roi

(1) A Floridablanca, annexe à la lettre du 20 juillet 1789.

avec amour et franchise, sans rien lui cacher, puis il lui dit que la situation était telle que le royaume se trouvait à deux doigts de sa perte et de la plus sanglante des guerres civiles, si Sa Majesté ne prenait pas le parti de se mettre entièrement entre les mains de l'Assemblée nationale. Il ajouta que, tandis que tout le monde aimait la personne du souverain et vantait ses vertus, on offrait publiquement trois cents livres pour la tête de la Reine, cent livres pour celle du comte d'Artois, et ainsi de suite pour tous ceux à qui on attribuait les conseils qui inspiraient à Sa Majesté la défiance à l'égard de ses vassaux et des desseins contraires à son prestige. Il conclut qu'il n'y avait plus un seul moment à perdre.

« Cette noble initiative ouvrit les yeux de Sa Majesté, qui tint un Conseil d'Etat à six heures du matin. Il en résulta que, le mercredi 15, dans la matinée, le monarque sortit du Palais en voiture accompagné de ses deux frères, sans gardes ni apparat, précédé seulement du maître de cérémonies, qui alla aviser les Etats-généraux de l'arrivée de Sa Majesté. Le Roi entra et, après avoir lu le discours qu'il avait préparé, se retira à pied entouré de tous les députés et d'une foule énorme qui le porta en triomphe jusqu'au Palais, au balcon duquel on le fit paraître, avec la Reine et le Dauphin, pour les combler de bénédictions et les couvrir d'allègres acclamations. »

*
* *

...« La venue de Sa Majesté à Paris étant résolue, une députation des Etats porta cette nouvelle à l'Hôtel de Ville. On fit mettre sous les armes toute la milice urbaine sur deux rangs de chacun deux ou trois hommes de profondeur ; en sorte que, sur le chemin, on pouvait compter sans exagération soixante à soixante-dix mille miliciens, en y comprenant la garde des portes, les patrouilles et les batteries. C'était un spectacle des plus singuliers et un contraste incompréhensible d'ordre et de désordre que de voir une pareille multitude de troupes mixtes de civils et de soldats de tous les régiments, marchant en bon ordre à l'ombre de leur drapeau respectif, avec des corps distincts de lanciers, dont on remarquait que les lances étaient neuves sans qu'on pût savoir quand on les avait fabriquées. Les drapeaux des régiments de la garde alternaient avec ceux de

la ville et de la Bastille, et plusieurs officiers en retraite, des chevaliers de Malte ou de Saint-Louis, se sont présentés sur le front des corps et des compagnies. Ils ont été vus ces jours-ci patrouillant dans les rues pour maintenir la tranquillité publique, ou incorporés sans armes mais avec la cocarde bleu ciel et couleur de rose, emblême distinctif de cette troupe, pour manifester leur complète adhésion. Le même sentiment se révèle dans le discours du prieur des Feuillants, qui a béni un des drapeaux. On peut dire que Paris a semblé former ce jour-là une seule famille unie dans une même pensée pour la défense de l'intérêt commun.

« Sa Majesté quitta Versailles à midi dans un carrosse à six chevaux, en compagnie du capitaine des gardes, du duc de Villeroy, du prince de Beauvau, du duc de Villequier, du comte d'Estaing et du marquis de Nesle. Derrière venait la voiture des maîtres de cérémonies et autres officiers de la maison royale, puis une chaise de poste avec deux chevaux. Il n'y avait aucune escorte de gardes ; le Roi sortit entouré seulement du peuple et de la milice armée de Versailles.... Sa Majesté arriva à deux heures passées à la barrière de Paris, où Elle fut reçue par M. Bailly, élu la veille par acclamation prévôt des marchands ou maire de la ville, un mois après avoir installé et présidé l'Assemblée nationale que Sa Majesté désapprouva formellement. Il présenta au souverain, suivant l'usage, les clés de la ville et prononça un discours de circonstance.

« Sa Majesté fut très entourée. Dès son entrée on tira des salves d'artillerie qui se répétèrent jusqu'à ce qu'Elle fut descendue à l'Hôtel de Ville.

« On avait donné l'ordre général que persone ne poussât de vivats avant le retour de Sa Majesté. Et, bien qu'on sût ce qu'il en coûtait au public de se conformer à cette prescription, elle n'en fut pas moins observée avec une rigueur que la vivacité de ce peuple rend doublement admirable. A peine un assistant s'oubliait-il que les regards des autres lui imposaient silence. Ce spectacle grave et majestueux causait une profonde impression et il aurait été fort pénible si l'on n'avait pas su que l'attitude du public dût être totalement différente au retour du Roi.

« Le Roi arriva à l'Hôtel de Ville où il confirma les déclarations qu'il avait faites à l'Assemblée nationale. Il autorisa la

démolition de la Bastille, qui d'ailleurs était déjà commencée, et, après avoir entendu plusieurs discours, il se retira au milieu de vivats et d'acclamations dont on ne peut se faire une idée ni trouver un exemple. La milice et le peuple entouraient sa voiture, à tel point qu'il y avait plusieurs individus montés sur le siège. Le cocher s'était croisé les bras, car un citoyen guidait chaque cheval : si le Roi avait été seul, je ne doute pas qu'on l'aurait enlevé de voiture pour le porter en triomphe. On lui jetait des roses, des guirlandes, des lauriers...

« C'est dans ces conditions que Sa Majesté retourna à Versailles, si bien qu'Elle mit quatre heures à faire un voyage qui n'en demande qu'une seule, pour ne pas fatiguer le peuple qui suivait à pied et qui entra jusque dans la cour du Château, où il réclama par deux fois l'apparition du Roi, de la Reine et du Dauphin afin de leur témoigner son allégresse et sa gratitude.

« Ainsi prit fin cette commotion générale. Il est à souhaiter qu'elle n'ait pas eu de plus fâcheuses répercussions en province » (1).

Le 25 juillet Fernan Nuñez mande encore :

« Le comte de Montmorin est passé au Palais avant de se rendre à son ancien domicile et il a eu avec le Roi un entretien privé. Il lui a montré qu'il serait dans l'impossibilité de le servir s'il avait le moindre doute au sujet de la confiance que le souverain place en lui et si les impressions que des informations alarmistes et fausses avaient mises dans l'esprit du monarque touchant sa personne n'étaient pas complètement dissipées. Le Roi s'est efforcé de le tranquilliser sur ce point, ainsi que M. de Saint-Priest. Mais ils n'ont pas été tout-à-fait satisfaits de cette première conférence.

« Postérieurement, Sa Majesté s'est exprimée en d'autres termes et leur a dit reconnaître que tous les événements que les autres ministres lui avaient prédits, s'il ne renvoyait pas M. Necker étaient justement survenus par le seul fait qu'il l'avait renvoyé.

« Sa Majesté ajouta qu'il n'avait aucun attachement personnel à son prestige et à ses intérêts : la seule chose qu'il désirait, c'était de voir son peuple heureux et content grâce à une Constitution permanente, qu'il souhaitait voir terminée le plus tôt possible.

---

(1) A Floridablanca, du 20 juillet 1789, n° 462.

« Ces paroles ne sont pas moins à l'honneur de Sa Majesté qu'à la honte de ses mauvais conseillers » (1).

Le 3 août :

« La situation reste stationnaire. L'autorité du Roi est dans une complète inaction et évite de se compromettre tant que ses limites n'auront pas été fixées. Si bien que le Roi s'abstient même d'user de son pouvoir exécutif, qu'il n'est cependant pas question de restreindre ; il l'abandonne, vu l'état dans lequel se trouve l'armée, à la ville de Paris et à d'autres villes qui, grâce à leur nouvelle milice, adoptent les mesures nécessaires à la conservation de l'ordre et à la tranquillité publique. De tous les côtés on s'adresse directement aux Etats ou, pour mieux dire, à l'Assemblée nationale, puisque c'est finalement le nom qui leur reste.

« Cette Assemblée, bien qu'elle sache qu'il ne lui appartient pas d'exercer le pouvoir exécutif, évite toutefois d'avoir recours au Roi, par crainte de le compromettre dans l'état actuel des choses. Aussi multiplie-t-elle les atermoiements pour vivre au jour le jour, consacrant de nombreuses heures à des affaires qui ne sont pas de sa compétence et qui empiètent sur le temps qui devrait être affecté au travail urgent de l'élaboration de la Constitution....

« Tout le royaume est en armes et, dans certaines régions, on continue à brûler les châteaux des seigneurs. Le courrier Camino, qui revient d'Irun, m'a dit avoir été arrêté une infinité de fois ; s'il avait apporté des plis, on les lui aurait sans doute ouverts sans que puissent s'y opposer ni les maîtres de postes, qui le connaissent tous, ni les gouverneurs et magistrats, qui sont tous dominés par la populace armée contre ceux qu'elle appelle les aristocrates et contre le despotisme, bien que ce despotisme, ce soit en réalité elle qui l'exerce, à la faveur de l'inaction gouvernementale. Les uns racontent que 40.000 Espagnols arrivent ; les autres que 15.000 Turcs viennent parce que la Reine se retire en Turquie. D'autres parlent d'une bande de 2.000 voleurs. Ils se laissent ainsi guider par leur imagination exaltée, sans trouver avec qui se mesurer, et négligent leur travail. Il est visible que certains esprits inquiets et mal-intentionnés soufflent la discorde et la défiance afin de soulever tout le

(1) A Floridablanca, du 25 juillet 1789, n° 465.

royaume. Si l'on ne recourt pas à des châtiments exemplaires et publics à leur égard, le désordre ne connaîtra pas de limites. Ils vivent dans un tel état de suspicion au sujet de tout qu'ils sont allés jusqu'à dire à Camino qu'il avait mangé les plis dont il était porteur ! » (1).

Les bruits d'invasion espagnole finirent par acquérir une certaine consistance — on les verra désormais réapparaître périodiquement jusqu'à la déclaration de guerre — et, une feuille, le *Courrier de Versailles*, y ayant fait allusion, Fernan Nuñez se crut dans le cas de rédiger la suivante déclaration de principe, destinée à être passée à l'Assemblée, si Montmorin le jugeait à propos.

« Les véritables intérêts des nations ne peuvent jamais être différents de ceux de leurs rois. Le désir de consolider de plus en plus en France cette heureuse harmonie est donc le seul but digne de la loyauté de la nation espagnole et des démarches de son souverain. Votre Excellence en a des preuves plus que personne, puisque nous avons eu le bonheur de vous posséder à Madrid en qualité d'ambassadeur. Ce n'est donc pas au Roi, ce n'est pas à vous que je fais cette déclaration ; l'expérience a dû vous en prouver la vérité. C'est à la nation assemblée que je vous prie de la faire connaître, si vous le croyez nécessaire, pour lui témoigner que le désir du parfait rétablissement du calme, de la paix, du bonheur intérieur et de la grandeur et de la considération extérieure de la France sera uniquement l'objet des vœux et des démarches politiques et militaires de sa fidèle alliée, l'Espagne.

« Je me sens trop heureux, Monsieur le comte, en me croyant suffisamment autorisé d'après les intentions constamment amicales de ma Cour, de pouvoir vous faire dans des circonstances si intéressantes une pareille déclaration qui doit servir à confondre la calomnie » (2).

Cette mise au point assaisonnée de philosophie politique ne porta pas ses fruits. Montmorin déconseilla sa remise à l'Assemblée : mieux valait laisser les racontars tomber d'eux-mêmes dans l'oubli que les aviver par d'intempestives polémiques.

(1) A Floridablanca, du 3 août 1789, n° 468.
(2) A Montmorin, du 21 août 1789 ; annexe à la dépêche à Floridablanca de même date, n° 475.

CHAPITRE IV

La Nuit du 4 août.

La vie à Paris : difficultés matérielles de l'existence ; crise des affaires et exode des étrangers. — Emigration des artisans. — L'abolition des privilèges ou la Révolution de la peur. — Affaiblissement du prestige de l'Assemblée. — Incidents scandaleux à Versailles. — Action modératrice du ministère en province — Une lettre de Montmorin sur le dernier changement de ministère et la situation. — Les dangers du chômage : ouvriers et domestiques. — Tentative de marche séditieuse sur Versailles ; mesures efficaces prises par La Fayette. — Accalmie. — Le cardinal de Rohan et Madame de Lamotte.

La situation de l'ambassadeur d'Espagne était médiocrement enviable au milieu d'événements qui marquaient une si rapide déchéance du prestige monarchique et de l'idée religieuse, et qui avaient, par surcroît, de fâcheuses répercussions sur les conditions matérielles de l'existence. « Il est nécessaire de tenir pour heureuse toute journée dont on se tire bien. Cette situation est, à la vérité, peu agréable. Beaucoup de gens ont quitté la Cour et le Royaume par peur, et la presque totalité des étrangers a suivi leur exemple : car, outre qu'il ne peut plus y avoir ni société ni divertissement au milieu de cette agitation permanente et d'une division de partis qui interdit toute liberté d'allures, il n'est personne qui veuille s'exposer pour des affaires qui ne l'intéressent pas directement.

« C'est une chose terrible de penser qu'en limitant à 100.000 le nombre des gens qui ont quitté la France (et il y en a davantage) et à six pesetas la dépense quotidienne de chacun (somme aussi réduite que possible), cet exode représente une sortie de 219 millions de livres par an, avec lesquels on peut entretenir 300.000 bons artisans à raison de huit réaux par jour, même en comptant toutes les fêtes de l'année comme des jours ouvrables.

« Si on ajoute la diminution des rentes de la noblesse, la stagnation générale des affaires et le préjudice que les modes anglaises ont antérieurement porté aux manufactures, on se rendra compte de l'extrême nécessité d'un prompt rétablissement de l'ordre et de l'élaboration de la nouvelle Constitution, afin

que la génération actuelle paye le moins cher possible les avantages dont elle espère doter les générations futures.

« Une foule d'artisans sont venus me demander des passeports pour l'Espagne. Je les leur refuse à tous à moins qu'ils ne m'apportent une permission de la ville les autorisant à sortir de France. Et, même dans ces conditions, j'hésite beaucoup à les leur donner. Outre que les précautions sont légitimes dans tous les temps, j'ai cru devoir les redoubler en ce moment, car il ne peut être ni juste ni conforme aux intentions du Roi et à la bonne harmonie qui règne heureusement entre les deux pays, et qu'il convient d'affermir, de mettre à profit les malheurs du jour, malheurs que, dans notre intérêt mutuel, nous souhaiterions voir prendre fin le plus tôt possible » (1).

L'ambassadeur ne voit guère ce souhait se réaliser, car les événements se succèdent à une allure accélérée.

« ...Nous vivons ici des années en quelques jours ou, pour mieux dire, en quelques heures. La prise de la Bastille, à laquelle les assiégeants eux-mêmes ne s'attendaient pas, n'a pas duré deux heures. Et il a suffi de la nuit de mardi, entre minuit et trois heures du matin, pour jeter les bases les plus importantes et les plus difficiles de la nouvelle Constitution française grâce à l'abandon, par les ordres privilégiés du clergé et de la noblesse, de leurs prérogatives les plus profitables, prérogatives pour la conservation desquelles ils avaient bataillé jusqu'ici et avaient même été sur le point de perdre le Royaume. Cet événement s'est produit au moment où l'on croyait que le plus grand désaccord régnait dans l'Assemblée, qui a mis plusieurs jours à décider si elle devait ou non placer en tête de la Constitution une déclaration des Droits de l'homme, et où les esprits étaient si troublés, à Versailles comme à Paris, que l'on craignait de nouveaux et plus redoutables désordres...

« Il est vrai que cette grande Révolution mérite d'être appelée soit la Révolution de la peur et des fantômes, soit la Révolution de la réflexion et de l'extrême prudence. En effet, tant en province qu'ici, on y a procédé d'après les mêmes principes, et, à force de menaces et d'apparat, on a réussi à présenter comme une exigence impérieuse de la prudence, de la modération ou de la crainte, une Révolution que l'on voulait mener à

(1) A Floridablanca, du 10 août 1789, n° 471.

bien sans l'effusion de sang qu'elle eût réclamée en d'autres temps. Pour supputer les innombrables calamités de la guerre civile qui nous menaçait et que l'on a, grâce à Dieu, conjurée, il suffit de les comparer à celles dont ont pâti en cette occasion quelques particuliers à la suite d'une première effervescence. Plus de soixante châteaux et leurs archives ont été brûlés et saccagés dans diverses provinces.

« Ce fut cette terrible perspective qui motiva la déclaration que l'Assemblée nationale se disposait à adresser aux provinces qui refusaient de payer les impôts, pour les inviter à s'exécuter en vertu du décret du 17 juin et à ne pas usurper des droits légitimes que la nation ne cherchait qu'à consolider pour l'avenir après les avoir convenablement réformés...

« Le vicomte de Noailles et d'autres profitèrent de cette occasion pour faire remarquer que, dans l'état où se trouvaient les choses, ce remède serait un palliatif inopérant qui ne ferait que diminuer le prestige de l'Assemblée, unique frein de la nation, au lieu d'amener la tranquillité désirée. Il déclara que, pour obtenir cette tranquillité, il était nécessaire de jeter dès maintenant les principales bases du bonheur public. Et il fit la proposition que Votre Excellence lira dans le *Courrier national.*

« En face de cette proposition et de celles d'autres membres de l'Assemblée, une émulation générale et inattendue s'empara de tous les assistants » (1).

...« Par leur gravité et leur importance, ces innovations réclamaient un mûr examen et une réflexion tranquille de la part de ceux qui devaient les établir comme une loi affectant les propriétés et les privilèges les plus sacrés des premières personnes de la Monarchie. Loin qu'il en soit ainsi, à la peur et à la nécessité qui ont poussé les députés à céder s'est jointe une sorte de rage et de désespoir de se voir obligés de le faire. Pour quelques-uns qui plièrent de bon gré, la majorité fit abandon de ce que possédaient les autres ; chaque concession stimulait l'esprit de représailles, car celui qui voyait sa propriété attaquée prenait sa revanche en cédant généreusement celle du voisin. Il serait donc plus juste d'appeler cette nuit la nuit du

(1) A Floridablanca, du 16 août 1789, n° 469.

désespoir que la nuit du patriotisme, car c'est de celui-là et non de celui-ci que procédèrent ces graves résolutions.

« Les résultats de cette précipitation furent ceux qu'on pouvait en attendre. Le lendemain, les députés croyaient avoir rêvé, se regardaient avec stupeur et épouvante, se jetaient à la tête les uns des autres la légèreté de leur attitude et calculaient avec un stérile désespoir les pertes que chacun enregistrait. Si une minorité se complaisait dans le désordre et si quelques autres se berçaient de l'espoir d'une prospérité future, dans la majeure partie de l'Assemblée régnaient la consternation et le regret. Ces sentiments se communiquèrent à toute la noblesse et à l'état ecclésiastique, si bien que beaucoup de ceux qui s'étaient auparavant déclarés partisans d'un nouveau système, appliqué avec mesure et discernement, désapprouvaient ouvertement ces réformes précipitées, contre lesquelles déclamaient Mirabeau lui-même, l'abbé Siéyès et d'autres parmi ceux qui passaient naguère pour exaltés.

...« On n'a fixé aucune contribution équivalente pour suppléer à la dîme et aux autres impôts supprimés. Ils ne font pas autre chose que de détruire sans remplacer et agissent en tout avec une hâte et une brutalité inouïes. Le seul résultat de cette politique est d'exaspérer et de diviser chaque jour davantage les esprits, en affaiblissant le pouvoir et le prestige de l'Assemblée, qui est cependant la seule à jouir aujourd'hui de quelque considération, étant donné que le Roi, les ministres, la troupe et les tribunaux se tiennent tous dans un timide inaction ou sur une honteuse expectative.

« Nous avons eu mardi, à Versailles, la démonstration la plus complète et la plus terrible de cette vérité. A quatre heures de l'après-midi, on devait rompre vif un individu qui avait tué son père. Le peuple se jeta sur le condamné, l'arracha des mains du bourreau sans que la milice pût s'y opposer et le conduisit à l'Assemblée nationale, qui, heureusement, s'était déjà séparée et évita par là de se trouver compromise. Ce que voyant, la foule se rendit chez le garde des sceaux pour demander la grâce de cet individu. Mais le garde des sceaux réussit à convaincre les séditieux qu'il ne pouvait prendre cette mesure sans en référer au Roi et qu'il était nécessaire que le condamné fût mis sous garde jusque là. On convint de le faire évader dans la nuit pour ne pas compromettre de nouveau l'autorité. Le même

fait se passa avec une femme qui, courroucée de voir qu'on empêchait un pareil criminel d'être châtié, se livra à des exclamations désapprobatrices. La populace se saisit d'elle et la pendit sur place. Mais une âme charitable coupa la corde à temps pour lui sauver la vie.

« Ces attentats, accomplis de sang-froid sous les yeux du Roi et de l'Assemblée, me semblent le coup le plus rude qui ait été porté jusqu'ici contre l'autorité, car ils en sapent les derniers et les plus sacrés remparts.

...« De l'agitation et de la division des esprits, comme de la carence presque absolue du pouvoir exécutif, il résulte une crainte fondée et confirmée par l'expérience de ce qui s'est passé dans diverses provinces, c'est que les paysans ne veuillent plus payer pour le moment ni dîmes ni autres redevances. Les perceptions des villes étant faibles ou nulles, il y a là de nouvelles et justes raisons d'être inquiet, surtout si l'on songe au grand nombre de travailleurs qui chômeront et aux gardes, militaires et serviteurs qui seront destitués à la suite des changements actuels. On calcule aujourd'hui à plus de 200 millions les pertes du trésor royal, sans parler du prix des armes, canons, etc., dont le peuple s'est emparé.

« Le ministère attend de voir l'effet que produiront en province les résolutions du 4 août. Entre temps, il cherche à tirer parti du mécontentement général et des dissensions qu'ont provoqués ici ces résolutions dans l'Assemblée pour faire sentir aux provinces la nécessité de se réunir, de se modérer et d'établir une force exécutive, en adjoignant la troupe régulière à la milice urbaine, lorsque la première sera requise pour consolider l'autorité de l'Assemblée et assurer l'exécution de ses mûres déterminations. Si les provinces se calment et ne voient que le bon côté des concessions faites, je crois qu'on pourra arriver à ce résultat. Mais, s'il y a des divergences entre elles, je suis convaincu, en me basant sur les antécédents, qu'elles influeront sur l'Assemblée pour que celle-ci demande au Roi l'autorisation de s'éloigner de Versailles, afin de se soustraire à l'ascendant excessif que Paris exerce sur elle par sa proximité et son attachement au nouveau système. Dans ce cas-là, Sa Majesté et la Cour suivraient l'Assemblée pour se rendre dans celle des provinces qui paraîtra la plus encline à modifier ce qui s'est déjà fait et à défendre l'autorité royale. Une personne digne

de foi m'a assuré que c'était la façon de voir de M. Necker et d'autres ministres. Dieu veuille que toutes les provinces s'accordent et se calment, comme je l'espère, car, si un pareil projet prenait corps, je ne sais pas comment on pourrait éviter de graves conséquences et des calamités, dont l'avant-goût a suffi pour nous remplir d'horreur et d'épouvante.

« Ces gens, qui ont l'habitude de dicter la loi et la mode à l'Europe, veulent forcer tout le monde à suivre leur exemple. Ainsi des personnes m'ont affirmé qu'il y a en Catalogne des apôtres de leur doctrine. Je leur ai dit de se tranquilliser, vu que j'étais, moi, parfaitement tranquille. Ce qui n'empêche que je crois devoir donner cette information à Votre Excellence pour qu'elle redouble de précautions » (1).

En même temps que Fernan Nuñez renseignait sa Cour, Montmorin entretenait Floridablanca de ses déboires personnels et de la crise politique.

« Vous avez su par Fernan Nuñez, Monsieur le comte, tout ce qui nous est arrivé depuis un mois, et à moi particulièrement. Ainsi je ne vous le répéterai pas ; tous ces détails sont affligeants et je voudrais pouvoir les oublier à jamais. J'avais bien désiré que mon absence d'ici fût plus longue qu'elle ne l'a été, ou plutôt je me serais trouvé bien heureux de n'y jamais revenir.

« Quoi qu'il en soit, m'y voici et il faut se tirer d'affaires comme on peut. Il est impossible de prévoir comment tout ceci finira. Je commence cependant à entrevoir quelques lueurs d'espérance que le calme et la tranquillité pourront renaître et qu'il s'établira un ordre de choses qui, s'il n'est pas le meilleur possible, pourra au moins devenir supportable.

« J'ai été bien malheureux dans tous ces derniers temps et, si vous avez pensé à moi quelques fois, vous m'avez sûrement plaint. Je vous jure bien, si j'eusse été assez heureux pour être ambassadeur en Espagne, je n'aurais pas sollicité de congé pour venir ici chercher une place dans le ministère. J'aurais plaint de tout mon cœur le sort de ceux qui occupaient ces places et, loin de travailler à ajouter à leurs embarras, j'aurais fait des vœux pour qu'ils se tirent d'affaire et j'aurais béni mon sort qui me permettait de me tenir à l'écart.

---

(1) A Floridablanca, du 16 août 1789, n° 473.

« Vous avez su ce qui est arrivé à M. de la Vauguyon à la sortie de son court ministère ; j'ai été assez heureux pour contribuer à abréger sa détention qui, peut-être, aurait fini d'une manière tragique pour lui s'il n'avait pas été bien servi (1). Il est en ce moment en Angleterre, d'où je lui ai fait conseiller de s'embarquer pour Lisbonne. S'il rentrait en France, je ne répondrais pas (à la fermentation qui règne) qu'il ne fût pas arrêté une seconde fois ; et alors, il ne s'en tirerait peut-être pas aussi bon marché. Je désirerais cependant qu'il n'arrivât qu'après l'époque des fêtes qu'on donne à l'occasion du couronnement : notre situation ne permet guère d'en donner ; et, en vérité, celle particulière de M. de La Vauguyon lui permettrait encore moins d'en faire les honneurs.

« Il avait pris les ordres du Roi avant son départ d'ici pour reprendre l'ambassade d'Espagne et, d'après ce qui s'était passé relativement à moi, vous jugez bien que je n'y ai mis aucune opposition, quoique assurément je fusse bien certainement le maître de faire, à cet égard, tous les changements que j'aurais voulu. Bien des gens me blâmaient, mais j'espère que vous m'approuvez ; vous auriez fait la même chose à ma place.

« Nous nous occupons de rendre aux troupes l'esprit qu'elles doivent avoir. Si nous y parvenons, nous pourrons au moins rétablir l'ordre dans le royaume et nous opposer aux brigands qui, soit qu'ils soient excités, soit que la cupidité seule les entraîne, se livrent à des excès vraiment effrayants. Parmi ces brigands, il y en a beaucoup d'étrangers et qu'on retrouve partout. Je suis bien trompé s'il n'y a pas une machination infernale ; et peut-être la découvrirons-nous. On a répandu beaucoup trop d'argent pour que mes soupçons à cet égard n'équivalent pas à une certitude. Dans quelque temps, je pourrai peut-être vous en dire davantage.

« Je ne vous parle pas de Monsieur le comte d'Artois, qui s'est conduit comme un enfant livré à d'autres enfants. Sa punition me fait une peine sensible. Vous le connaissez et vous savez bien qu'il ne peut avoir que des torts de faiblesse et d'étourderie. En voilà bien assez sur ce triste métier : je finis en vous assurant que j'attends avec une grande impatience le moment où je pourrai décemment aller chercher quelque repos.

---

(1) Voir ci-dessus, page 20.

J'en ai besoin sous tous les rapports ; ma santé souffre beaucoup ; tout ceci a abrégé ma vie de dix ans et je finirais par y périr si cela durait...

« Adieu, Monsieur le comte, plaignez-moi et aimez-moi : vous me devez ces deux sentiments, l'un à ma position et l'autre au tendre et véritable attachement que je vous ai voué et qui ne finira qu'avec moi » (1).

Il semble, à lire cette lettre, que Montmorin ait eu, en l'écrivant, un pressentiment saisissant de la fin tragique et proche qui l'attendait.

*
* *

L'aspect social de la crise révolutionnaire paraît maintenant retenir l'attention de l'ambassadeur catholique. « Je pense que la garde nationale de Paris sera habillée et casernée dans le courant de la semaine prochaine. C'est une mesure bien nécessaire pour affermir l'ordre et pour contenir plus de 16.000 hommes qui se trouvent sur les hauteurs du faubourg Montmartre. Ces individus touchent de la ville une peseta par jour pour faire une route qui n'a été imaginée que pour leur donner du travail. M. de La Fayette est allé les voir deux fois pour leur dire de retourner dans leurs provinces ; on leur remet à cet effet quatre sols par lieue, une paire de chaussures et une chemise. Quelques-uns s'en sont allés, mais le plus grand nombre résiste et cette obstination ne laisse pas d'être inquiétante, car il est délicat de prendre un parti violent dans les circonstances actuelles, d'autant plus qu'ils disent n'avoir rien à manger et demandent du travail.

« Une autre classe qui commence à être à la charge de la société est celle des nombreux domestiques qui ont été congédiés par leurs maîtres, parmi lesquels les uns craignent une réforme, les autres ont profité de ce prétexe pour faire une économie qu'ils n'osaient pas faire par respect humain ; d'autres enfin ont voulu accroître malicieusement le nombre des mécontents... Vendredi, ces domestiques sans emploi se sont réunis pour demander à la ville qu'il soit permis à tout Français d'être portier à bandoulière, distinction qui était jusqu'ici réservée aux Suisses, lesquels forment un corps et ont par là le moyen de s'assurer des emplois fort lucratifs. Ils exigent aussi

(1) Montmorin à Floridablanca, du 15 août 1789.

qu'on expulse tous les Savoyards, qui ne sont pas fixés à Paris, mais y remplissent les mêmes fonctions que les *gallegos* à Madrid, car on dit qu'ils sont plus de 15.000 qui envoient dans leur pays l'argent qu'ils gagnent ici au détriment des nationaux » (1).

Le mécontentement et l'inquiétude entretiennent la population dans un tel état de nervosité que les plus démentielles entreprises sont à redouter :

... « On a reçu, paraît-il, dans un des cafés du Palais-Royal une ou plusieurs lettres écrites de Versailles par certains députés des Etats, parmi lesquels je n'ai entendu nommer que M. Mirabeau, député de Provence, qui a remporté tant d'acclamations et de succès à Marseille au cours de la Révolution de cet hiver... Ces lettres annonçaient que le parti du Roi s'était beaucoup accru, qu'il ne laissait pas parler l'autre parti, qu'il voulait être seul et instituer la sanction royale avec le veto absolu, qu'il y avait huit jours que Mirabeau n'avait pu monter à la tribune, et autres informations du même genre. Elles concluaient qu'il était nécessaire qu'on vînt soutenir et défendre les députés contre la violence dont ils étaient l'objet, qu'un grand nombre d'entre eux avaient déjà tourné casaque et qu'il n'y avait par conséquent pas une minute à perdre. Ces nouvelles produisirent tout l'effet qu'on en pouvait attendre et, à huit heures du soir, il y avait plus de six mille personnes au Palais-Royal... Beaucoup voulaient marcher sur-le-champ à Versailles ; mais d'autres, plus modérés et plus prudents, élevèrent des objections contre une marche de nuit qui les ferait arriver dans des conditions et à une heure suspectes. Ils suspendirent en effet leur départ jusqu'à dix heures du soir. A cette heure, des volontaires qui s'étaient réunis au Palais-Royal et dans les districts se mirent en route en vertu d'une résolution qui avait été prise au Café du Caveau et sans que l'autorité légitime intervint. C'est ainsi que, sur le coup de onze heures, six cents hommes environ sortirent sans armes de Paris. Les deux tiers étaient des soldats des gardes françaises et le reste des miliciens ; ils emmenaient deux ou trois canons.

« Sur le pont de Sèvres, ils furent arrêtés par la milice

(1) A Floridablanca, du 30 août 1789, n° 478.

urbaine de ce bourg. Ils finirent par céder aux exhortations des miliciens et à celles de la troupe que le marquis de La Fayette leur avait envoyée avec ses aides de camp. Hier, 31 août, à sept heures du matin, ils étaient déjà de retour à Paris.

... « Dans la nuit, beaucoup de gens s'attardèrent au Palais-Royal pour attendre le résultat des démarches de la députation qui s'était rendue à Versailles. Comme ces démarches n'avaient pas eu une issue favorable, vers minuit et demie, un prêtre monta sur une table et enflamma les esprits. Cette fois, 1.500 hommes environ s'assemblèrent pour marcher sur Versailles avec des canons. De son côté, la troupe est partie pour les retenir. La totalité des soldats et tous les honnêtes citoyens considèrent cette marche comme un acte de violence et sont résolus à l'empêcher » (1).

... « Les sévères mesures adoptées par le marquis de La Fayette évitèrent les conséquences d'une exécution du dessein que se proposaient les émeutiers du Palais-Royal. Ce dessein n'était autre que d'amener le Roi et le Dauphin au Palais des Tuileries à Paris pour les garder comme otages contre les prétendus aristocrates, d'envoyer la Reine au couvent de Saint-Cyr, de dénoncer et remplacer les députés qu'ils jugeaient suspects et de mettre une garde auprès de la personne sacrée de l'abominable et séditieux Mirabeau pour conserver la précieuse existence de cet homme, qui fut condamné naguère à la perdre pour avoir ravi de force chez ses parents la jeune fille dont il a fait sa femme et qu'il a abandonnée peu de temps après, comme il était à craindre. Sans l'intervention de M. de Maurepas, il aurait subi le châtiment que méritait son crime.

... « M. de La Fayette a donc envoyé opportunément de forts contingents de la garnison de Paris, avec l'artillerie correspondante, et il les a postés sur les ponts et avenues qui conduisent à Versailles où ils se tiennent en nombre. De cette tentative inattendue, qui eût pu entraîner le plus grand désordre et l'anéantissement complet de la dernière ombre d'autorité que possédaient, bien que presque totalement inactifs, le Roi et l'Assemblée nationale, il est sorti le plus grand bien qui se pouvait souhaiter...

---

(1) A Floridablanca, du 1er septembre 1789, n° 483.

« Ce coup de force heureusement enrayé à temps a montré que Paris n'est pas désuni dans les questions essentielles, comme on a essayé de le faire croire, et qu'il ne songe pas à mettre obstacle à la liberté à laquelle l'Assemblée nationale a droit et qui lui est nécessaire. Celle-ci, traitant l'insurrection du Palais-Royal avec le mépris qu'elle mérite, a refusé de s'éloigner de Paris pour un soulèvement qu'elle qualifiait avec raison de séditieux et dont elle ne saurait rien redouter sans manquer à sa dignité, étant donné que naguère 30.000 hommes de bonnes troupes, commandées par un général réputé et encore subordonnées au souverain, au temps où les intentions de celui-ci n'étaient pas en aussi complet accord avec celles de l'Assemblée, n'ont pas suffi à la faire changer de lieu de réunion.

... « Cette marque de fermeté et d'entière confiance dans les mesures prudentes et énergiques de la ville de Paris a uni les esprits et dissipé (au moins pour le moment) les soupçons et les craintes. Elle a obligé les milices urbaines et tous les honnêtes gens de la capitale à regarder comme une affaire d'honneur de tenir pour séditieux ceux qui pensent autrement. Tout le monde étant aujourd'hui animé du même esprit, la sécurité du Roi et celle des représentants de la nation sont maintenant confiées aux troupes de Paris, dans les mêmes conditions où elles l'étaient autrefois aux troupes du Roi. Ces troupes occupent les postes qu'avait installés le maréchal de Broglie et adoptent les mêmes dispositions que lui contre les Parisiens mal intentionnés. D'où ce bienfait inespéré et nécessaire qu'est l'union, dans un même intérêt constant et tangible, de ces trois pouvoirs : le Roi, la Nation, Paris...

... « Hier, un grand nombre de gardes nationaux et même de Suisses assujettis à la discipline de l'armée ont fait des rondes dans le Palais-Royal pour disperser les groupes. Ils ont arrêté un prêtre qui discourait ; peut-être est-ce le même qui provoqua les incidents de lundi. Il est à désirer que cet état d'esprit se maintienne, car il équivaut à un commencement de rétablissement de la puissance exécutive et de l'ordre, dont l'absence nous tient sous une menace continuelle » (1).

---

(1) A Floridablanca, du 3 septembre 1789, n° 485.

Fernan Nuñez revient, dans ses dépêches, sur cette accalmie qu'il considère décidément comme de très bon augure. « Le Palais-Royal est rempli de patrouilles : elles arrêtent les gens qui veulent haranguer la foule et faire des motions séditieuses. Dans les cafés, on ne tient plus de conciliabules entre factieux. On a détenu le marquis de Saint-Huruc, qui a signé l'adresse envoyée dimanche à Versailles. Avant-hier, on a arrêté un comte de je ne sais quoi, qui est sans doute un des nombreux individus qui se parent ici de ce titre pour la seule raison que cela leur plaît. Celui-ci, revêtu de l'uniforme d'aide-de-camp du marquis de La Fayette, distribuait des ordres imaginaires et séditieux, même aux patrouilles de la milice urbaine. Mais un milicien déclara qu'il ne le connaissait pas et, pour l'identifier, on le mena à l'Hôtel de Ville puis chez M. de La Fayette. Son imposture ayant été reconnue dans ces deux endroits, on l'a dépouillé hier matin de son uniforme sur la place de l'Hôtel-de-Ville, puis on l'a conduit en prison, où il a retrouvé Saint-Huruc, le prêtre arrêté mardi soir au Palais-Royal et d'autres personnages, que l'on doit interroger pour les juger selon le cas...

*
* *

« Le cardinal de Rohan doit arriver un de ces jours. Comme le mari de la fameuse Madame de Lamotte se trouve à Paris depuis trois jours, la présence simultanée de ces deux personnes, aussi éloignées l'une de l'autre par leur naissance que malencontreusement unies par une ancienne conjonction d'affaires et d'intérêts, donnera peut-être lieu à quelques incidents qui seraient déplacés et fort désagréables pour les respectables personnalités qui ont tenu le premier rôle dans leur indécent procès. Il est à souhaiter que cela ne se produise point » (1).

(1) A Floridablanca, du 5 septembre 1789, n° 487. — Le 25 mai précédent Fernan Nuñez avait envoyé un exemplaire du livre de Madame de Lamotte, qu'il n'avait pu se procurer jusque-là. « Ce livre, dit-il, est plein d'horreurs, d'impostures et d'invraisemblances. Mais, étant en connexion avec l'affaire du cardinal de Rohan, il doit y être joint pour compléter les indécences et singularités qui y figurent » (25 mai 1789, n° 433).

CHAPITRE V

Les menées contre-révolutionnaires et les journées d'octobre.

Le plan contre-révolutionnaire du clergé et de la noblesse : ses lacunes et ses dangers. — Entretien confidentiel de Fernan Nuñez et de Montmorin à ce sujet ; déclarations de Montmorin à Louis XVI. — Le Roi et Marie-Antoinette désapprouvent ce plan ; assurances données par la Reine à Montmorin et à l'ambassadeur de Naples. — Ajournement du cérémonial pour la mort de Charles III. — Le banquet des gardes du corps à Versailles et l'incident des cocardes : maladresse de la Cour ; effervescence à Paris. — Les journées d'octobre. — Entrée du Roi à Paris ; scènes désordonnées. — Caractère anti-religieux des manifestations populaires ; danger croissant d'une action contre-révolutionnaire du clergé. — Détails sur la vie des souverains aux Tuileries. — La Fayette et le duc d'Orléans ; mission de ce dernier en Angleterre ; jugement porté sur lui par Montmorin.

Jusqu'ici Fernan Nuñez s'est limité à observer le cours des événements et à rendre fidèlement compte. Nous allons le voir bientôt mêlé de plus près au drame révolutionnaire, moins en sa qualité d'ambassadeur catholique que du fait de l'ascendant personnel et de la confiance dont il jouissait à la Cour.

Il est superflu de répéter ici qu'il n'éprouvait pas la moindre sympathie pour les gens et les idées de la Révolution. Mais la loyauté castillane et, plus encore, son sens des réalités politiques lui faisaient apercevoir le danger de l'attitude équivoque de la famille royale. Il emploiera toute son influence à combattre les manœuvres latérales qui se dessinaient dans l'entourage du Roi pour annuler l'effet des concessions où la Couronne avait engagé son prestige et sa parole.

« Un homme de confiance, marié à une Espagnole et qui s'intéresse sincèrement au bonheur de l'Espagne, m'a donné dans le plus grand secret une nouvelle de la plus haute importance, dont j'avais déjà quelques notions...

« J'ai dit à Votre Excellence que le ministère attendait de voir comment la province accueillerait les résolutions précipi-

tées prises dans la nuit du 4 août par l'Assemblée nationale.

« Bien que le plus grand nombre des provinces aient acquiescé ou paru acquiescer à tout, le Béarn, le Roussillon, le Cambrésis, le Hainaut et l'Artois semblent, à ce que l'on m'a dit, désapprouver ouvertement ces résolutions, que la totalité du clergé et la noblesse repoussent avec indignation et cherchent, sinon à rendre sans objet, du moins à modifier dans la mesure du possible. L'intérêt particulier a prévalu, dans beaucoup d'esprits, sur l'intérêt général du bien public qui les incitait naguère à embrasser le parti des prosélytes de la prétendue liberté, dont ils n'avaient pas alors évalué les répercussions sur la diminution de leur avoir. Ainsi, le parti anti-aristocratique s'est affaibli, tandis que l'aristocratie se renforçait de tous les éléments qui visent à la conservation des biens et des privilèges individuels ; pour maintenir les uns et les autres, ils étayeront dans la mesure nécessaire ce même pouvoir qu'ils déniaient auparavant au Roi.

« Cette coalition d'intérêts a redonné corps aux idées et aux projets dirigés contre l'Assemblée, projets qui ont déjà été déjoués par les événements des douze, treize, quatorze et quinze juillet dernier.

« Le clergé et la noblesse, mécontents et unis, ont concerté le plan suivant :

« Un corps sera constitué avec la noblesse ; ce corps, dans lequel de très nombreuses personnes se sont déjà inscrites, serait rapidement porté à 80.000 hommes. Tout le clergé devra prendre son parti et contribuer pour un million et demi de pesetas par mois aux frais nécessaires ; il cherchera à accroître le nombre des mécontents par ses exhortations pastorales. Le point critique de l'établissement de la tolérance générale des Cultes lui offre un puissant moyen de placer ces exhortations sous l'autorité de la religion et de défendre à la fois une juste cause : la conservation inaltérable de la prééminence qui appartient à la religion dominante, et un intérêt particulier : le maintien des dîmes dont dépend sa subsistance.

« On compte également pouvoir rallier tous les régiments suisses et les autres régiments étrangers qui seront, croit-on, réformés en France, ainsi que quelques régiments nationaux, sans parler d'un grand nombre de mécontents : domestiques,

artisans et gardes révoqués, miliciens des provinces qui répugnent aux innovations.

« On dit qu'on a envoyé des émissaires à plusieurs princes de l'Empire qui, par crainte de se voir traités comme le roi de France, contribueront volontiers à rétablir l'ancien système dans cette Monarchie afin d'empêcher dès le début la propagation du feu de la sédition à leurs Etats. Ils enverront à cet effet des troupes auxiliaires. On espère également renforcer ces troupes avec celles que fourniront les princes et seigneurs de l'Empire qui possèdent des fiefs et des terres dans la province d'Alsace, car ils refuseront de souscrire aux résolutions et sacrifices décrétés par les députés dans la nuit du 4 août et ils recourront à l'autorité de l'Empereur pour défendre leur cause. L'Empereur est d'ailleurs lui-même intéressé à conjurer à temps les conséquences que pourraient avoir ces réformes dans les Pays-Bas, où sa souveraineté est limitrophe de celle de la France.

« S'étant assurés de tous ces moyens et ayant préparé les manifestes propres à convaincre le public de la justice de leur cause, ils les publieront en même temps dans tout le royaume. Dans ces manifestes, ils démontreront que, loin de se refuser à une répartition équitable des impôts et à l'application de tous les autres articles proposés par Sa Majesté aux Etats-généraux dans la séance royale du 23 juin, ils y adhèrent dès maintenant spontanément ; mais qu'ils ne sauraient en aucune sorte donner leur assentiment aux décisions illégales prises dans la nuit du 4 août, décisions que Sa Majesté n'a agréées que par force et pour éviter de plus grands désordres. Ils ne permettront pas qu'on diminue en rien leurs privilèges, ni les principes fondamentaux de l'ancienne Constitution, que les députés avaient qualité pour amender mais non pour renouveler et bouleverser entièrement.

« C'est dans la province de Champagne que paraît devoir être choisie la ville qui sera le principal point de concentration où se réuniront insensiblement les partisans. Pour commencer à s'armer, ils comptent, entr'autres, sur les 10.000 fusils que M. de La Fayette doit, dit-on, demander pour unifier l'armement de la milice parisienne placée sous ses ordres. Ces fusils doivent être livrés par la place de Douai, en Flandres ; ils s'en saisiront pendant leur transport.

« Leur premier acte serait de venir à Versailles s'emparer de la personne du Roi et de la famille royale, puis de les transférer en Champagne pour les garder et pour défendre leurs droits, laissant ici l'Assemblée nationale, que Sa Majesté dissoudrait avant de partir.

« On pense également couper les vivres à Paris, où nous sommes tous les jours exposés à manquer de pain car, d'un côté, on a réquisitionné tous les dépôts existants pour assurer l'approvisionnement pendant le temps de la récolte où, faute d'eau et de vent, les moulins travaillent peu, et, d'un autre côté, personne ne veut se charger du ravitaillement par crainte d'être traité de profiteur et pendu par le peuple. Nous sommes ainsi en l'air, sans savoir d'un jour sur l'autre ce qui nous attend.

« Ayant écouté avec attention tout cet exposé, je dis à mon interlocuteur que, pour une pareille entreprise, il me paraissait avant tout nécessaire d'être sûr d'un général ayant de l'expérience, une grande prudence, du talent et de la fermeté. Il me répondit qu'on croyait pouvoir compter sur le prince de Condé. Je répliquai que, même dans ce cas, il fallait procéder d'accord avec le souverain. Celui-ci était lié si étroitement à l'Assemblée nationale par ses actes et ses déclarations répétées depuis le 17 juillet... que toute démonstration contraire aux principes grâce auxquels la tranquillité avait été rétablie dans le royaume ne pourrait être considérée autrement que comme séditieuse et n'aboutirait qu'à la plus sanglante des guerres civiles, où les partisans de l'ancien régime perdraient probablement encore davantage que ce qu'on leur a ôté jusqu'à présent. La religion et le clergé se verraient entièrement ruinés et peut-être que la couronne serait arrachée au souverain lui-même et à sa famille, que l'on aurait voulu défendre d'une manière si intempestive.

« Mes arguments ne laissèrent pas de faire impression sur mon interlocuteur, mais il ne sut ou ne voulut pas les réfuter. Il ne me donna rien à entendre d'où je puisse inférer que la Cour avait une participation dans ces desseins.

« Toutefois, le dernier jour où je fus à la Cour, j'appris comme une chose certaine que l'on intriguait par l'intermédiaire de Mme Adélaïde, qui est le point de mire des cabales politiques ayant pour objet de ramener la défiance dans l'es-

prit du Roi et de lui faire espérer qu'il peut regagner ce qu'il a perdu. Il est probable que cette action est en connexion avec le plan qui précède. Je sais qu'une personne de marque a attiré l'attention de Mme Adélaïde sur le danger qu'il y a à nous ramener les scènes passées qui ont failli nous coûter si cher.

« De tout ceci il résulte :

« Primo : que le plan est fort vaste et aventureux et que la majeure partie de son exécution repose sur des espérances dispersées dont la combinaison totale peut être compromise par bien des défaillances ;

« Secondo : que le principal objet de cette nouvelle insurrection est uniquement de faire échec aux résolutions prises dans la nuit du 4 août au détriment des privilèges du clergé et de la noblesse.

« L'intéressé en convint ; il ajouta même que ce plan serait sans objet si on modifiait ou réformait raisonnablement les résolutions du 4 août.

« Je lui dis qu'à mon avis les seuls moyens dont on devait et même dont on pouvait se prévaloir sans s'exposer, pour amender dans la mesure du possible le mal qui avait été fait, c'étaient ceux dont leurs adversaires avaient usé pour le faire, c'est-à-dire les deux p : la *plume* et la *peur*.

« Mais il ne fallait pas pousser l'intimidation jusqu'aux actes, car une nouvelle insurrection ne pourrait se terminer que dans une guerre sanglante, le Roi étant engagé comme il l'était vis-à-vis de l'Assemblée, de la Nation tout entière et même de son armée. J'ajoutai qu'à l'Assemblée, le nombre des *enragés* (c'est le nom qu'on donne aux fanatiques de la liberté) était déjà réduit à une minorité d'un peu plus de 250, contre plus de 900 députés qui désiraient modifier ce qui s'était fait le 4 août, dans la mesure du possible, et ne pas porter atteinte aux ayants-droit actuels. Vouloir recourir à d'autres procédés, c'était tout risquer et contribuer à une ruine totale de la monarchie. Notre entretien prit fin sur ces objections et sur d'autres ayant le même sens.

« Je me suis entretenu aujourd'hui, à Versailles, de cette question avec le comte de Montmorin dans le plus grand secret. Le ministre m'avait déjà marqué vendredi dernier qu'il craignait que quelque chose se tramât. Je lui donnai, en effet, des nouvelles que lui-même ignorait et qui pourraient lui être

de la plus grande utilité pour prévenir, s'il est possible, la seconde catastrophe dont nous sommes menacés. Il m'a dit qu'il était exact que M. de La Fayette eût demandé, il y a quelque temps, 10.000 fusils pour la milice parisienne ; ces armes devaient arriver escortées par la troupe, d'un jour à l'autre, à Compiègne, où la garnison de la capitale irait en prendre livraison. Ce détail confirme mon observation sur la difficulté qu'il y a à combiner tous ces plans. Leurs auteurs comptaient que ces fusils n'étaient pas encore demandés, alors qu'ils sont déjà sur le point d'arriver ; ainsi un élément essentiel d'action leur échappe. Ils ne peuvent se manifester par un coup sans se tenir prêts à continuer à déployer une activité sans intermittence, activité dont, en dépit de leurs bonnes intentions, ils sont heureusement encore assez éloignés.

« Un autre de leurs projets est également déjoué. Ils voulaient empêcher les Suisses de prêter le nouveau serment et ils avaient préparé à cet effet un document qui est arrivé trop tard, car le régiment des gardes suisses du Roi a lui-même prêté serment samedi. Si le reste marche à l'avenant et si l'Assemblée revient sur ses déterminations du 4 août, nous pourrons échapper au risque de voir courir des ruisseaux de sang et d'assister à la ruine de ce puissant royaume, voire à la disparition de sa religion et de son monarque » (1).

... « La persistance des rumeurs dont j'ai avisé Votre Excellence, le soupçon qu'il existe une action tendant, par l'entremise de la Reine et des tantes de Sa Majesté, à inciter le Roi à se prêter à de nouvelles atteintes à la tranquillité publique sous couleur de restaurer l'ordre et ses anciens droits, et aussi les divers avertissements ou lettres que le comte de Montmorin a reçus ont fini par obliger ce ministre à s'expliquer sur ce point en Conseil d'Etat.

« Il exposa à Sa Majesté le mérite qu'avaient aujourd'hui les ministres qui remplissaient leur fonction auprès de sa royale personne dans d'aussi critiques circonstances. Il ajouta que la seule récompense ou satisfaction qu'ils pouvaient en avoir serait la certitude que le monarque plaçât en eux la pleine confiance dont tout homme d'honneur a besoin en chaque occasion, mais plus encore dans des moments aussi graves. Il dé-

(1) A Floridablanca, du 6 septembre 1789, n° 490.

clara que la voix publique et de continuels avertissements particuliers lui faisaient craindre une seconde révolution sur la base des mêmes principes qui ont présidé à celle du mois de juillet avec de si funestes conséquences. Il était question de venir chercher Sa Majesté et sa royale famille pour la transférer à Briare, près d'Orléans, puis de là au château de Chambord, qui est une résidence royale à trois lieues de Blois ; les troupes seraient postées de telle sorte qu'au fur à mesure que le Roi s'éloignerait de Versailles, elles se masseraient pour couvrir sa retraite, et les gardes du corps et autres unités seraient d'accord avec la fraction conjurée de la noblesse et du clergé et avec les autres artisans de ce projet pour le défendre à tout prix. Sans doute, le comte avait représenté à ceux qui lui avaient parlé de cette entreprise qu'après l'attitude adoptée dernièrement par Sa Majesté, elle ne pourrait plus être considérée que comme un acte séditieux et téméraire, car, en faisant croire à une mauvaise foi notoire de la part du Roi, elle lui enlèverait à tout jamais la confiance du public et elle l'exposerait à perdre sa couronne, peut-être même sa vie, en l'engageant dans la plus sanglante des geurres civiles. Mais il redoutait que, pour donner à ce coup de force plus d'autorité, on l'eût présenté à Sa Majesté sous des couleurs favorables, en lui recommandant le secret absolu comme le seul moyen de le mener à bien ; si bien qu'au cas où le souverain se laisserait convaincre, il serait bientôt trop tard pour conjurer les pires malheurs. C'est pourquoi le ministre croyait de son devoir de faire cette déclaration à Sa Majesté en présence de tout le Conseil et pour la décharge de son honneur et de sa conscience.

« Le Roi traita cette affaire de déraisonnable et négligeable. D'après ses explications et un entretien particulier et confidentiel qu'il eut à ce propos avec M. Necker, comme d'après les assurances que la Reine a données au comte de Mercy, ambassadeur de l'Empereur, lequel, d'accord avec Montmorin, lui avait parlé sur le même ton, il semble positivement que, jusqu'à présent, rien n'ait été fait par les intéressés pour découvrir leur plan.

« Si, pour notre malheur, on venait à le mettre en exécution, on ne pourrait s'y prendre autrement qu'en fomentant un soulèvement à Paris, ce qui ne serait guère difficile, avec la disette de farine qui s'est encore aggravée. Alors on profite-

rait de ce soulèvement pour courir à Versailles intimider le Roi et lui montrer que sa personne est exposée aux pires dangers s'il ne s'abandonne pas entièrement et sur-le-champ au parti de la contre-révolution, qui a pris toutes les mesures nécessaires pour sa sécurité et qui est prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la garantir.

« Quand on le pressa avec insistance, le 16 juillet dernier, de se retirer à Metz, Sa Majesté résista à ces sollicitations, malgré que son frère, le comte d'Artois, fût allé, à ce que l'on m'a dit, jusqu'à le supplier à deux genoux. D'autre part, lorsqu'au milieu de juin on projeta le voyage de Marly avec le dessein de se défaire des ministres et de ruiner, comme on le fit, le plan que M. Necker avait dressé en vue de la séance royale du 23, M. de Montmorin mit le Roi au courant de tout et assura que celui-ci ne se laisserait pas duper ; ce qui advint quand même, par sa faiblesse et pour son malheur comme pour celui du royaume.

« Il est à souhaiter et peut-être à espérer que le Roi, déjà mis en garde et menacé de dangers plus redoutables, montrera pour les éviter la fermeté dont il a fait preuve lorsqu'on lui a parlé du voyage à Metz. S'il en est ainsi, il ne changera de résidence qu'au cas où les éléments sensés de l'Assemblée nationale acquerraient une majorité suffisante pour que les députés mal intentionnés se sentent vaincus, et où, estimant nécessaire le transfert de l'Assemblée dans une autre ville, ils demanderaient à Sa Majesté d'autoriser ce transfert. Le souverain donnerait son acquiescement et suivrait l'Assemblée. Le corps diplomatique serait alors avisé et il serait naturel qu'on ne mît aucun obstacle à son départ.

« Mais, si la retraite de la Cour était précipitée, force nous serait de nous concerter pour nous accommoder aux circonstances et adopter les mesures que nous dicterait la prudence afin de concilier nos obligations avec notre sécurité et les égards dûs à nos personnes. Une femme enceinte, des dettes et six enfants en bas âge sont un lourd embarras dans ces tristes et délicates circonstances !

« Post-scriptum : Je viens de Versailles, où le comte de Montmorin m'a dit avoir eu hier une conférence d'une heure avec la Reine, au cours de laquelle il lui a parlé avec la plus grande clarté de l'affaire qui a été traitée en Conseil. Il lui a

représenté que rien n'était plus exposé que la vie de Sa Majesté si un pareil projet était mis à exécution. La Reine lui donna les plus fermes assurances qu'elle partageait cette façon de voir et que ni le Roi ni elle n'y participeraient jamais en aucune manière. Elle s'est exprimée dans les mêmes termes avec MM. Necker et de Saint-Priest...

« L'ambassadeur de Naples lui a fait aujourd'hui une visite particulière, comme c'est son habitude toutes les fois qu'il a une lettre de sa souveraine à lui remettre. Sa Majesté a porté la conversation sur les affaires du jour et lui a répété ce qu'elle avait dit aux ministres. Elle a ajouté avec des larmes dans la voix qu'elle savait qu'à Paris on la calomniait au point de la supposer à la tête de cette seconde conspiration. Elle a dit que, *comme elle me considérait comme son ami et comme un homme de bien, elle désirait que l'ambassadeur me répétât ses paroles*, pour qu'en toutes occasions je puisse me porter garant que la ferme intention de Sa Majesté est de ne pas s'éloigner de Versailles et de ne pas abandonner l'Assemblée.

« Cette marque de confiance de la Reine est très flatteuse pour moi et paraît de nature à nous mettre à l'abri d'une réalisation de ce projet » (1).

*
* *

On conçoit que les préoccupations qui absorbaient les esprits à Paris comme à Versailles aient quelque peu nui à la stricte observance des obligations protocolaires. Fernan Nuñez connaît trop bien les misères du temps pour s'en formaliser. « Le comte de Montmorin m'a dit que l'on est en train de préparer le catafalque et le cérémonial d'usage pour nos personnes royales en l'honneur du Roi notre sire (que Dieu ait dans sa gloire !). On a également désigné l'évêque qui prononcera le sermon, et trois princes du sang doivent assister à la solennité. Mais, Paris se trouvant dans l'état que Votre Excellence sait, le ministre espère qu'au cas où il serait absolument impossible de la célébrer cette année, vous ne prendrez pas en mauvaise part son ajournement à une date ultérieure » (2).

---

(1) A Floridablanca, du 18 septembre 1789, n° 496.
(2) A Floridablanca, du 28 septembre 1789, n° 501.

*
* *

Ici se place le dramatique épisode des cocardes.

« Les gardes du corps, voulant réconcilier les esprits, ont offert un repas aux officiers de tous les corps qui sont à Versailles. Ce banquet a eu lieu en grand apparat à l'Opéra du Château, en présence de Leurs Majestés, du Dauphin et d'autres personnalités... Le prince de Poix, capitaine des gardes du corps et député à l'Assemblée, homme de courte vue, proposa de boire à la santé de celle-ci, ce que les grenadiers refusèrent de faire. Le service achevé, ils entrèrent dans la salle, se mirent à boire et à danser et, en se faisant la courte échelle, montèrent jusqu'à la loge du Roi pour embrasser le Dauphin. Un grenadier de Flandres fut le premier à le faire ; un serviteur de la Cour qui était là, cédant au premier mouvement d'allégresse, lui mit sur la poitrine une croix ou insigne de confrérie qu'il portait. Au milieu de démonstrations de joie non moins irréfléchies, ils se rendirent dans la cour du Château dite « de marbre », qui se trouve au-dessous des appartements du Roi. Là, renforcés d'une foule de soldats qui n'avaient pu entrer dans la salle du banquet, ils continuèrent le vacarme et les danses ; quelques-uns se hissèrent jusqu'à l'appartement du Roi de la même manière qu'ils étaient montés précédemment à la loge royale. On m'a affirmé qu'un dragon demanda la parole pour déclarer qu'il était un traître indigne de vivre, qu'il s'était laissé gagner pour de l'argent et qu'il en avait séduit d'autres ; enfin qu'il se voulait tuer. Il tira son sabre pour joindre le geste à la parole, mais on put le lui enlever, en même temps qu'un couteau dont il voulut également se servir et avec lequel il se blessa grièvement.

« On dit que d'autres ont jeté à terre les cocardes nationales, les ont foulées aux pieds et les ont remplacées par des cocardes blanches et noires. Je ne doute pas que quelques individus exagérément ivres l'aient fait. Mais ce geste fut l'objet d'une publicité démesurée, de la part des uns par sottise et au détriment de leur propre parti, et de la part des autres par malice, pour exciter leurs adversaires. C'est ainsi que la nouvelle se divulga dans tout Paris et fut reproduite par les feuilles publiques.

« Quand on m'en fit la relation, à Versailles, j'éprouvai au-

tant d'étonnement que d'effroi à entendre les gens les plus haut placés parler de cette scène désordonnée et même inconvenante en termes aussi enthousiastes que s'il s'était agi d'une armée qui aurait pris Gibraltar à l'assaut en l'espace d'une heure.

« Le comte de Montmorin a déploré avec moi cet état d'esprit et nous tremblons tous deux de voir cette fatale imprudence entraîner les suites les plus funestes » (1).

« Elle a fourni un prétexte aux gens mal intentionnés pour fomenter la discorde et pour donner consistance aux rumeurs qui sont allées ici croissant ces derniers jours et d'après lesquelles il existerait un parti antinational qui se proposerait de restaurer l'ancien régime.

« Le manque de pain, qu'on attribue également aux sourdes intrigues de ce parti pour maîtriser Paris par la faim, a provoqué un nouveau soulèvement qui a pris corps hier et avant-hier parmi les poissardes, classe redoutable de la capitale, et d'autres femmes des quartiers populeux. Elles se sont assemblées dans l'intention d'aller injurier le maire, M. Bailly, à propos de la disette. Et, en effet, le pain était rare et on n'en pouvait obtenir qu'en s'exposant à recevoir un bon coup ou quelque chose de pis.

« Toutefois, il n'y eut pas encore trop de désordres. Mais, hier soir, on vit se reformer au Palais-Royal de nombreux attroupements de gens qui se plaignaient, les uns de la disette, les autres de l'incident des cocardes, et qui déclaraient qu'il était nécessaire de marcher sur Versailles pour demander du pain et rétablir les cocardes nationales. On arracha à plusieurs individus les cocardes noires qu'ils portaient.

« Ce matin, vers huit heures, une quantité de femmes a commencé à se masser. Ayant pris deux tambours et s'étant armées de ce qui leur tombait sous les mains, elles ont marché sur l'Hôtel de Ville. Les milices montées n'ont pas voulu faire usage de la force afin d'éviter des malheurs ; elles se sont retirées. L'infanterie a suivi leur exemple. Les femmes ont ainsi pu pénétrer dans l'Hôtel de Ville, où elles ont pris des armes, puis elles se sont mises en route pour Versailles au nombre de quatre à six mille. Plusieurs hommes se sont joints à elles, avec des piques et d'autres armes ; ils amenaient avec eux deux

(1) A Floridablanca, du 9 octobre 1789, n° 504.

ou trois canons, sans autre charge que celle qui était dans chaque pièce.

« Les émeutières ont forcé à les suivre toutes les femmes qu'elles ont rencontrées. Elles ont fait de même avec le précepteur de mes enfants ; heureusement que ceux-ci n'étaient pas avec lui. Après avoir fait route avec elles pendant un moment, il a eu la chance de pouvoir s'échapper avec un autre prêtre et une pauvre femme enceinte de neuf mois, qui était allée chez le pharmacien chercher un médicament pour un de ses enfants mourant et qui fut contrainte de se joindre à la cohue malgré ses supplications. Le précepteur m'a dit que la plupart de ces femmes avaient aussi bien bu que mal mangé.

« La duchesse de l'Infantado quittait Paris pour se rendre chez ses parents dans la principauté de Salm. Les femmes l'arrêtèrent à la porte et l'obligèrent à se rendre à son district, d'où on la renvoya chez elle en lui disant que, dans les temps de misère, tout le monde doit être astreint au même sort. Comme si le départ des gens n'était pas un remède au manque de pain ! Mais la raison n'a pas de place dans ces occasions. La duchesse éprouva la frayeur qu'on devine, d'autant plus que deux ou trois femmes ivres lui crièrent : *A la lanterne !* ce qui signifie aujourd'hui : qu'on la pende ! car les malheureux qui ont été pendus au cours de la première révolution n'ont pas eu d'autre potence que la corde des réverbères, si bien que les mots *au réverbère* ou *à la lanterne* sont deux nouvelles locutions peu agréables dans la langue française.

« On a immédiatement battu la générale dans tous les districts, on a renforcé les corps de garde et les patrouilles, et plus de 20.000 hommes des milices urbaines, aux ordres de M. de La Fayette, ont été dirigés sur Versailles avec de la grosse artillerie. Mais personne ne sait si ces troupes doivent opérer de concert avec le comte d'Estaing, qui commande à Versailles, en vue de contenir les femmes et la populace qui les accompagne, ou si elles ont un autre objectif. La colonne se mit en marche en bon ordre, vers cinq heures... On a laissé en ville des services renforcés de gardes et de patrouilles ; aussi ne crois-je pas qu'un malheur survienne, tout au moins cette nuit.

« On ne saurait contempler sans effroi et sans pitié le spectacle de sept ou huit mille femmes débraillées, ivres pour la plupart, ne sachant ni ce qu'elles veulent ni ce qu'elles vont

chercher en bande par cette nuit obscure et pluvieuse. Les unes réclament du pain ; les autres exigent qu'on remplace les cocardes blanches et noires par la cocarde dite nationale ; d'autres enfin demandent que le Roi vienne à Paris ; et cette équipée sans ordre ni discipline nous laisse dans l'ignorance, nous les spectateurs forcés de cette tragédie, du rôle qui nous est réservé dans la dernière scène.

... « Je viens de recevoir des nouvelles de Versailles par un informateur qui en est parti vers cinq heures et demie du matin. Les femmes sont effectivement arrivées hier à quatre heures de l'après-midi en réclamant du pain. Mais les gardes du corps, les Suisses, les dragons et le régiment de Flandres ont réussi à les disperser et à les recueillir dans différentes maisons, où on leur a donné à manger et à boire. Deux ont néanmoins été blessées et leur escorte a tué trois gardes du corps.

« Quant à la colonne de troupe, elle est arrivée à Versailles vers minuit et s'est déployée devant le Château, face à la milice locale. M. de La Fayette la commandait. Il s'y était d'abord refusé avec beaucoup d'insistance, en demandant trois jours, puis 24 heures, pour obtenir de la Cour les satisfactions que le peuple exigeait. Mais on ne lui laissa pas un instant et il dut s'exécuter de force, avec d'autant plus de ressentiment qu'il avait, dit-on, donné sa parole de s'opposer à toute agression de la troupe de Paris. Il monta au Palais, parla au Roi et cette troupe occupa les postes où se trouvait la milice versaillaise ; ces postes étaient ceux que tenaient précédemment les gardes françaises. On dit que ces deux corps s'y relèveront à tour de rôle....

« Tel est l'état de choses en ce moment. Il est neuf heures du matin ; le courrier part pour l'Espagne et moi je me rends à Versailles » (1).

Fernan Nuñez recueille sur place des détails complémentaires : « Les poissardes, parmi lesquelles il y avait des hommes habillés comme elles, se sont mises en marche avec deux tambours et trois canons. Elles étaient armées de fusils, de bâtons, etc. En avant du cortège figuraient deux têtes en carton et une balance, emblème de la justice, portées à bout de piques, avec diverses inscriptions. Elles sont entrées dans la salle des séan-

(1) A Floridablanca, du 6 octobre 1789, n° 503.

ces de l'Assemblée nationale, où elles ont demandé du pain et le vote de la Constitution ; puis elles se sont rendues au Château. On a pu obtenir d'elles qu'une délégation de douze personnes seulement pénètre dans l'appartement de Sa Majesté, conduite par le président de l'Assemblée nationale. Sa Majesté, qui, avisé par le comte de Saint-Priest, était rentré de la chasse, reçut la délégation dans ses appartements intérieurs et lui déclara qu'il s'efforcerait, d'accord avec l'Assemblée nationale, de trouver tous les moyens possibles de faciliter le ravitaillement. Elles se retirèrent satisfaites et retournèrent à l'Assemblée nationale où, après quelques discussions, on finit par les convaincre que le moment était venu de rentrer se reposer.

« Sa Majesté avait donné à la troupe l'ordre de ne pas faire feu. Mais les femmes ayant menacé de trop près avec leurs piques un parti de gardes du corps, ceux-ci firent quelques moulinets avec leurs sabres. L'un d'eux atteignit plusieurs femmes et un coup de feu blessa un brigadier au bras, qu'il fallut lui amputer par la suite. Ces incidents irritèrent les femmes, et la populace qui les suivait en armes leur offrit de les venger. Mais il n'y eut pas d'autres malheurs cet après-midi là.

« Une partie de l'Assemblée nationale se retira au Château auprès du Roi ; les autres membres demeurèrent ensemble dans la salle jusqu'à trois heures du matin.

...« La nuit du lundi se passa tranquillement, mais à six heures du matin on entendit battre la générale et on vit se précipiter vers le Château une foule de femmes et de gens du peuple, armés de lances, de piques et d'autres engins semblables, qui bousculèrent tout, montèrent les escaliers et forcèrent les postes des gardes du corps dont ils voulaient tirer vengeance. A peine les gardes eurent-ils le temps de prévenir la Reine, qui sortit du lit en chemise et se réfugia dans l'appartement du Dauphin, où descendit également le Roi en robe de chambre. On m'a affirmé que la Reine savait depuis la nuit précédente qu'on voulait l'insulter, mais qu'elle n'avait rien voulu dire au Roi, peut-être dans la crainte que, par amour pour elle, celui-ci recourût à des mesures de rigueur auxquelles il s'était jusque là refusé et dont il eût pu personnellement redouter des conséquences encore plus graves.

« Les gardes du corps voulurent empêcher les émeutiers de pénétrer dans les appartements du Roi par les fenêtres, che-

min que, le jour du banquet, les démonstrations d'attachement à la personne royale avaient appris à d'autres. Des fenêtres, ils firent une décharge. Ce geste surexcita encore davantage les esprits contre eux ; on ne sait à quel point se serait portée leur fureur si les grenadiers de la milice parisienne, ci-devant gardes françaises, étant passés par les mêmes fenêtres, n'avaient pas réussi à refouler adroitement la cohue déchaînée qui s'était introduite par l'escalier.

« La garde nationale ayant occupé l'intérieur du Château après cette expulsion, la foule en désordre se mit à donner la chasse aux gardes du corps, dont sept ou huit furent tués ou blessés. Deux d'entre eux eurent la tête coupée. On promena hier à travers les rues de Paris leur tête et leur cœur à bout de pique, et il se trouva des gens pour acclamer cette exhibition à l'égal d'un acte d'héroïsme. Ce triste spectacle m'a été offert au moment où je sortais de Paris pour me rendre à Versailles avec l'ambassadeur de Naples. Ceux qui conduisaient le cortège me firent des signes comme pour m'inviter à m'y mêler. Je les en remerciai en leur faisant le visage le plus aimable que je pus pour les détourner de cette idée. Un peu au delà de Sèvres, je rencontrai un individu qui nous dit que nous ferions bien de nous en retourner comme tout le monde, car le Roi se rendait à Paris avec toute sa famille.

« L'affreuse et injuste chasse donnée aux gardes se serait terminée par la mort de tous ceux qui n'avaient pas su prendre la fuite si Sa Majesté elle-même ne s'était pas montrée au balcon avec M. de La Fayette pour demander expressément qu'on leur pardonnât. Sur quoi les émeutiers s'apaisèrent et embrassèrent les gardes. Mais ils mirent à sac toute leur caserne et s'approprièrent leurs chevaux et leurs armes. Ils voulaient toutefois emmener enchaînés à Paris douze gardes pour les faire juger à propos de l'affaire du banquet et de l'incident des cocardes ; mais le marquis de La Fayette s'y opposa avec la plus grande énergie en se mettant devant eux et en déclarant qu'on ne les emmènerait pas avant de l'avoir tué ; et, pour mieux souligner son geste, il se découvrit la poitrine. Les émeutiers se calmèrent peu à peu et renoncèrent à leur dessein.

« Le Roi, ayant résolu de venir à Paris, quitta Versailles à une heure et demie avec la Reine, le Dauphin et sa sœur, Madame Elisabeth. Monsieur et Madame les précédaient dans

une autre voiture. L'Assemblée nationale s'étant déclarée ce même jour inséparable du Roi, une députation de ses membres suivit la famille royale. Les deux tantes du Roi se retirèrent à leur maison de campagne de Bellevue, où un détachement de la garde nationale assure leur sécurité...

« L'entrée du Roi à Paris ressembla plutôt à une mascarade ou à la retraite d'une armée en déroute qu'à autre chose. Des voitures de blé précédaient des fiacres et autres véhicules bondés de soldats et de femmes jusque sur la toiture et sur le siège : des groupes d'hommes et de femmes portaient des piques, des branches d'arbres et des fleurs, s'agitant dans le comble du scandale, du tumulte et de la confusion. De chaque côté étaient des troupes en armes qui tiraient en l'air quand l'envie leur en prenait. Ce spectacle, qui fut le tableau le plus exact d'un désordre sans limites et d'un renversement complet des idées courantes sur lesquelles se fonde notre tranquillité, dura de trois à huit heures de l'après-midi, et l'on peut dire qu'entre le cortège et l'assistance il eut plus de trois cent mille témoins. Le carrosse du Roi était entouré de plus de trois cents grenadiers en armes, de tous les corps ; derrière venaient les canons qu'on avait traînés la veille à Versailles...

« M. Bailly remit à Sa Majesté, à son entrée dans Paris, les clés de la ville et le pria de se rendre à l'Hôtel de Ville où on l'attendait pour lui donner la bienvenue. Le Roi ne s'attendait pas à cette nouvelle mortification : il semblait naturel que ce fût le corps de ville qui allât le féliciter au Palais, et non Sa Majesté qui se rendît à l'Hôtel de Ville. Néanmoins il céda aux instances du maire et se transporta à l'Hôtel de Ville : on l'y reçut avec une harangue de compliment, à laquelle il répondit par des remerciements et en assurant le corps de ville qu'il était venu et se voyait à Paris avec plaisir et dans une entière confiance. Le maire répéta ces paroles, au nom du Roi et à voix haute pour que tout le monde les entendît ; mais il oublia de dire « dans une entière confiance ». Sur quoi la Reine lui fit observer qu'il ne devait pas oublier ces mots. Il profita de cette omission pour dire qu'elle avait fourni aux assistants l'occasion de les entendre d'une bouche plus digne, celle de la Reine elle-même. Cette réflexion valut à la Reine les premières acclamations, et Leurs Majestés se retirèrent au Palais des Tuileries...

« L'ambassadeur de Naples et moi leur avons fait notre Cour et ils ont donné toutes les marques possibles de leur constance et de leur résignation, au milieu de la situation critique et douloureuse où ils se trouvent.

...« Il est certain que, si les nobles et les ecclésiastiques cherchent à attiser le feu de la discorde dans les provinces, ils risqueront d'y allumer une guerre civile dont les conséquences seraient pour eux aussi incertaines que dangereuses. Hier, sur le passage du Roi, les cris de « Vive le Roi ! » alternaient avec ceux de « Vive la Nation ! ». Mais on criait uniformément « A bas les calotins ! », c'est-à-dire les curés, qui sont l'objet d'insultes incessantes. On m'a même assuré qu'il s'est trouvé des gens pour crier : « Point de messe, point de confession ! »

« Ces manifestations font présager que l'article essentiel du tolérantisme (qui va être discuté) recevra la plus large extension. Elles sont aussi, à mon point de vue, une conséquence de la participation importante qu'on attribue au clergé dans le projet de contre-révolution... Si le clergé ne prend pas aujourd'hui le parti prudent de calmer les esprits et de les amener à s'incliner devant les décisions de l'Assemblée nationale, en abandonnant au temps le soin d'améliorer les choses, je ne doute pas qu'il sera cause, ou d'une guerre de religion, dont le véritable but sera la défense de ses intérêts et de ceux de la noblesse, ou d'une destruction totale de la religion en France, destruction qui n'en laisserait subsister que de faibles, inconsistants et douloureux vestiges.

...« Les poissardes ont demandé à la Reine de retirer du Mont-de-Piété tous les bijoux qui ne dépassent pas la valeur d'un louis : c'est une dépense qui représente entre deux et trois millions de livres. Cette démarche a fait craindre quelque soulèvement, crainte qui, grâce à Dieu, ne s'est pas réalisée. On a posté des troupes et installé des canons et on dit qu'une loi va être publiée pour inviter tous les bons citoyens à se retirer chez eux en cas d'attroupement, car on fera feu à mitraille. On ne saurait voir un état plus complet, plus parfait et plus terrible d'anarchie. Le pouvoir est sans vigueur, l'autorité est au caprice de tous, voire des femmes du bas peuple ; le Roi et la famille royale sont comme prisonniers et dans l'obligation de se montrer au public à tout moment, et même de recevoir des délégations ridicules et inconvenantes des femmes les moins recom-

mandables. La noblesse et le clergé sont abattus et tremblent pour leurs biens, peut-être pour leurs personnes. L'Assemblée n'ose pas venir à Paris... car tous les députés redoutent l'action d'une puissance qu'ils croient connaître mais ne peuvent attaquer ouvertement... Voilà l'agréable situation dans laquelle nous vivons » (1).

*
* *

Fernan Nuñez complète, quelques jours plus tard, ces nouvelles par des détails sur la vie des souverains aux Tuileries :

« Le Roi et la Reine sont, grâce à Dieu, en bonne santé malgré le changement d'air et bien qu'ils ne soient pas encore sortis depuis leur arrivée. Il est à souhaiter qu'ils changent le plus tôt possible de régime, car, accoutumés comme ils le sont à un autre genre de vie, il pourrait leur arriver quelque chose qui trouble l'allégresse du peuple parisien et les justes espérances de tranquillité et de ravitaillement que ce peuple fonde sur leur résidence dans la capitale.

« Le Roi occupe déjà son appartement qui, bien que vaste et beau, est comme abandonné depuis plus de cent ans. Une fois aménagé, il sera magnifique, et le Roi, qui a déjà déclaré à l'Assemblée nationale qu'il fixerait ici sa résidence habituelle, aura un séjour très agréable pendant l'hiver et pourra, pendant le reste de l'année, aller à Versailles et dans les autres châteaux royaux profiter du grand air. Sa personne sera autant et plus en sûreté ici que n'importe où, et les forces de Paris s'emploieront à le défendre sans que la malignité et la défiance trouvent prétexte à altérer l'ordre public.

« Eu égard aux circonstances, Sa Majesté a cru devoir inviter les capitaines des gardes du corps et tout le corps à suspendre leur service jusqu'à nouvel ordre, avec un congé temporaire. Le capitaine de la garde nationale remplit les fonctions de capitaine des gardes. Les hallebardiers et les gardes suisses occupent leurs postes.

« Le Roi et sa famille recevront le corps diplomatique les dimanches et les jeudis. On jouera à la Cour les mêmes jours et le mardi après le dîner. Le dimanche il y aura grand cou-

(1) A Floridablanca, du 9 octobre 1789, n° 504.

vert au dîner comme cela se faisait à Fontainebleau. L'ambassadeur de Naples et moi irons à la Cour deux autres fois dans la semaine. Après avoir fait notre cour au Roi et à la Reine, nous irons au Palais du Luxembourg, où demeure Monsieur.

... « Une personne qui a visité hier le château de Versailles m'a dit avoir vu le lit d'où la Reine s'était échappée si à propos. Il avait gardé les mêmes draps, qui étaient tailladés de coups de sabre, et portait encore les traces de la fureur populaire. Au moment de sortir, la souveraine trouva fermée du dehors la porte de communication avec les appartements du Roi, porte qui donne sur la chambre dite de l'*Œil de bœuf*, laquelle relie les deux appartements et donne passage à la grande galerie. A cause de cette communication, un exempt s'y était enfermé pour barrer le chemin et il n'ouvrit qu'après que la Reine eut poussé de nombreux cris et qu'il eut reconnu une voix de femme. De cette façon, elle sortit librement et passa sans être vue dans les appartements du Roi un instant avant que la foule en armes forçât les portes. Beaucoup de chambres et d'escaliers du château étaient couverts de sang, car il y eut des bagarres partout, et les gardes du corps qui reculèrent de pièce en pièce sans faire feu, ainsi qu'on le leur avait ordonné, auraient été les victimes de leur discipline lorsqu'ils arrivèrent en dernier lieu dans la galerie, si les portes n'avaient pas été enfoncées par les gardes de la milice parisienne qui les protégèrent et en firent échapper beaucoup en leur prêtant leurs uniformes et leurs bonnets » (1).

... « Le marquis de La Fayette, à la droiture duquel ce souverain s'est entièrement confié pour venir fixer sa résidence à Paris, se voit doublement compromis et exposé s'il ne prend pas, coûte que coûte, toutes les mesures possibles pour assurer la tranquillité du peuple et, du même coup, celle du Roi, de la famille royale, de l'Assemblée nationale et la sienne propre. A cet effet, il a cru absolument nécessaire d'avoir une explication avec le duc d'Orléans. Rendez-vous a été pris pour samedi soir chez la marquise de Coigny. La Fayette dit au duc : « Monsieur, je constate qu'il y a à Paris deux cocardes ou deux partis. Le mien est décidément celui du Roi et, bien que j'ai pu contribuer à le faire descendre d'un ou deux degrés de son

(1) A Floridablanca, du 13 octobre 1789, n° 507.

trône, parce que je pensais que c'était l'intérêt de sa personne et de son royaume, je resterai toujours au pied de ce trône et je perdrai la vie plutôt que de permettre qu'un autre y monte ». Ce sont les paroles textuelles que La Fayette lui-même a dites à un ami intime commun, qui me les a répétées le lendemain. Le duc fut surpris, et La Fayette continua à lui parler sur le même ton de fermeté qu'exigeait sa démarche et qui répond à sa franchise et à son caractère. Il ajouta, après avoir entendu diverses réponses du duc, qu'il disposait de plusieurs moyens de perdre et déshonorer celui-ci dans l'esprit du public, qu'il ne le craignait pas et qu'il pouvait être sûr que, s'il le faisait assassiner, il serait, une heure après, la seconde victime de cet attentat. Il déclara qu'il ne restait au duc qu'un moyen de sauver sa famille, sa personne et ses biens : c'était de partir immédiatement pour l'Angleterre. Il fallait non seulement qu'il s'exécutât dans le délai de quarante-huit heures, mais encore qu'il emmenât avec lui son chancelier, Monsieur de La Touche, son confident et ami, le duc de Lauzun, et un ancien officier d'artillerie, Monsieur de Laclos, un de ses partisans auquel il a essayé de faire donner le commandement de l'artillerie de la ville de Paris, démarche qui a heureusement échoué. Ce Laclos est un individu d'autant plus redoutable qu'il a beaucoup de talent et de désinvolture et qu'il est aussi dénué de religion que de probité. Le duc acquiesça à tout et engagea sa parole à La Fayette, avec qui il convint de la manière la plus décente de réaliser sa promesse.

« Le lendemain, dimanche, le duc d'Orléans se présenta au Palais et conféra avec Sa Majesté pendant dix minutes. Ils se quittèrent assez froidement. Au cours de cet entretien, le duc s'expliqua au sujet des bruits qui couraient sur son compte et se justifia comme il put. Cette démarche, comme toutes celles qui suivirent, était concertée avec La Fayette qui avait prévenu Sa Majesté.

« Le lundi, il se rendit à la Cour comme à l'ordinaire. Le mardi à onze heures et demie il y retourna et, après un court entretien avec le duc de Liancourt,... il se retira. A midi arriva La Fayette, seul, qui resta vingt minutes avec le Roi, sortit, puis revint au bout d'un moment avec le duc d'Orléans à son côté, comme s'il le prenait sous sa protection pour le présenter. Il attendit que le Roi revint de la messe et tous deux eurent

avec Sa Majesté une longue conférence. Le résultat de cette conférence fut que le duc d'Orléans partit le mercredi après midi pour l'Angleterre avec M. de Laclos et un secrétaire. Ils avaient demandé les passeports nécessaires à l'Assemblée nationale et à la ville en invoquant, pour les obtenir, une mission de confiance et de la plus haute importance dont Sa Majesté les avait chargés.

... « Le comte de Montmorin m'a montré jeudi matin la minute des instructions qui ont été données au duc. Celles-ci se réduisent : 1° à le charger de rechercher, par les nombreux moyens dont il dispose, la part que l'Angleterre a eue et a encore dans ces désordres ; 2° à savoir quelles sont les vues des Anglais à son égard ; 3° à connaître leur façon de penser sur les Pays-Bas ; 4° à s'informer si les Anglais projettent de les réunir aux Pays-Bas de Hollande ou d'y établir un prince ; à s'enquérir du nom de ce prince, toute latitude lui étant laissée de penser à lui-même ; 5° à se renseigner sur la compensation qui serait offerte, dans ce cas, à l'Empereur, compensation sans laquelle la France ne pourrait pas permettre qu'on le dépossédât.

... « J'ai demandé au comte de Montmorin quelle impression il avait retirée de la longue conversation qu'il avait eue avec le duc mercredi, de cinq heures et demie à sept heures du matin. Il m'a dit que c'était un homme incompréhensible, léger et inconséquent en tout ; qu'il l'avait assuré qu'il emploierait en Angleterre, pour l'accomplissement de sa mission, plus d'argent qu'on ne l'avait accusé d'en avoir dépensé ici pour gagner les gardes françaises » (1).

*
* *

Nous n'avons malheureusement pas d'écho direct de l'émotion que produisirent à Madrid les dépêches de Fernan Nuñez relatant les journées d'octobre. Leur lecture aurait, au dire de l'envoyé de Prusse, Von Sandoz, arraché à Charles IV cette exclamation indignée : « J'aurais préféré risquer ma vie à la tête de mes troupes, plutôt que d'abdiquer ainsi ma couronne » (2).

---

(1) A Floridablanca, du 18 octobre 1789, n° 509. *Confer*, sur la mission du duc d'Orléans, Emile Dard, *Un acteur caché du drame révolutionnaire, Choderlos de Laclos*, Paris, 1905, 8°, page 197.

(2) Baumgarten, *Geschichte Spaniens zur Zeit der französischen Revolution*, Berlin, 1861, 8°, page 310.

CHAPITRE VI

La Fête de la Fédération.

La disette à Paris : scène révoltante. — Armement de la garde nationale. — Embarras pécuniaires de Fernan Nuñez. — Déplorables hésitations de l'entourage du Roi ; cohésion des démagogues ; pusillanimité et inconséquence de leurs adversaires. — Serment civique de la Municipalité de Paris. — Abolition des ordres religieux. — Les pédagogues espagnols. — Préparatifs pour la Fête de la Fédération : les travailleurs volontaires au Champ-de-Mars ; un spectacle peu commun. — Discussions autour de la participation du corps diplomatique. — Caractère grandiose de la Fête ; un mot de Marie-Antoinette. — Revue militaire du 19 juillet. — Progrès de l'indiscipline dans l'armée. — Etat d'esprit des officiers. — Action occulte de l'Angleterre dans les menées révolutionnaires. — Nécessité de laisser la révolution se discréditer elle-même ; danger d'une réaction prématurée. — L'enquête sur les journées d'octobre ; mésaventure de Fernan Nuñez. — Santé du Roi. — Fernan Nuñez est autorisé à prendre un congé.

L'automne de 1789 s'écoula pour Fernan Nuñez entre l'agitation ininterrompue de la rue et les difficultés croissantes de la vie domestique.

« Voici trois jours que le pain manque dans certains quartiers. Cette disette a produit dans le peuple un mécontentement et une effervescence qui se sont traduits, comme les fois précédentes, par une exécution sommaire. Avant-hier, la populace s'est rendue chez un boulanger dont l'honorabilité est de tous côtés attestée. Il est père de trois enfants et sa femme est enceinte du quatrième. En dépit de ses protestations..., il fut victime de la férocité populaire : on le pendit à la lanterne et sa tête coupée fut promenée triomphalement à travers les rues de Paris ; on la présenta à tous les boulangers et même à sa propre femme. Les émeutiers obligèrent tous les passants, surtout ceux qui allaient en voiture, à leur donner de l'argent, et il s'en rencontra pour les applaudir, notamment au Palais-Royal. S'ils n'avaient pas trouvé la porte du jardin des Tuileries fermée, ils auraient traversé ce jardin et déroulé cette terrible scène sous les balcons du Roi et de toute la famille royale... Hier la justice a fait pendre l'individu qui avait mis à mort le

boulanger, en même temps qu'un autre qui distribuait des feuilles pour soulever le peuple.

...« Une personne de toute confiance m'a assuré que la garde nationale a pris ou reçu pour son armement 1.250.000 armes, sans compter celles dont dispose la troupe, ni les sabres, piques et autres armes dont la fabrication a été improvisée. Sans exagération, on peut évaluer à plus de deux millions les gens qui sont actuellement armés dans ce pays sous une frêle et apparente subordination à l'autorité » (1).

*
* *

Les circonstances étaient peu faites pour donner aux joies de la famille toute leur saveur. Fernan Nuñez devint en octobre père d'un huitième enfant. « Ma femme a donné heureusement le jour à une petite fille hier à trois heures et demie du matin, au milieu de douleurs qui durèrent un peu plus d'une heure. Depuis huit heures du soir des cris incessants lui furent arrachés par une crampe d'estomac compliquée de cardialgie et accompagnée de vomissements, en même temps que d'un violent flux de sang qui lui fit courir le plus grand danger. Par bonheur une délivrance anticipée de quinze jours sauva la mère et la fille, qui sont maintenant dans un état de santé tel qu'on peut le désirer » (2).

L'événement obligea Fernan Nuñez à attirer de nouveau, avec son habituelle prolixité, l'attention de sa Cour sur l'état précaire de ses intérêts matériels. Dans une lettre à Charles IV du 6 novembre, il retrace ses services et les charges écrasantes auxquelles il a dû faire face au cours de ses nombreuses missions à l'étranger. « J'ai fait partie des expéditions de Portugal et d'Alger, où j'ai été blessé. Puis, en vue de m'exercer à la carrière diplomatique à laquelle je me consacre depuis plus de onze ans, j'ai entrepris à mes frais en 1772 un voyage auprès des Cours européennes. Ce voyage a duré trois ans et m'a endetté dans une large mesure. Pour faire face à mes dettes, j'ai institué un cens de cent mille ducats sur mon majorat, avec la permission de Sa Majesté.... En 1782, j'ai eu le malheur de

(1) A Floridablanca, du 21 octobre 1789, n° 512.
(2) A Floridablanca, du 30 octobre 1789, n° 515.

perdre ma sœur, la duchesse de Bejar, dont l'héritage me permit de lever cette charge. Sur mes biens libres... j'ai fondé une chapellenie et ai fait dire une messe quotidienne pour l'âme de la défunte dans une chapelle publique installée dans ma maison de Fernan Nuñez. J'ai également fondé et entretenu deux écoles publiques et gratuites pour les enfants des deux sexes, avec une subvention et des prix annuels. J'ai alloué des crédits pour la plantation des arbres et la culture des plantes domestiques. Je distribue une aumône quotidienne aux pauvres invalides...

« Mes voyages et mon établissement à Lisbonne puis à Paris, auxquels j'ai cru devoir donner le décorum correspondant à l'honneur que Sa Majesté avait daigné me faire, m'ont occasionné de nouvelles dettes sous lesquelles je ploie et qui approchent de 800.000 réaux. Et, comme mon traitement d'ambassadeur et mes revenus personnels ne couvrent même pas mes dépenses indispensables, loin d'entrevoir la possibilité de sortir de ma gêne, je m'aperçois au contraire avec douleur qu'elle doit aller chaque année en augmentant.

« Voilà mes services, voilà l'usage que j'ai fait de mes ressources, voilà l'état de mes intérêts. J'ai aujourd'hui un découvert de 800.000 réaux et un déficit annuel de plus de 100.000... Depuis octobre 1778, date de mon arrivée à Lisbonne, je n'ai pas touché ma solde de maréchal-de-camp et de lieutenant-général, bien que la retenue de pension afférente à ces soldes ait été décomptée de mon traitement d'ambassadeur. Je n'ai donc pas perçu pendant ce temps une somme d'environ 370.000 réaux qui me revenait, ni les 260.000 réaux qui représentaient mes deux années d'honoraires comme conseiller d'Etat ; soit au total 630.000 réaux.

« Si je n'avais pas d'enfants, ou si je n'en avais qu'un ou deux, sans en attendre d'autres, je demanderais à Votre Majesté l'autorisation d'imposer un cens à mon majorat pour faire face à mes dettes actuelles. Mais j'ai déjà sept fils, (1) et six d'entre eux ne peuvent compter, pour leur entretien, que sur la quotité disponible de mes biens libres. Dois-je et puis-je me résoudre à engager mes biens sans avoir d'abord épuisé tou-

(1) Cette lettre, bien que datée du 4 novembre, était donc écrite avant la naissance du huitième enfant de D. Carlos.

tes les manières de l'éviter, par devoir et par tendresse pour mes enfants ? Votre Majesté, qui est père, est juste et miséricordieuse. La meilleure réponse à ma demande sera celle que lui dictera son cœur... Je la supplie de daigner, par un effet de sa royale bonté et pour fêter son heureux avènement, me faire attribuer les honoraires que je n'ai pas perçus en qualité de maréchal-de-camp, de lieutenant-général et de conseiller d'Etat, honoraires que je devrais toucher à l'avenir pour éviter de nouveaux endettements auxquels je ne saurais me soustraire sans cela.

« Si cette prétention paraît excessive à Votre Majesté, je la prie de me faire consentir un prêt de 800.000 réaux, pour éteindre ma dette actuelle. Ce prêt sera remboursé au Trésor royal par moi ou par mes héritiers lorsque j'aurai hérité la maison que possède ici mon oncle le duc de Rohan, qui a plus de quatre-vingts ans, maison qui me revient après sa mort. L'allocation de mon traitement de conseiller d'Etat me permettra, si elle m'est continuée, de ne pas recourir à de nouveaux emprunts » (1).

Ces demandes ne reçurent qu'une satisfaction partielle. « Sa Majesté — écrit Floridablanca à la date du 30 novembre — accepte qu'on vous alloue, à compter du 1er juillet de cette année, 10.000 réaux par mois à titre de dépenses extraordinaires ; c'est l'équivalent de votre traitement annuel comme conseiller d'Etat. Cette mesure est prise en considération de l'accroissement de dépenses que peuvent vous occasionner les événements actuels à Paris et dans toute la France. Elle ne constitue pas un précédent ».

Tout en remerciant le souverain de cette faveur, D. Carlos ne s'en voit pas moins obligé de solliciter l'autorisation d'engager son majorat jusqu'à concurrence des 800.000 réaux qui représentent son arriéré (2).

*
* *

Revenons à la politique. Fernan Nuñez reproche avec insistance aux gens de l'entourage de Louis XVI de n'avoir ni le courage de désapprouver ouvertement les innovations, ni l'é-

(1) A Charles IV, du 4 novembre 1789 ; annexe à la dépêche à Floridablanca du 6 novembre, n° 519.
(2) A Floridablanca, du 14 décembre 1789, n° 535.

quité de renoncer à faire passer pour suspects Necker, le comte de Montmorin et surtout l'archevêque de Bordeaux, qui ont appelé de leurs vœux et appuyé des réformes qu'ils croyaient utiles. En oscillant perpétuellement entre les uns et les autres, ils ont fini par perdre toute possibilité de mettre en pratique des mesures indispensables et ils ont détruit ou dégradé l'autorité royale, pour n'avoir ni voulu ni su s'en servir. « Le Roi, suivant les inclinations de son caractère, ne cherche qu'à éviter un malheur et une effusion de sang à ses vassaux. Plaçant leur bonheur au-dessus du sien, il condescend à toutes les suggestions de ses ministres.... Mais il est entouré de personnes qui, mues par leur intérêt ou par leur loyalisme, ne trouvent de remède à la situation que dans une contre-révolution, laquelle, faute de moyens, ne saurait être menée à bien. Ce tiraillement place la Couronne dans une attitude de contrainte qui lui fait perdre le fruit de sa bonne volonté, paralyse la confiance populaire dont elle a besoin et compromet à tout moment l'efficacité de ses résolutions.

...« L'hésitation et l'inconstance sont plus redoutables encore que les mauvaises intentions. L'Assemblée nationale se compose aujourd'hui de trois catégories de gens : le parti des mal-intentionnés, le parti de ceux qui désirent toujours la contre-révolution sans avoir les moyens de la faire, et le parti de ceux qui voient la juste solution dans la conservation d'une monarchie tempérée et dans la disparition des abus du régime. Mais les uns comme les autres ont agi depuis le début d'une telle façon qu'ils portent pour la plupart la responsabilité de la situation qu'ils déplorent aujourd'hui. Dans le parti moyen, qui est le plus prudent, il y a beaucoup de timides et de faibles qui, pour ne pas se compromettre ni exposer leur personne, s'abstiennent d'assister aux séances ou de voter, croyant qu'il n'en faut pas davantage pour dégager leur responsabilité personnelle. Dans le parti qu'on appelle aristocratique, il y a beaucoup de députés qui suivent cet exemple ; il y en a d'autres qui, par désespoir, votent dans un sens contraire à leur désir et à ce qu'ils croient juste, afin d'aggraver le mal, pensant que son excès même discréditera l'Assemblée et soulèvera la province. Le bénéficiaire de ces défaillances est le parti des mal-intentionnés, qui ne manquent jamais une séance, qui restent toujours en cohésion et qui sont aux aguets pour mettre à

profit les occasions que la funeste conduite des autres leur fournit en vue de proposer et faire aboutir les réformes les plus délicates. Leur succès serait tout autre si leurs adversaires ne leur laissaient pas le champ libre en désertant l'Assemblée et se contentaient de conformer leur vote à leur façon de penser » (1).

*
* *

On se demande à Madrid où s'arrêtera la condescendance de Louis XVI. En écoutant la dépêche de Fernan Nuñez du 5 février 1790 (2) par laquelle l'ambassadeur rend compte de la séance tenue la veille par l'Assemblée nationale et du discours prononcé par le Roi, Charles IV ne peut retenir son indignation. « Mon cousin, s'exclame-t-il, a déjà oublié qu'il est roi » (3).

« Il faut avoir vu ce qui se passe ici pour s'en faire une idée exacte, dit ailleurs Fernan Nuñez ; et, même ainsi, on n'est jamais au bout des surprises et des réflexions... Hier, l'Assemblée nationale s'est rendue en public et à pied de la salle des séances à la Cathédrale. Après y avoir entendu la messe célébrée par le chapelain de la ville ainsi qu'un petit discours ou sermon, le maire, M. Bailly, lut le serment civique qui fut prêté par lui puis par le corps de ville et les militaires sur l'autel même où avait été dite la messe... Ensuite, on chanta le *Te Deum*. Tout le parcours était occupé par la garde nationale, qui présenta les armes et rendit tous les honneurs à l'Assemblée. Mais, soit que l'Assemblée ait pris à l'avance des mesures pour éviter les applaudissements, afin de ne pas choquer Sa Majesté ni soulever les murmures, soit qu'après une expérience de dix mois, le public se soit rendu compte que l'Assemblée ne donnait pas les résultats qu'on en attendait, le fait est que, tandis qu'au début le moindre de ses députés se faisait acclamer partout, cette fois un silence majestueux, à la solennité duquel contribuait beaucoup l'ordre donné par les soldats d'enlever les chapeaux, fut l'unique effet que produisit ce cortège d'apparat. Le soir, il y eut des illuminations dans toute la ville.

(1) A Floridablanca, du 29 novembre 1789, n° 527.
(2) A Floridablanca, n° 558.
(3) Baumgarten, *op. cit.*, page 311.

« M. Bailly et le marquis de La Fayette ont tout fait pour engager le Roi à assister à cette cérémonie, mais Sa Majesté n'a pas cru convenable d'accéder à leurs instances...

« Samedi fut décrétée l'abolition de tous les ordres religieux... Cette semaine on discutera la réduction du nombre des évêques, la diminution de leurs rentes, comme de celles des clergés séculier et régulier. Ensuite il paraît qu'on posera la question du mariage des prêtres, celle du divorce et celle de l'organisation militaire » (1).

*
* *

Et, une fois de plus, le bon Fernan Nuñez entremêle gauchement les émotions publiques avec les incidents de sa vie de famille : « J'envoie à Votre Excellence les copies ci-jointes de la composition littéraire qu'ont faite hier chez moi mes deux fils, en présence de plusieurs personnes connues, parmi lesquelles se trouvaient les deux adjoints aux précepteurs du défunt dauphin, qui les interrogèrent pendant deux heures et demie sur les différents points de cette composition. Ils répondirent à tout avec une intelligence qui étonna les assistants, car, au lieu de leur simplifier le travail en exerçant leur mémoire, on suit la méthode qui consiste à leur faire comprendre à fond ce qu'ils apprennent et à laisser à leur plus ou moins d'intelligence la façon de l'expliquer.

« Je crois de mon devoir de rendre compte de ce fait à Sa Majesté, en considération de l'amour qu'Elle porte à ses vassaux et de l'intérêt qu'Elle prend à leur bonne éducation... Mais je vous le signale particulièrement pour recommander à la bienveillance royale le travail méritoire qu'a réalisé leur précepteur, Don Andres Selle, ainsi que les autres Espagnols qui, à son exemple, s'emploient à donner une éducation choisie aux personnes que la Providence distingue dès leur berceau pour leur imposer la redoutable obligation de servir de modèle à celles qui sont moins fortunées. L'intérêt général que mon patriotisme porte aux questions d'éducation me permet de recommander tout spécialement à Sa Majesté cette catégorie d'Espagnols, ecclésiastiques ou laïcs, qui, protégés ouvertement par le souverain dans la mesure de leur mérite, mettront

(1) A Floridablanca, du 15 février 1790, n° 561.

un terme à l'introduction des précepteurs étrangers dont les principes ne sont, en général, ni si purs ni si patriotiques » (1).

*
* *

La Fête de la Fédération inspire à Fernan Nuñez un indéfinissable mélange d'admiration et d'inquiétude.

« A chaque instant nous sommes ici témoins de spectacles originaux et inattendus. Les ouvriers qui travaillent à l'aménagement de l'esplanade du Champ-de-Mars sur laquelle doit se célébrer la Fête de la Fédération sont au nombre de 14 à 15.000 ; ils font peu d'ouvrage, sont indisciplinés et ont des exigences chaque jour plus déraisonnables. Si on les avait laissés faire, l'amphithéâtre n'aurait pas été prêt avant la fin du mois et il est bien probable que quelques-uns des surveillants l'auraient étrenné en se balançant aux branches des arbres qui se trouvent près de là, comme la chose a failli se produire à deux reprises. Mais les soixante districts de Paris ont envoyé volontairement chacun un détachement de soldats et de bourgeois qui se relaient de sept heures du soir jusqu'à une certaine heure de la nuit et qui travaillent gratuitement. Pendant la journée un certain nombre de ces volontaires se mêlent aux ouvriers, si bien que ceux-ci ont baissé le ton et feront ce qu'ils ne faisaient pas avant. Il y avait hier plus de cinquante mille personnes au travail, sans distinction d'âge ni de sexe ; elles n'appartenaient pas au bas peuple mais à la bourgeoisie ; il y avait même parmi elles quelques chevaliers de Saint-Louis ; c'était un spectacle unique et tout-à-fait singulier. Le précepteur de mes enfants étant allé les voir avec eux ainsi que d'autres gens, on voulut les faire travailler aussi. Il a la bonne fortune d'être mêlé à tous les événements, car déjà, le cinq octobre, il fut emmené par les poissardes qui l'auraient entraîné à Versailles s'il n'avait réussi à s'échapper après les avoir fait boire » (2).

...« On continue à travailler avec fureur au Champ-de-Mars afin d'être prêts pour la fameuse journée du 14. De quatre heures du matin à onze heures du soir on entend continuellement le tambour qui rassemble les gens et précède le cortège

(1) A Floridablanca, du 1er mars 1790, n° 566.
(2) A Floridablanca, du 5 juillet 1790, n° 640.

de chaque corporation ou district, marchant en colonne par trois, avec des pelles, des pics et des pioches. Ces colonnes de gens à pied sont suivies de voitures, de charrettes et de fiacres bondés d'individus de tout sexe, âge et condition, avec leurs instruments, que portent également les laquais. En un mot, c'est une bacchanale ou mascarade ininterrompue, qui met les nerfs à bout. Les moines et les femmes y vont ensemble et, hier, on a obligé les Chartreux eux-mêmes à s'y rendre. Je suis allé mercredi voir les travaux et j'ai cru que je me trouvais devant ceux de la Tour de Babel. Sa Majesté s'y est rendue ce matin à cheval et Elle a été très applaudie. Elle nous l'a dit à la Cour et on voyait en effet qu'Elle était très satisfaite.

« L'ambassadeur de Naples, sa femme et la mienne, qui revenaient la nuit dernière du jeu de la Reine, se sont croisés avec deux colonnes de travailleurs. Ils s'arrêtèrent pour leur laisser passage, mais cela ne suffit pas, car on cria : *A bas la livrée ! A bas les armoiries ! les aristocrates à la lanterne !* etc., tous compliments peu agréables à entendre, surtout pour une femme qui est seule dans sa voiture et qui voit s'agiter des torches pour permettre à la foule de distinguer les armoiries. Cette manière de saluer les gens est d'autant plus redoutable qu'on sait par expérience que, de la parole aux actes, il n'y a ici qu'un pas, lors même qu'on ne commence pas par les actes, sans autre forme de procès » (1).

Le 10 juillet, les préparatifs sont achevés.. « Si le public ne s'en était pas mêlé, dit Fernan Nuñez, ils n'auraient pas été terminés de tout le mois et auraient coûté 200.000 livres de plus. Indépendamment de ces deux résultats non négligeables, cette sorte de croisade fanatique en a eu un troisième, plus important, qui s'impose à la réflexion et qui ferait honneur à ceux qui l'ont obtenu, si tant est qu'ils l'aient prévu et que ce ne soit pas un pur effet du seul désir d'économiser le temps et l'argent. La défiance et l'appréhension étaient les seuls aspects sous lesquels le public envisageait la réunion du 14. Accoutumés depuis huit jours à se rassembler fraternellement et allègrement sur l'emplacement affecté à la cérémonie sans qu'il y ait eu la moindre querelle, bien loin de là, le nuage de mystère qui obscurcissait à tous les yeux ce nou-

(1) A Floridablanca, du 9 juillet 1790, n° 641.

veau spectacle s'est aujourd'hui complètement dissipé. Tous ceux qui ont donné un coup de pelle regarderont l'ouvrage comme leur et auront à cœur de le voir couronné par l'ordre, la joie et la tranquillité générale. Ces gens sont naturellement légers, pour ne pas dire fous. Ils le sont aujourd'hui et doivent se guider par des moyens nouveaux et extravagants, comme l'est tout ce qui se fait ici. Dieu nous garde l'entendement sain au milieu de cette dislocation des idées ! »

Les journaux commencent à parler de la place que les ambassadeurs doivent occuper dans cette solennité. « Sachant qu'on voudrait nous y faire figurer pour impressionner davantage le public par notre présence, je me suis entretenu à ce sujet avec le comte de Montmorin et je lui ai dit que nous ne devions ni ne pouvions assister à cette cérémonie, d'un caractère purement national. Il s'agit d'une manifestation si grave et si importante que le corps diplomatique n'a aucun titre pour demander ni même pour être autorisé à y assister, car ce serait lui permettre de prendre part au gouvernement intérieur du pays, ce qu'aucune puissance ne désire, ne veut ni ne doit faire. Je me suis rendu compte, en écoutant les réponses du comte de Montmorin, qu'à l'instigation de l'opinion générale il aurait souhaité que nous y assistions ; aussi ai-je eu assez de peine à le convaincre du contraire. Finalement, nous convînmes que nous ne serions invités ni par la Cour, ni même par la ville, et qu'on se limiterait à réserver une place aux étrangers qui voudraient voir la cérémonie, sans désigner ni les ambassadeurs ni les ministres, lesquels, de leur côté, seraient en droit de dire qu'ils ne peuvent assister à une fête à laquelle on ne les a point conviés »... (1).

... « Cette attitude était d'autant plus indiquée que l'Assemblée venait de faire un geste ridicule en recevant avec toutes les formes une députation ou ambassade imaginaire du monde entier, payée par quelques individus, et en lui attribuant une place dans le cirque... (2).

... « En dépit de ce qui avait été convenu, M. Bailly avisa le comte de Montmorin qu'il avait réservé au corps diplomatique et aux étrangers deux loges couvertes à côté du Roi et

(1) A Floridablanca, du 10 juillet 1790, n° 643.
(2) A Floridablanca, du 12 juillet 1790, n° 644.

de l'Assemblée. Il pria le comte de nous faire passer l'avis, auquel nous répondrions tous en laissant un billet à ce magistrat. Mais nous ne devions pas aller à la fête, parce que nous ne considérions pas comme suffisante cette invitation ou toute autre qui n'émanerait pas du Roi.....

« Nous en étions là, lorsque nous reçumes la note du secrétaire qui s'occupe des ambassadeurs. L'ambassadeur d'Angleterre, celui de Suède et quelques autres ministres trouvèrent que, si nous nous abstenions, nous nous exposerions et nous nous compromettrions, non seulement aux yeux de la Municipalité, mais même à ceux de tous les gens de la Fédération, ce qu'il était nécessaire d'éviter.

« Je vis que ces messieurs désiraient aller à la cérémonie avec leurs nationaux, les uns par crainte de voies de fait ou d'attaques dans les feuilles publiques, les autres, comme les ambassadeurs d'Angleterre et de Suède, parce qu'ils avaient un parti dans le public: le premier pour des raisons qu'il n'est pas difficile de deviner, le second comme gendre de M. Necker. S'ils ne le faisaient pas, ils ne manqueraient pas de dire que c'est à cause de nous; de cette façon, ils arriveraient à leurs fins et notre responsabilité et nos risques en seraient accrus d'autant. Prenant égard aux circonstances, je leur dis à tous : « Messieurs, le nom de la Fédération ajouté à celui de la Municipalité ne change rien à ma façon de penser sur notre résolution. La preuve en est que, si le comte de Montmorin nous dit que le Roi désire nous voir à la cérémonie, je suis prêt à accepter que nous nous y rendions en corps. Mais il faut que ce soit en voiture et avec une escorte, comme lorsque nous sommes allés à l'Hôtel de Ville à l'occasion de la naissance du feu Dauphin. Je crois que nous devons donner au Roi, dans les circonstances présentes, cette preuve de notre respect et de notre considération à l'égard de sa personne dans une cérémonie entièrement nouvelle et à laquelle, vu son caractère national, nous ne devons participer que si nous savons que Sa Majesté le désire. S'il n'en est pas ainsi, je n'irai pas et je ne crois pas que nous puissions y aller sans manquer à ce souverain, qui est la seule autorité que nous reconnaissions et auprès de laquelle nous soyons accrédités. »

« Je me suis exprimé dans ce sens aussi énergiquement que possible auprès de M. de Montmorin lui-même, en pré-

sence de tous ces messieurs. Ce ministre, à qui j'avais parlé très clairement dès le début et qui connaissait l'affaire, voulut néanmoins tout concilier par une solution transactionnelle. Il usa de tous les moyens possibles pour tirer les marrons du feu, disant que nous étions maîtres d'y aller ou de ne pas y aller, car c'était une question de pure attention, mais rappelant que nous avions assisté sans autre invitation à l'ouverture des Etats-Généraux et ajoutant que nul ne savait ce qui arriverait si nous nous abstenions, etc.., etc. Je lui répliquai : « Toutes les cérémonies qui ont eu lieu jusqu'ici étaient connues et leur forme était réglée. Il s'agit cette fois d'une fête nationale et on ignore ce qui s'y passera. Les autres cérémonies avaient lieu au Palais, et c'était le Roi qui donnait les billets. Aujourd'hui, les avis sont donnés et les billets distribués par un corps militaire, par la ville et par une Fédération que nous ne connaissons pas. Il y a plus : dans les autres solennités, les avis et les billets qui nous étaient remis constituaient une simple attention, n'attachant ni obligation ni importance à la présence de chacun des invités. Ici, c'est tout le contraire ; il s'agit, sous le couvert d'une attention, de nous obliger formellement à prendre part à la fête et d'y contrôler notre présence, comme on l'a fait pour les soi-disant députés de l'univers présentés dans la soirée du 19 à l'Assemblée nationale, lesquels ont été harangués par le Président, puis ont reçu une place dans le cirque de la Fédération, avec mission de rendre compte par la suite à leurs souverains de ce qu'ils auraient vu.

« Pour en finir, Monsieur le comte : ou vous écrirez au Roi pour lui exposer la situation où nous nous trouvons et pour lui faire voir que nous croyons devoir lui donner une nouvelle preuve de notre respect en n'y allant pas, si Sa Majesté n'approuve pas au préalable notre participation; ou vous porterez toute la responsabilité des conséquences de notre abstention si vous ne faites pas cette démarche, ce dont le public sera immédiatement avisé. »

« Le comte de Montmorin écrivit aussitôt au Roi, qui lui répondit *qu'il verrait avec beaucoup de plaisir le corps diplomatique figurer dans une cérémonie à laquelle lui-même assistait.* J'ai réussi par là à concilier tous les points de vue.

« Nous convînmes de nous réunir avant 9 heures à l'hôtel

du Nonce, qui est le plus proche du cirque. Afin de nous permettre de passer en voiture malgré la prohibition générale, on envoya deux soldats à cheval à chaque ambassadeur et un à chaque ministre pour nous escorter jusqu'à la Nonciature. Ces soldats nous servirent d'escorte générale jusqu'au Champ-de-Mars, devenu le Champ de la Fédération, où nous nous dirigeâmes accompagnés par M. Tolosan, introducteur des ambassadeurs, et par un secrétaire.

« Le Roi arriva à l'Ecole Militaire avec la Reine et la famille royale sur le coup de midi. Tout le corps fédératif, qui était venu processionnellement depuis la porte Saint-Martin, s'étant réuni avec l'Assemblée nationale, on célébra la messe et on procéda à la bénédiction des drapeaux. Ensuite, le marquis de La Fayette, nommé par Sa Majesté major-général de la Fédération pour la journée, monta à l'autel et jura d'observer et défendre la Constitution. Le même serment fut prêté par toute la troupe, composée de plus de cinquante mille hommes armés, tant de la garnison que des provinces. Puis l'Assemblée fit de même en se tournant vers la loge du Roi, qui était assis au centre et à gauche du Président, sur une chaise à baldaquin. Enfin vint le serment du Roi, qui fut très chaleureusement applaudi ainsi que la Reine (1).

« Le spectacle a été le plus magnifique et le plus nouveau que l'on puisse voir. Le cortège arriva au Champ-de-Mars par un pont de bateaux fait en huit jours. Il y pénétra par un arc de triomphe à trois ouvertures. Le cirque contenait plus de 250.000 spectateurs, en sorte qu'avec les 50.000 hommes de troupe, les autres membres de la Fédération et les spectateurs qui étaient au dehors et de l'autre côté du fleuve, l'assistance atteignait le chiffre de 500.000 personnes, et probablement davantage...

« Je crois qu'aucun des spectacles donnés par les Romains n'a dépassé, ni même égalé celui-ci. Il est regrettable qu'on ait mis un vêtement aussi splendide et aussi somp-

---

(1) Fernan Nuñez ajoute dans une dépêche ultérieure (du 19 juillet, n° 655) un détail à ce propos : « Comme en avait décidé l'Assemblée elle-même, le Roi et les députés prêtèrent serment de leur place, sans monter à l'autel. Là-dessus un des assistants se mit à crier que le Roi devait se déplacer, et d'autres étaient sur le point de faire chorus, lorsqu'on arrêta l'interrupteur.... C'est le premier violon du théâtre de variétés qui est au Palais-Royal. »

tueux sur un corps qui n'est aujourd'hui qu'un embryon monstrueux et informe. La fête a perdu un peu de son éclat à cause du mauvais temps: des averses répétées et violentes et un air froid ont beaucoup gêné. Mais l'allégresse était telle, surtout dans la troupe, que, plus il pleuvait, plus on dansait pour se donner du mouvement et ne pas laisser prise à l'ennui. Le plus grand ordre et la meilleure harmonie ont régné partout » (1).

« Hier (18 juillet), a été passée une revue de la majeure partie de la garde nationale en présence des troupes fédérales. On devait lâcher un ballon, mais on y mit le feu par maladresse et il explosa; il y eut 10 à 12 blessés. On jeta également des pierres sur le marquis de La Fayette, mais sans l'atteindre ; l'auteur de cet attentat, qui était, dit-on, bien vêtu, a été arrêté sur-le-champ.

« L'après-midi, il y a eu des joutes sur la Seine, des feux sur le Pont-Neuf et des bals publics à la Halle et aux Champs-Elysées avec des illuminations magnifiques dans la ville. On n'a constaté ni désordre ni tapage, bien qu'on n'ait vu ni patrouille ni moyens apparents pour l'empêcher. Il semblait que tout le monde se fût mutuellement donné parole d'assurer la police de Paris et de faire les honneurs de la capitale aux étrangers que l'on festoyait, chacun croyant être le seul à recevoir chez lui. Les bals ont duré jusqu'à huit heures du matin. L'interdiction de circuler en voiture ou à cheval, comme la prohibition de porter des armes ou des bâtons, ont beaucoup contribué au bon ordre.....

« La Reine a donné une nouvelle preuve de son à-propos et de sa présence d'esprit. On lui présenta la milice d'Angers, dont le Président lui fit une harangue fort belle et pathétique, par laquelle il célébrait son attitude, son sang-froid et sa fermeté, surtout au cours des événements de la matinée du 6 octobre.

« Sa Majesté répondit fort aimablement, comme à son ordinaire. A la fin de son discours elle aperçut dans la salle M. Durepaire, qui est le garde du corps qui se sacrifia ce matin-là pour barrer l'entrée de son appartement... Elle rappela les députés et leur dit: « Messieurs, vous louez mon

(1) A Floridablanca, du 15 juillet 1790, n° 646.

courage, c'est celui de cet honnête homme qui m'a sauvé et qui a soutenu le mien. Je suis trop heureuse d'avoir pu rendre à M. Durepaire un témoignage public de ma gratitude. »

« Il faut reconnaître que, si la mère de cette souveraine a donné à la Hongrie et à l'Europe la preuve de sa présence d'esprit et de sa fermeté, sa fille l'a dépassée de beaucoup, car les circonstances qu'elle a traversées ont été plus critiques et plus dangereuses, et les risques auxquels elle a dû faire face n'ont pas été momentanés ; mais sa présence d'esprit et son courage ont toujours été à la même hauteur.

« Aujourd'hui (19 juillet), il y a eu revue générale de toutes les troupes fédérées des provinces et de l'armée. Elles ont défilé devant le Roi et la Reine, puis se sont réparties dans les différents districts, où on leur a servi des repas de douze à quinze cents couverts suivis de bals. On peut dire, en vérité, que depuis la Révolution, c'est le premier jour où le Roi a pu se rendre compte qu'il l'était » (1).

*
* *

Les semaines qui suivirent cet heureux événement montrèrent combien peu solides étaient les espérances optimistes qu'il avait fait naître. Les cas d'insubordination militaire se multiplièrent en province. « Les *comités militaires*, observe Fernan Nuñez, sont le centre de la corruption et de l'indiscipline.. J'ai vu une lettre datée de Brest, le 4 de ce mois, où on dit qu'il existe dans cette ville un club en correspondance suivie avec le club des Jacobins, le plus horrible des clubs parisiens.... On y ajoute que la marine n'est pas plus disciplinée.... Poursuivant leur action corruptrice, les gens mal intentionnés ont réussi à gagner la garnison de Metz, qui avait gardé jusqu'ici intact son esprit de discipline grâce au zèle et à l'habileté du marquis de Bouillé, son général. Les régiments, qui représentent une force totale de 10.000 hommes, ont commencé par arrêter tous les officiers et à s'emparer de l'argent des caisses. Là-dessus, les vagabonds de la ville, s'inspirant de ce bon exemple, s'en furent chez l'ancien intendant, M. Du Pont, pour en exiger de l'argent. Comme il n'en

(1) A Floridablanca, du 19 juillet 1790, n° 655.

avait pas, ils le traînèrent à travers les rues. Le général envoya son fils pour le sauver, mais on l'arrêta et il fallut que le père vint se le faire rendre. Les autres officiers sont toujours arrêtés. Les rebelles ne commettent pas d'autres excès que de manger, de boire et de danser...

« Cette persistance de la dissolution et du désordre n'a rien d'étonnant si l'on s'en rapporte à ce que l'ambassadeur à Londres, M. de La Luzerne, écrit aujourd'hui à M. de Montmorin. Il dit qu'on regrette beaucoup en Angleterre la tranquillité qui a caractérisé la journée du 14 et le tort que fera à l'Assemblée, en province, la façon dont ses députés se sont exprimés ici. Il croit que les Anglais épuiseront tous les moyens pour porter, comme ils le font, la corruption à son comble. Et il est certain qu'ils exécutent ce plan. Cela étant, il semble impossible que le peuple français ne se ruine pas un jour ou l'autre, car il vit seulement sur les restes de son antique fortune, de son crédit, de son épargne, et dans l'espérance d'un bonheur qui n'arrive jamais, en dépit des promesses ; loin de là, les moyens mêmes d'existence lui font tous défaut » (1).

... « Le mouvement général d'indiscipline continue dans l'armée et dans la marine. Pour le réfréner, l'Assemblée a édicté deux décrets ridicules. On voit que ceux qui les ont faits, ou bien n'ont pas la moindre idée de l'esprit et de la discipline militaires, ou bien ont pour principe de les détruire dans leurs racines et de les remplacer par l'anarchie qu'ils installent dans tout le royaume » (2).

Fernan Nuñez s'indigne à la pensée que Robespierre ait proposé à l'Assemblée de mettre en vigueur les châtiments corporels pour les officiers de marine, y compris les capitaines, sous prétexte d'appliquer le principe d'égalité. « Cette proposition a été fort goûtée par le public des tribunes. Il est vrai que ce public passe pour être payé par le parti dominant, et ses applaudissements le démontrent. Il y a deux ans, l'armée française a perdu plusieurs milliers de soldats, qui se sont crus déshonorés par le régime des châtiments à coups de sabre que le comte de Saint-Germain avait institué

(1) A Floridablanca, du 9 août 1790, n° 674.
(2) A Floridablanca, du 17 août 1790, n° 681.

à l'imitation du service allemand. Aujourd'hui, les officiers qui sont à l'Assemblée entendent, et ceux qui sont au dehors apprennent, la proposition qu'un homme comme Robespierre a l'audace de faire, et tous continuent librement leur chemin. Voilà la distance qui sépare hier d'aujourd'hui » (1).

...« En même temps que l'insubordination croît.. le nombre des mécontents de toutes classes augmente, si bien que les partis arrivent à cet état d'équilibre qui détermine le choc final, car il donne aux uns comme aux autres plus de chances d'arriver à leurs fins. S'ils ont de la patience, la prolongation des iniquités et des horreurs que commettent les gens qui n'ont pas d'autres espérances que le désespoir augmentera le nombre des désenchantés, et le bon parti l'emportera de jour en jour sur la démagogie. Façonnée par la Révolution, l'opinion corrigera la Révolution. Mais, s'ils se laissent aller, comme ils l'ont déjà fait, à leurs chimères et veulent agir avant le temps, la sourde agitation qui règne présentement éclatera en tempête et aura de pires conséquences que les drames dont nous avons été témoins. On travaille déjà à persuader le Roi qu'il doit aller prendre les eaux et à l'éloigner de Paris, en l'assurant qu'il peut compter sur telles et telles provinces ; mais jusqu'ici le Roi ne s'est pas laissé convaincre. Le mois en cours et celui qui vient seront décisifs. Il y a ici des gens qui ont autant de zèle, d'honneur et de courage que d'absence du sens de l'organisation et du gouvernement ; ce sont aujourd'hui ceux dont les conseils sont le plus à redouter » (2).

*
* *

Lorsqu'en septembre 1790, on commença à lire à l'Assemblée les déclarations recueillies au sujet des journées d'octobre de l'année précédente, D. Carlos eut la déplaisante surprise de se voir mis en cause. « Je ne me serais jamais attendu à trouver mon nom en si bonne compagnie le premier jour où l'on aborde cette affaire, mais la légèreté du comte d'Estaing m'a valu cette satisfaction. Il y a un an, ce général vint me voir chez moi un après-midi et, me trouvant seul

(1) A Floridablanca, du 20 août 1790, n° 684.
(2) A Floridablanca, du 17 août 1790, n° 681.

comme il semblait le désirer, il m'entretint des questions du jour. Il me parut agité et très inquiet au sujet des bruits qui couraient sur un départ du Roi, ainsi que des souscriptions qui se faisaient pour le mener à bien. Je lui dis qu'un pareil projet me semblait une folie et j'exposai les arguments et considérations sur lesquels je fondais mon opinion. Il les appuya. J'ajoutai que je n'en changerais pas, connaissant la situation, et que je parlerais dans les mêmes termes au Roi et à la Reine, si je me trouvais avec eux. Comme Votre Excellence le voit, rien de tout cela ne dépassait le cadre de l'intimité et de la confiance que je pouvais me permettre avec un homme comme le comte d'Estaing, dont je pensais pouvoir calmer ainsi la nervosité.

« Il n'y aurait eu ni légèreté de sa part, ni inconvénient, s'il s'était contenté de rapporter verbalement cette conversation à la Reine, ou s'il l'avait consignée sans me nommer... Mais tel ne fut pas le cas : non seulement il écrivit tout à Sa Majesté avec mes noms et prénoms, mais encore il garda dans ses papiers un brouillon textuel de l'entretien. Le Comité des recherches, qui correspond à ce que représente l'inquisition dans la République de Venise, a saisi ce brouillon et le rapporteur l'a lu hier en séance publique. Le comte, qui connaît les égards dûs à un ambassadeur,... aurait pu au moins faire rayer mon nom du billet, du moment où il devait être publié. Il n'a pas eu cette délicatesse. Heureusement que ma façon de voir est en accord avec le vœu général et avec les idées que j'ai toujours crues les plus opportunes, étant donné l'état des esprits et le caractère des principaux acteurs ; si bien qu'au lieu de me nuire auprès du public, la lecture de cette lettre m'a été profitable. Néanmoins, il m'a été sensible d'être mêlé à tant « d'honnêtes gens », encore qu'il soit agréable de connaître les personnes auxquelles on a affaire. J'attends une copie authentique du document pour avoir une explication avec le comte d'Estaing, car les versions imprimées offrent des variantes » (1).

(1) A Floridablanca, du 1er octobre 1790, n° 706. Ces variantes n'en présentent pas moins l'attitude de l'ambassadeur sous le même jour. D'après le texte publié par le *Postillon* (n° 213), la lettre d'Estaing du 14 septembre 1789, qui fait allusion aux bruits relatifs à un projet de fuite du Roi, contenait le passage suivant : « J'ai été chez M. l'ambassadeur d'Espagne et c'est là, je ne le cache pas à la Reine, que mon effroi a doublé. M. Fernan Nuñez a causé avec moi et, après avoir parlé de ces faux bruits,... il est convenu que quelqu'un de considérable lui avait proposé de donner son consentement ».

* * *

A la suite d'un phlegmon à la joue, la santé de Louis XVI donna pendant l'été de 1790 quelques inquiétudes. Fernan Nuñez, attentif comme tous les diplomates du temps aux indispositions des souverains, note avec une indiscrète précision les médications employées et leur succès. « Sa Majesté a éprouvé un soulagement notable ; la température a pris fin ; le phlegmon s'est ouvert et l'enflure diminue. On espère que le souverain pourra venir à Paris dimanche, ou tout au moins jeudi prochain. Demain ou après-demain, on le purgera et on renouvellera cette médication jusqu'à son départ » (1).

Le 30 août :

« Le Roi, qui, depuis sa fluxion, a pris des eaux minérales, s'est purgé vendredi avec beaucoup d'effet. Hier après-midi il est rentré à Saint-Cloud » (2).

Le 17 septembre :

« Hier je suis allé à Saint-Cloud, faire ma Cour à Leurs Majestés, dont la santé est sans changement. Le Roi est sorti à cheval l'après-midi. Mais il ne peut aller au parc de Versailles, car, depuis trois jours, il y a plus de trois mille chasseurs qui détruisent sa chasse et Sa Majesté ne veut pas qu'ils soient molestés... Sa Majesté a réformé la majeure partie de son équipage de chasse » (3).

* * *

Dès le lendemain de la Fête de la Fédération Fernan Nuñez avait demandé à sa Cour l'autorisation de s'absenter, sans fixer de limite à son congé. Floridablanca lui répondit que le Roi lui donnait l'autorisation de faire un voyage lorsqu'il le jugerait à propos, en laissant la gérance de l'Ambassade à Domingo de Yriarte. Mais il ajoutait expressément que Charles IV ne jugeait pas convenable « pour diverses considérations » qu'il vint à Madrid (4).

L'ambassadeur parut piqué de cette réserve. « J'ai relu ma dépêche officielle et la lettre confidentielle que je vous ai adres-

(1) A Floridablanca, du 4 août 1790, n° 663.
(2) A Floridablanca, du 30 août 1790, n° 689.
(3) A Floridablanca, du 17 septembre 1790, n° 698.
(4) 23 juillet 1790.

sées à ce sujet pour voir s'il y avait, dans l'une ou dans l'autre, un passage qui pût motiver cet avertissement. J'ai constaté que je n'ai exprimé ni directement ni indirectement, par inadvertance ou malentendu, cette pensée qui ne m'est jamais venue à l'esprit. Il s'ensuit que ceux qui apprendront, à Madrid, que j'ai reçu cette autorisation avec une pareille restriction, croiront ou que ma requête y a donné lieu, ou que Sa Majesté a pu me croire capable d'abuser de l'autorisation que je lui ai demandée et qu'elle a daigné m'accorder.

« Ces deux suppositions étant entièrement contraires à ma façon de penser, à ma conduite et à l'idée que je crois de mon devoir d'entretenir là-dessus chez le Roi et dans le public, je dois demander à Votre Excellence de manifester au Roi mon excès de scrupule, que Sa Majesté ne saurait prendre en mauvaise part, et la prier de vouloir bien détruire dans l'opinion publique l'impression erronée que cet avertissement y a plus que probablement fait naître.

« Avec ma nombreuse famille, tout départ me serait pénible et fort coûteux, et il me faudrait une extrême nécessité pour faire en Espagne un voyage qui ne serait pas le dernier. Votre Excellence peut donc être tout-à-fait tranquille et certaine que si, comme je l'espère, je puis éviter même les déplacements que Sa Majesté me permet de faire, personne n'y trouvera plus d'avantage que moi » (1).

La chancellerie madrilène mit cette lettre sous les yeux de Floridablanca, avec une note priant le ministre de faire connaître ce qu'il avait à ajouter. Floridablanca écrivit laconiquement en marge : « Rien ».

(1) A Floridablanca, du 4 août 1790, n° 664.

CHAPITRE VII

La Crise religieuse.

Les progrès de l'esprit d'irréligion. — Les premières mesures révolutionnaires touchant la religion. — Rôle du clergé aux Etats-généraux. — Démarches de certains ordres religieux auprès du roi d'Espagne. — L'abolition des vœux et la confiscation des biens du clergé. — La procession du 3 juin. — Le serment des prêtres : mesures de violence et d'intimidation contre les réfractaires. — Les nouvelles consécrations épiscopales. — Profanation des autels ; indifférence du public. — Le Roi retenu au Palais par la foule. — Découragement des défenseurs de la monarchie. — L'effigie du Pape brûlée au Palais-Royal : Fernan Nuñez mis en cause par les feuilles publiques. — Rupture entre Rome et Paris. — Débats relatifs au Comtat Venaissin. — L'égalité des cultes. — Excès de la populace à l'Eglise des Théatins. — Translation des cendres de Voltaire au Panthéon. — Mesures contre les évêques réfugiés en territoire espagnol.

On a vu plus haut que Fernan Nuñez attribuait aux progrès de l'esprit d'irréligion le bouleversement politique inouï dont il était le témoin.

Aussi note-t-il avec exactitude, quoiqu'en se montrant beaucoup plus sobre de commentaires qu'on s'y attendrait, les principaux aspects que revêt la lutte du jacobinisme contre l'orthodoxie.

Les premières mesures relatives à l'établissement de la tolérance n'ont, à vrai dire, rien qui l'effraie. Quand le Parlement admet, en janvier 1788, les attestations testimoniales pour l'état-civil des non-baptisés, il constate que cette formule ouvre la porte à toutes les religions. « En réalité, ce système semble le plus conforme à l'humanité et même à la politique » (1).

Mais le rôle joué par une fraction importante du clergé dans la Révolution le confond et le scandalise. Il relate avec horreur le suicide de l'évêque de Grenoble, « ce misérable prélat, le seul qui ait eu, autant que l'on sait, une fin si indigne et si malheureuse qu'on ne peut l'attribuer qu'à un délire passager de l'imagination » (2).

---

(1) A Floridablanca, du 14 janvier 1788, n° 77.
(2) A Floridablanca, du 17 octobre 1788, n° 299.

L'abandon de ses dîmes par le clergé ne lui paraît pas plus spontané que la renonciation de la noblesse à ses privilèges. « La veille du 11 août, date à laquelle l'archevêque de Paris fit cet abandon, plusieurs curés reçurent des billets dans lesquels on les menaçait de mort s'ils le repoussaient. Ce furent ces menaces qui les contraignirent à faire un geste qui n'eut de volontaire que l'apparence » (1).

Il y a bien quelques exaltés. « Quelques Bénédictins de Saint-Martin ont fait une cession de leurs biens. Mais leurs supérieurs l'ont révoquée comme ayant été illégalement consentie par de jeunes religieux fascinés par l'amour de la liberté » (2).

Par contre, certains ordres, se sentant menacés par le vent des réformes, s'adressent au roi d'Espagne pour le prier de prendre leurs intérêts en mains. Ce sont les Dominicaines de Prouille en Languedoc qui demandent à Charles III de garder leur couvent en état et d'obtenir qu'on ne les réduise pas à un chapitre de chanoinesses, comme l'ont exigé les Etats (3). C'est le général des religieux de la Merci qui sollicite la même intervention pour qu'on ne supprime pas les couvents de l'ordre dans le royaume (4). Ces instances sont passées par la Cour d'Espagne à Fernan Nuñez, qui doit les recommander à Montmorin si l'occasion s'en présente, mais ne pas en faire l'objet d'une démarche officielle ni « compromettre le Roi au delà de ce que permettent les circonstances et la prudence ».

L'abolition des vœux monastiques ne fait, dans la correspondance de l'ambassadeur, que l'objet d'une rapide allusion : « Quelques religieux et religieuses ont déjà profité du décret de l'Assemblée pour récupérer leur complète liberté. Mais on pense que le nombre des hommes l'emportera de beaucoup sur celui des femmes » (5).

En avril 1790, l'Assemblée nationale discuta la question de l'attribution des biens du clergé et du traitement des prêtres séculiers. « Leur but est d'empêcher le clergé de revenir jamais à sa situation actuelle, pour faciliter ainsi la vente de ses biens et augmenter le crédit des assignats.... Le clergé, une partie de

---

(1) A Floridablanca, du 16 août 1789, n° 473.
(2) A Floridablanca, du 2 octobre 1789, n° 502.
(3) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 20 septembre 1788.
(4) *Idem.*
(5) A Floridablanca, du 19 février 1790, n° 563.

la noblesse et quelques membres du Tiers qui leur sont attachés — le total ne fait pas 350 voix — ont multiplié leurs efforts pour faire échec à ce projet et ils ont chargé un de leurs membres, un chartreux nommé le P. Gerle, de renouveler une proposition déjà ajournée et tendant à faire déclarer la religion catholique, apostolique et romaine « religion dominante » ou « religion nationale », le terme « dominante » paraissant toujours choquant à ces messieurs, surtout quand il s'agit de la religion, dont le choix, d'après leurs maximes arbitraires et erronées, ne saurait avoir d'autre base que les libres suggestions de la raison et de l'entendement de chacun.

« Ce zèle pour la religion, au moment où les intérêts de ses ministres étaient en cause, produisit son inévitable effet sur une assemblée de ce genre, dont les membres sont de mauvaise foi et divisés entre eux à tant de points de vue. Il en résulta une suite d'effervescences indécentes dans l'Assemblée et au dehors... Pour faire triompher ses desseins en cette occasion comme dans les autres, le parti dominant a recouru à ses habituels moyens d'intimidation. Il a soulevé le peuple, qui s'est massé aux abords de l'Assemblée et au Palais-Royal en proférant des menaces contre le clergé et ses partisans...

« Le mardi, le clergé se rendit à l'Assemblée vêtu de façon à pouvoir se présenter au Roi, à qui il voulait porter une protestation formelle si la religion catholique n'était pas déclarée dominante ou nationale. Cette démarche put être évitée et l'Assemblée finit par adopter un décret où l'on retrouve l'astuce, la logique et la malicieuse fermeté qui inspirent la conduite de ces gens. Le lendemain, on ôta au clergé l'administration de ses biens à dater du 1er de cette année. Les députés qui avaient pris part à la réunion tenue aux Capucins par le clergé et ses partisans se sont abstenus de protester, sachant que le Roi ne les recevrait pas ; mais ils n'ont pas pris part à la discussion et le feront savoir à leurs provinces. Je crois que cette attitude fera plus de mal que de bien à la cause qu'ils veulent défendre...

« Mardi, à la sortie de l'Assemblée, le marquis de La Fayette a traversé tout le jardin des Tuileries sous les balcons de la famille royale, entouré d'une multitude qui l'acclamait sans relâche. Au même moment le peuple insultait l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, défenseurs acharnés du parti du clergé qui étaient ce jour-là intervenus de toute leur force en sa

faveur. Sans la garde nationale on les aurait probablement accrochés à la lanterne.... Le plus singulier dans cette affaire c'est que, selon ce que l'on m'a assuré, les sentinelles du Palais avaient reçu la veille l'ordre de ne laiser entrer ni l'un ni l'autre. La raison d'une pareille mesure ne peut être que la crainte de les voir chercher là le refuge le plus proche et le plus inviolable, au prix d'une recrudescence de scandale et de danger. Aussi les insultes dont ils ont été l'objet le lendemain n'ont-elles pas dû surprendre ceux qui les avaient si prudemment et si opportunément prévues » (1).

*
* *

Le 3 juin, les souverains, le comte de Provence et Madame Elisabeth se rendent à la grand messe de leur paroisse, dont ils suivent ensuite la procession. « Le Roi était dans le chœur et le président de l'Assemblée, avec celle-ci, dans le transept, où il avait un tabouret. On ne lui présenta pas l'évangile à baiser, mais, cette omission ayant été remarquée, il reçut, après le le Roi et la Reine, l'encens et le baiser de paix, qui ne furent pas donnés aux autres membres de la famille royale. Le chemin de la procession était occupé par 4.200 hommes de la garde nationale. Les cent Suisses ou gardes hallebardiers n'y assistaient pas, ne voulant pas céder la première place aux vétérans nationaux, corps spécial composé de cent militaires âgés de plus de cinquante ans, qui ont le pas sur la garde nationale et portent un uniforme qui rappelle celui du temps d'Henri IV. L'Assemblée nationale ne portait pas le costume de cérémonie, car, les ordres étant abolis, toutes les distinctions propres à les rappeler devaient disparaître. Les évêques eux-mêmes, pour prévenir toute dispute, étaient en soutane noire, sans rochet ; s'ils avaient porté le rochet, il leur aurait été impossible de ne pas occuper la place d'honneur à laquelle leur donne droit leur rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Une partie de l'Assemblée précédait le dais, l'autre le suivait immédiatement derrière le Roi. Le président insista pour prendre place aux côtés de Sa Majesté, qui répondit : « Qu'il aille où il veut ! » Ainsi, toutes les fois qu'il le pouvait, il marchait à son côté, et toutes les fois que ceux qui devaient légitime-

(1) A Floridablanca, du 15 avril 1790, n° 597.

ment occuper cette place pouvaient l'en écarter, ils le faisaient. De cette façon-là tout le monde a été satisfait....

« Sur tout le parcours, il n'y a eu aucun applaudissement pour Leurs Majestés. J'ai vu devant moi le marquis de La Fayette lui-même et ses gardes empêcher ceux auxquels voulaient se livrer quelques gens du peuple. Il est vrai qu'il était naturel qu'il n'y eût pas d'applaudissements durant la procession, étant donné la présence du Saint-Sacrement. Mais il est plus surprenant que Sa Majesté n'en ait guère recueilli, malgré tout ce qu'Elle fait, quand Elle est rentrée au Palais » (1).

La Constitution civile du clergé (12 juillet) n'occupe pas grande place dans la correspondance diplomatique, encombrée par d'autres événements, intérieurs et extérieurs. Mais à la fin de 1790, avec l'institution du serment ecclésiastique, la crise religieuse entre dans la phase aiguë. « Quelques prêtres, membres de l'Assemblée, ainsi que l'évêque d'Autun, ont commencé à prêter serment, malgré que cet évêque ait protesté qu'il n'en ferait rien. On attend avec anxiété le courrier de Rome, car le délai de huit jours fixé pour Paris est déjà bien avancé et, si ce courrier n'arrive pas avant son expiration, le clergé sera fort exposé aux insultes. Toutefois, les Jacobins disent qu'ils ne veulent pas de martyrs, car ils se rendent compte que ce serait le moyen de renforcer la résistance de leurs adversaires et d'affaiblir leur propre parti en le rendant odieux.

« Cependant j'ai entendu le curé d'une paroisse de Paris dire qu'il avait reçu une lettre signée d'une personne connue de lui, où on l'invitait instamment à prêter le serment demandé, car cette personne savait qu'on voulait l'égorger s'il ne le faisait point. Lui-même a déclaré qu'il y a deux nuits, il s'est vu suivre par un garde national qui lui emboîta le pas malgré les détours qu'il fit. Il se réfugia dans la maison d'un commerçant connu et sensé, à qui il fit part de la chose. Celui-ci lui dit de *ne pas avoir de crainte ; cette surveillance durerait jusqu'à ce qu'il ait prêté serment et elle cesserait ensuite complètement.* Comme Votre Excellence peut le penser, il fut plus étonné que satisfait d'entendre ces paroles de la bouche d'un homme qu'il tenait pour raisonnable et judicieux.

« Il y a trois jours, un prêtre qui portait le viatique à un

(1) A Floridablanca, du 4 juin 1790, n° 620.

malade fut injurié par quelques hommes du peuple. Il s'arrêta et leur dit que, s'il était seul, il ne ferait rien, mais que, portant publiquement le Très-Saint-Sacrement, il ne croyait pas pouvoir aller plus loin sans se faire escorter par un garde. Aussitôt les gens modérés d'accourir, tandis que les insulteurs disparaissaient ; quatre soldats à cheval et quatre à pied vinrent accompagner le Sacrement. Je vous cite ce fait pour vous montrer la disposition des esprits et pour souligner combien il est nécessaire que le courrier de Rome arrive rédigé en termes susceptibles de calmer et tranquilliser les consciences de ces ecclésiastiques, véritablement dignes de la plus grande compassion dans la situation critique où ils se trouvent » (1).

...« Hier a pris fin le délai imparti pour le serment des prêtres de cette ville, sans que le courrier de Rome soit encore arrivé. Peu l'ont prêté ; les autres ont quitté Paris. Les profanations d'églises qui ont eu lieu dimanche dernier se sont reproduites ; la foule a monté sur les autels, applaudissant ou sifflant, comme au théâtre, selon les occasions. A Saint-Sulpice, on a obligé l'organiste à jouer un air du jour, dont les paroles sont : *Ça ira, ça ira, les aristocrates à la lanterne !* et les assistants dansèrent et chantèrent sur cet air. A Saint-Roch, on a enlevé son encensoir au thuriféraire qui encensait Sa Majesté en lui déclarant qu'il ne pouvait exercer ses fonctions attendu qu'il n'avait pas voulu prêter le serment. Mais il n'y a eu ni voies de fait ni effusion de sang, car ceux qui dirigent ces mouvements populaires savent ce qu'ils perdraient s'il y avait un seul martyr, et ils cherchent à éviter ce malheur encore plus que les ecclésiastiques eux-mêmes, parmi lesquels quelques-uns s'offriraient volontiers au martyre, pensant restaurer leur cause par ce moyen (2).

« La résistance à l'exécution des décrets adoptés par l'Assemblée en matière ecclésiastique se poursuit en Alsace et en Bretagne, et il paraît que des troupes se dirigent dans ces deux provinces. Les uns disent : « cela va très bien », car ils comptent sur cette résistance ; les autres : « cela va très mal », pour la raison inverse. Le temps seul dira où est la vérité. Pendant ce temps, les élections de curés et d'évêques continuent : il y a déjà

(1) A Floridablanca, du 31 décembre 1790, n° 776.
(2) A Floridablanca, du 17 janvier 1791, n° 790.

huit évêques élus. L'Assemblée permet aux fidèles de recourir au ministère des nouveaux ou des anciens, selon leur conscience. Mais cela ne suffira point » (1).

« L'évêque d'Autun, Talleyrand, qui est le déshonneur de l'Eglise et de son illustrissime famille, a consacré hier matin, en l'église de l'Oratoire, les abbés d'Expilly et de Marolles, membres de l'Assemblée nationale, élus évêques de Quimper et de Soissons d'après le nouveau système. L'Assemblée déclara lundi que la permission de l'évêque n'était pas nécessaire pour pouvoir exercer dans son diocèse cet acte de juridiction. Ainsi fut fait, sans que l'évêque légitime de Soissons eût donné sa démission (celui de Quimper était mort), sans bulle du Pape ni consentement du métropolitain. Cette usurpation de pouvoir n'a donné lieu à aucun incident ; les nouveaux évêques ont été ensuite conduits à l'Assemblée par M. de La Fayette, musique en tête et en chantant le *Ça ira*, à ce que l'on m'a assuré.

« Les mœurs de ces deux prêtres sont en harmonie avec le geste qu'ils viennent de faire. On a dit que l'évêque d'Autun s'était rendu à Londres aussiôt après. Mais il a assez d'impudence pour se représenter, tout conscient qu'il est du mal qu'il a fait, car c'est un homme d'autant de talent que de peu de conduite, et c'est tout dire.

« Désormais les évêques se consacreront les uns les autres, comme il faut s'y attendre. Il y a déjà près de vingt élus ; leur nombre s'accroît chaque jour et les difficultés s'aggravent en proportion. Il faut prévoir un désordre et une confusion qui, dans une matière aussi délicate, peuvent avoir les plus graves conséquences » (2).

...« Avant-hier se présentèrent au Roi les deux nouveaux évêques consacrés le 24. Jusqu'à présent la coutume était que le nouveau prélat se rendît en vêtement long au lever du Roi et fût présenté à Sa Majesté par le grand aumônier (actuellement le cardinal de Montmorency), lorsque le Roi fait ses oraisons au prie-Dieu ; il est, à cette occasion, accompagné de tous les prélats qui se trouvent à la Cour. Puis ils allaient à la Chapelle et, après la messe, s'agenouillaient devant le prie-Dieu royal ; étendant les mains sur l'Evangile en même temps que le

(1) A Floridablanca, du 14 février 1791, n° 807.
(2) A Floridablanca, du 25 février 1791, n° 812.

souverain, ils lui prêtaient serment de fidélité. Le cardinal fit entendre au Roi qu'il ne lui présenterait pas les élus parce qu'il ne les reconnaissait pas comme évêques légitimes. Le Roi ordonna alors au gentilhomme de quartier, le marquis de Duras, de les lui présenter, à l'entrée de la chambre, comme n'importe quel autre personnage. Ils vinrent en vêtement court d'abbé, avec leurs croix, et firent au Roi un discours auquel Sa Majesté répondit : « Je vous remercie de vos sentiments ».

« A la suite de cette scène, on a proposé hier à l'Assemblée que le grand-aumônier et les aumôniers du Roi prêtent serment comme les autres fonctionnaires publics. Cette motion a été renvoyée au Comité ecclésiastique ».

«En ce qui concerne la consécration des nouveaux évêques, je dois signaler que le cérémonial en a été modifié, ainsi qu'il était nécessaire. Autrefois, ce cérémonial commençait par la présentation de la nomination royale ; puis venaient la production des bulles du Pape, celle du consentement de l'évêque métropolitain autorisant la consécration hors de sa métropole, enfin celle du document par lequel le métropolitain de Paris permettait l'accomplissement de cet acte public de juridiction dans la sienne. Ensuite l'évêque prêtait serment d'obéir aux décrets du Souverain Pontife, etc. Comme rien de tout cela n'a été fait pour les évêques en question, leur consécration a débuté par la lecture des décrets de l'Assemblée nationale qui s'y rapportent et qui dispensent de recourir aux métropolitains ; puis on a lu le certificat de leur élection et un acte par lequel les nouveaux consacrés déclarent avoir écrit au Pape au sujet de la communion avec l'Eglise.

« Il m'a paru intéressant de rendre compte de cette nouvelle solennité, pour montrer le peu de cas qu'on fait ici du cérémonial » (1).

Fernan Nuñez déplore la « douloureuse indifférence » avec laquelle le public envisage ces redoutables événements (2), encore que le Pape, la Sorbonne, le clergé de France et le légitime archevêque de Paris aient été unanimes à condamner le serment. Une pareille indifférence enhardit naturellement le parti de la violence.

---

(1) A Floridablanca, du 28 février 1791, n° 816.
(2) A Floridablanca, du 18 mars 1791, n° 822.

« Ces gens ne se bornent plus à laisser chacun recourir à sa guise aux nouveaux évêques et curés ou aux anciens. Voyant que les nouvelles paroisses sont peu fréquentées et que, s'inspirant du mandement de l'ancien archevêque de Paris, les fidèles se rendent dans les couvents de religieux et de religieuses, ils ont recours à leurs procédés habituels d'intimidation pour les en empêcher.

« On envoie des détachements légers de vagabonds payés dans les églises restées fidèles à leurs principes. Ces individus ont menacé plusieurs femmes qui ne voulaient entendre la messe et se confesser qu'avec des prêtres insermentés. Ils leur ont dit qu'elles seraient notées et ils ont même simulé, pour certaines, les derniers préparatifs d'une exécution, entre autres pour la femme d'un parlementaire et pour deux pauvres sœurs de la Charité, qui sont les religieuses qui donnent leurs soins aux malades dans les hôpitaux ou même à domicile ».

« Hier, l'assaut fut plus rude et la troupe dut intervenir : après quoi, plusieurs membres de la Municipalité arrivèrent et conseillèrent de ne plus admettre dans les couvents que des prêtres assermentés ; autrement leur sécurité ne serait pas garantie, etc., etc. Aujourd'hui la Municipalité a fait fermer ces mêmes églises en annonçant qu'elle enverrait des prêtres qualifiés pour qu'ils y officient en toute sûreté.... Les pauvres religieuses sont aussi consternées que Votre Excellence peut le penser et il n'y a personne qui ne s'élève contre la déloyauté de cette persécution, exclusivement dirigée contre ceux qui suivent les principes de la véritable religion catholique, apostolique et romaine, laquelle a été la religion dominante dans le royaume jusqu'au moment présent où s'y établit la tolérance la plus large et où y règne une si grande irréligion » (1).

« Dans une lettre qu'a écrite par son ordre M. de Lessart, le Roi s'est plaint à la Municipalité des violences indécentes commises sur les religieuses. Cette lettre a provoqué la publication d'un décret qui vous montrera sur quel pied on place la religion qui a été jusqu'ici dominante, en la réduisant à un culte privé comme le judaïsme, la religion mahométane ou l'idolatrie, laquelle, n'étant pas exclue, jouit du même droit que les autres...

« Les anciens prêtres continuent à exercer dans le privé leurs

(1) A Floridablanca, du 8 avril 1791, n° 839.

fonctions avec l'autorisation de l'archevêque de Paris. Ils administrent les sacrements en secret à tous ceux qui ont recours à leur ministère ; ils sont nombreux et constituent en général la majeure partie de la première noblesse. Ce qui est plus embarrassant, c'est la légitimation des baptêmes ; ils y procèdent en présence de témoins. Il est à croire que, de cette manière, ils obtiendront au moins la tranquillité dans l'exercice de leur saint ministère et amèneront par là, si cela est possible, un retour général au véritable giron de l'Eglise, ce qui est désirable pour toutes les raisons.

« Aujourd'hui, M. de Lessart a présenté à Sa Majesté le nouveau curé de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, qui est la paroisse du Palais. Le Roi ne lui a pas adressé la parole et lui a tourné le dos » (1).

« En vertu de la liberté accordée à toutes les sortes de cultes par le décret du Département, l'ancien curé de Saint-Sulpice, secondé par les fidèles qui ne veulent pas reconnaître d'autre pasteur que lui, a loué moyennant deux ou trois mille livres l'église des Théatins pour six semaines seulement, croyant pouvoir accomplir tranquillement pendant ce temps les pieux exercices auxquels cette période convie plus particulièrement les croyants. Ils versèrent l'argent, obtinrent un ordre qu'ils portèrent au district et s'apprêtèrent à accomplir à leurs frais les prescriptions du culte. Le district, tout en reconnaissant la légalité de l'ordre qui lui était montré, leur déclara qu'ils s'exposaient, car le peuple ne voulait pas qu'il y eût d'autres offices que ceux qui sont célébrés dans les paroisses, tant que ne seraient pas mis également en pratique tous les autres cultes dont la Constitution autorise le libre exercice. Ils ne modifièrent pas pour cela leur résolution, mais durent le lendemain subir la loi de la force et tenir fermées toutes les portes de l'église et du couvent. Au dehors, les poissardes et la populace payée pour ce genre de démonstrations avaient accroché des fouets et collé des pancartes où il était dit que c'était là la médecine qui convenait aux dévôtes aristocrates, et autres facéties du même goût.

« On a dit que M. de La Fayette (dont la femme est fort dévote) avait promis toute sa protection pour défendre la liberté

(1) A Floridablanca, du 15 avril 1791, n° 842.

du culte, mais jusqu'à midi on ne vit aucun soldat. Alors seulement parurent quelques cavaliers avec M. Bailly, qui harangua le peuple et arracha les placards. Il fut sifflé à son départ et les manifestants replacèrent leurs pancartes sous les yeux de la garde et sans que celle-ci intervînt.

« Pendant ce temps, une scène en corrélation avec celle-là se déroulait au Palais. Un grenadier qui faisait l'ivrogne se mit à proférer diverses motions, disant que le Roi ne devait entendre la messe que de prêtres assermentés et que ses camarades n'iraient pas à la chapelle si le célébrant était insermenté. Là-dessus il y eut un grand tumulte, mais M. de La Fayette apparut, *sans doute par l'effet d'un heureux hasard*, et ce n'est que grâce à sa présence que les soldats se calmèrent et que le Roi put faire ses dévotions comme à l'ordinaire.

« Sa Majesté avait décidé d'aller à Saint-Cloud passer la semaine sainte et se mettre en ordre avec ses devoirs religieux ; mais la populace accourut au Palais et MM. de La Fayette et Bailly déclarèrent au monarque qu'ils ne voulaient pas le laisser sortir, car ce serait l'exposer. Sa Majesté répondit avec fermeté : *C'est donc moi, qui ai établi la liberté générale, qui serais le seul à en être privé ? Non, je veux partir !*

« Effectivement, il monta en voiture avec le Dauphin et la Reine et sortit sur la place contiguë au Palais, qu'on appelle le Carroussel. Il passa là près de deux heures, déclarant qu'il voulait partir, tandis que le peuple disait qu'il ne le permettrait pas. En fin de compte, il dut rentrer et rester au Palais entouré de la moitié de la garde nationale, qui est venue avec armes et tambours, sans doute pour assister à ce singulier spectacle.

« Je me suis promené à pied au milieu de la foule, à quelque distance du Palais, et je ne puis détailler ici tout ce que j'y ai entendu au sujet des insermentés ni exprimer à quel point ce peuple est dupé par des gens malveillants qui abusent de sa crédulité. Il est en effet difficile de faire comprendre au public les raisons pour lesquelles les fidèles ne reconnaissent pas les assermentés ; voyant aux prêtres la même tenue, le même costume et les mêmes insignes distinctifs, il aperçoit volontiers, dans tout ce que font les prêtres bien intentionnés pour se conformer à leurs croyances, un caprice, un genre d'aristocratie, un pur désir de contrevenir à la révolution et de fomenter la guerre civile. Aussi se plaint-il d'eux et dit-il que le Roi est

trompé par eux : puisqu'il a sanctionné le décret, il doit donner l'exemple et reprendre pour confesseur le curé de Saint-Eustache qui a prêté le serment, agissant ainsi en bon citoyen, au lieu de remplacer, comme il l'a fait, ce prêtre par un autre appelé l'abbé Lenfant...

« On m'apprend à l'instant que le Roi et la Reine ont fait preuve d'une incroyable sérénité pendant les deux heures et quart qu'a duré leur détention, non au dehors mais à l'intérieur même de la Cour du Palais. La garde nationale était avec la majorité du public. C'est elle qui a le plus contribué à cette détention, en dépit de tout ce que MM. Bailly et de La Fayette ont dit pour la ramener à la raison. M. de La Fayette a répété à diverses reprises qu'il allait donner sa démission.

« La voiture royale, où se trouvaient Leurs Majestés, le Dauphin et Madame Elisabeth, était complètement entourée de troupe et de baïonnettes. Les soldats ont dégaîné pour couper les traits des chevaux, mais la Reine leur parla avec sang-froid et fermeté et ils remirent les sabres aux fourreaux... La scène a été encore plus forte et plus terrible que les précédentes par toutes ces circonstances, car on a pu voir qu'une impulsion secrète y menait tout, impulsion supérieure à la volonté même des chefs qui avaient naguère la direction » (1).

« Les nouveaux évêques et curés, dont l'existence dépend de la suppression des anciens, fomentent ce désordre, qui trouve également des encouragements de la part des chefs des Jacobins, destructeurs de la Monarchie ; ils comptent 286 clubs affiliés dans le Royaume, où rien ne se fait sans leur direction.

« D'un autre côté, le duc d'Orléans, furieux d'avoir été rayé par le Roi de tout emploi dans l'armée, enrage plus que jamais et brûle de se venger, surtout de la Reine. Chacun, pour des fins différentes, contribue à aggraver le gâchis, dont on rejette la responsabilité sur les aristocrates et sur le clergé qui n'a pas prêté serment et qu'on appelle *réfractaire à la loi*, en surexcitant les esprits contre lui et contre le Roi à un point qu'il est difficile d'évaluer.

« Il n'est pas jusqu'aux ouvriers honnêtes qui ne soient las et désespérés. Ils disent : « Nous avons pris les armes pour » défendre le Roi, la Constitution et les décrets qu'il sanctionne,

(1) A Floridablanca, du 18 avril 1791, n° 843.

» décrets que nous savons sans valeur s'ils n'ont pas cette sanc-
» tion. Et voici qu'après qu'il les a sanctionnés et que nous nous
» sommes engagés à les défendre, le Roi se met à chercher des
» échappatoires et à nous tromper. Cela, nous ne le permettrons
» jamais. Ce qu'il ne juge pas bon, qu'il ne le sanctionne pas ».
Voilà le fruit de la conduite hésitante du Roi » (1).

« Sa Majesté n'a refusé sa sanction ni au décret relatif à la noblesse, ni à celui qui se rapporte au clergé, parce que les uns lui disaient qu'en sanctionnant tout, il montrerait qu'il n'agissait que sous l'empire de la contrainte, tandis que les autres ne donnaient pas aux affaires de religion la valeur qu'elles méritent. Le Roi s'est ainsi jeté dans un abîme de contradictions dont Dieu pourra seul le tirer, alors qu'en adoptant une attitude différente, il aurait pu éviter les maux que ces décrets engendrent, tout en faisant appliquer, dans les limites et modalités appropriées, la partie utile qu'ils contiennent » (2).

*
* *

L'agitation religieuse, cependant, prend un tour plus menaçant. « Mardi matin s'est déroulée au Palais-Royal une scène scandaleuse, à laquelle on ne mit pas d'obstacle malgré qu'elle eût été annoncée depuis plusieurs jours et qu'elle eût déjà eu un précédent, avec moins d'apparat, sur la Place Royale. L'effigie du Pape, ornée de tous les attributs pontificaux (à l'exception de la croix et de l'anneau dont elle fut solennellement dépouillée), a été brûlée après lecture d'une sentence déclarant le pontife instigateur de la guerre civile en raison de ses deux brefs, qui furent brûlés en même temps. Les cendres furent jetées au vent, et il se trouva des gens pour les recueillir et les vendre, à l'entrée du Palais-Royal, pour deux sols le cornet, sous l'étiquette de *remède pour les dévotes*...

« Le nonce a fait au comte de Montmorin des représentations à ce sujet et a demandé une satisfaction publique, mais il n'a pas encore reçu de réponse.

« On a également brûlé hier l'effigie de l'archevêque de Paris. Voilà les effets qu'a produits jusqu'ici, à notre connaissance,

(1) A Floridablanca, du 19 avril 1791, n° 847.
(2) A Floridablanca, du 25 avril 1791, n° 851.

le dernier bref de Sa Sainteté. Quelques individus ont proposé de faire la même cérémonie avec d'autres souverains européens, que certaines Cours auraient intérêt à voir brouillés avec celle-ci, mais j'ose espérer que leur imprudence n'ira pas jusque-là.

« Il est à remarquer qu'il y a constamment une garde au Palais-Royal et que celle-ci, à l'instar des autres assistants, a regardé cette scène comme une farce burlesque. Et, ce qui inspire autant de douleur que de réflexion, c'est que la majorité des gens, même bien intentionnés, pour exprimer la vive émotion que leur produisit la scène, ne trouvèrent rien d'autre à dire sinon qu'il était regrettable qu'on eût fait une semblable folie.

« M. Bailly se présenta quand tout était fini ; il posa diverses questions qui n'obtinrent que des réponses vides de sens ; il vit la fumée et s'en alla, laissant au vent le soin de faire ce qui restait à faire et constatant que tout le monde se promenait tranquillement comme si de rien n'était » (1).

La présence de Fernan Nuñez à cette algarade ne passa pas inaperçue, à en juger par ces lignes du *Journal de la Cour et de la Ville* du 24 mai : « On ne sait trop ce que dira le roi d'Espagne en apprenant que son ambassadeur à la Cour de France a été, le jour de la brûlure du Pape, arrêté dans sa voiture par un détachement de sans-culottes et qu'il n'a pu se dérober à leurs caresses nationales qu'en donnant un louis pour fournir aux frais de la petite cérémonie patriotique ».

L'ambassadeur s'empressa de rectifier. Il fit connaître, par la voie du même journal, qu'il n'avait jamais eu le moindre désagrément depuis qu'il était à Paris, « non seulement allant en voiture mais même en allant à pied et entrant partout, tantôt en frac, tantôt habillé comme quand il va à la Cour » (2).

*
* *

Une question dont l'Ambassade eut à s'occuper à diverses reprises fut celle des atteintes portées par les décrets de l'Assemblée aux possessions des églises espagnoles en territoire français. Fernan Nuñez saisit Montmorin de cette question le 1er mars et le 6 avril 1790. Il revint à la charge le 24 janvier de l'an-

(1) A Floridablanca, du 6 mai 1791, n° 857.
(2) A Floridablanca, du 27 mai 1791, n° 873.

née suivante, pour appuyer notamment les revendications du chapitre d'Urgel, en qualité de baron d'Aygatebia, et du monastère de Monserrat. « Sa Majesté, dit-il, d'après la foi des traités conclus entre nos deux Cours, croit devoir veiller à la conservation intègre de ces propriétés ainsi que de tous les droits pécuniaires et honorifiques qui en dépendent... La réciprocité étant la base de ces traités, la partie qui l'altérerait donnerait à l'autre de justes titres à user du droit de représailles, ce qui serait contraire aux intentions du Roi mon maître » (1).

Mais revenons aux événements d'une portée plus générale.

D'abord la suspension des rapports diplomatiques entre Paris et Rome.

« Le comte de Montmorin a remontré au Pape l'impossibilité de lui envoyer un ambassadeur qui n'ait pas prêté serment et l'inconséquence dont le Souverain Pontife faisait preuve en s'y refusant, ayant un Chargé d'affaires qui se trouvait dans le même cas. Une pareille attitude semblait une provocation du Saint-Siège à une rupture complète. Désirant éviter cette rupture, Sa Majesté demandait une nouvelle explication sur ce point. Jusque-là, ou tout au moins jusqu'à ce qu'une réponse satisfaisante aux incidents de mardi soit arrivée, le nonce prétextera son état de santé pour ne pas retourner à la Cour. A la vérité, il ne laisse pas de souffrir, et non sans raison, de la triste et même périlleuse situation où il se trouve. La situation des évêques n'est pas moins critique : d'un côté le Pape leur enjoint de publier ses brefs, de l'autre, ils sont empêchés de le faire non seulement par leur position actuelle, mais encore par la tradition et les principes de l'Eglise gallicane elle-même, qui n'autorise la publication d'aucun bref de Rome s'il n'a passé par le Parlement faisant fonctions de corps législatif du Royaume. Force leur est de sortir de France sans savoir, pour la plupart, comment ils trouveront les moyens de subsistance » (2).

Ensuite, les débats relatifs au Comtat Venaissin :

« L'Assemblée a discuté pendant douze heures sans arriver à élucider la question de savoir si la France devait ou non prendre Avignon. Le mercredi suivant, elle finit par décider, à une

(1) A Montmorin, du 14 janvier 1791, en français.
(2) A Floridablanca, du 6 mai 1791, n° 857.

majorité de plus de 180 voix, qu'Avignon et le Comtat ne faisaient pas partie intégrante de la Monarchie française. Mais le lendemain, à l'occasion de la rédaction du procès-verbal, la question revint sur le tapis et on remplaça l'expression « L'Assemblée décrète » par cette autre « L'Assemblée déclare », ce qui permettra de rouvrir le débat...

« Le comte de Clermont-Tonnerre, qui plaida le juste droit du Pape avec la plus grande élégance, fut poursuivi à sa sortie de l'Assemblée jusque chez lui ; on voulut brûler sa maison et le mettre à la lanterne ; ce qui aurait été fait sans l'intervention de la garde nationale. Sa femme ne voulut pas abandonner la maison et déclara qu'elle devait mourir à son poste comme un soldat dans la tranchée » (1).

Puis la proclamation de l'égalité des cultes et ses premières applications :

« Samedi a été décrétée la liberté religieuse sans limite, avec l'appui de l'évêque d'Autun et de l'abbé Sieyès, dont les discours méritent d'être lus. Il y a des gens qui croient (et il se pourrait qu'ils aient raison) que, pour remédier aux fâcheuses conséquences du serment ecclésiastique, on décrètera qu'aucun culte ne sera payé par la nation et que chaque réunion payera ses frais. De la sorte, les nouveaux ecclésiastiques seront à la merci de leurs paroissiens, ce qui sera de nature à refroidir le zèle des uns et des autres, et, en peu de temps, les anciens prêtres auront rallié la totalité des catholiques.

« D'autres assurent que l'institution du serment a été faite pour aboutir à ne payer aucun culte, ce qui était l'objet visé par ceux qui dirigent l'Assemblée dans ces questions.

« Que ce soit ceci ou cela, l'irréligion est la base de cette politique » (2).

... « L'église Saint-Louis du Louvre, louée pour l'exercice du culte protestant, est maintenant ouverte. La chose s'est passée dans le plus grand calme. Là-dessus, les catholiques non-conformistes (on appelle ainsi ceux qui n'ont pas voulu se soumettre à la religion de l'Assemblée) ont cru qu'ils pourraient exercer sans danger, dans la capitale du Roi Très-Chrétien, la religion que le souverain professe dans son cœur et qui a été jusqu'ici la

(1) *Ibidem.*
(2) A Floridablanca, du 9 mai 1791, n° 859.

seule permise dans le Royaume. Ils ont apposé, voici quelques jours, sur la porte de l'église des Théatins louée par eux pour y célébrer leurs offices cette inscription : « *Edifice consacré au culte religieux par une société particulière : Paix et liberté* » ; c'est la formule qui a été adoptée par la Municipalité indistinctement pour toutes les religions non payées par la nation, au nombre desquelles figure l'ancien catholicisme. Le peuple étant habitué à respecter les protestants et ayant déjà vu cette inscription, ils pensaient pouvoir ouvrir tranquillement leur église hier, jour de l'Ascension, sans s'exposer à de nouvelles insultes... Jusqu'à onze heures du matin, plusieurs messes furent en effet dites sans incident et on donna la communion. Mais, à cette heure, une bande d'individus de basse condition, payée et ameutée par les auteurs de motions mensongères et incendiaires, s'approcha de l'autel et injuria le prêtre qui, craignant d'être maltraité, se retira à la sacristie en emportant l'hostie et le ciboire. Alors la populace démolit l'autel et se livra à d'autres excès du même genre. La garde nationale survint ensuite avec son commandant et s'empara, dit-on, de cinq individus, dont l'un a avoué avoir reçu six pesetas (*sic*) pour se livrer à ces désordres. L'après-midi, l'autel fut rétabli et on y a dit les vêpres. Mais l'église était profanée et pleine de gens qui, habitués maintenant à considérer le sanctuaire comme une salle de réunion et de vote pour les districts et les sections, s'y tenaient le chapeau sur la tête, comme dans une écurie. Dans la nuit, ils ont brûlé le carton sur lequel était l'inscription sus-mentionnée.

« La majeure partie des gens attribue ce mouvement et les désordres analogues aux nouveaux curés, qui ont peur de se voir abandonnés et travaillent en accord avec le parti républicain et la fraction mal intentionnée de l'Assemblée, lesquels jouent leur dernière carte » (1).

... « Malgré que le marquis de La Fayette et la Municipalité désirent que le culte catholique des dissidents (comme ils les appellent) puisse s'exercer librement, la populace continue à s'y opposer par des démonstrations indécentes et séditieuses aux abords de l'église, dont elle ne s'éloigne pas. Hier, pour éviter des incidents, on a pris le parti de ne pas l'ouvrir, mais la foule a passé la journée à dire mille grossièretés. Elle a écrit sur la

(1) A Floridablanca, du 3 juin 1791, n° 878.

porte : *Relâche au théâtre*, et d'autres inscriptions d'un goût pire. On a pris trois ou quatre individus, qui ont confessé avoir reçu douze réaux chacun pour faire du désordre mais déclarent ne pas connaître celui qui les leur a donnés » (1).

*
* *

« Hier, les restes de Voltaire ont été amenés à Paris et déposés sur les ruines de la Bastille, où on a dressé un rocher artificiel au milieu d'arbres et de guirlandes. Aujourd'hui a eu lieu leur translation publique et solennelle au grand temple de Sainte-Geneviève, que l'on construit depuis tant d'années pour recevoir le corps de la sainte patronne de Paris, mais qui restera tel qu'il est, l'église ayant été convertie en un temple ou panthéon où reposeront tous les grands hommes de la Patrie, comme Mirabeau, Voltaire et autres. A cette fin, on a ôté l'ancienne dédicace « *Deo optimo maximo sub invocatione sanctae Genovefae Ludovicus XV* » pour la remplacer par cette autre : « *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante* ».

« Ce spectacle fut le plus nouveau et le plus singulier qui se puisse voir. Il rappelait les triomphes de la Rome antique, tels qu'on nous les a dépeints. Le char dans lequel était le corps, sous la reproduction du lit de Voltaire portant son effigie, était tiré par douze magnifiques chevaux blancs » (2).

*
* *

Eclipsée par les redoutables événements politiques qui marquent l'été de 1791, la question religieuse disparaît à peu près des dernières dépêches de Fernan Nuñez. L'ambassadeur signale seulement, le 11 juillet 1791, que l'Assemblée se plaint des écrits que propagent, de la frontière espagnole, les évêques qui s'y sont réfugiés et réclame leur internement. Floridablanca répond que les mesures convenables ont été prises et que tous les réfugiés sont internés. En rendant compte de la communication de cette réponse à Montmorin, Fernan Nuñez ajoute : « Le ministre a témoigné sa satisfaction de nous voir prendre toutes les mesures possibles pour diminuer l'effervescence dans ce malheureux Royaume, et il approuve également ce qui se fait dans le nôtre pour éviter la contagion » (3).

---

(1) A Floridablanca, du 11 juillet 1791, n° 910.
(2) A Floridablanca, du 6 juin 1791, n° 879.
(3) A Floridablanca, du 1er août 1791, n° 922.

CHAPITRE VIII

Les Immunités et Préséances diplomatiques pendant la Révolution.

Les premières réclamations du corps diplomatique : note de Fernan Nuñez sur la sécurité personnelle des ambassadeurs et l'inviolabilité de leur domicile ; déclaration de l'Assemblée nationale. — Abolition des emblèmes nobiliaires et des livrées : prudentes instructions de la Cour d'Espagne. — Le Cabinet noir et les vols de plis diplomatiques ; incident de Saint-Aubin, protestation de Fernan Nuñez, excuses du Roi et de l'Assemblée. — Déroutement des courriers espagnols. — Questions de protocole et préséances.

On verra, dans le prochain chapitre, le peu de ménagements dont Fernan Nuñez était l'objet de la part des journaux et l'incapacité où se trouvait le ministère de lui donner satisfaction quand il demandait qu'on mît un frein à l'intempérance des libellistes.

« La patience vous manque, écrit-il à Floridablanca, lorsqu'en plus du désagrément que l'on éprouve à vivre au milieu de gens mécontents, malheureux ou inquiets et qui ne savent parler que de leur triste sort, on se trouve encore en butte, quoique spectateur neutre et pacifique de ces calamités ou de ces folies, à la fantaisie de folliculaires payés pour défendre leur parti aux dépens de tout le monde » (1).

Ce qui rend la situation des diplomates encore moins enviable, c'est la nécessité où ils se voient, dès 1789, de batailler pour le maintien de leurs immunités.

La première alerte se place au lendemain de la prise de la Bastille. Le corps diplomatique hésite entre la nécessité de pourvoir à sa sécurité compromise et le désir de ne pas reconnaître une institution armée d'origine révolutionnaire.

« Au milieu de cette nouvelle armée, rendue nécessaire par les circonstances, mais inconstitutionnelle d'après les règles courantes et connues, la sécurité des personnes et des maisons

(1) A Floridablanca, du 29 mars 1790, n° 584.

de tous les représentants de l'Europe se trouve en danger... Demander secours à un corps qui n'est pas reconnu par le Roi, c'est offenser Sa Majesté ; mais être exposé à des affronts et à des réquisitions d'hommes ou d'autres objets, c'est une chose à éviter. On est déjà venu deux fois me réclamer mes domestiques, mais j'ai pu faire partir chaque fois les importuns avec de bonnes paroles, de telle sorte qu'ils sortirent non seulement contents mais encore reconnaissants.

« Dans cette situation, j'ai eu la bonne fortune de recevoir la visite de M. des Ormeaux, auteur de l'*Histoire d'Espagne et de la maison de Bourbon*, qui a écrit quelquefois à Votre Excellence et que je connais particulièrement. Il me déclara qu'il était second député en chef de l'Assemblée de quartier. La conversation vint à ce propos sur le corps diplomatique et ses droits reconnus. Je lui fis observer que rien ne pourrait donner plus d'honneur et de crédit au jugement de ladite Assemblée, à son prestige et à sa prévoyance que de faire une mention particulière du corps diplomatique dans ses résolutions et d'éclairer le public sur ce point : nous ne pouvions ni lui demander quel appui elle était en mesure de nous donner, ni laisser de lui être obligés de celui qu'elle pourrait nous offrir selon les circonstances. Aussi pensais-je qu'elle s'honorerait en nommant une députation qui viendrait nous proposer une garde d'honneur et tout ce dont nous aurions besoin pour la sécurité de nos personnes et de nos maisons. Il fallait en même temps qu'on nous fît connaître la personne à laquelle nous aurions à nous adresser, le cas échéant, dans chaque quartier. Si la nécessité était telle que l'on eût besoin de quelques-uns de nos domestiques, le chef du quartier pourrait traiter la question indirectement avec nous. Si quelque serviteur voulait spontanément se mettre à leur disposition, le mieux que nous pouvions faire était de fermer les yeux pour ne pas l'en empêcher ; on pouvait d'ailleurs l'affecter à un service qui ne l'éloignât pas de nos résidences afin que celles-ci fussent mieux protégées.

« Mon idée lui parut bonne ; aujourd'hui on est passé chez le Nonce, chez l'ambassadeur de Suède, chez le ministre de Gênes et chez moi, qui habitons tous ce quartier. On fera, je crois, la même chose dans les autres.

« J'ai refusé d'avoir une garde et je leur ai dit que, n'en ayant pas eue auparavant, ce serait un acte de défiance à l'égard

de leur police, dans l'activité de laquelle j'avais la plus grande confiance. Ils sont partis fous de joie. L'ambassadeur de l'Empereur a accepté cette garde ; il est vrai que le nom respectable de la Reine, dont il représente la famille, l'expose plus qu'il ne le protège dans les circonstances présentes. Peut-être nous demandera-t-on aujourd'hui de placer sur notre porte les armes des Puissances que nous représentons, ce qui ne se fait pas ici ; tout au moins pourrait-on mettre le nom de chaque Puissance signé par la police pour que le caractère inviolable de la maison soit à la vue de tout le monde. J'ai fait ces suggestions à M. des Ormeaux de telle manière que le mérite en soit pour lui et le profit pour nous, sans qu'il y ait eu l'ombre d'une correspondance entre eux et nous.

« Il faut observer en outre que, Sa Majesté ayant hier donné son approbation à la milice urbaine, à laquelle elle doit la sécurité de sa capitale, et le marquis de La Fayette, lieutenant-général des armées du Roi, en ayant maintenant le commandement, ce corps est aujourd'hui autorisé et reconnu par le souverain. La situation n'est donc plus ce qu'elle était hier matin » (1).

Nouvelle alerte en novembre 1789 : l'Assemblée nationale adopte, sur la demande de la Commune de Paris, une motion déclarant qu'étant donné les circonstances, aucune demeure, aucune personne ne peuvent désormais être soustraites aux investigations de la justice. C'est en vertu de cette déclaration que les domiciles du comte d'Estaing, au Palais de Versailles et à Saint-Cloud, furent l'objet d'une perquisition en règle.

L'ambassadeur de l'Empereur se montra ému de cette mesure et proposa qu'une démarche fût faite par le corps diplomatique auprès de Montmorin pour en obtenir que les ambassadeurs et ministres résidents fussent exceptés de la règle. Fernan Nuñez s'opposa à cette démarche, estimant plus digne de donner l'impression que les diplomates considéraient cette exception comme allant de soi, bien qu'elle n'eût pas été explicitement formulée.

Le Nonce et l'ambassadeur de Portugal se rallièrent à ce

(1) A Floridablanca, du 20 juillet 1789, n° 459. — Rappelons ici qu'un « citoyen » avait déjà proposé d'inviter les princes du sang et les ambassadeurs à se présenter aux barrières en cas d'irruption de troupes, pour servir de bouclier à la capitale.

point de vue, et la proposition du comte de Mercy fut alors ajournée.

Mais les diplomates s'aperçurent, en allant se promener quelques jours plus tard aux environs de Paris, que les préposés aux portes de la ville les faisaient rentrer dans la règle générale en leur réclamant le passeport de la Municipalité. Fernan Nuñez revint alors sur sa première intention et fit approuver par ses collègues la note suivante qui fut remise à Montmorin :

« Au milieu des troubles qui ont agité cette capitale, les membres du corps diplomatique, uniquement occupés d'éviter d'y prendre aucune part, n'ont cherché qu'à fuir toutes les occasions de compromettre leur caractère, comme ils devaient le faire dans de pareilles circonstances.

« Malgré cela, plusieurs d'entre eux ont été inquiétés, dans leurs maisons et ailleurs, dans la jouissance des droits reconnus et conservés par toutes les Puissances de l'Europe aux représentants étrangers. Mais, appréciant la différence qui doit exister entre des temps ordinaires et un moment de fermentation, et ayant aussi appris que plusieurs ambassadeurs et ministres avaient reçu de la part de leurs districts, au milieu du désordre, les plus grandes marques de leur attention et de l'empressement qu'ils avaient à veiller à la conservation de tous les droits dont ils reconnaissaient que les ambassadeurs et ministres étrangers doivent jouir, le corps diplomatique a cru que le moyen le plus convenable de témoigner à Sa Majesté Très-Chrétienne son respect était de lui épargner des réclamations, dans de pareilles circonstances, sur des faits auxquels il pouvait trouver la moindre excuse raisonnable.

« Telles étaient les intentions du corps diplomatique, lorsqu'il a lu dans le *Journal de Paris*, n° 289, le paragraphe ci-joint :

« Une députation de la Commune de Paris est venue demander à l'Assemblée Nationale qu'il fût permis à la Commune de faire des recherches dans les maisons privilégiées. On n'a pas besoin de dire quel doit être l'objet de ces recherches ; les circonstances le disent assez. L'Assemblée Nationale a prononcé que, sous l'empire de la loi et de la liberté, il ne peut pas plus y avoir de maisons que de personnes privilégiées et que tout doit être ouvert aux saintes perquisitions de la justice par la même raison que tout est fermé aux inquisitions du despotisme. »

« Une pareille déclaration apportée dans un papier autorisé par le Gouvernement mérita dès lors une attention particulière de la part du corps diplomatique. Il hésita même s'il réclamerait en sa faveur une exception particulière qu'il ne trouvait pas dans le décret. Mais, intimement persuadé des lumières, de la sagesse et de la droiture des intentions de l'Assemblée nationale, il ne trouva dans la conduite de celle-ci qu'une reconnaissance et même une confirmation de l'inviolabilité des droits sacrés dont jouissent les représentants de tous les souverains de l'Europe, et sur lesquels elle croyait inutile de s'expliquer.

« Quelques faits arrivés après à des individus du corps diplomatique aux barrières de Paris lui ont cependant prouvé que les employés ne connaissaient point d'exception à la règle générale. Comme la déclaration qui la fixe doit être connue de tout le Royaume, et même de toute l'Europe, le corps diplomatique se croit forcé d'avoir recours au comte de Montmorin, ministre des Affaires étrangères, pour éviter à l'avenir toute fausse interprétation qui pourrait exposer et compromettre la dignité de son caractère et le rendre coupable envers ses souverains s'il ne prenait pas d'avance toutes les mesures nécessaires pour l'éviter.

« L'entière confiance que le corps diplomatique a dans l'équité de ce ministre lui fait donc espérer qu'il voudra bien prendre, d'après les circonstances actuelles, les mesures qu'il jugera convenables pour lui faire avoir une déclaration positive d'après laquelle il puisse être tranquille à l'égard de l'entière conservation des droits dont jouissent, dans toutes les Cours d'Europe, les ministres de France.

« Tous les membres du corps diplomatique attendent avec impatience la réponse de M. le comte de Montmorin afin d'en faire part à leurs souverains respectifs, auxquels ils ont déjà envoyé la note qu'ils ont l'honneur de lui remettre.

« Ils croient aussi ne pouvoir se dispenser de le prévenir qu'ils n'ont pu voir qu'avec une extrême sensibilité la manière aussi fausse que peu décente dont quelques papiers périodiques s'expliquent sur leur compte » (1).

Montmorin ne crut pas devoir passer cette note — qui avait reçu, entre temps, l'approbation de la Cour d'Espagne — à

(1) Annexe à la dépêche du 13 novembre 1789, n° 521 (en français).

l'Assemblée. Il se contenta d'en communiquer un extrait à son président, l'archevêque d'Aix, en le priant d'obtenir la déclaration formelle sollicitée par le corps diplomatique.

L'Assemblée, saisie de la question par Fréteau, autorisa le 12 décembre 1789 celui-ci à faire connaître au ministre des Affaires étrangères qu'elle n'avait jamais eu l'intention de porter atteinte aux immunités diplomatiques et qu'elle le priait d'en donner l'assurance aux représentants des Cours européennes. Le nouveau président de l'Assemblée fit suivre cette communication d'un bref commentaire : « Les inquiétudes de MM. les ambassadeurs, que vous avez transmises à l'Assemblée, prouvent que l'esprit de justice et de sagesse qui l'anime n'est pas encore connu. Ils verront, par l'explication que je suis autorisé à vous faire passer, que les sentiments de loyauté et de droiture que le Roi a toujours témoignés dans ses relations au dehors de l'empire sont gravés dans le cœur des représentants de la nation et garantissent les privilèges inviolables des ministres étrangers » (1).

Mais, dans l'état de croissante exaltation où étaient les esprits, qui pouvait garantir les diplomates contre les fureurs inopinées d'une populace irresponsable ? Fernan Nuñez a envisagé à plus d'une reprise les pires éventualités, qui se présentaient sous une forme concrète à la lumière des grossières menaces de la presse ou des orateurs de clubs. « Parmi les motions qui ont été faites publiquement l'autre jour au Palais-Royal, figura celle de brûler tous les hôtels des ambassadeurs sous prétexte que les puissances européennes viennent au secours du roi de France, et ceux des évêques parce qu'ils sont les inspirateurs de cette campagne. Jusqu'à présent, on n'est pas passé aux actes, mais ce seul bruit est peu agréable, surtout quand on a comme moi une nichée d'enfants. Dieu veuille nous sauver, car nous sommes abandonnés à sa seule providence ! » (2).

Charles IV fait aviser son ambassadeur qu'au premier soupçon justifié pouvant lui faire redouter une atteinte ou une offense à l'inviolabilité de son domicile, de sa personne ou des siens, il devra la prévenir en laissant croire qu'il a un congé pour se rendre en Hollande ou ailleurs, afin d'éviter que le pres-

---

(1) Annexe à la dépêche à Floridablanca, du 22 janvier 1790, n° 551.
(2) A Floridablanca, du 24 mai 1790, n° 615.

tige de la Cour d'Espagne soit compromis. Lors de l'abolition des signes et emblèmes de noblesse, en juin 1790, Fernan Nuñez suggère de faire porter la livrée du Roi à sa maison et de mettre les armes de la Couronne sur ses voitures afin de rendre « plus patente l'insulte, si elle se produit, et moins surprenante la résolution qu'elle lui donnerait un juste motif d'adopter ».

« Hier, dit-il, les gens du peuple ont crié à la femme de l'ambassadeur de Sardaigne et à la mienne qu'il n'y avait plus de livrées. Ces deux dames se rendaient séparément à la Cour. Une parente de M. Lenoir, dernier intendant de police, s'est vue obligée à rebrousser chemin pour aller enlever les livrées » (1).

On se montre cette fois à Madrid plus circonspect ou plus timoré que l'ambassadeur :

« Le Roi a pris connaissance du contenu de votre lettre avec une profonde attention... Sa Majesté vous interdit expressément de vous servir de la livrée et des armes royales pour vos serviteurs et vos voitures, afin de conjurer les conséquences extrêmement graves qu'entraînerait un geste d'insolence. L'ambassadeur doit ou exiger, de concert avec les autres membres du corps diplomatique, les déclarations et assurances nécessaires pour n'être pas insulté, ou prendre le parti de voyager, comme on le lui a suggéré et comme il y est de nouveau autorisé » (2).

« Je ne négligerai rien, réplique Fernan Nuñez, pour éviter de compromettre le prestige du Roi et le mien... Non seulement je suis prêt à me mettre en route lorsque je penserai que la situation politique l'exige, mais encore je supplie Sa Majesté d'élargir son autorisation pour que je puisse partir si un intérêt domestique m'y pousse, par exemple pour prendre les bains ou pour changer seulement d'air pendant quelque temps... Votre Excellence peut être assurée que je ne me mettrai pas à courir le monde par goût, car je ne le connais que trop » (3)

En vertu des mêmes dispositions qui proscrivaient les livrées, on obligea les propriétaires d'hôtels seigneuriaux à marteler les armes et signes prééminenciers qui en ornaient la façade et le portail.

---

(1) A Floridablanca, du 21 juin 1790, n° 632.
(2) Note de Floridablanca sur la dépêche du 21 juin 1790, n° 632.
(3) A Floridablanca, du 15 juillet 1790, n° 648.

Fernan Nuñez dit son mot sur cette réforme, qui touche au vif son humeur de gentilhomme :

« Quelques personnes se sont contentées de recouvrir ces emblèmes de plâtre. M. Bailly leur a écrit que la gelée risquait de détacher le plâtre et de provoquer quelque accident en le faisant tomber. Il leur a en conséquence donné l'ordre de les marteler comme tous les autres insignes honorifiques et il a fait lui-même descendre les statues des connétables de Montmorency qui décoraient le haut de sa maison, encore que l'Assemblée n'ait rien décidé au sujet de ce genre d'ornements.

« En vérité, quand on voit cette destruction totale, c'est à croire que les Sarrazins sont entrés dans Paris. Souhaitons que ces messieurs aient trouvé, au bout de 6989 ans, un secret meilleur marché que celui qui incite des hommes qui n'y sont point obligés à servir la Patrie et à exposer leur vie et leurs biens uniquement pour des rubans, des pierres armoriées et des papiers peints, dont la valeur réelle n'a jamais résidé que dans la juste opinion qu'on s'en est faite » (1).

Les grands d'Espagne — ils étaient, à cette époque, nombreux en France — étaient-ils visés par les nouveaux décrets et devaient-ils renoncer à user de leur titre, de leurs armes et de leur livrée ? L'un d'eux, le duc d'Andevil, posa la question à Fernan Nuñez. « Je lui répondis que, comme Français, il devait être, selon moi, assujetti aux mêmes obligations que les autres Français domiciliés et propriétaires de biens dans le Royaume et que je n'avais rien à voir dans les mesures et les lois du pays. Les honneurs dont il jouit ici comme grand d'Espagne sont uniquement des honneurs de Cour : tant qu'on les lui conservera, je ne devrai ni ne pourrai intervenir dans les questions qui touchent ses autres prérogatives » (2).

*
* *

Le secret des dépêches diplomatiques fut mis, pendant cette période troublée, à de rudes épreuves. Le Cabinet noir fonctionna avec une activité indiscrète : Fernan Nuñez en fit l'expérience en constatant la disparition d'une de ses lettres. « J'a-

(1) A Floridablanca, du 13 décembre 1790, n° 771.
(2) A Floridablanca, du 16 août 1790, n° 680.

vais placé mes dépêches n° 402 et 403 sous la même enveloppe. Quand ils l'ont refermée au Cabinet noir, ils ont oublié d'y remettre la seconde de ces dépêches et, s'en étant aperçus par la suite, ils n'ont plus osé l'envoyer... Je pourrais bien adresser une plainte formelle au comte de Montmorin ; d'autant qu'à diverses reprises, en parlant des interceptions de courrier, il m'a dit qu'il ne voyait jamais mes lettres ; sa sincérité et sa façon d'agir avec nous me font penser que c'est la vérité. Mais à quoi cette plainte aboutirait-elle ? Elle ferait jaser les gens et montrerait que l'on ne nous traite pas avec plus d'égards ni de confiance que les autres ; on gronderait ou congédierait quelque commis des postes pour avoir mal exécuté les ordres, alors que le mal réside dans ces ordres mêmes et que le seul bon côté de l'affaire est précisément leur mauvaise exécution ; au surplus ma réclamation ne changerait rien à cette habitude générale » (1).

Les vols ou tentatives de vols de plis diplomatiques se multiplièrent. Le courrier espagnol parti le 7 juillet 1789 de Madrid apprit en cours de route l'émeute du 14 et, évitant la capitale, se dirigea droit sur Versailles : on jeta des bâtons dans les jambes de son cheval pour l'arrêter de force. Il échappa à grand peine et porta en secret ses lettres à la maison de campagne des enfants de Fernan Nuñez, à Issy. Mais, l'année suivante, ces pratiques se généralisèrent. Le courrier Miguel Panico fut arrêté et dépouillé de ses dépêches le 6 février 1790 aux environs de la Gallinière. Le courrier Francisco Janini le fut à son tour le 8 juin entre Fréjus et l'Estérel. Même sort advint à Antonio Herran le 23 décembre dans les environs d'Antibes (2).

Mais l'incident le plus grave fut provoqué par la municipalité de Saint-Aubin. Un pli envoyé en juillet 1790 par le marquis

---

(1) A Floridablanca, du 20 avril 1789, n° 414.

(2) Parmi les incidents du même ordre, il convient de rappeler que, dans l'après-midi du 14 avril 1789, la populace de Cette prit prétexte du manque de pain pour mettre à sac la maison du vice-consul d'Espagne, le sieur Jaime Patxot, accusé d'avoir affamé la population en favorisant l'exportation du blé en Espagne. Le lendemain, les pêcheurs se jetèrent sur des Catalans qu'ils voulurent empêcher d'exercer leur profession (Lettre du consul Boussac à Floridablanca, du 19 avril 1789). Les dommages portés au sieur Patxot furent évalués à cent mille livres. Fernan Nuñez adressa au ministère français plusieurs notes pour obtenir réparation de cette violation du droit des gens, la maison de Patxot étant en même temps la chancellerie du consulat d'Espagne. La dernière de ces notes est datée du 7 février 1791 (Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 630, f° 47).

de Llano, ambassadeur d'Espagne à Vienne, au comte de Floridablanca sous le couvert de Fernan Nuñez fut saisi sur un postillon français venant de Strasbourg par la garde nationale de Saint-Aubin. La municipalité de cette ville l'ouvrit et l'envoya à l'Assemblée nationale. Celle-ci le retourna au directeur général des Postes, qui le fit remettre à Fernan Nuñez.

L'ambassadeur rendit sur-le-champ compte de ce grave incident à sa Cour. « Il me semble, ajouta-t-il, qu'il y a des indices plus que suffisants pour soupçonner que la détention de ce courrier, comme tant d'autres attentats de toutes sortes perpétrés en province, n'est que le résultat d'ordres envoyés secrètement par les membres mêmes de l'Assemblée nationale ou par ceux du *Club des Jacobins* ou de *Propagande* à leurs correspondants, qui ne manquent jamais de s'y conformer. Ils n'ont pas pu ignorer que l'ambassadeur de France à Vienne envoie fréquemment des exprès à Strasbourg, d'où ses lettres parviennent ici avec plus de sécurité et de promptitude que par le courrier ordinaire. Ils ont sans doute cru que c'est par cette voie plus discrète que se tramait la contre-révolution imaginaire qui tourne la tête de ces gens-ci et, pour s'assurer du fait, ils ont concerté cette arrestation. Comment expliquer, en tout cas, qu'on arrête un courrier, au bout d'une année de révolution, dans un méchant bourg, sur une route royale de poste où passent continuellement d'autres postillons, sous le prétexte qu'il n'a pas d'autre passeport que la lettre du directeur des Postes de Strasbourg, lettre qui a été jusque-là jugée suffisante ? Ç'a été une chance que cette détention tombe sur un courrier qui apportait des dépêches à mon nom. Sans cela je ne crois pas me tromper en supposant que M. de Montmorin n'aurait pas donné cette publicité à l'incident, afin d'éviter des tiraillements et des motifs de contrariété de la part de l'Assemblée, à laquelle il montre le plus de condescendance possible, croyant que ce moyen est le plus propre à la contenir » (1).

Le Président de l'Assemblée nationale, saisi par Montmorin de la réclamation de l'ambassadeur (2), la garda par devers lui le temps voulu pour laisser à l'Assemblée les apparences d'une initiative. Le vice-président Voidel adressa le 10 août

(1) A Floridablanca, du 10 août 1790, n° 672.

(2) Cette réclamation est datée du 9 août. Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 629, f° 178.

la communication suivante au ministre des Affaires étrangères

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de recherches,

« Décrète qu'elle improuve la conduite de la municipalité de Saint-Aubin pour s'être permis d'ouvrir un paquet adressé à M. d'Ogni, intendant général des Postes, et, plus encore, pour avoir ouvert les paquets adressés au ministre de France et au ministre et ambassadeur de la Cour de Madrid ;

« Ordonne à son Président de se retirer par devers le Roi pour le supplier de donner les ordres nécessaires pour que le courrier porteur de ces paquets soit remis en liberté et pour que son ministre témoigne à M. l'ambassadeur d'Espagne les regrets de l'Assemblée nationale sur l'ouverture de ses paquets.

« Le Comité a lu avec la plus grande attention la copie de la lettre de M. l'ambassadeur d'Espagne. Il est charmé que le décret de l'Assemblée nationale en ait devancé la réception. M. l'ambassadeur d'Espagne sera à même d'apprécier combien l'Assemblée a improuvé la conduite de la municipalité de Saint-Aubin.

... « Au moment où ce courrier a été arrêté, des avis multipliés avaient annoncé l'entrée d'un corps d'Autrichiens. L'alarme avait gagné les campagnes et plus de 30.000 gardes nationales s'étaient rendus en foule sur les frontières pour s'opposer à l'entrée des étrangers. Dans le moment d'une telle effervescence, tout devenait suspect et le courrier de Strasbourg, n'étant muni d'aucun passeport de la Municipalité frontière, leur a paru tel. L'ouverture des paquets faite, vos dépêches en chiffre, celle de M. l'ambassadeur d'Espagne en espagnol, ont paru aux yeux de cette municipalité de village une découverte très intéressante, et c'est dans cette ignorance même des usages et des convenances que le Comité a trouvé quelques motifs d'indulgence » (1).

En transmettant cette décision, Montmorin y joignit les sentiments de réprobation de Louis XVI, « vivement affecté de la coupable entreprise de ladite municipalité » et partageant avec l'Assemblée « l'espoir que le Roi son cousin, en considération des circonstances dans lesquelles elle avait eu lieu, se tiendrait pour satisfait de la suite qui venait d'y être donnée. »

Fernan Nuñez ironise agréablement, dans sa réponse au

(1) Annexe à la dépêche de Floridablanca, du 11 août 1790, n° 677.

ministre, sur la supercherie naïve à l'aide de laquelle on lui donne à entendre que les regrets de l'Assemblée ont prévenu la remise de sa protestation :

« Je suis, Monsieur, on ne peut pas plus sensible à la part que l'Assemblée nationale a bien voulu prendre à une affaire qui, malheureusement, m'appartient aussi, mais qui, dans le fond, intéresse encore plus l'honneur et la bonne foi de la Nation française, ainsi qu'aux regrets qu'elle veut bien me témoigner à cet égard. Je n'ai jamais douté que tels seraient les sentiments de l'Assemblée aussitôt qu'Elle aurait été instruite par vous de ce qui s'était passé à la Municipalité de Saint-Aubin.

« On voit par le second paragraphe de la lettre du Comité des recherches qu'il avait prévu d'avance que j'étais dans le cas de me plaindre et, d'après cela, on doit connaître combien cette satisfaction aura été augmentée en voyant que le décret de l'Assemblée, donné hier matin à la fin de la séance, avait précédé la lecture de la lettre que je vous avais écrite la veille. Je ne peux pas m'empêcher de reconnaître dans mon particulier tout le prix d'une si juste et si sage prévoyance.

« Mais vous aurez remarqué, Monsieur le comte, que ma dite lettre se borne absolument à vous indiquer le fait dénué de toute réflexion, en vous donnant connaissance d'un autre presque pareil arrivé à Vienne avec l'ambassadeur d'Espagne en 1782, et en vous indiquant même la différence entre l'un et l'autre, pour vous mettre dans le cas de rendre un compte exact à Sa Majesté, afin qu'Elle pût juger ce qu'Elle croirait le plus convenable au maintien de sa dignité et de celle du Roi mon maître, toujours inséparables de celle de leurs Nations respectives.

« Vous aurez trouvé, dans le récit exact que je vous faisais de tout ce qui se passa à Vienne en 1782, que ni M. le comte d'Aguilar, ambassadeur de ma Cour, ni M. le marquis de la Torre, ministre plénipotentiaire à celle de Russie, ne se crurent autorisés dans cette occasion, sans recevoir des ordres positifs de leur souverain, à accepter comme suffisante la satisfaction donnée à la première réquisition par l'Empereur, même étant si marquée et si éclatante que S. M. I. avait déjà privé les agresseurs de leurs emplois et offrait de leur ordonner de venir incessamment à Vienne pour faire des excuses à notre ambassadeur et au ministre destiné pour la Russie.

« D'après cela, vous devez bien sentir, M. le comte, l'impossibilité dans laquelle je me trouve de pouvoir donner aucune réponse positive à la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en m'adressant la copie de celle de M. Voidel et du décret de l'Assemblée nationale. Aussitôt que j'aurai reçu à cet égard les ordres que voudra bien me donner le Roi mon maître, à qui j'ai informé de tout par un courrier extraordinaire (comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire), je m'empresserai de communiquer à Votre Excellence ses intentions.

« Puisque vous avez jugé convenable de faire passer à M. le président de l'Assemblée nationale ma première lettre du 9, j'espère et je vous prie même de vouloir bien lui communiquer aussi cette réponse. Elle fait bien connaître que, manquant entièrement d'instructions positives sur un fait si marqué, si grave, et auquel on ne pouvait jamais s'attendre, il m'est absolument impossible de donner une réponse définitive.

« Je crois devoir vous faire observer que la lettre adressée à M. le comte de Floridablanca était sous mon enveloppe. La première insulte a donc été faite à l'ambassadeur de Sa Majesté Catholique, et la seconde à son premier secrétaire d'Etat ; qui est la seule dont Votre Excellence fasse mention dans sa lettre. La Municipalité n'ayant pas remis les lettres dans l'ordre où elles étaient, elles sont arrivées ici séparées et cotées particulièrement.

« Je reconnais et je respecte trop l'équité de Sa Majesté Très-Chrétienne pour pouvoir douter un seul instant de la part que vous me dites qu'Elle prend dans cette fâcheuse affaire. Le Roi mon maître, d'après les preuves qu'il a constamment reçues de l'amitié personnelle du Roi son cousin, rendra toujours à la pureté de ses intentions la justice qu'Elle mérite à tous égards » (1).

On ne pouvait, en dépit de cette insistance, espérer raisonnablement du Roi, du Gouvernement et de l'Assemblée plus que ce qu'ils avaient déjà fait. Montmorin écrit encore le 27 août à l'ambassadeur : « Le Roi, en sanctionnant le décret rendu à ce sujet par l'Assemblée nationale, m'a de nouveau chargé de vous exprimer la peine que lui a causée l'entreprise dont il est ques-

(1) Annexe à la dépêche à Floridablanca, du 11 août 1790, n° 677 (en français).

tion. Sa Majesté conçoit combien le Roi Catholique en aura été affecté, mais Elle espère que ce Prince se montrera satisfait de la manière dont elle a été improuvée à raison des circonstances qui y ont donné lieu » (1).

« Cette lettre montre, ajoute Fernan Nuñez pour son compte, que le Roi reconnaît à la fois le devoir qu'il a de donner pleine satisfaction à Sa Majesté et l'impossibilité où il se trouve de le faire. Il ne peut pas même obtenir satisfaction pour lui-même, qui est le premier et le plus directement offensé » (2).

A l'impossible, nul n'est tenu, répond, au nom de son maître, le comte de Floridablanca. « En raison des démarches que vous avez faites et des témoignages de désapprobation auxquels a donné lieu l'interception de nos plis par la municipalité de Saint-Aubin, le Roi ne considère pas qu'il soit opportun d'y insister davantage, principalement pour épargner des embarras et des contrariétés à ce monarque et à ses ministres. Vous le ferez savoir opportunément, d'ordre de Sa Majesté » (3).

L'affaire n'eut d'autre suite que le déroutement des courriers, annoncé dans une note de Fernan Nuñez à Montmorin en date du 28 mars 1791 :

« Sa Majesté Catholique, connaissant combien il est difficile au Gouvernement français d'empêcher ces désordres dans le moment actuel, et voyant qu'ils ne diminuent pas dans ces provinces, croit devoir prendre de son côté des mesures convenables pour empêcher la continuation de pareils attentats qui l'obligeraient à faire des remontrances réitérées, aussi désagréables que propres à refroidir l'amitié et bonne intelligence que Sa Majesté désire maintenir entre les deux nations. Elle se propose donc, pour les éviter, de faire passer ses courriers d'Italie par mer en droiture d'Espagne à Gênes, et, pour en cas que ce changement ait lieu, Elle me charge de vous en prévenir afin que vous n'en ignoriez pas le motif » (4).

*
* *

La fuite du Roi jeta le corps diplomatique dans de nouvel-

(1) Annexe à la dépêche à Floridablanca, du 30 août 1790, n° 689.
(2) Même dépêche.
(3) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 11 octobre 1790, pièce n° 6.
(4) Au comte de Montmorin, du 28 mars 1791. Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 630, f° 101.

les perplexités. Fernan Nuñez attira, dès le 21 juin, l'attention de Montmorin sur la situation des ambassadeurs et ministres résidents accrédités auprès de Louis XVI. Le ministre répondit que l'Assemblée allait prendre toutes les mesures convenables pour garantir leur sécurité et le respect de leur caractère. « J'ai fait part de ma démarche ainsi que de la réponse du ministre à tous mes collègues. Je leur ai dit qu'il était plus nécessaire que jamais, dans ces circonstances, d'adopter une attitude uniforme. Ils ont tous approuvé mon initiative et m'en ont remercié » (1).

L'Assemblée décida naturellement de ne rien changer au statut du corps diplomatique. Mais elle n'envisagea aucune précaution touchant sa sécurité, estimant qu'aucun doute ne saurait être élevé sur le caractère sacré des représentants des souverains étrangers. Cette prétérition ne satisfit point l'ambassadeur de Portugal, qui réclama une garde au district. On lui répondit qu'une pareille mesure serait de nature à appeler l'attention et on lui proposa d'envoyer chez lui un membre du district afin d'observer si un incident était à redouter et d'aviser en conséquence. M. Fréteau rapporta ce trait à l'Assemblée en la priant de procéder par voie de disposition générale pour couper court aux appréhensions des diplomates. Le retour du Roi ôta — pour un temps — cette question de l'ordre du jour.

Le corps diplomatique, bien qu'ayant reçu de la Municipalité des billets d'invitation, s'abstint de paraître au *Te Deum* qui fut célébré le mois suivant à Notre-Dame en commémoration de l'anniversaire de la Révolution.

*
* *

Fernan Nuñez resta, jusqu'à la fin de sa mission, très attentif aux questions d'étiquette et de protocole, bien que les mœurs nouvelles ne fussent pas précisément orientées de ce côté. « Une personne de la Cour m'a dit, dimanche, qu'on allait, paraît-il, y supprimer la distinction du tabouret pour tout le monde. Elle m'en a averti pour que les ambassadrices évitent d'assister au déjeuner, qui est le moment où elles jouissent de cette distinction. Je répondis qu'on avait enlevé les livrées à tous les Français, mais que l'on avait excepté de cette règle non seulement les

(1) A Floridablanca, du 22 juin 1791, n° 896.

ambassadeurs mais encore tous les étrangers. La même pratique devait être suivie en ce qui concerne l'usage du tabouret ; dans le cas contraire, on ne devrait pas s'étonner ici si on refusait, dans les autres Cours, l'entrée aux ambassadrices de France. Effectivement, hier j'ai vu la même personne qui m'a assuré que rien ne serait changé en ce qui concerne les ambassadrices.

« Les femmes des grands d'Espagne, qui étaient ici parmi les bénéficiaires de cette distinction, s'en voient désormais privées, et il semble qu'il serait à propos de faire quelque démarche à ce sujet en se fondant sur la réciprocité d'honneurs convenue entre les deux Cours en faveur des grands et des ducs et pairs, car il ne serait pas légitime que ceux-ci gardent en Espagne le traitement qu'on enlève à ceux-là en France » (1).

Même en septembre 1791, on verra l'ambassadeur s'attarder à des considérations, devenues bien théoriques, sur cette réciprocité. « Le chevalier Quiñones, — écrit-il quelques jours avant son départ — que j'ai présenté mardi à toute la famille royale, m'a déclaré, après cette représentation, qu'en Espagne tous les ambassadeurs et ministres de France et de Naples, lorsqu'ils sont de passage, ont, comme ministres de Famille, les mêmes entrées, indistinctement, que l'ambassadeur de France résidant à Madrid. Il aurait dû, en conséquence, être présenté dans la Chambre.

« Ici, on ne présente dans la Chambre que sur leur demande, et en audience particulière, les ambassadeurs résidents ou de passage, qu'ils représentent ou non les souverains du Pacte de Famille... Les ambassadeurs et ministres résidents n'entrent dans la Chambre que lorsqu'ils arrivent ou partent, ou encore lorsqu'ils ont une audience particulière. Les ministres de passage sont présentés hors de la Chambre. Telle a toujours été la coutume : je la fais connaître à Votre Excellence pour le cas où Sa Majesté jugerait à propos de demander qu'on la modifie à l'avenir.

« Je désirerais également savoir si nous devons tâcher d'obtenir que nos gentilshommes de la Chambre aient leur entrée ici. Le duc de Crillon me l'a suggéré, mais, eu égard à l'état actuel des choses, je l'ai laissé faire comme il a voulu et, personne ne lui ayant rien dit, il n'en a plus été question. Il serait

(1) A Floridablanca, du 6 mai 1791, n° 857.

cependant bon de savoir à l'avenir à quoi s'en tenir. Il n'y avait naguère ici que quatre gentilshommes de la Chambre qui servaient par années entières avec le titre de chambellans ; la réciprocité n'était donc pas équitable. Nous ignorons quelle règle on établira désormais, mais il est à présumer que l'étiquette ne sera pas très sévère. Il y a là, en tout cas, deux points sur lesquels j'ai voulu éclairer mes scrupules » (1).

Ces scrupules parurent assez frivoles à Floridablanca, qui avait d'autres soucis en tête. Il mit en marge de cette dépêche : « Pris note : une résolution interviendra pour qu'en Espagne les ministres français soient traités de même... Quant aux gentilshommes, aucun changement : nous ne demanderons pas d'entrée pour les nôtres ; nous n'en accorderons pas à ceux de France ».

---

(1) A Floridablanca, du 9 septembre 1791, n° 954.

CHAPITRE IX

La Croisade fanatique et le Cordon.

Le Saint-Office espagnol et le prosélytisme révolutionnaire : livres français à l'index. — Charles IV s'oppose à l'enrôlement d'émigrés français dans l'armée espagnole. — Violente campagne de presse contre l'Inquisition et l'Espagne. — Mesures du ministère espagnol pour empêcher la diffusion des nouvelles de France. — Expulsion d'étrangers à Madrid ; menaces de représailles. — L'ambassadeur accusé de pactiser avec l'ancien régime : protestation de Fernan Nuñez ; réponse de Montmorin. — Imprimés et libelles révolutionnaires envoyés en contrebande ; stratagèmes dévoilés et signalement de suspects. — Incartades du conseiller Fitz-Gerald et du vice-consul de France à Reus. — Tentative d'assassinat contre Floridablanca : répercussion en France ; enquêtes et condoléances. — Redoublement de la propagande révolutionnaire : le « cordon ». — Alertes provoquées sur la frontière pyrénéenne par l'installation du cordon ; plaintes et débats à l'Assemblée nationale ; mise au point de Floridablanca. — Nouvelles mesures contre les étrangers en Espagne : la « cédule » du 20 juillet 1791 ; mauvais traitements infligés aux Français. — Imprudence d'un courrier espagnol. — L'Espagne rappelle ses consuls.

« Ces gens, qui sont accoutumés à faire la loi et à dicter la mode à l'Europe, veulent obliger l'univers à suivre leur exemple », constate Fernan Nuñez en signalant à son gouvernement l'insolence des écrits publics. Aussi des précautions s'imposent-elles pour mettre la catholique et traditionnaliste Espagne à l'abri d'une propagande implacable, qui ne reculera devant aucun moyen pour conquérir la Péninsule aux idées révolutionnaires.

Ce fut naturellement l'Inquisition qui prit l'offensive. Dès le 8 août 1788, la veuve de Jean Chasserot, commissionnaire en librairie, chargée de la vente de l'*Encyclopédie* en Espagne reçut l'ordre de remettre la totalité des exemplaires de cet ouvrage aux mains du Saint-Office pour que celui-ci fasse les « amendements et corrections » qu'il réclamait ; défense absolue était faite de vendre l'ouvrage non expurgé. En décembre 1789, le même tribunal interdisait la vente, l'impression et même la lecture, sous peine d'excommunication majeure, d'une longue liste de livres français, parmi lesquels l'*Importance*

des Opinions religieuses, de Necker, l'*Histoire des Etats-généraux de Versailles*, *Des droits et des devoirs des citoyens*, de l'abbé de Mably, etc. (1).

Toutefois, les immigrants seraient en mesure de propager les idées que les imprimés ne pourront plus véhiculer. Nombre d'officiers militaires, qui ne veulent pas servir la Révolution mais désirent combattre sous le drapeau des Bourbons, demandent quotidiennement à passer en Espagne. Fernan Nuñez propose qu'une enquête sévère soit faite sur eux, comme sur les volontaires qui pourraient se présenter aux recruteurs. « Mieux vaut, ajoute-t-il, que cette précaution nous fasse perdre deux cents bons sujets que d'admettre cent individus qui introduisent le mauvais esprit dans notre armée, d'autant qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on nous envoyât des gens exprès dans ce dessein ». Recommandation superflue : « Le Roi ne veut pas de ces gens-là dans son armée », annote Floridablanca sur la dépêche de son ambassadeur.

Le duc d'Aiguillon déclare dans un club que l'on a envoyé des prédicateurs de la doctrine de liberté en Espagne et que l'on fait traduire les imprimés les plus révolutionnaires dans toutes les langues afin d'en faciliter la diffusion. « J'avertis Votre Excellence, écrit Fernan Nuñez à Floridablanca, pour qu'elle redouble les mesures de précaution. Il faut faire dès le début quelques bons exemples qui retiennent ces gens à temps, car il est nécessaire de les traiter comme des pestiférés ou des chiens enragés sans leur faire quartier. Une intelligence secrète entre l'Inquisition et la Cour serait, à mon sens, le meilleur moyen d'enrayer le mal. Les intérêts de la religion sont inséparables de ceux de l'Etat. L'Inquisition a déjà adopté les mesures les plus efficaces pour vérifier sans bruit ni nouveaux espions tout ce qui se passe dans le Royaume. Elle peut donc fournir plus facilement et plus rapidement au Ministère tous les avis relatifs à ce qui l'intéresse dans cette question pour lui permettre de couper le mal dans la racine » (2).

Par sa proximité, par son culte de la tradition, par son attachement au catholicisme et surtout par le lien dynastique qui l'unissait à la France, l'Espagne n'était pas seulement une proie

(1) La liste de ces ouvrages a été publiée par Grandmaison, *l'Ambassade française en Espagne*, pièces justificatives, pages 311-313.
(2) A Floridablanca, du 18 septembre 1789, n° 495.

offerte au prosélytisme révolutionnaire ; c'était aussi une cible tout indiquée aux traits des libellistes.

« M. Linguet, avocat connu par l'audace de sa plume, n'aborde jamais un sujet qui nous touche sans l'envenimer ou le tourner en ridicule. Il mériterait une bonne rossée dans le genre de celles qu'en d'autres temps le roi de Prusse fit donner à certain gazetier que ce remède guérit radicalement » (1).

On commença par s'en prendre au Saint-Office. Fernan Nuñez envoie à la secrétairerie d'Etat un factum intitulé : *Lettres sur la procédure criminelle de la France dans lesquelles on montre la conformité avec celle de l'Inquisition et les abus qui en résultent.* « Cet imprimé, dit-il, mérite d'être lu, ne serait-ce que pour trouver à répondre à ceux qui nous insultent à propos de ce tribunal » (2).

C'est peu de chose à côté de l'orage de grossières invectives qui se prépare. Le *Courrier national politique et littéraire* commente la nouvelle d'un prétendu soulèvement contre l'Inquisition : « Enfin ce tribunal de sang, monument affreux du barbare fanatisme, va être anéanti. L'Espagnol, au milieu des ténèbres de la superstition qui l'environnent encore, commence à entrevoir que la véritable religion doit faire des hommes un peuple de frères et non un peuple de bourreaux. Déjà la Catalogne a chassé ses inquisiteurs et déclaré qu'elle ne voulait plus de tels monstres dans son sein. On espère que cette province sera bientôt imitée par le reste de l'Espagne. Voilà déjà un pas vers la raison ; il en amènera un autre vers la liberté ».

Même note, mais sur le mode pessimiste, dans le *Phare politique et littéraire :*

« Les partisans de la liberté s'étaient flattés que les Espagnols profiteraient de la cérémonie du Couronnement de Sa Majesté Très Catholique (*sic*) pour réclamer leurs droits et demander le rétablissement des Cortes. Mais ces belles espérances viennent de s'évanouir. L'entrée publique du Roi n'a produit d'autre effet que d'amuser à l'ordinaire la stupide populace par des combats de taureaux et de ravaler de plus en plus aux yeux de l'univers une nation qui se plaît à de semblables spectacles. Les lâches députés des provinces, ces vaines ombres

(1) A Floridablanca, du 23 mai 1788, n° 174.
(2) A Floridablanca, du 22 août 1788, n° 252.

des anciens Cortes, se laissent éblouir par le faux éclat du trône, et les détestables ministres d'autels ensanglantés par des victimes humaines ont apposé le sceau céleste à cette usurpation criminelle des droits sacrés de l'homme. Enfin, le moment favorable pour régler les obligations respectives du souverain et des sujets est passé ; la nation reste flétrie, courbée sous un joug qui la dégrade, d'autant plus qu'en Espagne on ne connaît point de milieu entre la Royauté et l'esclavage. *Facilis est descensus ; sed revocare gradum, hic labor.* Hélas ! qui peut considérer sans un étonnement mêlé d'effroi la rapidité avec laquelle on entraîne les peuples dans les gouffres du despotisme et les peines inouïes qu'ils ont à s'en retirer ».

Le *Furet Parisien* va plus loin : il met en cause Charles IV et son ambassadeur.

« Démasquez les perfides soudoyés qui ne cessent de hurler, de déclamer dans vos tribunes pour faire avorter les généreuses résolutions que vous avez prises de régénérer la Nation... Demandez aux chefs de l'aristocratie municipale l'emploi des 20 millions de piastres que le roi d'Espagne vient d'envoyer à notre monarque, dont ces messieurs disposent. Allez dans le grand bateau placé derrière la Samaritaine dans lequel sont les différents laminoirs destinés au changement de ces espèces étrangères. Interrogez le nommé Langevin Meunier, qui vous fera voir toutes ces richesses espagnoles ».

En transmettant ces impertinentes feuilles à la Cour d'Espagne, Fernan Nuñez ajoute : « Bien des gens voudraient que la Révolution fût générale, afin d'avoir plus de partisans et moins d'observateurs. Aussi me parle-t-on continuellement de désordres en Espagne. Je réponds qu'on peut être tranquille car, moi qui suis le plus intéressé dans l'affaire, je le suis. Si on s'étonne devant moi de ce qui se passe ici, je m'étonne, moi, que cela ne se soit pas passé plus tôt, car tous les effets dérivent incontestablement d'une même cause : or, aucune des causes que l'on peut constater ici depuis bien des années n'existe dans notre pays, où l'on trouve de la religion, de l'amour pour le Roi, de l'attachement à la loi, de la modération dans l'administration, un respect scrupuleux des privilèges de chaque province et de chaque individu,... et mille autres choses qui font défaut aux Français. Il n'est pas étonnant qu'il en souffre, mais il serait impossible que nous en souffrions, car, si nous les avons imités

jusqu'ici dans les modes et dans les questions de pur caprice, il n'en va pas de même en cette occurrence » (1).

Et Floridablanca de noter sur cette dépêche: « Avec des fous, des farceurs et des fanatiques, l'ambassadeur n'a rien d'autre à faire que de démentir en temps utile leurs calomnies et de demander au Gouvernement qu'il y mette un frein ».

L'ambassadeur n'a pas grande confiance dans l'efficacité de pareils démentis. Il insiste, par contre, sur la nécessité d'une sérieuse prophylaxie. « J'ai bien des motifs, dit-il, pour prier Votre Excellence de renouveler ses ordres à MM. de Lassy, D. Antonio Ricardos et D. Martin de Sotomayor afin qu'ils redoublent d'activité et de précaution dans les provinces de leur ressort, où aucune mesure ne sera présentement de trop » (2).

L'avertissement n'est point perdu. Quinze jours plus tard, le gouvernement de Madrid ordonne aux directeurs des postes d'ouvrir les paquets et de supprimer ceux qui renfermeraient des détails ou des réflexions sur la Révolution. Il prescrit en même temps qu'on cesse de transmettre à leurs destinataires les plis et les paquets qui arriveront à la secrétairerie d'Etat et dont on saura ou soupçonnera qu'ils contiennent des nouvelles relatives aux événements qui se passent à l'étranger. Fernan Nuñez est invité à prier les Espagnols qui demeurent en France de s'abstenir de faire passer ces nouvelles à personne et l'ambassadeur lui-même se conformera à cette prescription (3).

Accentuant sa contre-offensive, ce même gouvernement donne ordre en janvier 1790 aux personnes qui n'ont ni domicile ni emploi dans la capitale de s'en aller. Le comte de Montmorin ayant marqué à Fernan Nuñez la surprise que lui avait causée cette décision, l'ambassadeur observe qu'elle n'atteint pas seulement les étrangers, mais aussi les nationaux que les fêtes du couronnement avaient attirés en grand nombre dans la ville.

Ces mesures avivèrent les polémiques et la presse révolutionnaire exigea des représailles. La *Chronique de Paris* déclarait le 29 mars : « A Naples, on ne reçoit plus de Français. En Espagne, on défend l'entrée de tous les écrits sur la Révolution ; à Madrid, le roi d'Espagne a donné ordre à tous les étran-

(1) A Floridablanca, du 23 novembre 1789, n° 526.
(2) A Floridablanca, du 6 novembre 1789, n° 519.
(3) 21 décembre 1789.

gers de sortir de la ville, et, tout récemment, il vient de défendre d'envoyer les enfants étudier en France. Tous ces efforts sont vains : les temps sont arrivés ».

Les attaques contre l'ambassadeur se multiplient, sans même que les libellistes se donnent la peine de déguiser leurs allusions. On peut lire dans les *Révolutions de France et de Brabant* les lignes suivantes :

« Il règne une grande intelligence entre le Cabinet de Paris et celui de Madrid. Des courriers multipliés se succèdent des deux parts. Parmi ceux venus d'Espagne à Paris, il y en a un qui est un grand seigneur espagnol. Il garde l'incognito, mais il est parfaitement connu et l'on suit de très près ses démarches...

« On sait que messieurs les ambassadeurs de Naples, d'Espagne et de Sardaigne vont presque tous les jours au château des Tuileries, qu'ils y arrivent à dix heures du matin et n'en sortent qu'à midi, et souvent même plus tard ; ce qui doit naturellement faire croire qu'il y a, en ce moment-ci, des négociations importantes entre notre Cour et les leurs, et que leur objet n'est certainement pas de favoriser le nouveau régime, mais bien de ramener l'ancien.

Il est encore certain qu'il se tient aux Tuileries, chez la femme du Roi, un comité composé de M. le Garde des sceaux, de M. de Saint-Priest, du comte de Mercy, l'ambassadeur de l'Empereur, et de M. le comte de Reusse, agent secret mais bien connu de la Cour de Vienne. On assure que MM. les ambassadeurs de Naples, d'Espagne et de Sardaigne y sont appelés quelquefois. Ce comité peut s'appeler Comité autrichien, puisqu'il y a été, dit-on, résolu, contre les intérêts de la France, de renouveler l'alliance avec la Cour de Vienne et de tenter de faire rentrer les Pays-Bas sous la domination autrichienne. M. de Montmorin ne se prête point à ces arrangements politiques ; aussi est-il assez mal avec la Reine ».

Ces insinuations et d'autres obligèrent Fernan Nuñez à attirer une fois de plus l'attention du ministère français sur la campagne dont son pays était l'objet. « L'ambassadeur d'Espagne sous-signé a lu dans une feuille périodique intitulée le *Courrier de Paris dans les provinces* que l'excessive quantité de pauvres Espagnols et autres qui arrivent journellement à

Paris et dont les chemins sont remplis doit être très suspecte au gouvernement dans les circonstances actuelles.

« Il a lu en outre, dans le numéro 18 des *Révolutions de France et de Brabant*, un récit entièrement faux de ce qui se passe à Barcelone, des courriers que l'on dit être expédiés continuellement entre les deux Cours et des conseils qu'on assure formellement se tenir aux Tuileries. L'exposition prouve d'elle-même l'inexactitude d'un fait dont la fausseté est si facile à vérifier. Ainsi, ni cela, ni la partie qui concerne l'Espagne ne mérite son attention et il doit le placer dans le nombre de tant d'autres rapports apocryphes que les circonstances présentes font voir journellement dans plusieurs imprimés qui ne sont dignes que de mépris. Il ne croit pas devoir faire de même à l'égard de l'article du *Courrier de Paris* ci-dessus mentionné ni de ce qui est dit dans ce même numéro 18 des *Révolutions de France*.....

« Le premier de ces articles présente au public les Espagnols comme suspects et à la charge de la nation française, et le second indique également comme suspect un *grand seigneur espagnol*. Si l'ambassadeur a cru pouvoir garder le silence jusqu'à un certain point, quand il s'agissait seulement de sa personne comme ambassadeur, il lui est absolument impossible de le faire quand il est question de la loyauté de sa nation et quand de pareilles assertions peuvent compromettre l'opinion et exposer la sécurité personnelle des Espagnols paisibles et honnêtes qui existent à Paris et dans le reste du royaume.

« Les alliances et la parenté ayant heureusement consolidé entre les deux nations une union que la nature leur avait prescrite d'avance pour leur bonheur réciproque, rien de ce qui peut reproduire de la méfiance ne peut paraître indifférent à l'ambassadeur d'Espagne. M. le comte de Montmorin connaît mieux que personne la franchise et la loyauté de sa Cour ; il sait combien les intrigues et les menées sourdes lui sont étrangères, combien elles sont contraires à son système et au caractère personnel du Roi Catholique et de ses ministres. Le Roi, son maître, si attentif à la conservation de la tranquillité, des droits, des propriétés et du bonheur de ses peuples, ne souffrirait sûrement jamais que ses sujets contribuassent à troubler le repos de ses voisins et fidèles alliés, dont il respecte et les droits et

les usages qu'ils croiront les plus propres à augmenter leur considération et leur pouvoir.

« C'est donc d'après ces sentiments que l'ambassadeur d'Espagne se croit obligé de déclarer :

« 1° Que sa Cour n'ayant ici personne que lui chargé des affaires qui la regardent, tout autre Espagnol ou non Espagnol qui s'en mêlerait, directement ou indirectement, doit être suspect au Gouvernement. En conséquence, il prie M. le comte de Montmorin de vouloir bien le lui faire connaître, pour qu'il prenne de son côté toutes les mesures que pourrait exiger sa propre tranquillité.

« 2° Il désirerait aussi qu'employant pour cela tous les moyens que Son Excellence croirait convenables, d'après les circonstances actuelles, elle voulût bien lui indiquer les Espagnols qui peuvent être suspects et à charge au Gouvernement. Il se chargerait de pourvoir aux besoins de ceux qui, lui étant avoués par la police comme n'ayant plus de maître ou d'ouvrage, par le malheur des circonstances, manqueraient de subsistance. Il engagerait à partir ceux qui lui seraient également avoués par la police comme suspects et, s'ils ne se retiraient pas, l'ambassadeur leur ferait entendre qu'ils ne devaient plus compter sur son assistance ni sur sa protection. Il adresserait de pareilles instructions à tous les consuls et vice-consuls qui se trouvent en France et, moyennant cela, nul Espagnol ne pourrait plus être à charge ni suspect au gouvernement, ni représenté comme tel à une nation dont ils sont les amis et alliés naturels et véritables.

« L'ambassadeur d'Espagne se croit donc autorisé à prier M. le comte de Montmorin de vouloir bien faire connaître cet exposé dans tout le royaume et de prendre toutes les mesures que sa sagesse lui dictera pour engager les auteurs des papiers périodiques et autres à ménager l'opinion de sa nation, la faisant toujours envisager sous l'aspect favorable dont elle est digne non moins par le caractère loyal de ses individus que par les principes de sagesse et de justice du souverain qui la gouverne ; ce qui ne pourra qu'assurer et augmenter les avantages de l'heureuse alliance qui unit depuis si longtemps les deux nations » (1).

---

(1) Annexe à la lettre à Floridablanca du 12 avril 1790, n° 589.

Montmorin répliqua :

« La meilleure réponse aux calomnies dont Votre Excellence se plaint avec juste raison est sans doute cette note même, et je reconnais avec grand plaisir la vérité et l'exactitude de tout ce qu'elle y exprime relativement à sa nation et à sa Cour.

« Il est d'ailleurs certain qu'il n'existe ici, au moins à ma connaissance, personne autre que Votre Excellence qui soit chargé d'aucune affaire quelconque par la Cour de Madrid.

« Je ne peux qu'applaudir aux mesures que Votre Excellence se propose de prendre à l'égard de ceux de sa nation qui pourraient se trouver en France sans ouvrage et sans moyens et dont le séjour pourrait être suspect.

« Je crois qu'il ne peut résulter qu'une utilité réelle de la connaissance que Votre Excellence donnera au public de ce qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire à ce sujet ; rien n'est plus propre sans doute à prévenir ou à détruire les fausses impressions que pourraient donner par leurs écrits des esprits inquiets et des têtes exaltées. Au surplus, on s'accoutume tellement au ton qui règne dans ces sortes d'écrits que leur effet devient presque nul et qu'on commence à les apprécier à leur juste valeur » (1).

*
* *

Les subterfuges ou stratagèmes employés par les « fanatiques de la liberté » pour faire pénétrer clandestinement leurs idées en Espagne varient à l'infini.

La contrebande des livres et imprimés est naturellement leur procédé favori.

« On vient de m'affirmer qu'un libraire français établi à proximité de notre frontière introduit de nuit en Espagne (j'ignore par où) une grande quantité d'imprimés relatifs à la Révolution. Cette information appelle la plus rigoureuse surveillance, surtout sachant qu'on traduit ici les feuilles révolutionnaires dans toutes les langues afin de propager les maximes de liberté » (2).

---

(1) Annexe à la dépêche du 26 avril 1790, n° 601, et Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 628, f° 332.

(2) A Floridablanca, du 24 mai 1790, n° 616. On trouvera des détails peu connus sur la propagande révolutionnaire en Espagne dans le livre de Miguel Morayta, *Masoneria española*, Madrid, 1915, page 18 et suivantes.

Cette contrebande revêt souvent des formes ingénieuses témoin cette « indication » de source française parvenue à l'Ambassade d'Espagne :

« Les sieurs Chol, Boscazi et Cie ont à Cadix un commis pour leur maison qui reçoit des chapeaux pour les vendre en Espagne. Tous les samedis il part une malle de Paris et c'est dans les fourrures desdits chapeaux que l'on met des feuilles de nos ouvrages propres à susciter une insurrection. Ces feuilles étant exprès éparpillées sans suite, on envoie avec une lettre de chiffres qui sert à rapprocher et rassembler chaque ouvrage. Ceux de l'abbé Sieyès et du comte de Mirabeau ont déjà passé de cette manière, ainsi que plusieurs autres écrits incendiaires. Le commis de cette maison Chol et Cie a demeuré quelque temps à Paris chez eux ; il est italien d'origine.

« On a répondu à l'envoi de ces écrits incendiaires que l'on n'était pas encore disposé en Espagne, parce que le projet n'était pas bien mûr, mais qu'on ne l'abandonnerait point.

« La susdite Cie Chol est celle qui a envoyé, il y a environ quatre mois, soixante chapeaux du plus fin castor pour le roi d'Espagne et la famille royale. Mais dans cet envoi on pense bien qu'il n'y avait rien.

« D'autres particuliers se sont servis depuis du moyen de couper par petites bandes les papiers propres à causer la révolte en Espagne et d'envelopper des rouages de pendules avec lesdites petites bandes. Le gouvernement de cette monarchie ne pourra trop prendre de précautions pour arrêter les effets de l'acharnement et de la rage des rebelles français » (1).

Au reçu de cette communication, le gouvernement espagnol ordonna qu'une fouille minutieuse des marchandises suspectes fût effectuée aux frontières et, plus particulièrement, de celles où se verraient des bandes de papier imprimé. La correspondance des individus soupçonnés sera interceptée ; on se gardera toutefois de laisser deviner l'origine de la délation.

Fernan Nuñez a vu une boîte d'écaille dont le couvercle portait, en espagnol, le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme, et des éventails à secret dissimulant ce même texte.

---

(1) Annexe 2 à la lettre à Floridablanca, du 9 octobre 1790, n° 711.

En somme, tous les objets de provenance française peuvent être suspectés (1).

Les dénonciations relatives aux envois clandestins de libelles se multiplient en 1791 :

« Un Français, qui vit à Madrid sous le titre emprunté de baron de Rubepierre, est un marchand de peaux qui a pour mission de faire traduire et répartir des écrits incendiaires qu'il fait passer en les dissimulant parmi ses marchandises par le moyen de caisses à double fond » (2).

...« On m'a assuré que la maison Le Coulteux et la maison Delaborde fils introduisent des libelles en Espagne. Comme il s'agit de négociants riches, on peut soupçonner qu'il entre de la malveillance dans cette dénonciation. Sans la tenir pour négligeable, il y a lieu de l'envisager avec cette réserve » (3).

Puis ce sont les signalements, les « fiches » dirions-nous aujourd'hui, de Français à tenir en surveillance.

« Le marquis de Fénelon, qui se trouve à Madrid, entretient une correspondance suivie avec le Comité des recherches de l'Assemblée nationale, à ce que m'a assuré une personne qui prétend avoir vu ses lettres originales » (4).

« Le sieur Lome ou l'Homme, d'origine française, négociant à Séville, jeune homme de beaucoup d'esprit, d'une imagination vive, d'un caractère ardent, parlant très bien français, familier avec tous nos auteurs, se piquant même de les juger et de les classer, est partisan enthousiaste de notre Révolution. Il a passé environ un an à Paris très intimement lié avec les principaux membres du Club des Jacobins et de celui de 89, concertant avec eux les moyens de répandre leur doctrine en Espagne, où il doit être de retour depuis un mois ou six semaines » (5).

---

(1) A Floridablanca, du 22 juillet 1791, n° 916.

(2) A Floridablanca, du 18 avril 1791, n° 844.

(3) A Floridablanca, du 27 mai 1791, n° 872. — En septembre 1792, le gouvernement espagnol renforça encore les prescriptions existantes en décidant : 1° que toutes les brochures, papiers imprimés et manuscrits traitant des révolutions et de la nouvelle constitution de France seraient arrêtés par les douanes et transmis au ministère d'Etat ; 2° que les éventails, boîtes, rubans et autres articles figurant des allusions à ces mêmes événements seraient transmis au ministère des Finances qui ferait disparaître ces allusions avant de remettre les envois à leurs destinataires ; 3° que les livres écrits en français seraient examinés et saisis s'ils offraient un caractère séditieux ou se rapportaient à la Révolution.

(4) A Floridablanca, du 24 septembre 1790, n° 703 ; chiffrée.

(5) Note annexe à une dépêche de fin décembre 1790.

Il y eut, à vrai dire, de sérieuses imprudences commises par les Français que leurs affaires appelaient ou retenaient en Espagne. On connaît la mésaventure survenue à M. de Fitz-Gerald, conseiller au Parlement de Paris, à l'occasion d'un séjour qu'il fit à Madrid pour voir un de ses amis, M. de Fontenay, époux de la célèbre Madame Tallien. Pour s'être permis des intempérances de langage touchant la Cour de France et le principe monarchique, il fut arrêté et reconduit discrètement à la frontière (1).

Cet exemple n'empêcha pas le vice-consul de France à Reus de se laisser aller à de semblables écarts, en dépit de remontrances qui lui avaient été adressées à diverses reprises. Il fut pris à partie par la population et mandé à Barcelone par le capitaine-général de Catalogne, comte de Lassy, qui lui intima l'ordre de quitter le Royaume sur-le-champ sans repasser par son poste. L'ambassadeur La Vauguyon intervint, mais sans résultat. Fernan Nuñez rendit compte de l'incident à Montmorin en lui déclarant que tous les Français qui se mettraient dans le même cas par leur attitude perturbatrice seraient traités avec la rigueur que cette attitude mérite. Montmorin reconnut la justice et même la nécessité de ces sévérités (2).

*
* *

Sur ces entrefaites, Floridablanca fut l'objet d'une tentative d'assassinat de la part d'un Français. Fernan Nuñez s'empressa de témoigner au ministre « son indignation et sa surprise ». « Le Roi, ajouta-t-il, M. de Montmorin et tout le monde ont éprouvé ici les mêmes sentiments. Le fait que l'auteur soit un Français leur a été très sensible et a donné lieu à mille conjectures et racontars » (3).

L'ambassadeur fut chargé d'une enquête minutieuse sur les antécédents et les attaches du criminel. « Il a déclaré avoir

---

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 20 janvier 1790. L'ambassadeur s'entretint de l'incident avec le Roi. « Sa Majesté m'a déclaré que M. Fitz-Gerald était très connu ici comme homme léger et mauvaise tête. Je lui répondis qu'il pouvait être assuré que nous ne permettrions jamais en Espagne qu'on parlât de sa personne, de sa famille et de ses intérêts autrement que dans les termes respectueux qui étaient dûs ; ce dont Sa Majesté se montra très satisfaite ». (A Floridablanca, du 29 janvier 1790, n° 555).

(2) A Floridablanca, du 17 juin 1790, n° 629.

(3) A Floridablanca, du 28 juin 1790, n° 635.

épousé en 1765 la femme Marie Danger, qui vit à Paris, rue Saint-Mitin (*sic*), et a pour profession l'enseignement de la couture, de la lecture et de l'écriture aux fillettes de plus de sept ans. Le Roi veut que vous cherchiez à connaître les conditions d'existence de cette femme : si elle est en rapports avec les partisans de la nouvelle Constitution ; si elle est en correspondance avec son mari, ce que celui-ci nie, et s'il est arrivé, ces jours passés, une personne qui puisse être suspectée dans cette affaire » (1).

Le 18 août, Fernan Nuñez annonce qu'il a découvert à l'Hôtel Soubise une institutrice « âgée d'environ 55 ans, mais qui ne les paraît pas, étant forte et bien conservée. Elle s'appelle Madame Periet ; c'est le nom sous lequel elle est connue dans le quartier où elle est venue s'installer, il y a peu de temps, de la rue Saint-Martin où elle habitait. Cette circonstance et le fait qu'il n'y ait qu'une lettre de différence entre son nom et celui de Peret (auteur de l'attentat) font penser qu'elle peut être la femme recherchée. J'ajoute que l'agent mis à sa recherche, en parlant avec elle, lui a dit qu'il croyait la remettre, ou du moins sa famille, car il lui trouvait une ressemblance frappante avec une nommée Danger qui était connue de lui. A ce nom elle rougit et déclara que son nom de famille était Paradis. Elle dit encore que son mari s'occupait d'architecture et qu'elle avait deux fils. Dans le quartier on assure ne les avoir jamais vus....

« Ces renseignements approximatifs sont les seuls qu'on ait pu se procurer au prix d'efforts sans nombre, car il a fallu passer en revue la liste de toutes les institutrices de Paris, ce qui n'est pas une petite affaire, et effectuer toutes sortes d'autres démarches » (2).

On pense bien que l'attentat contre Floridablanca ne fut pas pour accroître la sécurité des Français qui vivaient dans la Péninsule. Fernan Nuñez se montra, contre son ordinaire, partisan des mesures extrêmes : indignation sincère ou déférence excessive à l'égard de son chef ? « Votre Excellence prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires pour ne pas frapper dans le vide. Surtout qu'elle nous avise à temps, afin

(1) Antonio Valdes à Fernan Nuñez, du 28 juin 1790, en chiffre.
(2) A Floridablanca, du 18 août 1790, n° 682.

que nous nous trouvions au delà d'Irun lorsqu'elle aura décidé de commencer à pendre les Français, car autrement l'ambassadeur d'Espagne et tous les Espagnols de Paris et de France risqueraient fort de subir un sort parallèle. Vous savez qu'ici les procès se font maintenant après les exécutions... » (1).

De fait, la colonie espagnole a, elle aussi, de sérieuses raisons de se tenir sur ses gardes. « Voici un trait, dit ailleurs Fernan Nuñez, qui montre quelles idées extravagantes et invraisemblables ces gens-ci sont capables d'avoir. L'autre nuit, le quartier de la rue d'Enfer prit les armes parce que le bruit courait que les troupes sardes étaient déjà aux barrières. C'est de la même manière que l'on vit, l'an passé, tout le Royaume s'armer en 48 heures et tout le peuple courir, les uns sus aux Espagnols, les autres sus aux Allemands, d'autres sus aux bandits, chacun ne rencontrant d'autre adversaire que le voisin parti à la même recherche... Il faut avoir vu cela pour se rendre compte du degré d'exaltation où sont toutes ces têtes.

« L'insolence et la calomnie ne sévissent pas moins dans les libelles, sans qu'aucun frein y soit apporté. A l'appui de cette observation, je vous envoie un article du sanguinaire *Orateur du peuple*, qui nous donne tous les jours une feuille dans le même style. J'y ai souligné le passage qui me concerne, qui ne contient rien d'exact, si ce n'est que j'ai donné le bras à Madame de Saint-Priest (Madame Guignard, depuis qu'on a supprimé les titres) en sortant de l'Opéra ; elle était en tenue de ville et moi en frac, car on ne peut aujourd'hui aller au spectacle dans une autre tenue sans que tout le monde vous regarde comme si nous étions au Maroc...

« Je me propose de parler sérieusement de cela à M. de Montmorin qui, semble-t-il, devrait prendre l'initiative et écrire à l'Assemblée pour obtenir qu'on observe les égards dûs au corps diplomatique dont il a la défense. Mais j'ai bien peu de confiance dans le résultat » (2).

*
* *

Le temps est venu d'élever à la frontière pyrénéenne une barrière qui arrête la diffusion des idées révolutionnaires. Dès

(1) A Floridablanca, confidentielle, du 10 juillet 1790.
(2) A Floridablanca, du 13 septembre 1790, n° 696.

le mois d'août 1790, dans un mouvement d'humeur provoqué par les atermoiements du ministère français au sujet de l'application du Pacte de Famille, Floridablanca avait dit à l'ambassadeur de Suède : « Ce sont des misérables avec lesquels on ne peut point traiter : si je m'écoutais, je mettrais un cordon sur les frontières comme contre la peste » (1). Le ministre s'écoutera quelques mois plus tard. « Le cordon est devenu indispensable, écrit-il personnellement à Fernan Nuñez... Aucune précaution n'est de trop ; bien que nous nous refusions à nous mêler des affaires de France, les maux et les malfaiteurs nous obligent à nous défendre » (2).

La décision du gouvernement espagnol est portée le 19 mars 1791 à la connaissance de l'Ambassade :

« Mû par l'impartialité avec laquelle il s'est jusqu'ici comporté à l'égard des affaires intérieures de la France, en dépit des mensonges et des impostures que les gens mal-intentionnés ont propagés pour soulever les Français contre nous, Sa Majesté le Roi a donné les preuves les plus effectives de son amour de la paix et de son désir de conserver les liens d'affection qui l'unissent à ce souverain et à ses sujets.

« Pour ne pas fournir le moindre prétexte de plainte ou de suspicion, le Roi, après avoir fait désarmer sa marine, a suspendu l'augmentation de son armée, bien que l'état de celle-ci la réclame, et il s'est abstenu de placer des troupes dans les parages où elles pourraient inquiéter les habitants des frontières.

« Nonobstant la prudence de cette conduite, on commence à constater que l'on cherche à propager en deçà de nos frontières les désordres de certaines provinces limitrophes de l'Espagne. Un nombre croissant de malfaiteurs franchit la frontière, particulièrement du côté de la Catalogne et de l'Aragon ; unis à ceux d'ici, ils pourraient allumer l'incendie dans bien des villages, malgré le loyalisme éprouvé de ceux-ci et leur disposition à se sacrifier pour le Roi et pour la tranquillité publique.

« En conséquence, Sa Majesté, ne pouvant faillir à la pro-

---

(1) Baumgarten, *op. cit.*, page 312.

(2) A Floridablanca, particulière, du 19 mars 1791.

tection qu'Elle doit à ses vassaux, se voit malgré Elle dans l'obligation d'établir un cordon à la frontière et d'interdire le passage à tout Français qui ne soit ni tout-à-fait connu ni parfaitement sûr.

« Pour que la Cour et le Gouvernement français, loin de concevoir le moindre soupçon à l'encontre des dispositions pacifiques du Roi, adoptent des précautions analogues, instruisent la population des raisons dont Sa Majesté s'inspire et interdisent aux sujets français de passer clandestinement en Espagne et de provoquer des désordres sur le territoire de ce royaume, Sa Majesté veut que le Roi Très-Chrétien et son ministère soient informés par l'ambassadeur de ses intentions ainsi que de son désir de les voir y répondre » (1).

Fernan Nuñez remit cette note à Montmorin le 28 mars. Le ministre n'y trouva rien à redire et reconnut que la conduite du roi d'Espagne attestait sa modération et la pureté de ses intentions (2).

L'Assemblée nationale prit la chose avec moins de philosophie. Le député d'André fit, le 28 avril, un rapport au nom du Comité diplomatique où il conclut qu'aucune disposition ne pouvait justifier le cordon de troupes établi en Catalogne et en Aragon. « M. le rapporteur se trompe, réplique le *Journal général de France* (3) : lorsque le désordre est dans une contrée, peut-on trouver mauvais qu'on veuille en empêcher la propagation par un cordon de troupes ou telle autre précaution trouvée convenable ? Eh bien, qu'est-ce que le *mal français* si ce n'est une anarchie dont tous les souverains de l'Europe veulent arrêter les ravages ? »

Les mouvements de troupes exécutés pour installer le cordon émurent, comme il fallait s'y attendre, les populations de la frontière. Le député de la ci-devant sénéchaussée de Carcassonne, Ramel-Nogaret, donna lecture à l'Assemblée d'une lettre exprimant les inquiétudes d'un district limitrophe (4). Quelques semaines après, le Directoire du Département des Basses-Pyrénées annonça l'entrée des troupes espagnoles en France par

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, le 19 mars 1791.
(2) A Floridablanca, du 28 mars 1791, n° 828. La lettre transmissive de Fernan Nuñez à Montmorin est conservée aux Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 630, f° 103.
(3) N° du 29 avril 1791.
(4) Séance du 28 avril 1791.

trois passages différents. Il y eut à Paris une vive émotion. Le ministre de l'Intérieur, De Lessart, saisit son collègue des Affaires étrangères, qui demanda sur-le-champ des éclaircissements à Fernan Nuñez. L'ambassadeur répondit le même jour (1) que la nouvelle était évidemment l'effet d'une méprise et qu'il ne pouvait s'agir que de quelque rixe entre contrebandiers, vu « qu'il ne se trouvait sur la frontière que les troupes absolument nécessaires pour le cordon ». Sa lettre fut imprimée par ordre de l'Assemblée. Il avisa en même temps sa Cour. Floridablanca reconnut que l'alerte n'était pas tout-à-fait injustifiée, mais passa aussitôt à l'offensive :

« Je dois vous dire que le Roi Catholique m'a intentionnellement empêché de vous parler, dans mes précédentes lettres, de l'alarme qu'a produite sur notre frontière de Navarre l'attitude de plusieurs Français, qui ont menacé de s'emparer de la fabrique de munitions d'artillerie que nous avons à Orbaiceta et de la détruire, sous prétexte que cette partie du bois d'Irati appartient à leur pays. Cette attitude nous a obligés à envoyer de l'infanterie et à armer quelques habitants pour couvrir le poste jusqu'à ce que nous nous soyons assurés des intentions de ces frontaliers.

« Sa Majesté n'a pas voulu davantage que je vous écrive au sujet de ce qui s'est passé lors de la poursuite d'un contrebandier du côté d'Oloron, poursuite qui a dû motiver l'alarme des départements pyrénéens ; non plus qu'au sujet de divers excès constatés sur les frontières d'Aragon et de Catalogne. Ce faisant, Sa Majesté s'est inspirée d'une considération de prudence et d'amitié ; elle n'a pas voulu accroître les préoccupations et les soucis du Gouvernement français dans les présentes circonstances...

« Mais aujourd'hui, le Roi ne peut laisser de vous dire, pour que vous obteniez satisfaction, la contrariété qu'il éprouve de ces incidents et de ces violations de territoire, sans parler des arrêts et ouvertures de valises, lettres et courriers qui ont eu lieu du côté de la Catalogne, à l'encontre du droit reconnu par toutes les nations.

« Malgré tout, Sa Majesté s'est limitée à établir un cordon pour garantir la sécurité de ses sujets sur la frontière. Et,

(1) 3 juillet 1791. Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 630, folio 352.

comme, dans la déclaration qu'Elle vous a chargé de faire le 1er juillet (1), Elle a manifesté ses intentions et son système pacifique, Elle estime que cette manifestation, jointe aux preuves de modération et de bon voisinage qu'Elle a constamment données à la France, suffit pour détromper le ministère français et pour dissiper toute crainte de voir l'Espagne altérer l'harmonie des deux pays, tant qu'on ne lui donnera pas des motifs pour le faire » (2).

*
* *

Les séances de l'Assemblée nationale furent, pendant les semaines qui suivirent, encombrées de réclamations et de pétitions du même genre émanant des départements-frontières. Pendant ce temps, le Gouvernement de Madrid renforçait ses précautions. Le nombre des Français de la Péninsule qui tenaient des propos « peu faits pour ce méridien » augmentant de jour en jour, ce Gouvernement publia la fameuse *cédule* du 20 juillet 1791, qui divisait les étrangers habitant l'Espagne en *domiciliés* et en étrangers *de passage :* les premiers devaient prêter serment de fidélité, en renonçant aux droits que leur conférait leur qualité d'étrangers ; les seconds ne pouvaient résider à Madrid sans une permission expresse de la Secrétairerie d'Etat. L'accès du royaume était subordonné à d'étroites formalités de passeport et à un serment d'obéissance aux lois du pays. « Il faut opter — répondit Floridablanca aux protestations du Chargé d'affaires français : être Français ou Espagnol » (3).

On peut lire dans le *Journal général de France* (4) le texte d'une circulaire adressée par le comte de Cifuentes, président du Conseil de Castille, aux autorités des pays limitrophes en vue de l'application de la *cédule :*

« Le Roi est plein d'une juste défiance de ce que les Français, enivrés d'une liberté licencieuse, introduisent et font circuler leurs détestables maximes en Espagne par le moyen de

---

(1) Voir cette déclaration au chapitre XIV.

(2) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 18 juillet 1791 ; annexe à la dépêche de Fernan Nuñez du 4 juillet, n° 904.

(3) Grandmaison, *L'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, page 49. Fernan Nuñez ne reçut communication officielle de la cédule que le 22 août.

(4) Du 31 juillet 1791.

chaudronniers, remouleurs et autres, exerçant des professions vagabondes, qui rôdent dans toute l'Espagne en nombre qui s'est si prodigieusement accru sans que les précautions antérieurement prises soient suffisantes pour les contenir. Il est de sa volonté royale, pour réprimer ce mal, que toutes les justices du royaume surveillent et fassent enregistrer (fouiller), sans cependant user de violence, tous les étrangers exerçant les professions susdites et autres semblables de vagabondage, en constituant prisonniers ceux qu'on trouverait munis de papiers de l'espèce indiquée, soit imprimés, soit manuscrits, soit même qu'on puisse prouver qu'ils en aient répandu de bouche les principes ».

Les journaux français du temps se perdent en récriminations contre les mauvais traitements et persécutions dont les Français sont l'objet dans la Péninsule. « Des lettres de Bayonne disent que, tous les jours, on voit arriver en cette ville des Français qui fuient les outrages qu'ils rencontrent partout en Espagne, par la seule raison qu'étant nés en France et ayant avec leur Patrie une correspondance commerciale, ils sont suspects aux alcades et autres officiers publics. On les dépouille, assure-t-on, on les emprisonne, on les maltraite. Un grand nombre de familles françaises ont éprouvé à Madrid une persécution contre laquelle elles ont réclamé, mais en vain, la protection du consul français. Toutes les fois qu'on s'est adressé à celui-ci, il a répondu : « Pourquoi restez-vous ici ? Allez en France, vous savez bien que tous les citoyens y sont rois » (1).

Le 17 août, un membre de l'Assemblée donne connaissance d'une lettre qui lui a été officiellement adressée par le Directoire du district de Saint-Girons : elle porte « que les frontières du côté de l'Espagne sont toujours menacées d'une invasion ; que les paisibles pasteurs des Pyrénées tremblent de voir enlever leurs troupeaux par les Espagnols ; que la sortie de l'or, de l'argent et du grain est expressément prohibée en Espagne ; que les ouvriers français ont été chassés de ce royaume et que les Espagnols ont pour nous le plus souverain mépris, la plus forte indignation, parce qu'ils disent que nous avons eu l'impiété de convertir nos églises en écuries et de ver-

(1) *Journal général de France*, du 20 juin 1791.

ser le sang de nos prêtres. Les départements frontières, ajoute la lettre, ont le plus grand courage et sont prêts à marcher contre l'ennemi, mais ils n'ont ni canons ni fusils. Ainsi donc, des malheureux Français ne peuvent opposer aux Espagnols qu'une faible résistance et ceux-ci pourraient se défaire d'eux comme ils le faisaient des timides Américains. En effet, dès que les habitants des départements de l'Ariège et des Pyrénées n'ont ni canons ni fusils, ils ne peuvent seulement pas espérer se défendre contre les dents des chevaux et des chiens des Espagnols » (1).

On pense bien que, lorsque le Gouvernement français trouve, de son côté, une occasion de prendre un Espagnol en faute, il ne la laisse point échapper. En août 1791, le Directoire du département de la Gironde signale qu'un courrier diplomatique se rendant en Espagne a répandu les plus vives alarmes en racontant à un maître de postes que le feu a été mis aux quatre coins de la salle où siège l'Assemblée nationale et que Paris est en pleine insurrection. Montmorin passe cet avis à Fernan Nuñez, qui s'empresse d'observer que rien ne prouve que le courrier soit espagnol, se déclarant toutefois prêt à prendre une sanction s'il en est ainsi. En rendant compte de l'incident à sa Cour, il reconnaît qu'il s'agit vraisemblablement du courrier Barrisano. « Cette plaisanterie eût pu lui coûter fort cher et l'exposer à être arrêté et à voir ses plis ouverts dans un premier moment de fureur populaire... Si c'est bien lui, il serait désirable, sinon nécessaire, dans l'intérêt de sa sécurité et de celle des plis dont il est porteur, qu'il ne refasse pas ce voyage tant que la tranquillité ne sera pas complètement revenue. Il faudra avertir les courriers des risques auxquels ils peuvent s'exposer et nous exposer s'ils ne se comportent pas, dans ces circonstances plus que jamais, avec la dignité et la circonspection qu'exige la confiance dont ils sont l'objet » (2).

---

(1) *Journal général de France*, du 18 août 1791. A la séance de l'Assemblée nationale de ce même jour, le ministre de la guerre convint que les frontières d'Espagne étaient, depuis le traité des Pyrénées, moins défendues que les autres. Il ajouta que des mesures de précaution étaient prises en toute hâte et termina en faisant remarquer que le Cabinet de Madrid ne traitait plus, pour les affaires diplomatiques, avec l'envoyé de France qu'il ne considérait que comme un simple agent de la nation. Voir aussi, dans le *Journal de Paris* du 19 août, le résumé d'un discours du ministre des Affaires étrangères qui ramena à des rixes entre frontaliers les incidents dont l'Assemblée était saisie.

(2) A Floridablanca, du 19 août 1791, n° 937.

Floridablanca fera aviser les courriers, mais juge l'incident excusable. « Le courrier a pu recueillir cette nouvelle dans la quantité de celles que les enthousiastes des divers partis colportent, comme ils font pour les racontars pleins de malice et de fausseté dont nous sommes l'objet ; s'il nous fallait nous plaindre de ces racontars, nous devrions le faire tous les jours et à toutes les heures ».

Et, sans doute, l'ambassade se plaint, mais sur un ton qui montre qu'elle ne se fait aucune illusion sur le sort de ses doléances. « Ce sera à vous, écrit Fernan Nuñez à Montmorin, à faire cesser dans le public les bruits répandus... et qui sont aussi faux que peu convenables à la dignité de l'Espagne et à celle de la France même ».

*
* *

On a vu que, si la situation des Français en Espagne était singulièrement critique, celle des Espagnols en France ne l'était guère moins. La Cour de Madrid se devait d'y aviser. Mais le temps n'était plus aux échanges de notes. « Les insultes et les mauvais traitements dont sont l'objet et dont se plaignent nos consuls à Bordeaux, Bayonne, Antibes et Cette ont donné lieu à ce qu'on leur ordonne de se retirer. Si on ne met pas un terme à ces vexations et aux autres motifs de contrariété auxquels nos nationaux sont en butte, il sera nécessaire d'interdire les communications entre les deux pays afin d'éviter de plus graves inconvénients qui ressusciteraient la rivalité d'antan » 1).

Fernan Nuñez observe qu'il n'a été saisi d'aucune réclamation de la part des consuls de Bayonne, d'Antibes ou de Cette. Il n'en porte pas moins cette communication à la connaissance de Montmorin le 31 août (2). Ajoutons qu'elle ne fit guère plus d'effet que la nouvelle, parvenue peu de jours après, de l'expulsion de notre consul à Barcelone, reconduit à la frontière par un détachement de grenadiers pour avoir « parlé avantageusement » de la Révolution française.

---

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 15 août 1791.
(2) A Floridablanca, du 29 août 1791, n° 947.

CHAPITRE X

La Politique du Pacte de Famille pendant la guerre du Nord et du Levant.

Kageneck et Floridablanca : la guerre contre la Porte et les desseins de Joseph II. — Opinion de Fernan Nuñez sur l'attitude du ministère français. — Lettre de Montmorin : action modératrice de la France ; son désir de rester en contact étroit avec Madrid. — Note circulaire du 17 mars 1788 développant le point de vue espagnol. — L'escadre russe dans la Méditerranée : démarche de la Cour Impériale à Madrid ; réponse évasive de Charles III. — Le « système » français dans la question d'Orient. — Négociations en vue d'une alliance entre la France et la Russie. — Le Cabinet de Madrid souligne les dangers de cette alliance et provoque une démarche en vue de la paix dans les capitales belligérantes. — Complications du côté de Londres et de Berlin. — Communication britannique à Madrid. — Avènement et politique de Charles IV : note espagnole du 16 janvier 1789. — La Cour de France hésite devant l'alliance russe : nouvelles combinaisons européennes ; ouvertures pacifiques à Constantinople. — La diplomatie française paralysée par la Révolution.

Le Pacte de Famille ne donna qu'une faible mesure de son efficacité diplomatique au cours des échanges de vues qui se poursuivirent entre Madrid et Versailles pendant la guerre des Cours Impériales contre la Porte. Il y eut, de part et d'autre, un égal désir d'en observer loyalement l'esprit, mais le témoignage de ces dispositions apparaît, à vrai dire, beaucoup mieux dans la correspondance personnelle de Montmorin et de Floridablanca que dans le cours indécis et vacillant des négociations officielles.

En janvier 1788, le comte de Kageneck, ambassadeur impérial à Madrid, fit, au nom de son maître, la communication suivante à Floridablanca :

« Après la déclaration de guerre inopinée de la Porte à la Russie, Sa Majesté Impériale, qui a horreur de la guerre et désire l'éviter, a fait tous les efforts possibles pour y réussir. Elle a obtenu que la tsarine se prête à un accommodement, pourvu que la Porte mette en liberté son ministre Bulgacow, arrêté contre le droit des gens, et donne une satisfaction pro-

portionnée à cette offense. La Porte a repoussé ces propositions avec hauteur. Dans ces conditions, l'Empereur s'est vu dans l'obligation de rassembler une forte armée sur les frontières de Turquie, tant pour couvrir ses propres Etats que pour accomplir ses engagements et traités avec la Russie. »

Floridablanca ayant cru devoir faire allusion aux conséquences qui découleraient de cette guerre « contre le bien général et l'humanité », Kageneck insista sur la modération de l'Empereur, qui ne poursuivait ni conquêtes ni acquisitions, et dont le seul but était d'établir, entre ses Etats et ceux de la Porte, des limites mieux tracées, sur des rivières que l'ambassadeur énuméra « comme s'il avait eu la carte en main », et par l'annexion, en Croatie, d'un bois qui devrait être rasé pour éviter les incursions des Turcs.

Le ministre espagnol inféra de cette déclaration que la guerre était déjà décidée, et Kageneck ne fit pas de difficulté pour en convenir, tout en répétant que l'Empereur n'avait aucune arrière-pensée d'agrandissement territorial.

Dans un entretien ultérieur, Floridablanca s'appliqua à démontrer à l'ambassadeur impérial l'intérêt qu'aurait sa Cour à s'ouvrir à la France de ses intentions (1). Il prévint en même temps son ambassadeur à Paris. Sur quoi Fernan Nuñez exposa ses prévisions quant à l'attitude du gouvernement français. Il estimait la France trop convaincue de la nécessité d'une union avec les deux Cours Impériales, dans l'intérêt de son prestige et de son commerce au Levant, pour que l'éventualité d'une extension territoriale de l'Empire ou de la Russie, voire d'une expulsion complète des Turcs, suffit à l'amener à changer de système.

Il ajoutait :

« Si la France, ne croyant pas pouvoir empêcher les conquêtes (des deux Empires), se laisse entraîner à un partage honteux de ces conquêtes, je n'aperçois pas, en ce qui nous concerne, de possibilité d'y mettre obstacle sans allumer une guerre générale en Europe » (2). Mieux vaudrait, évidemment, que le cours des opérations militaires aboutît à la nécessité

(1) 19 janvier 1788.
(2) A Floridablanca, du 11 février 1788, n° 93.

d'une transaction, dans laquelle l'Espagne pourrait jouer le rôle plus désirable de médiatrice.

Ces réflexions n'étaient pas entièrement justifiées. La France venait de faire connaître (5 février) à l'Empereur qu'elle ne voyait pas d'inconvénient à s'unir à la Russie, sous la condition que celle-ci adhérât au traité d'alliance conclu en 1756 entre les Cabinets de Vienne et de Paris, sur la base du maintien de l'Empire ottoman. Si cette adhésion était acceptée — autrement dit, si la Russie faisait preuve d'une modération analogue à celle de l'Empereur, — la France pourrait user de son influence et, au besoin, de sa force, pour amener la Porte à des concessions raisonnables, justifiées par sa déclaration agressive et par les dépenses auxquelles les deux Empereurs s'étaient vus entraînés de son fait.

Montmorin exposa les mobiles de cette politique dans une lettre personnelle à Floridablanca (1).

« Je crois que la marche pour laquelle le Roi s'est décidé est la plus propre à empêcher la subversion totale de l'Empire ottoman, à la conservation duquel je ne cesserai de penser que nous avons le plus grand intérêt. Si nous parvenons à déterminer d'une manière positive le point de vue au-delà duquel les Cours Impériales n'iront pas, je pense que nous aurons fait tout ce que les circonstances permettent de faire. Si la Russie se contente d'Oczacow (Otschakow) et de son territoire, et l'Empereur de quelques arrondissements pour faire ses frontières, il n'y aura rien de changé dans l'état actuel des choses, l'Empereur ni la Russie n'en seront pas plus puissants, et nous conserverons la paix dont nous avons bien besoin. »

L'impression produite à Madrid par l'initiative française ne fut pas des plus favorables. Charles III se montra « amicalement affecté » des explications confidentielles fournies à Vienne par la Cour de France. Il déclara à La Vauguyon, notre ambassadeur, que, puisqu'on ne semblait pas, à Versailles, vouloir se concerter avec l'Espagne sur la manière de contraindre les Turcs à épouser les vues des Cours Impériales, l'Espagne n'apercevait aucune raison de s'engager dans cette affaire.

Cependant, Montmorin avait écrit à son représentant à Vienne, le marquis de Noailles, qu'au cas où on lui parlerait

(1) Du 11 février 1788.

de l'Espagne, il n'aurait qu'à déclarer que celle-ci serait tenue au courant de tout et admise, si elle voulait, dans l'accord à conclure avec la Russie sans qu'on eût à craindre que ses résolutions fissent traîner les négociations en longueur. L'ambassadeur français était en outre invité à aborder en toute franchise la question avec son collègue espagnol. Faisant allusion à cette instruction, Fernan Nuñez conclut : « Je suis certain que ce ministre (Montmorin) et les autres membres du Cabinet sont fermement convaincus, surtout depuis notre récente conduite dans les affaires de Hollande, que la France n'a pas d'allié plus véritable et plus naturel que l'Espagne. Ils savent qu'en traitant celle-ci sur le pied d'égalité et avec la franchise à laquelle elle a droit sous tous les rapports, ils pourront maintenir le prestige de la France sur mer et conserver, avec la paix sur terre, la considération de toute l'Europe. Ils sont persuadés que nous aurions de justes raisons de nous formaliser chaque jour davantage de toute manœuvre occulte ou de ces manques de confiance qui, dans d'autres occasions, ont ajourné ou fait échouer les plans les plus importants. Aussi les éviteront-ils dans l'avenir. Le public pense généralement aujourd'hui de la même façon » (1).

Le 18 février, le comte de Mercy, ambassadeur impérial à Paris, avait communiqué à Montmorin le texte de la déclaration de guerre de l'Empereur à la Porte. Montmorin l'envoya de suite à son ambassadeur à Madrid, La Vauguyon, pour qu'il en fît part à Floridablanca.

Cette situation de fait ne modifia pas les vues générales de la Cour de Madrid, vues qui se trouvent précisées dans une note ou mémoire du 17 mars dont voici la teneur :

« 1° La lettre du prince de Kaunitz au comte de Mercy (2), lettre dont la communication à la Cour de France a motivé les propositions faites par celle-ci aux deux Cours Impériales, est remplie de réserves et de phrases étudiées qui décèlent que les Cours Impériales ne veulent pas s'expliquer positivement sur les limites de leurs visées en Orient.

« 2° De la communication « franche et cordiale » de l'Empereur il résulte :

---

(1) A Floridablanca, du 14 mars 1788, n° 122.
(2) Cette lettre est datée du 6 janvier 1788.

a) Que les buts de la guerre seront ceux qu'offriront les événements militaires ;

b) Que les cours de ces événements étant impossible à délimiter, il en ira de même des acquisitions ;

c) Que, si l'intention de la Russie est de détruire l'Empire ottoman, l'Empereur la suivra dans cette voie, malgré que la guerre puisse lui offrir à beaucoup moins de frais la sécurité de ses Etats et l'indemnisation de ses dépenses. La France devra se contenter des compensations qui pourront lui convenir si, par son adhésion, elle contribue au partage de la Turquie.

« Dans cette hypothèse, le Roi regarde comme un excès d'amitié et de confiance les propositions faites le 5 février aux Cours de Vienne et de Russie; il s'abstient de parler du renouvellement du traité du 1er mai 1756 entre la France et Vienne sur la base de l'adhésion de la Russie à ce traité, non plus que des exceptions qui dispenseraient la France d'envoyer des secours contre les Turcs, et la Russie d'en fournir contre l'Angleterre... Il ne se mêle pas davantage du projet de convention secrète qui délimiterait les conquêtes, ni du moyen d'obliger les Turcs à accéder aux propositions qui leur seraient faites par les trois alliés, ni du pacte stipulant que la paix se ferait sous la garantie et par la médiation de la France, ni de l'admission du pavillon français dans la mer Noire.

« La France a déjà convenu :

« 1° Que la Russie, comme puissance attaquée, a le droit de conserver tout ou partie de ses conquêtes ;

« 2° Que l'Empereur peut, comme allié, profiter de cette occasion pour pourvoir à la sécurité de ses frontières ;

« 3° Que le roi de France est disposé à contribuer à toute action de ses alliés, sauf à porter les Turcs aux dernières extrémités, car ce serait allumer un incendie général dans l'Europe.

« Cette réserve, comme le fait que ces propositions ont été déjà formulées, dispensent le roi d'Espagne d'y revenir, sauf en ce qui touche ses intérêts, au sujet desquels Sa Majesté déclare :

« 1° Qu'eu regard à son éloignement de la Russie, comme pour d'autres raisons, l'Espagne ne trouve pas de motif pour adhérer au traité, cette adhésion ne pouvant avoir d'autre résultat que d'alarmer l'Europe.

« 2° Que n'étant pas alliée du Turc et n'ayant pas un com-

merce important dans le Levant, elle ne voit pas de raison pour s'ingérer dans les prétentions de frontières et d'indemnités, ni pour contracter, soit en les appuyant, soit en les repoussant, de nouvelles obligations.

« 3° Que l'intérêt de l'Espagne pour la paix est le même que l'intérêt général de toutes les puissances européennes et que, partant, il n'est pas pertinent de l'inviter à entrer dans la convention ou à la garantir. La liberté d'action de l'Espagne convient à la France pour lui mieux permettre de s'opposer aux ambitions excessives des deux Cours Impériales. L'Espagne observera l'attitude de l'Angleterre à l'égard des Turcs et s'entendra avec la France sur la collaboration et l'aide qu'il conviendra de lui apporter, si cette puissance en a besoin et si elle se conduit de manière à ne pas précipiter une rupture prématurée, périlleuse et de funestes conséquences.

« Touchant la médiation et la garantie, Sa Majesté déclare :

« 1° Qu'il fera tous les offices de pacificateur, en accord avec la France ;

« 2° Que cette action n'aura d'utilité que lorsque les exigences des deux Cours Impériales seront connues, selon ce qu'auront donné les résultats des premières opérations ;

« 3° Que faute de connaître ces exigences, il ne lui convient pas pour le moment de s'engager, afin d'éviter de s'obliger à appuyer des prétentions dont on ne sait pas si les Turcs les accepteront, l'Espagne ayant peu de moyens d'action pour les y contraindre ;

« 4° Qu'en conséquence, la garantie ne pourra venir qu'après un ajustage des vues de tous les belligérants à ce sujet.

« Le Roi craint que la Russie fasse traîner sa réponse en longueur et insiste, soit pour que les acquisitions n'aient d'autre base que le résultat des opérations militaires, soit pour que les négociations soient menées à Pétersbourg. Dans ce cas, il convient de ne rien conclure et de se borner à couper court aux intrigues anglaises auprès des deux Cours Impériales.

« La Russie voudra être agréable à la France et à l'Angleterre afin qu'elles n'entravent point ses expéditions maritimes et ne fournissent pas de secours aux Turcs ; pour cette même raison, elle fera durer la négociation.

« Il n'est pas probable qu'une seule campagne amène la

destruction de l'Empire turc en Europe ; même si ses adversaires font de grands progrès, il sera toujours temps de parler et de négocier avec vigueur.

« En attendant, il convient d'apaiser les craintes de l'Angleterre et de la Prusse, déjà fort éveillées par le bruit de cette alliance, et il faut leur affirmer que les visées de la France n'ont pas d'autre objet que la paix. Adroitement manœuvrées, l'Angleterre et la Prusse peuvent conjurer une guerre générale et contenir, le cas échéant, l'ambition démesurée des deux Cours Impériales.

« Il est à désirer que la France abandonne les affaires intérieures de Hollande à leur cours naturel et n'inspire pas à l'Angleterre d'alarmes du côté de l'Inde.

« Les préparatifs seront justifiés par le fait qu'ils n'auront d'autre but que la conservation de la paix générale.

« Tous ces raisonnements sont fondés sur la supposition que la France ne veut pas la ruine de l'Empire ottoman. Dans le cas contraire, les maximes et le système demanderaient à être changés. Là-dessus le roi d'Espagne attend du roi de France des explications claires et positives » (1).

Cette note fut lue par Montmorin au Conseil du 3 avril et généralement approuvée. « On apprécia notamment, dit Fernan Nuñez, le ton discret de délicate et franche cordialité sur lequel elle critique l'excès de bonté et d'amitié dont Sa Majesté Très-Chrétienne entend user à l'égard des Cours Impériales. »

Montmorin produisit ensuite un mémoire dont l'ambassadeur d'Espagne loua fort les termes et dont il envoya copie à son gouvernement.

Le ministre y rappelait les démarches faites auprès des Cours Impériales, en soulignant que ces démarches n'engageaient à rien la France dans le cas où les prétentions des belligérants iraient au-delà d'une compensation juste et modérée, comme le seraient l'acquisition par la Russie d'Ostchakow et des confins jusqu'au Dniester, la restitution à l'Empereur de Belgrade et des autres territoires dont il a été privé par le traité de Pasarovitz ; toutes conquêtes que la Cour de France considérait

(1) Annexe à la lettre de Floridablanca à Fernan Nuñez, du 17 mars 1788.

comme de peu d'importance si elles assuraient le maintien de l'Empire turc et évitaient une guerre générale en Europe.

Le mémoire ajoutait que les avantages que pourraient offrir pour la France les concessions que seraient amenées à lui faire dans le Levant les puissances destructrices de l'Empire turc seraient de peu ou d'aucune valeur.

La seule attitude que la France pouvait adopter était de rester sur l'expectative et d'observer, vis-à-vis de l'Angleterre et de la Prusse, une conduite conforme aux suggestions du Cabinet de Madrid (1).

Peu de jours après, le ministre plénipotentiaire de Russie à Madrid, Zinovieff, communiqua à Floridablanca, d'ordre de son gouvernement, l'intention où était l'Impératrice d'envoyer dans le courant du printemps une escadre en Méditerranée pour faire une diversion à la Porte ottomane. Il ajouta :

« L'Impératrice, convaincue des sentiments d'amitié de Sa Majesté Catholique, en retour de la bonne volonté avec laquelle Elle s'est prêtée au développement du commerce direct des deux nations par l'octroi de grands avantages douaniers, espère qu'il sera permis aux vaisseaux de guerre russes, en cas de nécessité, d'entrer dans les ports d'Espagne et de s'y pourvoir de tout ce dont ils pourraient avoir besoin.

« L'acquiescement à cette proposition sera le témoignage le plus sûr de la meilleure disposition de Sa Majesté Catholique en faveur de Sa Majesté Impériale » (2).

La Cour de Madrid répondit en termes prudents. « Si la nécessité oblige quelque bâtiment de la flotte russe à faire dans les ports espagnols une relâche forcée, il y trouvera l'accueil que réclament l'humanité et la bonne harmonie existant entre cette Cour et celle de Pétersbourg. Mais, l'Espagne s'étant engagée, quand elle a conclu son traité de paix avec la Porte, à la plus rigoureuse neutralité dans le cas où cette puissance entrerait en guerre, Sa Majesté espère que les commandants de l'escadre russe auront ordre de ne rien exiger ni demander qui puisse être directement ou indirectement en opposition avec cette neutralité, et de ne pas faire entrer les bateaux pla-

(1) A Floridablanca, du 7 avril 1788, n° 132.
(2) 23 avril 1788 ; annexe à la dépêche de Floridablanca à Fernan Nuñez du 28 avril 1788.

cés sous leur commandement dans les ports espagnols sans une nécessité absolue » (1).

Cette note et la démarche à laquelle elle répondait furent communiquées à la Cour de France.

Le 7 août, Montmorin fit, en Conseil, un exposé général de l'état politique de l'Europe et du « système » sur lequel la France devait se guider pour sauvegarder ses intérêts, système qui excluait l'accord avec les Puissances du Nord pour permettre de conclure le traité d'alliance projeté entre la France, l'Empereur et la Russie.

« Il n'est pas question de l'Espagne dans cet exposé, dit Fernan Nuñez, et le comte de Montmorin ne l'y nomme que pour dire que l'unique solution qu'il estime solide et véritablement utile à la France et à l'Espagne elle-même est la nôtre, et qu'il serait à désirer que la situation de la France ne la mît pas dans l'obligation de recourir à d'autres combinaisons pour sa tranquillité.

« Je ne lui ai point parlé de nous, ajoute l'ambassadeur, car cela m'a paru superflu après ce que je lui avais dit précédemment touchant notre manière de voir particulière dans cette question. Je me suis borné, en laissant aller la conversation, à lui marquer que, même si cette union s'effectuait..., ce devait être d'une manière qui ne fît point perdre complètement à la France la confiance de l'Empire turc. Celui-ci et ses alliés actuels, voyant la France unie aux deux Empereurs, la croiraient d'accord avec eux dans leurs projets d'agrandissement. Pour éviter cette impression dans la mesure du possible, il me semblait qu'il fallait avant tout formuler une confirmation expresse du traité d'Utrecht, où est stipulée la garantie de l'Empire, et y insister de telle sorte que celui-ci sache que la France n'a pas modifié sa façon de penser sur ce point et que, seules, la ligue maritime du nord et la perte de la Hollande lui font conclure cette alliance. La Russie elle-même verra cet acte avec satisfaction, car elle se ressentirait plus que personne des agrandissements de son allié... En ce qui concerne l'Empereur, on pourrait lui démontrer que cette précaution est dirigée contre le roi de Prusse ; ce à quoi il ne pourra rien objecter sans se compromettre...

(1) 27 avril 1788, *ibidem*.

« J'ai pensé que cette explication familière répondait aux vues modérées et pacifiques de notre Cour, car elle diminue dans la mesure du possible les motifs de défiance que pourrait faire naître le nouveau système auquel on croit — et sans doute avec fondement — que cette Cour se trouve obligé de recourir » (1).

Le Cabinet espagnol reçut, le mois suivant, par les soins de La Vauguyon, communication des pièces relatives aux négociations engagées avec la Russie pour arriver à l'établissement d'un traité d'alliance. « Sa Majesté, écrit Floridablanca, sait gré à ce ministre de sa franchise ; mais, d'autre part, elle n'a pas laissé de remarquer qu'avant de nous communiquer ses vues et le projet de traité, il les avait d'abord adressés à son ambassadeur à Vienne pour les faire passer par cette voie à Pétersbourg.

« Sa Majesté entend que, si l'Impératrice de Russie accepte d'ores et déjà le projet et le fait signer par ses plénipotentiaires, comme c'est sans doute son intérêt, toutes les réflexions que nous pouvons faire ici deviennent superflues. Sa Majesté s'en dispense donc pour le moment, afin de ne pas causer au Roi son neveu une contrariété en désapprouvant ce qu'il a déjà résolu et mis à exécution, ou en approuvant ce qui demanderait un examen mûr et très attentif, dont pourrait résulter, sur plusieurs points du traité, une appréciation différente de celle qui a prévalu en France.

...« Néanmoins, à seule fin de donner une preuve de l'amour que Sa Majesté porte au Roi son neveu et de son désir de travailler pour le bien de la France et de l'humanité en général, le souverain m'a ordonné de communiquer à Votre Excellence deux observations pour qu'elle en fasse un usage opportun dans ses échanges de vues avec le ministre français.

« 1° En voulant se mettre à l'abri d'une guerre continentale pour avoir les mains libres sur mer, la France va s'engager dans un conflit sur terre et sur mer avant la fin de la présente guerre, si l'éventualité prévue à la fin de l'article 4 du projet se réalise.

« Cette éventualité se produira dès que la Prusse ou l'Angleterre feront un mouvement pour défendre la Suède ou la

(1) A Floridablanca, du 16 août 1788, n° 249.

Turquie ; d'après les nouvelles que nous avons reçues, c'est un événement à envisager, car la crainte de voir cette alliance se conclure a rendu plus pressant, à Berlin et à Londres, le désir d'en négocier une plus large et elle a fait naître l'idée de soutenir la Suède.

« 2° Dans ce cas, la France devra fournir des secours, même contre les Turcs, et renoncer à jouer auprès d'eux un rôle de médiatrice, au grand détriment de son crédit auprès de la Porte et du commerce français dans le Levant. La seule nouvelle de cette négociation qui, malgré le silence dont nous l'entourons, ne pourra laisser de transpirer peut produire ces fâcheuses conséquences.

« A ces observations, le Roi ajoute ses appréhensions de voir les mesures en question préparer un incendie général que Sa Majesté voudrait éviter à tout prix : car, indépendamment de toute considération de religion et d'humanité, ni la France ni l'Angleterre ne sont en mesure de faire la guerre, et le Roi ne reculera devant aucun effort pour l'éviter, à la faveur de la liberté d'action où il se trouvera tant qu'il n'aura pas contracté d'autres engagements » (1).

Le mécontentement de la Cour d'Espagne à l'égard, non de la politique, mais des procédés du gouvernement français apparaît sous une forme encore plus expressive dans une autre lettre de Floridablanca à Fernan Nuñez (2) :

« Nos objections ne portent pas tant sur la question de savoir si le traité d'alliance entre la France et la Russie doit ou ne doit pas se conclure, mais sur le fait que nous n'avons pas été avisés plus tôt. La France a manqué au prestige et aux égards qui sont dûs au Roi Catholique pour obliger, dans une certaine mesure, ce souverain à approuver tout ce que fera la Cour de Versailles et pour l'entraîner, de gré ou de force, dans ses desseins, comme cela s'est produit dans le traité relatif aux colonies américaines à l'issue de la dernière guerre.

« On invoque le manque de temps pour se disculper. Mais c'est la Cour de France qui en est responsable, car elle a laissé passer le temps de nous dépêcher son courrier, que nous au-

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 9 septembre 1788.
(2) Du 20 septembre 1788.

rions immédiatement renvoyé avec notre réponse si on nous avait dit qu'il y avait urgence.

« Loin de désapprouver l'alliance, le Roi verrait avec plaisir son fils, le roi de Naples, y adhérer, pourvu que la garantie des Etats et territoires des puissances alliées soit absolue et sans exception.

« C'est sur la manière et le moment opportun de conclure cette alliance que les doutes peuvent porter. Sa Majesté ne pense pas pour l'instant à y entrer et ne croît pas qu'elle y ait intérêt.

« La conclusion du traité est retardée par la répugnance que, selon nos informations, le prince de Kaunitz a montrée à donner suite au projet français s'il ne comprend pas la garantie de la Pologne contre le roi de Prusse. Peut-être les ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne se verront-ils dans l'embarras pour prendre parti.

« Nous soupçonnons que Kaunitz s'est refusé à la compensation que la France voulait exiger en échange de cette garantie : cette compensation eût consisté à assurer au Cabinet français l'aide des Cours Impériales si la Prusse soutenait la Hollande en cas de guerre avec la France.

« Quoiqu'il en soit, il y a lieu de craindre que la Cour de Vienne elle-même, tout en affectant de l'encourager, ne voie pas d'un œil favorable un traité conclu directement entre la France et la Russie et sur des bases aussi larges que celles que comporte le projet français.

« Vous ferez un usage prudent de ces indications, en les laissant paraître à propos et en en tirant la conclusion que l'Espagne se dégage pour le moment de ce qui s'est fait et de ce qui se fait, bien qu'elle désire cordialement le bien de la France et son succès dans la conduite qu'elle a adoptée.

« Ce que Sa Majesté croit de l'intérêt de tous, c'est de mettre à profit toutes les propositions tendant à hâter la paix. Dans le cas où le roi de Suède témoignerait son désir de la conclure, ainsi qu'on nous l'a dit, on pourrait lui proposer, comme à la Russie, un armistice ou une suspension d'hostilités, qui serait profitable à tout le monde et que l'approche de l'hiver rend nécessaire.

« Pour atteindre ce résultat, il ne serait pas opportun de

prendre l'initiative d'une médiation formelle, car tous les belligérants l'éluderaient ou s'y opposeraient, même en feignant d'y souscrire. Il suffit de faire d'énergiques démarches auprès des Puissances belligérantes en leur montrant les conséquences d'une prolongation des hostilités. A cet effet, il ne peut être qu'utile d'entendre les ministres des Puissances qui sont restées en dehors de la guerre actuelle tenir un même langage.

« Le Roi Catholique manifestera ses intentions pacificatrices à Vienne, à Londres, à Berlin, à Stockholm, à Copenhague, à Pétersbourg et à Constantinople. Il demandera à tous ces Cabinets d'y répondre ; la constance, la répétition et l'uniformité des démarches feront découvrir quelque moyen de les mener à bien.

« Comme la France nous a communiqué sa réponse aux démarches de l'ambassadeur de Suède touchant l'envoi ou le refus des secours stipulés dans leurs traités, Votre Excellence pourra remercier le ministre de cette communication, sans approuver ni désapprouver les termes de la réponse : telle est la conduite que le Roi entend observer toutes les fois qu'on le met en présence d'un fait accompli ».

La démarche collective à laquelle Floridablanca fait allusion fut provoquée par une dépêche circulaire du 19 septembre. Cette dépêche souligne la nécessité d'agir « avec vigueur et bonne foi » pour conjurer une guerre européenne. Elle déclare que, sans vouloir interposer sa médiation, le Roi Catholique n'en est pas moins prêt à effectuer les démarches qui lui seraient proposées par les belligérants ou par les non-belligérants, notamment par la France, l'Angleterre et la Prusse. Elle suggère que les ministres de ces dernières Cours soient invités à tenir un langage identique dans les capitales belligérantes en conseillant un armistice ou une suspension d'hostilités dans la Baltique.

La bonne volonté personnelle de Montmorin s'employait à dissiper les ombrageuses réserves de la Cour de Madrid vis-à-vis de son alliée. Le ministre français demanda l'avis de Charles III dans la question de la garantie polonaise. « J'ai pu constater, observe Fernan Nuñez, même dans le ton amical sur lequel ce ministre s'explique, combien il lui est sensible de remarquer chez nous la moindre marque de défiance et com-

bien sincère est son désir de consolider et perpétuer notre union sur un pied d'égalité » (1).

Au début d'octobre 1788, le roi de Suède, menacé par les troupes danoises, fit solliciter les bons offices de la Cour de France auprès de la Russie en vue de la conclusion de la paix. Mais Montmorin se défiait, et non sans raison, des dispositions des Cabinets de Londres et de Berlin ; il estimait préférable que les belligérants s'arrangeassent directement entre eux, et c'est dans ce sens qu'il passa des instructions à son ministre à Pétersbourg, M. de Ségur. De son côté, la Prusse cherchait à imposer sa médiation aux Suédois, en même temps qu'elle s'efforçait à entraîner la Pologne dans un traité d'alliance qui préviendrait ou contrecarrerait celui que la Russie voulait faire signer à la République. Le baron de Goltz, ministre de Prusse à Paris, eut un entretien à ce sujet avec Fernan Nuñez : il en profita pour dire à l'ambassadeur catholique qu'il soupçonnait la France d'envoyer à la Cour de Vienne des subsides en argent.

Avec beaucoup de droiture, Fernan Nuñez repoussa cette insinuation, qu'il déclara uniquement propre à alimenter la défiance et à jeter le trouble dans les esprits, sans utilité d'aucune sorte. Puis, passant à l'offensive, il ajouta qu'à la place d'une alliance entre la France et les Impériaux, ce qu'il voyait se réaliser c'était une triple alliance entre la Prusse, l'Angleterre et la Hollande sous prétexte de contrecarrer la première, avant même qu'elle existât. Le ministre prussien répondit que cette alliance était absolument indifférente. « Je lui objectai que, quand bien même il en serait ainsi (ce que, pour ma part, je ne voyais pas), ce n'en était pas moins une initiative inutile et qui serait, en tout cas, prématurée et préjudiciable dans les circonstances présentes, où elle ne pouvait servir qu'à donner à la France un motif justifié de songer à réaliser une alliance qui n'est encore qu'à l'état de projet » (2).

En novembre, l'ambassadeur britannique communiqua à Madrid la manière de voir de son souverain, d'accord avec le roi de Prusse, pour pacifier le Nord et empêcher qu'une contrainte fût exercée sur le roi de Suède ou que la Constitution

(1) A Floridablanca, du 26 septembre 1788, n° 279.
(2) A Floridablanca, du 20 octobre 1788, n° 301.

suédoise fût modifiée par force. « Sa Majesté, écrit Floridablanca (1), n'a pas manqué d'approuver ces idées comme étant utiles à tous, et elle a offert de renouveler ses exhortations amicales, sans recourir à la force ni à la menace, qui indisposeraient les esprits. Le Roi a exprimé le désir de voir la Cour d'Angleterre poursuivre le même objet et ne pas effectuer de démarche qui puisse, directement ou indirectement, y faire obstacle ».

Toutefois, la Russie ne jugeait pas que les circonstances exigeassent une médiation. Elle se limitait à demander à la France une entière neutralité vis-à-vis de la Suède et la garantie de la Pologne, moyennant quoi elle accepterait de se séparer de l'Angleterre. Le comte de Ségur fit savoir à Pétersbourg qu'avant de prendre une décision sur la grave question de l'alliance, sa Cour voulait connaître l'avis de l'Espagne (2). C'était en effet le constant désir de Montmorin de n'agir qu'en parfaite uniformité de vues avec Madrid. Il ne voyait pas seulement là une obligation découlant du Pacte de famille, mais encore le moyen de se prémunir contre une action individuelle de la Cour d'Espagne, action qui, dans l'état où se trouvaient les affaires intérieures de la France, eût pu produire une assez désavantageuse impression (3).

*
* *

L'activité diplomatique de l'Espagne fut ralentie à la fin de 1788 par les maladies et les deuils répétés qui frappèrent la famille royale. L'avènement de Charles IV amena Floridablanca à préciser, dans une note détaillée, la politique ou, comme on disait alors, le « système » du nouveau souverain.

« Bien que Sa Majesté doive être assurément le digne imitateur et continuateur de la politique de Charles III, politique fondée sur la justice, la vérité et la loyauté, il ne lui en faut pas moins se donner le temps de voir le degré de confiance qu'il arrivera à obtenir dans l'opinion des autres Cours. Sans les assurances que les événements futurs et l'expérience nous apporteront touchant cette confiance, il est impossible d'éta-

(1) Le 10 novembre 1788.
(2) A Floridablanca, du 23 novembre 1788, n° 326.
(3) A Floridablanca, du 19 décembre 1788, n° 341.

blir solidement les principes et maximes de notre intervention dans les affaires générales de l'Europe, non plus que dans la paix et la guerre où nos intérêts ne sont pas directement engagés ».

Floridablanca rappelle ensuite les directions énoncées dans sa lettre du 17 mars 1788, directions dont les événements subséquents avaient démontré l'opportunité. « Le feu Roi a prévu que l'Angleterre et la Prusse pourraient former d'autres alliances et resserrer celles qu'elles avaient déjà conclues, ainsi qu'elles l'ont fait, si on alarmait l'Europe en divulguant le projet d'union des deux Cours Impériales avec la maison de Bourbon... C'est ce qui s'est passé et, si la Suède n'a pas adhéré à ces nouvelles alliances, on le doit aux démarches de l'Espagne.

...« Ainsi donc, Sa Majesté régnant aujourd'hui, suivant en tout point le même système et les maximes du Roi, son auguste père, m'a dicté les réponses que je vais donner à Votre Excellence, aux Cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, au sujet de leurs explications respectives et après avoir entendu les ministres et personnes les plus expérimentés dans la science du gouvernement et les plus zélés pour sa gloire, pour son service et pour le bien du pays.

« L'explication de la Cour de Russie, comme celle de la Cour de Vienne, tout en paraissant une réponse à la lettre d'exhortation à la paix écrite d'ordre du défunt Roi le 20 septembre 1788, constitue une invitation à former une prompte alliance entre les deux Cours Impériales et celles de la Maison de Bourbon, plutôt qu'un témoignage sincère et mesuré de dispositions à entrer dans une sérieuse négociation de paix. Cette assertion ne réclame aucune preuve : elle résulte démonstrativement des dépêches des Cours de Pétersbourg et de Vienne à leur ministre et ambassadeur à Madrid.

« Le Roi a résolu de ne pas répondre formellement sur ce point et de ne pas reproduire les motifs qu'a eus son auguste père de repousser cette alliance avec l'accession au Traité de Versailles, que le ministre français avait considérée comme pouvant lui servir de base. Il se limite à souligner la contradiction qu'offrirait, dans les circonstances actuelles, une pareille union avec le caractère de pacificateur impartial dont s'est revêtu le défunt Roi et que Sa Majesté entend s'approprier complètement

« Quelque secret qu'elles veuillent tenir le traité d'alliance, la France et la Russie ne parviendraient jamais à l'empêcher de transpirer. Et de fait, les ministres de Prusse et d'Angleterre en ont déjà eu vent. Par ailleurs, il suffirait au Roi de savoir qu'un engagement quelconque le disqualifie dans son rôle de pacificateur impartial pour qu'il s'y refuse.

« Ainsi, Sa Majesté, n'entrant pas dans des pourparlers d'alliance, n'a plus qu'à répondre aux sortes d'ouvertures de paix que lui font les Cours Impériales. La Russie décline tout accommodement avec la Suède et se limite, dans ses dépêches, à évaluer les torts que celle-ci lui a faits. Le Roi Catholique n'en dit pas moins quelque chose, dans sa réponse, de l'intérêt qu'aurait la tsarine à s'arranger avec le roi de Suède et des démarches que l'Espagne a faites auprès de ce prince pour l'amener à donner certaines satisfactions à Sa Majesté Impériale, ainsi que de celles qu'elle a effectuées et effectue auprès de la Prusse et de l'Angleterre pour qu'elles donnent à Stockholm les mêmes conseils... Quand ce ne serait que pour se libérer de tous soucis du côté de la Suède et de ceux qu'à ce propos peuvent lui occasionner les Cours de Berlin et de Londres, afin de pouvoir consacrer tous ses efforts à la guerre contre les Turcs et obtenir une paix honorable, la Russie devrait adhérer à tout moyen honnête de s'arranger avec la Suède. La France doit également contribuer à ce résultat.

« M. le comte de Montmorin, dans sa dernière dépêche à M. le duc de La Vauguyon, a exposé les divers inconvénients qu'il aperçoit à se charger des démarches que l'Impératrice de Russie désire voir faire auprès des Cours de Berlin et de Londres pour qu'elles ne prennent pas part à la guerre et au conflit qui existent entre elle et la Suède. Si de telles démarches doivent être effectuées, il propose qu'elles le soient par les ambassadeurs et ministres de France et d'Espagne sur la base d'instructions qui leur seront données.

« Le Roi Catholique estime qu'il ne peut exister d'objection à l'accomplissement de ces démarches, à la condition qu'elles s'exécutent sans bruit ni apparat et sur un ton qui n'ait rien de désobligeant pour les ministères de Prusse et d'Angleterre. Il suffit que nos ministres à Londres et à Berlin reçoivent l'ordre de saisir avec à propos toutes les occasions qui se présenteront, ou de les provoquer d'une façon naturelle, pour per-

suader ces Cours qu'il ne leur convient pas d'user de force et de menaces, ni de s'immiscer, par des moyens violents, dans les disputes de l'Impératrice de Russie avec la Suède ou même avec la Porte, alors qu'elles peuvent se limiter à donner aux uns et aux autres de bons conseils de pacification...

« Nous pensons que la France approuvera la procédure adoptée par le Roi et estimera juste, avec lui, le désir exprimé par la Russie de voir mettre en liberté, avant l'ouverture de négociations avec la Porte ottomane, son ministre arrêté à Constantinople...

« Si les Turcs commencent à se montrer disposés à la paix, comme l'a dernièrement écrit l'ambassadeur de France à Constantinople, encore que nous doutions que ce soit dans la mesure où celui-ci s'en flatte, le dit ambassadeur, ou notre ministre, peut découvrir secrètement les intentions de la Porte et travailler sans apparat ni bruit à la pousser à négocier. Nous n'avons aucun intérêt à nous mêler de cette négociation ; aussi laisserons-nous volontiers à la France et à ses ministres tout ou partie, à son gré, de cette œuvre de pacification. Nous avons même, d'avance, avisé notre ministre à Pétersbourg de ne pas reparler de cette question si on ne l'en entretient pas. Si le Roi Catholique ou ses ministres sont sollicités, ou si l'on a confiance en eux pour quelque démarche qui contribue à la paix, ils feront leur possible. Sinon, ils se tiendront cois et verront très volontiers la France et ses ministres à Pétersbourg et à Constantinople s'adjuger la gloire de pacifier l'Europe.

« Voilà pour tout ce qui regarde la Russie.

« Quant à la proposition de l'Empereur, nous voyons que celui-ci, en ce qui concerne la paix avec la Porte, se borne, après de vives protestations de confiance et une justification de sa conduite dans cette guerre, à exprimer le désir que toute gestion pacificatrice se produise avant le commencement d'une seconde campagne et que la négociation comporte la protection de ses vastes frontières et l'occupation de certains points limitrophes, afin de mieux assurer cette protection dans l'avenir. A cela semblent se réduire les prétentions de Sa Majesté Impériale, sans parler d'indemnisation de frais de guerre.

« L'Empereur ne précisant pas les points qu'il désire occuper, on ne peut travailler avec succès aux négociations... Néanmoins, une fois les pourparlers engagés sur la demande

des pacificateurs, les puissances belligérantes pourront faire valoir au cours de la discussion leurs prétentions et désirs : c'est ce que le Roi m'a ordonné de répondre à la Cour de Vienne.

...« Reste à répondre à la France touchant son projet d'alliance avec la Russie, projet au sujet duquel elle a demandé conseil au feu Roi, père de Sa Majesté. Sur ce point, Sa Majesté, se défiant de son expérience personnelle et doutant qu'on en ait la même opinion que de celle de ce monarque, dont l'âge et le renom lui font défaut, m'a chargé de vous dire qu'elle laisse à la sage prévoyance du Roi Très-Chrétien et de son ministère éclairé le soin de résoudre la question posée au défunt Roi. Cette question se réduit à deux termes : 1° convient-il de conclure l'alliance ? 2° dans le cas de l'affirmative, doit-elle se faire de suite et sans délai ? Sa Majesté m'a prié de vous envoyer copie des lettres que je vous ai adressées à ce sujet, d'ordre du défunt Roi, les 11 juin, 9 septembre et 29 octobre de l'année passée.

...« Le Roi n'a rien à ajouter à la façon de penser de son auguste père, si ce n'est ceci : si la France conclut cette nouvelle alliance, les Cours Impériales pourront concevoir beaucoup de superbe et défendre avec acharnement leurs prétentions. La paix deviendra plus difficile et une guerre générale pourra s'ensuivre, guerre que Sa Majesté exècre et exécrera. Le Roi pourrait expliquer et développer les graves fondements de ses justes appréhensions à cet égard ; mais il abandonne ce soin à la réflexion du Roi son cousin et de ses ministres.

...« L'argument de la France n'est pas sans faire impression, lorsqu'elle dit qu'une fois cette période critique traversée, on ne pourra peut-être plus amener la Russie à s'unir à la Maison de Bourbon sans clause d'exception en faveur de l'Angleterre, ni éviter qu'elle s'allie avec cette dernière.

« Mais le fait est que la nécessité seule a mû la Russie, et même la Cour de Vienne, à solliciter la France après avoir perdu plus de deux tiers de l'année passée en négociations.

« La mauvaise tournure de la guerre contre les Turcs, les mouvements du roi de Suède et les démarches des Cours de Berlin et de Londres pour le soutenir et pour soustraire la Pologne à la dépendance ou servitude russe, ont été les stimulants qui ont pressé les Cours Impériales de négocier avec

nous. Qui sait si, le moment de nécessité passé, elles seront capables (spécialement la Russie) de faire avec l'Angleterre la même alliance défensive qu'avec la France ?... Quand les intérêts et les ressorts des Cours ne sont pas permanents, les traités ne le sont pas davantage. L'Angleterre peut fournir de grands moyens à la Russie pour sa guerre ou sa paix avec les Turcs et avec la Suède ; elle en mettra encore plus en jeu pour la détacher de toute alliance défensive avec la France ou pour rendre cette alliance inopérante.

« Les nouveaux événements d'Angleterre justifient cette appréhension. Il est nécessaire que le roi de Prusse se montre en face des événements plus circonspect et plus modéré.

« Enfin, le Roi ne voudrait avoir d'autre allié que la France, sans laisser pour cela d'être l'ami des autres princes de l'Europe. C'était le désir de son auguste père, et Sa Majesté ne peut laisser de l'imiter » (1).

*
* *

Les circonlocutions du ministère espagnol et, plus encore, les incertitudes de la situation intérieure paralysaient déjà l'activité diplomatique du Cabinet de Versailles. Le 5 mars 1789, Montmorin écrit directement à Floridablanca :

« Nous n'avons encore rien décidé relativement à notre alliance avec la Russie ; j'ai remis au Roi, il y a déjà du temps, toutes les raisons pour et contre, que j'ai rassemblées dans un mémoire ; j'attends à présent la décision, et je l'attends même avec impatience, parce que je commence à ne plus savoir quelle réponse faire au ministre de Russie, qui est pressant. Le roi de Prusse prétend qu'il exhorte celui de Suède à la paix, mais je vous assure que je ne pourrai avoir de foi à ses exhortations que lorsque j'en verrai les effets ; le roi de Suède n'est pas en mesure de s'y refuser si on lui dit de bonne foi de Berlin qu'il faut qu'il fasse la paix...

« Nous ne sommes pas sans espérance qu'il ne s'établisse une négociation à Constantinople. Il est certain que les deux Cours Impériales désirent la paix ; elles en ont besoin et, ce besoin, les préparatifs que fait le roi de Prusse le leur fait sen-

(1) 16 janvier 1789.

tir davantage. Dès que j'aurai des nouvelles de Constantinople, je vous les ferai passer par Fernan Nuñez.

« Je suis écrasé d'affaires, bien moins relativement à mon département qu'aux affaires intérieures qui nous prennent tout notre temps, et plus souvent assez désagréablement. Nous touchons au moment où les Etats-généraux seront assemblés. Dieu veuille qu'ils amènent un dénouement favorable ; je le désire et je l'espère...»

Floridablanca se borne à ressasser les raisons qui maintiennent la Cour d'Espagne sur l'expectative. On croit savoir à Madrid que le but principal poursuivi par les Cours Impériales est d'impliquer la France et l'Espagne dans la guerre en cours par des manœuvres obliques ; si elles n'y réussissent point, elles affecteront de n'attacher aucun intérêt au projet d'alliance. Il est d'ailleurs également question d'un rapprochement entre la Russie, la Prusse et l'Angleterre : seul l'Empereur éprouve encore quelque répugnance à y souscrire (1).

A Paris, c'est un autre son de cloche. Montmorin tient de bonne source que le roi de Prusse pousse la Porte à la résistance et lui a fait connaître qu'il déclarerait la guerre avant la fin de la campagne en cours. Pour atténuer la portée de cette menace, la Cour de Pétersbourg a admis que Vienne pouvait faire une paix séparée. L'Empereur a en conséquence autorisé M. de Choiseul à ouvrir des négociations à Constantinople sur la base de *l'uti possidetis*, mais en lui marquant qu'un meilleur tracé des frontières, utilisant les cours d'eau, était l'unique visée de la Cour de Vienne (2).

Montmorin expose l'événement, sur un ton d'habituelle franchise, à son collègue espagnol : sa lettre est émaillée de réflexions diffuses mais très personnelles.

« J'ai dit à Fernan Nuñez où nous en étions de nos négociations pacifiques à Constantinople, et il vous l'aura sûrement mandé avec son exactitude ordinaire. Le consentement des deux Cours Impériales à une paix séparée facilitait notre ouvrage, et je crois que nous serions parvenus à faire celle de la Cour de Vienne, dont les Turcs paraissent moins éloignés que

(1) A Fernan Nuñez ,du 30 avril 1789.
(2) Fernan Nuñez à Floridablanca, du 6 mai 1789, n° 423.

de celle avec la Russie ; mais je crains que la mort du Grand seigneur ne viennent troubler toute notre besogne.

« Je n'ai reçu qu'un mot de notre ambassadeur, qui m'a écrit à l'instant même de l'événement ; il ne savait encore ce qu'il produirait. Je vous avoue que je désirerais beaucoup qu'au moins la paix particulière de l'Empereur fût faite ; le roi de Prusse serait obligé de parler moins haut et d'ailleurs, je ne saurais prendre confiance dans ses intentions. Je le vois souffler partout le feu de la guerre : à Constantinople, il ne cesse d'animer les Turcs et, pour les détourner de la paix, il va même jusqu'à permettre, dans le cours de cette campagne, une diversion puissante contre l'Empereur. En Suède, son ministre ne quitte pas un moment le Roi et paraît plutôt le premier ministre que celui d'une puissance étrangère. Et vous voyez si les vues de Gustave III sont pacifiques !

« D'ailleurs, la Cour de Berlin échauffe continuellement celle de Londres et l'entraîne même plus loin qu'elle ne voudrait. Vous aurez pu observer que le langage du ministre de Prusse est bien plus décidé que celui de l'ambassadeur d'Angleterre ; celui-ci m'a toujours parlé d'une manière fort modérée relativement à ce qui se passe dans le Nord et n'a cessé de me dire que l'Angleterre n'y prendrait de part que par des exhortations pacifiques. Je lui ai répondu que je pensais que toute autre conduite serait imprudente, parce qu'en se montrant d'une manière hostile, la Cour de Londres forcerait vraisemblablement d'autres Cours à suivre l'exemple dangereux qu'elle donnait. Ce n'est pas que je crois que cela arriverait ; mais, comme ces propos n'engagent à rien, ils ne peuvent avoir aucun inconvénient.

« Quoi qu'il en soit, si nous parvenons à faire la paix du Levant, ne fût-elle que partielle, je suis persuadé que nous aurons arrêté l'extension de la guerre et que la paix générale suivra bientôt la paix particulière de la Cour de Vienne ; et nous pourrons nous en mêler sans aucun scrupule, puisque l'Impératrice de Russie y a donné son consentement sans restriction, se réservant seulement à elle-même de faire sa paix particulière.

« Les conditions qu'exige l'Empereur sont assez dures. Il demande que la base de la négociation soit fixée d'après *l'uti possidetis ;* mais je ne crois pas que ce soit son dernier mot.

L'état de sa santé doit lui faire désirer ardemment de terminer, le plus promptement possible, cette grande affaire ; je crains même qu'il n'ait pas de temps à perdre s'il veut qu'elle soit finie de son vivant. Il est certain qu'il va mal, et plus que probable qu'il n'ira pas jusqu'à l'automne ; ce sera encore du changement de scène : sera-t-il avantageux ou nuisible ? c'est ce que j'ignore parfaitement.

« Son successeur est, dit-on, très pacifique ; mais il est bien attaché à l'Angleterre, et très éloigné de la maison de Bourbon. Je n'imagine pas, au surplus, que nous fassions, sous ce dernier rapport, une perte considérable dans la personne de l'Empereur.

« Quoi qu'il en soit, je désire vivement que nous lui fassions faire sa paix, parce que j'y regarde attaché le repos de l'Europe. Sa mort élèvera encore une autre question : celle relative à l'Empire ; mais elle vous importe fort peu et guère davantage à nous. Nous aurons à cet égard une conduite à peu près indifférente ; ce qui certainement ne nous compromettra pas.

« Je pense comme vous que notre projet d'alliance avec la Russie sera peu discuté à Pétersbourg ; mais je n'en crois pas moins convenable de l'avoir envoyé. Si on veut y mordre, le traité n'aura aucun inconvénient à l'époque à laquelle nous l'avons renvoyé. Et, si on le laisse là, nous ne courrons pas après. Mais, après tout ce qui s'était passé, je crois que cette démarche était nécessaire pour ne pas rompre tout-à-fait, et il nous importe de ne pas jeter la Russie dans les bras de l'Angleterre.

« Notre ambassadeur à Constantinople est à présent assez bien avec votre ministre ; je souhaite que cela dure. J'y ai exhorté M. de Choiseul ; je vous en prie, faites-en autant à M. Bouligni » (1).

Tout cela est inconsistant, désinvolte et assez imprécis. D'ailleurs, encore un peu de temps et les épisodes de la crise intérieure exerceront sur la politique extérieure de la France une inhibition absolue et définitive. Montmorin le constate mélancoliquement quelques semaines plus tard :

« Vous sentez combien notre politique extérieure doit être

(1) Montmorin à Floridablanca, du 25 mai 1789.

nulle dans ce moment. Tout ce que nous avons à faire est éviter de nous compromettre. Si on voulait absolument nous chercher querelle, il faudrait bien nous défendre ; mais j'espère que cela n'arrivera pas.

... « Nous avons eu un moment d'espérance de faire la paix, au moins à moitié dans le Levant, c'est-à-dire celle particulière de l'Empereur ; mais ces espérances se sont évanouies, et ce seront les événements de la campagne qui en décideront. Il paraît que les Autrichiens vont assiéger Belgrade. Si cela est, il y aura sûrement une bataille, dont l'issue décidera du sort de la place, et vraisemblablement de la paix pour l'hiver prochain.

« Quant à l'autre négociation en Russie, vous savez bien qu'elle est entièrement suspendue. Le roi de Suède a été un moment dans une assez bonne position ; mais je crains qu'il ne l'ait gâtée ; malgré tout cela, il ne se fera plus grand chose par terre ; et par mer il est bien rare que les combats soient décisifs. Cette marche convient fort au roi de Prusse et aux Anglais, qui maintiendront le roi de Suède en mesure d'embarrasser la Russie aussi longtemps qu'ils pourront » (1).

*
* *

On ne trouve plus par la suite, dans la correspondance de Fernan Nuñez, que de très intermittentes allusions aux négociations de paix, notamment à l'issue de certains entretiens avec l'envoyé de Prusse à Paris (2).

Les progrès de la Révolution détournent l'attention des chancelleries de la question d'Orient. « Si les Cours souveraines qui sont bien intentionnées, disait Floridablanca à Kageneck, s'entendaient entre elles avec sincérité et franchise, elles pourraient contenir non seulement les ennemis de dehors mais aussi ceux de l'intérieur, comme le sont les mauvais vassaux ». Et comme Kageneck demandait au ministre s'il pouvait communiquer cette réflexion à l'Empereur, Floridablanca ajoutait : « Oui, car ici nous n'avons pas d'autre but ni intérêt, dans les affaires générales, que de maintenir les droits de la Sou-

(1) A Floridablanca, du 15 août 1789.
(2) Voir, entre autres, une lettre de Fernan Nuñez à Floridablanca, du 3 mars 1790, n° 571.

veraineté, droits foulés aux pieds dans bien des pays et exposés dans tous, si les monarques n'ouvrent pas les yeux et ne conjuguent pas leurs efforts contre les méchants ».

Kaunitz, avisé de ces propos, y répond en regrettant « que les Cours de Bourbon n'aient pas contracté alliance avec celles de Vienne et de Russie lorsque la France était en état de faire figure ». — « Ce qui revient à dire — ajoute Floridablanca — qu'elle ne signifie plus rien » (1). On songe au mot terrible de Burke à la même époque : « Je viens de parcourir la carte de l'Europe et j'ai trouvé une grande place vide : l'espace occupé par la France ».

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 6 avril 1790.

CHAPITRE XI

La Politique du Pacte de Famille dans le conflit anglo-espagnol.

L'affaire de Nootka : échange de notes entre Londres et Madrid. — Montmorin s'engage à plaider énergiquement l'application du Pacte de Famille ; scepticisme de Fernan Nuñez. — Floridablanca met le Gouvernement français en demeure d'exécuter le Pacte. — Le droit de paix et de guerre discuté à l'Assemblée nationale. — Démarches mesurées de Fernan Nuñez. — La Vauguyon accusé d'avoir poussé l'Espagne à une rupture avec l'Angleterre. — Indignation de Charles IV et protestation de la Cour de Madrid contre cette assertion. — Disgrâce de La Vauguyon ; ouverture pour la nomination de son remplaçant. — La candidature du marquis de Pons : fausse manœuvre de Fernan Nuñez ; refus catégorique de Charles IV. — Aplanissement du litige anglo-espagnol. — Nouvelle mise en demeure de Floridablanca au Cabinet de Paris : Fernan Nuñez en atténue les termes .— Explications orageuses entre Montmorin et l'ambassadeur. — Entretien de Fernan Nuñez avec Marie-Antoinette et La Fayette ; attitude des partis à l'égard de l'Espagne. — Ajournement de la remise de la note espagnole à l'Assemblée nationale. — Discussion au Comité diplomatique ; débats à l'Assemblée nationale ; décision du 26 août. — Le ministère français élabore un projet pour l'application de cette décision. — Accord du 28 octobre entre l'Espagne et l'Angleterre ; indifférence soudaine du Cabinet de Madrid à l'égard des propositions françaises. — Récriminations de Montmorin : apaisements donnés par Fernan Nuñez. — Mot de Louis XVI sur la convention du 28 octobre : le « fagot d'épines ». — Relâchement des liens diplomatiques entre Paris et Madrid ; démarches réitérées de Montmorin en vue du remplacement de La Vauguyon ; inflexible opposition du Gouvernement espagnol. — L'ambassade de France à Madrid gérée par un chargé d'affaires.

Le Pacte de Famille avait été, dans les négociations relatives à la question d'Orient, la base indiscutée sur laquelle les Cours de Paris et de Madrid s'étaient efforcées d'ajuster leur action dans une affaire qui ne les touchait que de loin. Son principe et sa validité furent, au contraire, directement mis en question par le conflit qui s'éleva, au début de 1790, entre l'Espagne et l'Angleterre.

Sous ses allures dynastiques, le Pacte n'était pas une Sainte-Alliance avant la lettre mais une ligue des nations maritimes contre l'expansionnisme britannique. Or, l'Angleterre, connaissant les faiblesses intérieures de la France et comptant

au sein de l'Assemblée nationale de puissants appuis, trouva dans ce conflit une occasion propice pour mettre les Français dans l'obligation de choisir entre la vieille tradition nationale, personnifiée par la monarchie, et l'idéologie nouvelle, dont le triomphe ne pouvait que desserrer les liens noués depuis un quart de siècle entre Versailles et Madrid.

Ce calcul ne réussit pas, tout d'abord, dans la mesure où le Cabinet britannique l'escomptait. La Cour d'Espagne fit, devant le péril d'une guerre imminente, un pressant appel à la France. Elle parut craindre une défaillance et donna à ses démarches un tour presque comminatoire. Louis XVI et le ministère n'eurent pas une seconde d'hésitation en face des obligations que leur imposait le Pacte. Mais ils devaient compter avec l'Assemblée, c'est-à-dire avec cet esprit de chimère qui attribuait au droit une force intrinsèque irrésistible et qui voyait, dans une déclaration théorique de désintéressement, un élément positif de sécurité pour un grand peuple. Cependant, le patriotisme l'emporta et l'Assemblée fit son devoir, non sans s'être égarée dans l'aventureuse phraséologie inhérente à tout débat parlementaire sur les affaires diplomatiques.

Mais de quels moyens pratiques d'application sa décision était-elle susceptible ? L'indiscipline militaire et le trouble de l'opinion risquaient d'en atténuer singulièrement les effets. Le Gouvernement espagnol, qui avait si âprement insisté pour obtenir notre appui, parut s'aviser soudain qu'il était sans valeur. Les amis de Floridablanca allèrent jusqu'à dire qu'ils aimaient mieux voir les Anglais dans leurs ports que la flotte française avec les principes anarchiques dont elle était contaminée. Le Cabinet de Madrid s'accommoda avec l'Angleterre et se borna dédaigneusement à prendre acte des loyales dispositions dont la France venait de faire preuve à son égard. L'Angleterre avait misé sur notre carence et c'était à Madrid qu'elle gagnait la partie. Notre impuissante bonne foi avait éloigné de nous les Anglais sans nous garder les Espagnols.

L'impression lamentable qui se dégage de cette phase de nos rapports avec l'Espagne est encore accrue par la place qu'y tiennent les discussions sans mesure autour de points de détail et l'acrimonieuse nervosité des ministres, visiblement influencés par les passions politiques ambiantes.

* * *

Les faits sont connus.

En 1789, deux bâtiments battant pavillon anglais, l'*Argonaute* et la *Princesse royale*, étaient saisis, par ordre du commandant espagnol Estevan Josef Martinez, dans le port de San Lorenzo ou de Nootka, sur la côte californienne. Le vice-roi de la Nouvelle Espagne prescrivit la restitution de ces bâtiments, à la condition que leurs capitaines répondent de leur valeur si, après la procédure d'usage, ils étaient déclarés de bonne prise.

Dès qu'il fut informé de cet incident, le Gouvernement espagnol en saisit le Cabinet britannique, en soulignant le caractère illicite des opérations des capitaines incriminés, lesquels avaient reconnu leur intention de s'approprier le port, d'y installer un comptoir et de s'y fortifier. On ne pouvait, disait le Cabinet de Madrid, tirer argument du fait que l'Espagne n'avait pas d'établissement fixe dans le port, quand il s'agissait de territoires lui appartenant soit par droit de découverte, soit en vertu de traités internationaux, soit au titre d'une possession immémoriale. Depuis plus de deux siècles, l'Espagne avait eu, au su et consentement de tous les Etats européens, un droit exclusif de propriété, de navigation et de commerce dans ses Indes occidentales. Par l'article 8 du Traité d'Utrecht, dans la conclusion duquel on peut dire que toutes les puissances étaient intervenues, l'Espagne et l'Angleterre, d'un commun accord, avaient admis comme règle fondamentale que la navigation et le trafic des Indes occidentales sous la domination espagnole resteraient ce qu'ils étaient au temps de Charles II (d'Espagne). Des incidents analogues à ceux de l'*Argonaute* et de la *Princesse royale* avaient eu lieu précédemment avec des bâtiments russes, américains et portugais, sans que leur règlement amenât aucune discussion de ce principe.

Le Cabinet britannique n'en répondit pas moins, le 26 février 1790, par une note d'une alarmante raideur, où il parlait d' « acte de violence » et d'incident « injurieux pour la Grande Bretagne ». Cette attitude était d'autant plus inattendue que les deux Gouvernements n'étaient pas encore en possession d'une version définitive et contrôlée de l'événement. Comme le disait le Ministère espagnol, c'était la forme plus que le fond

(*el modo mas que la sustancia*) qui donnait, dès l'origine, à cette discussion son caractère de gravité.

Tout en prenant des précautions militaires, l'Espagne répliqua sur un ton très modéré qu'elle ne visait à aucun privilège qui ne lui fût assuré par les Traités et qu'elle n'avait d'autre que de régler amiablement ce conflit. Mais le 5 mai, sous la poussée de l'opinion, le Cabinet de Londres signifia à l'ambassadeur d'Espagne dans cette capitale que « les actes de violence commis contre le pavillon britannique mettaient le roi d'Angleterre dans l'obligation de charger son représentant à Madrid de réitérer les observations antérieures et de réclamer une satisfaction que Sa Majesté se croyait indiscutablement en droit d'obtenir ». La même note protestait contre les prétentions de l'Espagne à un exercice exclusif de la souveraineté et des droits de navigation et de commerce dans les parages en litige. Elle exigeait une réponse « prompte et explicite ».

Cette réponse fut remise le 18 mai à l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid. Le Gouvernement de Charles IV était prêt à souscrire une suspension immédiate et mutuelle des armements en cours ; il se déclarait en outre disposé à donner l'indemnité et les satisfactions qui seraient reconnues de droit si le tort était de son côté, à la condition que l'Angleterre s'engageât à faire de même.

*
* *

Quelle attitude allait observer la France, dans cette complication imprévue où l'engageaient les stipulations défensives du Pacte de Famille ?

Montmorin lut, en présence de Fernan Nuñez, les premières dépêches de Londres relatant l'incident. « Si la France ne fait rien pour l'Espagne, ce sera la suprême démonstration de sa déchéance et de son discrédit en Europe », avait dit à peu près notre ambassadeur à Londres, M. de La Luzerne. « C'est la vérité, ajouta pour son compte Montmorin. Nous ne négligerons aucune démarche amicale et conciliante. Mais si cela ne suffit point, je demanderai à Sa Majesté l'autorisation de me rendre à l'Assemblée nationale pour y exposer, avec toute la force que je pourrai, les services que nous devons à

l'Espagne. En 1762, l'Espagne est venue à notre secours quand nous étions ruinés et elle a subi en peu de temps des pertes élevées pour alléger les nôtres. En 1779, elle a également pris les armes pour nous dans une cause où elle se compromettait sans que son intérêt l'y portât, bien au contraire. Enfin, en 1787, elle a conjuré un incendie général en Europe par l'activité qu'elle a déployée dans l'affaire de Hollande. Il n'y a donc aucune raison pour excuser la nation française aux yeux du monde entier si elle ne fait pas tous ses efforts pour secourir les Espagnols. Si ce discours ne produisait pas sur l'Assemblée l'effet désiré, je donnerais immédiatement ma démission. »

Fernan Nuñez n'accueillit pas ces chaleureuses assurances sans quelque scepticisme. « Je redoute, dit-il, que M. de Montmorin n'ait saisi cette occasion pour parler de nouveau en ministre et ne se flatte d'accélérer, au prix d'une guerre, la restauration du pouvoir exécutif, le rétablissement de la discipline militaire et l'union des esprits, grâce à une diversion à l'unique objet qui les mette hors d'eux-mêmes. J'allais lui en faire discrètement la remarque lorsque le ministre vint au-devant de mon intention en confirmant ma manière de voir. Il ajouta qu'il avait des raisons de craindre qu'il y eût, dans l'Assemblée nationale, de nombreux membres gagnés par l'Angleterre, lesquels, étant payés pour faire les affaires de cette puissance, s'opposeraient avec beaucoup de feu à ses efforts... Il reconnut également qu'une union entre nos deux pays engendrerait aujourd'hui un danger de contagion que l'Espagne n'appréhenderait pas moins que la guerre » (1).

Cette fois, le ton de Floridablanca n'est plus indécis et cordial, comme lors de la crise orientale, où les intérêts de l'Espagne n'étaient pas en jeu. « Le Roi Catholique pense demander sérieusement à cette Cour ce qu'elle pourra faire et ce qu'elle fera dès maintenant pour nous seconder dans une guerre ou pour l'éviter. Votre Excellence admettra que des promesses et des reconnaissances verbales ne sauraient suffire à nous tranquilliser, si elles ne sont pas accompagnées de préparatifs et de dispositions effectives. Si nous ne voyons pas bientôt ces dispositions se manifester, nous devrons chercher partout ailleurs, sans exception, des amis et même des alliés.

(1) A Floridablanca, du 9 mai 1790, n° 606.

Nous nous efforcerons, certes, de sauvegarder les égards dus à l'amitié et à la parenté, voire les bons rapports avec ce pays, mais dans la mesure où cela ne nous exposera pas à ruiner le nôtre.

« Les circonstances sont critiques, la raison est de notre côté, puisque non seulement on nous offense mais encore on nous réclame satisfaction sur un ton inouï, ce qui équivaut à nous imposer l'obligation de tout supporter à l'avenir. Nous travaillons et nous travaillerons à obtenir la paix. Mais, si nos ennemis ont résolu de l'être à tout prix, nous ne gagnerons rien à négocier » (1).

Le 14 mai, l'Assemblée prit connaissance de la lettre par laquelle Montmorin avisait son Président de la décision du Roi d'armer quatorze vaisseaux de ligne dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée pour répondre, sans aucun esprit de provocation, aux armements anglais.

Une des conséquences de cette alerte fut de poser, devant les députés, la question de savoir si le droit de faire la guerre et la paix ainsi que de conclure les traités et les alliances résidait dans le Roi ou dans la nation. L'Assemblée eût alors volontiers laissé au souverain le droit de paix et de guerre, mais le Pacte de Famille fit craindre de voir la nation engagée malgré elle dans une guerre dynastique : elle décida que le Roi proposerait la paix ou la guerre et que l'Assemblée voterait.

Un débat ridicule avait précédé cette résolution : on avait pu entendre le baron de Menou s'opposer à toute démarche avant qu'ait été résolue la question de savoir laquelle des deux couronnes, d'Espagne ou d'Angleterre, était dans son tort. « Si c'est l'Espagne, nous devons l'engager à plier ; si c'est l'Angleterre et qu'elle se refuse à la justice, nous devons armer non pas quatorze vaisseaux mais toutes nos forces de terre et de mer. C'est alors que nous montrerons à l'Europe ce que c'est qu'une guerre non ministérielle mais nationale. »

Pour contrecarrer les menées anglaises et les dispositions apparemment peu favorables de la majorité de l'Assemblée, Fernan Nuñez fit imprimer et circuler un factum intitulé *Question très importante à décider*, dans lequel, en évitant de

(1) A Fernan Nuñez, du 21 mai 1790.

choquer les « préjugés démocratiques », l'auteur rappelait la France à ses obligations.

« Toutefois, observe l'ambassadeur, nous ne devons pas nous flatter de rien obtenir ici, en dépit de la bonne volonté du Roi, de ses ministres, des honnêtes gens et de ceux qui ne verraient, en nous secourant, qu'un moyen de ressusciter l'ancien régime et de récupérer leurs pertes personnelles; ce qui est la préoccupation de la majorité, tout empressée qu'elle soit à vociférer son patriotisme. S'ils finissaient par nous prêter quelque secours — ce dont je suis loin de répondre en aucune façon, — ce serait après avoir épuisé tous les moyens dilatoires qu'offre une longue négociation. Et ils le feraient de telle façon que, lorsque ces secours pourraient nous être utiles, nous aurions déjà perdu plus que ce que représentent pour nous Nootka et toute la mer du Sud » (1).

Quel que fût son sentiment personnel, Fernan Nuñez, toujours enclin à la patience, ne donna pas à ses premières démarches l'allure comminatoire qu'avait conseillée Floridablanca. « Je n'ai pas reproduit l'allusion de Votre Excellence à l'obligation où nous nous verrions, en cas de nécessité, de nous chercher d'autres alliés. Comme les dispositions du Roi et du ministère ne sauraient être meilleures et que Votre Excellence ne m'a pas invité expressément à leur faire sentir cette menace prématurément, sans nécessité ni profit, j'ai cru à propos de m'en abstenir » (2).

*
* *

Les rapports des deux Cours n'en furent pas moins brusquement envenimés par un de ces incidents absurdes que font invariablement naître les expériences de diplomatie sur la place publique. Au cours de la séance du 16 mai, Alexandre de Lameth accusa La Vauguyon d'avoir poussé le Cabinet de Madrid à une rupture avec Londres. M. de Montmorin opposa un démenti formel à l'orateur, mais se vit dans l'obligation de mettre l'ambassadeur en disgrâce (3). L'incident prit des

(1) A Floridablanca, du 20 mai 1790, n° 612.
(2) A Floridablanca, particulière, du 30 mai 1790.
(3) En octobre 1790 parut en brochure un extrait de la Correspondance de La Vauguyon avec Montmorin : il était dit, dans cette brochure, que la disgrâce de l'ambassadeur n'était dûe qu'aux rivalités ministérielles. La Vau-

proportions qu'il n'avait point prévues. La Cour d'Espagne commença par protester contre l'inconvenante insinuation dont elle était l'objet. « Votre Excellence publiera, — écrivit Floridablanca à Fernan Nuñez — sous cette forme appropriée et digne, l'injustice qu'on a faite et qu'on fait à notre Roi en croyant, en disant et en suggérant que le duc de La Vauguyon a eu ou a pu avoir une influence sur les desseins de Sa Majesté, dont l'inébranlable maxime a été, est et sera de ne laisser aucune Puissance, aucun ministre ou ambassadeur participer directement ou indirectement aux projets de son Cabinet ni même en être informé tant que le Roi n'en a pas ordonné ainsi. Je vous assure que ces bruits ont blessé au vif les sentiments généreux et élevés du Roi, dont les intentions pacifiques sont telles qu'il montrera à tout le monde qu'il les sait mettre à exécution sans la médiation ou les offices de la France, ni d'aucune autre Puissance » (1).

Au surplus, l'attitude de La Vauguyon n'avait rien qui pût justifier les allégations de Lameth. « Loin de là, le bon homme, comme « pactista de familia », a exprimé le désir qu'une rupture soit évitée, par crainte que, dans la situation où elle se trouve, la France nous fasse défaut et que nous nous rejetions d'un autre côté, abandonnant ce pays à son sort et nous dégageant de liens qui nous gênent et nuisent à nos intérêts, encore qu'ils puissent servir notre prestige tant que le système de l'Europe ne sera pas modifié.

« Les impudences de l'Assemblée nationale et de ses membres ont fâché le Roi à un tel point qu'il exige absolument que la démarche que je vous prescris dans ma dépêche officielle soit effectuée. Je crains que le départ de La Vauguyon, loin de contribuer au succès des vues pacificatrices, leur fasse le plus grand tort. Peu nous importe que cet ambassadeur s'en aille ou reste. S'il s'en va, le ministère sera débarrassé d'un homme aussi importun que tenace dans la défense des intérêts

---

guyon écrivit, le 29 octobre, aux « auteurs du *Journal de Paris* » qu'il n'était pour rien dans le préambule publié en tête de cette correspondance et qu'il n'en avait eu connaissance qu'en recevant la brochure.

(1) A Fernan Nuñez, du 4 juin 1790. Cet épisode est relaté par M. Geoffroy de Grandmaison, *L'Ambassade française en Espagne pendant la Révolution*, pages 21 et suiv. ; toutefois, faute d'avoir eu à sa portée la correspondance de l'ambassade espagnole à Paris, l'auteur n'a pu en donner un exposé complet.

de ses nationaux, qu'il embrasse avec une fougue extraordinaire. Il arrive à réussir dans bien des affaires à force de nous importuner : c'est ce qui vient de se passer pour l'extraction de la monnaie que le Roi s'était toujours refusé à autoriser (1).

« Mais, pour fâcheux qu'il soit, nous n'en devons pas moins lui rendre justice sur le point dont il s'agit, et vous devez dire et publier la vérité, en faisant part à Montmorin de tout ce que je vous écris.

.... « J'espère que les Anglais s'accommoderont de nos réponses modérées et ajourneront la discussion au temps des futures négociations. En attendant, nous pouvons compter sur 32 vaisseaux armés, dont quatre à trois ponts. Vingt-quatre sont en état d'entrer en action ; les autres le seront avant la fin du mois. Je désire presque que la France nous fasse faux bond et que cela nous serve de prétexte pour économiser les frais de l'ambassade. Nous en reparlerons une autre fois » (2).

Le duc de La Vauguyon avait, pour sa défense, adressé, par le canal de Montmorin, une lettre de protestation au président de l'Assemblée (3). Cette lettre ne fut pas transmise parce que, touchant à une négociation en cours avec le Cabinet de Madrid, le ministère estima que sa teneur n'en pouvait être divulguée sans l'assentiment de celui-ci. Le Conseil résolut — d'ailleurs contre l'avis de Necker et de Montmorin — de renvoyer à La Vauguyon sa missive, en lui signifiant que l'Assemblée n'avait pas énoncé d'accusation formelle contre lui et que, seul, un député l'avait mis en cause, sans qu'aucune résolution s'ensuivît (4).

De son côté, Fernan Nuñez avait devancé les désirs de sa Cour en faisant publier dans les feuilles parisiennes une prétendue lettre datée de Madrid le 22 mai, où l'on démentait les agissements attribués à La Vauguyon.

---

(1) Allusion à une exportation de deux millions de piastres. *Confer* Grandmaison, *op. cit.*, page 15.

(2) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 4 juin 1790.

(3) Du 2 juin 1790. Cette lettre a été publiée par Grandmaison, *op. cit.*, page 22.

(4) Contrairement à la version reproduite par M. de Grandmaison, Fernan Nuñez assure que Montmorin fit, en dépit de cette décision, de sincères instances pour être autorisé à transmettre la lettre au Président de l'Assemblée. « Par sa première imprudence (en juillet 1789), La Vauguyon avait ruiné son crédit et ne se releva, dans la mesure possible, que grâce au comte de Montmorin ; à l'encontre des intentions de ce ministre, il vient d'achever lui-même sa ruine ». (A Floridablanca, du 26 août 1790, n° 688.)

On parlait déjà dans les milieux politiques du remplacement de cet ambassadeur par le « chevalier de Bourgoing ». Montmorin eût voulu faire partir ce dernier sans délai pour Madrid ; encore fallait-il attendre l'agrément, à tout le moins problématique, de la Cour d'Espagne. Sans instruction à cet égard, Fernan Nuñez se borna à prier le ministre de n'envoyer auprès de son souverain aucun des personnages qui passaient pour ouvertement acquis aux idées nouvelles... « Comme nous ne nous mêlons pas de ce que font les autres peuples chez eux, nous avons tous les droits possibles pour ne pas permettre qu'on nous gêne » (1).

Mais il eut aussi la fâcheuse inspiration de mettre en avant, comme successeur éventuel de La Vauguyon, le nom du marquis de Pons, ambassadeur du roi de France en Suède, vieux diplomate, « dont, ajoutait-il, les principes et le caractère modéré et réfléchi étaient ceux qui convenaient le mieux à la Cour d'Espagne. »

« Nous n'avons rien ici contre Bourgoing, réplique Floridablanca, mais je ne dis rien quant à la question de savoir si nous l'accepterons ou non. Le mal n'est pas que lui ou Pons vienne ici ; mais le fait qu'on change aujourd'hui la main suppose que La Vauguyon a influé sur nos armements et sur notre différend avec les Anglais. Cette supposition est, d'une part, blessante pour l'amour-propre de notre Cour et, d'autre part, de nature à jeter la suspicion sur le roi de France et son ministère, car personne ne croira que l'ambassadeur se soit livré ici à de pareilles manœuvres sans leur approbation ou leur indication... J'aperçois là-bas la débilité et l'inconstance d'idées qu'engendrent la terreur et l'oppression » (2).

Ce qui n'empêche Fernan Nuñez de revenir sur la candidature du marquis de Pons. « Il serait bien regrettable que sa nomination ne se réalisât point, car je ne crois pas qu'on puisse trouver, dans toute la France, une personne qui, par son tempérament, son jugement, sa loyauté et son aversion pour l'intrigue, réponde mieux aux conditions de notre pays, de notre caractère et de notre système » (3).

On n'avait pas du marquis de Pons la même opinion à

(1) A Floridablanca, du 16 juin 1790, n° 628.
(2) A Fernan Nuñez, du 5 juillet 1790.
(3) A Floridablanca, du 4 août 1790.

Madrid. « Dites à Fernan Nuñez par le courrier de ce soir que Sa Majesté ordonne qu'il signifie à cette Cour qu'Elle ne tient pas à recevoir le marquis de Pons et que sa nomination ne saurait lui être agréable, tant pour la conduite que ce diplomate a eue en Suède dans les affaires politiques, conduite dont le Roi est très exactement informé, que pour d'autres circonstances. Il convient que le Roi Très-Chrétien soit au courant de cette appréciation afin que, par la suite, on ne s'étonne pas en France des conséquences d'une semblable nomination » (1).

Le coup est rude pour Fernan Nuñez.

« Je dois avouer à Votre Excellence que ma surprise a égalé mes regrets lorsque j'ai lu ces expressions.... L'honorabilité, la modération et la probité du personnage sont ici connues et vénérées de tout le monde. Bien que nul ne soit aujourd'hui à l'abri de la calomnie et que l'Assemblée préfère d'autres personnalités parce qu'elle sait que le marquis de Pons ne partage pas ses idées, on s'est montré unanime à respecter celles du marquis et il n'y a jamais eu la moindre protestation, directe ou indirecte, contre sa nomination, ni dans les conversations ni dans les imprimés sans nombre dont nous sommes inondés, malgré que le marquis de Noailles soit plus ancien que lui dans la carrière et ait exprimé le désir d'aller en Espagne ». Et l'ambassadeur s'étend sur les renseignements, concordants et favorables, qu'il a recueillis de la bouche du ministre de Suède à Paris et de celle de Montmorin. Peut-être la fâcheuse opinion qu'on a, à Madrid, du marquis vient-elle de l'influence qu'exerce sur lui sa fille, la comtesse du Bois-de-La-Mothe, laquelle vit séparée de son mari, sous le toit paternel. Que dirait-on, dans ce cas, à la Cour, du marquis « sans sa fille »? Ou, à son défaut, du marquis de Noailles (alors ambassadeur à Vienne) (2)?

Floridablanca se montre intraitable. « Nous avons reçu des informations très détaillées sur les agissements de Pons et de sa fille en Suède, dans des affaires fort périlleuses et analogues à celles de France. Si le roi de Suède ne s'en est pas plaint,

(1) Note de Floridablanca du 2 septembre 1790, sur la dépêche de Fernan Nuñez du 26 août, n° 688.

(2) A Floridablanca, du 20 septembre 1790, n° 699.

ç'a été un effet de sa générosité, et aussi de l'idée où il était que Pons ne retournerait plus à Stockholm. Pons peut avoir toutes les qualités qu'on lui attribue, mais il n'en est que plus à même d'exercer de la séduction et de faire impression, ainsi que l'expérience l'a démontré...

« D'autre part, le Roi se flattait à juste titre qu'on prêterait l'oreille à ses arguments tendant à ce qu'on indemnisât La Vauguyon. Il n'y a pas réussi... Au surplus, Sa Majesté n'est pas disposée à entrer en pourparlers sur le choix de l'ambassadeur qu'on veut lui envoyer » (1).

Mais Fernan Nuñez tient à son idée. « J'ai vu une lettre du roi de Suède dans laquelle ce souverain, soupçonnant que le marquis de Pons pourrait ne pas retourner à Stockholm, invite son ministre à ne rien épargner pour qu'il y continue ses services. Et, ayant appris qu'en raison de ce qui s'était passé en Espagne il ne pourrait l'obtenir, le Roi l'a chargé de chercher quelque personnage qui lui ressemble » (2).

— « Malgré ce que vous dites, réplique Floridablanca, le Roi ne peut vaincre sa répugnance à recevoir le marquis de Pons, dont la venue serait de nature à causer bien des ennuis. Je dois vous dire cela aujourd'hui, d'ordre de Sa Majesté, et sans attendre une prochaine occasion, car nous avons appris qu'en dépit du tour pris par cette question, on loue une maison à Madrid pour le marquis et on prépare son voyage » (3).

Par dessus la tête de leurs ambassadeurs, les deux monarques correspondaient sur le même ton :

« Monsieur mon frère et cousin, écrivait Louis XVI, je demande à Votre Majesté, par l'amitié qu'Elle a pour moi, de lui (La Vauguyon) permettre de prendre le plus tôt possible ses audiences de congé. Je n'attends que d'en être informé pour faire partir M. de Pons, à qui j'espère qu'Elle voudra bien accorder ses bontés et sa confiance, et que j'ai choisi comme un de ceux qui étaient le plus propres à les mériter » (4).

Et Charles IV de répondre aussitôt :

« Pour ce qui regarde la nomination du marquis de Pons

(1) 30 septembre 1790.
(2) A Floridablanca, du 9 octobre 1790, n° 710.
(3) Du 18 octobre 1790.
(4) Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 629, f° 225-226.

et du rappel du duc de La Vauguyon, je suis infiniment mortifié de ne pouvoir m'empêcher de dire à Votre Majesté que le premier ne convient pas dans ce poste aux intérêts de Votre Majesté ni aux miens, et que le second a été bien injustement persécuté au sujet de nos démêlés avec l'Angleterre » (1).

*
* *

Cependant le litige entre l'Espagne et l'Angleterre était en voie rapide d'aplanissement. Une fois le point de fait isolé du point de droit, le Cabinet de Charles IV n'avait mis aucune objection à donner satisfaction sur le premier aux prétentions anglaises, afin d'aborder le second, à la lumière des antécédents historiques, avec le nouvel ambassadeur anglais à Madrid, M. de Fitz-Herbert. La menace de guerre semblait s'éloigner, mais les armements subsistaient. Il était temps que la France prit position. Floridablanca l'avait écrit, non sans raideur, à Montmorin : « Mon maître commence à en avoir assez de la liberté que prennent quelques Français de parler et d'agir au détriment de la dignité d'un souverain espagnol. Il veut savoir d'une façon décisive ce qu'il peut attendre de cette nation pour prendre son parti. Le retard qu'on mettra à lui répondre suffira à l'éclairer. Je regrette vivement ce que je ne puis empêcher, et reste votre ami, etc. » (2).

Fernan Nuñez ne cacha pas à son chef qu'il était allé un peu loin. « Votre Excellence a été de bien mauvaise humeur quand elle m'a écrit sa dépêche confidentielle du 4 juin... Mais j'aurais souhaité qu'elle déchargeât sur moi et non sur Montmorin le fort de la tempête. Quand je suis allé parler à ce ministre, je l'ai trouvé extrêmement affecté, voire blessé dans les sentiments d'amitié, de franchise et de confiance avec lesquels il vous a toujours traité. Il m'a montré votre lettre et je l'ai relue trois fois avant d'être en mesure de l'interpréter avec l'aménité qui me semblait désirable et propre à éviter le grave inconvénient qu'il y aurait à transformer une affaire publique en motif de ressentiment personnel, au préjudice de l'amitié et du principal objet dont il s'agit. J'ai essayé de transporter

(1) *Ibidem*, fol. 362.
(2) 4 juin 1790.

Montmorin en Espagne pour lui faire ressentir comme ils méritent de l'être les horreurs et écrits avec lesquels l'impuissance nous oblige, seule, à nous familiariser ici, et je lui ai démontré qu'il n'était pas étonnant que Votre Excellence s'emportât contre eux.... Bref, j'ai fait ce que j'ai pu et jugé à propos pour adoucir les termes d'un document que j'ai trouvé passablement démesuré.

« Dans le même esprit je me suis abstenu de lui lire les passages de votre dépêche confidentielle que je ne considère que comme des épanchements avec moi (ceux où il est question *d'abandonner ce pays à son sort*, de *se dégager de nos liens*, de mon départ au cas où je le croirais utile, du fait *que vous désirez presque que la France nous fasse faux bond*).

...« Je vous réponds qu'il ne m'en a pas peu coûté de concilier la note avec ces égards et qu'il m'aurait été beaucoup plus aisé de faire un exposé en *demi-tempête*, où, sans choquer ces gens ouvertement, la répétition du nom, de l'autorité et de la parole du Roi, ainsi que l'expression de Pacte de Famille et autres nous auraient assuré par avance la révocation de ce traité. Mais je vous confesse qu'un « *je désirerais presque que la France nous fit faux bond* » dans une lettre confidentielle, et même dans une dépêche officielle, ne m'a pas paru suffire pour que je puisse prendre sur moi une pareille responsabilité.

« Ceci dit, je n'ai tout de même pas cru devoir laisser tomber ces indications. Je n'ai rien fait et ne ferai rien en dehors de ma communication officielle, bien que les moyens ne m'eussent pas manqué pour gagner des voix dans l'Assemblée, où nous disposons dans cette affaire d'un parti assez fort et où j'aurais pu éventuellement, avec de l'argent, acquérir le suffrage du fameux Mirabeau (1), qui ne nous est peut-être hostile que pour nous obliger à le rechercher.

« ..... Je dois également faire remarquer à Votre Excellence que la dureté de sa lettre à Montmorin et le titre d'Excellence qu'elle lui donne, alors qu'elle le traite toujours d'ami dans sa correspondance, ont fait soupçonner à ce ministre que La Vauguyon vous avait donné des impressions défavorables sur sa personne. Je ne crois pas que ces impressions soient

(1) Le texte espagnol porte : *y huviera podido acaso con d.....* (lisez *dinero*) *ganar el voto del famoso Mirabeau.*

justes, tout au moins en ce qui touche ses rapports avec nous ou avec Votre Excellence, car c'est véritablement un ami pour vous et pour notre nation et il le montre toujours sans réserve » (1).

L'entretien entre Fernan Nuñez et Montmorin dut, malgré la conciliante supercherie de l'ambassadeur, garder un tour assez vif.

« Vous devez savoir à quel degré de réputation vous prétendez en Europe, dit l'ambassadeur. Pour moi, j'attends tranquillement la décision et n'y admettrai point d'ambiguités, car ma fiancée est trop jolie pour manquer de mari » (2). — « En vérité, s'exclama le ministre, on dirait que vous désirez rompre avec nous ! Je crois que si nous cédions l'Ile Bourbon ou de France aux Anglais, ils ne feraient pas fi de nous ».

Favorable ou négative, Fernan Nuñez veut une réponse. « M. de Fitz-Herbert, nouvel ambassadeur d'Angleterre en Espagne, est déjà arrivé à Madrid. La connaissance prompte et certaine des moyens sur lesquels on peut compter est une des bases nécessaires pour traiter avec lui. Il nous est donc absolument indispensable d'être entièrement rassurés à cet égard, sans quoi la négociation serait exposée à des suites de la plus grande conséquence » (3).

L'ambassadeur pose la question le 23 juin à Marie-Antoinette, le 24 à La Fayette et le 25, pour la seconde fois, à Montmorin.

La Reine, qui l'a prié de venir s'entretenir avec elle chez la baronne de Mackau (4), lui montre que, prendre une décision avant le 14 juillet, jour de la Fête de la Fédération, c'est risquer de fournir un nouvel aliment à l'effervescence populaire. « Pour cette raison, elle désirerait que notre Cour se tînt pour satisfaite d'une réponse du Roi, sans passer par l'Assemblée. Je lui fis remarquer que je ne lui parlais pas de l'Assemblée dans ma lettre, où je réclamais *une réponse claire, positive, suffisante, prompte et authentique aux yeux de toute l'Europe ; Sa Majesté Très-Chrétienne emploierait à cette fin toutes mesures qu'Elle croirait convenables pour donner à sa déclaration*

(1) A Floridablanca, du 18 juin 1790, personnelle.
(2) A Floridablanca, du 21 juin 1790, n° 632.
(3) Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 628, f° 74.
(4) Sur cet entretien, voir *infra*, page 233.

le poids nécessaire. Mais, dans ces *mesures convenables,* il était, à mon sens, digne de comprendre implicitement le suffrage de l'Assemblée nationale, sans laquelle les meilleures intentions du souverain sont aujourd'hui sans effet. Il m'était donc absolument impossible de me contenter d'une solution qui laissât planer la moindre incertitude sur la possibilité de mettre activement à exécution les stipulations convenues... Sa Majesté insista pour m'obliger à me départir de mon obstination mais, voyant que tout cela se réduisait à tourner dans le même cercle pour me lasser et me faire dire oui, et me rendant compte que nous ne sortirions de là ni l'un ni l'autre, je pris mon parti et lui dis : « Madame, que Votre Majesté ne se fatigue pas davantage... *Pour ce qui est du mémoire que j'ai remis, il m'est absolument impossible de céder.* Que dirait Votre Majesté si un de ses ambassadeurs agissait ainsi étant en possession des ordres rigoureux et précis qui m'ont été donnés ? Ne se fâcherait-elle pas contre lui, et à juste titre ? »... Sa Majesté vit qu'il n'y avait rien à attendre de moi et se retira peu après, mettant fin à notre conversation qui avait duré plus d'une heure ».

La Fayette revint le lendemain à la charge. « Il employa toute l'éloquence et toute la douceur que vous lui connaissez, n'omettant rien pour me convaincre, mais en vain. Il me parla des partis, du danger, de la nécessité de soutenir le Roi, etc... Il me proposa la solution suivante : Sa Majesté écrirait une lettre personnelle au Roi mon maître, lettre que j'enverrais, pour que celui-ci suspende ses instances jusqu'à ce que le 14 soit passé et le sort de ce souverain assuré comme il l'espérait. Alors, le parti du Roi se renforcerait et il aurait dans l'Assemblée une supériorité certaine, grâce à laquelle il affermirait encore davantage l'union de notre pays, non seulement avec le monarque mais encore avec la nation. Il avait été et serait toujours partisan de cette union, étant l'ennemi déclaré et irréconciliable de la nation anglaise et, personnellement, du roi d'Angleterre, qui ne lui pardonnerait jamais la perte de ses colonies.

« Je lui répondis que, si j'avais les moyens d'empêcher que le Roi écrivît à son cousin pour différer une réponse que je devais exiger dans le plus bref délai, je les emploierais tous. Mais comme ce n'était pas le cas, la seule chose que je pouvais faire pour me conformer à mon devoir, dont je ne voulais pas m'écarter d'un

point, c'était de protester et de ne pas me charger de l'envoi de la lettre. Je devais lui faire cette déclaration, en le laissant libre de la répéter là où il le jugerait à propos... Le marquis se retira convaincu de mon inflexibilité après une heure vingt minutes de conférence.

« Le lendemain, j'allai voir Montmorin... qui me parla dans les mêmes termes que la Reine et le marquis de La Fayette. D'après ce qu'il me dit, je crois à n'en pas douter que le parti est déjà pris de faire écrire par ce souverain directement au nôtre pour lui exposer toutes les raisons qui l'obligent à demander un ajournement de la remise de mon mémoire à l'Assemblée » (1).

Jamais Fernan Nuñez ne s'était montré aussi raide dans ses rapports avec la Cour et le ministère. Peut-être eut-il le sentiment qu'il avait un peu forcé la note, car il fit suivre la relation de ces entretiens par des considérations générales sur l'attitude des partis à l'égard de l'Espagne, considérations qui militaient évidemment en faveur de la demande d'ajournement si instamment formulée à Paris.

« L'Assemblée est divisée en trois partis. L'un, celui du marquis de La Fayette,.. professe des opinions qu'on appelle ici modérées, bien qu'en d'autres temps il ne se serait pas aventuré à les déclarer. Il conserve en général le sentiment de l'honneur et de la fidélité aux traités ; il se rend compte de la nécessité de maintenir le Pacte de famille et se prononcera certainement dans ce sens, pour autant qu'on peut répondre de quelque chose dans la situation actuelle... Mais ils examineront le pacte pour le mettre en harmonie avec leurs théories chimériques sur la paix et sur la discrimination entre les guerres défensives et les guerres offensives, paralysant peut-être par là l'extension illimitée des secours et surtout la nécessité de les fournir au premier appel sans être obligé d'étaler les motifs...

« Le second parti est celui qu'on suppose dépendre du duc d'Orléans ; il a à sa tête les frères Lameth, Barnave, Dupont, le fils du fameux banquier Laborde, gens aussi redoutés que méprisés et qui font le plus souvent prévaloir leur volonté... Ce parti est entièrement opposé à la monarchie et ce n'est pas s'aventurer que de dire que beaucoup de ses membres sont hostiles au monarque, à sa famille et à sa lignée. Payés par la maison

(1) A Floridablanca, du 28 juin 1790, confidentielle.

d'Orléans et soutenus, comme le duc d'Orléans, par les Anglais, ils projettent de réduire la France à une grande république fédérative, sur le modèle des Provinces-Unies d'Amérique, où les Français ont étudié le système de leur nouvelle félicité. Le duc d'Orléans serait le chef de cette république à titre personnel ou héréditaire et sous le nom de stathouder, de protecteur ou autre. Le parti a forcé le duc à revenir de Londres (1) ; il imprime des feuilles en sa faveur et contre nous, ainsi que contre le Pacte de Famille... Il est bien clair qu'il ne défendra pas ce pacte ou que, s'il le fait, ce sera de telle manière que, tout en l'approuvant sous forme de pacte national, il y introduira des modifications qui en changeront le caractère... Ce n'est qu'à force d'argent qu'on pourra s'y procurer un appui passager et fort incertain, grâce à un petit nombre de députés auxquels s'adjoindraient Mirabeau et Le Chapelier ; nous obtiendrions comme par assaut une victoire momentanée toujours sujette à des revirements...

« Le troisième parti comprend la fraction mécontente du clergé et de la noblesse. Il n'offre pas d'unité ; chacun se meut d'après des griefs et des mobiles distincts ; on n'y voit d'accord que pour désirer détruire ce qui s'est fait, sans moyens d'y arriver, et pour se défier du premier parti, qui est le seul qui puisse aujourd'hui sauver le Roi... » (2).

*
* *

La lettre de Louis XVI fut envoyée, comme le prévoyait Fernan Nuñez. Montmorin l'accompagna d'une lettre à Floridablanca ; le ministre s'y exprime sur un ton de cérémonieuse et inhabituelle gravité, où l'on sent la profonde impression produite par l'intransigeance de l'ambassadeur espagnol :

« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence une lettre que

(1) Il n'est pas inutile de rappeler que, lorsque le duc d'Orléans demanda, en mai 1790, à rentrer en France si on ne le laissait pas seul chargé des intérêts français à Londres, Montmorin lui répondit qu'étant donné la tension anglo-espagnole, il fallait d'abord savoir si l'Espagne accorderait à un nouveau titulaire de notre ambassade la même confiance qu'au marquis de la Luzerne. Le duc répliqua avec vivacité qu'il ne voyait pas la nécessité de prendre les ordres de l'Espagne dans cette affaire ; mais la Cour n'en persista pas moins dans son point de vue. Fernan Nuñez désapprouva fort Montmorin d'avoir recouru à cet argument. (A Floridablanca, du 16 juin 1790, n° 630).

(2) A Floridablanca, du 28 juin 1790, confidentielle.

le Roi m'a ordonné de vous adresser pour Sa Majesté Catholique ; il m'a dit en même temps qu'il s'expliquait dans cette lettre avec la confiance la plus amicale et la plus entière, et qu'il exposait au Roi son cousin les raisons qui lui faisaient désirer un délai très court, puisque son dernier terme est au 14 juillet. Je peux vous assurer qu'il nous est bien nécessaire et qu'il sera très utile à l'objet même dont nous nous occupons, et j'ai la ferme persuasion qu'en ne portant le débat à l'Assemblée nationale que vers le 18 du mois prochain, il tournera de la manière que nous pouvons désirer. En attendant, nous instruisons le public, et tout ce que nous avons à dire est si raisonnable et si évident qu'il est impossible qu'il n'en résulte pas le meilleur effet. D'ailleurs le temps ne se perd pas : les armements avancent et, au moment où la résolution sera prise, le nombre de vaisseaux stipulé par le Pacte de Famille sera à vos ordres.

« Je désire bien que la paix vous le rende inutile et je l'espère. Il paraît que la guerre aura lieu entre les Cours de Vienne et de Berlin ; au moins mes dernières lettres, qui sont du 17, l'annoncent comme très probable...

« Si les choses prennent cette tournure, il n'est pas à présumer que l'Angleterre veuille se trouver en guerre de tous les côtés. Son but est certainement de nous séparer ; j'espère qu'elle n'y parviendra pas ; elle a trop à y gagner et nous trop à y perdre...

« Le Roi s'est déterminé à nommer un ambassadeur pour remplacer M. de La Vauguyon... L'opinion qu'on a de M. de La Vauguyon ne tient pas du tout à l'affaire du moment ; elle remonte à celui qu'il a passé dans le ministère. Il est certain qu'on le verrait avec peine chargé d'affaires aussi importantes que celles que nous pouvons avoir d'un moment à l'autre ; mais je puis avouer à Votre Excellence qu'on n'a eu à cet égard aucune idée qui puisse affecter la dignité du roi d'Espagne ni de son gouvernement. Au nom de Dieu, ne nous jugez pas sur quelques libelles dont on ne peut dans ce moment arrêter la publicité, ni sur quelques journaux qui sont autant de libelles. Les gens sensés en gémissent et les méprisent. Nous soupirons tous après le rétablissement de l'ordre. Si nous passons bien l'époque du 14 juillet, j'espère que nous ne tarderons pas à l'obtenir. Je joins ici copie de la lettre que le Roi m'a ordonné d'écrire à M. de La Vauguyon. Sa Majesté n'a pas voulu que

j'envoyasse encore au président de l'Assemblée nationale la lettre qu'il m'envoie, adressée par lui. Quelque irrégulière cependant que soit cette marche, je ne doute pas que le Roi ne trouve bon que je la fasse parvenir à sa destination lorsque j'y enverrai toute l'affaire qui concerne l'Espagne, c'est-à-dire le 16 ou le 17 juillet ; à moins que Sa Majesté Catholique ne croie pas pouvoir accorder au Roi son cousin le délai qu'il lui demande ».

Au moment de clore sa lettre, Montmorin apprend l'attentat dont son collègue espagnol vient d'être victime. Il retrouve aussitôt, dans un post-scriptum ému, son ton habituel de familière cordialité :

« Je ne saurais vous exprimer à quel point je suis affecté de l'affreuse nouvelle qui nous est arrivée par le courrier de M. de Fitz-Herbert. Ma lettre était écrite lorsque je l'ai apprise et, depuis ce moment, je ne peux être occupé que de cette idée. Je vous demande en grâce, si vous conservez encore quelque amitié pour moi, de me faire donner de vos nouvelles. Si vous pouviez lire dans mon âme et voir tout ce que j'y pense depuis dix-huit mois, vous me plaindriez et vous verriez que je suis toujours digne d'être votre ami. Je sens bien dans ce moment la vérité des sentiments qui m'attachent à vous ; il m'est impossible de vous peindre tout ce que j'éprouve. J'espère au moins que ma lettre vous trouvera en bon état de santé. Je vous en prie, donnez-moi de vos nouvelles et croyez qu'il est impossible de vous être plus sincèrement et plus fidèlement attaché que je vous le suis pour la vie » (1).

*
* *

Les adoucissements apportés par Fernan Nuñez à la première note espagnole réclamant l'exécution des articles 5, 10, 12, 13 et 16 du Pacte ne furent pas du goût de la Cour de Madrid. « Sa Majesté aurait préféré que cette note s'en tînt aux lettres et aux termes exacts que comportait l'ordre qui vous a été passé le 4 juin. L'état des choses dans cette Cour ne laisse

(1) Loi du 28 juin 1790. Le post-scriptum est seul autographe.

aucune place aux raisonnements, pour fondés qu'ils soient » (1).

Mais déjà, le péril s'éloignant, on semblait plus désireux, à Madrid, de donner une leçon aux Français que d'obtenir un résultat pratique des négociations en cours. Floridablanca écrit en effet le même jour à son ambassadeur : « Après avoir mûrement réfléchi aux faits et arguments que vous avez exposés, Sa Majesté a décidé que vous ajourniez la présentation de la note (à l'Assemblée) tant que subsistera le moindre risque de la voir causer de l'effervescence ou des mouvements préjudiciables au souverain et à la nation. Si ce risque ne semble plus à craindre, la note se limitera à reproduire ou copier les documents et dépêches que nous avons rédigés et communiqués au sujet de notre litige avec la Cour de Londres, et elle se terminera par la transcription littérale de ma lettre précitée du 4 juin.

« Enfin, vous déclarerez confidentiellement au Roi Très-Chrétien et à son ministre qu'eu égard à l'impuissance où se trouve, dans les circonstances actuelles, cette Cour quant à l'accomplissement utile des obligations que le Pacte de Famille met à sa charge, Sa Majesté se considère comme honnêtement et réciproquement libre de prendre un parti si la nécessité l'y contraint. Elle ne perdra toutefois jamais de vue la considération dûe à un souverain parent et ami et à une nation avec laquelle nous avons eu jusqu'à présent tant de motifs de bonne correspondance. Cette déclaration confidentielle doit être faite dans les termes exacts qui vous sont indiqués. Vous partirez de l'idée que nous n'en parlerons et ne nous en ouvrirons ici à personne pour le moment » (2).

En exécution de ces instructions, Fernan Nuñez redemanda sa note à Montmorin pour la remanier dans le sens voulu. Le ministre parut touché de l'ajournement prescrit par la Cour espagnole, pour sa remise à l'Assemblée. Mais il marqua sa surprise, lorsque l'ambassadeur catholique lui annonça que Charles IV reprenait sa liberté d'action.

— « Alors le Pacte est déjà rompu ? »

— « Si les Anglais ne baissent pas immédiatement le ton, répliqua Fernan Nuñez, en voyant que la France se fâche pour

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 5 juillet 1790. La note en question avait été remise le 16 juin.

(2) 5 juillet 1790.

de bon et sincèrement, il me semble qu'il ne peut subsister de doute à cet égard ! »

Montmorin et l'ambassadeur convinrent que la remise de la note aurait lieu une fois passée l'effervescence consécutive aux élections du 25 juillet.

Peu de jours après, l'ambassadeur anglais, Fitz-Herbert, et Floridablanca signaient une déclaration et une contre-déclaration par lesquelles le Roi Catholique offrait le dédommagement réclamé par les propriétaires des bateaux saisis, tout en réservant la discussion de ses droits à un établissement exclusif à Nootka ; de son côté, l'Angleterre agréait cette offre comme lui donnant pleine et entière satisfaction et réservait également la question de son droit à un établissement sur la baie en litige.

« Nous voilà sortis de cette question de satisfaction dans laquelle les Anglais faisaient résider la difficulté, écrivit Floridablanca à Fernan Nuñez. Toute la discussion porte maintenant sur l'emploi de tels ou tels termes, et je ne crois pas que de pareilles questions justifient une guerre. Nous allons voir maintenant s'ils veulent désarmer ou non... Cela va calmer les têtes françaises et dissiper les desseins qu'elles nous prêtent. Dieu leur donne la sagesse ! » (1).

On ne vit guère apparaître cette sagesse dans les premières discussions du Comité diplomatique auquel l'Assemblée nationale, saisie le 1er août de la fameuse note, avait confié l'examen de l'affaire. Les uns proposèrent la conversion du Pacte de Famille en « Pacte national », les autres déclarèrent que le peuple français ne pouvait traiter et s'engager valablement qu'avec un Etat ayant une représentation nationale régulière. Mais le bon sens reprit peu à peu le dessus et, le 19 août, le Comité, ajournant la révision du Pacte sur une base nationale et non dynastique, disposait que trente bâtiments seraient armés et que la France se porterait avec toutes ses forces au secours de l'Espagne si elle était attaquée. La question fut débattue par l'Assemblée dans les séances des 25 et 26 août : on y aborda en termes déclamatoires le thème général des alliances et le chapitre plus restreint des rapports franco-espagnols. Mirabeau fit le 25 août un exposé grandiloquent de ces rapports; il rappela les services rendus par le Pacte de Famille, en même

(1) 26 juillet 1790 ; personnelle.

temps que la nécessité de le remplacer par un Pacte de nation en éliminant les clauses susceptibles de favoriser une agression (1). Les orateurs rendirent justice à la loyauté de l'Espagne et l'un d'eux se fit applaudir en rappelant qu'au cours de la dernière négociation de paix, Aranda avait pris sur lui de surseoir à la signature, malgré qu'elle comportât la cession de Gibraltar, parce que les territoires donnés aux Anglais en échange de cette cession compromettaient la sécurité des possessions françaises et espagnoles en Amérique.

En conséquence, l'Assemblée décréta (26 août) :

« Que le Roi serait supplié de faire connaître à S. M. Catholique que la Nation française, en prenant toutes les mesures propres à maintenir la paix, observera les engagements défensifs et commerciaux que son Gouvernement a précédemment contractés avec l'Espagne ;

« Que le Roi serait prié de charger immédiatement son ambassadeur en Espagne de négocier avec les ministres de Sa Majesté Catholique à l'effet de perpétuer et resserrer par un traité national des liens utiles aux deux peuples et de fixer avec précision et clarté toute stipulation qui ne serait pas entièrement conforme aux vues de paix générales et aux principes de justice qui seront à jamais la politique des Français ».

Au surplus l'Assemblée, prenant en considération les armements des différentes nations de l'Europe, leur accroissement progressif, la sûreté des colonies françaises et du commerce, décréta que « le Roi serait prié de donner des ordres pour que les escadres françaises en commission soient portées à 45 vaisseaux de ligne, avec un nombre proportionnel de frégates ».

Le Roi sanctionna aussitôt ce décret et Montmorin put, dès le 1er septembre, le communiquer officiellement à Floridablanca. Le ministre ajouta en post-scriptum que, pour ne pas se voir imputer par l'Angleterre des dispositions hostiles, le Gouvernement français n'armerait que trente vaisseaux de ligne, mais que toutes les choses seraient préparées de manière que cet armement puisse être porté à quarante-cinq si la tour-

(1) Ce discours obtint en Espagne un accueil fort exceptionnel, car on en autorisa la traduction.

nure des affaires l'exigeait (1). Ajoutons que ce chiffre de quarante-cinq bâtiments, qui avait été fixé par l'Assemblée, dépassait les indications du Gouvernement, lequel n'en avait réclamé que trente.

En exécution du décret du 26 août, le ministère français élabora un mémoire ou projet qui envisageait l'utilisation éventuelle des forces navales mises à la disposition de l'Espagne, en tenant compte du caractère défensif du Pacte de Famille, et proposait de renouveler le traité en en gardant les dispositions essentielles, mais en en modifiant l'énonciation. Le mémoire fut communiqué à Fernan Nuñez. Mais l'intérêt de ces tardives résolutions était en décroissance, car le principe d'un désarmement venait de faire l'objet d'un accord entre Londres et Madrid. « Nous sommes convenus de la manière de maintenir la paix, quelles que soient les discussions qui surviennent, écrit Floridablanca à Fernan Nuñez. Vous n'en pouvez pas moins témoigner à cette Cour la cordiale gratitude du Roi pour ses bonnes dispositions à l'endroit de l'Espagne » (2).

Ainsi, autant le ministère espagnol s'était montré pressant pour obtenir une réponse de la France, autant il accueillit avec indifférence l'effort, méritoire eu égard aux circonstances, que le Gouvernement et l'Assemblée venaient de déployer pour mettre le pays en mesure de faire honorablement face à ses engagements. Montmorin ne put cacher sa surprise de ce revirement. « Sa Majesté, écrivit-il avec humeur à Fernan Nuñez, ne doute pas que le Roi Catholique et son ministère n'aient été satisfaits de son langage aussi que de sa conduite. La persuasion où est le Roi à cet égard, Monsieur, augmente l'étonnement que lui cause le silence de la Cour de Madrid, non seulement sur l'état de la négociation qu'elle suit avec celle de Londres, mais aussi sur la communication qui lui a été donnée des ordres envoyés dans nos ports, et sur le contenu d'un mémoire relatif au renouvellement des stipulations renfermées dans le Pacte de Famille, et dont j'ai confié le projet à Votre Excellence.

---

(1) Le 28 août, Montmorin avait mandé à son ambassadeur à Londres, pour rassurer la Cour britannique sur la pureté des intentions du gouvernement français, de lui faire part de ses vœux en faveur d'un désarmement anglo-espagnol, ou tout au moins d'une limitation d'armements et, finalement, de lui communiquer une proposition éventuelle d'entremise.

(2) 16 septembre 1790.

« L'incertitude où ce silence nous met est d'autant plus pénible qu'elle en met nécessairement dans notre marche comme dans nos dispositions, qu'elle nous empêche de tenir à Londres le langage qui conviendrait aux circonstances, et qu'il ne peut en résulter que des inconvénients, pour l'Espagne comme pour nous.

« Le Roi, Monsieur, a un désir extrême de sortir de cette position ; c'est dans cette vue que Sa Majesté m'a ordonné, Monsieur, de vous en informer et de vous prier de la faire connaître au ministère de Madrid. Elle se flatte que les démonstrations qu'elle a faites jusqu'à présent, remplissant, et au delà, ses obligations, doivent lui mériter en retour une entière confiance de la part du Roi son cousin ; cette confiance, outre qu'elle est fondée sur les liens qui subsistent entre Leurs Majestés, est nécessaire pour le succès des opérations qu'il s'agira de faire, si l'injustice de l'Angleterre rend la guerre inévitable.

« D'ailleurs, il importe à Sa Majesté de savoir d'une manière positive si les dispositions qu'elle a faites jusqu'à présent entrent ou non dans les vues et dans les plans de Sa Majesté Catholique, et sous quel aspect ce Prince a envisagé les principes du mémoire que j'ai communiqué à Votre Excellence.

« Le Roi est dans la ferme espérance, Monsieur, qu'il recevra une réponse aussi prompte que satisfaisante sur ces différents objets. Il est d'autant plus impatient de la recevoir que les armements de l'Angleterre continuent à augmenter de jour en jour et que sa position devient bien menaçante. Sa Majesté m'a ordonné, Monsieur, de m'expliquer comme je le fais avec Votre Excellence ; vous n'ignorez pas les raisons qui s'opposent à ce que je puisse faire passer les mêmes explications directement à Madrid. Je ne peux me dispenser à cette occasion de vous faire observer combien cette position devient gênante : elle le deviendrait encore davantage si la conduite de l'Angleterre à l'égard de l'Espagne rendait la guerre inévitable ».

On n'était évidemment pas fâché, à Paris, de profiter de cette circonstance pour hausser le ton et rendre au Cabinet espagnol la monnaie de ses précédentes intimations. Mais Madrid était bien résolu à faire la sourde oreille. Le 28 octobre, Floridablanca et Fitz-Herbert avaient signé l'arrangement amia-

ble qui mettait fin au litige et aux armements, tout en réservant la question de droit. Le ministre espagnol, dégagé de tout souci de ce côté, répondit avec une pointe d'impertinence aux récriminations de Montmorin. « Bornez-vous, dit-il à Fernan Nuñez, à déclarer à ce ministre que votre Cour vous ordonne de lui affirmer qu'elle est prête à accomplir les traités existant entre les deux Couronnes, tant que la France affirmera et fera la même chose. Le Roi a agi et agira dans cet esprit pour le moment, étant témoin des dispositions du Roi Très-Chrétien, de son ministère et de ses vassaux. Quant à faire de nouveaux traités, c'est une chose qui demande du temps et suppose un examen des projets que forme la France. Cette dernière pourra communiquer ses idées avant toute négociation, afin d'éviter des conséquences qui nous indisposent » (1).

Pour ce qui était de la coopération navale prévue par le mémoire français, la Cour d'Espagne tint à marquer, — encore que cette objection n'eût guère qu'une valeur rétrospective — qu'elle n'admettrait jamais, même en cas de guerre, que les deux flottes se réunissent, étant donné l'état d'esprit dominant dans les équipages français. Le seul service que l'Espagne pouvait attendre de son alliée était que celle-ci armât son escadre à Brest, où, même sans sortir, elle constituerait une menace pour les évolutions et convois de la flotte anglaise.

L'acrimonie restait la note caractéristique de la correspondance entre les deux Cours. Lorsque Montmorin apprit de la bouche du ministre d'Angleterre la signature de la convention du 28 octobre, il interpella Fernan Nuñez avec vivacité, lui faisant observer qu'il serait singulier que la Cour de France fût avisée des détails de cet accord par les gazettes anglaises avant que le ministre d'Espagne lui en eût parlé. « La façon, dit-il, dont le roi de France, ses ministres et même l'Assemblée ont agi à l'égard de l'Espagne, dans l'état où se trouve le royaume, la dépense de plus de quatorze millions engagée pour faciliter le succès de la négociation paraissaient mériter un autre procédé et plus de confiance de la part de son alliée. Ce ton de mystère me confirme ce que j'ai toujours soupçonné : à savoir que la Cour de Londres n'a négligé aucun moyen de nature à refroidir notre amitié et notre confiance... Que répon-

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 1er novembre 1790.

drai-je au Comité diplomatique de l'Assemblée, lorsqu'il me demandera communication de ces détails et qu'on me jettera à la tête les dépenses qui résultent de l'ajournement du désarmement jusqu'à ce qu'on en ait reçu la notification formelle ? » (1).

Fernan Nuñez s'excusa avec mollesse de cette négligence de sa Cour. Il porta une semaine plus tard à Montmorin les éclaircissements que celui-ci attendait. Le ministre se donna pour « informé et satisfait ». Il lui était difficile de se montrer trop exigeant. La Cour d'Espagne lui eût rappelé que le traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre, à l'issue de la dernière guerre, n'avait été communiqué à Madrid par le Gouvernement français qu'après son impression et sa publication. Fernan Nuñez conclut : « Quelques esprits bien intentionnés mais chimériques, qui voyaient dans la guerre l'unique moyen de rétablir la discipline, l'ordre et le pouvoir royal, voire l'ancien régime, ont regretté que nous soyons arrivés à un arrangement (2). Mais l'Espagne et l'Europe tout entière devront à la modération de nos ministres la félicité et les avantages d'une paix nécessaire à tout le monde » (3).

En complimentant le ministre d'Etat de son « succès » diplomatique, Montmorin saisit encore l'occasion de montrer qu'il avait transigé de mauvais gré dans les dernières affaires où s'étaient heurtés les points de vue des deux Cours.

« Je ne veux pas, Monsieur le comte, laisser partir le courrier que vous dépêche le comte de Fernan Nuñez sans vous faire mon sincère compliment de la convention que vous avez signée à l'Escorial et au moyen de laquelle vous avez évité la guerre dont nous étions menacés. Dieu veuille que nous jouissions longtemps de cette paix que vous avez rétablie ! Nous aurions bien besoin qu'elle vint établir son empire au milieu de nous. Je n'essaierai pas de vous préciser à quel point toutes nos affaires me rendent malheureux. J'attends avec bien de l'impatience le moment où je pourrai cesser de m'en occuper.

---

(1) Fernan Nuñez à Floridablanca, du 5 novembre 1790, n° 733.

(2) Quand Fernan Nuñez annonça la convention à Bougainville, ce dernier, qui était sur le point d'aller en Bretagne prendre son commandement, lui déclara qu'il serait à désirer qu'on ne la publiât point, pour ne pas rendre plus difficile le rétablissement de la discipline dans la marine. Ce petit trait indique les préoccupations sous l'angle desquelles certains milieux avaient suivi le développement du litige anglo-espagnol.

(3) A Floridablanca, du 12 novembre 1790, n° 735.

« J'ai dit à M. de Fernan Nuñez même ce que les circonstances permettaient de faire pour M. de La Vauguyon (1) ; il s'est chargé de vous le communiquer et m'épargne par là de revenir sur cette affaire qui, sous tous les rapports possibles, m'est infiniment désagréable.

« Je lui ai dit aussi ce qui m'a paru possible relativement à l'ambassadeur à vous envoyer. Je n'en persiste pas moins à penser qu'on vous a trompé sur le compte de M. de Pons, que j'avais proposé au Roi comme l'homme qui pouvait le mieux vous convenir, et je suis bien persuadé que vous en auriez jugé de même au bout de trois mois » (2).

Louis XVI s'exprima sur l'accord du 28 octobre avec moins d'optimisme : « Votre convention n'est qu'un fagot d'épines », dit-il à Fernan Nuñez. Et celui-ci de répondre, non sans finesse : « Par cela Votre Majesté jugera du mal que nous avons eu à pouvoir le lier d'une manière quelconque » (3).

Les relations diplomatiques des deux pays sont dès lors entrées dans une ère de relâchement.

« C'est à La Vauguyon — dit Floridablanca — que le ministère français doit communiquer ce qui concerne la pension de ce ministre. Quant à Sa Majesté, Elle entend et désire que, pour le moment, personne ne vienne occuper cette ambassade, étant donné l'état des choses » (4).

On ne saurait s'exprimer plus nettement. Et cependant, Fernan Nuñez, sous l'influence des milieux français, tergiverse et cherche à faire revenir sa Cour sur cette résolution. « Il eût été très facile, dit-il, d'exécuter les instructions de Votre Excellence si elle m'avait chargé de dire positivement à ce ministère que Sa Majesté ne veut pas avoir d'ambassadeur en France tant que le nouveau régime n'aura pas été établi. Mais, de la façon dont elle se présente, il me faut faire connaître cette résolution sans la déclarer directement, ou la déclarer sans me compromettre... » (5). D'autant que Montmorin ne veut rien entendre ; l'Assemblée lui reproche de n'avoir per-

(1) La Vauguyon avait été inscrit par le Roi pour une pension de 20.000 livres sur les fonds secrets des Affaires étrangères jusqu'à ce qu'il reçoive un emploi dans la nouvelle maison du Roi.
(2) Du 26 novembre 1790.
(3) Fernan Nuñez à Floridablanca, du 19 novembre 1790, n° 746.
(4) A Fernan Nuñez, du 30 novembre 1790.
(5) A Floridablanca, du 4 janvier 1791, n° 780.

sonne en Espagne pour défendre les intérêts français ; il faut que, dans les six semaines, un nouvel ambassadeur, soit Pons, soit Noailles, soit même La Vauguyon, occupe le poste. On enverra, en attendant, M. d'Urtubize en qualité de secrétaire d'ambassade (1).

Sur la lettre où Fernan Nuñez lui rend compte de cette insistance déplacée, Floridablanca écrit posément :

« *Aucun* ambassadeur venant de France en ce moment ne peut servir à autre chose qu'à ruiner notre amitié. Dites-le clairement à Montmorin. La prudence nous fait un devoir de rester tous tranquilles ».

Et, pour qu'aucune illusion ne subsiste, il écrit trois jours plus tard à Fernan Nuñez : « Le Roi se refuse et se refusera à reconnaître et accréditer un émissaire qui viendrait ici pour être le centre de réunion des apôtres de la rébellion masquée et de l'indépendance. Sa Majesté sait distinguer entre ce qui peut être la volonté de ce souverain (Louis XVI) et ce qui ne l'est point (2)... En tout cas, nous pensons ici éviter à tout prix les inquiétudes des autres pays et les mauvais germes. Pour y parvenir, nous utilisons les lumières que vous nous avez données et celles que nous fournit l'incessante expérience des Français turbulents qui vivent ici » (3).

Un échange de lettres entre Louis XVI et Charles IV, au mois de mars suivant, ne modifia point ces dispositions respectives. La discussion était close : elle avait révélé, d'un côté comme de l'autre, plus d'humeur que de sens des réalités, plus d'entêtement que de fermeté.

---

(1) D'Urtubize arriva à Madrid le 19 avril 1791.

(2) Allusion à la contre-lettre du 12 octobre 1789. Voir ci-après page 228.

(3) Du 7 janvier 1791.

CHAPITRE XII

La Mission secrète

Marie-Antoinette et Fernan Nunez.

Les projets contre-révolutionnaires de la Cour ; ouverture de négociations secrètes avec l'Espagne ; l' « émissaire de l'Escorial ». — Contre-lettre de Louis XVI à Charles IV ; la question des subsides en argent et de la coalition. — Les « maximes » de la Cour espagnole. — Nécessité de contenir l'initiative des princes ; influence de Fernan Nuñez sur Louis XVI. — Entrevues secrètes de Marie-Antoinette et de l'ambassadeur. — Recrudescence de l'activité des princes ; position critique de la Couronne ; apparente duplicité de Charles IV. — Le « dernier ami » de la famille royale. — Le plan des princes et le plan de la Cour : invasion ou évasion ? — Marie-Antoinette fait appel à l'Espagne. — Inert'e et pusillanimité des Cours européennes ; mutisme du Cabinet de Madrid. — La dernière entrevue de la Reine et de Fernan Nuñez ; le projet de fuite ; tardive réponse de Floridablanca. — Fernand Nuñez demande son congé.

Nous voici arrivés aux heures tragiques où le roi de France s'aperçoit que, de concessions en concessions, il s'est engagé dans une impasse au bout de laquelle il ne peut trouver que l'abdication ou la déchéance. Il se décide ou laisse décider à courir le risque d'une aventure pour récupérer ses prérogatives et sa liberté. Mais l'affaire est de considération, car il faut se garder à la fois contre la surveillance maligne qu'exerce l'opinion sur la famille royale et contre la turbulence irréfléchie des princes.

C'est pour réussir dans cette double action que le Roi et Marie-Antoinette se tournent vers l'Espagne. Le Cabinet de Madrid est sollicité :

1° de leur fournir les moyens matériels nécessaires à l'exécution de leur plan ;

2° de réfréner les initiatives des princes et de les empêcher d'être la « partie principale » dans le projet contre-révolutionnaire.

Tel est le grave objet des négociations secrètes qui vont

s'ouvrir entre Paris et Madrid. Ces négociations se poursuivront en 1790 et 1791 dans une suite d'entretiens ou tête-à-tête entre Marie-Antoinette et Fernan Nuñez. Elles marquent le point culminant de la carrière du diplomate et forment la partie la plus révélatrice et la plus émouvante de sa correspondance.

Elles débutent par une sorte de contre-lettre politique de Louis XVI à Charles IV, datée du 12 octobre 1789, et qui exprime, en même temps que la véritable pensée de Louis XVI, le pressentiment où celui-ci était de la catastrophe inexorable qui allait emporter la dynastie.

Cette lettre fut portée à la fin d'octobre à l'Escorial par un ancien agent secret des Affaires étrangères devenu homme de confiance de Marie-Antoinette, et qui restera désigné dans la suite sous l'appellation énigmatique d' « émissaire de l'Escorial » (1). Après y avoir rappelé les désordres auxquels le royaume est en proie et qualifié de « métaphysique » le gouvernement dont l'Assemblée nationale rêve de doter la France, le monarque déclarait :

« Je n'accuse pas le cœur des Français ; la majeure partie sont d'un caractère noble et bon, et je ne doute pas qu'ils reconnaîtront leurs erreurs quand ils pourront ouvrir les yeux sur les factieux qui ont captivé leur esprit. Mais, en même temps, je me dois à moi-même, je me dois à mes enfants, je me dois à ma famille et à toute ma maison de ne pouvoir laisser avilir entre mes mains la dignité royale qu'une longue suite de siècles a confirmée dans ma dynastie... J'ai choisi Votre Majesté comme chef de la seconde branche pour déposer en vos mains la protestation solennelle que j'élève contre tous les actes contraires à l'autorité royale qui m'ont été arrachés par la force depuis le 15 juillet de cette année, et, en même temps, pour accomplir les promesses que j'ai faites par mes déclarations du 23 juin précédent.

« Je prie Votre Majesté de tenir secrète cette protestation jusqu'à l'occasion où sa publication pourra devenir nécessaire » (2).

En instituant Charles IV le dépositaire de ses sentiments intimes, à l'insu même de ses ministres, Louis XVI marquait la

(1) Une recherche poussée assez loin dans les Archives des Affaires étrangères à Paris n'a pas permis d'identifier ce personnage.

(2) Archivo historico nacional à Madrid, *Papeles de Estado* 3942, liasse 2.

profonde confiance qu'il avait dans les Bourbons d'Espagne et leur traçait, en même temps, leur devoir en prévision d'une aggravation de la crise.

On peut toutefois se demander si cette noble démarche n'a pas plus nui à ses intérêts qu'elle ne les a servis. Charles IV avait au moins un trait commun avec Louis XVI : la faiblesse de caractère. Du pathétique aveu de son royal cousin, il ne retint que deux choses : le roi de France était désarmé en face de ses sujets rebelles ; il comptait sur une initiative de l'Espagne pour restaurer son autorité. Aussi le verra-t-on éluder avec empressement toutes les occasions qui pourraient l'engager. L'émissaire, après avoir remis sa lettre, avait tâté le terrain en vue d'obtenir pour la Cour de France une assistance pécuniaire directe et d'établir entre les Cours européennes un concert tendant à restaurer la monarchie française dans ses prérogatives historiques. On lui donna une réponse négative sur la question des subsides — l'Espagne était alors dans une situation financière fort piteuse — et courtoisement évasive sur celle de la coalition. Tel était le sens de la lettre de Charles IV et de la note de Floridablanca avec lesquelles il revint : lettre et note furent brûlées dans la cheminée de Fernan Nuñez après que Marie-Antoinette en eût pris connaissance. Pour le surplus, on s'en remettait aux explications de Fernan Nuñez, qui reçut, de son ministre, des instructions détaillées portant la date du 20 janvier 1790.

L'ambassadeur devra avant tout remontrer au Roi « la difficulté de former et exécuter un plan solide sans compromettre et même aventurer sa personne sacrée. »

Ceci exposé, l'attitude de la Cour d'Espagne se fonde sur trois « maximes » dont Charles IV juge l'application indispensable au rétablissement de la tranquillité et de l'autorité en France.

La première de ces maximes proclame la nécessité d'une énergique tension des ressorts du pouvoir exécutif.

La seconde implique une entente entre les souverains « bien intentionnés dans la subordination de leurs sujets », comme l'Empereur, la Tsarine, le roi de Sardaigne, les princes et électeurs de l'Empire. Cette entente aurait pour objet de combattre les idées révolutionnaires ; par voie de conséquence, elle serait

amenée à envisager les moyens de sauvegarder les droits du roi de France.

La troisième subordonne la liberté d'action de ce monarque, tant contre ses ennemis que contre ses vassaux infidèles, à un raffermissement préalable de la confiance du peuple dans sa personne.

Il eût été assez difficile que Fernan Nuñez s'inspirât de ces règles — nous dirions aujourd'hui de ces directives — car elles impliquaient des contradictions manifestes. La confiance de ses sujets, Louis XVI ne pouvait la conquérir qu'en tenant ses engagements et en travaillant loyalement avec l'Assemblée nationale. Mais ce chemin conduisait à une limitation nouvelle et progressive de ses attributions, nullement à la possibilité de renforcer les bases du pouvoir royal. Puis, à quelles épreuves cette confiance n'allait-elle pas être exposée, dans l'atmosphère d'intrigues secrètes que créerait la conjuration projetée des souverains européens ? On blâmait à Madrid l'action inconsidérée des princes ; mais la campagne que l'on y préconisait ne renforçait-elle pas cette action, là où elle ne se confondait pas avec elle ?

Tout cela, il est vrai, était présenté en termes assez vagues pour que les Bourbons d'Espagne pussent garder du moins les avantages de l'expectative. Fernan Nuñez, qui ne peut se dispenser de trouver « justes et sages » les précautions de sa Cour, s'exprime avec un discret scepticisme sur l'effet pratique qu'on peut attendre des « maximes » (1).

Floridablanca n'avait d'ailleurs pas plus d'illusions que lui. « Je vous répète que, sans un secret absolu, du temps et de la dissimulation, on ne fera que finir de tout perdre. Il est difficile de trouver là-bas (à Paris) le don de prudence et de conseil » (2). Puis, quel crédit donner aux pressantes sollicitations des royalistes français si Louis XVI ne s'aide pas davantage ? « C'est au roi de France de se montrer digne d'être soutenu ; il serait aussi insensé qu'impossible de le faire monarque malgré lui » (3).

Louis XVI se rendit compte, en lisant la lettre de son royal

---

(1) A Floridablanca, du 3 mars 1790, confidentielle.
(2) A Fernan Nuñez, du 20 janvier 1790.
(3) Baumgarten, *op. cit.*, page 311 ; dépêche de Sandoz à la Cour de Prusse du 28 janvier 1790.

cousin, qu'on n'avait à Madrid « ni tous les moyens ni peut-être même la volonté de donner de l'argent » ; mais il n'en parut pas autrement affecté. « Loin de là ; l'émissaire, qui communique quotidiennement avec la Reine, m'a fait connaître que les souverains ont approuvé le sûr parti adopté par Sa Majesté et se sont montrés enchantés de la cordialité dont Elle a fait preuve. Ils mettent leurs espérances en Elle pour tout ce qui peut arriver dans l'avenir et pour réaliser les plans et mesures qui seront jugés à propos, eu égard à la situation générale de l'Europe » (1).

Un seul point est urgent : c'est de couper court aux intrigues des princes. Là-dessus, du moins, les Cours de Paris et de Madrid paraissent d'accord. « Le comte d'Artois vient d'envoyer à Mme Elisabeth un modèle de protestation qu'il voudrait voir publier par le Roi contre tous les décrets de l'Assemblée nationale, sauf ceux qui s'accordent avec la déclaration royale du 23 juin. Ce geste serait le signal d'une campagne tendant à imposer par la force les droits et la véritable volonté du souverain. Des troupes entreraient, pour appuyer cette action, dans le Dauphiné où s'organiserait un parti... Il s'ensuivrait indubitablement une guerre civile qui rétablirait, selon le comte d'Artois, l'ancien régime... Il paraît que Son Altesse a envoyé pour le même objet un émissaire de confiance en Espagne... Cette nouvelle a plongé la Reine dans la plus vive émotion, car sa malheureuse expérience ne l'a que trop convaincue de la nécessité d'éviter de nouvelles tentatives fondées sur des projets en l'air et dépourvues de moyens d'exécution. Aussi a-t-elle jugé convenable de faire savoir à son beau-frère que de pareils desseins ne pouvaient qu'empirer leur situation et exposer leur vie dès que le premier soldat étranger mettrait le pied dans le royaume... Elle a cru devoir l'assurer que ce plan ne pouvait avoir d'autre origine que l'ambition personnelle du prince de Condé, lequel s'en attribuera toute la gloire s'il le mène à bien et en rejettera la responsabilité sur le comte d'Artois lui-même s'il échoue ; dans ce cas, Son Altesse s'exposera à voir prononcer l'exclusion de sa lignée et à perdre ses droits légitimes après avoir versé beaucoup de sang pour les défendre. »

Mais, pour ne pas aventurer le secret et pour mettre en

(1) A Floridablanca, du 3 mars 1790.

même temps le roi de Sardaigne au courant, Marie-Antoinette décide de faire porter cette communication par le même intermédiaire qu'elle a envoyé quelques semaines auparavant à l'Escorial. Cet agent se rendra donc à Turin, porteur de deux billets autographes du Roi, l'un pour le comte d'Artois, l'autre pour le roi de Sardaigne, billets qui se bornent à inviter ces deux princes à lui accorder le plus entier crédit. Si les circonstances le lui permettent, il passera ensuite à Vienne, toujours pour convaincre la Cour de la nécessité d'arrêter tout mouvement. (1)

Un petit détail, qui a son importance : comme les souverains ne sont pas en mesure de faire les frais de cette mission, Fernan Nuñez en avance le montant sur le vu d'un billet daté du 26 mars 1790 :

« Je prie M. l'ambassadeur d'Espagne de donner cinquante mille livres au porteur du présent billet ; je m'en regarderais (*sic*) redevable vers le roy d'Espagne pour le rembourser dans des temps plus heureux. *Signé :* Louis ».

D. Carlos accompagne le messager royal de ses vœux. « Mieux vaut contrarier un ami, dit-il, que le perdre et se perdre avec lui. Il est nécessaire qu'à Turin on se rende compte que cette vérité est plus positive que les secours de la Prusse et de l'Angleterre dont on s'y targue présentement. Toute tentative ne servirait qu'à exaspérer les esprits... La maladie a irrité les nerfs de ce corps politique à un tel point que tout remède qui ne soit pas un calmant ne pourra que rendre plus inévitable la ruine de la monarchie... Les armements que nous sommes obligés de faire sont un nouveau motif de dépenses qui nous met dans l'impossibilité de fournir de l'argent ici » (2)... D'autre part, « si le roi de Sardaigne se met d'accord avec notre souverain pour se refuser radicalement à épouser les idées de son gendre et de ses conseillers, il semble impossible que ces idées aient le moindre effet » (3).

Entre temps, Fernan Nuñez, devenu le conseiller intime de la famille royale, et dont Marie-Antoinette a exprimé le désir de connaître à tout moment l'avis, met à profit son influence pour pousser le Roi à se refaire une popularité en donnant des

(1) A Floridablanca, du 1er avril 1790, confidentielle.
(2) A Floridablanca, du 1er avril 1790, confidentielle.
(3) A Floridablanca, du 15 avril 1790, confidentielle.

gages publics de sa bonne volonté. Il lui recommande de sortir plus souvent, de ne pas hésiter à s'affranchir de l'étiquette pour se montrer familièrement à ses sujets. Le débonnaire monarque suit le conseil : on le voit se promener à cheval sans escorte, accompagné seulement du commandant de la garde nationale et du capitaine des hallebardiers. « Vous voyez, dit-il, avec enjouement, à l'ambassadeur, j'obéis à vos ordres ! » (1) Les souverains se rendent d'ailleurs compte que cette attitude est la seule opportune. En mars 1790, au cours d'une visite à la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, ils sont l'objet de telles acclamations que la Reine ne peut s'empêcher de dire à La Fayette : « Il faut avouer que ce peuple est bien plus doux quand on vient à lui que quand il est mené ».

C'est la tactique la plus heureuse, l'ambassadeur y insiste : « La Reine m'a dit jeudi dernier, au jeu, que Leurs Majestés iraient cette semaine à Saint-Cloud et que La Fayette désirait que le Roi assistât aux revues de la garde nationale. Je répondis que cette nouvelle m'enchantait et que, *puisqu'on ne pouvait user de la force, il fallait épuiser toutes les ressources de l'adresse et de la bonne grâce.* Sa Majesté en convint. Aujourd'hui, le Roi a passé la revue à cheval et en frac, escorté du marquis de La Fayette et de quelques autres : il a été très applaudi » (2).

Le 22 juin, Marie-Antoinette invite Fernan Nuñez à s'entretenir avec elle le lendemain matin à l'hôtel de la baronne de Mackau, sous-gouvernante de sa fille. Il s'y rend avec toutes sortes de précautions. « Je fus exact au rendez-vous, sans serviteurs et en frac, comme si j'allais faire une visite familière à cette dame. Je feignis la surprise en apercevant la Reine chez elle et ne voulus avancer que sur l'ordre exprès et réitéré de la souveraine, afin que les domestiques ne soient pas amenés à faire des suppositions. J'entrai et Sa Majesté nous fit asseoir.

« Elle se mit à me parler de sa triste situation, de celle du Roi et du Dauphin, qu'avec la plus grande affliction et au milieu de larmes continuelles elle me peignit en termes aussi expressifs que véridiques. Elle me montra l'incertitude de leur sort qui allait se décider le 14, jour de la Fédération. Elle

(1) A Floridablanca, du 14 mai 1790, n° 610.
(2) A Floridablanca, du 30 mai 1790, n° 619.

ajouta que se prononcer avant ce redoutable jour sur la question de notre alliance avec la France, c'était donner un nouveau motif d'effervescence dont les résultats ne pourraient nous être favorables, tout en nuisant beaucoup au parti du Roi, peut-être même à l'existence de Sa Majesté et à celle de sa famille, car, si horrible que soit cette pensée, cette existence entre aujourd'hui en ligne de compte dans les calculs et les conversations... »

La Reine aborda alors la question de l'exécution du Pacte de Famille, question qui a été traitée dans un chapitre précédent et qui se trouvait ce jour-là liée par les circonstances à celle du salut de la dynastie (1).

Mais elle revint bientôt au point qui lui tenait le plus à cœur : que fera-t-on jurer au Roi le 14 ? « Je crois, dit-elle, qu'une nouvelle protestation du Roi, semblable à celle que l'émissaire de l'Escorial a portée au comte de Floridablanca, serait fort utile et pourrait être envoyée dès à présent. — La Reine m'exposa toutes les raisons qui lui semblaient de nature à me faire accepter cette proposition... Je lui dis qu'il me paraissait anormal de protester contre ce qu'on ignorait encore et j'étalai à mon tour tous les arguments propres à la convaincre ».. « Le Roi mon maître, ajoutai-je, a certainement attribué toute l'importance qu'elle comporte à la protestation que Sa Majesté Très-Chrétienne lui a fait parvenir au mois d'octobre. Rien ne saurait assurément augmenter ni la confiance que le Roi a mise dans mon souverain, ni la reconnaissance par laquelle ce dernier y a répondu. Ainsi, pour tout dire d'un coup : *Le jour où on jugera nécessaire de faire usage de cette protestation en l'appuyant de toute la force dont elle est digne, ce jour-là, la protestation déjà envoyée sera plus que suffisante. Mais si au contraire on veut en user à contre-temps et sans disposer des moyens requis, alors, le Roi pourra avoir rédigé un cahier entier de protestations ; elles seront inutiles et tourneront à la dérision* » (2).

Marie-Antoinette n'insista pas et l'entretien en resta là.

*
* *

Les projets d'invasion se précisèrent et s'ébruitèrent pen-

(1) Voir *supra*, page 212.
(2) A Floridablanca, du 28 juin 1790, confidentielle.

dant l'été de 1790 ; encourageant à la fois les espérances du parti de la contre-révolution et les campagnes démagogiques contre la monarchie, ils faisaient, aux dépens du Roi, les affaires des factions extrêmes.

Au mois de juin, un monarchiste exalté déclarait à Fernan Nuñez que, si l'Espagne pouvait fournir dix mille hommes à la Navarre française, il répondait qu'on trouverait dans cette province un fort mouvement pour l'appuyer. D. Carlos répliquait qu'une pareille entreprise serait contraire à la manière d'agir de sa Cour à l'égard d'une puissance alliée : l'intérêt comme le devoir de l'Espagne était de chercher à préserver sa paix intérieure en aidant la France à récupérer la sienne (1).

Quelques mois plus tard, l'ambassadeur recueillit de la bouche d'un familier du comte d'Artois des précisions sur les projets de celui-ci :

« Ce prince, agissant à l'instigation du prince de Condé et de divers Français attachés à l'ancien régime et écœurés ou dépossédés de tout par le nouveau, a envoyé à Vienne, en Prusse et dans les autres Cours allemandes un des émissaires qui sont déjà allés en Espagne. Le roi de Prusse lui a offert cinquante mille hommes, mais à des conditions (qu'on ne m'a pas précisées) par trop avantageuses pour lui ; pour les réaliser il serait nécessaire de démembrer la France de quelques-unes de ses actuelles possessions. Le comte d'Artois s'est refusé catégoriquement à ces concessions en disant que, même si son frère y souscrivait, il protesterait toujours contre elles, afin que toute l'Europe sache qu'il ne veut pas avoir la moindre part au démembrement de la monarchie. Plus récemment, il semble que la Prusse soit revenue sur sa première proposition et ait fait la même offre en ne demandant plus que l'indemnisation intégrale de ses frais et dommages.

...« Quant à l'Empereur, il aurait offert des secours en hommes et autorisé le comte d'Artois à écrire en son nom au roi de France, voire même à faire part de cette offre au roi d'Espagne, auquel on ne demanderait que des subsides en argent... Le comte d'Artois a avisé son frère des bonnes dispositions de l'Empereur ; le plan consisterait à le transporter avec toute la famille royale dans une des places frontières des

(1) A Floridablanca, du 10 juillet 1790, n° 643.

Etats de l'Empereur ; dès leur approche, les troupes étrangères accourraient pour appuyer le manifeste que publierait Sa Majesté... En même temps, le comte d'Artois et le prince de Condé avec d'autres troupes se présenteraient en Dauphiné et, tous les Français mécontents se ralliant à ces deux corps, l'ordre se rétablirait sur les bases anciennes modifiées dans le sens de la déclaration du 23 juin.

« Sa Majesté n'a pas répondu à ces propositions, ce qui a fort mécontenté et découragé les partisans. Voilà leurs projets actuels ; aussitôt après s'être échauffés sans mesure sur ces projets, ils se rendent compte qu'agir sans le Roi, c'est manquer à celui-ci et l'obliger probablement à se mettre par force à la tête de leurs adversaires ou à périr de leurs mains avec toute sa famille. Ils sont affermis dans cette opinion en voyant que le monarque a dû se défaire de ses ministres pour en prendre de nouveaux dans le parti même de La Fayette.

...« Quant au parti dominant, il craint une contre-révolution et ne néglige pour l'éviter aucun des moyens d'intimidation et de terreur qui lui sont familiers... Nous sommes donc au centre d'une effervescence générale, causée non par deux mais par plusieurs partis qu'animent des intérêts divergents ; autrement dit, nous sommes menacés d'un fort dangereux orage, provoqué par des nuages obéissant à des vents contraires. Pour moi, le plus grand de tous les périls, c'est l'impatience des gens qui veulent toujours cueillir le fruit avant qu'il soit mûr » (1).

— « Nous savions tout cela par ailleurs », répond Floridablanca à cet exposé de Fernan Nuñez, qui semble oublier que Madrid est le point où convergent (et se paralysent) les intrigues des princes et les sollicitations de la famille royale.

*
* *

Si la Cour d'Espagne avait positivement voulu agir, elle aurait été terriblement embarrassée. Louis XVI était, aux mains de la Révolution, un véritable otage. Encourager les princes, c'était jouer la vie du monarque sur un plan qui ne brillait ni par la solidité ni par les moyens d'exécution. Venir

(1) A Floridablanca, du 30 novembre 1790, n° 756.

directement en aide au Roi, c'était risquer la guerre contre la France, avec la certitude anticipée que le souverain céderait aux premières sommations de la faction démagogique. On vit donc le ministère espagnol calmer les uns et les autres, tout en subventionnant les princes et en entretenant Louis XVI dans l'espoir d'un concours à imprécise échéance. Joints à l'irrésolution naturelle de Charles IV, l'imbroglio et les contradictions d'une pareille situation suffisent à expliquer et à justifier l'apparente duplicité du gouvernement espagnol et ce « mystère d'inconséquence » qui paraît avoir tant frappé l'envoyé de Prusse, Sandoz (1).

A Paris, cependant, la Reine fait des efforts désespérés pour se dégager de l'étreinte révolutionnaire. Le concours de l'Espagne lui est d'une absolue nécessité. Aussi lorsqu'elle apprend que Fernan Nuñez a fait, en juillet 1790, des démarches pour obtenir son congé, elle conjure la femme de l'ambassadeur de ne pas donner suite à ce dessein. Elle lui représente que, les ambassadeurs des autres Cours étant absents, la famille royale perdrait en Fernan Nuñez *son dernier ami*. Bon courtisan et meilleur époux, D. Carlos s'empresse de déférer aux instances de la souveraine transmises par l'ambassadrice (2). Le tête-à-tête confidentiel de l'ambassadeur et de Marie-Antoinette va pouvoir ainsi se prolonger pendant quelques mois, jusqu'à la fuite du couple royal.

*
* *

Au début de décembre, l' « émissaire de l'Escorial » est de retour. Il rend compte de sa mission à Fernan Nuñez et brûle avec lui la réponse de Floridablanca. « Il semble fort satisfait et dit que le Roi et la Reine ne le sont pas moins. Il fait à la souveraine une communication écrite quotidienne sur ce qu'il observe dans le pays ; ce papier passe dans un étui à cure-dents par les mains d'une dame, car la pauvre Reine est surveillée de si près qu'elle ne saurait prendre trop de précautions contre les prétextes à soupçons. Ils lui ont renouvelé l'assurance qu'ils

(1) Dépêche de Sandoz à la Cour de Prusse, du 9 octobre 1790, *apud* Baumgarten, *op. cit.*, page 336.
(2) A Aranda, dépêche datée de Louvain le 10 avril 1792.

maintiendraient tranquillement leur ligne de conduite actuelle » (1).

D. Carlos confirme cette assurance. « Bien des gens, dit-il, quittent Paris pour se soustraire aux conséquences d'une contre-révolution qu'ils redoutent (2). Cependant le Roi aussi bien que la Reine n'ont cessé, depuis de nombreux mois, de recourir à tous les moyens possibles pour conjurer cette contre-révolution en envoyant des lettres ou en dépêchant des personnes de confiance aux princes et au roi de Sardaigne, qui s'est toujours refusé à les seconder » (3).

En réalité, Louis XVI et Marie-Antoinette donnaient le change à l'opinion et à leur entourage. Ils avaient leur plan, qui n'était qu'une variante de celui des princes ; au lieu de l'invasion étrangère protégeant leur départ, ils préparaient une évasion suivie d'une *menace* d'invasion. Ce plan ne l'emportait sur les projets des princes ni par la netteté, ni par les facilités matérielles d'exécution, ni par l'intelligence des nécessités morales de la situation. On voyait mal comment le Roi isolé à Paris, discrédité et surveillé, pouvait espérer réussir là où les princes échouaient en pleine liberté d'action.

Quoi qu'il en soit, ce sera pour ne pas compromettre l'exécution de ce plan que la famille royale va s'attacher à paralyser coûte que coûte les tentatives ébauchées à Turin.

Or ces tentatives avaient pris, dans les derniers mois de 1790, une consistance alarmante. « Il est hors de doute, écrit Fernan Nuñez, que le comte d'Artois, poussé par les Français qui l'entourent et stimulé à toute force par le prince de Condé, que conseille sa vieille amie, la princesse de Monaco,... a été à la veille de faire une incursion dans ce royaume, avec peu d'argent et sans aucun contingent du roi de Sardaigne ; tout au plus comptait-il obtenir quelques troupes peu importantes des Suisses et rallier des troupes françaises qu'on lui assurait devoir se déclarer pour lui aussitôt qu'il se présenterait, ainsi qu'une foule de mécontents, dont les bonnes intentions et la légèreté de ses conseillers exagéraient à leur fantaisie le nombre et l'influence. Lyon devait être le point de concentration de ces éléments. Beaucoup de mécontents du clergé et de la noblesse

(1) A Floridablanca, du 6 décembre 1790, particulière.
(2) A Floridablanca, du 17 décembre 1790, n° 772.
(3) A Floridablanca, du 27 décembre 1790, n° 775.

étaient dans le secret et travaillaient en sous-main. A la date fixée, on vit arriver aux portes de Lyon plusieurs gentilshommes de la province d'Auvergne, à cheval et en armes, ainsi que d'autres venus de diverses provinces, qui préparèrent, presque sans se cacher, des logements pour les princes dans cette ville. Voilà qui fera voir à Votre Excellence la légèreté, l'inconséquence et le peu de discrétion de ces gens. Naturellement ces agissements transpirèrent et il y eut des dénonciations et des arrestations... Ç'a été une chance que ce projet insensé, irréalisable et mal concerté, ait été découvert à temps, car nous aurions eu sans cela une boucherie dans le royaume, qui n'aurait servi qu'à affermir le parti de la Révolution et aurait porté le plus grand préjudice aux droits des princes qui se trouvent à Turin. Ces derniers, voyant le tour des événements et cédant aux instances de ces souverains, se sont calmés, au moins pour le moment...

« Je suis certain que, s'il y avait eu une invasion dans le royaume, le Roi l'aurait fait connaître à l'Assemblée et aurait publié un édit contre ses auteurs et contre ceux qui se seraient joints à eux ; puis il se serait mis à la tête du parti national. C'est une grande chance que les choses n'en soient pas arrivées là » (1).

Une grande chance ? N'eût-ce pas été au contraire un moyen fort inattendu de rendre au Roi la confiance du peuple et de sauver la dynastie ? On peut aujourd'hui se le demander.

C'est le 5 janvier 1791 que Marie-Antoinette fit connaître à Fernan Nuñez le projet d'évasion qui avait été élaboré au cours des semaines précédentes avec Fersen, Bouillé et le baron de Breteuil.

« Sa Majesté commença par me demander le plus grand secret à l'égard de tout le monde, même du comte de Montmorin, car, bien que ce soit le seul ministre sur lequel ils s'appuient au Conseil, le Roi et la Reine se défient de lui, et avec raison, parce qu'ils savent qu'il ne se prêtera jamais à un parti violent qui ait des allures de contre-révolution ou à une action indépendante de celle de l'Assemblée.

« Elle me dit ensuite qu'elle m'appelait pour m'entretenir, au nom du Roi et au sien, de l'état actuel des choses d'ici, de

(1) A Floridablanca, du 5 janvier 1791, n° 781.

sa triste position et de ses projets pour en sortir, si, comme il était à craindre, toute la complaisance, mi-calculée, mi-forcée, qu'ils montraient aujourd'hui pour éviter les dernières extrémités ne suffisait pas à les conjurer.

« Ils avaient désapprouvé et réussi à empêcher les projets des princes à Turin, car, n'étant pas soutenus par les puissances étrangères qui ne voulaient pas traiter avec eux seulement ceux-ci ne pouvaient rien faire d'autre qu'exposer la famille royale et accroître problablement, avec les maux du royaume, l'enthousiasme de la faction adverse. Ils étaient certains que le roi de Sardaigne ne donnerait pas un homme si le Roi Catholique, l'Empereur et la Suisse n'apportaient pas également leur concours au roi de France ; mais que, dans le cas de l'affirmative, il marcherait lui-même à la tête de ses troupes pour entrer en France s'il était nécessaire. Les Suisses, croyait-elle, accorderaient aussi des secours au Roi si on les leur demandait.

« Sa Majesté me confirma le peu de fondement et d'autorité qu'avait le plan attribué au roi de Prusse, qui aurait traité avec le comte d'Artois en lui offrant un appui, d'abord contre une compensation, ensuite moyennant le seul paiement des frais engagés pour les princes. Elle me déclara qu'elle était assurée que le comte d'Artois n'entreprendrait rien qui ne visât à fournir à son frère un appui désintéressé, mais qu'elle craignait que les intentions du prince de Condé ne fussent pas aussi pures, et que, prenant prétexte de la conduite actuelle du Roi, il ne le discréditât de plus en plus dans le Royaume. La même attitude serait prise, pour diminuer le prestige du souverain, par ceux qui le détestent et veulent détruire la monarchie : ce sont précisément les gens auxquels Sa Majesté se voit dans l'obligation de s'unir.

« D'un autre côté, les aristocrates et le clergé, qui se sentent abandonnés par le Roi, lui tournent le dos et le dénigrent dans le royaume et, par conséquent, dans toute l'Europe ; d'où il résulte qu'il n'y a, pour ainsi dire, personne en France qui ne contribue, pour des motifs différents, à vilipender le souverain et à porter atteinte à son prestige.

« Ces circonstances viennent encore renforcer le parti que le prince de Condé tient dans l'armée, ainsi que le respect et les égards qu'inspirent aux Français le nom du Grand Condé et le souvenir de ses victoires. Elles accroissent les craintes que

l'on peut avoir au sujet du préjudice qu'une action personnelle de ce prince ne manquerait pas de porter au Roi et au royaume.

« Si donc le Roi ne réussit pas par sa conduite actuelle d'abord à clore la législature, ensuite à faire élire une autre Assemblée plus modérée qui rectifie les erreurs de la précédente, il sera nécessaire de recourir au suprême parti de sortir d'ici, même en s'exposant, et de s'unir à ceux qui, dans les provinces, seraient prêts à soutenir la Couronne. Alors Sa Majesté publierait un manifeste où il déclarerait qu'il avait cru devoir céder de son autorité et même de son prestige personnel en se maintenant tout ce temps dans l'inaction et la passivité afin d'éviter l'effusion du sang, espérant que le bien viendrait de ceux que la nation avait choisis pour l'instaurer ; mais que, voyant que tous ses efforts avaient été vains et qu'au lieu de diminuer, le mal s'aggravait de jour en jour, il croirait se manquer à lui-même, à ses sujets et à l'Europe entière s'il ne conjurait pas à tout prix ce mal en donnant à ses vassaux de nouvelles preuves de désintéressement et d'amour. A cet effet, Sa Majesté ferait connaître ses intentions, qui s'inspireraient du programme du 23 juin 1789, augmenté de nouveaux articles devenus indispensables, eu égard à la situation actuelle, si différente de celle d'alors...

« En justifiant son inaction dans ce manifeste, le Roi rallierait tous ceux qui se sont détachés de lui pour cette raison, ainsi que les mécontents du clergé et de la noblesse, dont le nombre croît de jour en jour. Il se ferait ainsi un parti suffisant à lui seul pour rétablir l'ordre.

« Tout cela, dit la Reine avec raison, serait bien inutile si les puissances voisines, c'est-à-dire l'Empereur, l'Empire, la Suisse, le roi de Sardaigne et l'Espagne, s'étant concertées, n'approchaient pas leurs troupes de la frontière, de façon à ce que les partisans du Roi se sentent soutenus, et ses adversaires intimidés. Il ne serait pas nécessaire, observa Sa Majesté, que ces troupes entrent ; leur seule approche produirait l'effet cherché ».

Fernan Nuñez ne peut s'empêcher de noter ici que cette assurance est illusoire ; une fois les troupes engagées, leur entrée dans le royaume devra être considérée comme certaine et il faudra se tenir prêt à en assumer les lourdes conséquences.

L'ambassadeur questionne Marie-Antoinette sur ce qu'elle

sait des dispositions de son frère. La Reine lui répond que l'Empereur répète à tout le monde qu'il ne prendra pas position dans les affaires de France et qu'il ne peut en être autrement, car la tête de sa sœur serait exposée au premier mouvement qu'il ferait. Toutefois, si tous les souverains se décidaient à agir, il était peu probable qu'il se refusât à les imiter.

Au sujet de la Prusse, la Reine déclare que, cette puissance étant présentement dirigée par l'Angleterre, qui a intérêt à entretenir en France les désordres et l'anarchie actuels, il est à craindre qu'elle inquiète l'Empereur en Bohème si on ne lui suscite pas des difficultés dans le nord afin de la contenir. L'ambassadeur ajoute pour sa part que ce n'est pas chose facile.

« Voilà, conclut Fernan Nuñez, comment Sa Majesté voit l'état présent et futur des choses et les intérêts des autres puissances par rapport à la France. Le résumé et la conséquence de tout cela, c'est qu'elle veut *savoir positivement et clairement si on pourra compter ou non sur l'Espagne ; sous quelle forme et dans quelle mesure ?*

« Dans toute cette conversation, j'ai eu devant moi une femme désespérée, à l'extrême limite de sa résistance à la situation actuelle. Et ceci donne de la vraisemblance au bruit que j'ai recueilli ces jours passés, d'après lequel, à un certain moment, elle a songé à s'empoisonner.

« Mais j'ai vu, dans tout cela, qu'il n'y a encore aucun plan certain ni arrêté, que la défiance générale règne, qu'il manque un ou plusieurs hommes de tête pour la direction du mouvement (ce dont Sa Majesté elle-même convint), sans parler de toutes les autres objections que l'on peut déduire de là.

« Si le Roi était un Frédéric II, ou même un Joseph II, et la Reine une Catherine II, on pourrait compter sur quelque chose. Mais Votre Excellence dira ce que je tais » (1).

A cette demande ou plutôt à cette mise en demeure, Charles IV répond en éludant toute initiative. C'est le mot d'ordre des chancelleries : partout de bonnes dispositions, mais nulle envie de faire le premier pas. « Sa Majesté aidera de ses forces, si l'Empereur, le roi de Sardaigne et les Suisses font de même, après s'être préalablement entendus avec lui. C'est sur cette base et sur celle du renouvellement des représentants de la na-

(1) A Floridablanca, du 6 janvier 1791, confidentielle.

tion afin d'améliorer, s'il se peut, la Constitution et l'ordre, que l'on doit désormais travailler là-bas. Mais veillez à ce qu'aucun Français ne connaisse cette résolution, car même ceux qui paraissent les plus sensés divulguent tout » (1).

Fernan Nuñez communique cette réponse évasive à Marie-Antoinette le 25 février 1791 et lui en laisse copie après lui avoir fait promettre de la brûler (2).

La Reine affecte une satisfaction de circonstance et s'étend de nouveau sur l'état général des démarches entreprises auprès des Cours amies. L'Empereur s'est déclaré mécontent de l'émissaire et il a refusé d'entrer en confidence avec lui. Le roi de Sardaigne manifeste d'excellentes intentions, mais attend naturellement que les autres souverains se décident. Les cantons suisses semblent disposés à avancer de l'argent, mais la nécessité de traiter avec chacun d'eux séparément complique les choses. Enfin quelques princes allemands, entre autres le duc de Wurtemberg, le duc de Deux-Ponts et son frère l'évêque de Bâle, s'offrent à traiter en échange d'une compensation portant sur leurs droits en Alsace.

L'ambassadeur observe qu'il s'agit là de « pièces détachées » qu'il serait bien malaisé d'ajuster et de combiner. « La pauvre dame n'a pu moins faire que d'en convenir. C'est pitié que de la voir se raccrocher, pour ne pas couler à pic, aux plus frêles branches qui se présentent à elle ». Il eût pu ajouter qu'elle n'avait guère l'embarras du choix et qu'on lui offrait plus de conseils que de moyens (3).

Peu de semaines après, en mars, la Reine revient à la charge. Elle mande l'ambassadeur dans son appartement particulier et lui expose les difficultés auxquelles se heurte le baron de Breteuil pour trouver de l'argent en Suisse. « Que serait-ce, interrompt Fernan Nuñez, s'il s'agissait de troupes ! ». « La souveraine en convient, mais donne libre cours à ses espérances,

---

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 20 janvier 1791.

(2) Fernan Nuñez avait reçu la lettre de Floridablanca au début du mois, mais, sachant que la grossesse de la reine d'Espagne était arrivée à terme, il avait différé la communication pour attendre l'accouchement, afin d'avoir un prétexte à s'entretenir avec Marie-Antoinette ; tant étaient grandes les précautions à observer dans d'aussi délicates négociations.

(3) Invité dans les premiers jours de 1791 à faire connaître à sa Cour dans quelle mesure l'Espagne seconderait les plans contre-révolutionnaires, l'envoyé de Prusse Theremin répondit que le Cabinet de Madrid était paralysé par les difficultés financières. Baumgarten, *op. cit.*, page 314.

tout en les entrecoupant constamment de l'aveu des énormes difficultés et des dangers qu'elles impliquent ». Puis elle révèle à l'ambassadeur que La Vauguyon a été mis dans l'affaire (1), malgré que le roi d'Espagne ait déjà fait connaître que les négociations devaient être poursuivies entre Madrid et les autres Cours appelées éventuellement à coopérer, sans passer par Paris. — « Quand on est loin, dit Marie-Antoinette, il est très aisé de conseiller la prudence et la temporisation ; mais elles sont impossibles lorsqu'on a le couteau sur la gorge. Le prince de Condé ne veut pas attendre au delà du milieu de mai, en dépit des efforts des souverains pour le contenir. S'il entre dans le royaume sans disposer des moyens suffisants — et ces moyens, il ne paraît pas pouvoir les avoir sans le concours des grandes puissances étrangères, — le Roi se trouvera dans l'obligation de s'engager davantage avec le parti de la Révolution, de se déclarer contre le prince et peut-être de le voir condamner et décapiter après avoir dû ratifier la sentence ».

La Reine poursuit :

« La Fayette lui-même fait des vœux et manœuvre pour que le prince de Condé entre le plus tôt possible dans le royaume. En effet, d'un côté, il craint que le Roi se voit véhémentement pressé de sortir d'ici et d'adopter un parti extrême ; de l'autre, il se rend compte que sa propre popularité décline de jour en jour. Aussi pense-t-il que, pour la reconquérir et même pour arriver à la dignité suprême de connétable du royaume, qu'il a toujours ambitionnée, il ne trouvera jamais d'occasion plus propice que celle d'une entrée imprudente du prince de Condé avec des forces peu nombreuses et avant que les puissances de premier ordre l'appuient. Sûr de remporter la victoire dans ces conditions, il espère par là entraver à temps tous les projets des autres puissances ; son triomphe l'immortalisera et accroîtra son parti, qui le portera aux nues. La Constitution sera consolidée et le marquis se trouvera le maître du Roi, obligé de l'autoriser à agir à l'encontre de ses propres intérêts... Par ailleurs, si le Roi se déclare contre le prince, sans pouvoir le contenir, tous les mécontents et aristocrates l'abandonneront et

(1) Dans un entretien ultérieur, Marie-Antoinette fera connaître à Fernan Nuñez que, la lettre qui l'instruisait de cette affaire ne lui étant jamais parvenue, La Vauguyon est resté en dehors des négociations secrètes (lettre de Fernan Nuñez du 24 mars 1791).

iront grossir le parti de Condé ; ils pourront le servir avec tant de zèle que ce parti sera amené à travailler pour lui-même contre les intérêts du Roi et de sa lignée.

« Sa Majesté n'éprouve pas les mêmes appréhensions en ce qui touche le comte d'Artois. Aussi désire-t-Elle que l'on opère séparément dans les provinces méridionales ; les troupes de l'Espagne et du Piémont s'en approcheraient et, sans pénétrer dans le royaume, fourniraient un point d'appui pour les mécontents du midi qui, éloignés de chez eux, ne pourraient se réunir avec la même utilité aux troupes auxiliaires du nord, même en supposant qu'ils surmontent les immenses obstacles qui s'opposeraient à leur traversée préalable du royaume.

« Rien ne peut se faire sans le concours des autres puissances et sans argent. Or la Suisse ne peut en donner sans tenir une assemblée, et alors qu'il n'y a plus de secret. On ne peut pas non plus chercher en Angleterre, sans l'ébruiter, la somme de quinze à vingt millions jugée indispensable pour engager une action isolée. On ne peut pas davantage entreprendre quoi que ce soit à Paris ou à Saint-Cloud ; tandis qu'en quittant la capitale pour une ville où le Roi compte un parti assuré et soutenu de l'extérieur, on obtiendrait comme premier résultat de discréditer le papier public appelé *assignats*, par le moyen duquel toute la puissance de l'argent se trouve aux mains de l'Assemblée. Celle-ci n'a jamais voulu donner la liste des numéros qu'elle imprime et qu'elle brûle ; en réalité elle les brûle d'une main et fait, de l'autre, de nouveaux assignats qui portent le même numéro sans que le public le sache... »

La Reine s'étend ensuite sur les préparatifs du marquis de Bouillé, puis déplore la lenteur qu'apportent les Cours amies à s'entendre entre elles. « Sa Majesté, en deux occasions, s'échauffa jusqu'à dire que, si les autres Cours ne tiraient pas la famille royale de la situation où elle était, il était à craindre *et même à désirer qu'elles se trouvassent un jour dans le même cas* ». Ici D. Carlos se récrie : en Espagne une prévoyante circonspection a évité les causes premières des maux dont souffre la France et, dans l'avenir, une vigilante prudence saura en conjurer les effets. Mais il se garde de s'engager dans des réponses trop précises. « Lorsque Sa Majesté me parlait de la nécessité et du manque d'argent, ainsi que de la difficulté d'en

trouver sans aventurer le secret, il ne s'en fallait que du mot pour qu'elle en demandât à notre souverain » (1).

*
* *

Il est pourtant chaque jour plus nécessaire de sortir de l'indécision. Après la mort de Mirabeau, la situation du Roi n'a plus d'issue normale. Et lorsque le peuple obligea, le 18 avril 1791, Louis XVI et la Cour à rentrer aux Tuileries alors qu'ils se mettaient en route pour Saint-Cloud, tout le monde comprit que le drame touchait à son dénouement. « Je n'en finirais pas, dit Fernan Nuñez, s'il me fallait relater la triste situation dans laquelle les souverains ont passé ces deux heures et quart, entourés de baïonnettes et entendant proférer les choses les plus horribles contre leur personne et leur vie. Le marquis de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, fut violemment arraché de la voiture du Roi, qui dut dire qui il était pour qu'on le laissât. Un témoin immédiat m'a assuré qu'un grenadier avait dit à haute voix, de façon à être entendu du monarque : *S'il y a un coup de fusil de tiré, le second sera pour ce gros cochon qui est dans la voiture et on le déchirera en pièces !* Voilà le genre d'exclamations que l'on entendait dans tout le peuple, surtout pendant la soirée, au Palais-Royal » (2).

Marie-Antoinette avait cité l'ambassadeur pour le lendemain. Mais, en raison de l'effervescence, elle se trouvait dans les appartements du Roi lorsque Fernan Nuñez se présenta, et elle ne put le recevoir. Il lui laissa un billet pour la prévenir qu'il allait envoyer le soir même un courrier en Espagne et ferait à sa Cour toute communication qu'elle jugerait à propos. La Reine lui adressa sur-le-champ cette lettre non signée, conservée en original aux Archives nationales à Madrid (3) et dont je respecte fidèlement l'orthographe :

« Je crois qu'il est plus prudent que je ne reçoive pas chez moi la personne qui m'a écrit ; je suis charmée de ce qu'un courier part ce soir. Ce qui c'est passé hier ne laisse plus de doute n'y sur ce que nous sommes, n'y sur ce que nous avons à faire. Le roi d'Espagne ne peu n'y ne doit laisser sont parent.

(1) A Floridablanca, du 24 mars 1791, confidentielle.
(2) A Floridablanca, du 19 avril 1791, n° 847.
(3) Fonds *Estado*, liasse 3959, pièce 8.

son alliée dans la position où il est. Ce n'est plus des conseils qu'on lui demande, c'est des secours reelle. Notre marche à nous et de céder au torren dans ce moment pour conserver notre vie (je ne dis pas trop) et pour parvenir à sortire d'icy coute qui coute, mais pour cela il faut que les puissances étrangères nous aident de leurs secours. On ne leur demande pas d'entrer en France mais seulement qu'elles formente sur leurs frontières respective une force suffisant pour que les françois fidels et mécontents qui ne pourront pas nous rejoindre au lieu de notre retraite puissent etre sure de trouver un appui.

« C'est sur cette question indispensable avant de rien entreprendre que nous demanderions à votre Cour une réponse prompte : *si le roi parvient à sortire d'icy et à ce retirer dans une ville forte reclamant allors les secours de l'Espagne, peut-il y compter oui ou non ?*

« La même question a déjà été faite à l'Empereur et on en attend la réponse. On croit être sûre de la Sardaigne et de la Suisse, mais on vâ aussi leurs ecrire, au moins à Turin, car la Suisse, il faut y traiter differemment à cause du secret et du nombre de cantons.

« Quant à l'Espagne, si elle veut bien venir à notre secoure, je crois qu'il n'y faudroit point employer de troupes vallons à cause du grand nombre de françois qui y servent, ce qui pourroit etre meme facheux pour cette troupe, la seduction y etant plus aisé à cause de la langue. Et si l'on pouvoit y mettre le plus de cavalerie possible cela seroit le mieux à cause du pays. Il faudroit environs vingt milles hommes distribué sur les frontières. Si l'Espagne pouvoit fournire quelques millons, cela seroit extremement utiles, soit d'elle, soit des emprunts qu'elle feroit pour nous, mais en son nom, et qu'elle feroit passer en Flandres. Elle doit compter que nous regarderons comme une dette sacré vis à vis d'elle et qu'elle sera remboursé le plus tot possible et de la maniere qui lui conviendra le mieux.

« Je voulois parler hier en notre nom à tous deux à la personne, mais ce qui c'est passé rend la chose bien urgente et on n'exagerera rien en dissant que le retard peut faire perdre la vie et la couronne à une branche qui est de cœur et de sentiment attachée à ses plus proches parents et ses veritables alliées.

« Je pric la personne de me renvoyer demain matin cette

lettre et de compter sur mon estime et mon véritable attachement pour elle ».

Quand il a lu ces lignes, Fernan Nuñez a le sentiment qu'il ne pourra rien écrire qui peigne plus au vif l'immense détresse et les chimériques espoirs de la Reine ; aussi prie-t-il celle-ci de l'autoriser à envoyer le document à Madrid. « Si vous êtes sûre, répond Marie-Antoinette, que ma lettre ne sera pas prise, je n'ai point d'objection à faire ; mais un courier peut tomber ou mourire en chemin ; dans quelles mains mon écriture resteroit-elle ? » L'ambassadeur la rassure et la lettre est aussitôt confiée au courrier Castagneda, avec quelques mots de commentaire. « Il est certain, observe Fernan Nuñez, que la Reine se trouve aujourd'hui dans les conditions les plus critiques que l'on puisse imaginer. Mais ce même état d'effervescence générale du royaume réclame plus de circonspection pour participer à quoi que ce soit. Dans ce papier, écrit pourtant dans un moment de fièvre et en vue de nous influencer, la Reine, confirmant ce que je vous ai répété dans mes lettres confidentielles, reconnaît que l'Empereur ne s'est jamais expliqué, bien qu'on lui ait écrit depuis longtemps et qu'il ait promis une réponse ; en ce qui concerne la Savoie, elle se borne à dire qu'on croit pouvoir compter sur elle ; et, pour ce qui est des Suisses, elle avoue qu'il est nécessaire de traiter avec plusieurs cantons et d'une manière différente, ce qui aventure le secret. Ainsi Votre Excellence trouvera la confirmation de tout ce que je lui ai dit sur cette question ; l'affaire est grave et délicate à l'extrême ; si, comme on peut le craindre dans l'état d'esprit qui règne, un malheur survient, il en entraînera avec lui une quantité d'autres, ainsi que des frais dont nous ne pourrons rien tirer du tout. Votre Excellence pèsera le pour et le contre et se décidera sans aucun doute pour le meilleur parti... (1). Elle observa en outre que la Reine commence par demander des troupes pour la frontière seulement, mais que, quatre lignes plus bas, elle ajoute qu'il conviendrait que ce fût de la cavalerie à cause du terrain. Or, ceci ne peut s'entendre que du Roussillon et pour que les troupes y opèrent. La demande ne se limite donc pas à la frontière ainsi que je vous l'ai déjà fait remarquer » (2).

---

(1) A Floridablanca, du 19 avril 1791, confidentielle.
(2) A Floridablanca, du 22 avril 1791, en chiffre.

Quelques jours après, la Reine entretient encore l'ambassadeur de l'inquiétude où la plonge le silence de Vienne et de Madrid, silence d'autant plus déconcertant que le comte d'Artois, qui se rend à Worms pour y retrouver le prince de Condé et passer ensuite à Aix-la-Chapelle, prétend avoir reçu, pour ce voyage, l'approbation de l'Empereur et du roi d'Espagne. « Chaque jour, ajoute Fernan Nuñez, ces souverains se sentent plus isolés ; chaque jour les moyens et les conseils leur font davantage défaut pour rien entreprendre avec chance de succès » (1).

Et cependant les préparatifs d'évasion s'achèvent. Dans sa suprême entrevue avec Fernan Nuñez, le 6 juin 1791, Marie-Antoinette, faisant allusion aux rapports du comte d'Artois avec la Cour d'Espagne, répète qu'elle ne peut avoir que des soupçons à l'égard de toute opération qui ne serait pas engagée avec la pleine connaissance du Roi. Ce n'est qu'une fois hors de Paris et à couvert dans une place forte que le monarque pourra parler librement aux princes alliés, se mettre en mesure de recevoir utilement leurs secours et attirer à lui tous les mécontents du royaume, ainsi que ceux qui se sont éloignés de sa personne à cause de son inaction ou de l'attitude qu'il s'est vu obligé à observer à leur endroit. « Alors, la pacification de l'Europe étant complète et nous étant assurés préalablement (même au prix de sacrifices) la neutralité ou l'appui de l'Angleterre et de ses alliés, nous pourrons parler avec dignité et fermeté et proposer à l'Assemblée la réalisation des engagements pris par le Roi le 23 juin 1789, avec les quelques modifications ou additions dont les événements ultérieurs ont montré la nécessité. Et si, nonobstant la réunion de la nouvelle Assemblée, ni la patience ni la modération ne suffisent à ramener les esprits à la raison, on pourra recourir en toute justice et en tout espoir à l'ultime ressource, qui est celle des armes » (2).

Au reçu de la dépêche qui relate cet entretien, la Cour d'Espagne sort brusquement de son mutisme :

« La manière de voir du Roi est si conforme à celle de cette souveraine qu'Elle recevra au plus tôt, par une main sûre, une instruction ou un plan touchant l'action que Sa Majesté

(1) A Floridablanca, du 13 mai 1791, n° 860, en chiffre.
(2) A Floridablanca, du 7 juin 1791, confidentielle.

estime devoir être entreprise. Les mêmes suggestions seront faites à l'Empereur » (1).

Charles IV était-il vraiment résolu à agir ? Ou l'imminente décision que le ton de Marie-Antoinette laissait prévoir l'avait-elle effrayé et sa réponse n'avait-elle d'autre objet que d'entraîner le roi et la reine de France dans de nouveaux atermoiements ? J'incline pour la seconde hypothèse. En tout cas, les assurances de la Cour espagnole arrivèrent trop tard, — après la fuite de Louis XVI. Non seulement le silence prolongé de cette Cour avait accru le désarroi de Marie-Antoinette, mais encore l'écho de ses négociations avec les princes et de l'encouragement que ceux-ci y auraient trouvé précipita le dénouement. Pour n'avoir osé prendre franchement position ni vis-à-vis de la famile royale, ni vis-à-vis de l'émigration, le ministère de Charles IV porte une lourde part de responsabilité dans le drame du 20 juin.

*
* *

Au lendemain des scènes scandaleuses des Tuileries, Fernan Nuñez avait demandé son congé en des termes qui montrent suffisamment qu'il considérait comme terminée sa mission d' « ambassadeur de famille ».

« *In manus tuas, Domine, commendo prolem meam.* Au nom de Dieu, que Votre Excellence ne me laisse pas prisonnier de ces fous, ni abandonné à leur volonté, qui serait de me garder ici. Qu'on me donne mes passeports avec mille diables, et je m'en irai, bien content, à Cordoue planter des orangers, car, entre ma femme et mes enfants d'un côté, et ces fous furieux de l'autre, la vie est intenable ! » (2).

Il renouvela, le 6 mai suivant, cette demande sous une forme plus diplomatique. Les motifs de sa requête sont, comme à son ordinaire, d'ordre domestique : la grossesse avancée de sa femme, la nécessité de placer aux Salesas sa fille aînée, la liquidation de diverses successions. Sa femme veut à tout prix accoucher à Madrid. Mais il se souvient des objections que la Cour a mises, l'année précédente, à un voyage dans la capitale. Aussi précise-t-il qu'il ne s'agit que d'y accompagner son

(1) Annotation de Floridablanca à la dépêche précédente.
(2) A Floridablanca, du 19 avril 1791, particulière.

épouse. L'air de Madrid lui est malsain : il garde le souvenir d'une « violente colique » qui a marqué le dernier séjour qu'il y a fait en 1784 ; son plus vif désir sera d'en sortir au plus tôt « pour aller voir ses chères terres ». « En un mot, mon ami, dit-il à Floridablanca, je crois qu'il convient à mon honneur et à la sécurité de nos personnes, pour la traversée et la sortie de ce royaume, que l'on sache, ici, que je vais à Madrid et, là-bas, que j'ai la permission d'y aller. Remettez-vous à ma prudence et à ma parole d'honneur pour être assuré que je n'y mettrai pas les pieds, si vous me dites positivement que vous y voyez des inconvénients dans les circonstances présentes » (1).

Le 19 mai, Floridablanca lui accorde un congé de six mois, Yriarte restant chargé d'affaires (2). Mais les dispositions du Roi n'ont pas varié : on ne juge pas à propos que Fernan Nuñez vienne à Madrid ; il n'aura qu'à trouver un « prétexte décent » pour se rendre dans ses terres.

L'ambassadeur se sentit-il de nouveau blessé par cette réserve, contre laquelle sa dignité l'avait déjà obligé à protester l'année précédente ? Toujours est-il qu'il fit brusquement volte-face. « Au reçu de cette autorisation, dit-il le 7 juin, ma femme s'est sentie écrasée par le poids de sa responsabilité quant aux conséquences d'un voyage. Elle a redouté l'effet qu'aurait notre départ sur le public, alors qu'il n'y a ni nonce, ni ambassadeur de l'Empereur, ni ministre de Naples ou de Sardaigne, et qu'on redoute une invasion des princes étrangers... Elle préférerait ne plus bouger jusqu'à son accouchement, autrement dit ajourner le voyage à l'année prochaine » . Peut-être Marie-Antoinette avait-elle une fois de plus exercé sa décisive influence sur la comtesse.

Mais l'ambassadeur, tout en cédant aux incohérentes prières de sa femme, aperçoit un risque redoutable. Il s'en ouvre à Floridablanca : « Comme les antécédents que j'ai par Votre Excel-

---

(1) Dépêche de service du 6 mai 1791, n° 858, et lettre particulière à Floridablanca de même date. Peu de jours avant, le 30 avril, Fernan Nuñez, rappelant ses sacrifices d'argent pour le bien du service et ses charges de famille accrues, avait demandé au Roi, en pleine propriété, pour lui et ses descendants, la partie espagnole de l'île du Massacre, sur la rivière du même nom, dans l'île de Saint-Domingue, à la limite des possessions française et espagnole.

(2) Une lettre pour Montmorin fut envoyée à cette même date à Yriarte, qui devait la présenter lui-même.

lence établissent que rien ne peut se traiter ici (touchant la situation du Roi), je dois craindre qu'on agisse du dehors et que la première nouvelle que nous en ayons soit un manifeste où l'Espagne aura probablement, en vertu de ses droits, le premier rôle. Or, en cas d'invasion ou de fuite de la famille royale, nous ne saurons, faute d'instructions, quel parti prendre et peut-être deviendrons-nous les innocentes victimes d'un premier mouvement d'effervescence populaire. Si j'étais assuré par l'amitié de Votre Excellence que nous n'ayons rien à redouter de ce côté-là, je pourrais condescendre aux nouvelles idées de ma femme et, tranquillisé sur ce point essentiel, je n'aurais plus qu'à prêter attention aux événements intérieurs et régler ma conduite en conséquence ». Il ajoute trois formules de convention en priant le ministre de lui adresser, selon le cas, l'une ou l'autre afin de le fixer sur les perspectives d'une prolongation de séjour. « J'espère, conclut-il, que vous aurez compassion d'un père de famille qui aime sa femme et ses enfants ».

Ces attendrissantes considérations — qui attestent l'ignorance où était Fernan Nuñez des desseins de son gouvernement — ne trouvèrent pas d'écho à Madrid. Aussi bien la fuite du Roi allait-elle, deux semaines plus tard, bouleverser une fois de plus les plans de Fernan Nuñez et l'inciter plus véhémentement que jamais à quitter son poste. Irrésolu, tiraillé entre sa femme, ses intérêts et ses responsabilités, il réflétait dans sa conduite privée la fidèle image de l'indécision politique ambiante.

CHAPITRE XIII

La Fuite du Roi.

Croissante influence des Clubs dans le mouvement révolutionnaire. — Campagne contre le ministère et craintes de contre-révolution. — Madame de Lamotte à Paris. — Prudent revirement des démocrates. — Le théâtre révolutionnaire. — Translation du cœur de Louis XIV au Val-de-Grâce. — Evolution symptômatique de l'esprit public ; la spéculation et le dérèglement des mœurs : exhibition scandaleuse au Palais-Royal. — Misère, mécontentement, émigration. — Fuite des tantes du Roi : effervescence populaire et scènes tumultueuses aux Tuileries. — Harangue de Bailly à Louis XVI : réplique du Roi. — Désordres à Vincennes. — Incident entre la Garde nationale et les officiers réunis aux Tuileries. — Indisposition de Louis XVI. — Manifestations irrespectueuses à l'égard des souverains ; scènes brulesques à la Chapelle royale. — Le droit de grâce enlevé au Roi. — Rumeurs de préparatifs d'évasion de la famille royale. — Fuite du Roi : émotion générale ; lettre de Montmorin à Fernan Nuñez.

On a vu dans le chapitre précédent le détail des négociations secrètes par lesquelles la Cour de France, avant de risquer l'aventure suprême, avait essayé d'intéresser à son sort le gouvernement de Madrid.

Reprenons ici, à travers la correspondance de Fernan Nuñez, le cours des événements depuis l'automne de 1790.

L'ambassadeur s'attache à souligner le développement de l'activité et de l'influence des Clubs.

« Le duc de Chartres est entré au *Club des Jacobins*, où il a prononcé un discours qui a été très applaudi. Il est allé ensuite à la campagne avec sa mère qui, dit-on, cherche une diversion à des occcupations auxquelles il s'adonne à l'excès et contre son gré, à l'instigation de sa fameuse institutrice, madame de Genlis, auteur de plusieurs ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse, mais tout-à-fait en opposition avec la sienne. Le manifeste de son père, le duc d'Orléans, paraîtra d'un jour à l'autre.

« Le Club des Jacobins se fortifie de jour en jour et étend son influence dans les principales villes du royaume, où il se tient en correspondance avec les clubs de la Société des *Amis*

de la Constitution, qui suivent à la lettre les instructions qu'ils reçoivent d'ici. Le parti d'Orléans se rallie aujourd'hui à ces Clubs.

« Le *Club de propagande* ou *de 1789*, inspiré par M. de La Fayette et par les modérés, est maintenant en baisse.

« Le célèbre abbé Fauchet a installé un autre Club dans le nouveau Cirque, au milieu du jardin du Palais-Royal. Sa véritable origine est dans l'ambition de ce prêtre et dans la nécessité où il se trouve de chercher les moyens de relever sa réputation et ses intérêts, ayant perdu cette année le grand crédit et l'influence dont jouissait l'an passé dans la municipalité. L'assistance est très nombreuse et le local des réunions fort bien choisi ; aussi convient-il de ne pas perdre de vue ce nouvel aréopage. Sous le nom de « clubs », chacun forme ainsi des assemblées à sa guise et sans distinction de classes ou d'états ; c'est là que se joue et se décide le sort de ce pays » (1).

Puis vient, vers la mi-novembre, la campagne contre le ministère.

« Dénoncer les ministres et exiger leur démission a été le premier moyen auquel ils ont eu recours pour mettre les esprits en mouvement. Ils ont invité les 48 sections de Paris et tous leurs correspondants dans le royaume à appuyer cette sommation par voie de représentations réitérées et uniformes.

« Effectivement, la députation des sections de Paris s'est présentée le 10 devant l'Assemblée. Elle était présidée par M. Bailly et M. Danton, qui est un des hommes les plus pervers et les plus exaltés, et connu comme tel. Il a prononcé un discours incendiaire qui lui a valu les applaudissements des galeries, toujours payées, dans leur majeure partie, par les démocrates. Néanmoins, comme les ministres de la Marine et de la Guerre ont déjà donné leur démission et qu'on sait le garde des sceaux et le comte de Saint-Priest prêts à donner la leur, on a cru devoir décréter que l'Assemblée ne prêterait pas l'oreille à ces exigences tant qu'elles ne seraient pas appuyées par des preuves pertinentes. De la sorte, sans se compromettre, l'Assemblée laisse subsister un prétexte à entretenir la méfiance et la fermentation dans les esprits qui, las d'une crise incessante dont ils ne voient pas le bénéfice, bien au contraire, se

(1) A Floridablanca, du 5 novembre 1790, n° 733.

fatiguent et commencent à ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts.

« Cette constatation et l'accroissement quotidien de la misère augmentent le nombre des mécontents. En même temps s'aggrave, dans le parti dominant, la crainte d'une contre-révolution probable, dont ses chefs seraient infailliblement les premières victimes, même si leurs partisans étaient en mesure de venger suffisamment leur mort par la suite. Dans la nécessité où ils sont de parer à cette éventualité, ils redoublent leurs précautions. La principale de ces précautions consiste à entretenir la défiance et l'effervescence dans le public et à exagérer les dangers d'une contre-révolution, tant intérieure qu'extérieure, appuyée par le comte d'Artois et les princes d'Allemagne. C'est dans cet esprit qu'ils ont proposé la motion relative aux ministres, pour mettre en leur place des personnages de leur parti dont ils soient tout-à-fait sûrs.

« Ils ont réussi à faire venir à Paris Madame de Lamotte et ils menacent la Reine d'une revision de son infâme procès. Ils parlent d'instituer le divorce et d'obtenir par là que le Roi se sépare d'elle, qu'on la mette en jugement pour l'attitude qu'on lui impute et qu'on l'enferme dans un couvent pour le restant de ses jours. Bref, rien n'est négligé pour intimider et inquiéter les esprits contre les souverains et contre ceux qu'ils appellent les aristocrates.

« Ces derniers, voyant croître le nombre des mécontents, croient également le moment venu d'exploiter cette occasion pour faire une contre-révolution et ils exercent sur l'esprit public tous les moyens de séduction et de fermentation dont ils disposent pour y parvenir. Mais l'impatience, la complexité des intérêts en jeu, le manque de ressources, d'entente, d'unité et de discrétion dont ce parti a toujours fait preuve rendent ces projets singulièrement redoutables car, étant mal combinés, ou ils seront prématurément dévoilés et ne serviront qu'à donner au parti adverse de nouveaux arguments pour prêcher la défiance et crier à la trahison, ou ils seront mis à exécution et entraîneront de plus graves et irréparables dommages.

« D'un autre côté, les chefs démocrates eux-mêmes, qui appréhendent personnellement la révolution, déplorent le désordre qu'ils ont jusqu'ici fomenté parce qu'ils le considéraient indispensable à la réalisation de leurs desseins. Ils se rendent

compte de la nécessité absolue de rétablir l'ordre, sans lequel ils vont droit à leur ruine. Aussi les principaux d'entre eux cherchent-ils, par des interlocuteurs secrets, à entrer en composition et s'offrent-ils à contribuer au prompt rétablissement de l'ordre, en faisant cesser les écrits incendiaires et les rumeurs séditieuses, puis en allant directement au vote de la Constitution, dont ils fixeraient maintenant les principaux points, laissant à la prochaine législature la faculté de modifier ou remplacer les autres. Ils exigent que le Roi et la Reine ne prêtent l'oreille à aucun de ceux qui leur conseillent d'aller à l'encontre de la Constitution et de ses auteurs. Ils les invitent à s'en remettre entièrement à celle-ci en montrant, dans leurs conversations et leurs actes, qu'ils désirent sincèrement le nouveau système et en ôtant à ses adversaires tout espoir d'entendre jamais rien qui y soit opposé. Les souverains ne doivent pas laisser, selon eux, le moindre doute au public parisien et à tout le royaume sur leur liberté et leur satisfaction. En un mot, il faut qu'ils tournent le dos au parti de la contre-révolution qu'ils croient cependant (non sans raison) leur avoir été et leur rester le plus fidèle. Ces mêmes démocrates exigent que les nouveaux ministres partagent sans réserve cette façon de voir, de manière à ne leur inspirer aucun motif de défiance. Ils veulent aussi être assurés de leur sécurité personnelle après la législature actuelle et même tirer quelque profit par l'occupation de certains emplois.

« Voilà le plan patriotique de ces messieurs. Si, dans leur intérêt, ils tiennent ce qu'ils promettent, ce sera le moyen le plus propre à éviter une grande effusion de sang dans tout le royaume et à rétablir l'ordre et l'autorité royale. Le Roi a observé, depuis le début, une attitude débonnaire, d'abord par tempérament et manque de conseil, ensuite par nécessité. Il pourrait reprendre l'initiative, par lui et par ses ministres, et profiter des circonstances actuelles pour réinstaurer un pouvoir légitime qui lui fait totalement défaut » (1).

*
* *

En passant, Fernan Nuñez donne d'intéressants détails sur

(1) A Floridablanca, du 12 novembre 1790, n° 753.

le théâtre, comme moyen de propagande au service de la politique.

« On a joué au Théâtre-Français une tragédie nouvelle intitulée *Charles* IX, qui met en scène le Cardinal de Lorraine, oncle du duc de Guise, sans avoir égard à l'exactitude historique, ainsi que le constate l'auteur à la page 30 du discours préliminaire. Il ne l'a fait que pour rendre ce nom plus odieux et pour faire paraître le personnage à la scène VI du quatrième acte vêtu des insignes de sa dignité pour bénir les poignards avec lesquels les catholiques doivent assassiner les protestants. Cette pièce, que je vous envoie ci-joint, a recueilli au début quelques applaudissements, mais l'horreur qu'inspire sa représentation a empêché les gens de la voir une seconde fois et on ne la donne plus.

« D'autres spectacles d'un genre moins terrible, et partant plus durables et plus pernicieux, lui ont succédé. Telle est la représentation de l'histoire connue du comte de Comminges, dans laquelle tous les acteurs sont des religieux de la Trappe ; telle est aussi la pièce intitulée le *Couvent*, où tous les personnages sont des religieuses ; la scène représente un parloir. Elle n'a du reste rien de mal ; toutes ses maximes sont louables et tendent à faire voir la différence qui sépare la bonne éducation de la mauvaise. Elle montre qu'une pauvre fille bien élevée est préférable à une fille mal élevée, même comblée de richesses, quand il s'agit de choisir et de trouver un état.

« Une autre pièce intitulée *Les Rigueurs du Cloître*, dans laquelle toutes les actrices sont également religieuses, a pour objet de montrer la dureté de la vie au couvent et les conséquences des vocations superficielles et des vœux qui en résultent. Elle conclut en montrant que ces chaînes sont brisées grâce aux décrets de l'Assemblée qui suppriment les professions et même les vœux.

« Sous le titre *L'autodafé*, une pièce qui se passe à Goa ne se limite pas à représenter la procédure authentique de l'Inquisition sous le jour le plus défavorable, mais encore l'exagère et l'habille de fictions et d'impostures, afin de la rendre plus odieuse, encore que la dernière scène finisse d'une manière qui semble vouloir concilier les excès que l'auteur s'est permis avec les véritables maximes qu'il expose.

« En ce moment, on donne au Théâtre-Français la tra-

gédie de Voltaire intitulée *Brutus*, dont les allusions à la République et à la monarchie ont mis en ébullition les deux partis qui étaient sur le point d'en venir aux mains, si bien qu'il a fallu prendre des mesures pour les en empêcher. On a renforcé les gardes pour les deux représentations qui en ont été données et on n'a permis à personne d'entrer avec des armes ou des cannes.

...« On s'apprête à donner la *Mort de César* et une autre pièce intitulée *Rome sauvée* : rien de ce qui peut mener ces gens à leurs fins n'est épargné.

« J'ai cru devoir faire cet exposé de l'esprit qui règne actuellement dans les spectacles publics parce que ceux-ci sont un thermomètre qu'il ne faut jamais négliger de consulter » (1).

Plus loin, l'ambassadeur relate mélancoliquement une cérémonie passée inaperçue :

« Cette nuit, à deux heures, a eu lieu la translation des cœurs de Louis XIII et de Louis XIV, de la vieille maison mère des Jésuites, qui va être vendue comme bien national et jetée bas, au Val-de-Grâce. On a cru préférable de faire cette translation la nuit, dans la crainte que la procession du cœur de Louis XIV ne provoque un mouvement populaire, en raison des insultes avec lesquelles on présente aujourd'hui au public, sous l'aspect de la tyrannie et du despotisme, toutes les actions de ce souverain, actions qui justifièrent sa gloire de son vivant et la conservation de sa mémoire après sa mort » (2).

Les nouvelles de Cour, qui tenaient naguère dans les dépêches diplomatiques une si large place, se réduisent maintenant à quelques mots. « Hier le Dauphin a reçu pour la première fois les ambassadeurs et autres membres du corps diplomatique avant la Reine. Madame fille du Roi et Madame Elisabeth étaient avec lui, attendant Sa Majesté » (3).

---

(1) A Floridablanca, du 22 novembre 1790, n° 747. Quelques mois après, Fernan Nuñez revint sur ce sujet : « On ouvre chaque jour de nouveaux théâtres, malgré la pénurie. L'un d'eux représente en ce moment l'arrestation du Roi au pont de Varennes, mais l'épisode principal ne se passe point sur la scène, où l'on n'ose pas encore faire figurer ces souverains ». (A Floridablanca, du 25 juillet 1791, n° 918).

(2) A Floridablanca, du 30 novembre 1790, n° 764.

(3) A Floridablanca, du 6 décembre 1790, n° 766.

*
* *

L'évolution de l'esprit public, dans les derniers mois de 1790 et au début de 1791, accuse une démoralisation croissante. Fernan Nuñez note d'abord les débuts de la spéculation sur les biens du clergé.

« On dit qu'il est venu, ces jours passés, pas mal d'argent d'Angleterre. Les uns déclarent que cet argent est destiné à fournir à l'insubordination de Brest les moyens de se prolonger. Les autres supposent, et avec plus de raison, je pense, qu'il doit servir à l'achat des biens du clergé. Ces biens me paraissent ne pas devoir manquer d'acquéreurs, vu que le nombre de ceux qui désirent voir l'accomplissement de la Révolution et la ruine du clergé l'emporte de beaucoup sur celui des gens qui éprouveraient du scrupule à les acheter.

« Il y a une autre catégorie : celle des gens intéressés au succès des assignats ; on dit qu'ils ont constitué une société à cet effet. Cette société achète les petits assignats et ceux des personnes gênées à 40 °/°, 50 °/° et plus de rabais. Avec ces mêmes assignats et pour leur pleine valeur, ils acquièrent des biens du clergé, qu'ils payent peut-être au-dessous de leur prix, réalisant ainsi un gain effectif de 50 ou 60 °/°. L'esprit de spéculation qui règne ici est inimaginable » (1).

Le dérèglement des mœurs est un autre symptôme du même phénomène.

« Pour vous rendre compte jusqu'où vont le sans-gêne et le désordre, il faut que vous sachiez qu'il y a quelque temps un homme qui se disait sauvage se faisait voir pour 24 sols au Palais-Royal. Il parlait une langue que personne n'entendait, hormis son interprète, et il mangeait des pierres. Au bout de quelques mois, ce spectacle s'agrémenta d'une femme sauvage. Tous deux se montraient nus pour 16 pesetas et, pour 24 douros, ils se livraient en public à des actes que certains animaux ne se permettent jamais quand on les voit.

« Au bout de quelques jours, ce scandale ayant été connu, on arrêta les deux sauvages, qui étaient un ouvrier serrurier du faubourg Saint-Honoré et la fille d'un charpentier que cet

(1) A Floridablanca, du 22 octobre 1790, n° 724.

ouvrier avait séduite. Ils s'étaient barbouillés et couverts de poils postiches pour s'offrir en spectacle. Je ne crois pas qu'il y ait un précédent à un pareil débordement de licence » (1).

Et le gâchis politique n'est pas moins effarant.

« Nous sommes toujours dans la même situation de trouble, d'incertitude et d'anarchie. Chacun se sent exposé aux conséquences de cette crise si l'on ne restaure pas une autorité à laquelle aspirent ceux-là mêmes qui l'ont ruinée avec une facilité qu'ils voudraient bien retrouver pour la rétablir.

« La crainte d'une invasion bien ou mal concertée persiste, et on dit qu'il y a à Bruxelles deux députés de chacun des anciens Parlements de France, à la tête desquels se trouve M. Séguier, ci-devant procureur du Roi au Parlement de Paris. Ce dernier aurait rédigé un manifeste tout prêt à être publié dès que l'invasion aura été décidée.

« En attendant, le nombre des gens qui quittent Paris et le royaume croît chaque jour et cette émigration contribue à aggraver la misère et le mécontentement » (2).

« Hier (1er mai 1791) on a ouvert les barrières de Paris conformément au décret de l'Assemblée, de sorte qu'on ne perçoit plus de droits d'entrée. La nouvelle muraille, qui a coûté plus de douze millions, sera vendue au prix des matériaux, et la ville a fait précipitamment enlever les grilles avant qu'elles n'aient été emportées par la « nation arbitraire », autrement dit par les vagabonds qui la représentent lorsque cela convient à ceux qui les payent » (3).

*
* *

Un épisode se place ici qui est, en quelque sorte, avant-coureur de la fuite du Roi : c'est le départ de Madame Adélaïde et de Madame Victoire.

« Les tantes de ce souverain m'ont manifesté ce matin (4 février 1791) leur irrévocable décision de partir, en dépit des efforts que font l'Assemblée et la Municipalité pour les retenir. Elles m'ont dit que leur première idée avait été de se rendre à Madrid, en raison de la sympathie qu'elles portent

(1) A Floridablanca, du 15 avril 1791, n° 842.
(2) A Floridablanca, du 16 mai 1791, n° 862.
(3) A Floridablanca, du 2 mai 1791, n° 855.

à l'Espagne et à notre auguste souverain. Mais elles ont changé d'avis, par crainte que ce dessein leur fasse attribuer des projets contraires à cette Révolution, alors qu'elles n'aspirent qu'à la tranquillité morale. On a eu recours à tous les moyens habituels d'intimidation pour les dissuader de s'en aller. Mais ces efforts mêmes ne servent qu'à les convaincre qu'on n'agit ici avec tant d'insistance que parce qu'on n'osera pas les faire arrêter en chemin : ce geste soulèverait la réprobation de tout le pays » (1).

... « Pour empêcher le départ des tantes du Roi, on fait croire au peuple qu'elles emportent des millions avec elles, et d'autres sottises du même genre. Avant-hier, on décida d'envoyer le lendemain les femmes du faubourg Saint-Antoine et les poissardes à la maison de campagne de Bellevue, où habitent ces princesses, pour les obliger à venir à Paris. Le Roi en fut avisé et chargea le premier gentilhomme de la Chambre, le duc de Villequier, de leur porter une lettre où il les prévenait et leur conseillait de venir coucher à Paris ; ce qu'elles firent malgré que leurs appartements fussent déjà dégarnis. Elles n'en persistent pas moins à vouloir s'en aller si on ne les retient pas de force. Beaucoup de gens désirent que cette dernière éventualité se réalise, afin de rendre plus évidente la détention de la famille royale et d'augmenter par là le nombre et les protestations des mécontents, dans l'intention d'en tirer parti. La faction adverse aperçoit trop bien ce piège pour s'y laisser prendre, mais elle n'omettra aucune menace ou calomnie oblique qui puisse servir ses desseins sans les démasquer... (2).

« Les tantes de ce monarque sont rentrées vendredi à leur maison de campagne, avec l'intention de revenir à Paris le dimanche et de repartir par la voie la plus directe.

« Il semble qu'on les ait soupçonnées de nourrir d'autres projets, car samedi, dans la soirée, la cohorte des poissardes et de leurs satellites s'est rendue de nouveau à Bellevue pour les obliger à venir à Paris. Mais, averties par le Roi et par d'autres personnes, elles se mirent précipitamment en route, avec deux voitures seulement, dans la direction de Fontai-

(1) A Floridablanca, du 4 février 1791, n° 802.
(2) A Floridablanca, du 14 février 1791, n° 807.

nebleau, où elles arrivèrent à deux heures du matin. Continuant leur voyage sur Lyon, elles sont allées sans encombre coucher à cinq heures du matin à 40 lieues d'ici, à Auxerre, où elles ne comptaient arriver que pour la nuit.

« Les poissardes et leur escorte arrivèrent à Bellevue à 11 heures et virent qu'elles étaient jouées. Elles se mirent à crier, s'installèrent et passèrent la nuit dans le Palais et les appartements de Leurs Altesses, sans rien briser ni enlever. Mais elles mangèrent, burent et se livrèrent à divers actes propres à l'autorité que leur confère la troisième année de leur glorieux règne : c'est ainsi qu'elles empêchèrent les servantes des princesses de sortir, et autres excès du même genre, qui n'avaient pas encore pris fin hier soir. Ces scènes se déroulèrent malgré les 30.000 hommes que le marquis de La Fayette a sous ses ordres, car on ne veut agir sur ceux-ci que par la persuasion, pour ne pas allumer un incendie qu'il serait difficile d'éteindre en ce moment... » (1).

...« Le voyage des tantes du Roi a provoqué une vive effervescence dans le peuple. Mardi, après-midi, le bruit s'est répandu, aux Tuileries, que Monsieur allait également s'absenter. A peine commença-t-on, dans ce jardin, à faire les motions qui étaient déjà préparées qu'on vit en un clin d'œil accourir, de tous les coins et de toutes les allées, des femmes et des hommes qui n'attendaient que ce moment. Le cortège, femmes en tête, se dirigea sur le Palais du Luxembourg que ce prince habite. Ce défilé tumultueux se déroula sous les yeux du Roi, de la Reine et des autres personnes royales qui demeurent aux Tuileries et qui voyaient ce spectacle par les fenêtres intérieures.

« Quand elle arriva au Luxembourg, la cohue se mit à crier et à dire mille sottises sur le prétendu voyage de Monsieur. Ce dernier ordonna qu'on fit entrer dans ses appartements une députation de femmes. Il les reçut fort bien, leur assurant qu'il n'abandonnerait jamais son frère et que telle avait toujours été son intention. Les femmes se montrèrent enchantées, l'embrassèrent et, comme il sortait pour se rendre au jeu de la Reine aux Tuileries, elles le portèrent comme en triomphe au milieu des clameurs de la foule qui l'escortait

(1) A Floridablanca, du 21 février 1791, n° 809.

avec des flambeaux, tandis qu'une partie de la garde à pied détachée au Palais de ce prince accompagnait sa voiture par pure manière de cérémonie. Sa femme fut également escortée ; comme, au moment de sortir, la dame de garde s'absenta ou eut peur, Son Altesse partit seule en voiture avec les vitres baissées en conversant avec toute cette populace qui, ébahie de son sang-froid, disait : *Elle n'a pas peur.* A quoi Madame répondit qu'elle n'avait pas de raison d'avoir peur, se refusant à croire que ces femmes lui veuillent du mal, et autres propos analogues qui causèrent autant d'étonnement que de plaisir. C'est dans cet état que Leurs Altesses arrivèrent aux Tuileries, où les portes étaient fermées et la place occupée par la garde nationale à cheval et à pied avec les canons, car on avait battu la générale. La foule se retira lentement pendant le jeu de la Reine et, après le dîner, Leurs Altesses rentrèrent au Luxembourg escortées d'une garde à cheval sans rencontrer plus de monde que les autres nuits.

.... « Hier, jeudi, dans la matinée, arriva d'Arnai-le-Duc le vicomte de Narbonne, gentilhomme de Mesdames, avec une lettre pour Sa Majesté et une autre pour le président de l'Assemblée. Ces lettres faisaient connaître que les tantes du Roi avaient été arrêtées par la municipalité de la localité, parce qu'elles n'avaient pas de passeport de la ville, malgré que le département (qui est au-dessus des municipalités) ait ordonné qu'on les laisse poursuivre leur voyage. Après lecture de cette missive, l'Assemblée écouta diverses motions insidieuses de Lameth et décida de désapprouver la conduite de la municipalité et de rendre un décret interdisant de mettre obstacle au voyage des princesses.

« .... Le décret souleva, sans doute à l'instigation de ceux qui s'y étaient opposés, tels que Lameth, Barnave et autres, une nouvelle émeute qui, comme celle de mardi, commença aux Tuileries. La foule s'amassa dans les environs, demandant à cor et à cris à parler au Roi et sommant l'Assemblée de revenir sur sa décision. On battit la générale, la troupe accourut avec les canons et la cavalerie, puis la municipalité arriva ; bref, toute la mise en scène accoutumée ; on ferma les portes du Palais où, comme à l'ordinaire, nous assistions au jeu de la Reine. M. Bailly parla au peuple. Les uns lui crièrent *A la lanterne !* les autres s'en allèrent boire à la taverne l'ar-

gent qu'on leur avait donné pour crier, et la garde nationale avait envie de passer sa mauvaise humeur sur ces gens qui lui faisaient perdre son temps et abandonner son travail.

« M. Bailly monta faire au Roi une harangue fort longue et fort ridicule, au dire de ceux qui l'ont entendue, pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé. Sa Majesté, qui savait que, la veille, il avait dit à la populace, pour la flatter et pour sauver sa peau, que c'était lui qui faisait les lois et qu'elles étaient dans l'intérêt du peuple, etc., etc., lui répliqua : *Tout cela est fort bien, Monsieur, mais il ne faut pas égarer ce pauvre peuple, car, en le trompant, on le mène à des excès punissables.* M. Bailly répondit : *Oui, Sire, mais il faut user de la douceur avec lui avant de passer à la force.* Sa Majesté répartit : *Oui, Monsieur, de la douceur, il faut de la douceur ; mais il ne faut pas la confondre avec la faiblesse.*

« M. Bailly se retira en étudiant les moyens de contenter tout le monde, afin de ne pas se voir transformé en lanterne devant l'Hôtel de Ville où il préside. La foule, s'étant transportée devant l'Hôtel de Ville, y fit diverses motions plus absurdes les unes que les autres, comme de demander qu'on déclare prisonniers Monsieur et ses tantes afin qu'ils ne puissent pas s'en aller, etc., etc. Finalement, chacun reprit le chemin de sa maison, et ainsi s'acheva la seconde scène dont nous fûmes témoins...

« Je reviens du Palais, où j'ai fait ma cour particulière comme ambassadeur de famille, et j'ai pu ainsi apprendre ce qui s'était passé dans l'appartement du Roi pendant que j'étais dans celui de la Reine. Il y avait, chez le Roi, plus de 600 gentilshommes, officiers et autres, chacun en frac ou dans la tenue où il se trouvait, mais avec le sabre et une bonne paire de pistolets en poche pour le cas de besoin ; si bien que la chambre et le bureau du Roi étaient bondés de monde. Sa Majesté se porta par deux fois à la cheminée et leur parla avec autant d'obligeance que de sang-froid, disant qu'il se trouvait en fort bonne compagnie et autres propos agréables dont j'ai observé aujourd'hui l'heureux effet sur ceux mêmes auxquels son attitude avait inspiré du mécontentement et de la défiance.

« Tandis qu'il était ainsi entouré, le président de l'Assemblée, M. Du Port, qui en est un des plus infâmes personnages, arriva à sept heures passées, pour présenter à la sanction le

décret mêlé à beaucoup d'autres, malgré que ce décret ait été adopté avant cinq heures et qu'il eût été désirable qu'il ne perdît pas une minute à l'apporter et ne le confondît pas avec les autres (1). Sa Majesté lui dit qu'il signerait *sur-le-champ et avec beaucoup de plaisir, car il savait l'Assemblée entièrement conforme à sa façon de penser*. Il est à remarquer que Du Port appartenait au petit nombre des opposants. Il a profité d'un prétexte à ce que vient de m'affirmer la Reine) pour s'absenter de l'Assemblée au moment du vote, afin d'aller dire à la populace salariée qui se tient toujours aux abords que cette décision avait été prise contre son avis ; ce qui provoqua le désordre. Heureusement que ce désordre ne tira pas à conséquence, malgré qu'il ait tardé à faire sanctionner le décret pour amener un résultat contraire. Le Reine elle-même m'a assuré que le public qui s'est livré à la manifestation de mardi ne s'est retiré que sur le vu de deux billets écrits de la main de ce même Du Port, billets où ce dernier lui en intimait l'ordre : c'était une personne qui les avait vus qui avait rapporté la chose au Roi. Néanmoins, l'imprudence me paraît trop forte pour pouvoir assurer que celui qui a donné cette information ne se soit pas trompé.

« Au moment où M. Bailly sortait de l'appartement de Sa Majesté, un des officiers qui se trouvaient dans le salon l'arrêta et lui dit : *Monsieur, tout ceci est trop long et, si on inquiète davantage Sa Majesté, vous nous en répondrez sur votre tête*. Bailly répondit du mieux qu'il put, mais cela ne lui servit qu'à s'entendre répéter la même phrase.

« Le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe, qui est un démocrate et qui se trouvait en manteau dans la chambre du Roi, voulut donner un plan de défense pour le cas où le peuple attaquerait le Palais. Mais Sa Majesté lui répondit avec colère : *Taisez-vous ; vous ne savez jamais ce que vous dites !* Je rapporte ces traits à Votre Excellence parce qu'ils donnent une idée plus exacte de l'état d'agita-

---

(1) Fernan Nuñez complète plus loin cette information : « J'ai oublié une circonstance aggravante relative à la conduite du président sur la sanction du décret. Voyant que celui-ci tardait à le lui apporter, le Roi lui écrivit en ces termes : « *Monsieur, mes tantes sont détenues dans une très petite auberge où elles sont fort incommodées, ainsi il faut qu'elles partent au plus tôt* ». Signé : Louis.

tion et de lassitude où se trouvent aujourd'hui les esprits » (1).

« La commune d'Arnai-le-Duc, où sont détenues les tantes du Roi, a refusé de s'incliner devant l'ordre de l'Assemblée sanctionné par le Roi, malgré que cet ordre lui ait été transmis de Dijon par le département. Elle a envoyé ici deux députés qu'on n'a pas voulu entendre, et il a été prescrit de faire usage de la force si elle persistait dans son refus.

« Les princesses sont très mal logées dans la maison du curé, qui est un des *enragés* de l'Assemblée. La commune ne leur a pas permis de se rendre au château voisin, où le marquis de Damas s'offrait à les recevoir avec la municipalité, la garde et tout ce qui serait jugé nécessaire à leur sécurité. Madame Adélaïde a écrit à une de ses dames une lettre très enjouée où elle dit qu'elles mènent la même vie qu'à Bellevue, jouant au piquet et au jaquet, mais qu'elles se couchent de bonne heure pour permettre de laver leur chemise pendant qu'elles sont au lit, car leur linge était encore avant-hier dans leur maison de campagne avec les domestiques. Ce trait singulier et unique ne m'a pas paru devoir être ignoré de Sa Majesté » (2).

*
* *

... « On m'a avisé que les ouvriers du château de Vincennes étaient en train de le démolir sous prétexte qu'on y avait installé des lits pour la troupe et aménagé un passage souterrain traversant tout Paris jusqu'aux Tuileries pour y faire passer le Dauphin.

« A cette nouvelle, les habitants de la garnison de Vincennes et des autres villages accoururent au son du tocsin. De Paris arrivèrent plus de 10 à 12.000 hommes d'infanterie et de cavalerie, avec des canons ; sans faire usage de leurs pièces et en ne se servant que de leurs sabres, ils se frayèrent pas-

(1) A Floridablanca, du 25 février 1791, n° 812.
(2) A Floridablanca, du 4 mars 1791, n° 817. Les princesses furent délivrées le 3 mars après une détention de onze jours. Confer Lavirotte, *Extrait des Annales de la ville d'Arnay-le-Duc*, 1837.

sage et réprimèrent le désordre en emmenant de nombreux prisonniers » (1).

« ... Je vous ai dit qu'au cours de tous les mouvements populaires, surtout de ceux des mardi 22 et jeudi 24 février, un grand nombre d'officiers de tous grades et de particuliers, les uns en tenue, les autres en frac et en bottes, mais avec des pistolets ou d'autres armes, ont envahi les appartements de Sa Majesté pour défendre le monarque contre une attaque éventuelle. Le Roi leur a adressé la parole, jeudi, à deux reprises pour leur dire qu'il était très satisfait de leur zèle. Il n'en a pas fallu davantage pour les enhardir, et lundi dernier, bien que les parages des Tuileries fussent tranquilles et que toute l'animation se fût portée à une lieue de là, à Vincennes, une foule de gens en armes encore plus considérable accourut au Palais, la plupart en tenue de ville, bien que la majeure partie fussent connus et porteurs d'autorisations qui avaient été abondamment distribuées depuis jeudi, surtout au Club français, ci-devant Club des *Amis du Roi*. Cette foule parut s'appliquer à colporter les propos légers ou indiscrets que quelques-uns des assistants, mûs par leurs passions, leurs projets ou leurs intérêts particuliers, se permettaient sans retenue. Dans les circonstances présentes, où il y a tant de gens poussés par différents mobiles secrets à propager les soupçons dans toutes les classes, et surtout dans la garde nationale, une pareille affluence suffit, et au-delà, pour que la dite garde voie avec défiance une imposante force armée s'interposer entre elle et le Roi dont la personne et la famille sont placées sous sa responsabilité ; surtout en entendant les exagérations auxquelles donnaient lieu, comme toujours, les propos et desseins que certains répandaient.

« Plusieurs des personnes qui arrivèrent au Palais parlèrent aux officiers et à la garde et leur dirent qu'elles venaient s'unir à celle-ci pour défendre le Roi en cas de besoin. Mais la plupart négligèrent cette précaution ; aussi la garde entra-

(1) A Floridablanca, du 28 février 1791, n° 816. Dans une dépêche postérieure (du 4 mars, n° 817) Fernan Nuñez ajoute que la populace avait déjà abattu six empans du sommet du donjon lorsque la troupe intervint. Il rapporte que la garde à cheval a été assaillie en traversant le faubourg Saint-Antoine et que, des dissensions s'étant manifestées dans la troupe, « le commandant du bataillon des Enfants-Trouvés, M. Santerre, a été noté et accusé par la garde ». On a assuré à l'ambassadeur qu'il s'était absenté.

t-elle dans une excitation croissante en voyant augmenter le nombre des gens en armes qui la séparaient du Roi. Elle se prit à déclarer qu'elle ne pouvait permettre cela et qu'il fallait désarmer tout le monde. Les officiers tentèrent de la dissuader, mais sans réussir à vaincre son insistance, et, pour éviter qu'elle passât aux actes, ils prirent sur eux d'en parler au Roi. Sa Majesté, voyant l'état d'insubordination où se trouvait la garde, considérablement renforcée ce jour-là à cause de l'affaire de Vincennes, reconnut qu'il était indispensable de céder à la force et se rendit dans la Chambre et dans le Cabinet pour dire aux occupants que leur zèle lui inspirait autant de satisfaction que de gratitude mais que les circonstances l'obligeaient à leur demander de déposer leurs armes entre ses mains et à laisser leurs noms afin qu'on les leur rende plus tard. La majorité s'exécuta, donnant par là au Roi une preuve d'attachement et de respect plus originale et plus méritoire que s'ils avaient versé la dernière goutte de leur sang pour défendre la personne du souverain ou leur propre honneur. Il est étonnant et même admirable que, sur plus de trois cents personnes en armes, jeunes, exaltées et se croyant offensées par une garde à laquelle, faute de tenir compte des circonstances de lieu et de temps, on ne rend pas la justice qui lui est due, il ne s'en soit pas trouvé une pour tirer un coup de feu. Il faut également rendre grâce à Dieu que, dans le désordre où la remise des armes s'est effectuée, l'une d'elles ne se soit pas déchargée d'elle-même. Car, si elle avait entendu un coup de feu, la garde, qui avait les armes à la main et était encore dans la fièvre de cette journée, aurait forcé les appartements du Roi, se serait emparée de sa personne et, pour prouver qu'elle savait la défendre sans le secours d'autrui, aurait massacré tous ceux qui s'y trouvaient. On peut donc dire que ce jour-là est le plus miraculeux de la Révolution et qu'à aucun moment la noblesse et la tranquillité publique n'ont été plus exposées.

... « Si la conduite de la garde nationale avait été autre, la raison aurait été, au fond, de son côté. Car, si elle avait été composée des gens qui étaient dans les appartements de Sa Majesté, elle n'aurait certainement pas permis à une foule en armes de venir s'installer entre elle et le Roi, dont elle est responsable, sans connaître le nom et les intentions de cha-

cun ; faute de quoi, il suffisait d'un individu mal intentionné, comme il s'en trouve tant aujourd'hui, pour compromettre son honneur et la vie du monarque. Ç'a été ma façon de penser dès le début ; j'ai eu le plaisir d'en recevoir la confirmation de la bouche de plusieurs officiers, aristocrates sensés et gens d'honneur et de beaucoup de crédit, qui se trouvaient au Palais en tenue et avec l'épée pour défendre le Roi à visage découvert comme ils le devaient, si cela avait été nécessaire. Chacun interprète l'incident à sa manière, comme il advient pour tous les événements qui se produisent maintenant » (1).

*
* *

La santé de Louis XVI inspira au début de mars quelques inquiétudes, dont la correspondance de Fernan Nuñez donne un reflet indiscret.

« Sa Majesté est indisposé depuis vendredi. Samedi il eut un peu de fièvre et on redouta vivement pour lui une maladie grave, qui n'aurait rien de surprenant dans la situation où il se trouve. Mais, bien qu'il ne laisse pas paraître ce qu'il souffre en dedans de lui, nous qui le voyons de près, nous nous en rendons compte, et les efforts mêmes qu'il fait pour donner le change n'en causent que plus d'impression. La Reine m'a dit hier qu'on le repurgerait et qu'on le rafraîchirait ; il est probable qu'on lui mettra ensuite des sangsues. Comme le Roi est très fort, mange beaucoup, souffre moralement et ne prend pas tout l'exercice auquel il est habitué, cette précaution ne semble pas de nature à nuire à la conservation de sa santé, si importante, surtout en ce moment.

« Il y a trois jours, il n'a pu aller à la garde-robe à cause de l'irritation que lui donnaient les hémorroïdes ; celles-ci ne permettaient pas davantage de lui administrer des lavements. On dut y suppléer par un bain de siège, qui ne produisit aucun effet.

« Hier dimanche, il resta au lit et prit de l'ipécacuana qui agit avec efficacité. Sa bile n'est pas de mauvaise qualité.

« Il ne vit pas les ambassadeurs et se leva à cinq heures pour assister à l'expédition des affaires qui dura jusqu'à 9 heures et demie. Il s'y montra soulagé et presque sans fièvre, au dire des médecins. Mais la chaleur finit par lui

(1) A Floridablanca, du 4 mars 1791, n° 817.

monter à la tête et la nuit ne fut pas bonne ; la fièvre s'éleva.

« Je viens de le voir au lit : on s'aperçoit qu'il a besoin de repos, d'évacuatifs et de rafraîchissants » (1).

.... « La maladie de Sa Majesté a suivi son cours... Le seul symptôme qu'il serait désirable de voir disparaître, c'est la qualité et l'insuffisance des urines. Mais les médecins ne s'en montrent pas préoccupés et s'attendent à une amélioration, qui viendrait plus vite si Sa Majesté ne répugnait à boire souvent.

« Je l'ai vu trois fois, car, bien que j'aille tous les jours au Palais, je sais que ceux qui entrent le dérangent et j'évite de le faire dans la mesure où cela ne porte pas atteinte à mes droits. Comme le prince de Conti vient tous les jours, je me vois dans l'obligation de faire plus que je ne ferais sans cette circonstance.

« Hier, les deux fils du duc d'Orléans sont venus le voir pour la première fois, mais le duc ne s'est pas encore présenté, voulant suivre son système populaire qui consiste à ne pas user des distinctions que lui confèrent son rang et sa naissance. Ses fils sont entrés, non dans l'alcôve mais dans le Cabinet du Roi, ce qu'ils n'auraient pas dû faire davantage, car ces entrées sont déjà privilégiées » (2).

.... « Hier le Roi s'est purgé avec efficacité. Mais l'enrouement continue et ne prendra fin, selon certains médecins, que lorsqu'on lui aura posé les sangsues » (3).

*
* *

Puis c'est l'inépuisable thème des insolences auxquelles la famille royale est en butte. En signalant à la Cour de Madrid les passages des gazettes qui lui ont paru le plus caractéristiques à cet égard, Fernan Nuñez ajoute :

« Il n'y a aucun moyen qu'on laisse tranquille cette pauvre souveraine, ni qu'on oublie les erreurs dans lesquelles peuvent l'avoir précédemment fait tomber son âge et l'enthousiasme ou l'adulation de ceux-là mêmes qui la blâment aujourd'hui » (4).

« Hier (29 mai) aux vêpres de la chapelle, auxquelles

(1) A Floridablanca, du 7 mars 1791, n° 818.
(2) A Floridablanca, du 12 mars 1791, n° 820.
(3) A Floridablanca, du 18 mars 1791, n° 822.
(4) A Floridablanca, du 9 mai 1791, n° 859.

assistent tous les jours de fête Leurs Majestés et la famille du Roi, pendant qu'on chantait le *Domine salvum fac regem*, une voix très forte qui venait du chœur a ajouté par trois fois : *et reginam*. Le service en fut interrompu et la Reine, qui a assez de raisons pour se défier et qui n'avait pas bien entendu, se troubla passablement. L'office s'acheva néanmoins.

« L'auteur de cette interruption est un secrétaire d'un des Comités de l'Assemblée, qui, au fond, a de bonnes intentions mais qui les manifeste intempestivement. A moins qu'il ne cherche à se faire connaître et à assurer par là sa subsistance auprès de tous les partis, car il ne se fait presque rien ici qui ne soit fondé sur un calcul personnel » (1).

Une scène non moins burlesque se reproduit peu de jours après :

« Dimanche, le Roi étant à la messe, un des assistants monta sur un banc et se mit à crier : « *Sire, je demande justice contre M. Lessart* (ministre des Finances) *et sa maîtresse !* » Sa Majesté se leva et lui dit à voix très haute : «*Taisez-vous, Monsieur, vous oubliez l'endroit où vous êtes* ». Il s'agit d'un avocat du nom de Maurice, qui avait remis, ces jours passés, un mémoire au Roi rédigé dans les mêmes termes » (2).

Cependant, l'Assemblée enlève au pouvoir royal ses dernières prérogatives. « On a ôté à Sa Majesté le droit de grâce : personne, disent-ils, ne pouvant être au-dessus de la loi, d'après leurs principes, ce serait y contredire que de permettre que le Roi le soit. Mais d'autres ajoutent que la véritable raison de cette mesure, c'est la crainte de voir le souverain faire grâce aux auteurs éventuels d'une contre-révolution. On fut également sur le point d'abolir la peine de mort, mais on s'est contenté de la limiter à la décapitation, sans aggravation d'aucune sorte » (3).

***

On s'attendait, dans le public, à la fuite du Roi. « Certains prétendent que les aristocrates ont fomenté le soulèvement de Vincennes pour attirer là-bas La Fayette et la troupe, et qu'ils sont accourus en force au Palais pour obliger le Roi à sortir

(1) A Floridablanca, du 30 mai 1791, n° 876.
(2) A Floridablanca, du 17 juin 1791, n° 886.
(3) A Floridablanca, du 6 juin 1791, n° 879.

par une porte dérobée, ouverte grâce à la complicité du duc de Villequier. Un individu a déclaré dans une section que, depuis plusieurs nuits, des soupers clandestins se tiennent au Palais entre ceux qui doivent concourir à l'enlèvement... Ce matin a eu lieu une inspection des portes du Palais par les soins du commandant de la division de garde, qui a fait murer une ou deux issues et fermer quelques communications, afin de calmer la rumeur publique » (1).

La nouvelle de l'événement arriva dans la matinée du 21 juin à la connaissance de Fernan Nuñez. Il envoya aussitôt ce billet laconique à la Cour :

« Nous venons d'apprendre que le Roi et toute la famille royale sont partis de Paris cette nuit, on ignore dans quelle direction. Tout le peuple est en émoi ; la municipalité s'est réunie et nous ne savons ni quelles seront les conséquences ni quel parti il va falloir prendre » (2).

Le lendemain, il envoie de nouveaux détails : « On ignore les circonstances de cette fuite et le lieu où le Roi voulait se rendre. Mais elle était, semble-t-il, si bien combinée que personne n'en a rien su jusque vers huit heures du matin. On m'a assuré que la comtesse de Provence elle-même et Madame Elisabeth ont ignoré ce projet jusqu'au moment de son exécution. La Reine avait dit, la veille au soir, en badinant, au commandant du bataillon de la garde nationale qu'elle savait qu'ils devaient s'échapper cette nuit-là et qu'il lui fallait être sur l'alerte. Avec le comte de Montmorin et d'autres, elle parla d'aller à la procession de la Fête-Dieu. Le ministre était de si bonne foi en cette affaire que lorsqu'un député alla lui porter la nouvelle, hier mardi à 6 heures et demie du matin, il lui en montra l'invraisemblance et rédigea un billet pour le Roi où, en lui rendant compte des bruits qui couraient, il le priait de mander M. Bailly et la municipalité afin de les convaincre de la fausseté de ces bruits. Mais, au moment de terminer ce billet, il se détrompa et en reconnut lui-même l'inutilité.

« On dit qu'avant midi, il reçut un mot de Sa Majesté dans lequel celui-ci lui faisait part de sa résolution et l'invitait à le suivre. Soit qu'on le croie dans le secret et qu'on redoute son départ, soit qu'on veuille le protéger contre une agression,

(1) A Floridablanca, du 4 mars 1791, n° 817.
(2) A Floridablanca, du 21 juin 1791, n° 895.

sa maison a été environnée de soldats qui n'en laissaient sortir personne. L'Assemblée l'ayant convoqué avec les autres ministres, il ne put sortir qu'au milieu d'un détachement de grenadiers. Maintenant il entre et sort librement, bien que la garde reste pour veiller sur sa sécurité...

« La surprise et l'émotion ont été générales. La troupe s'est mise sous les armes et on a commencé à sonner le tocsin, mais l'ordre est venu peu après de cesser. Il règne dans tous les partis un esprit d'union, fruit du désir et de la nécessité de la conservation individuelle ; on n'entend que prêcher l'ordre et prescrire les mesures propres à le maintenir.

« Les rues ont été illuminées cette nuit et la plus grande tranquillité règne, en même temps qu'une sorte de stupeur, comme si tout le monde avait été frappé d'apoplexie.

« Les motions incendiaires ont fait place à des proclamations pacifiques, et les sans-culottes qui s'y adonnaient au Palais-Royal et dans les autres lieux publics disent aujourd'hui qu'il n'y a ni de quoi s'affliger ni de quoi s'ameuter ; que le pire mal serait de ne pas s'entendre ; que, puisqu'il existe de bonnes lois, il n'y a qu'à s'y conformer et à respecter ceux qui ont qualité pour les appliquer ; que le Roi n'est d'aucune nécessité et que, s'il laisse ses vingt-cinq millions, ce sera tout profit pour le pays. Quelques-uns ajoutent à ces propos diverses injures à l'adresse du Roi et blâment sa mauvaise foi pour avoir failli à son serment devant Dieu et la nation. Voilà l'état présent de l'esprit public dans le royaume » (1).

Ce même jour, Fernan Nuñez recevait de Montmorin la lettre suivante :

« Votre Excellence est informée que le Roi s'est absenté de Paris avant-hier durant la nuit. L'incertitude du lieu de la retraite de Sa Majesté a mis l'Assemblée nationale dans le cas de prendre des mesures relativement au département politique, et Elle vient de m'autoriser à mander à Votre Excellence que la volonté de la Nation française est de continuer avec Sa Majesté Catholique la correspondance d'amitié et de bonne intelligence qui a existé jusqu'à présent. Je ne doute pas, Monsieur, de l'empressement de Votre Excellence à transmettre cette détermination amicale au roi d'Espagne ».

(1) A Floridablanca, du 22 juin 1791, n° 896.

CHAPITRE XIV

Les dernières semaines de l'Ambassade.

Fernand Nuñez insiste pour obtenir son rappel. -- Détails rétrospectifs sur la fuite du Roi. — Retour de la famille royale à Paris. — Fautes et illusions de son entourage. — Surveillance exercée sur les souverains. — Calomnies répandues contre eux. — La Fayette et Bouillé. — Note de Floridablanca à la suite de la fuite du Roi ; malencontreuse initiative de Fernand Nuñez ; blâme de la Cour de Madrid. — Bruits de disgrâce de l'ambassadeur. — La lutte des partis ; attitude peu digne du duc d'Orléans. — La question de la culpabilité du Roi : décision de l'Assemblée. — Journée du 17 juillet : collision au Champ-de-Mars. — Evolution apparente de l'esprit public. — Inquiétudes de Louis XVI touchant les projets des princes ; mission du chevalier de Coigny à Coblentz. — Le Roi signe la Constitution ; mobiles qui l'y ont déterminé. — Annexion d'Avignon. — Rappel de Fernan Nuñez ; sa dernière audience ; son départ.

Dès qu'il connut l'arrestation du Roi, Fernan Nuñez renouvela sa demande de congé.

« Eu égard aux circonstances présentes et étant donné l'état de ma femme, il devient nécessaire que je la fasse sortir de ce pays avec ma famille. Dès que j'aurai la réponse à cette lettre, je saisirai le premier moment favorable pour me rendre avec elle à Barcelone, grâce à l'autorisation de Sa Majesté » (1).

« Que Votre Excellence — répond Floridablanca — fasse ce qu'exigent les circonstances, de manière à ne pas compromettre sa personne ni son caractère, et à ne pas indisposer ces gens en leur donnant à penser que nous allons être ennemis, ce à quoi nous ne songeons pas s'ils se comportent avec respect et prudence » (2).

C'est dans les dispositions d'esprit d'un spectateur chaque jour plus las et plus distant que l'ambassadeur notera les événements qui jalonnent les dernières semaines de sa mission. L'arrestation du Roi lui est annoncée dans la soirée du 22 juin. « On dit que le comte de Fersen, colonel suédois qui a

---

(1) A Floridablanca, du 23 juin 1791, n° 898.
(2) 1er juillet 1791, anexe à la lettre de Fernan Nuñez, du 23 juin, n° 897.

toujours eu ses grandes et petites entrées à la Cour, a été le principal instigateur de cette fuite, qui aurait réussi si l'accident de voiture s'était produit trois heures plus tard (1) : c'était le temps nécessaire pour passer la frontière. On dit aussi, et c'est fort probable, qu'ils étaient attendus à dîner à Luxembourg et que le comte d'Artois, le prince de Condé et d'autres Français se trouvaient dans cette ville. Dans ce cas, il est vraisemblable que, laissant là la Reine, ses enfants et ses frères, le Roi serait allé à Metz dans l'intention de s'expliquer, voire de négocier, de l'intérieur du royaume, avec l'Assemblée. Voyant le Roi appuyé par un parti intérieur fort et avec la possibilité de le renforcer encore par des secours extérieurs, l'Alsace, la Lorraine et même la Franche-Comté se rangeant de son côté, il aurait pu traiter dans d'autres conditions et même trouver de justes motifs pour changer bien des choses que les démocrates eux-mêmes regrettent aujourd'hui d'avoir faites et auxquelles, pour leur sécurité future, ils seraient heureux de pouvoir renoncer en sauvant les apparences » (2).

La dépêche qui relate le retour de Louis XVI à Paris est une page d'histoire sobre et pathétique, dont les sévères jugements éclairent d'un jour rétrospectif, s'ils ne l'excusent point, l'attitude indécise et fuyante de la Cour madrilène à l'égard des souverains en détresse.

« De tous les faits singuliers auxquels cette Révolution sans précédent dans l'histoire... a donné lieu, aucun n'a offert un champ plus étendu à la méditation que la troisième et funèbre entrée de ce monarque et de sa royale famille dans la capitale de son royaume.

« La première entrée, celle du 17 juillet 89, fut à peu près volontaire : le Roi était l'offensé et on voyait briller en lui sa magnanimité, son amour et sa confiance sans limites à l'égard

---

(1) Fernan Nuñez rectifiera par la suite cette première version : il n'y eut pas d'accident ; la voiture fut arrêtée sur les indications données par le maître de postes de Sainte-Ménehould. Quant au rôle attribué au comte de Fersen, il y a lieu de rapprocher la réflexion de Fernan Nuñez de cette annotation portée par Floridablanca en marge de la dépêche de son ambassadeur du 23 juin, n° 897 : « Le Baron de Creensweard, ministre de Suède, m'a dit hier, samedi 24, que c'est le comte de Fersen qui a fait sortir le roi de France de Paris. Fersen lui a écrit de Bruxelles que Floridablanca recevrait une lettre de ce roi dans laquelle il insisterait pour que le Roi Catholique accepte l'idée d'un Congrès ».

(2) A Floridablanca, du 23 juin 1791, n° 897.

de sujets qui le regardaient encore comme leur Roi et qu'il espérait apaiser et rallier par cette attitude sans exemple.

« La seconde entrée, le 5 octobre de la même année, présenta beaucoup moins d'apparence de liberté ; elle était plus humiliante, plus pénible que la précédente. Néanmoins, celui qui avait fait la première pouvait avoir assez de courage *passif* pour se sacrifier encore et subir de plus grands affronts, en se flattant de gagner par là le cœur de ses ennemis et de faire la félicité de tous. Il restait encore à Sa Majesté des amis et des moyens pour y réussir, s'il avait été conséquent, franc et ferme dans sa conduite, sans se laisser entraîner par les différentes impulsions qui le tiraillaient dans des sens opposés.

« Mais que dire de cette troisième entrée où la légèreté et les erreurs de conduite ont eu tant de part, où le Roi se trouve en contradiction avec lui-même, avec tout ce qu'il a dit et juré ; où, par l'incertitude et l'indécision de son attitude, il a éloigné de lui la majeure partie de ceux qui lui restaient encore attachés ?

« Les gens mêmes du peuple, qui lui étaient fidèles, n'ont plus d'arguments pour le défendre, tandis que les adversaires ont une raison de plus, apparemment juste, d'outrager et vilipender sa personne et sa faiblesse, à laquelle ils doivent une victoire qu'ils dédaignent presque, vu la facilité avec laquelle ils l'ont remportée, facilité qui leur donne à penser qu'ils l'auraient obtenue n'importe comment. Que peut-on dire quand c'est à peine s'il lui reste l'espoir d'être l'ombre de ce qu'il a été ? quand, après avoir traversé son royaume entouré de baïonnettes et aux mains de certains hommes qu'il sait avoir été le plus énergiquement opposés à ses vues, il se voit dans l'obligation de s'en remettre entièrement à eux et de placer en eux toute sa confiance, et même l'espérance de conserver son existence et celle de sa famille ?....

... « C'est dans cette situation et dans ces circonstances, privé non seulement du juste respect dû à la personne sacrée d'un Roi mais même du crédit et de l'estime dont un particulier ne saurait se passer, que l'infortuné et vertueux monarque Louis XVI se présenta hier, 25 juin, à six heures et demie du soir, avec toute sa famille, aux portes de sa capitale, dont il dût faire le tour pour éviter qu'en en parcourant les rues, on lui tirât un coup de feu par une fenêtre...

« Un groupe compact de gardes nationaux entourait la voiture et la couvrait aux regards de tous ceux qui étaient à pied comme eux. Dans cette voiture se trouvaient le Roi, la Reine, leurs deux enfants, Madame Elisabeth, Madame de Tourzel et les députés-commissaires Barnave et Petion de Villeneuve ; leur collègue, le comte de Latour-Maubourg, était à cheval.

« C'est dans cet appareil que le malheureux souverain se fraya chemin entre la garde nationale et une foule immense qui ne suspendait que pendant le temps de son passage ses imprécations contre lui et contre sa royale épouse, principal objet de la fureur du peuple, qui la rendait responsable de tous les malheurs passés et même de la fuite actuelle. Dès que la voiture approchait, un profond silence succédait aux vociférations, non par l'effet d'une légitime compassion, mais pour y substituer une attitude non moins expressive ; sans faire le moindre cas de leur monarque, tous les assistants restaient la tête couverte et obligeaient à se couvrir ceux qui par obligation ou par habitude n'avaient pas cru devoir le faire au premier moment. La troupe restait l'arme au pied au passage de la voiture royale pour marquer qu'elle ne lui rendait pas les honneurs, puis elle la portait à l'épaule et battait de la caisse pour saluer le maître de postes de Sainte-Menehould et son collègue, qui avaient fait arrêter le Roi, ainsi que les deux soldats qui avaient couché la voiture en joue pour l'empêcher d'avancer...

« Le cortège fut immobilisé pendant plus de cinq minutes au pied de la statue de Louis XV, sur cette même place que les souverains avaient traversée au temps de leur splendeur parmi les plus enthousiastes acclamations de ce même peuple, qui semblait devoir les adorer lors de leur mariage et après la naissance du Dauphin. A quelles réflexions ne devaient-ils pas se laisser aller dans une situation aussi cruelle et quel sort ne devaient-ils pas trouver plus enviable que le leur ? Je fus témoin de cet affreux spectacle : mes cheveux se dressèrent sur ma tête et les larmes jaillirent involontairement de mes yeux. Et, pour que ce monarque et son épouse épuisent jusqu'à la lie ce calice d'amertume, les circonstances ont encore voulu que la colonne qui les précédait s'arrêtât pour réduire son front et traverser le pont par où ils entrèrent dans le jardin des Tuileries : ce nou-

vel arrêt a dû leur inspirer des souvenirs aussi tristes qu'évocateurs.

« Enfin, à 7 heures trois quarts, ils franchirent ce pont et arrivèrent au Palais, qu'ils avaient eu autant de joie que de difficulté à quitter quatre jours auparavant. En mettant pied à terre, ils eurent du mal à se frayer chemin ; M. de La Fayette et les députés durent employer toute leur autorité et recourir à la fermeté et aux menaces pour leur ouvrir passage. Le prétexte de cette bousculade était le désir de la foule de se jeter sur les trois gardes du corps prisonniers, mais on m'a assuré qu'il y avait des gens qui se disposaient à porter une main sacrilège sur la personne de la Reine. Cet attentat put être évité, et tout le monde arriva heureusement au Palais, où il n'y avait ni Cour, ni ministres, mais seulement une députation de l'Assemblée qui lut à Sa Majesté le décret rendu le matin même... En vertu de ce décret M. de La Fayette resta exclusivement responsable de la personne du Monarque et de toute la famille royale. Il mit auprès de chacun d'eux une garde distincte et prit toutes les précautions nécessaires, mais sans empêcher les membres de la famille royale de communiquer entre eux ni entraver le service habituel.

« Le Roi s'est comporté comme à son ordinaire et, dès qu'il s'est vu dans son appartement, il a demandé à voir ses ministres à un député qui lui est fidèle. Celui-ci lui répondit qu'ils avaient cru servir les intérêts de Sa Majesté en ne se présentant pas à ce moment-là. Ils vinrent ensemble ce matin. Ensuite, Sa Majesté s'enquit des commissaires de l'Assemblée qui l'avaient accompagné pendant le trajet et il les remercia publiquement de leur obligeante attitude. En cours de route, il leur avait proposé à diverses reprises de dîner avec lui, mais ils refusèrent constamment.

« La Reine était plus émue que le Roi, mais sans perdre son extérieur de dignité, bien que ses efforts mêmes pour le maintenir trahissent la juste colère qui dévorait son cœur. Elle eut cependant assez d'empire sur elle pour dire d'un ton enjoué au député Barnave : « *Je vous avoue que je ne comptais pas que nous passerions treize heures en voiture ensemble* ». L'innocent et malheureux Dauphin riait et sautait comme s'il ne se rendait compte de rien ; sa sœur, qui est en âge de sentir mais non de dissimuler, montrait sans réserve l'état de son

cœur, tandis que Madame Elisabeth, inébranlablement fidèle à son frère qu'elle aime et dont elle n'a pas voulu se séparer lorsque ses tantes sont parties pour Rome, se résignait à son sort avec une dignité pleine de modestie et de constance.

« Leurs Majestés et Leurs Altesses s'étant retirées, on conduisit à la prison publique de l'abbaye de Saint-Germain les trois gardes et les deux caméristes qui les avaient accompagnées. Madame de Tourzel resta aux Tuileries dans son appartement, en état d'arrestation et avec une garde. Sa Majesté a constamment affirmé, depuis qu'on l'a arrêté, qu'il n'avait pas l'intention de sortir du Royaume et voulait s'arrêter à Montmédy, place forte extrême à douze lieues de Luxembourg.

... « J'ai écrit au comte de Montmorin le matin même du retour du Roi pour savoir si je pourrais me présenter à l'arrivée de Sa Majesté ou devrais attendre au lendemain, car, comme ambassadeur de famille, je croyais de mon devoir de donner au Roi et même au public cette preuve que je connaissais mes obligations. Le ministre me répondit qu'en raison des circonstances, il ne lui semblait pas que je dusse le faire à l'arrivée du Roi, mais qu'il en parlerait à ses collègues du ministère et me donnerait la réponse.

« Le Club des Franciscains (appelés Cordeliers), qui a à sa tête M. Danton, ayant apposé les placards les plus incendiaires, la municipalité les a réfutés et a menacé ledit Danton de poursuites, si bien que la tranquillité est plus grande que jamais. L'indignation du public contre le Roi et la Reine ne s'est manifestée que dans la mesure où il convenait aux dirigeants L'incident le plus notable, encore qu'il n'ait pas troublé l'ordre, a été l'exhibition, au Palais-Royal, d'une tête de carton. Elle figurait une tête sanglante de femme et une patrouille armée de piques l'a promenée dans Paris. C'était sans doute une allusion à la Reine et les esprits malveillants cherchaient par là à provoquer le peuple à un acte d'atrocité contre sa personne.

... « Sa Majesté trouvera dans cette triste relation la confirmation de tout ce que je lui ai dit touchant le caractère des premiers personnages qui y figurent, la facilité et la légèreté de leurs décisions et le fait que l'on ne peut compter sur eux que dans une mesure qui reste très en deçà de ce qu'exigeraient des entreprises aussi décisives. Elle verra que ceux qui les conseillent directement et plus encore ceux qui le font de l'étranger

envisagent les choses comme ils voudraient qu'elles fussent et non comme elles sont. Jugeant de l'état des esprits d'après les mécontents qui les entourent ou par la minorité qui les trompe, ils sont très loin de connaître et d'apprécier l'union, l'intelligence et la fougue avec lesquelles se gouverne la franche majorité du pays. Ils regardent celui-ci comme étant dans un état d'agitation, de parti-pris et d'insubordination générale, sans réfléchir au fait que la supériorité numérique du parti dominant paralyse l'action de ses adversaires...

« L'Assemblée et les Jacobins eux-mêmes commençaient à perdre de leur crédit et à se diviser entre eux en prévision de la dissolution prochaine et de la nécessité de se prononcer d'une manière ferme sur la question des impôts. Or c'est le moment qu'ont choisi les contre-révolutionnaires pour provoquer un geste qui porte leurs adversaires aux nues en leur donnant plus de cohésion et de crédit que jamais. C'est l'habituelle conduite de ceux qui, ayant la raison de leur côté, ne connaissent que le moyen de la perdre. S'ils réfléchissaient avec sérénité à tout cela, ils se rendraient eux-mêmes compte qu'il y a de l'ordre et de la discipline au milieu de ces désordres et ils s'apercevraient qu'ils ont toujours été dirigés contre des objets déterminés, et seulement sous la forme et dans la mesure où il convenait aux instigateurs et dirigeants du mouvement général.

« Cet ordre et cet esprit général d'obéissance au parti dominant apparaîtront comme constants à tous ceux qui ne veulent pas se laisser complètement halluciner, pour peu qu'ils observent le silence par lequel 600.000 personnes ont accueilli le Roi le 17 juillet 1789, à une heure, et les acclamations dont ils l'ont salué le même jour à cinq heures, se conformant à l'ordre qui leur avait été donné ; pour peu encore qu'ils se rappellent que, lors de la seconde entrée du Roi, le 6 octobre, il n'y eut de vociférations que contre le clergé, parce que celui-ci était alors l'unique objet des colères et du mépris sur lesquels on spéculait à cette époque ; pour peu enfin qu'ils remarquent ce qui s'est passé samedi, pour la dernière entrée du Roi, et la miraculeuse tranquillité dont nous avons joui dans des conjonctures aussi critiques et malgré la présence à Paris de plus de vingt mille vagabonds connus pour tels par la police. Qu'on n'oublie pas non plus le sang-froid avec lequel on a assailli l'hôtel du maréchal de Castries, et aucun autre, parce que celui-ci seul excitait

leur fureur. Qu'on note l'activité uniforme avec laquelle se sont comportées toutes les municipalités en la présente occasion et qu'on réfléchisse sur le fait qu'un simple maire de Varennes ait été capable d'écrire aux municipalités voisines une lettre aussi laconique et aussi élégante... Les raisonnements fondés sur ces observations et sur d'autres seraient beaucoup moins risqués et beaucoup plus profitables.

« J'ai attiré l'attention de Votre Excellence sur ce point depuis le temps de l'archevêque de Sens, qui fut le premier à user de cette méthode et apprit à la troupe à ne pas obéir et à ne pas tirer contre le civil mais à regarder celui-ci comme son frère.

...« D'où il résulte que les troupes mêmes qui paraissent disciplinées et sur lesquelles on croit pouvoir compter à toutes fins font immédiatement d'elles-mêmes ce que l'archevêque de Sens leur a appris en 88 dès qu'elles s'aperçoivent qu'on les emploie contre la Constitution. C'est ainsi que le régiment de Chateauvieux, qui s'était parfaitement comporté l'an passé, lors des affaires de Nancy, sous les ordres de M. de Bouillé, fut, pour cette raison, employé par ce dernier en vue de favoriser le départ du Roi. Or, dès qu'on lui fit charger les fusils et qu'il connût la mission à laquelle on le destinait, il refusa toute obéissance. Les officiers du Royal-Allemand cavalerie, qui se trouvait près de la frontière pour la même raison, se décidèrent à la franchir dès qu'ils apprirent l'arrestation du Roi et abandonnèrent leur troupe parce qu'ils savaient qu'il y avait dans celle-ci une majorité pour suivre l'exemple du régiment de Chateauvieux...

« Je crois la connaissance de ces circonstances absolument nécessaire pour régler en conséquence les mesures qu'adopteront les Cours européennes. Parmi ces Cours, la nôtre se trouve dans la situation la plus difficile à raison de nos droits futurs et de l'incertitude des événements humains, même les mieux concertés » (1).

*
* *

Fernan Nuñez sera plusieurs semaines sans pouvoir présenter ses hommages au Roi. « Comme je le connais, je crois que c'est lui offrir une preuve de respect et lui être agréable,

(1) A Floridablanca, du 26 juin 1791, n° 902.

étant donné son caractère, que de ne pas insister pour le voir... Le corps diplomatique suit mon exemple et reste sur l'expectative.

« Leurs Majestés ne sont pas allées entendre la messe à la Chapelle, parce qu'elles savent que les troupes de garde ne leur rendront pas les honneurs. Elles assistent à l'office divin dans leur appartement. Deux officiers s'y tiennent en permanence et tous les membres de la famille royale dorment les portes ouvertes.

...« On m'a assuré qu'une de ces nuits, une section a envoyé une députation voir si les souverains étaient bien gardés. Cette députation a pénétré jusque dans l'alcôve de la Reine qui, épuisée de fatigue, ne la vit point et ne connut cette visite que le lendemain. Ils prennent leur repas ensemble et communiquent entre eux, bien que rarement sans témoins.

« Le Dauphin va tous les après-midis se promener au jardin des Tuileries, qui est encore fermé au public. On le fait passer par la terrasse, porté sur les bras d'un grenadier, afin que le peuple le voie et le suive de dehors. Les amis de la monarchie ont besoin de ces moyens et d'autres encore pour s'opposer aux intrigues et infamies de ceux qui voudraient l'anéantir à jamais.

« Pour amener cet anéantissement, ou tout au moins pour discréditer complètement le Roi et provoquer une régence, ces derniers multiplient leurs efforts, et il n'y a pas de calomnies qu'ils ne cherchent à imposer à la crédulité populaire... Parmi ces horreurs, il y a celle qui consiste à publier et imprimer que le Roi est fou furieux et qu'il brise les pendules et les glaces de son appartement. Sa Majesté, qui lit tous les matins une quantité d'imprimés, tomba sur cette information. Elle appela six des officiers de garde et leur dit, en leur montrant la feuille, ce qu'elle venait d'y lire, puis elle leur demanda d'examiner tout son appartement et de rendre compte au public de la vérité. Il ne manquait à ce malheureux monarque que cette humiliation » (1).

« Le comte de Montmorin lui ayant répété ce que je lui avais écrit, Sa Majesté a répondu avec émotion : « Je suis bien convaincu de l'intérêt que l'ambassadeur prend à mes affaires

(1) A Floridablanca, du 1er juillet 1791, n° 903.

et je serais heureux de le voir, mais *je ne crois pas qu'il puisse entrer ici convenablement dans les circonstances actuelles* » (1).

« La Reine est si faible et si abattue que ceux qui la voient la trouvent méconnaissable ; ses cheveux grisonnent malgré son âge. Mme Elisabeth décline également et sa nièce est profondément triste ; l'émotion par où elle a passé semble avoir hâté sa puberté encore plus que sa robustesse ne le faisait présager. Le Dauphin est gai et se plaît mieux entre les soldats qui l'admirent et le distraient qu'au milieu de ses gouvernantes qui le morigénaient. On m'a assuré qu'un des jeux avec lesquels on l'amuse consiste à représenter l'arrestation du Roi et de la Reine et la sienne à Varennes. Les soldats ne cessent de faire son éloge et de vanter son charme, tant à cause de l'affabilité naturelle de ce beau prince qu'en vue d'exploiter sa popularité dans l'intérêt de leurs visées particulières.

« Il se trouve aujourd'hui des gens pour prétendre que M. de La Fayette, voyant décliner de jour en jour son crédit et celui de l'Assemblée, ne s'est pas opposé à l'évasion du Roi avant son exécution, bien qu'il en fût averti, parce que, certain de pouvoir arrêter le souverain en cours de route, il comptait réussir ainsi à placer le Roi dans l'état de déchéance où il se trouve maintenant et à rehausser le pouvoir du Corps législatif en même temps que le sien propre. Mais je tiens que c'est là une finesse qu'on lui attribue gratuitement, car, si La Fayette avait eu vraiment ce dessein, il ne se serait pas résigné à faire arrêter le Roi dans une localité aussi éloignée, où il y avait des troupes prêtes à défendre le monarque, troupes qui l'auraient fait passer si Sa Majesté ne les en avait pas dissuadées à trois reprises.

« Les causes les plus vraisemblables de cette fuite précipitée sont la défiance du Roi à l'égard du prince de Condé et son désir de couper court à ses ambitions personnelles en se présentant et en agissant librement avant que le prince ait pu prendre aucune initiative. Cette hypothèse est corroborée par les nouvelles qui sont venues de Worms, où la résolution du Roi de quitter Paris a causé un vif étonnement, et même de la contrariété, ce qui prouverait que cette résolution n'a pas été concertée avec les princes émigrés.

---

(1) A Floridablanca, du 4 juillet 1791, n° 904.

« Par ailleurs, le marquis de Bouillé, qui était dans le secret, avait lui-même intérêt à figurer pour son compte aux côtés du Roi et à donner un soufflet sanglant à son rival La Fayette, à l'égard duquel la lettre qu'il a écrite de Strasbourg a révélé, à ceux qui l'ignoraient, une inimitié et une animosité particulières. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de chercher ailleurs pour connaître l'origine de cette fugue intempestive » (1).

*
* *

En réponse à la dépêche par laquelle il rendait compte de la fuite du Roi, Fernan Nuñez avait reçu de Floridablanca la note suivante (en français), datée d'Aranjuez le 1er juillet, et destinée à être communiquée à l'Assemblée nationale par les soins de Montmorin :

« La retraite de Paris entreprise par le Roi Très-Chrétien avec sa famille royale, et ses desseins, quoique ignorés encore par le Roi Catholique, ne peuvent avoir eu, et ne sauraient avoir pour cause et pour objet que la nécessité de se délivrer des insultes populaires, que l'Assemblée actuelle et la Municipalité n'ont pas eu le pouvoir d'arrêter ni de punir, et de se procurer un lieu de sûreté où le souverain et les représentants vrais et légitimes de la Nation eussent pour leurs délibérations la liberté dont ils ont été privés jusqu'à ce jour ; privation dont on a des preuves et des protestations incontestables *dans les représentations de Corps et de provinces entières* (2).

« C'est dans ce sens, dans celui d'allié le plus intime de la France, de proche parent, d'ami de son Roi et de voisin le plus immédiat de son territoire, que Sa Majesté Catholique prend le plus grand intérêt à la félicité et à la tranquillité intérieure de la Nation française et que, bien éloignée de penser à la troubler, Elle a pris la résolution d'exhorter les Français et Elle les conjure de réfléchir tranquillement sur le parti que leur souverain a été forcé de prendre, de revenir sur les procédés outrés qui peuvent y avoir donné cause, de respecter la haute dignité de sa personne sacrée, sa liberté et son immunité et celle de toute

(1) A Floridablanca, du 9 juillet 1791, n° 905.
(2) Le passage souligné a été supprimé, comme on le verra plus loin, dans la copie remise officiellement au Gouvernement français.

sa famille royale et de se persuader que, toutefois que la Nation française *ne manquera point à* (1) ces devoirs, elle trouvera dans (2) *le roi d'Espagne toutes les considérations et toutes les ressources conciliatoires et amiables qu'elle saurait désirer, en épargnant à Sa Majesté la nécessité douloureuse de réprimer les perturbateurs et les ennemis de ce système pacifique* ».

Cette note était écrite avant que la nouvelle de l'arrestation parvint à Madrid. « Nous pensons la même chose après cette détention qu'avant, ajoute Floridablanca. C'est le système adopté par le Roi, notre sire, et nous nous y sommes conformés en donnant des conseils salutaires à ceux qui dansaient sur la corde. Il faut maintenant que ces gens (les membres de l'Assemblée) s'arrêtent à méditer, ne fût-ce qu'un instant, sur le grand profit qu'ils auraient à faire preuve de jugement, à se réunir dans un endroit où ils soient tous libres et à prendre des résolutions libres et modérées susceptibles d'une application durable. S'ils ne se comportent pas ainsi, Dieu sait ce qui arrivera... » (3).

Cette note donna lieu à un incident qui montra que l'ambassadeur avait moins de candeur et plus de sens de l'opportunité que les ministres de Charles IV. « Je me suis aussitôt rendu chez le ministre, dit-il, pour lui lire la lettre de Votre Excellence et la note qui l'accompagnait. M. de Montmorin se montra satisfait de leur teneur et ajouta qu'il serait heureux que la Cour de Vienne adoptât la même attitude et la même façon de s'expliquer.

« Néanmoins, ayant lu la note à plusieurs reprises, j'ai trouvé que sa conclusion, loin d'être de nature à répondre à l'intention de Sa Majesté, qui est de pacifier et de gagner les esprits, pouvait, en les exaspérant, produire un effet contraire à celui qu'exige la situation. Même les Lameth, Barnave et autres, qui ont peu d'attachement pour le Roi, font des efforts méritoires pour contenir les Jacobins, dont l'influence est im-

(1) La copie officielle porte : *remplira*.

(2) La fin de la lettre est ainsi rédigée dans la copie officielle : « les procédés de Sa Majesté Catholique, les mêmes sentiments d'amitié et de conciliation qu'il lui a constamment témoignés et qui, sous tous les rapports, conviennent mieux à sa situation que toute autre mesure quelconque ». Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 630, folio 346.

(3) 1er juillet 1791, annexe à la dépêche de Fernan Nuñez du 23 juin 1791, n° 897.

mense et dont les intentions à l'égard de la personne royale sont perverses.

« Aussi ai-je adouci comme vous le verrez les termes de la conclusion. M. de Montmorin, que j'avais prié d'y réfléchir, tomba sur la formule même à laquelle j'avais pensé. Il a également approuvé l'omission, que je m'étais proposée, du passage du premier paragraphe où il est fait allusion aux représentations des corps et des provinces. car, étant donné l'uniformité de l'attitude de ces dernières, cette allusion provoquerait mille suppositions et même des investigations et sévices personnels dont il est inopportun d'augmenter le nombre sans nécessité ni profit.

« Telles ont été les raisons qui m'ont déterminé à prendre sur moi la responsabilité de ces modifications, qui n'altèrent en rien l'esprit de la note ni les intentions de Sa Majesté, mais qui les présentent sous une forme qui ne peut choquer personne... Il est souverainement difficile d'évaluer le véritable état d'exaltation de ces gens et le tact dont il faut user selon le moment où on leur parle si l'on ne veut pas risquer de tout perdre, pour une phrase ou un mot de plus ou de moins dont ils tirent des interprétations arbitraires.

« Le comte de Montmorin communiqua immédiatement la note et ma lettre au Comité diplomatique, avec lequel il expédie maintenant les affaires comme il les expédiait naguère avec le Roi. Ces documents ont été lus aujourd'hui dans l'Assemblée. Leur lecture a provoqué quelques rires chez les plus exaltés de la gauche. Ensuite, Rabaud-Saint-Etienne, le partisan le plus acharné du républicanisme, se leva pour dire qu'il était fort singulier que le ministre d'Etat reçut une pareille note à laquelle il n'aurait dû donner aucune suite. D'autres députés allaient l'appuyer, quand M. d'André, un des membres bien intentionnés du Comité diplomatique, se leva à son tour et déclara : « Messieurs, vous savez que j'ai toujours été d'avis que, de même que nous avons fait connaître que nous ne nous mêlerions pas des affaires intérieures d'aucun autre pays, nous ne devions pas non plus permettre qu'aucune des puissances étrangères se mêlât des nôtres. Aujourd'hui, nous sommes occupés par des affaires de la plus haute importance, telles que le sort du Roi et la détermination du futur gouvernement de la France ; quand ces deux questions seront résolues, il en sera donné avis

à toutes les puissances d'Europe. » Il a ainsi coupé court au fâcheux effet qu'avait produit la note sur la gauche de l'Assemblée et au tapage que se préparaient à faire à cette occasion les députés mal intentionnés (1).

« M. de Montmorin a lu hier la note au Roi qui s'en est déclaré content et très satisfait » (2).

La Cour de Madrid désapprouva sévèrement l'initiative de son représentant.

« Sa Majesté me charge de dire à Votre Excellence qu'elle eût désiré que la note fût remise dans les termes mêmes où vous l'avez reçue. Le ton d'excessive douceur que vous lui avez donné, mû par vos sentiments personnels de modération, n'a eu d'autre résultat que celui que vous rapportez et que Sa Majesté regarde comme un affront patent à sa dignité, à sa souveraineté et à ses droits. Si les puissances auxquelles le gouvernement français communique ses résolutions se bornent à se taire et à se résigner, si elles tolèrent qu'il modifie les traités à sa guise, qu'il laisse les papiers imprimés insulter toutes les autres puissances et appeler les sujets de tous les rois du monde à la désobéissance et à l'insurrection, que n'importe quel individu ou corps s'érige en souverain et exige des autres monarques qu'ils le reconnaissent sur-le-champ, sans avoir la faculté de conseiller et d'exposer ce qui leur convient ni de se plaindre, il ne reste plus alors qu'à abolir le droit naturel, le droit des gens et toutes les règles en vigueur entre nations civilisées.

« Pour ne pas exposer les prérogatives de sa haute dignité ni le caractère de Votre Excellence, le Roi m'ordonne expressément de vous dire qu'en attendant que cette Constitution, quelle qu'elle soit, prenne la consistance nécessaire pour réprimer les excès et les désordres et pour permettre de traiter les Cours étrangères et leurs sujets respectifs avec la considération et la déférence qui leurs sont dûes, Votre Excellence doit user sans délai de la licence qui lui a été donnée il y a longtemps pour voyager ou venir arranger ses affaires en Espagne. Elle laissera à Domingo Yriarte le soin de gérer l'ambassade, res-

(1) La note fut publiée le lendemain par la plupart des journaux. Le *Journal général de France* ajouta : « N'y a-t-il pas cent à parier contre un que celui qui l'a traduite ne s'est pas plus piqué d'exactitude que d'élégance ? »

(2) A Floridablanca, du 10 juillet 1791, n° 907.

tant entendu que Sa Majesté n'a pas l'intention de porter atteinte, par cette mesure, à la paix et aux bons rapports avec la France, espérant que celle-ci évitera de justifier une attitude contraire » (1).

Fernan Nuñez dut reconnaître qu'il lui était pénible de se voir ainsi désapprouvé. Mais il s'entêta à vouloir se justifier avec plus de prolixité peut-être que de sens politique. Il rappela que, s'il avait modifié la teneur de la note, ç'avait été après une réflexion tout-à-fait mûre, basée sur la connaissance pratique du terrain délicat sur lequel il opérait. Il insista sur la conviction où il était d'avoir rendu, en écartant des allusions désobligeantes ou inexactes, « un grand et véritable service, conforme aux droites intentions de Sa Majesté ». Il ajouta même que, s'il avait poussé l'initiative jusqu'à modifier également les expressions « Assemblée actuelle » (au lieu de « Assemblée nationale ») et « représentants vrais et légitimes de la Nation » (formule qui donnait à entendre que les députés en fonctions ne l'étaient pas), la note n'aurait pas produit la moindre émotion.

« Je regrette, dit-il encore, que Votre Excellence ait fait porter par le courrier ordinaire la lettre du 21, où elle me dit que Sa Majesté aurait voulu qu'on ne changeât rien à la note, car il est plus que probable que ces lettres sont lues ici par le Cabinet noir... » (2).

Non moins mortifiante fut, pour Fernan Nuñez, l'obstination irréductible avec laquelle la Cour s'opposait à ce qu'il vint à Madrid. « Sa Majesté — dit-il — entend éviter par là des interprétations malveillantes ou captieuses. J'ai beau faire, j'avoue que je ne vois pas quel serait l'objet de celles que pourrait provoquer mon arrivée dans la capitale. J'aperçois davantage celles auxquelles pourrait donner lieu ma venue en Espagne si je ne faisais pas, ne fût-ce qu'en passant, ma cour à mes nouveaux souverains. D'un autre côté, je ne peux pas croire que l'ennui d'avoir séjourné ici dans des circonstances aussi désagréables ne m'ait valu d'autre profit que celui de passer pour imbu d'erreurs qui font mon martyre, ou pour capable de tolérer parmi mes serviteurs quelqu'un qui les partage ou puisse

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 21 juillet 1791 ; annexe à la dépêche de Fernan Nuñez du 10 juillet, n° 907.

(2) A Floridablanca, du 4 août 1791, n° 930.

les introduire en Espagne... Cette prohibition réitérée de me rendre à Madrid me fait pour la première fois désirer d'y aller, car je crois qu'il y va de mon honneur et de ma réputation, que je place au-dessus de tout » (1).

La Cour fit, comme à son habitude, la sourde oreille. Et le pauvre Fernan Nuñez, au lieu des apaisements qu'il attendait, reçut le 2 septembre ce billet anonyme :

« Le bruit court à Madrid que le comte de Fernan Nuñez est éloigné de la ville et de la Cour pour avoir corrigé la teneur de la note qui lui a été remise ».

De nouveau il s'indigne. « Si ma conduite mérite la sanction dont parle la lettre, nul n'en doit être informé avant moi... Si, comme je l'espère, il n'en va pas ainsi, l'esprit de justice du Roi et mon honneur sont également intéressés à ce que ce bruit soit démenti. Il est donc nécessaire qu'une dépêche de service me soit envoyée, dans laquelle Votre Excellence me dira, d'ordre de Sa Majesté, que, si mes affaires m'appellent à Madrid, je puis m'y rendre à ma convenance. Je pense que Sa Majesté ne me refusera pas d'accéder à cette requête, restant assurée que je n'userai pas de cette autorisation, absolument indispensable à mon honneur, tant que Votre Excellence ne m'aura pas fait connaître confidentiellement la disparition des raisons politiques qui m'ont été présentées comme pouvant rendre suspect mon voyage à Madrid » (2).

*
* *

La situation nouvelle créée par la fuite, puis la détention du Roi dans l'équilibre et la politique des partis est dépeinte à grands traits par Fernan Nuñez, encore que celui-ci ne saisisse pas toujours l'inexorable logique de son évolution.

« Il y a eu et il y a encore lutte entre le parti de la monarchie, celui de la Régence et celui de la République fédérative, dont beaucoup de membres de l'Assemblée sont allés apprendre le fonctionnement en Amérique. Mais il paraît évident que ce dernier parti n'aura pas de succès, car une majorité bien réso-

(1) A Floridablanca, particulière, du 11 août 1791.

(2) A Floridablanca, du 2 septembre 1791, n° 951. Le cours rapide des événements ne permit pas à Fernan Nuñez d'attendre la réponse de sa Cour.

lue reconnaît que l'unique gouvernement qui convienne à un pays de 26 millions d'âmes est la monarchie modifiée de manière à éviter le retour des anciens abus. La difficulté est de décider s'il y aura une Régence durant la minorité du Dauphin élu Roi, ou si le Roi son père continuera à exercer ses pouvoirs. La majorité serait favorable à la Régence, exercée par un Conseil dit de régence, parce que cette institution ouvrirait, pour un certain nombre d'années, un champ fort vaste aux intrigues et à l'ambition de chacun.

« Pour donner plus de poids à cette idée, le duc d'Orléans a voulu faire étalage de sa modestie et de son désintéressement en publiant une lettre par laquelle il renonce à la Régence et aux droits qu'il y aurait aux termes de la Constitution elle-même. Mais tout le monde a donné à cette farce le crédit qu'elle mérite : ce prince est maintenant méprisé et dépouillé du prestige que lui donnait l'argent dont il manque aujourd'hui.

« A l'intérêt personnel qu'éveille pour chacun l'éventualité d'une Régence vient s'ajouter, tout en permettant de le mieux déguiser, l'intérêt général qu'ils auraient de s'affranchir d'un Roi placé par eux au dernier degré de l'abaissement et du mépris. Ayant eu, comme ses devanciers, le plein exercice du pouvoir royal, ce monarque aurait plus de mal à se dépouiller de ses prérogatives qu'un enfant qui les ignorerait et serait assujetti à une Régence. Enfin et surtout, ils croient que ce Roi, mû par les conseils et l'influence de la Reine son épouse, machinera toujours des coalitions et des intelligences secrètes avec les Cours étrangères qui le feront manquer à ses engagements.

...« On semble avoir adopté le parti de considérer comme nulle et dictée par la contrainte la sanction donnée jusqu'ici par Sa Majesté à tous les décrets de l'Assemblée, car le Roi a reconnu qu'il en était ainsi dans la déclaration qu'il a laissée le jour de son départ. Le Comité de Constitution travaille à réunir dans une sorte de charte tous les articles fondamentaux de la Constitution qui doivent être tenus pour infangibles, en les séparant des autres qui ne seront considérés que comme une affaire d'administration. Ces articles... seront présentés au Roi, qui sera envoyé dans telle région du royaume où il se croira en liberté. On les lui laissera pour qu'il réfléchisse et les combine. Passé le nombre de jours qui sera reconnu nécessaire, Sa Majesté devra dire s'il se conforme ou non à ces

principes. S'il les adopte librement et promet de les défendre, on lui donnera le pouvoir nécessaire pour le faire, et son règne continuera. S'il ne les accepte pas, on élira le Dauphin et on assignera au Roi une liste civile, à moins qu'on ne puisse le persuader de la nécessité d'abdiquer volontairement (ce qui répondrait à leurs désirs). ...Voilà le plan que l'on a formé pour sortir de l'état de violence et d'usurpation où nous nous trouvons » (1).

...« La majorité de l'Assemblée est nettement en faveur de la non-culpabilité du Roi et de sa réhabilitation. Mais le parti républicain et quelques séditieux, payés pour fomenter le désordre et pousser le pays à sa ruine, soulèvent le peuple et ne négligent rien pour essayer, à force d'intimidation, de faire déclarer le Roi coupable et de le citer à la barre pour le juger. Les motions que l'on entend au Palais-Royal et dans les autres lieux publics sont les plus horribles que Votre Excellence puisse imaginer, même en évoquant les souvenirs des derniers moments de la vie de Charles Ier d'Angleterre... L'état de crise où nous sommes est le plus violent qui se puisse concevoir et tout le monde est convaincu qu'il y a beaucoup d'argent étranger pour l'entretenir, car on remarque, dans le Club des Jacobins et dans les autres Clubs, un nombre excessif d'étrangers qui dirigent tout et déploient avec la plus grande ardeur leur zèle patriotique. Mais ce zèle ne les anime pas, comme ils cherchent à le faire croire par leurs mots de « liberté » et de « despotisme », en faveur de la France. L'intempestive fuite du Roi a mis tout le royaume en fermentation et on voit se reproduire les horreurs contre la noblesse et le clergé, avec une sauvagerie qu'il est inutile de détailler, car son seul exposé ferait dresser les cheveux sur la tête.

« J'ai reparlé à M. de Montmorin de mon désir de voir le Roi. Le ministre m'a fait la même réponse que précédemment et il a ajouté que, comme on n'entrait pas sans un billet, il ne serait pas décent qu'on nous en donnât à nous ; d'autant que chacun en fait à sa tête ; lui-même a été, à diverses reprises, retenu pendant plus d'une demi-heure jusqu'à ce que les officiers et leurs soldats se soient mis d'accord. Il n'est pas possible que nous nous exposions à un pareil traitement.

(1) A Floridablanca, du 9 juillet 1791, n° 905.

« M. de La Fayette rend chaque jour plus étroite la détention de ces souverains. Il multiplie les précautions, fait murer portes et fenêtres afin de tranquilliser (à ce qu'il dit) le public. Maïs ce dernier voit dans chacune de ces innovations l'effet d'un soupçon fondé et je ne crois pas qu'on gagne rien par ce procédé.

« Plus de 60 colonels et 2.000 officiers ont donné leur démission pour ne pas prêter le nouveau serment » (1).

*
* *

...« L'Assemblée s'est rangée à l'avis des sept Comités réunis, qui consiste à déclarer de nouveau inviolables la dignité et la personne du Roi, ajoutant que Sa Majesté n'est pas responsable de sa fuite. Ce principe a été admis sans faire l'objet d'un décret, car il découle des dispositions mêmes de la Constitution. Mais l'Assemblée a décrété, pour modifier ces dispositions, les trois articles suivants proposés par M. Sales :

« 1° Tout roi qui abandonnera son poste pour se mettre à la tête d'un parti ennemi sera considéré comme ayant abdiqué ;

« 2° Celui qui violera un serment donné sera considéré de même comme ayant renoncé à la Couronne ;

« 3° Ramené ainsi à la condition de simple particulier, le roi pourra être jugé pour les actes qu'il aura commis comme tel après son abdication » (2).

...« Hier (17 juillet) nous avons eu une journée mouvementée. On a déployé pour la première fois le drapeau rouge (3) à Paris et la loi martiale prévue par la Constitution a été publiée et appliquée... L'ignorance où était le peuple de cette publication, les loisirs du dimanche et surtout la constante expérience d'une impunité de deux années furent cause que chacun voulut satisfaire sa curiosité et que le Champ-de-Mars fut envahi par une foule encore plus dense que celle du jour de la Fédération. La municipalité arriva avec le drapeau rouge et la troupe avec M. de La Fayette en tête pour l'escorter et la défendre. La loi martiale fut proclamée à plusieurs reprises. Le public ne s'étant

(1) A Floridablanca, du 15 juillet 1791, n° 911.
(2) A Floridablanca, du 15 juillet 1791, n° 912.
(3) En signe d'application de la loi martiale.

pas retiré, la troupe tira une salve à blanc pour l'effrayer. Cette décharge obtint le résultat voulu sur le moment, mais les gens se rassurèrent et, enhardis par ce simulacre, revinrent à la charge, tirant des coups de pistolets et jetant des pierres sur la troupe. Un des aides-de-camp de La Fayette fut blessé à l'œil d'un coup de pierre. Alors la troupe exécuta un feu roulant qui, joint à la débandade de la foule, fit un nombre encore inconnu de morts et de blessés. Les uns parlent de 200 morts, les autres de 50, d'autres de 6 seulement. Quoi qu'il en soit, le calme a été obtenu, encore qu'il s'y mêle des imprécations contre la garde de la part des brigands ou des imprudents qui se sont trouvés mélangés avec eux. Mais tout le reste du public applaudit à la conduite énergique de la garde, qui semble bien résolue à se faire respecter et à maintenir l'ordre à tout prix, car elle est excédée de son travail continuel autant qu'inutile et elle aspire à un repos que l'ordre peut seul lui procurer...

« J'ai eu tout l'après-midi et toute la nuit un canon devant ma porte, avec la troupe du corps de garde qui est postée devant pour défendre la rue. Ainsi l'ambassadrice, nonobstant son état critique, a pu être assez tranquille » (1).

...« Cette semaine, on a procédé à l'arrestation de plusieurs folliculaires auteurs de libelles incendiaires, et l'on a empêché les attroupements et proclamations dans le Palais-Royal et autres endroits. Le ton de l'opinion générale et des imprimés a changé. Parmi les individus arrêtés se trouvait un certain Ephraïm, juif prussien, qu'on a cru envoyé pour fomenter le désordre, mais il a été relâché. Il est en ce moment fort probable que, malgré toutes ces démonstrations, beaucoup de choses restent cachées par la complication des événements. Si on remontait à l'origine de ces troubles, on y trouverait impliqués bien des gens qui désirent aujourd'hui l'ordre après avoir été les premiers à le troubler alors qu'ils jugeaient nécessaire d'agir ainsi pour la réussite de leurs desseins » (2).

« On a retiré le drapeau rouge au bout des huit jours prescrits par la loi et la tranquillité n'en continue pas moins à régner. Il n'y a plus ni attroupements, ni motions au Palais-Royal ou dans les autres lieux publics. Cependant, les esprits

(1) A Floridablanca, du 18 juillet 1791, n° 915.
(2) A Floridablanca, du 22 juillet 1791, n° 916.

sont inquiets à cause des rumeurs qui courent sur une invasion, et on prend toutes les mesures pour se préparer à la repousser » (1).

Louis XVI n'était pas moins préoccupé, semble-t-il, de cette perspective. Dans une lettre particulière à Floridablanca, l'ambassadeur donne d'intéressants détails sur la mission du chevalier de Coigny à Coblentz en août 1791. « Le chevalier est porteur de lettres du Roi pour ses deux frères, lettres dans lesquelles Sa Majesté leur persuade de revenir en France et de renoncer à tout projet d'invasion. La Reine a écrit dans le même sens à l'Empereur et elle lui a exprimé le désir de voir revenir le plus tôt possible à Paris son ambassadeur, le comte de Mercy, qui se trouve actuellement à Spa.

« Le chevalier de Coigny est le frère du duc de Coigny, présentement en Portugal... C'est un garçon dont le Roi et le public estiment également la probité et le jugement. Sa conduite prudente, son tact et sa modération, même dans ces circonstances critiques où il n'a pas, comme les autres, abandonné son poste, ont été cause que les dirigeants de l'Assemblée lui ont eux-mêmes fait confiance et l'ont engagé à se rendre en Allemagne pour voir s'il est possible d'y négocier et de ramener les princes. Avec la franchise et la droiture qui lui sont habituelles, il a dit aux membres de l'Assemblée qu'il n'accepterait cette mission qu'à deux conditions, qui ont été accordées. La première, c'est qu'ils n'exigeront pas de lui qu'il leur communique, touchant les projets des princes, autre chose que ce que ceux-ci l'auront chargé de leur dire. La seconde, c'est qu'il commencera par déclarer à Leurs Altesses que, si elles disposent de moyens puissants pour réaliser leurs projets, il n'a rien à leur dire ; mais que, si elles n'ont pas ces moyens, il leur montrera et tâchera à leur faire reconnaître que la seule attitude qui puisse leur convenir, dans l'état où se trouvent en France l'opinion générale et les esprits, ce serait d'entrer en pourparlers afin de ne pas exposer leur pays, sans aucune utilité, à de plus grands désastres.

« En prenant les derniers ordres du Roi et ses lettres en présence du garde des sceaux et de M. de Montmorin, il leur a posé les questions les plus précises sur tout ce qu'il devait dire

(1) A Floridablanca, du 29 juillet 1791, n° 920.

en Allemagne. Voyant qu'ils ne savaient quoi répondre à certaines de ces questions par trop délicates, il leur a déclaré que, si des questions semblables lui étaient posées (en Allemagne), il y répondrait avec la même ambiguïté.

« Par ailleurs, des personnes qui approchent immédiatement le Roi et prétendent être dans le secret m'ont affirmé qu'il existe d'autres intelligences confidentielles et directes par des intermédiaires qui vont et viennent et qui sont les fidèles dépositaires des intentions véritables de Leurs Majestés. Ces souverains, en dépit de toutes les sanctions que le Roi peut donner à la Charte constitutionnelle, comptent sur les secours du dehors. Ils supposent déjà prêts, pour former ces secours, 379.000 hommes entre Russes, Suédois, Prussiens, Impériaux, Autrichiens, Suisses et Savoyards, et, en outre, 25.000 des nôtres. Ils assurent, comme s'ils les avaient en poche, qu'ils seront en France au mois de septembre et marcheront directement sur Paris.

« Les gens du parti national redoutent beaucoup qu'il existe quelque dessein de ce genre, mais ils comptent que, lorsque le Roi aura sanctionné la Constitution, il se mettra loyalement à la tête de l'armée nationale pour la défendre.

« Il y a un fait certain, c'est que, si, après l'échec de sa première tentative à Montmédy, le Roi violait son nouveau serment, on aurait beau dire qu'il a agi par contrainte, je ne répondrais pas de sa vie, et encore moins de celle de la Reine, qu'on suppose être la cause de tout... Alors on placerait sur le trône le Dauphin, qui doit à son agrément personnel et aux intrigues des ennemis du Roi d'avoir un parti considérable dans la garde nationale et dans le peuple.

« J'ai vu entre les mains d'un ministre une lettre anonyme signée ainsi : *le Brutus capitaine des* 700. Il y était dit que ce chiffre est celui d'une société formée pour assassiner le Roi et la Reine, s'ils s'écartent d'un seul point du serment qu'ils doivent prêter maintenant. Ce billet prévenait le ministre de ne pas négliger cet avis et il lui rappelait que les attentats contre Henri III et Louis XV n'auraient pas eu lieu si les ministres de ces princes n'avaient pas fait fi des avertissements. Voilà l'état des choses » (1).

(1) A Floridablanca, du 11 août 1791, annexe à la dépêche du 4 août, n° 930.

*
* *

La Constitution fut solennellement présentée au Roi, le 4 septembre, par une délégation de 60 députés. « Les uns disent qu'il formulera certaines observations, sur le vu desquelles l'Assemblée fera quelques changements ; les autres prétendent qu'il la ratifiera complètement ; mais personne ne doute qu'il l'approuve. Entre temps, des Pays-Bas et de la frontière arrivent des nouvelles selon lesquelles tous les Français qui s'y trouvent dispersés sont en train de constituer des corps ; Monsieur aurait signé à cet effet le règlement militaire rédigé par le maréchal de Broglie ; ce général commanderait la région comprise entre Mayence et la Suisse, et les princes l'autre région jusqu'à la mer » (1).

La dernière scène que nous retrace Fernan Nuñez est celle de la signature de la Constitution par Louis XVI.

« Il avait été décrété qu'aucun chevalier du Saint-Esprit ne pourrait porter les insignes de l'ordre, à l'exception de Sa Majesté et du Dauphin (constitutionnellement : le Prince royal), seuls autorisés à les garder comme emblèmes distinctifs de leur qualité de premiers fonctionnaires du Royaume... A la vérité, n'étant plus porté que par le Roi et par son fils, cet ordre cessait d'en être un et se réduisait à une écharpe d'une seule couleur, au lieu des trois couleurs dont sont faites les écharpes de tous les officiers municipaux du royaume.

... « Hier matin (14 septembre), le Roi se rendit à l'Assemblée dans une voiture à deux chevaux avec le duc de Brissac et le prince de Poix sur le siège de devant, et deux pages derrière le cocher, comme c'est ici la coutume pour les personnes royales. Deux autres voitures suivaient ; dans l'une d'elles se trouvait, seul, le marquis de la Suze, grand maréchal des logis. La garde nationale à pied et beaucoup d'officiers à cheval entouraient et suivaient la voiture. M. de La Fayette marchait en avant, comme il avait fait peu de jours auparavant, en précédant la députation de l'Assemblée qui était allée porter la Constitution au Roi. Sur le parcours, qui n'était pas long, était

(1) A Floridablanca, du 5 septembre 1791, n° 953. « Il n'y a pour ainsi dire aucun député, ajoute Fernan Nuñez, qui ne déclare la Constitution inapplicable et le pays perdu pour bien des années ».

postée la garde nationale. On entendit de nombreux vivats, mais sans enthousiasme ni allégresse particulière.

« Sa Majesté ne portait ni le cordon du Saint-Esprit, ni la Toison, mais seulement l'ordre de Saint-Louis, qu'on n'a pas osé supprimer en raison du nombre et de la qualité des gens qui l'ont, encore qu'on l'ait vulgarisé en créant des facilités qui permettent de se le voir attribuer de droit. Les autres personnages ont suivi l'exemple du Roi : le prince de Poix ne portait pas la Toison, non plus que le duc de Brissac le Saint-Esprit. Il est possible qu'ils aient définitivement renoncé à les porter...

« Le Roi entra seul dans l'Assemblée, à la porte de laquelle restèrent le duc de Brissac, capitaine de la garde suisse intérieure ou des hallebardiers, et le prince de Poix, ex-capitaine des gardes du corps. Une députation se porta au-devant du souverain pour le recevoir. Elle était accompagnée des ministres qui ont, de par leur qualité, une place spéciale à l'Assemblée. Les députés se levèrent mais se rassirent aussitôt pour écouter le Roi, qui se tenait debout devant sa chaise, identique à celle du président et à la gauche de celle-ci. En voyant que tout le monde s'était assis, le Roi regarda de tous côtés et s'assit également pour lire un discours auquel le président répondit. La Reine et le Dauphin étaient incognito dans une tribune derrière le président.

« Dès que le Roi eut signé la Constitution, il se retira à pied par le jardin accompagné de toute l'Assemblée et au milieu de nombreux vivats et acclamations qui faisaient partie du programme de la journée.

...« On a également décrété hier la prise de possession d'Avignon en déclarant cette ville partie intégrante de la France, à l'encontre de la résolution précédemment adoptée... L'abbé Maury a parlé sur cette question avec autant de tact que de justesse et de fermeté ; tout a été inutile.

« La signature de la Constitution, que tout le monde attendait avec anxiété et qui a été fêtée par trois jours d'illuminations et de salves, que suivront peut-être un *Te Deum* et d'autres solennités, a achevé de détacher du Roi les quelques aristocrates qui lui gardaient un peu d'attachement et qui étaient plus ou moins revenus à lui depuis qu'il avait pris la résolution de partir.

« Les républicains disent que tout cela n'est que fiction et

que le Roi veut gagner du temps pour tromper le monde, comme toujours, car ils sont désolés de voir s'évanouir leurs espérances dans une république. Les autres affectent plus de satisfaction qu'ils n'en éprouvent en réalité, afin d'abuser le public, de se dérober en toute sécurité et de laisser supporter par autrui les conséquences de leur attitude.

...« Je sais à n'en pouvoir douter que la même cause qui a provoqué l'évasion du 21 juin a déterminé l'approbation de la Constitution. La Reine se défie beaucoup du prince de Condé et de ses visées personnelles. Elle préfère donc que le Roi cède, donnant par là au nombre des mécontents le temps de s'accroître, tandis que l'opinion publique évoluerait en prenant conscience des inconvénients de la situation et sous l'action d'une médiation ou pression armée (mais sans intervention) des Puissances coalisées de l'Europe. Ainsi le monarque recouvrerait une nouvelle autorité, plus limitée mais entièrement sienne, la nation elle-même acclamant ce qui, dans l'ancien régime, ne saurait ramener les désordres actuels. C'est le désir de la Reine, et je sais positivement qu'elle l'a fait connaître avec insistance à l'Empereur, en ajoutant qu'il doit se défier de la Prusse et de ses alliés, bien qu'ils offrent aujourd'hui, les uns leur neutralité, les autres des secours désintéressés. Elle lui démontre que le moindre mouvement d'hostilité entraînerait avec la guerre civile la perte du Roi, de ses enfants et de la France tout entière, que l'entourage du Roi sacrifie à ses fins particulières en se laissant séduire par les bonnes intentions des frères du monarque. Sa Majesté désapprouve également leurs projets de régence, de convocation des Etats-généraux, etc. ; elle s'efforce de prouver que ces mesures équivalent à une dissension interne dont les conséquences seraient incalculables.

« Voilà le véritable état de ce malheureux royaume qui, d'une façon ou d'une autre, aura besoin de bien des années pour regagner ce qu'il a perdu, car il est à craindre que les absents soient assez distants de la manière de voir de la Reine » (1).

*
* *

Quand il eut reçu la dépêche (du 21 juillet) par laquelle la Cour de Madrid lui enjoignait de hâter son départ, Fernan

(1) A Floridablanca, du 15 septembre 1791, n° 959.

Nuñez n'eut plus d'autre préoccupation que de présenter une dernière fois ses hommages au Roi. Il annonça à Montmorin qu'il avait l'intention de partir dès le milieu d'août, avec son oncle le duc de Rohan, pour aller attendre l'hiver à Nice. Le ministre avisa aussitôt Louis XVI, qui parût extrêmement affecté de cette nouvelle. « Il me fit dire que, dans les circonstances présentes, mon départ serait le plus grand service que je puisse rendre aux ennemis de la monarchie et à ceux de sa personne et de sa famille ; ce serait donc le geste le plus opposé à ses intérêts et à ses intentions actuelles. C'était précisément le moment où la majorité de ceux qui naguère favorisaient le désordre et l'anarchie se rendaient compte de la nécessité personnelle où ils se trouvaient d'y mettre un terme et de rétablir le pouvoir royal dans toute la force que lui permet la nouvelle Constitution ; ils travaillent d'accord avec les amis du Roi pour y aboutir... Toutes les rumeurs d'invasion répandues par la malignité des gens intéressés à propager la défiance trouveraient crédit si on voyait, dans de pareilles circonstances, l'ambassadeur d'Espagne partir sans avoir fait sa Cour au Roi et à la famille royale, alors que je pourrais être autorisé à la faire d'un jour à l'autre étant donné la bonne disposition des esprits... N'ayant pas ici d'autre ambassadeur des familles du Roi et de la Reine que moi, mon abandon serait pour eux une source de continuelles inquiétudes sur le parti qu'en tireraient leurs ennemis. Pour toutes ces raisons, le Roi me demandait, comme le plus grand service que je puisse rendre à sa personne et à la monarchie française, de différer pour le moment mon départ ».

« Il m'a paru de mon devoir, ajoute Fernan Nuñez, par égard pour ces malheureux souverains, de faire dire au Roi par M. de Montmorin que je ne m'en irais pas tant que les circonstances présentes n'auraient pas pris fin par le rétablissement du Roi dans ses fonctions. En sorte que je pourrai partir pour Nice au début de septembre si Sa Majesté n'y met pas d'objection.

...« J'espère que Sa Majesté verra là une nouvelle preuve de mon désir de contribuer au bonheur de ces souverains et à la paix qu'Elle a tant à cœur, comme Votre Excellence me l'a marqué en toutes occasions, paix qui ne nous convient pas moins, même pour notre tranquillité intérieure, car le principal objet de ces ministres ou émissaires d'une propagande infer-

nale, c'est de susciter des préoccupations aux autres nations pour qu'elles les laissent achever leur Constitution et pousser leurs néfastes offensives auprès de ces mêmes nations dans la mesure où ils craignent de se voir inquiétés par elles » (1).

— « Sa Majesté compte, répond Floridablanca le 11 août, que vous effectuerez votre départ le plus promptement possible. Elle se flatte que les circonstances permettront que ce soit sur-le-champ, afin que Votre Excellence ne soit pas témoin de nouvelles scènes et que sa présence ne soit pas interprétée comme une manifestation d'approbation ou d'insensibilité de la part du Roi et de ses représentants. Il reste bien entendu que Sa Majesté n'a nullement, par là, l'intention de troubler la paix pour le maintien de laquelle Elle a, au contraire, donné à tout le monde d'incessants conseils. Mais Elle se défendra si on la malmène, et ce ne seront pas les amis qui lui manqueront » (2).

L'ambassadeur partira donc dès que la remise de la Constitution à Louis XVI lui aura permis d'obtenir sa dernière audience. « Je m'en irai par les Pays-Bas ; c'est la voie la plus courte pour sortir de France, car la moindre émotion serait dangereuse pour l'ambassadrice qui va sur son huitième mois ; il serait regrettable et peut-être même fort risqué d'être obligés de nous arrêter en quelque méchant lieu de ce royaume » (3).

...« Si ma femme ne peut pas continuer sa route sur Nice, nous resterons à Anvers ou à Louvain, mais nous n'irons en aucun cas à Bruxelles, ni là où il y a des Français, car ce serait donner lieu à mille bavardages calomnieux ; or ce qui nous convient c'est le calme et la tranquillité, répondant d'ailleurs par là aux intentions de Sa Majesté » (4).

Le 4 septembre, il est enfin admis à faire sa Cour. « J'ai trouvé Sa Majesté plus pâle et un peu moins gros. Outre ce qu'il a dû souffrir moralement, il mange beaucoup moins et dîne à peine, car, étant naguère accoutumé à un régime d'exercices violents et n'en ayant pas fait le moindre depuis soixante-dix jours, il s'exposerait à une attaque. La Reine a un peu

(1) A Floridablanca, du 3 août 1791, n° 929.
(2) Annexe à la dépêche de Fernan Nuñez du 5 août 1791, n° 932.
(3) A Floridablanca, du 29 août 1791, n° 950.
(4) A Floridablanca, du 2 septembre 1791, n° 951.

maigri. Mais elle est vêtue et fardée de manière à dissimuler une déchéance qui apparaîtrait, dit-on, sans ces artifices. Madame Elisabeth est également plus pâle et amaigrie. Les deux princes, enfants du Roi, sont en bonne santé.

...« Leurs Majestés m'ont parlé comme si nous n'avions pas cessé de nous voir, mais nous savions les uns et les autres ce que nous cachions et ce qu'il nous en coûtait de le cacher » (1).

Fernan Nuñez avait devancé à la Cour le corps diplomatique, qui ne devait y être reçu que le 9 septembre. Il y revint le 7, se joignit le surlendemain à ses collègues et y retourna encore, seul cette fois, le 10 septembre.

Le 14, il présenta Domingo de Yriarte comme chargé d'affaires.

Le 16, il adressa à la Cour de Madrid sa dernière dépêche (2) annonçant que la nouvelle Constitution sanctionnée par le Roi serait adressée à Floridablanca le lendemain ou le surlendemain par les soins de Montmorin.

Et le 17 septembre, dans la matinée, il se mettait en route, avec sa femme et ses deux fils aînés, à destination des Pays-Bas (3). Yriarte l'accompagna jusqu'à Chantilly. Dans cette ville, le département mit à sa disposition une garde de cinquante hommes. Il en fut de même à Douai, où une délégation de la municipalité vint le saluer. A Saint-Quentin, le gouverneur militaire de la place lui présenta ses hommages.

Son passage ne fut marqué d'aucun incident, d'aucune difficulté. Le 30 septembre, il était à La Haye, d'où il écrivit à Floridablanca en lui rendant compte des heureuses conditions dans lesquelles s'était effectué le voyage.

---

(1) A Floridablanca, du 5 septembre 1791, n° 953.

(2) N° 962.

(3) Son départ était déjà annoncé le 15 septembre par le *Journal de Paris*. Deux autres de ses enfants le rejoignirent peu après ; les trois derniers restèrent quelque temps à Paris. Baumgarten a induit en erreur la plupart des historiens contemporains (voir entr'autres Grandmaison, *op. cit.*, page 57, et Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*, 2e série, page 299) en affirmant que Fernan Nuñez fut relevé de ses fonctions « avant le 25 septembre » pour avoir assisté à la prestation de serment du Roi à la Constitution. Or la Constitution fut acceptée le 14 septembre et l'ambassadeur partit le 17 : le simple rapprochement des dates démontre le mal-fondé de cette assertion.

*
* *

Quelques semaines plus tard, dans une lettre datée du 26 novembre 1791, Louis XVI chercha à justifier son attitude aux yeux de Charles IV :

« Quand j'ai accepté la Constitution, j'en ai senti tous les défauts et l'impossibilité de la faire marcher, mais j'ai cru devoir y souscrire pour n'être pas la cause de plus grands troubles et regagner par là la confiance de la majorité de la nation qui n'est qu'égarée par les factieux.

« J'ai désiré en même temps le rassemblement d'un Congrès de toutes les puissances. J'ai vu avec plaisir que cette idée était aussi entrée dans les vues sages de Votre Majesté. Ce Congrès, présentant derrière lui une force imposante, est la seule et véritable manière de parvenir à un ordre de choses plus désirable ; d'un côté, en modérant l'ardeur des émigrants, qui ne doivent jamais être partie principale et dont l'impatience pourrait causer bien des maux, et, de l'autre, en intimidant les factieux et donnant du courage aux amis de l'ordre et de la monarchie » (1).

Les événements de juin n'avaient rien appris à Louis XVI : il ignorait encore que l'indécision et l'impuissance des Cours amies et alliées n'avaient pas de meilleur prétexte que l'aveu de sa propre indécision et de sa propre impuissance.

---

(1) Archivo historico nacional à Madrid, *Papiers d'Etat*, liasse 4038, dossier n° 2.

CHAPITRE XV

L'Ambassade d'Espagne après le départ de Fernan Nuñez.

Fernan Nuñez aux Pays-Bas : ses difficultés avec les autorités françaises ; son retour en Espagne ; sa mort. — L'Ambassade gérée par Yriarte : règlement d'incidents secondaires ; recrudescence d'hispanophobie en France ; sévices contre les Français en Espagne. — Mission de Bourgoing à Madrid. — Fin du Pacte de Famille ; nouvelle politique du ministère français. — Lettre de Lebrun au sujet des rapports généraux de la France et de l'Espagne. — Le désarmement et la reconnaissance, par l'Espagne, du nouveau régime : arguments *pro* et *contra*. — Vives discussions entre Aranda et Bourgoing. — Généreux plaidoyer du chevalier d'Ocariz en faveur de Louis XVI. — Déclaration espagnole de neutralité. — Offre de médiation et suprême appel de l'Espagne à l'humanité de la Convention : l'Assemblée passe outre à cette démarche. — Départ de Bourgoing. — Déclaration de guerre.

Fernan Nuñez devait à peine vivre assez pour assister au dénouement de la crise dont il avait suivi, à Paris, les premières convulsions. Sa femme accoucha à Louvain. Il fut chassé de cette ville en mars 1793 par l'armée de Dumouriez, ses bagages et coffres furent fouillés et ses papiers saisis.

On ne respecta point davantage les effets qu'il avait laissés à Paris : le mois suivant, son hôtel y fut perquisitionné, ses gens appréhendés et ses documents mis sous scellés, sous le prétexte qu'il avait abandonné clandestinement son poste. L'ambassadeur avait heureusement pris la précaution de faire transporter en Espagne toute la correspondance diplomatique conservée dans les archives du poste, depuis 1777 jusqu'au 31 décembre 1790.

Les réclamations qu'il engagea pour obtenir la mainlevée du séquestre ainsi que des réparations pour le dommage subi durèrent deux années. Le 17 pluviôse (5 février) 1795, le Comité de salut public fit lever les scellés apposés sur ses effets et propriétés. Fernan Nuñez eut à peine le temps de prendre connaissance de cette décision ; il mourut à Madrid le 23 février, à l'âge de cinquante-deux ans et sept mois.

*
* *

L'ambassade gérée par le chevalier d'Yriarte continua, après son départ, à entretenir avec le gouvernement français des rapports corrects. Les mêmes incidents qu'au temps de Fernan Nuñez se répétèrent mais leur règlement se fit, de part et d'autre, dans un égal esprit de conciliation.

« Monsieur, — écrit Yriarte à Montmorin — plusieurs soldats français placés près des frontières passent quelquefois les limites de la France s'introduisant en Espagne, surtout du côté de Guipuzcoa et Catalogne et se permettent des expressions, et même des faits, qui indisposent les habitants du pays. Sa Majesté Catholique, ne pouvant pas dissimuler plus longtemps ces procédés et désirant ne pas se trouver dans la nécessité de s'opposer à ces excès en faisant arrêter ceux qui les commettent, m'enjoint d'en instruire Votre Excellence, se flattant qu'elle voudra bien prendre les ordres de Sa Majesté Très-Chrétienne afin qu'on défende sérieusement à ses soldats de passer sur le territoire espagnol. Votre Excellence verra sans doute dans cette démarche le désir de ma Cour d'écarter jusqu'au plus léger motif de mésintelligence entre les deux nations » (1).

On ne saurait être plus courtois. Mais la courtoisie n'est pas en général la note dominante dans la presse française à l'égard de la monarchie espagnole. D'où nouvelles protestations qui, sous un tour moins personnel mais plus déférent, rappellent celles du bon Fernan Nuñez :

« Je me proposais d'avoir l'honneur de communiquer à Votre Excellence mardi dernier le contenu d'une dépêche de M. le comte de Floridablanca relatif aux calomnies que les écrivains de France se permettent d'imprimer contre l'Espagne et aux tentatives qu'eux, ou d'autres, font pour y introduire leurs libelles ou leurs maximes pernicieuses. Votre Excellence n'ayant pas pu recevoir ce jour-là MM. les ambassadeurs et ministres étrangers, et moi respectant trop ses occupations actuelles pour prendre la liberté de lui demander une audience particulière, je diffère de lui en parler jusqu'au premier jour

(1) 31 octobre 1791 ; Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 631, fol. 273.

où j'aurai l'honneur de lui présenter mes hommages, et j'ai celui de lui transmettre, en attendant, un extrait de la dépêche dont il s'agit, qui le mettra à portée de me donner la réponse précise que ma Cour désire » (1).

*
* *

En 1792, tous les protagonistes des précédentes tractations diplomatiques entre la France et l'Espagne disparaissent de la scène. La Vauguyon et Fernan Nuñez sont déjà remplacés, Montmorin ne tardera pas à suivre leur sort ; quant à Floridablanca, il est disgracié le 27 février 1792 et cède la place au comte d'Aranda, dont la maison, au dire du *Mercure français*, passait pour être le rendez-vous des principaux Français expatriés, de MM. de Toulouse-Lautrec, d'Havré, etc. « Les amis du trône n'ont point à se plaindre de ce changement », déclarait de son côté le *Journal général* (2) après avoir rappelé les lumières et les vertus d'Aranda et son attachement au roi de France.

La correspondance de cette année 1792 est remplie d'incidents qui témoignent de la croissante aversion de l'opinion publique française à l'égard des Espagnols.

Le 31 janvier, le peuple de Marseille arrache les armes du Roi fixées sur la porte de la maison du consul d'Espagne, les transporte « d'une manière indécente » sur la place publique, « poussant l'insulte jusqu'à les attacher près du carcan ».

Le 2 février, dans la même ville, un patron catalan est maltraité et contraint à arborer une cocarde.

Sur la frontière, les agressions et les incursions se multiplient, obligeant le gouvernement espagnol à renforcer son cordon de troupes et à introduire, par la voie diplomatique, des réclamations périodiques.

En retour, dans la Péninsule, les sévices redoublent contre nos compatriotes ; un rapport présenté le 28 janvier 1792 à l'Assemblée évalue à 2.000 ceux qui se voient obligés de rentrer en France. On emprisonne à Tortose l'équipage d'un bâtiment français jeté à la côte. De tous les côtés les réclamations affluent à

(1) 24 novembre 1791 ; *Ibidem*, folio 328.
(2) Du 14 mars 1792.

l'Assemblée législative. Cependant, le ministre des Affaires étrangères s'applique à calmer l'opinion. « Quant aux Français qui se trouvent à Madrid, déclare-t-il à l'Assemblée (1), il est possible que quelques-uns d'entre eux y soient défavorablement accueillis. Mais cela n'empêche pas que le Chargé d'affaires de France (Urtubize) n'y soit personnellement traité d'une manière convenable et qu'il n'ait qu'à se louer des rapports qu'il est dans le cas d'entretenir avec le ministère espagnol ».

A Urtubize succède le 25 février 1792 M. de Bourgoing, « premier envoyé d'un régime révolutionnaire caché encore sous l'étiquette de la royauté » (2). Il cherche d'abord à dissiper l'atmosphère d'irritation qui trouble les rapports des deux peuples. « Il serait bien fâcheux, écrit-il, que, lorsque tout semble concourir à rapprocher les deux nations, des querelles purement locales vinssent tromper les bonnes intentions des deux gouvernements. Il ne doit plus subsister d'alarmes quant aux préparatifs hostiles de l'Espagne. Le *cordon*, que l'exagération et les préventions avaient érigé en épouvantail, comprend tout au plus douze à treize mille hommes depuis Saint-Sébastien jusqu'à Barcelone ; ce qui, assurément, ne serait pas redoutable, quand même on le destinerait contre nous ; or, il me paraît bien démontré que ce n'était pas même l'idée du fougueux Floridablanca et, bien moins encore, celle de son successeur... Voilà des vérités que vous croirez peut-être essentiel de faire propager dans le midi de la France » (3).

*
* *

Le 10 août marque une date dans les rapports de la France et de l'Espagne ; c'est, comme le fait observer Danton, la fin officielle du Pacte de Famille conclu entre le Roi Catholique et le Roi Très-Chrétien, du fait de la déchéance de Louis XVI. Quelques jours plus tard, le chargé d'affaires espagnol, Yriarte, part en congé illimité, passant la gérance de l'am-

(1) Séance du 1er février 1792.

(2) Grandmaison, *op. cit.*, page 69. Telle n'était pas, toutefois, l'opinion de Fernan Nuñez, qui écrivait à Floridablanca : « Ce Bourgoing mérite l'estime de Votre Excellence, car il est notre grand partisan (muy apasionado nuestro) et s'est beaucoup formé » (Lettre personnelle du 18 juin 1790).

(3) Lettre du 5 avril 1792 à Dumouriez ; cette lettre fut publiée dans les « feuilles patriotiques » par ordre du ministère.

bassade au consul général Ocariz. Le rôle de l'ambassade se réduit à une action diplomatique d'appui.

Au cours de cette période, la politique du ministère français vis-à-vis de l'Espagne consistera, d'une part, à tranquilliser l'opinion publique en France sur les desseins de Charles IV ; d'autre part à obtenir de ce dernier qu'il reconnaisse le caractère officiel du représentant de la République française. C'était, des deux côtés, une tâche également ingrate. Bourgoing la favorise de son mieux : ses dépêches à Paris sont optimistes et rassurantes ; ses notes à Madrid impertinentes et comminatoires. « Le roi d'Espagne, écrit-il à la Convention, ne prend aucune résolution : il est à souhaiter que les Français ne se portent à aucune mesure provocatrice... Dans le monde des émigrés français qui se sont réfugiés en Espagne, il n'y en a pas deux cents capables de s'armer ; encore ont-ils reçu l'ordre de s'éloigner des frontières pour s'établir dans l'intérieur du pays. Quant aux forces navales de l'Espagne, il ne s'est manifesté jusqu'à présent dans les ports aucun mouvement qui annonce des vues d'hostilité » (1).

On verra plus loin combien différent était le ton sur lequel il parlait au Ministère d'Etat espagnol. L'Espagne tergiversait : elle voulait éviter la bassesse d'une adhésion au nouveau régime autant que les risques d'une aventure guerrière. Il faut chaîne des tempêtes à Madrid. Aranda succombera aux diffiopter, dira à son tour l'envoyé français, dont la nervosité décultés de cette politique d'équilibre et sera remplacé par Godoy. Une de ses dernières mesures avait été la *cédule* du 2 novembre 1792, qui traitait les prêtres français émigrés en suspects, les obligeait à quitter le royaume ou à se fixer dans la résidence qui leur serait assignée, leur interdisait de prêcher, de confesser et d'enseigner. C'était un acte de condescendance à l'égard du gouvernement français. Il en ira de même de la déclaration de neutralité négociée dans les dernières semaines de 1792.

Quant à la correspondance entre l'ambassade d'Espagne à Paris et le gouvernement français, elle s'élève habituellement, pendant cette même année, des menues difficultés en cours de règlement à la question générale des rapports politiques de la

(1) *Mercure Français*, du 3 novembre 1792.

France révolutionnaire et de la Péninsule traditionnaliste, puis à des considérations dynastiques, qui dominent au fond tout le débat sur le sort du roi de France. Lebrun, le nouveau ministre des « Relations extérieures », écrit au chevalier d'Ocariz :

« Nous espérons, Monsieur, que la Cour de Madrid verra dans notre manière d'agir le grand principe de justice qui dirige le Conseil exécutif dans ses opérations et le désir sincère de la République française de vivre dans la plus parfaite intelligence avec la nation espagnole. Persuadés que nous éprouverons de sa part une parfaite réciprocité d'égards et de procédés, nous serons toujours très empressés à réparer et même à prévenir toute espèce de malentendus auxquels l'ignorance des faits ou des circonstances mal connues pourraient encore donner lieu à l'avenir...

« Mais vous sentez, Monsieur, que la vigilance du Conseil exécutif peut difficilement prévenir toute espèce de voies de fait particulières, dans une circonstance où l'opinion publique est encore incertaine sur les véritables intentions de l'Espagne à notre égard ; lorsque les rassemblements de troupes dans les provinces qui nous avoisinent, portés au delà du nombre qu'on est accoutumé d'y placer, jettent l'inquiétude dans les départements méridionaux de la République, qui peuvent y voir un caractère d'hostilités plus ou moins prochaines et imminentes, et lorsqu'on est prévenu d'ailleurs que le représentant de la République française à Madrid y est méconnu sous son caractère public et n'y jouit que d'une existence privée.

« Il est fort naturel sans doute que de semblables dispositions ne permettent pas encore aux esprits de rester dans une pleine confiance, et cet état pénible se prolongera tant que le fond des intentions de l'Espagne à notre égard ne sera pas connu de manière à lever tous les doutes, à dissiper tous les ombrages à leur sujet. Les rassemblements sur la frontière espagnole provoqueront nécessairement ceux de la République sur la frontière française, l'esprit de défiance voudra les augmenter de part et d'autre ; insensiblement ils deviendront considérables, et votre Cour sentira, Monsieur, que, dans une position aussi critique, une faible étincelle peut suffire pour allumer un grand incendie.

« Ainsi, par des causes purement occasionnelles et uniquement dues au voisinage de deux grandes forces armées, la

tranquilité se trouverait compromise entre deux nations auxquelles leur position géographique et des intérêts évidents de toutes les espèces semblent avoir imposé la nécessité de vivre dans la meilleure intelligence et de se prêter mutuellement les secours que les lois d'un bon voisinage et le cours des événements peuvent les mettre à portée de requérir l'une de l'autre.

« Pour se mettre entièrement au-dessus de toutes ces craintes à l'avenir, pour dissiper à jamais toute inquiétude à cet égard, pour rétablir les anciens rapports qui liaient les deux nations entre elles et leur donner même une base infiniment plus solide, un moyen se présente et il est aussi prompt qu'infaillible.

« La Cour d'Espagne est trop éclairée pour méconnaître le droit imprescriptible qui appartient à chaque nation de se soumettre à la forme de Gouvernement qui lui paraît la plus convenable, lorsque la volonté générale d'un peuple s'est manifestée de la manière la plus solennelle. Ce serait porter atteinte à son indépendance que de vouloir le contrarier dans l'exercice de son droit. Ce principe, d'une vérité éternelle et consacré par l'histoire de tous les temps, est applicable sans doute à la France aussi bien qu'à toute autre nation.

« Si, comme nous n'en doutons pas, Monsieur, votre Cour est dans le fond bien convaincue de cette vérité, pourquoi craindrait-elle d'en convenir hautement ? pourquoi balancerait-elle à donner aux autres Cours de l'Europe, par un aveu authentique de la parfaite indépendance de la République française, un grand exemple de franchise, de loyauté et de justice ? pourquoi refuserait-elle de rétablir promptement par une démarche aussi noble le cours de la bonne correspondance entre les deux nations, en rendant à leur commerce toute son activité précédente et rouvrant tous les canaux par lesquels elles se communiquaient mutuellement leurs richesses ? Enfin, pourquoi ne ferait-elle pas dès à présent une démarche que ses véritables intérêts la détermineront infailliblement à faire un peu plus tard ?

« La reconnaissance du représentant de la République française dans son caractère politique à Madrid serait une première conséquence de ce plan. Mais, aussi, lorsque la Cour d'Espagne aurait manifesté ses intentions d'une manière aussi peu équivoque, non seulement nous pensons que les sources de

mille petites plaintes qui s'élèvent aujourd'hui seraient taries à jamais, mais rien n'empêcherait qu'on ne s'occupât du soin de renouveler les liens d'amitié qui ont uni si longtemps l'Espagne et la France, et même de les resserrer encore davantage en leur donnant un point d'appui qu'ils n'ont pu avoir jusqu'à présent.

« Ces considérations, Monsieur, nous paraissent mériter quelque attention de la part de la Cour d'Espagne. Le Conseil de Sa Majesté Catholique les pèsera dans sa sagesse et nous en attendrons l'effet.

...« Le Conseil ne se dissimule pas que la Cour de Madrid, unie par les liens du sang avec la Maison ci-devant régnante en France, a dû voir avec beaucoup de déplaisir la Révolution qui vient de s'opérer chez nous et l'abolition de la Royauté. Mais c'est précisément pour cette raison que la République française attache un si grand intérêt à obtenir de la Cour de Madrid une explication positive et prompte » (1).

Il semble évident que si le représentant de la France s'était exprimé à Madrid sur le même ton de déférente courtoisie, le comte d'Aranda, qui venait de recueillir la succession de Floridablanca et n'était point sans de secrètes indulgences pour la Révolution, aurait accueilli plus complaisamment ses suggestions. Mais l'humeur irascible de M. de Bourgoing aigrit toutes les questions. Le ton de ses entretiens avec le comte d'Aranda est donné par une dépêche du chevalier d'Ocariz qui ne peut pas se dispenser d'attirer l'attention du gouvernement français sur l' « ardeur » de son représentant, « ardeur plus propre, dit-il, pour s'en revêtir auprès des siens que pour traiter avec des indépendants ».

« M. de Bourgoing débuta par plusieurs réclamations peu essentielles, soit d'un bâtiment arrêté d'un côté, soit d'un particulier molesté d'un autre, prétendant avoir eu toutes les raisons de son côté, sans qu'on pût rien opposer au récit qu'il faisait. M. le comte d'Aranda lui promit d'agir avec la même droiture qu'il avait déjà éprouvée dans d'autres occasions, mais avec connaissance de cause ; l'activité de M. de Bourgoing y résistait au point de prétendre que des individus pus-

(1) Lebrun au chevalier d'Ocariz, du 22 octobre 1792, Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 634, folio 52.

sent tenir hors de leur patrie des discours et des propositions non admises dans le pays qu'ils habitaient, parce qu'elles étaient permises dans le leur, et n'admettait point que des membres de quelque nation que ce fût, lorsqu'ils se transportent dans une autre, doivent par ce seul fait respecter les lois et s'y soumettre comme étant les seules faites pour tous ceux qui demeurent sous cette juridiction.

« L'étranger est, ou volontairement, ou attiré par son propre intérêt, et sous ces deux rapports il doit être prudent et reconnaître que chaque pays acquiert un droit sur sa personne pendant qu'il y réside. Chaque pays a ses mœurs et, par le dire même de M. de Bourgoing que la nouvelle Constitution devait être absolue dans le sien, il devait adopter la même mesure pour les autres, et que chacun se gouverne à sa façon.

« M. de Bourgoing, la copie de la lettre que vous aviez fait l'honneur de m'écrire à la main, exposait ses demandes et M. le comte d'Aranda répondait aux unes selon son vœu et la raison, sans pouvoir avoir le même plaisir dans d'autres. On vint aux points principaux, savoir : les forces excessives sur la frontière et la reconnaissance de la nouvelle forme de gouvernement en France. Il proposa qu'on fît retirer réciproquement les troupes superflues. M. Aranda y accéda sans difficulté.

...« On passa à l'idée que le Roi Catholique, en dépit des considérations de la parenté et des liens du sang, fût le premier de tous les souverains à reconnaître la déchéance de la famille royale. Cet objet, dont on aurait pu faire abstraction, en laissant au temps de produire l'effet d'effacer le souvenir, ou de confondre l'accession avec l'exemple d'autres Puissances étrangères à l'attachement naturel du sang, lesquelles pussent justifier en quelque sorte le procédé de l'Espagne, en évitant toutefois au Roi la démarche impropre d'être le premier contre ses plus proches parents ; cet objet fut donc un de ceux sur lesquels M. de Bourgoing s'arrêta davantage. La réponse de M. le comte d'Aranda fut de lui retracer la civilité et délicatesse propres à sa nation, qu'il avait lui-même eu occasion de connaître par expérience pendant plusieurs années ; c'est que, avec des égards, on obtenait ce dont le succès sans eux devenait plus incertain .

« M. de Bourgoing représenta que l'Espagne, dans les derniers temps, avait excité différentes Cours pour faire leurs efforts

contre la France, en offrant d'y joindre les siens. M. le comte d'Aranda dit à cela qu'il y avait longtemps que l'Espagne avait été sollicitée de prendre part dans cette affaire, et, laissant à part si elle était ou non du même avis que les autres Cours, leurs instances avaient été pressantes à tel point qu'on n'avait pas pu s'empêcher de leur répondre que l'Espagne prendrait ses dispositions pour être en mesure pour tout ce qui pourrait arriver, indépendamment de leurs opérations, et sans aucun plan convenu ; et même cette explication, ainsi que l'approche des troupes, avaient eu lieu dans les jours où il se passait des événements aussi funestes pour la famille royale de France qu'ils étaient d'un exemple dangereux pour tous pays, sans qu'on pût trouver de crime à ce que chacun songeât à éviter l'incendie de son voisinage. M. le comte d'Aranda n'omit point de faire observer à M. de Bourgoing que, nonobstant les troubles, le commerce et la communication entre les deux nations avaient toujours subsisté sans interruption.

« Il n'y aurait pas eu, sur tous les articles qu'on vient de rapporter, autant de points à relever que sur quelque fougueuse explication de M. de Bourgoing, non seulement dans le cours de cette conférence que dans d'autres précédentes, par rapport aux menaces, lesquelles ne sont pas supportables lorsqu'on ne manque pas de moyens ni de courage pour les mépriser. Il répétait depuis quelques jours qu'il fallait se prêter aux intentions ou céder à une nation, laquelle, se sentant supérieure de tant de millions d'hommes aux autres, pouvait ne pas se contenir dans ses bornes. On peut se figurer combien le ton de M. de Bourgoing aura été altier par une des réponses que M. le comte d'Aranda lui donna, en lui disant, que lui-même, quoique le premier officier de l'armée du Roi, il lui demanderait, non le commandement, mais un tambour pour recruter du monde qui le suivît, et on verrait accourir en foule et sacrifier leur vie pour défendre leurs foyers tous les habitants d'une nation courageuse, assez nombreuse pour tenir tête sur son territoire à une autre plus hardie et plus nombreuse.

« A une seconde fois que M. de Bourgoing renouvela l'idée de cent mille fusils, M. le comte d'Aranda lui répéta qu'il irait comme le dernier soldat, et qu'enfin, si on avait besoin d'auxiliaires, il vaudrait mieux s'en procurer quelqu'un, en lui

accordant des avantages qui pussent l'attacher, que de souffrir des insultes, pas même des menaces ; étant plus juste et plus convenable aux deux nations de s'estimer et de se respecter mutuellement que de s'arroger l'une sur l'autre quelque empire qui eût l'air de vouloir la dominer.

...« M. le comte d'Aranda termina sa lettre en témoignant sa surprise d'avoir entendu de telles expressions, surtout de M. de Bourgoing qu'il estime, et en qui il connaissait déjà de longtemps la plus grande activité, sans s'excéder à une aussi grande ardeur, mais toujours fondée en raison.

« Je ne devrais pas être suspect à la Nation française, ajouta M. le comte d'Aranda, parmi laquelle j'ai passé plusieurs années et la fleur de ma vie, en lui donnant bien à connaître mon inclination et les désirs d'une sincère correspondance, à laquelle j'ai toujours aspiré pour consolider une amitié constante et réciproque.

« Je vous instruis de tout ceci, me dit ce ministre, afin que vous puissiez en donner communication à M. le ministre Lebrun, et lui persuader qu'en termes réguliers, simples et amicals (*sic*), une bonne intelligence serait possible, laquelle, une fois consolidée, pourrait servir de base à une harmonie non interrompue » (1).

*
* *

La conversation se poursuit, sur le même ton cérémonieux et aigre-doux, par une lettre de Lebrun.

« Je ne vois pas sans beaucoup de déplaisir, Monsieur, que M. le comte d'Aranda se montre peu satisfait du ton général qui a régné dans cette conférence de la part du citoyen Bourgoing ; l'intention du Conseil exécutif est sans doute que celui-ci écarte de son langage tout ce qui pourrait amener une aigreur qui ne serait propre qu'à éloigner encore davantage les deux nations que nous cherchons au contraire à rapprocher et unir de nouveau ; si donc il avait pu ne pas rester dans la mesure d'égards dûs à un ministre tel que M. le comte d'Aranda, dont nous avons toujours honoré le grand caractère et les qualités personnelles, il serait d'autant plus blâmable que

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 634, folio 230, du 22 novembre 1792.

lui-même ne cesse de se louer de l'accueil amical qu'il reçoit perpétuellement de ce ministre.

« Mais si le citoyen Bourgoing a fait entendre la vérité, si son langage a été celui de la noblesse et de la fermeté, ce langage de la vérité, de la noblesse, de la fermeté est trop familier à M. le comte d'Aranda pour qu'il puisse être étonné de le trouver dans la bouche d'un autre. Au reste, il est possible que le zèle et la chaleur d'un entretien animé n'aient pas permis au citoyen Bourgoing de mesurer également chacune de ses expressions, et sur cela même il recevra des instructions pour prévenir toute inconvenance de ce genre, car vous sentez, Monsieur, combien il serait fâcheux que des choses de pure forme vinssent entraver des négociations aussi importantes que celles qui occupent en ce moment l'Espagne et la République française.

« Les premières réclamations du citoyen Bourgoing auprès de M. le comte d'Aranda sont, comme vous l'observez, Monsieur, d'un intérêt assez léger ; quelques vexations que des Français voyageurs se plaignent, peut-être avec raison peut-être aussi à tort, d'avoir essuyées en Espagne ne paraissent pas fournir la matière d'un reproche bien grave ; voici cependant ce qui en résulte : ces Français reviennent dans leur pays et, s'ils n'ont pas obtenu justice, ils s'abandonnent à des clameurs qui font leur effet sur la multitude, entretiennent cet esprit d'animosité que vous-même, Monsieur, semblez désirer que l'on cherche, par toute sorte de moyens, à éteindre. Indépendamment donc de la raison générale qui veut que la justice soit rendue à tout le monde, ce motif tiré de la convenance politique demande que le Gouvernement espagnol fasse attention à ces petites affaires de détail.

« Ce que vous dites, Monsieur, que les voyageurs doivent se soumettre aux lois et consulter les mœurs du pays dans lequel ils voyagent est parfaitement fondé en raison, lorsque la chose est ainsi énoncée d'une manière générale ; mais il est question de déterminer ensuite sur quel genre de faits doit s'étendre l'animadversion des lois et sur cela, Monsieur, il me semble que la ligne de démarcation est facile à tracer. Tout ce qui trouble l'ordre public, ce qui peut occasionner un scandale public, ce qui tendrait à contrarier la police établie dans un pays, voilà ce qui appelle indubitablement l'action de la loi

sur celui qui s'en est rendu coupable. Mais des discours renfermés dans le secret des maisons particulières, tels que l'énonciation tranquille d'une simple opinion politique et autres faits du même genre, vous paraîtront sûrement, Monsieur, ainsi qu'à Monsieur le comte d'Aranda, hors de l'empire de la loi. Lorsque la France était encore sous le despotisme de l'ancien régime, on ne s'est jamais avisé d'inquiéter les Anglais qui abondaient à Paris pour avoir fait l'éloge de leur Constitution dans les sociétés de la capitale, quoique cet éloge fût évidemment la satire de notre gouvernement d'alors. Nous espérons donc qu'on aura en Espagne quelque indulgence pour les cas de cette espèce et que les réclamations auxquelles ils pourraient avoir déjà donné lieu seront favorablement accueillies.

« Je viens maintenant, Monsieur, à l'objet principal de votre lettre. Le citoyen Bourgoing a proposé qu'on fit, de part et d'autre, retirer les troupes superflues et M. le comte d'Aranda y accède sans difficulté ; voilà l'essentiel, et il ne nous reste qu'à nous entendre sur le temps et sur le mode. Si le citoyen Bourgoing a paru à M. d'Aranda vouloir trop presser la mesure, nous espérons que le Ministre ne verra dans son procédé que son extrême désir de voir cesser le plus promptement possible une mesure qui tient les deux nations dans une inquiétude réciproque et dangereuse. Il nous semble, Monsieur, que votre intérêt comme le nôtre exigent que l'éloignement des troupes s'exécute dans le même temps des deux côtés et le plus tôt possible, et nous proposerons à M. le comte d'Aranda d'en fixer l'époque dans le plus court délai possible...

« Je vous prie en même temps, Monsieur, de donner à ce Ministre les plus fortes assurances de la bonne foi, de la franchise et de la manière amicale avec lesquelles nous sommes disposés à traiter. Plus nous avancerons, Monsieur, plus nous espérons que M. le comte d'Aranda s'apercevra de l'avantage de négocier avec le Gouvernement d'une nation dont la politique, devenue extrêmement simple, ne sera désormais que l'expression de la justice et de la raison.

« Vous rappelez dans votre lettre ce qui s'est passé à la Cour de Madrid relativement à la coalition des Puissances contre la France. C'est, Monsieur, une chose que nous avons toujours voulu et que nous voulons encore entièrement ignorer : nous irons en avant dans nos négociations avec l'Espagne

en nous contentant de la livrer à ses propres réflexions sur ce fait, quelle que soit la part qu'elle peut avoir prise à ce concert.

« Quant à la reconnaissance que nous désirerions de la part de votre Cour de la forme actuelle de notre Gouvernement, je ne puis que m'en référer aux motifs que je vous ai suggérés dans ma lettre précédente. Ces motifs sont tirés de l'intérêt même de la nation espagnole, et il me semble que M. le comte d'Aranda ne met en avant que des considérations relatives à la convenance purement personnelle du Roi Catholique ; mais j'ose prier ce ministre, qui justifie si pleinement la haute réputation de sagesse dont il jouit en Europe, de juger dans l'impartialité de son âme, dégagée de toute espèce de prévention, si l'intérêt même de Sa Majesté Catholique ne se réunit pas en cette occasion à celui de la nation espagnole pour demander que cette reconnaissance ne souffre que le moins de délai possible ? » (1)

*
* *

Le point de vue de la Cour de Madrid dans le jugement de Louis XVI est développé avec autant de chaleur que de noblesse par une lettre du chevalier d'Ocariz du 26 décembre 1792. Peut-être un remords tardif de ses hésitations et de ses propres faiblesses inspirait-il à cette heure suprême le Bourbon de Madrid, qui n'avait su ni apporter à son parent le concours que celui-ci implorait, ni s'autoriser des liens dynastiques et politiques qui l'unissaient à la famille royale de France pour éclairer loyalement celle-ci sur la situation et la prémunir contre de mortelles illusions. Quoi qu'il en soit, cette démarche de décembre 1792, si elle n'était pas d'une irréprochable opportunité politique, n'en était pas moins dictée par les plus généreuses suggestions de la conscience humaine. Elle s'exprima dans des termes d'une pathétique sincérité, qui tranche sur l'habituelle sécheresse de la casuistique diplomatique.

« Ce qui *peut mieux contribuer à consolider notre union*, ce sera *l'issue de l'affaire mémorable* qui occupe maintenant la France et qui attire les regards de toutes les nations. C'est à la manière dont la nation française en usera envers l'infor-

(1) *Ibidem*, *Espagne*, volume 634, folio 241, du 26 novembre 1792.

tuné Roi Louis XVI et envers sa famille que les nations étrangères pourront juger avec certitude de sa générosité et de sa modération. Ce grand procès qui va décider le sort du chef de la famille des Bourbons ne saurait être regardé comme étranger au roi d'Espagne, et Sa Majesté ne craint point qu'on l'accuse de vouloir se mêler du gouvernement d'un pays qui n'est point soumis à son Empire, lorsqu'Elle vient faire entendre, en faveur de son parent et de son ancien allié, une voix qui ne peut déplaire qu'à ceux dont le cœur est fermé à tout sentiment de morale et de commisération.

« C'est donc *au nom du roi d'Espagne* que, sans me livrer à aucune de ces discussions de principes que l'on trouverait peut-être messéantes dans une bouche étrangère, *je me bornerai à vous présenter quelques réflexions uniquement fondées sur la justice, sur le droit des gens et sur l'intérêt de l'humanité entière*. S'il est des hommes pour qui de tels intérêts ne soient rien, ces hommes-là seuls peuvent désapprouver la chaleur et l'importance que l'on met au procès de Louis XVI, et on peut leur répondre qu'ils y mettent eux-même encore plus d'importance, quoique d'un autre genre, puisqu'ils y ont accumulé des irrégularités qu'ils auraient blâmées eux-mêmes dans quelqu'autre procès que ce pût être. Ces irrégularités, observées avec force par plusieurs Français et par plusieurs membres de la Convention nationale, qui ont publié leurs plaintes à ce sujet, ne peuvent manquer de frapper les gens plus calmes et moins prévenus des autres nations. L'exemple d'un accusé jugé par des juges qui se sont constitués eux-mêmes et dont plusieurs n'ont pas balancé depuis à mettre à jour leur opinion, revêtue de toutes les expressions de la haine et de la partialité ; d'un accusé condamné, sans loi préexistante et condamné sur des délits, dont je n'examine point les preuves, mais qui, fussent-ils prouvés, ne peuvent porter atteinte à l'inviolabilité que lui assurait une loi universellement consentie, est un exemple trop éloigné de toutes les idées ordinaires de justice pour qu'une nation qui se respecte ne doive pas craindre de l'offrir aux regards des nations dont elle veut être respectée.

« Il est impossible que le monde entier ne voie point avec horreur des violences exercées contre un prince connu au moins par la douceur et l'innocence de son caractère, et que cette même douceur et cette même facilité ont fait tomber dans

un précipice, où le crime et la scélératesse n'ont jamais plongé les plus cruels tyrans.

« Si, en effet, Louis XVI a commis des fautes, qui pourra ne pas les juger abondamment expiées par une chute aussi inattendue, par les chagrins d'une longue et dure captivité, par ses inquiétudes pour sa sœur, pour sa femme, pour ses enfants, et, ce qui est, j'ose le dire, vraiment honteux, par les outrages mêmes et les insultes de quelques hommes qui croient s'agrandir en foulant aux pieds des grandeurs qui ne sont plus et qui ont oublié que, si des changements dans les institutions politiques affranchissent un pays de l'antique respect qu'il crut devoir à ses Rois, nulle évolution ne peut jamais affranchir les âmes honnêtes du respect qu'elles doivent à la douleur et à l'infortune.

« Je m'arrête sur les nombreuses réflexions que fournit cette matière pour me renfermer dans ce qui a un rapport direct aux fonctions du ministère dont je suis chargé. Quoique ceux des citoyens français dont l'opinion est favorable à Louis XVI aient crû jusqu'ici avoir moins de liberté de parler et d'écrire que ceux qui soutiennent l'opinion contraire, et quoique, par conséquent, le plus grand nombre des premiers aît gardé le silence, on ne peut se dissimuler pourtant que les avis ne soient déjà très partagés. Si donc les ennemis de ce malheureux prince parvenaient à faire exercer contre lui les extrêmes violences, il serait impossible de persuader aux étrangers que c'est à la nation et au Gouvernement français qu'ils devraient imputer cette conduite ; et ils croiraient se refuser à l'évidence s'ils n'en concluaient pas qu'il existe donc en France des particuliers plus puissants que le Gouvernement et que la nation elle-même. Alors, Monsieur, il est incontestable que les nations étrangères ne pourraient raisonnablement faire aucun fond sur les protestations de la nation française sur leur traité de paix, d'alliance, de commerce avec elle, et l'Europe croirait voir sans cesse de nouvelles inquiétudes et de nouvelles agitations menacer tous ses intérêts et troubler éternellement sa tranquillité.

« Au lieu qu'une conduite équitable et magnanime à la fois envers le Royal accusé produirait nécessairement des effets tout contraires. *La présence même de Louis XVI et de sa famille dans les pays qu'ils se seraient choisis pour asile* serait

un témoignage vivant de la générosité et de la puissance des Français et apprendrait à tous les hommes que votre nation sait unir la modération et la victoire, qu'elle n'a que des passions nobles et bienfaisantes, et que les triomphes de ses armées ne l'empêchent pas de courber volontairement sa tête devant l'image de la justice.

« Les sentiments d'estime et d'admiration qu'elle inspirerait à tous les peuples ne manqueraient pas d'amener bientôt une paix que tous les peuples doivent désirer et dont, malgré ses succès, elle-même sait avoir besoin. Puisse se réaliser une espérance si belle !

« *C'est le vœu du Roi*, Monsieur, tout ce que je viens de vous exprimer ; *c'est le vœu de la nation espagnole*, de cette nation qui dans son antique caractère, en respectant la Justice, sait apprécier non moins les passions que les hautes vertus, et qui espère que la nation française offrira encore à la postérité, dans cette occasion, un exemple de la grandeur et de la générosité qui l'ont caractérisée jusqu'ici. Réunies par les mêmes sentiments, qui sont d'autant plus honorables pour le peuple français qu'ils contrastent davantage avec les passions et les suggestions dont il a à se défendre, combien les liens d'amitié entre les deux nations seraient durables ! Qu'ils seraient beaux ces titres à se produire entre elles pour resserrer de plus en plus ces nœuds ! Combien l'estime réciproque fondée sur l'humanité serait digne de toutes les deux !

« C'est dans ces vues, Monsieur, que Sa Majesté Catholique *a jugé honorable pour Elle de faire parvenir au Gouvernement français ses pressantes, ses plus ardentes intercessions* dans l'importante affaire qui fixe aujourd'hui l'attention des hommes et que je vous supplie de transmettre à la Convention nationale. Et si je pouvais, par ma réponse, annoncer au Roi que les désirs de son cœur ont été remplis, heureux d'avoir été l'agent d'une négociation aussi humaine, aussi glorieuse, heureux d'avoir bien servi ma patrie et la vôtre, ce jour serait le plus beau, le plus consolant de ma vie » (1).

Pour écarter tout malentendu sur la nature de cette démarche, le chevalier d'Ocariz a soin de préciser, quelques

(1) Du 26 décembre 1792, Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, volume 634, folio 389.

jours plus tard, que l'intérêt porté par Charles IV au sort de « son parent et ancien allié » ne revêt nullement le caractère d'une condition à l'échange, déjà convenu, de la déclaration de neutralité de l'Espagne et de la Note relative au désarmement réciproque. Il ajoute, au moment d'effectuer cet échange, que le consentement du roi d'Espagne à retirer ses troupes des frontières et à donner l'acte de neutralité constitue une preuve de la confiance absolue du souverain dans la loyauté française, car la différence d'organisation des forces dans les deux Etats serait de nature à détruire la parité d'un pareil engagement (1).

Charles IV a rétrospectivement défini sa conduite en ces circonstances dans le préambule de la cédule par laquelle il publia la déclaration de guerre (2) :

« Il est superflu, vu sa notoriété, de démontrer la modération avec laquelle je me suis comporté à l'égard de la France depuis le moment où celle-ci a donné les premiers signes du désordre, de l'impiété et de l'anarchie qui ont été cause des troubles où le peuple français s'agite et s'anéantit... Mon principal but était de voir s'il était possible de ramener les Français à un parti raisonnable qui contint leur ambition effrénée et conjurât une guerre générale en Europe, et d'obtenir au moins la mise en liberté du Roi Très-Chrétien et de son auguste famille, prisonniers dans une tour et journellement exposés aux pires insultes et aux plus grands dangers. Pour arriver à ces résultats si utiles à la tranquillité universelle, si conformes aux lois de l'humanité comme aux obligations des liens du sang et si nécessaires au maintien du prestige de la Couronne, j'ai cédé aux instances réitérées du ministère français et fait rédiger deux notes qui stipulaient la neutralité et le retrait réciproque des troupes... J'avais ordonné qu'en présentant ces notes à Paris on fît les démarches les plus efficaces en faveur du roi Louis XVI et de sa malheureuse famille. Si je n'ai pas fait

(1) Du 31 décembre 1792. Archives des Affaires étrangères à Paris, *Espagne*, vol. 634, f° 438. — On lit dans le *Journal de Paris* du 30 décembre 1792 : « Le Gouvernement de France ayant témoigné à celui d'Espagne ses désirs de voir constater formellement la neutralité qui règne de fait entre les deux nations, Sa Majesté Catholique a autorisé le soussigné, son premier secrétaire d'Etat, à déclarer par cette Note que l'Espagne observera de son côté la neutralité la plus parfaite dans la guerre où la France se trouve engagée avec d'autres Puissances. Cette note sera échangée à Paris contre une autre signée par le ministre des Affaires étrangères dans laquelle on donnera les mêmes assurances de la part de la France ».

(2) Datée d'Aranjuez, le 25 mars 1793.

de l'amélioration de leur sort la condition *sine qua non* de la neutralité et du désarmement, ç'a été pour ne pas empirer leur situation, à l'heureux dénouement de laquelle j'attachais un si vif et si légitime intérêt. J'étais d'ailleurs convaincu que, s'il n'était pas complètement de mauvaise foi, le ministère français ne pouvait laisser de se rendre compte que des instances et une intervention aussi pressantes, faites en même temps que la remise des notes, avaient avec celles-ci une connexion tacite mais si étroite qu'il ne lui était pas loisible de donner suite aux notes en passant outre à la démarche en faveur de la famille royale ».

*
* *

Le 17 janvier 1793, une ultime et pressante démarche est faite par d'Ocariz auprès du ministre des Affaires étrangères : elle est doublée, assez intempestivement, d'une offre de médiation.

« Les nouveaux ordres que j'ai reçus et l'urgence des circonstances m'autorisent à ne laisser échapper aucun moyen de manifester l'extrême sollicitude que Sa Majesté Catholique éprouve sur le procès prêt à se terminer d'une manière si funeste pour l'infortuné Chef de sa famille. Je me hâte donc en son nom de vous réitérer ses instances les plus vives et ses sollicitations les plus ardentes auprès de la nation française et de ses représentants. Je pense que les nouvelles considérations que j'ai à vous mettre sous les yeux vous sembleront mériter de n'être pas repoussées. Je vous prie de les communiquer à la Convention nationale. Je dois croire que le peuple français étant destiné, et par son caractère et par la nature et la situation des pays qu'il occupe, à conserver une grande existence en Europe et des vastes relations étrangères, l'Assemblée de ses représentants ne peut pas avoir entièrement fermé l'oreille à toutes les réflexions de prudence politique qui lui ont été exposées par plusieurs de ses membres. Ce n'est pas à moi d'y rien ajouter.

« Mais, Monsieur, l'importance de la cause et l'intérêt qu'y prend et qu'y doit prendre le roi d'Espagne sont tels que j'espère n'être pas désavoué par Sa Majesté lorsque je viens vous prier dans cette lettre de m'obtenir seulement le temps de lui

demander son intervention et ses bons offices pour ramener la paix entre la France et les Puissances belligérantes, si cette démarche, en même temps qu'elle sera utile aux Français, peut adoucir et améliorer la destinée de son malheureux parent. J'oserais attendre l'approbation de Sa Majesté, si elle pouvait se croire engagée par la manière dont mon offre sera reçue à des négociations dont le succès importerait à l'humanité. Je désire bien ardemment que la proposition que je vous fais soit acceptée ; et, dans le cas où elle le serait, je ne demande que le temps strictement nécessaire pour l'envoi et le retour d'un courrier » (1).

Cette lettre ne devait être communiquée à la Convention nationale que dans le cas où la peine capitale serait prononcée contre le Roi (2). Lebrun la fit connaître à l'Assemblée qui, naturellement, passa outre, au milieu des bruyantes protestations de la Montagne. « Nous ne traiterons plus avec les rois, mais avec les peuples ! », s'exclama un conventionnel.

*
* *

Le 23 février 1793, Bourgoing, qui avait vainement sommé l'Espagne de désarmer, quitta Madrid. Deux semaines plus tard, le 7 mars, la Convention déclarait, sur le rapport de Barère, la guerre à l'Espagne. Les motifs de la déclaration de guerre étaient :

— L'évidente adhésion de Charles IV à la personne et à la cause de Louis XVI ;

— L'outrage porté à la souveraineté du peuple français par la qualification de « souverain » constamment attribuée à Louis XVI par l'Espagne ;

— Les vexations subies par les Français résidant en Espagne ;

— L'appui donné par l'Espagne à la révolte des noirs de Saint-Domingue ;

— Le retrait du représentant de l'Espagne à Paris au lendemain du 10 août 1792 ;

— Les armements sur mer poursuivis par l'Espagne, avec

(1) Ibidem, *Espagne*, vol. 635, f° 103.
(2) Ibidem, *Espagne*, vol. 635, f° 106.

l'intention d'entrer dans la coalition des puissances ennemies de la République ;

— Les envois de troupes à la frontière et l'appui donné aux émigrés ;

— La suspension des relations avec l'ambassadeur français après la mort de Louis XVI ;

— L'étroite alliance du Cabinet de Madrid avec le Cabinet de Londres, auquel la République avait déclaré la guerre.

Ce faisceau de griefs, c'est toute l'histoire des relations de la France et de l'Espagne pendant la phase critique de la Révolution.

CHAPITRE XVI

L'activité extra-politique de l'Ambassade.

La représentation consulaire espagnole en France. — Un consul peu déférent. — La colonie espagnole. — Les pèlerinages extravagants. — Les passeports : mesures collectives et « fiches » individuelles. — Achats de l'ambassadeur en France ; livres espagnols pour Madame Victoire. — Requêtes et suppliques ; interventions de l'Ambassade. — Une enquête sur la démographie de la France. — Observation sur la tenue des registres paroissiaux. — Le portrait de Charles III. — Un service de propagande à l'Ambassade. — Les ouvriers déserteurs : offres et engagements. — Instruction générale pour leur admission. — Une mission espagnole d'études hydrauliques en France : projet de création d'un corps d'ingénieurs des ponts et chaussées dans la Péninsule. — Jardiniers pensionnaires. — Tentative d'espionnage désapprouvée par l'ambassadeur. — Insuffisante préparation des Espagnols envoyés en mission d'études.

L'ambassade d'Espagne à Paris a toujours été un poste surchargé par le travail de chancellerie en raison des liens de toute nature qui unissaient les deux pays (commerce, passeports, échanges scientifiques, réciprocité de prééminences nobiliaires, etc.).

Il va de soi que ce travail devint des plus épineux du jour où, le prosélytisme révolutionnaire entretenant un danger de contamination, la Cour d'Espagne chercha à restreindre le courant traditionnel d'intérêts et de sympathies qui reliait les deux peuples tout en évitant — au moins au début — les froissements et les mesures de rétorsion.

Les collaborateurs de Fernan Nuñez dans l'accomplissement de cette délicate mission n'y étaient pas tous également préparés. La représentation consulaire donna à l'Ambassade, pendant ces temps troublés, pas mal de préoccupations. Le consul d'Espagne à Cette, nommé Boussac, eut avec le consul général, Don José Ocariz, d'assez vifs démêlés, prétextant d'imaginaires maladies pour éviter de paraître à l'ambassade, tout en s'offrant à Paris des séjours prolongés. L'ambassadeur lui adressa des admonestations mesurées et signala en même temps son attitude à Madrid. « Je voudrais recevoir, écrit-il à

ce propos, des instructions plus positives pour connaître les relations et la dépendance exacte qui existent entre l'ambassadeur et le consulat ainsi que ses subordonnés, car, ni à Lisbonne ni ici, je n'en ai trouvé qui fussent aussi catégoriques et aussi claires que le bien du service l'exigerait » (1).

Ce Boussac était médiocrement respectueux des formes, à en juger par la façon cavalière dont il répond à une convocation de Fernan Nuñez :

« J'ai reçu hier un papier cacheté sans la signature ni le cachet de Votre Excellence, d'une écriture qui m'est inconnue et ainsi rédigé : « L'ambassadeur prie Don Juan Boussac de vouloir bien passer chez lui le mercredi 9 courant, pour une communication... » La forme de cet avis m'a donné à penser qu'il n'émanait pas de Votre Excellence, laquelle eût pu toutefois, en vertu de son autorité et de sa signature, m'en adresser un semblable... Je l'ai regardé comme une farce qu'on a essayé de me jouer par manière de *poisson d'avril*. Je ne suis pas allé chercher personnellement la confirmation de cette impression, ayant dû me rendre à Passy pour y prendre les eaux minérales ».

— « Voilà une réponse qui montre clairement le caractère et l'insolence du personnage, s'exclame Fernan Nuñez, car il ne pouvait prendre un avis rédigé dans ces termes pour un *poisson d'avril*, farce que l'on fait ici le 1er de ce mois, et il n'aurait, en tout cas, rien perdu à s'en assurer par lui-même » (2).

L'incident paraît n'avoir pas eu d'autres suites. Mais ayant, en février 1790, harangué la municipalité de Cette en termes jugés inadmissibles dans la bouche d'un représentant du Roi Catholique, Boussac fut relevé de ses fonctions, sur ordre de Madrid, le 11 octobre suivant et remplacé par Juan Cataneo.

Sur les rapports de Fernan Nuñez avec ses compatriotes en France, nous n'avons que des indications assez clairsemées. Il réunissait les personnalités les plus marquantes de la colonie chaque dimanche au déjeuner de l'ambassade et profitait de ce contact hebdomadaire pour les tenir au courant des événements de la Péninsule.

---

(1) A Floridablanca, du 22 février 1788, n° 108.
(2) A Floridablanca, du 18 avril 1788, n° 148.

Les importuns ne manquaient point, non plus que les nécessiteux ou les extravagants, que l'humeur débonnaire de Fernan Nuñez se refusait à éconduire. Parmi les derniers, un certain Juan-Bautista Echandia, matelot biscayen, se présenta un jour à l'ambassade et demanda un passeport pour Rome. Il était loqueteux et sans chaussures et fit au premier abord à l'ambassadeur l'impression d'un de ces vagabonds qui, « sous couleur de dévotion, sont à la charge du public, retirent aux vrais indigents une part de leurs aumônes et font plus de tort que de bien à la véritable religion ». Mais en l'interrogeant, Fernan Nuñez vit qu'il avait devant lui un homme sincère et d'intentions droites qui, s'étant trouvé en grave péril lors de sa dernière navigation, avait fait le vœu d'aller à pied à Rome vénérer le tombeau de saint Pierre. L'ambassadeur lui représenta « qu'il y avait peu de mérite à promettre d'aller à pied, quand on n'a pas l'habitude d'aller à cheval ou en voiture » et qu'il aurait été mieux inspiré en faisant, en Espagne, une confession générale et une communion, avec quelque œuvre de piété pour remplacer un vœu l'obligeant à s'expatrier sans nécessité, à errer et à perdre de nombreux mois de travail et de gain. Le pélerin reconnût que c'eût été plus sage, mais il n'avait trouvé personne pour le relever de son vœu. « J'ai pris pitié de lui, dit Fernan Nuñez ; je l'ai recueilli chez moi et je lui ai fait demander à Rome par le nonce une dispense ; je le ferai confesser par le chapelain de l'ambassade et il accomplira les obligations contre lesquelles son vœu aura été échangé ; puis je le renverrai chez lui. Heureusement que ce malheureux n'est pas marié, car il n'aurait pas agi autrement s'il l'était et avait des enfants... Comme les aventures de ce genre sont très fréquentes, je crois de mon devoir, dans l'intérêt du prestige de la nation et de la sacrosainte religion que nous avons le bonheur de professer, de signaler le fait à Votre Excellence pour le cas où elle pourrait contribuer à provoquer les mesures que la prévoyance de Sa Majesté jugera opportunes afin d'éviter le retour de pareils abus » (1).

---

(1) A Floridablanca, du 23 juin 1789, n° 447.

*
* *

Les demandes de passeports adressées par des Français à l'ambassade ont donné lieu à des appréciations ou à des enquêtes qui sont, pour certains personnages de relief, intéressantes à noter.

« Il se présente à moi actuellement et il va se présenter beaucoup de particuliers. Les uns désirent simplement passer en Espagne. Je leur délivre un passeport, car je ne crois pas qu'il y ait aucun mal à ce que, pour toujours ou pour un temps limité, ils y aillent dépenser leur argent. D'autres, craignant qu'on accorde la liberté aux nègres, désireraient passer avec leur famille et leurs biens dans nos possessions d'Amérique s'ils savaient qu'on les y accueille et surtout qu'on leur donne des terres à la Havane. Certains officiers militaires demandent à passer à notre armée pour s'expatrier sans cesser de servir la Maison de Bourbon. Faute d'instructions et de pouvoirs pour accéder à l'incroyable insistance de leurs requêtes, je les entretiens en leur remontrant que cette crise sera passagère, que toute résolution prise sous son influence serait un jour suivie de repentir et qu'enfin il est probable que les choses vont se rétablir sur une base solide, encore que distincte. Mais ces atermoiements ne peuvent pas toujours durer et je ne suis pas très habile à les perpétuer, surtout avec des gens que je vois malheureux et mûs par le sentiment de l'honneur et le loyalisme au souverain et à sa famille...

...« Par ailleurs, je vois que nous pourrions acquérir beaucoup de gens riches et d'expérience militaire qui, fuyant le despotisme populaire, seront toujours d'actifs prédicateurs des maux qu'il engendre et des défenseurs de l'autorité monarchique... Je crois donc devoir solliciter des instructions promptes et positives à cet égard » (1).

— « Le Roi ne veut pas de ces gens dans ses armées », a répondu Floridablanca.

Mais on ne se refuse pas à examiner les cas particuliers. « Le marquis de Miromesnil, fils du garde des sceaux de ce nom, demande à servir dans notre armée. Le Roi charge Votre

(1) A Floridablanca, du 9 octobre 1789, n° 505.

Excellence de faire une enquête sur les aptitudes et la conduite de ce personnage et de lui en rendre compte ».

— « C'est, répond Fernan Nuñez, un jeune homme qui a toujours eu plus de penchant pour les armes que pour la carrière de son père... Cette inclination a vivement déplu à ses parents, qui ont pris diverses mesures de contrainte pour l'en détourner, mais sans y rien gagner. Ils l'ont fait voyager et il s'y est prêté avec plaisir sans rien donner à redire. Il n'a pas pris de part aux affaires du jour, ce qui prouve qu'il n'en est pas partisan, car, s'il en était autrement, son caractère résolu et fougueux lui eût montré là une occasion sans précédent de se distinguer, sans qu'aucune considération fût capable de le retenir.

...« Pour ces raisons, je crois que, dans la carrière pour laquelle il a toujours manifesté du goût, il pourra déployer des qualités ».

Un médecin nommé Joseph Carrère, établi à Talavera, se disant médecin ordinaire du roi de France et inspecteur des hôpitaux militaires et des eaux minérales, est l'objet d'une enquête analogue. « On le dit assez bon dans sa profession, écrit Fernan Nuñez, mais léger, trop vif et mauvaise tête. Il est marié et sa femme vit ici. » Floridablanca écrit à l'alcade de Talavera que le médecin a deux mois pour décider s'il veut rester en Espagne ou quitter la Péninsule : dans le premier cas, il devra s'abstenir de paraître à Madrid (1).

Fernan Nuñez recommande le duc de la Force, qui se rend en Espagne avec sa femme pour se couvrir en qualité de grand d'Espagne comme marquis d'Ossun... « Ce duc est un garçon de bonne conduite, qui a voyagé et dont parle Mirabeau dans sa Correspondance secrète de la Cour de Berlin, en rappelant un trait auquel donna lieu son peu de connaissance du monde en ces occasions. Les événements du jour l'ont déterminé à s'expatrier, car sa manière de penser ne paraît pas s'accommoder au nouveau système » (2).

Ces renseignements ne suffisent point. « Le Roi veut — précise Floridablanca — que Votre Excellence lui dise qui est

---

(1) 5 janvier 1791. Les renseignements donnés sur cette enquête par notre chargé d'affaires, M. de Puyabry, sont erronés. Cf. Geoffroy de Grandmaison, *op. cit.*, pages 37-38.

(2) A Floridablanca, du 19 novembre 1790, n° 746.

ce gentilhomme, quelles sont sa condition, ses aptitudes et sa conduite dans les circonstances actuelles de ce Royaume ».

« Les principes de la personne en question, écrit Fernan Nuñez, sont tout-à-fait conformes à ceux qu'on doit désirer chez un homme de cette qualité. C'est un jeune homme qui ne manque pas de talent, et sa vivacité n'a rien eu jusqu'ici de répréhensible. Le temps et l'expérience l'atténueront » (1).

*
* *

Les états de dépenses de l'ambassade fournissent des indications sur les achats effectués par Fernan Nuñez à Paris pour le compte de sa Cour ou de ses amis. On y voit figurer :

Des livres : les *Œuvres d'Homère* , le *Discours sur l'Histoire universelle*, les *Fables de La Fontaine* (édition Didot), le *Dictionnaire des Auteurs classiques*, de Sabatier (Delalain), etc.

Des estampes, des cartes, des brochures, des journaux ;

Des objets de toilette ; des pastilles de pâte de guimauve pour la Reine Marie-Louise ; de la poudre anti-hémorragique ; une poupée de 200 livres pour l'Infante Charlotte.

Entre temps, l'ambassadeur faisait venir d'Espagne des ouvrages pour la Cour de France. « Madame Victoire, qui lit et comprend fort bien l'espagnol, m'a demandé quelques-uns de nos livres, surtout de ceux qui ont été récemment imprimés. Elle avait ajouté qu'elle n'avait pas le Salluste (2). Je crois que si Leurs Majestés lui envoyaient cet ouvrage, le *Don Quichotte*, le *Mariana*, le *Poème de la Musique*, le *Livre des médailles*, de Bayes, et quelque autre qu'elles jugeraient à propos, ce serait une attention à laquelle cette Princesse serait très sensible, et qui contribuerait sans doute à mieux faire connaître dans ce pays les progrès de notre imprimerie » (3).

---

(1) A Floridablanca, du 22 novembre 1790, n° 751.

(2) Il s'agit de l'édition de Salluste attribuée à l'Infant Don Gabriel et qui passe pour le livre espagnol le mieux imprimé du XVIIIe siècle (Madrid, 1772, in-fol.).

(3) A Floridablanca, du 15 janvier 1790, n° 546.

*
* *

Les requêtes dont l'ambassade est assaillie sont aussi nombreuses que variées.

C'est la duchesse de Choiseul, qui sollicite en novembre 1790 la générosité du Roi Catholique en faveur de la sœur du négociateur du Pacte de Famille.

« La duchesse de Choiseul, qui connaît mieux et admire plus que personne le caractère si respectable de Sa Majesté Catholique, prend la liberté d'implorer la bienfaisance et la générosité de Sa Majesté.

« Elle possède parmi les débris mobiliaires de la fortune du feu duc de Choiseul, son mari, un grand tableau en plafond, fort beau et fort estimé de tous les connaisseurs. Il est de la main de Lafosse, ancien peintre français célèbre, dont la manière tient de celle de Caravaggio. Ce tableau, qui faisait le fond d'une grande galerie, a coûté environ cinquante mille écus et n'a cependant été estimé que quarante mille francs dans l'inventaire, à raison de la rareté probable des acquéreurs, y ayant peu de maisons où de pareils morceaux puissent convenir.

«... La duchesse de Choiseul, profondément affligée de la cruelle indigence où sa belle-sœur, la comtesse de Choiseul, ci-devant abbesse du noble Chapitre de Metz, est réduite à l'âge de 67 ans par la suppression de son Chapitre, lui a fait don de ce beau tableau dans l'espérance que Sa Majesté le roi d'Espagne daignerait en faire l'acquisition au profit de la dite comtesse de Choiseul.

«...Elle n'a pas l'indiscrétion de proposer que le payement s'en fît argent comptant, mais qu'il fût réglé sur le pied d'une rente viagère sur la tête de l'abbesse de Metz. La rente serait, selon qu'il plairait à Sa Majesté, de 6 ou de 5 ou de 4.000 livres. Ce dernier taux est celui de l'intérêt viager des 40.000 livres auxquelles s'est portée l'estimation du tableau juridiquement faite au plus bas prix.

« Par cet acte de bienfaisance et de générosité, Sa Majesté le roi d'Espagne tirerait de la détresse la plus affligeante une personne qui peut lui paraître digne de ses bontés.

« Elle est la sœur du ministre qui, de tous les ministres

français, est celui qui a montré constamment le plus d'attachement pour l'Espagne et pour ses rois, qui a fixé irrévocablement ce système dans le Conseil de France, qui a conçu et exécuté l'idée du Pacte de Famille, et qui, dans ses sentiments personnels comme dans sa conduite ministérielle, n'a jamais cessé de concourir avec zèle à l'union intime des deux nations ainsi qu'à celle des deux branches de l'auguste Maison de Bourbon ».

C'est le chevalier de Saint-Marc qui offre, en décembre 1789, de se défaire d'un médaillier de la Maison de Lorraine, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à l'Empereur François. La collection comprend 48 médailles et a été donnée aux auteurs du chevalier par le duc Léopold. Le prix demandé est de cinquante louis. La Cour d'Espagne repousse cette offre.

C'est un Bénédictin, de l'abbaye de Saint-Germain, le P. Bertereau, qui offre, en mars 1791, pour 2.400 livres tournois et une pension viagère de 1.000 livres, une collection de manuscrits relatifs aux croisades, divers ouvrages arabes (commentaires historiques, nécrologe, etc.), avec un tableau et une améthyste.

« Ce serait, dit le Père, une vraie richesse à ajouter à toutes celles de l'Escorial, où il n'y a presque aucun auteur qui traite de ce point d'histoire (les croisades). Un choix sérieux de ce que les nôtres offrent sur cette matière caractérise mon recueil, et il me paraît fait pour piquer la curiosité des arabisans d'Espagne. Il y en a plusieurs, dit-on, qui sont habiles ; il leur en coûterait peu, en se réunissant, d'interpréter les textes arabes et leur donner l'édition ; cela leur ferait honneur ainsi qu'à leur pays. Je me ferais un vrai plaisir d'entretenir une correspondance avec eux, de leur fournir des notes et observations utiles, et, s'ils le désiraient, de leur donner le plan que j'avais conçu et que les circonstances où je me trouve me forcent d'abandonner ».

— « L'acquisition paraît, à première vue, bonne et peu coûteuse, ajoute Fernan Nuñez. Si Votre Excellence et les gens compétents en jugent de même, qu'elle me donne des instructions en vue de son acceptation. Sinon, qu'elle m'invite à décourager l'intéressé. Mais il faut le faire avec discrétion : si la

réponse vient par l'ordinaire, elle ne devra se référer qu'au numéro de la lettre » (1).

C'est un ancien capitaine du régiment d'infanterie d'Irlande, Guillaume Fitz-Gerald de Desmond, qui expose, en décembre 1789, à l'ambassadeur qu'il est passé au service du roi d'Espagne en 1768, avec l'autorisation de la Cour de France ; qu'il y a travaillé à des ouvrages de fortification militaire et qu'en juillet 1784 il a été arrêté à Madrid, sous la double inculpation de sorcellerie et de débauche de mineures. « On l'accusa d'avoir été disciple de Voltaire, d'avoir plusieurs ouvrages de cet auteur chez lui et d'en avoir fait de nombreux extraits ». Malgré ses protestations contre ces « calomnies infernales », Fitz-Gerald a été expulsé d'Espagne en mai 1785. Il demande la revision de sa cause et sa réintégration dans l'emploi qu'il occupait avant son arrestation.

Fernan Nuñez transmet cette requête en y joignant des pièces qui donnent de scabreux détails sur cette étrange affaire. Et il ajoute que le personnage « a plutôt l'air d'être homme à se laisser tromper, même par ceux qui ne sont pas sorciers, que d'être sorcier lui-même » (2).

C'est un nommé Deliros, détenu au Châtelet pour avoir recruté au compte de l'Espagne, qui sollicite l'ambassadeur en ces termes : « En faisant voir que le roi d'Espagne ne cherche à entrer pour rien dans les révolutions qui agitent la France, vous aurez le double avantage d'abréger la détention d'un jeune homme qui appartient à une famille honnête et à qui on ne pourrait donner d'autre tort, si cela en était un, que d'avoir dit qu'il était de la frontière d'Espagne. »

Fernan Nuñez saisit aussitôt Bailly de l'affaire, dont l'à-côté politique n'est pas négligeable :

« Monsieur, je viens de recevoir la lettre ci-jointe d'une personne qui m'est inconnue. J'ignore entièrement tout ce qu'il me dit à son égard ; mais, croyant qu'il pourra convenir pour l'éclaircissement de sa cause de vous la faire parvenir, j'ai l'honneur de vous l'envoyer en vous assurant en même temps que le Roi, mon maître, n'ayant pas et ne pouvant pas avoir en France aucun recruteur autorisé, toutes les person-

(1) A Floridablanca, du 5 janvier 1791, n° 783.
(2) A Floridablanca, du 11 décembre 1789, n° 533.

nes qui viendront recruter en son nom devront être regardées comme suspectes, surtout dans les circonstances actuelles.

« Je m'intéresse trop, et comme ambassadeur d'Espagne et comme particulier, au bonheur et à la tranquillité de Paris et de toute la France pour ne pas profiter avec empressement de toutes les occasions possibles de seconder le zèle infatigable avec lequel vous travaillez à remplir ces deux importants objets ».

Et Bailly de répondre sur le même ton :

« Monsieur, je vous dois des remerciements pour les éclaircissements que vous voulez bien me donner relativement aux intentions de Sa Majesté Catholique, et elles me serviront de base pour toutes les occasions où il se présentera des personnes qui se diront chargées de ses ordres pour faire des recrues en France.

« Comme l'affaire qui concerne M. le chevalier de Deliros est pendante devant les juges ordinaires, j'enverrai à l'instant la lettre de ce particulier et celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à M. le procureur du roi au Châtelet pour qu'elles puissent servir à l'instruction et au jugement du procès poursuivi à sa requête.

« Les sentiments que vous voulez bien nous exprimer à la fin de votre lettre nous sont trop précieux pour ne pas vous témoigner combien j'y suis sensible, et avec quel plaisir je vous vois prêt à nous seconder dans le zèle avec lequel nous travaillons à remplir des objets aussi importants que ceux qui intéressent le bonheur et la tranquillité de Paris et de la France. »

J'arrête là l'énumération : elle dépasserait, si elle était complète, le cadre de ce volume.

*
* *

On relève, dans la correspondance de l'ambassade, une demande d'enquête économique et démographique sur la France.

« Sa Majesté m'a chargé de vous prier de recueillir les renseignements que vous pourrez sur la population de ce royaume, tant d'après les états les plus dignes de confiance

qui seraient publiés que d'après les sommiers de mariages, de naissances et de morts. Elle désire également connaître les impôts établis sur les articles de première nécessité que consomme cette capitale » (1).

*
* *

L'ambassadeur a eu occasion, lors du baptême d'un de ses fils, de se rendre compte par lui-même de la façon dont sont tenus en France les registres paroissiaux. On sait qu'un double de ces registres était déposé au greffe du bailliage. « Il me semble, écrit-il à Floridablanca, que cette pratique en assure la conservation en cas d'incendie ou d'accident détruisant l'église paroissiale ; en outre, elle rend impossible la fraude et facilite les vérifications... Si on ajoutait cette précaution à notre habitude de porter sur des registres distincts les mariages, les baptêmes, etc., habitude préférable à celle qu'on a ici de tout réunir en un seul registre, je crois que nous n'aurions plus rien à désirer de ce côté-là » (2). Et il joint à sa lettre un mémoire sur les règlements en vigueur pour l'entretien des registres de catholicité en France. Floridablanca répondit, sans plus, que ces renseignements étaient « appréciables ».

D'autres instructions sont relatives à l'installation du portrait de Charles III dans l'ambassade, à l'aménagement de celle-ci dans des conditions qui concilient le decorum avec l'économie, à la mise en ordre et à la conservation des archives (3). Fernan Nuñez se montre fort attentif à ces détails, surtout quand ils lui permettent de faire acte de courtisan. Au sujet du portrait de Charles III, il écrit : « Mon amour pour le feu Roi et ma vénération pour ses vertus et ses glorieuses actions, dignes de notre gratitude et de notre éternelle mémoire, m'ont suggéré une idée que j'ai communiquée au peintre. Il s'agit de représenter ces actions dans une guirlande de médaillons que deux génies placent sur les branches d'un arbre, tandis qu'on aperçoit dans le fond du tableau une marine et un camp, qui évoquent la sollicitude que Sa Majesté portait

(1) Floridablanca à Fernan Nuñez, du 6 février 1788. Je n'ai pas trouvé trace d'une suite donnée à cet ordre.
(2) A Floridablanca, du 16 novembre 1789, n° 522.
(3) Fernan Nuñez à Floridablanca, du 11 février 1788, n° 99.

à sa flotte et à son armée. Mon intention était qu'après avoir servi ici à la gloire de Sa Majesté pendant tout le temps que Dieu nous voudrait conserver sa précieuse existence, ce tableau passât ensuite à la Royale Académie des trois nobles arts de Madrid » (1).

*
* *

L'ambassade avait ce que nous appellerions aujourd'hui son service de propagande. Fernan Nuñez a fait paraître, pendant le temps de sa mission et indépendamment de rectifications ou démentis à la presse, des factums exposant le bon droit de l'Espagne dans les questions en litige. Il attachait une importance particulière à cette action ; quand on lui proposa d'utiliser à Paris les services de Joaquin Antonio Escartin, il répondit : « Cette personne pourrait être utile même ici, en écrivant sur les sujets que Votre Excellence jugera à propos pour réfuter les idées fausses qu'on a sur notre pays, ou pour en donner l'impression véridique qu'il convient qu'une nation amie en ait » (2).

*
* *

La correspondance de Fernan Nuñez fournit une estimable contribution à l'étude du développement de la vie industrielle en Espagne, car on y voit la suite donnée aux démarches de nombreux artisans étrangers pour obtenir l'autorisation de s'établir dans la Péninsule.

La plupart des demandes se rattachent à l'industrie textile (laine, soie et coton), au travail de l'acier, à la fabrication du verre, de la porcelaine et de l'émail, à l'orfèvrerie et à l'horlogerie. J'en indiquerai quelques-unes en les groupant par spécialités.

En janvier 1788, le « fabricant d'acier » Lison sollicite la permission de monter un établissement en Espagne ; sa requête est rejetée.

En février 1790, le sieur Jean-Baptiste de la Place, « citoyen de Paris », détenteur d'un secret « pour convertir le fer

(1) A Floridablanca, du 24 décembre 1788, n° 347.
(2) A Floridablanca, du 3 octobre 1788, n° 288.

en acier aussi parfait que celui d'Angleterre », réclame une indemnité pour des expériences qu'il a faites à San Ildefonso : on lui répond qu'il ne reste pas trace d'engagement écrit à son égard.

Le sieur Thomas Milne, « Anglais et fils aîné du sieur Milne, mécanicien et pensionnaire du roi de France, demeurant au château royal de la Muette », propose, en avril 1788, de contracter un engagement de dix ans pour l'Espagne, où il introduira des machines de la même construction et aussi perfectionnées que celles inventées et construites par son père, et qui sont connues par toute l'Europe être les meilleures qui existent à carder et à filer le coton ». Il demande un prêt de 100.000 livres remboursable en dix ans ; son associé, le sieur Berry, mettra une somme égale dans l'entreprise de filature, où le roi d'Espagne aura le quart des bénéfices.

Il réclame en outre :

— Une pension annuelle de 6.000 livres.

— Une gratification de 48.000 livres, qui lui sera payée quand il aura monté et mis en activité « le premier assortiment complet de mécaniques en Espagne, dont 30.000 livres seront comptées par le sieur T. Milne à son père, comme inventeur des dites machines et pour son consentement de vouloir envoyer son fils en Espagne. »

— Une indemnité de 12.000 livres payable à Paris pour ses frais de voyage.

Cette offre fut agréée, d'ordre de la Cour, par Fernan Nuñez le 26 avril 1788.

L'Anglais Jean Berry fixa son établissement à Avila. Mais Thomas Milne se déroba et Floridablanca le fit réclamer au gouvernement français le 6 avril 1790 pour inexécution de ses engagements. Milne répliqua à cette mise en demeure en offrant de renoncer à tous ses droits et intérêts, dans la manufacture de tissus de coton établie à Avila, en faveur de son père et de ses frères, et d'y établir définitivement en sa place son fils Charles, déjà employé à la manufacture.

La Cour d'Espagne lui répondit que cette proposition ne pouvait être admise tant qu'il ne justifierait pas de l'emploi des fonds qui lui avaient été remis, à moins que son fils Charles ne prît toutes ces obligations à son compte.

En mai 1788, les Anglais Robert Balfe, Laurent Bennett,

John Waddle et Joseph Calldwel, proposent de se rendre en Espagne pour y monter des machines « propres à faire toute sorte d'ouvrage de coton travaillé de la même manière qu'en Angleterre, selon les inventions les plus nouvelles et les plus parfaites qui y sont pratiquées » (machines à rompre et nettoyer le coton, machines à carder, machines à filer, métier pour faire des étoffes piquées avec la navette à roue.)

Fernan Nuñez appuie chaleureusement cette offre, vu l'insuffisance de l'industrie textile en Espagne et la faculté d'absorption du marché, tant dans la péninsule qu'en Amérique. Mais Floridablanca se refuse à retenir la proposition tant que l'on ne saura pas à quoi s'en tenir sur la valeur des engagements pris par Berry et Milne. « S'ils veulent toutefois s'entendre avec ceux-ci, ils seront ici protégés et bien traités ».

Après un autre fabricant anglais de toile de coton, David Clark, dont les offres ne furent pas agréées, voici un fabricant de laine, de même nationalité, Joseph Hill, qui a exercé sa profession pendant trente ans et qui, ayant vécu quelques mois en France, y a trouvé les manufactures fort en retard, sauf pour la soie. « La manufacture des laines, dit-il, peut être perfectionnée en Espagne au point de devenir pour cet Etat la plus importante branche du commerce et d'un rendement plus productif que les mines ». Et il se met en route avec quatre ouvriers anglais pour aller offrir personnellement ses services à Madrid.

Une autre catégorie de postulants appartient à l'industrie du verre.

Le sieur Valory, propriétaire de deux verreries en France, offre d'aller fabriquer en Espagne de la verrerie, des cristaux, des glaces, des bouteilles. Il ajoute : « Comme l'art de la verrerie est noble et que tous les maîtres et ouvriers jouissent en France du privilège des nobles, on demande si on leur accorderait le droit de chasse et de pêche dans les environs de l'établissement, comme l'usage est partout, en outre l'exemption de la taille, capitation, chemins, milice et toutes autres redevances quelconques ».

La Cour de Madrid leur fait répondre en juin 1788 qu'elle n'envisage pas la création d'établissement de ce genre.

Par contre, elle réserve bon accueil à la demande de deux artisans parisiens, Gomond et Beaucher. Gomond a tra-

vaillé à la manufacture royale de porcelaine pendant quatre années ; Beaucher se présente « en qualité d'émailleur, dans tout le bijou d'or, dans le bijou en cuivre... Il fait des garnitures de meubles en émail, ainsi que des garnitures de voiture. Il se donne également pour savoir faire des couleurs pour peindre sur la porcelaine, fait aussi tous les poinçons qui servent à découper des fleurs en or qui se posent en différents dessins sur l'émail ainsi que sur la porcelaine. Il se donne, en sus de ce, pour fabriquer la boîte de montre... Il la fait, non comme tous les ouvriers la font, c'est-à-dire brute ; non, il la fait en entier par lui-même, prête à mettre le mouvement dedans... Il demeure rue d'Angoulême, maison de monsieur Hébert, derrière le Café Turc, près du Boulevard du Temple. »

« Votre Excellence peut faire venir ces artisans, mande Floridablanca à Fernan Nuñez le 11 juin 1788, en leur donnant des subsides pour leur voyage et en les assurant que, si on ne les emploie pas dans une des manufactures du Roi, on leur donnera à chacun les 12.000 réaux qu'ils demandent pour s'établir et travailler à leur propre compte ».

Citons encore les offres de Claude-François Bredin, de Paris, en remplacement de Beaucher, décédé, pour l'établissement d'une fabrique de porcelaine (septembre 1788) ; — de Delaroche et Bulidon, « artistes honnêtes et parfaitement instruits de la fabrication de la porcelaine de Sèvres par un travail assidu et une expérience de trente ans », qui, pour six mille livres d'appointements chacun, s'engagent « à effectuer la confection d'une porcelaine aussi belle que celle de Sèvres, pour la blancheur de la pâte et couverte, l'élégance des formes, le brillant des couleurs, les belles peintures et dorures dont ils sont parfaitement en état de donner tous les goûts »; — de trois tabletiers, travaillant à Paris, chez un marchand du Marais, nommés Colin (de Troyes), Colin (de Saint-Claude), et Rousset, qui proposent de fabriquer en Espagne « les boîtes en ivoire et autres écritoires, billes, tuyaux de pipe, cornets de tric-trac, le finissage des boîtes d'écaille, loto, solitaires, porte-aiguilles, porte-crayons, étuis et autres ouvrages qui concernent le tour » ; — d'un Anglais, Joshua Kettilby, fabricant de cristal de tout genre et de toute couleur et de *flint-glass* « qui a le brillant du diamant et qu'on ne sait

pas faire, même en France » ; — d'un Suisse, Muller, fabricant de verre et de cristal, qui propose d'aller monter une verrerie dans la Péninsule ; — du sieur Antoine Jouvet, marchand orfèvre à Paris, rue Michel-le-Comte, 50, « qui désirerait passer en Espagne sous les auspices du Gouvernement pour exercer sa partie majeure, qui est la chaîne de montre sur tous métaux » ; — du sieur Chapelié, sculpteur, rue de Popincourt, « qui désirerait passer en Espagne au compte du Gouvernement pour y établir une manufacture de poëles économiques ; il pourrait y joindre aussi la fabrication de la faïence pour le service de table et autres » ; — d'un dessinateur employé à l'établissement de la carte topographique, le nommé Capitain, qui cherche à céder, contre une pension, le secret d'une machine à copier les manuscrits et les plans, machine différente par son principe de celles qui sont en usage à cette époque: le pantographe, le « singe », la machine polytype d'Hoffmann, etc. Cette dernière proposition n'est pas acceptée, les expériences n'ayant pas paru concluantes et l'auteur s'étant montré confus dans ses explications.

Malgré les refus opposés à leurs offres, beaucoup de ces artisans franchissaient quand même la frontière et importunaient le gouvernement espagnol de leurs récriminations. Il fallut que Floridablanca mît un terme à cet abus. « Bien que ces gens sortent de France en sachant que nous n'avons contracté aucune obligation à leur égard, une fois arrivés ici, ils font les ignorants et nous embarrassent par leurs prétentions intempestives. Par ailleurs, nous n'avons pas d'établissements auxquels nous puissions affecter la plupart d'entre eux et il ne nous est pas possible de créer en même temps tous ceux qui nous manquent. Néanmoins, nous avons pris le parti de leur assigner une allocation pour un délai déterminé, pendant lequel ils doivent chercher à s'employer à leur compte et à l'expiration duquel ils doivent se retirer s'ils n'ont rien trouvé.

« De notre côté, nous les aidons dans la mesure du possible à se placer, soit dans les manufactures du Roi, soit dans celles des particuliers.

« Il a été en outre jugé à propos de désigner une personne chargée de traiter avec tous ces étrangers et de leur fournir les subsides et autres facilités ci-dessus spécifiées. De

cette façon, nous serons toujours au courant de ce qu'ils font et de ce qu'ils coûtent. La personne à laquelle a été confiée cette mission est D. Juan Vivior, ancien secrétaire du marquis Del Campo, à Londres, qui parle plusieurs langues et est très versé dans ces matières.

« Je vous signale cet arrangement pour qu'à l'avenir vous adressiez à D. Juan Vivior les seuls artisans qui paraîtront d'une utilité reconnue et d'une bonne conduite et application, soit qu'ils se présentent, soit que nous les fassions demander par Votre Excellence.... Vous me donnerez avis de leur recrutement en y joignant leur contrat, quand il y en aura, ou, dans le cas contraire, des papiers signés d'eux et reconnaissant qu'ils viennent chercher un emploi sans contrat ni obligation de la part de notre gouvernement, afin que nous soyons en mesure d'écarter leurs demandes injustifiées » (1).

Fernan Nuñez réclame, pour exécuter ces instructions avec le discernement requis, une note sur les catégories d'artisans qui sont le plus nécessaires en Espagne, et sur les conditions qu'on peut juger acceptables de leur part. « Ainsi, dit-il, le choix des sujets sera moins aventureux. Il restera toujours difficile ou, pour mieux dire, impossible de répondre de leur conduite et de leur application, lesquelles varient habituellement selon le climat et le genre d'alimentation et de boisson.

... « Des dix artisans que j'ai envoyés, ajoute-t-il, sept, Berry, Gomond, Beaucher, Waddle, Calldwel, Balfe, Bennett, ont un contrat, auquel ils doivent se conformer sans aucun droit de prétendre à plus que ne prévoit ce contrat ; quant aux trois autres (Kettilby, Wood, Hill), ils n'ont rien à réclamer, car l'absence de contrat équivaut, à tout le moins, à la déclaration formelle que nous ne promettons rien et ne ferons que ce qui nous conviendra » (2).

*
* *

Le gouvernement espagnol entretenait en France une mission scientifique placée sous la direction d'Augustin de Betancourt et chargée d'y étudier les progrès de la technique

(1) A Fernan Nuñez, du 20 septembre 1788.
(2) A Floridablanca, du 22 octobre 1788, n° 307.

hydraulique. L'activité de cette mission paraît avoir été intelligente et féconde ; en tout cas, Fernan Nuñez ne tarit pas d'éloges sur la façon dont elle s'acquitte de sa tâche.

« Je suis allé visiter l'atelier et les modèles de machines qui sont à la charge d'Augustin de Betancourt, secondé, sur sa demande, par Thomas Very et Juan de Lafuente. L'entente, l'économie et l'adresse avec lesquelles ils travaillent leur font autant d'honneur qu'à la personne qui leur a confié cette importante mission ; Sa Majesté ne dépensera certainement rien pour eux dont elle ne tire profit avec usure.

.... « J'ai vu les propositions de Betancourt touchant l'institution du corps d'ingénieurs des ponts et chaussées, qui est l'une des plus utiles et des mieux entendues qu'il y ait dans ce royaume, et qui serait de la plus grande utilité dans le nôtre. On ne trouvera jamais une circonstance plus propice qu'aujourd'hui pour réunir les connaissances et renseignements nécessaires afin de former cet établissement avec le profit requis. Par leur application, leur conduite et leur adresse, Betancourt et ses compagnons ont acquis la pleine confiance des officiers qui sont à la tête de cette branche, si bien qu'il n'y a rien qu'on ne leur communique, même les modèles du dépôt, pour les emporter chez eux, ce qui ne se fait même pas avec les fonctionnaires du corps ».

Et l'ambassadeur développe à son tour les arguments qui militent en faveur de la création en Espagne, à côté du génie militaire et du génie maritime, d'un troisième corps affecté aux travaux hydrauliques et aux ponts et chaussées, en même temps que d'un dépôt de modèles...

« Je suis si satisfait de l'application et de l'économie de Betancourt, ainsi que des résultats avantageux que l'on peut attendre de son établissement,... que je m'offre volontiers à veiller constamment sur lui et à m'assurer qu'on lui alloue mensuellement le montant de ses frais extraordinaires »... (1).

On verra en effet figurer dans les comptes extraordinaires de l'ambassade en 1790 une somme de 37.600 livres affectée à la « collection de modèles de machines hydrauliques »

(1) A Floridablanca, du 23 avril 1788, n° 153. Les trois autres collaborateurs de Betancourt étaient Joaquin de Alaitua, Juan Peñalver et Juan Mata.

et, dans ceux des huit premiers mois de 1791, une somme de 36.066 livres sous la même rubrique.

Betancourt, toujours à l'affût des nouvelles applications pratiques de la science hydraulique, fit adopter en Espagne un modèle de pompe dont un ingénieur allemand, Gaspard de la Berbinière, venait de doter notre marine. Il proposa également l'achat du métier imaginé par Vaucanson pour travailler la soie.

Parmi les autres « pensionnaires » de la Cour d'Espagne à Paris, mention doit être faite, pour l'année 1789, d'un graveur, Vicente Mariani, inscrit pour 1.500 livres dans les comptes de l'ambassade par ordre du Roi sur la requête de l'Académie des Arts de Madrid ; de Claude et Etienne Boutelou, fils du jardinier en chef d'Aranjuez. Ceux-ci devront être placés « auprès d'un des jardiniers les plus réputés de la capitale, qui surveillera leur conduite et leur application en rendant compte de temps en temps de leurs progrès. » L'ambassade payera leur nourriture, leur habillement et autres menus frais, « le tout pouvant monter à cinq cents ducats pour chacun, selon le précédent laissé par leur père et leur oncle, qui furent également pensionnés à Paris. »

*
* *

Un petit incident met en relief la circonspection et l'irréprochable loyauté de Fernan Nuñez. Il s'agit d'un avis envoyé de Strasbourg, à l'encre sympathique, par un officier en mission, Juan Senen de Contreras. N'ayant pu le déchiffrer complètement et supposant que l'affaire est d'importance, Fernan Nuñez prend sur lui de mander l'informateur à Paris. L'officier lui montre des plans, des notes, un fragment de métal et une réduction de pièces de canon, qu'il s'est procurés contre argent auprès d'ouvriers de la fonderie de Strasbourg. Sur quoi l'ambassadeur lui demande s'il a des connaissances spéciales en matière d'artillerie. Contreras répond négativement. Et, en effet, les documents montrés à des techniciens sont reconnus sans intérêt pour l'Espagne. Fernan Nuñez remercie l'officier de son zèle mais l'invite à rester dans le cadre de ses instructions et à ne pas se mêler de ce qu'il n'entend point.

Il s'oppose à ce que les ouvriers pressentis par lui soient débauchés au profit de l'Espagne, « car il ne croit pas cet acte conforme aux intentions du Roi ni au système actuel des deux Cours,.... d'autant que le ministre de la guerre a offert de lui remettre, dès son apparition, un ouvrage des plus complets sur l'artillerie, ouvrage qui est destiné à ce corps et ne sera pas mis dans les mains du public ».

En rendant compte de l'incident à Floridablanca, il ajoute :

« Ceci confirme ce que j'ai dit à Votre Excellence au sujet des gens qu'on envoie ici en mission sans connaissance ni préparation, et qui, ignorant jusqu'à la langue française, passent au moins sept à huit mois à l'apprendre aux frais du Roi, alors qu'ils auraient dû l'apprendre à leur propre compte.

.... « Non seulement ces gens sont inutiles, mais encore l'argent qu'on dépense pour eux discrédite le pays au lieu de l'illustrer... L'unique moyen pour le Roi de faire une dépense fructueuse, et pour la nation d'augmenter ses connaissances et son crédit, c'est de choisir des sujets déjà formés et sachant ce qu'on peut savoir en Espagne dans leur partie respective ; de leur donner des moyens suffisants pour voyager ; d'imposer l'uniformité de vues à ceux qui vont ensemble et de déterminer, pour chaque missionnaire, l'objet sur lequel il doit se perfectionner en vue d'un travail profitable » (1).

La réponse de Floridablanca montre que ces sages réflexions, que les diplomates de tous les temps ont eu l'occasion de faire, ont paru légèrement indiscrètes :

« Vous faites preuve d'un zèle fort louable en proposant les règles à observer à l'égard des gens qui sont envoyés en mission. Dans la mesure où ces gens dépendent de mon Département, je m'inspirerai de celles qui conviennent. Pour ce qui est des autres, le Roi prend ses décisions par la voie pertinente, sans qu'il m'appartienne de faire autre chose que de les respecter quand elles viennent à ma connaissance » (2).

---

(1) A Floridablanca, du 23 avril 1788, n° 152.
(2) Du 11 juin 1788.

INDEX DES NOMS CITÉS

Adelaïde (Marie-Adélaïde de France, dite Madame), 79 à 81, 91, 260 à 266.
Aguilar (comte d'), 146.
Aiguillon (Armand, duc d'), 153.
Aix-la-Chapelle, 249.
Alaitua (Joaquin de), 341, note 1.
Alba (Santiago), 1.
Alcala de Henares, 1.
Alger, 98.
Amis du Roi (Club des), puis *Club français*, 26, 28, 267.
Andevil (duc d'), 142.
André (d'), *voir* Dandré.
Angoulême (Marie-Thérèse-Charlotte duchesse d'), 10, 90, 258, 277, 278, 283, 301.
Antibes, 143, 172.
Anvers, 300.
Aranda (comte d'), 1, 13, 220, 237, note 2, 305, 307, 310 à 316.
Aranjuez, VIII, 284, 342.
Arnai-le-Duc, 263, 266 et note 2.
Artois (Charles-Philippe, comte d'), VIII, 33, 47, 48, 53, 57, 59, 70, 83, 231, 232, 235, 236, 238, 240, 245, 249, 255, 275, 294.
Artois (Marie-Thérèse de Savoie, comtesse d'), 10.
Auxerre, 262.
Avignon, 131, 132, 297.
Avila, 336.
Bailly (Jean-Sylvain), 26, 60, 86, 91, 102, 103, 106, 127, 130, 142, 254, 263 à 265, 272, 332, 333.
Balfe (Robert), 336, 340.
Barcelone, 172, 274.
Barère, 322.
Barnave, 214, 263, 277, 278, 285.
Barrisano, 171.
Bastille, 50 à 59, 134, 135.
Baumgarten (Hermann), VII, 96, note 2, 166, note 1, 230, note 3, 237, note 1, 243, note 3, 301, note 3.
Bayonne, 170, 172.
Beaucher, 337, 338, 340.
Beauvau (Charles-Juste), duc de), maréchal, 50.
Beauvau (Marc - Etienne - Gabriel, prince de), 60.
Bejar (duchesse de), II, note 2, 99.
Belgrade, 179, 196.
Bellevue, 91, 261, 262, 266.
Bennett (Laurent), 336, 340.
Berry (John), 336, 337, 340.
Bertereau (le P.), 331.
Betancourt (Augustin de), 340 à 342.
Biron (Armand-Louis, duc de), dit Lauzun, 95.
Biron (Louis - Antoine, maréchal de), 5.
Boisgelin de Cucé (Jean de Dieu-Raymond), archevêque d'Aix, président de l'Assemblée constituante, 140, 203, 206 et note 4.
Bombelles (de), 19.
Bordeaux, 172.
Boscazi, 161.
Bougainville (de), 31, 224, note 2.
Bouillé (François-Claude-Amour, marquis de), 111, 112, 239, 245, 281, 284.
Bouligny (de), 20, 195.
Bourgoing (Jean-François, baron de), 207, 306 et note 2, 307, 310 à 315, 322.
Boussac (Jean), 143, note 2, 324, 325.
Boutelou (Claude), 342.
Boutelou (Etienne), 342.
Bredin (Claude-François), 338.
Brest, 111, 223, 259.

Breteuil (Louis le Tonnelier, baron de), 19, 20, 23, 50, 58, 239, 243.
Briare, 82.
Brissac (Louis-Hercule, duc de), 296, 297.
Broglie (Victor-François de), maréchal, 58, 296.
Bruxelles, 260, 275, note 1, 300.
Bulgacow, 174.
Bulidon, 338.
Burke (Edmond), 197.
Calldwel (Joseph), 337, 340.
Camino, 62, 63.
Capitain, 339.
Carlota-Joaquina (infante), 13, note 2, 329.
Carrère (Joseph), 328 et note 1.
Carthagène, II.
Castagneda, 248.
Castries (maréchal de), 280.
Cataneo (Juan), 325.
Catherine II de Russie, IX, 173, 180, 182, 189, 190, 194, 229, 242.
Cette, 143, note 2, 172, 325.
Chambord, 82.
Chantilly, 301.
Chapelié, 339.
Charles Ier d'Angleterre, 291.
Charles II d'Espagne, 200.
Charles III d'Espagne, I, II, 12, 13, note 2, 16, 84, 175, 177 à 180, 182 à 185, 187, 188, 191, 192, 334, 335.
Charles IV d'Espagne, I, VI, VII, VIII, 34, 36, 49, 96, 98, 100, 102, 115, 116, 140, 147, 148, 155, 158, 166 à 169, 184, 187 à 192, 202, 209, 210, 216 à 223, 225, 226, 228, 229, 237, 240, 242, 246, 249, 250, 275, note 1, 284, 285, note 2, 287 à 289, 299, 300, 302, 304, 307, 311, 316, 317, 319, 320 et note 1, 321, 322.
Chartres (duc de), 253, 270.
Chasserot (Jean), 152.
Choiseul (Etienne-François, duc de), 330, 331.
Choiseul (duchesse de), 330.
Choiseul (comtesse de), 330.
Choiseul-Gouffier (Marie-Gabriel), comte de), 19, 20, 193, 195.
Chol, 161.
Cifuentes (comte de), 169.
Clark (David), 337.
Clermont-Tonnerre (Stanislas, comte de), 27, 132.
Clubs, 23 à 28, 253, 254, 291. *Voir* Jacobins, Amis du Roi, etc.
Coblentz, 294.
Cochinchine (prince de), 9, note 1.
Coigny (chevalier de), 294.
Coigny (marquise de), 94.
Colin (de Saint-Claude), 338.
Colin (de Troyes), 338.
Comminges (comte de), 257.
Compiègne, 81.
Condé (Louis-Joseph de Bourbon, prince de), 79, 231, 233, 236, 238, 240, 244, 245, 249, 275, 283, 298.
Conti (Louis-François-Joseph, prince de), 270.
Contreras (Juan de), 342.
Cordeliers (Club des), 279.
Cordoue, 250.
Creenswerd (baron de), 275, note 1.
Crillon (François-Félix, duc de), 150.
Dandré (Antoine-Joseph d'André, dit), 167, 286.
Danger (Marie), 166.
Danton, 254, 279, 306.
Dard (Emile), 96 et note 1.
Delaborde, 162.
Delaroche, 338.
Del Campo (marquis), 340.
Deliros, 332, 333.
Des Ormeaux, 136, 137.
Deux-Ponts (duc de), 243.
Dillon, archevêque de Narbonne, 38, 39.
Douai, 79, 301.
Du Bois-de-la-Motte (comtesse), 208.
Dumouriez, 303, 306, note 3.
Du Pont, 111.
Dupont de Nemours, 214.
Du Port (Adrien), 263, 264, 265, et note 1.

Duras (Amédée, marquis de), 124, 246.
Durepaire, 110, 111.
Echandia (Juan-Bautista), 326.
Egmont (comte d'), 4.
Elisabeth (Philippine-Marie-Hélène de France, dite Madame), 10, 21, 90, 120, 128, 231, 258, 272, 277, 279, 283, 301.
Ephraïm, 293.
Escartin (Joaquin Antonio), 335.
Estaing (Charles-Henri, comte d'), 60, 87, 113, 114 et note 1, 137.
Expilly (abbé), 31, 123.
Fauchet (abbé Claude), 26, 254.
Favoli (Mademoiselle), 4.
Fédération (Fête de la), 104 à 111, 212, 233, 234.
Fénelon (marquis de), 162.
Ferdinand VI, II.
Fernan Nunez (José Gutierrez de los Rios, comte de), II.
Fernan Nunez (comtesse de), II, 14, 51, 105, 142, 250, 251, 252, 274, 293, 300, 301, 303.
Fersen (comte de), 239, 274, 275, note 1.
Fitz-Gerald, 163 et note 1.
Fitz-Gerald de Desmond (Guillaume), 332.
Fitz-Herbert, 210, 212, 217, 219, 222.
Flammermont, I, note 1.
Flesselles (Jacques de), 53.
Fleurieu (Charles-Pierre Claret, comte de), 31, 32.
Floridablanca (comte de), IV, VI, VII, VIII, 15, note 1, 49, 69 à 71, 115, 116, 134, 151, 163, 164, 166, 168, 172, 174, 175, 185, 187, 188, 192, 193, 196, 197, 199, 202, 204, 205, 207 à 212, 215 à 226, 229, 230, 234, 236, 237, 243 et note 2, 251, 274, 275, note 1, 285, 294, 300, 301, 304 à 306, 327, 334, 337 à 339, 343.
Fontainebleau, 262.
Fontenay (Devin de), 163.
Frédéric II de Prusse, II, IX, 242.
Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, 184, 192, 193, 196, 235, 240.
Frejus, 143.
Fréteau de Saint-Just (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), 140, 149.
Fuentes (comte de), 15.
Gabriel (infant), 13, note 2, 329, note 2.
Gênes, 148.
Genève, 50.
Genlis (Madame de), 253.
Gerle (le P.), 119.
Gibraltar, 220.
Goa, 257.
Godoy, 307.
Goltz (baron de), 186.
Gomez del Campillo, XI.
Gomond, 337, 338, 340.
Grandesse (la), 5, 6, 12, 142, 150.
Grandmaison (Geoffroy de), 153, note 1, 169, note 3, 205, note 1, 206, notes 1, 3 et 4, 301, note 3, 306, note 2, 328, note 1.
Gustave III, roi de Suède, 184, 186, 191, 192, 194, 196, 209.
Havré (duc d'), 305.
Hébert, 338.
Henriot, 43.
Herran (Antonio), 143.
Hill (Joseph), 337, 340.
Horsy (comtesse), 7.
Infantado (duchesse de l'), 87.
Irun, 62.
Issy, 143.
Jacobins (Club des), 25, 26, 111, 121, 128, 144, 162, 253, 280, 285, 291.
Janini (Francisco), 143.
Jefferson (Thomas), 24.
Joao (infant), 13, note 2.
Josef Martinez (Esteban), 200.
Joseph II, IX, 78, 96, 174, 175 à 177, 179, 181, 189, 190, 193 à 195, 242.
Jouvet (Antoine), 339.
Kageneck (comte de), 173, 174, 196.

Kaunitz (Venceslas Ant., prince de), 176, 184, 197.
Kettilby (Joshua), 338, 340.
La Berbinière (Gaspard de), 342.
Laborde, 214.
Laclos (Pierre-Ambroise-Choderlos de), 95, 96 et note 1.
La Fayette (marquis de), 25, 31, 32, 71, 73, 75, 78, 81, 87, 88, 90, 94, 95, 103, 109, 110, 119, 121, 123, 126, 127, 133, 137, 212 à 214, 233, 236, 244, 278, 283, 284, 292, 293, 296.
La Force (Louis-Joseph, duc de), 328, 329.
Lafosse (Charles de), 330.
Lafuente (Juan de), 341.
La Havane, 327.
La Luzerne (de), 50, 112, 201, 215, note 1, 221, note 1.
Lameth (Alexandre de), 204, 205, 214, 263, 285.
Lamoignon (Chrétien-François de), 41.
Lamotte (comtesse de), 75 et note 1, 255.
Langevin, 155.
La Place (Jean-Baptiste de), 335.
Lassy (comte de), 156, 163.
La Suze (marquis de), 296.
La Torre (marquis de), 146.
La Touche (de), 95.
Latour-Maubourg (comte de), 277.
Launay (de), 52, 53.
Lauzun (duc de), *Voir* Biron (Armand-Louis, duc de).
La Vauguyon (duc de), IV, 19, 20, 50, 70, 163, 175, 176, 182, 189, 204 et note 3, 205, 206 et note 4, 207, 209 à 211, 216, 225 et note 1, 226, 244 et note 1, 305.
Lavirotte, 266, note 2.
Lavoisier, 53.
Lebrun (Henri-Marie Tondu, dit), 308, 310, note 1, 313. 320, note 1, 322.
Le Chapelier (Gui), 215.
Le Coulteux, 162.
Lenoir (Pierre), 141.
Léopold II, empereur d'Allemagne, 229, 235, 236, 240 à 243, 247 à 250, 294, 298.
Lessart (Antoine de Valdec de), 125, 126, 168, 271.
L'Homme, 162.
Liancourt (François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucault, duc de), 58, 265.
Linguet (Simon-Nicolas-Henri), 154.
Lisbonne, III, 1, 70, 99.
Lison, 335.
Llano (marquis de), 144.
Loménie (Etienne-Charles de), comte de Brienne, archevêque de Sens, 281.
Londres, III, 123.
Lorraine (Charles de Guise, cardinal de), 257.
Louis XIII, 258.
Louis XIV, 7, 34, 258.
Louis XVI, IV, V, VII à IX, 1, 2, 8 à 10, 12, 13, 31 à 33, 39, 40, 44 à 47, 57 à 62, 73, 78, 82 à 84, 89 à 96, 101 à 103, 105, 109 et note 1, 111, 113, 115, 120 à 129, 137, 145, 147, 163, 167, 179, 182, 183, 191, 199, 204, 209, 210, 213, 215 à 218, 220 à 223, 225 à 242, 244 à 247, 249, 250, 252, 255, 256, 258 et note 1, 261 à 264, 265 et note 1, 266 à 287, 289 à 292, 294 à 302, 304, 306, 307, 316 à 318, 320 à 323.
Louis-Joseph, dauphin de France, 3, 4.
Louis de France (Louis XVII), duc de Normandie puis dauphin, 2, 10, 57, 59, 61, 73, 85, 90, 127, 128, 233, 258, 277, 278, 282, 283, 290, 291, 295 à 297, 301.
Louvain, 237, note 2, 300, 303.
Luxembourg, 275, 279,
Lyon, 238, 239, 262.
Mably (Gabriel de), 153.
Mackau (baronne de), 233.
Madelin (Louis), VII.
Maintenon (Madame de), 7.

Maria-Ana-Victoria de Portugal, 13, note 2.
Maria-Luisa (reine), 243, note 2, 329.
Mariani (Vicente), 342.
Marie-Antoinette, I, III, IV, VII, VIII, IX, 1, 9, 10, 40, 44, 53, 57, 59, 61, 73, 81, 83, 84, 89 à 94, 109 à 111, 114, 120, 121, 127, 128, 212 à 214, 227 à 229, 231 à 234, 237 à 251, 255, 256, 262, 265, 270 à 272, 275, 277 à 279, 282, 283, 290, 294, 295, 297 à 301.
Marie-Thérèse d'Autriche, II, 111.
Marolles (abbé de), 31, 123.
Marseille, 72.
Mata (Juan), 341, note 1.
Maurepas (de), 73.
Maurice, 271.
Maury (abbé), 119, 120, 297.
Mayence, 296.
Menou (baron de), 203.
Mercy-Argenteau (comte de), 42, 82, 137, 138, 157, 176, 294.
Metz, 58, 83, 111, 275.
Meudon, 2, 3, 4.
Milne (Charles), 336.
Milne (Thomas), 336, 337.
Mirabeau, 30, 36, 67, 72, 73, 134, 161, 211 et note 1, 215, 246, 328.
Mirabeau (vicomte de), 119, 120.
Miromesnil (marquis de), 327.
Monserrat, 131.
Montmédy, 279, 295.
Montmorency (cardinal de), 123, 124.
Montmorin (comte de), IV, 13, 19, 20, 38, 39, 50, 61, 63, 69 à 71, 80 à 84, 86, 96, 101, 106 à 108, 112, 129, 131, 134, 137, 139, 143 à 149, 156 à 160, 163, 165, 167, 171, 172, 175, 176, 179, 181, 185 à 187, 189, 192 à 196, 201 à 203, 204 et note 3, 206 et note 4, 207, 210 à 212, 214, 215 et note 1, 216 à 226, 272, 273, 279, 282, 284 à 287, 291, 294, 299, 301, 304, 305.
Morayta (Miguel), 160, note 2.
Morel-Fatio (Alfred), II, note 2, 17, note 1, 301, note 3.
Muller, 339.
Mysore, 10.
Nancy, 281.
Naples, II, 21, 156, 157.
Narbonne (vicomte de), 263.
Necker, 17, 22, 40 à 42, 45, 49, 50, 57, 61, 69, 82 à 84, 101, 107, 153, 206.
Neisse, II.
Nesle (marquis de), 60.
Nice, 299, 300.
Noailles (Louis-Marie, vicomte de), 66.
Noailles (marquis de), 19, 175, 176, 208, 226.
Nootka, 200.
Ocariz (José), 307, 308, 310, note 1, 316, 319, 321, 324.
Ogni (d'), 145.
O'Reilly, II.
Orléans (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), 33 à 36, 45, 58, 94 à 96, 128, 215 et note 1, 253, 290.
Ostchakow, 175, 179.
Panico (Miguel), 143.
Passy, 325.
Patxot, 143, note 2.
Penalver (Juan), 341, note 1.
Peret, 164.
Perez de Guzman (Juan), II, note 1, 15, note 1.
Periet (Madame), 164.
Petion de Villeneuve, 277.
Philippe V d'Espagne, VIII, 34.
Pie VI, 122, 123, 124, 129, 131, 132.
Pignatelli (Juan), 5.
Poix (prince de), 85, 296, 297.
Polignac (duc de), 50, 57.
Pons (marquis de), 207 à 209, 225, 226.
Praslin (madame de), 40.
Provence (Louis-Stanislas-Xavier, comte de), 57, 90, 94, 120, 262 à 264, 294.
Provence (Marie-Joséphine-Louise

de Savoie, comtesse DE), 10, 90, 263, 270.
PUGET, 53.
PUYABRY (DE), 328, note 1.
Quatre-vingt-neuf (Club de), 25, 254.
QUINONES, 150.
RABAUD-SAINT-ETIENNE, 286.
RAMEL-NOGARET, 167.
REUSSE (comte DE), 157.
REVEILLON, 43.
RICARDOS (Antonio, comte DE), 156.
RIGAULT (Abel), XI.
ROBESPIERRE, 112, 113.
ROHAN (cardinal DE), 75 et note 1.
ROHAN (duc DE), 38, 100, 299.
ROHAN (Louis-Bretagne-Alain, duc DE), II.
ROHAN-CHABOT (Marie-Armande DE), II.
ROME, 122, 131, 134, 279, 326.
ROUSSET, 338.
RUBEPIERRE (baron DE), 162.
SAINT-AUBIN, 143 à 146, 148.
SAINT-CLOUD, 1, 115, 137, 233, 245 246.
SAINT-CYR, 73.
SAINT-DOMINGUE, 251, note 1, 322.
SAINT-HURUC (marquis DE), 75.
SAINT-MARC, 331.
SAINT - PRIEST (François-Emmanuel Guignard, comte DE), 31, 32, 50, 61, 84, 89, 157, 254.
SAINT-PRIEST (Madame DE), 155.
SAINT-QUENTIN, 301.
SAINTE-MENEHOULD, 275, note 1, 277.
SALES, 292.
SALM-SALM (prince Emmanuel DE), II, note 2.
SANDOZ (VON), 96, 230, note 3, 237 et note 1.
SANTERRE, 267, note 1.
SARTINE (Gabriel DE), V.
SEGUIER (Antoine-Louis), 260.
SEGUR (Louis-Philippe, comte DE), 186, 187.
SELLE (Andres), 103.
SEVILLE, 162.
SÈVRES, 55, 56, 72, 90, 338.
SIEYÈS (abbé), 67, 132, 161.
SOREL (Albert), VII.
SOTOMAYOR (Martin DE), 156.
SPA, 50, 294.
SQUILACHE, 22.
STRASBOURG, II, 58, 144, 145, 284, 342.
TALAVERA, 328.
TALLEYRAND, 31, 121, 123, 132.
TALLIEN (madame), 163.
THEREMIN, 243, note 3.
TIPPOU-SAHIB, 9.
TOLOSAN, 109.
TORTOSE, 305.
TOULOUSE-LAUTREC, 305.
TOURZEL (madame DE), 277, 279.
TURIN, II, 232, 238, 240, 247.
URGEL, 131.
URTUBIZE (marquis D'), 226, 306.
VALDES (ANTONIO), 164, note 1.
VALORY, 337.
VARENNES, V, VIII, 258 ,note 1, 281, 283.
VARSOVIE, II.
VAUCANSON, 342.
VENISE, 114.
VERGENNES (comte DE), 20.
VERY (Thomas), 341.
VICTOIRE (Louise-Marie-Thérèse-Victoire de France dite Madame), 81, 91, 260 à 266, 329.
VICTOR-AMÉDÉE III de Sardaigne, 229, 232, 238, 240, 241 à 243.
VIENNE, II, III, 144, 146, 232.
VILLAFANE (Antolin DE), 51.
VILLEQUIER (duc DE), 60, 261, 272.
VILLEROY (duc DE), 60.
VINCENNES, 266, 267, note 1, 268, 271.
VIVIOR (Juan), 340.
VOIDEL, 144, 147.
VOLTAIRE, 134, 258, 332.
WADDLE (John), 337, 340.
WOOD, 340.
WORMS, 249, 283.
WURTEMBERG (duc DE), 243.
YRIARTE (Domingo DE), 51, 115, 251 et note 2, 287, 301, 304, 306.
ZINOVIEFF, 180.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS I
AVERTISSEMENT XI

CHAPITRE PREMIER

Fernan Nunez et la Cour
Versailles à la veille de la Révolution

Les débuts de l'ambassadeur à la Cour : une ambiance de cordialité. — Fernan Nuñez et Marie-Antoinette. — Maladie et mort du Dauphin. — Les mésalliances et la grandesse. — Une visite à la comtesse Horsy. — Incidents suspects à Versailles. — Louis XVI échappe à un accident mortel. — Une « turquerie » : les ambassadeurs du roi de Mysore à la Cour. — Mort de Charles III ; condoléances officielles. — Une ambassade ruineuse et un ménage prolifique 1

CHAPITRE II

Origines et gens de la Révolution

Un jugement sur le caractère français. — La fausse philosophie et le siècle des lumières. — Le *Compte-rendu* de Necker et l'évolution de l'esprit public en France. — La main de l'Angleterre dans la Révolution. — Fernan Nuñez et Montmorin. — L'instabilité des ministères ; comparaison entre la France et l'Espagne. — Necker et l'Inquisition espagnole. — Les foyers du mouvement révolutionnaire : clubs, cafés et guinguettes. — Origine et rôle des principaux Clubs. — Mirabeau : son caractère et ses derniers moments. — Talleyrand. — La Fayette : une mésaventure burlesque. — Le duc d'Orléans et ses intrigues. — La question des droits éventuels des Bourbons d'Espagne à la Couronne de France : un décret de l'Assemblée nationale 61

CHAPITRE III

Les Débuts de la Révolution
De l'opposition des Parlements à la prise de la Bastille

Les remontrances des Parlements et la campagne pour la convocation des Etats-généraux. — Attitude turbulente des ordres privilégiés ; indifférence du peuple. — Connivence secrète entre le clergé protestataire et la Cour. — Longanimité du Roi. — Dispositions frondeuses de l'opinion ; progrès de l'idée républicaine. — La crise financière, la disette, le froid. — Croissante influence du Tiers Etat. — Le retour de Necker : manifestation de joie populaire et désordres. — L'échauffourée du faubourg Saint-Antoine. — La première séance des Etats-généraux : leur transformation en Assemblée nationale. — Conduite maladroite des ordres privilégiés. — Scènes d'indiscipline militaire. — Un paradoxe : la sécurité dans le désordre. — Impression produite par ces événements sur la Cour d'Espagne : une lettre de Floridablanca. — Départ de Necker et changement de ministère. — Soulèvement populaire et prise de la Bastille : origine du mouvement ; création et rôle de la garde nationale. — Aveuglement

des ministres et indécision de la Cour. — Démarche courageuse du duc de Liancourt. — Le Roi à Paris. — Entretien de Louis XVI avec Montmorin et Saint-Priest. — Rumeurs alarmistes et désarroi de l'esprit public. — Bruits d'invasion espagnole : démarche rassurante de Fernan Nuñez.... 37

CHAPITRE IV

La Nuit du 4 août

La vie à Paris : difficultés matérielles de l'existence : crise des affaires et exode des étrangers. — Emigration des artisans. — L'abolition des privilèges ou la Révolution de la peur. — Affaiblissement du prestige de l'Assemblée. — Incidents scandaleux à Versailles. — Action modératrice du ministère en province. — Une lettre de Montmorin sur le dernier changement de ministère et la situation. — Les dangers du chômage : ouvriers et domestiques. — Tentative de marche séditieuse sur Versailles ; mesures efficaces prises par La Fayette. — Accalmie. — Le cardinal de Rohan et Madame de Lamotte..... 64

CHAPITRE V

Les Menées contre-révolutionnaires

et les journées d'octobre

Le plan contre-révolutionnaire du clergé et de la noblesse : ses lacunes et ses dangers. — Entretien confidentiel de Fernan Nuñez et de Montmorin à ce sujet ; déclarations de Montmorin à Louis XVI. — Le Roi et Marie-Antoinette désapprouvent ce plan ; assurances données par la Reine à Montmorin et à l'ambassadeur de Naples. — Ajournement du cérémonial pour la mort de Charles III. — Le banquet des gardes du corps à Versailles et l'incident des cocardes : maladresse de la Cour ; effervescence à Paris. — Les journées d'octobre. — Entrée du Roi à Paris ; scènes désordonnées. — Caractère antireligieux des manifestations populaires ; danger croissant d'une action contre-révolutionnaire du clergé. — Détails sur la vie des souverains aux Tuileries. — La Fayette et le duc d'Orléans ; mission de ce dernier en Angleterre ; jugement porté sur lui par Montmorin 76

CHAPITRE VI

La Fête de la Fédération

La disette à Paris : scène révoltante. — Armement de la garde nationale. — Embarras pécuniaires de Fernan Nuñez. — Déplorables hésitations de l'entourage du Roi ; cohésion des démagogues ; pusillanimité et inconséquence de leurs adversaires. — Serment civique de la Municipalité de Paris. — Abolition des ordres religieux. — Les pédagogues espagnols. — — Préparatifs pour la Fête de la Fédération : les travailleurs volontaires au Champ-de-Mars ; un spectacle peu commun. — Discussions autour de la participation du Corps diplomatique. — Caractère grandiose de la Fête ; un mot de Marie-Antoinette. — Revue militaire du 19 juillet. — Progrès de l'indiscipline dans l'armée. — Etat d'esprit des officiers. — Action occulte de l'Angleterre dans les menées contre-révolutionnaires. — Nécessité de laisser la Révolution se discréditer elle-même ; danger d'une réaction prématurée. — L'enquête sur les journées d'octobre ; mésaventure de Fernan Nuñez. — Santé du Roi. — Fernan Nuñez est autorisé à prendre un congé 97

CHAPITRE VII

La Crise religieuse

Les progrès de l'esprit d'irréligion. — Les premières mesures révolutionnaires touchant la religion. — Rôle du clergé aux Etats-généraux. — Démarches de certains ordres religieux auprès du roi d'Espagne. — L'abolition des vœux et la confiscation des biens du clergé. — La procession du 3 juin. — Le serment des prêtres : mesures de violence et d'intimidation contre les réfractaires. — Les nouvelles consécrations épiscopales. — Profanation des autels ; indifférence du public. — Le Roi retenu au Palais par la foule. — Découragement des défenseurs de la Monarchie. — L'effigie du Pape brûlée au Palais-Royal ; Fernan Nuñez mis en cause par les feuilles publiques. — Rupture entre Rome et Paris. — Débats relatifs au Comtat Venaissin. — L'égalité des cultes. — Excès de la populace à l'église des Théatins. — Translation des cendres de Voltaire au Panthéon. — Mesures contre les évêques réfugiés en territoire espagnol 117

CHAPITRE VIII

Les Immunités et Préséances diplomatiques pendant la Révolution

Les premières réclamations du Corps diplomatique : note de Fernan Nuñez sur la sécurité personnelle des ambassadeurs et l'inviolabilité de leur domicile ; déclaration de l'Assemblée nationale. — Abolition des emblèmes nobiliaires et des livrées : prudentes instructions de la Cour d'Espagne. — Le Cabinet noir et les vols de plis diplomatiques ; incident de Saint-Aubin ; protestation de Fernan Nuñez, excuses du Roi et de l'Assemblée. — Déroutement des courriers espagnols. — Questions de protocole et de préséances 135

CHAPITRE IX

La Croisade fanatique et le Cordon

Le Saint-Office espagnol et le prosélytisme révolutionnaire : livres français à l'index. — Charles IV s'oppose à l'enrôlement d'émigrés français dans l'armée espagnole. — Violentes campagnes de presse contre l'Inquisition et l'Espagne. — Mesures du ministère espagnol pour empêcher la diffusion des nouvelles de France. — Expulsion d'étrangers à Madrid ; menaces de représailles. — L'ambassadeur accusé de pactiser avec l'ancien régime : protestation de Fernan Nuñez ; réponse de Montmorin. — Imprimés et libelles révolutionnaires envoyés en contrebande ; stratagèmes dévoilés et signalement de suspects. — Incartades du conseiller Fitz-Gerald et du vice-consul de France à Reus. — Tentative d'assassinat contre Floridablanca : répercussion en France ; enquête et condoléances. — Redoublement de la propagande révolutionnaire : le « cordon ». — Alertes provoquées sur la frontière pyrénéenne par l'installation du cordon ; plaintes et débats à l'Assemblée nationale ; mise au point de Floridablanca. — Nouvelles mesures contre les étrangers en Espagne : la « cédule » du 20 juillet 1791 ; mauvais traitements infligés aux Français. — Imprudence d'un courrier espagnol. — L'Espagne rappelle ses consuls. 152

CHAPITRE X

La Politique du Pacte de Famille pendant la guerre du Nord et du Levant

Kageneck et Floridablanca : la guerre contre la Porte et les desseins de Joseph II. — Opinion de Fernan Nuñez sur l'attitude du ministère français. — Lettre de Montmorin : action modératrice de la France : son désir de rester en contact étroit avec Madrid. — Note circulaire du 17 mars 1788 développant le point de vue espagnol. — L'escadre russe dans la Méditerranée : démarche de la Cour Impériale à Madrid : réponse évasive de Charles III. — Le « système » français dans la question d'Orient. — Négociations en vue d'une alliance entre la France et la Russie. — Le Cabinet de Madrid souligne les dangers de cette alliance et provoque une démarche en vue de la paix dans les capitales belligérantes. — Complications du côté de Londres et de Berlin. — Communication britannique à Madrid. — Avènement et politique de Charles IV : note espagnole du 16 janvier 1789. — La Cour de France hésite devant l'alliance russe : nouvelles combinaisons européennes ; ouvertures pacifiques à Constantinople. — La diplomatie française paralysée par la Révolution 173

CHAPITRE XI

La Politique du Pacte de Famille dans le conflit anglo-espagnol

L'affaire de Nootka : échange de notes entre Londres et Madrid. — Montmorin s'engage à plaider énergiquement l'application du Pacte de Famille ; scepticisme de Fernan Nuñez. — Floridablanca met le gouvernement français en demeure d'exécuter le Pacte. — Le droit de paix et de guerre discuté à l'Assemblée nationale. — Démarches mesurées de Fernan Nuñez. — La Vauguyon accusé d'avoir poussé l'Espagne à une rupture avec l'Angleterre. — Indignation de Charles IV et protestation de la Cour de Madrid contre cette assertion. — Disgrâce de La Vauguyon ; ouverture pour la nomination de son remplaçant. — La candidature du marquis de Pons : fausse manœuvre de Fernan Nuñez ; refus catégorique de Charles IV. — Aplanissement du litige anglo-espagnol. — Nouvelle mise en demeure de Floridablanca au Cabinet de Paris : Fernan Nuñez en atténue les termes. — Explications orageuses entre Montmorin et l'ambassadeur. — Entretien de Fernan Nuñez avec Marie-Antoinette et La Fayette ; attitude des partis à l'égard de l'Espagne. — Ajournement de la remise de la note espagnole à l'Assemblée nationale. — Discussion au Comité diplomatique ; débats à l'Assemblée nationale ; décision du 26 août. — Le ministère français élabore un projet pour l'application de cette décision. — Accord du 28 octobre entre l'Espagne et l'Angleterre ; indifférence soudaine du Cabinet de Madrid à l'égard des propositions françaises. — Récriminations de Montmorin : apaisements donnés par Fernan Nuñez. — Mot de Louis XVI sur la convention du 28 octobre : le « fagot d'épines ». — Relâchement des liens diplomatiques entre Paris et Madrid ; démarches réitérées de Montmorin en vue du remplacement de La Vauguyon ; inflexible opposition du Gouvernement espagnol. — L'ambassade de France à Madrid gérée par un Chargé d'affaires..... 198

CHAPITRE XII

La Mission secrète

Marie-Antoinette et Fernan Nunez

Les projets contre-révolutionnaires de la Cour ; ouverture de négociations secrètes avec l'Espagne ; l' « émissaire de l'Escorial ». — Contre-lettre de Louis XVI à Charles IV ; la question des subsides en argent et de la coalition. — Les « maximes » de la Cour espagnole. — Nécessité de contenir l'initiative des princes ; influence de Fernan Nuñez sur Louis XVI. — Entrevues secrètes de Marie-Antoinette et de l'ambassadeur. — Recrudescence de l'activité des princes ; position critique de la Couronne ; apparente duplicité de Charles IV. — Le « dernier ami » de la famille royale. — Le plan des princes et le plan de la Cour : invasion ou évasion ? — Marie-Antoinette fait appel à l'Espagne. — Inertie et pusillanimité des Cours européennes ; mutisme du Cabinet de Madrid. — La dernière entrevue de la Reine et de Fernan Nuñez ; le projet de fuite ; tardive réponse de Floridablanca. — Fernan Nuñez demande son congé.. 227

CHAPITRE XIII

La Fuite du Roi

Croissante influence des Clubs dans le mouvement révolutionnaire. — Campagne contre le ministère et craintes de contre-révolution. — Madame de Lamotte à Paris. — Prudent revirement des démocrates. — Le théâtre révolutionnaire. — Translation du cœur de Louis XIV au Val-de-Grâce. — Evolution symptômatique de l'esprit public ; la spéculation et le dérèglement des mœurs : exhibition scandaleuse au Palais-Royal. — Misère, mécontentement, émigration. — Fuite des tantes du Roi : effervescence populaire et scènes tumultueuses aux Tuileries. — Harangue de Bailly à Louis XVI : réplique du Roi. — Désordres à Vincennes. — Incident entre la garde nationale et les officiers réunis aux Tuileries. — Indisposition de Louis XVI. — Manifestations irrespectueuses à l'égard des souverains ; scènes burlesques à la Chapelle royale. — Le droit de grâce enlevé au Roi. — Rumeurs de préparatifs d'évasion de la famille royale. — Fuite du Roi : émotion générale ; lettre de Montmorin à Fernan Nuñez..... 253

CHAPITRE XIV

Les dernières semaines de l'Ambassade

Fernan Nuñez insiste pour obtenir son rappel. — Détails rétrospectifs sur la fuite du Roi. — Retour de la famille royale à Paris. — Fautes et illusions de son entourage. — Surveillance exercée sur les souverains. — Calomnies répandues contre eux. — La Fayette et Bouillé. — Note de Floridablanca à la suite de la fuite du Roi ; malencontreuse initiative de Fernan Nuñez ; blâme de la Cour de Madrid. — Bruits de disgrâce de l'ambassadeur. — La lutte des partis ; attitude peu digne du duc d'Orléans. — La question de la culpabilité du Roi ; décision de l'Assemblée. — Journée du 17 juillet ; collision au Champ-de-Mars. — Evolution apparente de l'esprit public. — Inquiétudes de Louis XVI touchant le projet des princes ; mission du chevalier de Coigny à Coblentz. — Le Roi signe la Constitution ; mobiles qui l'y ont déterminé. — Annexion d'Avignon. — Rappel de Fernan Nuñez, sa dernière audience, son départ..... 274

CHAPITRE XV

L'Ambassade d'Espagne après le départ de Fernan Nunez

Fernan Nuñez aux Pays-Bas : ses difficultés avec les autorités françaises ; son retour en Espagne ; sa mort. — L'ambassade gérée par Yriarte : règlement d'incidents secondaires ; recrudescence d'hispanophobie en France ; sévices contre les Français en Espagne. — Mission de Bourgoing à Madrid. — Fin du Pacte de Famille ; nouvelle politique du ministère français. — Lettre de Lebrun au sujet des rapports généraux de la France et de l'Espagne. — Le désarmement et la reconnaissance, par l'Espagne, du nouveau régime : arguments *pro et contra*. — Vives discussions entre Aranda et Bourgoing. — Généreux plaidoyer du chevalier d'Ocariz en faveur de Louis XVI. — Déclaration espagnole de neutralité. Offre de médiation et suprême appel de l'Espagne à l'humanité de la Convention : l'Assemblée passe outre à cette démarche. — Départ de Bourgoing. — Déclaration de guerre 303

CHAPITRE XVI

L'activité extra-politique de l'Ambassade

La représentation consulaire espagnole en France. — Un consul peu déférent. — La colonie espagnole. — Les pélérinages extravagants. — Les passeports : mesures collectives et « fiches » individuelles. — Achats de l'ambassadeur en France ; livres espagnols pour Madame Victoire. — Requêtes et suppliques ; interventions de l'ambassade. — Une enquête sur la démographie de la France. — Observation sur la tenue des registres paroissiaux. — Le portrait de Charles III. — Un service de propagande à l'Ambassade. — Les ouvriers déserteurs : offres et engagements. — Instruction générale pour leur admission. — Une mission espagnole d'études hydrauliques en France : projet de création d'un corps d'ingénieurs des ponts et chaussées dans la Péninsule. — Jardiniers pensionnaires. — Tentative d'espionnage désapprouvée par l'ambassadeur. — Insuffisante préparation des Espagnols envoyés en mission d'études .. 324

Index onomastique 345

This book is DUE on the last date stamped below

CENTRAL LIBRARY RULES

TWO WEEKS FROM DATE OF RECEIPT
NON-RENEWABLE

Chaffey

NON-RENEWABLE

JUN 23 1992
ILL/CBL REC'D YRL

DUE 2 WKS FROM DATE RECEIVED

DATE SENT
MAY 12 2000
DUE 3 MONTHS FROM
DATE RECEIVED
ILL-COY
UCLA URL/ILL

JUL 05 00

DATE SENT
ILL/COI
MAY 25 1999
DUE 3 MONTHS FROM
DATE RECEIVED

REC'D ID-URL
UCLA URL/ILL
JUN 03 1999

NOV 01 2003

FEB 11 04

Form L-9-15m-11,'27

University of California, Los Angeles
L 006 792 629 5

DP
200.8
F39M8

UNIVERSITY of CALIFORNIA
LOS ANGELES
LIBRARY